Accession No. R1219

Classification No. 709.44

Gift of
Hon. Mc Dougall Hawkes

DISCARDED

P-No. 1062

C10410553

UTSADT
N
6841
.A9
t.12

UTSA DT LIBRARY RENEWALS 458-2440

DATE DUE

GAYLORD			PRINTED IN U.S.A.

ARCHIVES DE L'ART FRANÇAIS
PUBLIÉES PAR LA
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

NOUVELLE PÉRIODE
TOME XII

LA PLACE ROYALE DE BORDEAUX

PAR
PAUL COURTEAULT
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Ouvrage illustré de 16 reproductions hors texte

LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, boulevard Saint-Michel, PARIS (Ve)

1922

9,44

ARCHIVES

DE L'ART FRANÇAIS

NOUVELLE PÉRIODE

TOME XII

ARCHIVES DE L'ART FRANÇAIS
PUBLIÉES PAR LA
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

NOUVELLE PÉRIODE
TOME XII

LA PLACE ROYALE DE BORDEAUX

PAR

PAUL COURTEAULT
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Ouvrage illustré de 16 reproductions hors texte

LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, boulevard Saint-Michel, PARIS (Ve)

1922

WITHDRAWN
UTSA LIBRARIES

Library
University of Texas

R1219

PRÉFACE

L'idée d'une place décorative, encadrant la statue du roi régnant, réalisée à Bordeaux au XVIIIe siècle, était, depuis le début du XVIIe, un des articles essentiels du programme d'embellissement des villes françaises. La Renaissance avait retrouvé la tradition gréco-latine des villes bâties suivant des règles, perdue au Moyen-Age, si l'on excepte les villes neuves ou bastides fondées, à partir du XIIIe siècle, dans le Sud-Ouest[1]. Dès 1605, Henri IV avait commencé à transformer Paris en y créant la première Place Royale, vaste carré délimité par des constructions uniformes, avec arcades abritant des galeries qui reproduisaient les portiques de la Rome antique[2]. En 1639, on y avait dressé la statue équestre de Louis XIII. Sous Louis XIV, on avait ouvert à Paris deux nouvelles places royales, la place des Victoires en 1685, la place de Louis le Grand (place Vendôme) en 1686[3]. Les provinces

1. Cf., sur ces villes régulières, Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. VI, p. 227, note, et p. 246.

2. Marcel Poëte, *La promenade à Paris au XVIIe siècle*. Paris, 1913, in-16, p. 28-69.

3. A. de Boislisle, *La place des Victoires et la place Ven-*

suivirent l'exemple donné par la capitale. Dès 1678, un arrêt du Conseil d'État avait décidé de créer à Dijon, devant le Logis du Roi, une place régulière, et l'architecte Pierre Lambert avait édifié, de 1686 à 1692, cette place où les États de Bourgogne dressèrent la statue équestre de Louis XIV, par Le Hongre[1]. En 1688, Pau avait élevé, sur une Place Royale, une modeste statue pédestre du même roi, due au sculpteur toulousain Acis[2]. A Lyon, sur le « tènement Bellecour », où avait été inaugurée, en décembre 1713, la statue de Louis XIV par Desjardins, Robert de Cotte construisit, de 1717 à 1724, sur les côtés est et ouest les façades régulières que la Convention fera démolir et que Bonaparte fera réédifier[3]. A Rennes, Jacques Gabriel bâtit, à partir de 1734, à la suite de l'incendie qui détruisit, en décembre 1720, 850 maisons, la « place Neuve » ou Place Royale, qui s'étend devant l'hôtel de ville, et commença, dès 1725, une seconde place, plus monumentale, la place du Palais, sur laquelle fut inaugurée, en 1726, la statue équestre de

dôme. Paris, 1889, in-8° (extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XV, 1888).

1. C. Oursel, *Comment on aménageait une ville au XVIIe et au XVIIIe siècle. Note sommaire sur la construction de la Place Royale et de la rue Condé, à Dijon* (*Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 5e série, t. II, 1917-1919. Dijon, 1920, in-8°).

2. Louis Lacaze, *Notice sur la Place Royale*, publiée par la Société des Bibliophiles du Béarn. Pau, 1879, petit in-8° carré.

3. Dr Carry, *Iconographie lyonnaise. La place Bellecour racontée d'après les gravures qui la représentent à différentes époques*. Lyon, 1911, in-16.

Louis XIV, commandée en 1686 à Antoine Coysevox par les États de Bretagne[1]. A Bordeaux, Jacques Gabriel dressa, en 1729, le plan d'une Place Royale sur le port, laquelle, commencée en 1731, fut achevée par son fils Ange-Jacques en 1755 et où avait été dressée, en 1743, la statue équestre de Louis XV, par Jean-Baptiste Lemoyne. Enfin, de 1757 à 1760, l'ingénieur Legendre édifia à Reims, sur le quartier du Grand-Credo, une Place Royale où fut inaugurée, le 25 août 1765, la statue pédestre de Louis XV par Pigalle[2].

Ces places, qui se multiplièrent en province au XVIIIe siècle, avaient pour objet d'embellir le décor urbain. Elles étaient des symboles de la paix monarchique, destinés à glorifier le régime qui avait mis fin aux troubles civils et assuré définitivement l'unité française. Et la statue du roi régnant qui les ornait précisait ce caractère : elle liait l'embellissement de la ville à la gloire de la dynastie. Par là, elles se distinguaient nettement des places nées naturellement des besoins publics, marchés, parvis d'églises, places au-devant des hôtels de ville ou des palais de justice, simples

1. L. Decombe, *Notice et documents concernant la Grosse Horloge de Rennes* (*Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1879, t. XIV. Rennes, 1880, in-8°). — Pocquet du Haut-Jussé, *Les aventures d'une statue* [*Louis XIV par Coysevox*] (*Mémoires de la Société d'hist. et d'archéol. de Bretagne*, 1920, p. 205-323, et 1921, p. 183-341).

2. Charles Sarazin, *La Place Royale de Reims* (*Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 128e vol., 1909-1910, t. II. Reims, 1911, in-8°, p. 1-161).

carrefours. Elles étaient des monuments d'un autre ordre. « Je les appelle ainsi, dit le continuateur du *Traité de la police* de de La Mare, Leclerc du Brillet, à cause de la dignité de leurs objets et parce qu'elles servent à l'embellissement des grandes villes; elles méritent aussi cette prééminence par l'avantage de leur situation, par leur étendue, par la beauté et la symétrie des édifices qui accompagnent les monuments précieux que l'on y expose à l'admiration de l'univers[1]. »

Entre ces places royales de province, celle de Bordeaux, par sa situation sur le port, par la justesse de ses proportions, par la beauté de son ordonnance et de sa décoration, est regardée à bon droit comme un des chefs-d'œuvre de l'art édilitaire du XVIIIe siècle. En dehors de la notice que Patte lui a consacrée dans son livre *Monumens érigés en France à la gloire de Louis XV*[2], son histoire n'a pourtant jamais été écrite. Des documents ont été publiés par Charles Marionneau dans deux communications à la *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements* sur les travaux des sculpteurs Verberckt et Francin pour la Place Royale de Bordeaux (1883 et 1890), par M. Paul Fourché dans la *Société archéologique de Bordeaux* (1905 et 1914) et dans une plaquette sur *Les statues à Bordeaux* (1912). Mais l'un et l'autre exprimaient le vœu qu'un travail complet

1. *Continuation du Traité de la Police*, t. IV (Paris, 1738, in-fol.), p. 390.
2. Paris, 1763, in-fol., p. 138-142.

fût consacré à cet important sujet. M. W. Mayr, dans une étude sur *Une famille de sculpteurs bordelais au XVIIIe siècle*, publiée en 1914 par la *Revue historique de Bordeaux*, a précisé le rôle de Pierre Vernet dans la décoration des façades. Dans son ouvrage sur *Tourny* (Paris, 1920, 2 vol. in-8°), M. Lhéritier a consacré à la Place Royale un chapitre où il n'a traité que de la part prise par le grand intendant à la construction de la Bourse et à l'achèvement de la place, d'une façon un peu rapide et qui n'est pas toujours exacte. La Société des Archives historiques de la Gironde a publié, en 1913, dans son tome XLVIII, une importante série de cent soixante-huit documents relatifs à la formation de la place et à la statue équestre, dont quatre-vingt-deux tirés des Archives nationales (G 7), quatre-vingt-trois des Archives départementales de la Gironde (C 1177 et 1178) et trois de la Bibliothèque municipale de Bordeaux (ms. 369, 26, registre secret du Parlement)[1]; en 1918, dans son tome LII, six documents relatifs à la construction et à la décoration de l'hôtel des Fermes, tirés des Archives départementales de la Gironde (C supplément).

Ces matériaux déjà réunis invitaient à écrire l'histoire de la Place Royale. Bien des documents restaient, d'ailleurs, encore à rechercher et à utiliser. A Bordeaux, c'était le fonds si riche de

1. Les quatre-vingt-six documents bordelais ont été transcrits par M. Paul Caraman. Quelques-uns avaient été déjà publiés par M. Paul Fourché.

l'Intendance, aux Archives départementales : les cartons 3, 18, 1161, 1171-1175, 1178-1179, 1182, 1190-1192, 1247, 1973, 2346, 3667 de la série C m'ont fourni une ample moisson, à laquelle se sont ajoutées deux importantes liasses de pièces, plans et dessins, versées en 1914 par la direction des Douanes de Bordeaux, sur l'ordre de M. Branet, directeur général, au cours du séjour du gouvernement à Bordeaux, et rangées dans la série C supplément[1]. — Aux Archives municipales, j'ai dépouillé les délibérations de la jurade de 1726-1728, 1728-1731, 1731-1733, 1733-1734, 1738-1739, 1742-1743, 1745-1746, 1751-1752, 1755-1756, 1763-1765, 1773-1775, la correspondance des jurats pour les années 1720-1733, 1733-1740, 1740-1750, 1751-1752, les cartons DD 12, 20, 30, II 14, qui contiennent surtout des pièces comptables, la série des plans, les registres de la période révolutionnaire (D 90, 96, 99, 100, 112, 122, 123, 126, 127, 133, 141, 142, 143, 155, 157, 158, 168)[2], les cartons M 103 et 25 R 1, les délibérations du Conseil municipal (12 D 24, 38, 46, 51). Un don de M. Meaudre de Lapouyade m'a permis d'utiliser deux documents (n° 2693[29-30]) intéressants pour l'histoire des origines de la Place. — A la Bibliothèque municipale de Bordeaux, j'ai consulté,

1. A ces documents ont été jointes en 1918 les pièces, restées à la direction des Douanes, que j'ai publiées dans le t. LII des *Archives historiques de la Gironde*.

2. Le dépouillement de ces registres est rendu très facile par les excellents inventaires publiés par la Ville de Bordeaux et dus à MM. A. et G. Ducaunnès-Duval.

dans le fonds manuscrit, les papiers de l'abbé Bellet (ms. 828, t. V), de Bernadau (ms. 713, t. VI et VII) et de Lamontaigne, récemment classés par M. F. Gebelin. — Aux Archives nationales, une communication de M. Henri Stein m'a procuré un important mémoire des Lemoyne (O[1] 1907). — A la Bibliothèque nationale, le Cabinet des Estampes m'a fourni les papiers et dessins qui m'ont permis de préciser le rôle de Robert de Cotte, soupçonné par Marionneau. — Enfin M. Edgar Mareuse m'a communiqué le devis et marché de la statue équestre, conservé dans l'étude de Me Girardin, notaire à Paris (minutes de Tessier).

Grâce à cette documentation, il a été possible de débrouiller les origines du projet, de préciser le rôle des architectes, des artistes et des administrateurs qui l'ont réalisé. Il m'est apparu que la part prépondérante revient à Jacques Gabriel le père, un peu trop sacrifié jusqu'ici à son fils[1]. C'est lui qui, le premier, étudia sérieusement le projet, le conçut dans toutes ses parties, travailla à son exécution avec une activité admirable et proposa, en outre, à cette occasion, plusieurs idées, réalisées par Tourny, qui permettent de le regarder comme l'inventeur génial des embellissements de Bordeaux au XVIIIe siècle. Je lui ai fait une large place dans la première partie de ce livre. Sa correspondance le montre à l'œuvre et

1. Voir, en particulier, le livre du comte de Fels sur *Ange-Jacques Gabriel*. Paris, 1912, in-fol.

met en lumière, dans le détail, une de ses principales entreprises en province, celle qu'on peut considérer comme son chef-d'œuvre. « Il y a, écrivait M. Henry Lemonnier, quelque chose de pénible à penser que sur des artistes français de valeur, quelques-uns de grande valeur, séparés de nous par moins de deux siècles, nous restons si peu ou si mal informés[1]. » Je souhaite que mon travail contribue à combler la lacune en ce qui concerne Jacques Gabriel. A côté de lui, je me suis efforcé de rendre justice à l'intendant Claude Boucher, trop sacrifié, lui aussi, à son illustre successeur Tourny. Cela ne m'a pas empêché de mettre en relief l'énergie et l'esprit d'initiative de ce dernier dans la construction de la Bourse et l'achèvement de la Place. Pour cette partie de l'entreprise, le rôle de Tourny m'est apparu plus décisif que celui de Gabriel le fils, qui semble s'être intéressé beaucoup moins que son père aux ouvrages de Bordeaux. L'histoire de la décoration de la Place était intimement liée à celle de sa construction. Elle m'a amené à exposer en détail les travaux des artistes qui furent les collaborateurs des deux architectes : de van der Woort, envoyé par Verberckt à Bordeaux pour décorer la Douane et trois portes de ville disparues, et pour commencer les façades; de Pierre Vernet, qui continua le travail; de Claude Francin, qui l'acheva; du maître serrurier Fuet, qui

1. H. Lemonnier, *Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture*, t. IV, 1915, in-8°, p. XVIII.

forgea les grilles fermant la Place. Enfin, l'histoire de la statue équestre de Louis XV, avec ses nombreuses péripéties, constitue un épisode capital. Elle a permis de faire mieux connaître une des œuvres les plus parfaites du sculpteur Jean-Baptiste Lemoyne, de préciser la physionomie de ce grand artiste, et aussi celle de Francin, l'auteur des bas-reliefs et des trophées du piédestal.

Pour l'illustration du volume, je me suis attaché à ne donner, autant que possible, que des documents inédits ou peu connus. De très belles reproductions photographiques des monuments de la Place Royale (ensemble et détails) ont été publiées par M. Léon Deshairs dans son ouvrage sur *Bordeaux : Architecture et décoration au XVIIIe siècle* (Paris, [1908], in-fol.). La façade de la Douane sur le quai est reproduite dans l'album : *Extérieurs et intérieurs du XVIIIe siècle. Architecture et décoration des édifices les plus remarquables de l'époque Louis XVI* (sic) *à Bordeaux* (Paris, Charles Schmid, [1908], in-fol.). J'ai préféré donner le premier projet de place Louis XV de Héricé, déjà publié dans le t. XLVIII des *Archives historiques de la Gironde*, le projet inédit de Robert de Cotte, plusieurs plans et élévations des Gabriel, choisis parmi les nombreux originaux conservés aux Archives départementales de la Gironde, les bustes des deux architectes, dus aux deux Lemoyne, dont les clichés m'ont été très aimablement communiqués par M. Paul Vitry, une curieuse vue perspective de

la Place, par le dessinateur Marolles, qu'un collectionneur bordelais, M. Maurice Chaumette, a bien voulu m'autoriser à reproduire avec une bonne grâce dont je lui exprime toute ma gratitude, trois des estampes peu connues des frontons de la Douane et de la Bourse, gravés par Étienne Fessard, deux trophées, le cartouche et les bas-reliefs de la statue équestre, — complément nécessaire de la gravure de Dupuis et Cochin, — que m'a procurés l'amitié de M. Th. Amtmann, dont les services rendus à l'archéologie et à l'art ne se comptent plus, la vue et perspective de la Place, d'après Milcent[1], déjà donnée par M. Lhéritier

1. Philippe-Nicolas Milcent est un dessinateur et un graveur peu connu. Il est cité dans l'ouvrage de Pietro Zani, *Materiali per servire alla storia dell' origine e di progressi dell' incisione in rame* (1802) [communication de M. Marquet de Vasselot]. Le *Mercure de France* le qualifie d'ingénieur du roi pour la marine et cite plusieurs vues de Paris, une vue de la Place Royale de Bordeaux, deux vues de Malte, une vue de la cérémonie d'inauguration de la statue équestre de Louis XIV à Rennes, une vue de l'hôtel de ville et de la nouvelle place de Rennes, dessinées et gravées par cet artiste (*Mercure*, novembre 1734, p. 2482; mars 1736, p. 530-531; janvier 1737, p. 123; juin 1738, n° 1165; juin 1739, n° 1367) [communication de M. Henri Stein]. En ce qui concerne la Place Royale de Bordeaux, le *Mercure* dit : « Il a mis aussi au jour la Vuë en perspective de la nouvelle Place Royale de Bordeaux, la même qui paroît en petit sur le revers de la médaille gravée dans le second volume du *Mercure* de juin 1734 » (mars 1736, p. 531). Milcent s'est, en effet, inspiré de la médaille de Duvivier. L'estampe originale ($0^m55 \times 0^m29$), signée *Milcent del. et sculp. 1735*, représente la Place achevée, avec la statue équestre, des carrosses et des groupes de personnages. Le pavillon central, entre les deux rues Royale et Saint-Remi, n'a pas de lanterne et n'est surmonté que d'un toit. A gauche de la Douane, on voit l'amorce de la façade construite par Gabriel et, en travers

et que je dois à l'obligeance parfaite d'un autre collectionneur bordelais, M. Meaudre de La-

de la rue de la Douane, deux arcades reliant cette façade à la Douane. A droite de la Bourse, la future porte du Chapeau-Rouge est figurée par un arc de triomphe, flanqué de deux guichets et surmonté d'un important motif de décoration (écusson accosté de deux statues et de trophées). Le fond de la place est fermé à demi par un balustre qui laisse au milieu un large passage. Le quai est bordé d'un mur qui avance pour former le belvédère de la Place. Aux deux extrémités de cet avancement, on voit les deux groupes de la Garonne et de la Dordogne prévus par Gabriel. Devant les deux cales ménagées de chaque côté du belvédère, des barques et des navires sont en déchargement. Sur la rivière aux flots ridés par la marée, un trois-mâts avec son canot, une barque à voile à un mât et deux barques à rames avec des personnages. Une porte est marquée, donnant sur le quai, au pavillon d'angle de la Bourse. Dans le ciel, un cartouche, aux armes de Bordeaux, est entouré d'une banderole portant l'inscription suivante : *Nouvelle Place Royale de Bordeaux près la porte du Chapeau-Rouge sur le Port, 1733.* Je regrette vivement de n'avoir pas connu plus tôt cette estampe, qui m'a été communiquée par M. Meaudre de Lapouyade. Celle dont j'ai donné une reproduction (pl. XV) en est une copie ($0^m53 \times 0^m27$). Elle porte au bas cette légende : *Veuë et Perspective de la Place Royalle de Bordeaux. A Paris, chez Vaneck, rue Saint-Jacques.* Au milieu de cette légende est un cartouche avec les armes de France, surmonté de la couronne royale et soutenu par deux anges. Pas de signature. Le *Mercure* nous apprend que l'estampe originale était en vente « chez le sieur Desrochers, graveur du Roy et de son Academie, ruë du Foin, près la ruë Saint-Jacques ». La copie présente avec l'original quelques différences. Pas de cartouche ni d'inscription dans le ciel. Il manque deux petits personnages sur la Place. Le pavillon central est surmonté d'un balustre et de sa lanterne, sommée d'une fleur de lis, le tout gauchement dessiné. Le roi étend le bras à droite, tandis que dans la statue figurée par Milcent il l'étend à gauche. Le piédestal de la statue est entouré de marches, le dallage a été supprimé. L'épreuve que j'ai reproduite porte en haut et à droite, au crayon, la date *1758*. La copie est certainement contemporaine de l'achèvement de la Place.

pouyade, enfin une vue de la Place au XIXe siècle, d'après l'aquarelle originale de Bordes, qui a servi à l'illustration de son *Histoire des monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux,* publiée en 1845.

M. Henri Stein, désigné comme commissaire responsable de cette publication, a été pour moi le plus diligent des collaborateurs. Je lui suis redevable, non seulement de l'honneur que m'a fait la Société de l'histoire de l'Art français en acceptant d'imprimer mon travail, mais encore de précisions bibliographiques qui m'ont été grandement utiles. Je lui exprime ici ma vive reconnaissance, comme à tous ceux qui ont bien voulu s'intéresser à mes recherches : M. Gaston Brière, M. Léon Deshairs, M. Marquet de Vasselot, M. Paul Ratouis de Limay, M. Bourde de La Rogerie, archiviste d'Ille-et-Vilaine, M. G. Lévy-Schneider, professeur à l'Université de Lyon, M. le comte d'Arlot de Saint-Saud. Je ne saurais oublier aussi la complaisance du personnel de nos Archives départementales et municipales et de leurs directeurs, MM. J.-A. Brutails et G. Ducaunnès-Duval. Il me plaît enfin de rappeler que la Ville de Bordeaux et la Chambre de commerce ont bien voulu contribuer, par de généreuses subventions, à l'impression coûteuse de ce volume.

Paul Courteault.

Bordeaux, 1er janvier 1923.

LA

PLACE ROYALE DE BORDEAUX

CHAPITRE I.

Les origines.

Importance de la Place Royale dans l'histoire de Bordeaux. — L'idée d'une façade sur la rivière. — Les premiers quais (1617-1663). — Les projets de l'intendant Pellot (1664-1669). — Le mémoire des propriétaires des maisons démolies. — Le mémoire de Michel Du Plessy : projet de création d'une façade (1681). — Première idée d'une statue de Louis XIV à Bordeaux (1688). — Le mémoire du marquis de Durfort-Boissière : projet de création d'une Place Royale (1700). — Échec du projet de Durfort-Boissière, repris sans succès par le maréchal de Montrevel (1715). — État de la question au début du XVIIIe siècle.

La création d'une place sur le port, réalisée de 1730 à 1755 par les intendants Boucher et Tourny, est un fait considérable dans l'histoire de la transformation profonde qui fit de Bordeaux, au XVIIIe siècle, une ville moderne et une ville d'art. C'est par elle que s'ouvre cette histoire. La Place Royale fut la première brèche faite aux enceintes successives qui, depuis quatorze

siècles, étreignaient Bordeaux[1]. A l'idée médiévale de la ville close, elle fit succéder l'idée moderne de la ville ouverte. Le coup de pioche qui descella les premières pierres de la vieille muraille donna le branle au grand travail de démolition qui, au XVIIIe siècle, a jeté bas le rempart du moyen âge et lui a substitué, du côté de la rivière, la « façade » ; du côté de la terre la ligne des « cours » — qui s'est poursuivi, depuis la Révolution, par la destruction progressive des enceintes romaine et médiévales, la suppression du Château-Trompette, du château du Hâ et du Fort-Louis — qui s'est achevé, à la fin du second Empire, par le dégagement de la cathédrale et l'ouverture du cours d'Alsace-et-Lorraine. Il n'est pas exagéré de regarder la Place Royale comme le point de départ de toutes les initiatives qui, depuis deux siècles, ont modifié la figure de Bordeaux. On y peut voir comme un symbole : celui de la première victoire remportée par l'esprit de progrès sur l'esprit de routine, par l'art édilitaire classique sur l'incohérence et la fantaisie du moyen âge.

Jusque vers 1730, Bordeaux a subsisté à peu près tel que l'avaient fait les trois siècles de liberté communale et de prospérité économique qui correspondent à la domination des rois anglais. La conquête française, au milieu du XVe siècle, la Renaissance, au XVIe, n'ont pas changé son aspect ; le paysage urbain est resté le même, pittoresque sans doute, mais divers, confus, sans art. Sous Henri IV, Bordeaux a ressenti les effets de ce premier élan, qui commença la transformation de nos vieilles villes de France en cités modernes. A l'imitation de la promenade du Pré-aux-Clercs, des « Allées de la Reine », ouvertes aux Parisiens en 1611 par la reine Marguerite, le cardinal

1. Sur ces enceintes, cf. le beau livre de Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450* (Bordeaux, 1874, in-4°, p. 3-14).

François de Sourdis créa, pour l'agrément des Bordelais, les allées de la Chartreuse sur l'emplacement du marais de l'Archevêché. Mais ces allées étaient hors les murs et leur existence fut éphémère : elles ne survécurent pas aux troubles de la Fronde. Quant à la Place Royale, que Paris possédait depuis 1605, Bordeaux dut l'attendre encore plus d'un siècle.

C'est pourtant au XVIIe qu'est née l'idée de cette place. Elle s'est lentement et péniblement dégagée d'une idée plus ample, du désir de donner à Bordeaux une façade sur le fleuve.

La ville du moyen âge tournait délibérément le dos à la Garonne. Le mur d'enceinte, de Sainte-Croix au Château-Trompette, l'en séparait[1]. A la fin du XVe siècle, un effort avait été fait pour créer dans ce mur une entrée de ville plus aimable et plus accueillante que les vieilles portes rébarbatives, surmontées ou flanquées de tours : la seconde porte du Calhau, monument commémoratif de l'expédition de Naples, avec ses clochetons légers, ses fenêtres sculptées, son écusson aux armes de France, ses statuettes de saint Jean, de Charles VIII, du cardinal d'Épinay, fut, comme l'a dit M. Jullian, « le premier essai d'une façade sur la rivière et d'un vestibule royal[2] ». L'idée fut reprise en 1558 par Jean de La Salle, « cappitaine ordinaire et pensionnaire du Roy au faict de la marine », qui proposa aux jurats de « faire un quay devant la porte de l'Ombrière », lequel « quay faict fortifiera et embellira ladicte ville[3]... ». On ne l'écouta pas, mais, au début du XVIIe siècle, au lendemain du séjour que

1. Cf. le plan de Bordeaux vers 1450 à la fin de l'ouvrage déjà cité de Drouyn et les vues cavalières du XVIe et du XVIIe siècle, en particulier l'estampe de Nicolas Berey (1660-1669) reproduite dans l'*Histoire de Bordeaux* de C. Jullian, pl. XIX.

2. *Histoire de Bordeaux*, p. 552.

3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. I, p. 122.

Louis XIII fit à Bordeaux à l'occasion de son mariage, les jurats décidèrent la construction, devant la porte du Chapeau-Rouge, d'un quai qui fut achevé en 1617, puis d'un second l'année suivante, « entre les portes des Salinières et de la Grave[1] ». Du reste, le zèle des jurats se refroidit vite. Les travaux ne furent pas faits solidement : le 13 mars 1632, on constata que le quai des Salinières était miné en divers endroits et les marches usées[2]. La négligence et l'abandon étaient d'ailleurs la règle sur tout le port. La même année, plusieurs particuliers proposèrent aux jurats d'entretenir à leurs frais « l'espace vuide qui estoit contre les murs de la ville puis la porte des Paux[3] jusques à l'estey des Anguilles[4], estant remply d'immondices... ». Le 28 avril, les jurats le leur permirent et aliénèrent ce terrain en les autorisant à y construire « des choppes de bois de la hauteur de six pieds seulement, à condition de n'y tenir point de cabaret et de payer vingt sols par pied de rente à la ville[5] ». C'est l'acte de naissance des échoppes adossées à l'extérieur du mur de ville et qui furent démolies lors de la construction de la Place Royale.

Au début du règne personnel de Louis XIV, les

1. *Chronique bordelaise*, supplément de Darnal, éd. 1666, p. 170-171. — La porte médiévale du Chapeau-Rouge s'ouvrait sur l'emplacement actuel de la place Richelieu. La porte des Salinières était au bas du cours Victor-Hugo et la porte de la Grave au débouché de la rue des Faures, sur le quai de la Grave (L. Drouyn, *op. cit.*, p. 67-70, 64, 60).

2. Arch. mun., inventaire de la jurade, v° *Quai*.

3. La porte des Paus, ainsi nommée des pieux ou échalas pour les vignes qu'on y déposait, était entre la Bourse et la fontaine des Trois Grâces de Visconti, édifiée en 1869 au milieu de la Place Royale. Elle disparut lors de l'ouverture de cette place (L. Drouyn, *op. cit.*, p. 70-72).

4. L' « estey » des Anguilles était l'embouchure du ruisseau de la Devèze dans la Garonne.

5. *Chronique*, supplément de Pontelier, p. 37. Le texte de la jurade est conservé aux Arch. dép. de la Gironde, C 1176.

jurats semblent un instant reprendre conscience de leur devoir. Le 12 avril 1663, ils délibèrent qu'il sera fait « un grand quay depuis la porte du Palais jusqu'à la tour du Luc Majour[1], rehaussé de terre et revêtu de pierre, le long des murs de la ville; ... que, dans cet espace, il seroit donné des places pour y bâtir des échopes et boutiques, pour les droits d'entrée être employés aux fraix qu'il conviendroit faire et augmenter les rentes de la ville; qu'ensuite ce quay seroit continué depuis lad. tour du Luc Majour jusques à la porte Despaux, où il seroit fait des promenades garnies d'arbres; qu'on employeroit pour cet ouvrage l'argent qu'on pourroit retirer du corps de la Bource et de la libéralité des particuliers[2] ». Cette délibération contient en germe l'idée du quai de la Place Royale que réalisera Gabriel. Le souci de l'agrément et du décor urbain s'y fait jour dans le projet d'une plantation d'arbres entre la porte des Paus et la tour de Luc-Majour. Mais ce ne fut là qu'une velléité sans lendemain. Les jurats, après cet effort, retombèrent dans leur inertie. En vain, à trois reprises, en 1664, en 1665, en 1669, l'intendant Claude Pellot les secouera rudement, leur proposant d'établir un quai, d'abord le long du Château-Trompette[3], puis de la Manufac-

1. La tour de Luc-Majour, appelée aussi tour de Wataffel, défendait l' « estey » des Anguilles, devant la porte Saint-Pierre qui fut rebâtie (voir chap. XII) à l'occasion de l'ouverture de la Place Royale (L. Drouyn, *op. cit.*, p. 109-111, 82-84).

2. Arch. mun., inventaire de la jurade, v° *Quai.* — La *Chronique* ne contient qu'une allusion vague à cette délibération : « Quelque temps après [juin 1663], les choppes qui sont entre la porte du Caillau et la tour de Luc Majour furent bâties » (Suppl^t de Pontelier, p. 96).

3. Forteresse royale, construite par Charles VII à l'angle nord-ouest de l'enceinte du XIVe siècle, à la suite de la conquête de la Guienne (1453), considérablement agrandie par Louis XIV après la Fronde (1654-1680), définitivement démolie sous la Restauration.

ture[1] à Bacalan[2]. Il se heurta à une opposition irréductible; découragé, il écrivit à Colbert : « Il faut que Sa Majesté, par sa bonté, se résolve pour leur bien par son authorité[3]. » Les successeurs de Pellot, d'Aguesseau et de Sève, ne furent pas plus heureux. Tout ce qu'ils purent obtenir, c'est que la ville fît voûter à ses frais l'« estey » Saint-Pierre[4]. En somme, tandis que Pellot avait nettement formulé le dessein de la façade embrassant la courbe du fleuve, telle que la réalisera le XVIIIe siècle, les jurats sentaient la nécessité d'améliorer la « grave », d'y établir une chaussée praticable, d'y planter des arbres. C'est l'idée de la promenade du bord de l'eau, réalisée à Paris, à la même époque, par le Cours-la-Reine. Ils y persisteront au début du XVIIIe siècle. Le 27 février 1715, reprenant leur projet de 1663, ils décidaient de « mettre en promenade » la partie du quai entre la porte du Calhau et la tour de Luc-Majour[5]. La chose fut faite : une chronique bordelaise inédite parle de cette plantation d'arbres « derrière Saint-Pierre, sur le

1. L'hôpital de la Manufacture (1654-1662) était en bordure de la Garonne, au sud de la ville, en dehors de l'enceinte et au delà du faubourg de Sainte-Croix (cf. l'estampe de Berey déjà citée).

2. Le faubourg de Bacalan s'allongeait le long de la Garonne, au nord de la ville, en dehors de l'enceinte et au delà du Château-Trompette (cf. le dessin de Hermann van der Hem, daté de 1640, dans *Bordeaux et la région du Sud-Ouest au temps de Louis XIII*, album publié par la Société des Archives historiques de la Gironde, Paris-Bordeaux, 1904, in-4° oblong, pl. XVIII).

3. Pellot à Colbert, 8 avril 1669 (Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. I, p. 710; E. O'Reilly, *Mémoire sur la vie publique et privée de Claude Pellot...*, 2 vol. in-8°, 1881, t. I, p. 574-576).

4. Nom qu'avait au XVIIe siècle l'« estey » des Anguilles (cf. *supra*, p. 4, n. 4). Il le devait à l'église Saint-Pierre, toute voisine.

5. Arch. mun., BB 1714-1715, fol. 158 v°.

quay[1] », et un plan de 1726 montre le quai Bourgeois planté d'une double rangée d'arbres, constituée par quatorze pieds[2].

L'idée de la façade, lancée sans succès par Pellot, fut reprise, quelque dix ans après, à la suite du châtiment infligé aux Bordelais par Louis XIV pour les punir de leur révolte de mars-août 1675[3]. Un arrêt du Conseil du 24 novembre avait décidé la démolition des maisons situées sur l'esplanade du Château-Trompette dans un rayon de 100 toises, à compter du pied du glacis de la contrescarpe, pour élargir les dehors de la forteresse de Charles VII, transformée en citadelle, à laquelle on travaillait sans relâche depuis 1654. Les propriétaires de ces maisons adressèrent aux jurats une requête, demandant d'abord qu'on les indemnisât, ensuite qu'on leur procurât les moyens de se loger aussi près du port qu'ils l'étaient jusque-là. A cet effet, ils proposaient de raser les échoppes adossées au mur de ville de la rue de la Cour-des-Aides[4] à la porte du Chapeau-Rouge et de créer là une double rangée de maisons uniformes, la première remplaçant ces échoppes, la seconde en avant, une rue entre deux. Ils stipulaient, d'ailleurs, que ces deux rangées de maisons seraient encloses dans la ville. Ils suggéraient, en effet, d'élever un mur nouveau « pour fermer la ville, et qui la séparera du port ». A ce mur s'adosserait la ligne extérieure des maisons. Celles-ci tourneraient donc, en fait, le dos à la rivière, sur laquelle elles prendraient jour par des

1. Arch. du château de Caila, à Rions, chronique manuscrite de 1638 à juillet 1736.

2. Arch. mun., Plans, n° 2019 *bis*.

3. Pour tout ce qui suit, je résume, en le complétant parfois, l'article que j'ai publié sur *Les origines de la Place Royale* dans la *Revue historique de Bordeaux*, 1920, p. 193-204.

4. La rue de la Cour-des-Aides relie le quai de la Douane à la rue des Argentiers.

ouvertures grillées pratiquées dans le nouveau mur. Les pétitionnaires restaient, on le voit, fidèles à la conception médiévale de la ville close du côté de la rivière. Ce qu'ils proposaient, c'était « d'agrandir » Bordeaux, non de l'ouvrir. Ils en élargissaient l'enceinte par la construction d'un morceau de mur neuf, dans lequel ils prévoyaient l'ouverture de deux portes nouvelles, l'une substituée à la porte des Paus, l'autre « derrière Saint-Pierre ». Et pourtant ils estimaient que leur projet aurait pour résultat d'embellir la ville :

Par cette belle decoration, Bordeaux s'agrandira : son port sera plus net et mieux sain; son revenu augmentera, et les negotiens qui font le grand commerce des cargaisons seront logés plus commodément; et, par ce grand exemple, sera autant efficace et utile aux habitans qu'agreable aux regnicoles, et les etrangers qui viennent de toutes parts à Bordeaux admireront la gloire du Roy[1].

L'intention d'accroître la beauté et le prestige de Bordeaux est visible. Le projet réalisé n'y eût, du reste, que faiblement contribué. Ce nouveau quartier commerçant qu'il prévoyait eût été bien mesquin. Sa seule beauté, il l'eût tirée de « l'esgalle cimetrie » des maisons, et Bordeaux se fût, en somme, simplement accru d'une nouvelle « rue Entre-deux-Murs ». La requête des propriétaires des maisons démolies est pourtant importante : elle attirait pour la première fois l'attention publique sur la partie centrale du port; elle proposait de créer là un quartier neuf qui serait le centre du commerce. Par là, elle contenait en germe l'idée de la Place Royale et des édifices qui l'accompagnent. C'est dans ce sens que l'on a pu dire que la révolte de 1675 en fut la cause initiale[2].

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXV, p. 205-208. — Le mémoire n'est pas daté; il fut rédigé entre 1676 et 1680.

2. R. Céleste, à qui est due cette remarque, s'est trompé en

J'ignore quelle suite fut donnée à cette requête. Le projet fut repris en 1681 par l'un des propriétaires, Giac, et par Michel Du Plessy, l'ingénieur du roi qui, depuis 1662, dirigeait les travaux du Château-Trompette, le futur architecte de l'église Notre-Dame[1]. Le 1er janvier 1681, ils donnèrent procuration au sieur Garat pour aller à Paris obtenir du roi l'autorisation de le poursuivre[2]. Nous n'avons pas le plan dont fut chargé Garat; mais nous avons le texte du mémoire[3]. Le projet de Du Plessy était grandiose; les limites en étaient celles du projet que Pellot avait vainement proposé aux jurats en 1669. Mais, cette fois, il s'agissait, non seulement de construire un quai du Château-Trompette à Sainte-Croix, mais d'édifier une ligne continue de maisons uniformes. Le détail s'inspirait, du reste, de la requête des propriétaires des maisons démolies. Ces maisons « seront adossées et basties du costé de la rivière sur un mur de cinq pieds d'épaisseur, qui servira de mur de ville... ». Entre ces maisons et l'ancien mur de ville règnera une rue de vingt-cinq pieds de large. Cela constituera un accroissement pour la ville, qui se trouvera élargie du côté de la rivière, et dont l'abord sera rendu « magnifique ». Mais, de plus, en avant du nouveau mur d'enceinte « on bastira et adossera... une rangée de choppes de vingt pieds de haut, voûtées et plafonnées par dessus, et il y aura cinquante pieds de terrein depuis la façade desdites choppes jusqu'au bord dudit quay ». Du Plessy régularisait ainsi l'état

voyant déjà réalisée dans ce projet l'idée de la façade de Tourny (*Les Piliers de Tutelle*, 1906, p. 22).

1. Sur Pierre Michel, sieur Du Plessy (1633-1693), voir Ch. Chauliac, *Histoire de l'église Notre-Dame de Bordeaux* (*Revue catholique de Bordeaux*, 1881, p. 419-421).

2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXV, p. 214.

3. C'est le mémoire non daté conservé aux Arch. nat. (G 7) et publié en 1913 dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 144-147.

des lieux tel qu'il existait depuis 1632. Il respectait le dogme de la ville close; mais, pour la première fois, timidement, se faisait jour l'idée de la façade. Le projet n'aboutit pas plus que le précédent. Il se heurta, s'il faut en croire ses auteurs, à l'inertie et à « l'interest particulier » des jurats. Quant au roi, il ne fut pas sensible aux avantages financiers que faisait valoir le mémoire. L'insuccès des efforts de Pellot avait découragé Colbert, qui ne paraît pas avoir attaché d'attention à une initiative privée.

Donc, vers 1680, avait pris corps l'idée de donner à Bordeaux une façade sur le fleuve. L'idée de créer une Place Royale au centre de cette façade n'apparaît que vingt ans plus tard, en 1700. Entre ces deux dates se produisit ce mouvement d'opinion qui multiplia, à travers toute la France, les monuments à la gloire de Louis XIV. Dès 1678, un arrêt du Conseil d'État avait décrété la création à Dijon d'une place régulière devant le Logis du Roi, sur laquelle les États de Bourgogne décidèrent, en 1686, de dresser la statue équestre de Louis XIV, due à Étienne Le Hongre[1]. En 1681, le marquis de La Feuillade avait confié au sculpteur hollandais Martin van den Bogaert, plus connu sous le nom français de Desjardins, la statue pédestre qu'il inaugura, le 28 mars 1686, sur la place des Victoires, commencée en 1685, achevée en 1689 sur les dessins de Jules Hardouin-Mansart. Les provinces avaient suivi l'exemple de la capitale. Le Havre, Caen, Rennes, Grenoble, Aix, Marseille, Montpellier, Poitiers, Pau, Angers, Le Mans, Troyes, Issoire, Metz avaient inauguré ou commandé des monuments plus ou moins somp-

1. C. Oursel, *Comment on aménageait une ville au XVIIe et au XVIIIe siècle. Note sommaire sur la construction de la Place Royale et de la rue Condé, à Dijon* (*Mémoires de l'Acad. des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 5e série, t. II, 1916-1917. Dijon, 1920, in-8°, p. 221-238).

tueux : statues pédestres ou équestres, en plâtre, en pierre ou bronze, bustes ou simples médaillons[1]. En 1685, Antoine Coysevox avait reçu des États de Bretagne la commande de la statue équestre en bronze destinée à la ville de Rennes. Bordeaux ne pouvait rester en arrière. Le 10 février 1688[2], les jurats écrivaient à l'intendant Bazin de Bezons :

Monsieur,

Nous désirerions avec beaucoup d'ardeur de faire eslever dans une des places publiques de cette ville la statue du Roy, et comme nous ne pouvons l'entreprendre sans l'agréement et la permission de Sa Majesté, nous esperons, Monsieur, que vous aurés la bonté de la demander.

Nous nous promettons cette grâce de vous, et que vous nous ferés cette justice de croire que nous sommes avec beaucoup de respect, Monsieur, vos très humbles et obéissans serviteurs.

Le maire et jurats, gouverneurs de Bourdeaux.
DUBOSCQ.

A Bourdeaux, ce 10 février 1688[3].

L'affaire n'eut pas de suite. Les jurats insistèrent-ils beaucoup? Il est permis d'en douter. Douze ans après le traitement terrible qu'avait subi Bordeaux, leur zèle monarchique devait être tiède. Aussi peut-on penser que leur lettre leur avait été soufflée par l'intendant. Le vague de la requête autorise à le croire : les jurats ne prévoyaient, pour la statue, aucun

1. A. de Boislisle, *La place des Victoires et la place Vendôme, notice historique sur les monuments élevés à la gloire de Louis XIV*. Paris, 1889, in-8°, p. 210-259 (extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XV, 1888).

2. Dans la relation officielle de l'inauguration de la statue équestre de Louis XV, les jurats disent *1681*, mais ils se trompent ou se vantent.

3. Arch. dép., C 1178. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 140.

emplacement. Ils eussent été, d'ailleurs, bien empêchés de désigner dans la ville une place digne par ses dimensions de recevoir un monument de ce genre. Pour que Bordeaux élevât au roi une statue, il fallait d'abord créer à Bordeaux une Place Royale.

C'est ce que vit, en 1700, un gentilhomme périgourdin, Jean-Sylvestre de Durfort, marquis de Boissière, sénéchal d'Agenais et de Condomois, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom[1]. Dans sa requête au roi, il déclarait « qu'estant tousjours remply du desir de s'occuper de quelque chose qui puisse estre agreable à Sa Majesté, il a cherché les moyens de faire un embelissement à la ville de Bordeaux qui la rendra l'une des plus belles villes de l'Europe, sans qu'il en couste rien aux particuliers, et donnera une grande facilité au commerce ». A cet effet, il sollicitait le don des « accrues » et du terrain qui est entre le mur de ville et la rivière « pour y faire bastir des maisons d'une mesme cimeterie qui formeront une belle ruë, ce qui fera un si bel aspect qu'il espère que Sa Majesté luy permettra d'y faire mettre sa figure, qui ne peut estre mieux placée...[2] ». L'auteur du projet ne négligea rien pour le faire aboutir et aussi pour ménager les susceptibilités locales. Le 23 juillet 1700, il écrivait de Versailles à un correspondant bordelais, sans doute quelque magistrat :

J'ay voulu, Monsieur, en cherchant à plaire au Roy, ne rien faire dans la demande que j'ay pris la liberté de luy

1. Il était né en 1648 et fils d'Armand de Durfort, comte de Boissière, baron de Salviac. Il mourut à Paris le 1er janvier 1737. Il avait épousé Élisabeth de Clermont, par qui il fut baron de Piles, en Périgord. Sa femme était fille d'une Bordelaise, Esther de Tustal (Communication de M. le comte de Saint-Saud).

2. Arrêt du Conseil d'État, Versailles, 27 juillet 1700 (Arch. nat., E 1913, n° 50, orig.). Cf. A. de Boislisle, *op. cit.*, p. 247.

faire qui peut estre contre les interets de la vile de Bordeaux et contre le respect que je dois à Messieurs du Parlement. Je prens la liberté, Monsieur, de vous en rendre conte, affin de remplir en cela mon devoir.

J'ay suplié Sa Majesté de me donner le terrain qui est depuis la porte du Chapeau Rouge jusques à la porte de Sainte Croix, et luy ay en mesme temps demandé la permission de faire metre sa figure dans une place que je pretens faire construire dans le milieu du port, où doit aboutir une belle rue avec des maisons de mesme cimetrie et un quay, en y laissant des cales et des decentes pour l'embarquement et debarquement des marchandises, et tout cela sans qu'il en coute rien à la vile de Bordeaux.

Comme personne n'est plus selé que vous, Monsieur, pour la gloire du Roy, et qu'il vous a assés bien traité en passant pour redoubler encore vostre affection, ne voudriés-vous pas me donner quelque idée pour la place où l'on voudroit mettre sa figure ? J'en ay montré trois plans à Sa Majesté, mais je ne m'en fie pas à moy et cherche uniquement à faire ce qui sera le mieux. Le Roy m'a fait l'honneur de me parler plusieurs fois de Bordeaux, mesme à Trianon, devant M. Le Grand, et, à present comme le jour qu'il y fut, je ne doutte pas que ce grand embellissement ne donne une attention particulière au Roy pour cette vile, qui en a grand besoin.

Monsieur le Chancelier, qui m'avoit desjà donné une audiance très longue pour cet affaire, me dit, le jour qu'elle fut raportée au Conseil, que sa langue ne seroit pas muete sur mon sujet; et en effet, il me fit l'honeur de me dire le lendemain qu'on avoit fait mon eloge. Quoy que le Roy ayt veu la chose par luy mesme trois ou quatre fois, il voulut que Messieurs du Conseil examinassent mes plans et la beauté de ce projet, et le Roy me tesmoigna me plaindre de ce que je ne pourrais pas me dedomager de cette grande depensse.

Quoy que plusieurs arrêts ayent ordonné la demolition de cent quarante maison qu'on avoit bati contre le vieux mur, j'en ay demandé la consservation, affin de n'avoir pas à me reprocher d'avoir fait mal à personne.

J'ay tousjours l'honeur d'estre, avec un très grand respect, Monsieur, vostre très humble et très obeissant serviteur.

DURFORT-BOISSIÈRE.

Si je puis vous estre bon à quelque chose, Monsieur, et que vous vouliés m'honorer de vos ordres, je loge à l'hotel de Longueville[1].

Le Conseil d'État, par arrêt du 27 juillet, renvoya l'affaire à l'intendant Bazin de Bezons pour enquête *de commodo et incommodo*. Durfort-Boissière, estimant sans doute que les choses traînaient trop, renouvela sa requête. Il précisait, cette fois, qu'il se proposait, sur le terrain qui lui serait concédé « depuis la porte du Chapeau-Rouge jusques à la tour de Sainte-Croix », de faire « un beau et grand quay, où il laissera des cales et des désentes d'espace en espace, et aussy grand qu'il le faudra pour échouer les batteaux ». C'était la reprise du grand projet de Pellot (1669), auquel Durfort-Boissière ajoutait celui de Du Plessy (1681). Mais voici la nouveauté :

Ce quay garantira le Château-Trompette du courant des eaux et facilitera l'abord partout à pied sec, au lieu qu'à present on est obligé d'aborder dans la vaze jusques à myjambe; cella donnera aussi une grande seuretté pour les droits de Sa Majesté, d'autant qu'il faira battir un bureau à la teste de ces maisons, aveq tous les magasins dont les fermiers des Fermes unies ont un extrême besoin, qui aura sa veue sur tout ce qui entre et sort de ladite ville, et par là les négociants acquiteront à très peu de frais leurs marchandises, ce qui ne se fait à présent qu'avecq des frais immenses; elles dépérissent même, estant quelquefois exposées plus de huit jours à l'injure du tems. Et comme le principal objet du supliant est de voir la statue équestre de Sa Majesté dans le millieu d'un port aussi beau et aussi magnifique, où près de mille vaisseaux

1. Arch. mun., 269[329], orig. autographe.

viennent commerser deux fois l'année, il oze supplier Sa Majesté de vouloir bien luy permettre de donner ce spectacle à tant de nations différentes et cette satisfaction à la ville de Bordeaux et à ses sujets de la province de Guienne, ce qu'il faira à ses dépens; et parce que dans ses plans, et particulièrement dans celluy de la place où est la figure de Sa Majesté, il y a d'un costé deux rangs de maisons qui y aboutissent, et de l'autre un seul rang, quoyque le dernier luy soy moins utille, parce qu'il y aura moins de maisons, il croit pourtant s'y devoir retrancher, afin de laisser un grand espace pour le quay, qui ne sauroit estre trop large par raport à la beauté du lieu et à l'utillité publique[1]...

Le projet du marquis de Durfort-Boissière constitue vraiment le progrès décisif du long effort commencé depuis le début du règne personnel de Louis XIV pour améliorer la figure de Bordeaux du côté de la rivière. Aux projets antérieurs il ajoute l'idée de bâtir « à la teste » de la façade de maisons uniformes un hôtel des Fermes et de dresser sur le port, au centre d'une place publique, la statue équestre du roi régnant. C'est déjà le plan primitif de Boucher et de Gabriel.

Comme les précédents, ce projet se heurta à l'opposition des jurats. Le Conseil d'État ayant, par arrêt du 9 octobre, de nouveau renvoyé l'affaire à l'intendant et aux fermiers des Fermes unies, le député de la ville à Paris, Dudon, fit valoir « les inconveniens et le prejudice considerable que le public recevroit ». Du reste, les jurats, après avoir promis d'en dresser procès-verbal devant l'intendant pendant la foire d'octobre, ne firent rien et, de nouveau, laissèrent traîner l'affaire. « Je veux croire, » écrivait Dudon le 24 décembre, « que Messieurs les jurats,

1. Arrêt du Conseil d'État, Versailles, 9 octobre 1700 (Arch. nat., E 1913, n° 71, orig. — G 7, p. 148-155, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 273-275).

qui sont beaucoup plus sages que moy, ont des raisons particulières pour en user de la sorte[1]... » Comment fut écarté le projet? On l'ignore. Une seule chose est certaine : c'est que l'opposition des Bordelais le fit échouer. « Le corps de ville et tous les citoyens d'alors, » dit un mémoire adressé par le Parlement au roi, en 1728, à l'occasion du premier projet de Boucher, « se réunirent à s'opposer vivement à toute construction de maisons, de quays et de terrissemens. Ils crurent qu'il falloit se contenter de chercher ailleurs des fonds pour satisfaire et témoigner leur zèle en élevant ce monument dans un endroit plus descent et plus dans le centre de la ville...[2] »

Pénurie financière, inconvenance du lieu proposé, telles furent les raisons dont les jurats colorèrent leur refus. Du projet de Durfort-Boissière, que la *Gazette d'Amsterdam* avait signalé un peu vite comme étant en voie d'exécution[3], il ne resta qu'un souvenir. Quinze ans plus tard, il fut repris par Nicolas-

1. Dudon à ..., Paris, 24 décembre 1700 (Arch. mun., 269380, orig. autographe).

2. Bibliothèque municipale de Bordeaux, registres secrets du Parlement, ms. 369, t. XXVI, fol. 126-158. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 165. — Les jurats écrivaient, le 18 mai 1726, à M. de Ségur, sous-maire, député de la ville à Paris, à propos de « la place de derrière Saint-Pierre » : « Vous vous rappellerés, Monsieur, que feu monsieur le marquis de Bossière l'avoit demandé au roy Louis 14. On pretend même qu'il en avoit surpris une concession, dont les jurats ayant eu connoissance, leur representation eut leur effet et la demande de M. de Boissière n'eut aucune suite » (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1720-1733, fol. 120 r°).

3. En annonçant le départ de la statue équestre de Desjardins pour Lyon, la *Gazette* disait : « D'autres villes veulent aussi marquer le même empressement et faire leur cour en érigeant de semblables monumens à l'honneur de S. M. On fait à Bordeaux un quai le long de la rivière et une nouvelle place dans laquelle il y aura une statue équestre » (n° LXVI, août 1700).

Auguste de La Baume, marquis de Montrevel, commandant de la province de Guienne, sans plus de succès. C'est Saint-Simon et Dangeau qui nous l'apprennent. « Le maréchal de Montrevel, dit Saint-Simon, bas et misérable courtisan, imagina d'imiter le feu maréchal-duc de La Feuillade et de donner à Bordeaux le vieux réchauffé de sa statue et de sa place des Victoires. Il vivoit d'industrie, toujours aux dépens d'autrui, comme il avoit fait toute sa vie : il voulut donc engager la ville de Bordeaux à toute la dépense de la fonte de la statue, de son érection et de la place qu'il destinoit pour elle. La ville n'osa refuser tout à fait, mais s'y prêta mal volontiers. Montrevel, qui en avait déjà fait sa cour au roi, se flatta de l'appui de son autorité; mais il trouva Desmaretz en son chemin, à qui les négociants et le commerce de Bordeaux furent plus chers que cette folie violente. Elle avorta ainsi, et Montrevel retourna à Bordeaux plein de dépit et chargé de confusion[1]. » Dangeau dit plus simplement, sous la date du 22 janvier 1715 : « Le maréchal de Montrevel, qui vouloit faire élever à Bordeaux une statue magnifique au Roi, n'a pu réussir dans son entreprise; il est parti d'ici avant la fin de l'année, fort fâché de n'avoir pu exécuter ce projet qui étoit fort beau[2]. »

En dépit de ces échecs, au début du XVIIIe siècle, l'idée avait fait un grand pas : pour la première fois, il était question d'une place à ouvrir sur le port, au centre du croissant que dessine la rivière; pour la première fois, on parlait de bâtir sur cette place un hôtel des Fermes et d'y dresser la statue équestre du roi. Non seulement la Place Royale est conçue, mais

1. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, p. 87.

2. *Journal de Dangeau*, t. XV, p. 346. — Ce texte et les deux précédents ont été signalés par M. de Boislisle, *op. cit.*, p. 248-249.

les grandes lignes et le décor en sont tracés. L'intendant Boucher les conservera dans ses projets et Gabriel s'en tiendra d'abord, dans ses plans, aux indications générales données par Durfort-Boissière. Boucher et Gabriel n'ont donc rien inventé ; ils n'ont eu qu'un mérite, celui de faire aboutir le projet. Ce mérite suffit, d'ailleurs, à leur gloire. Il n'en reste pas moins que l'idée première de la Place Royale appartient au marquis de Durfort-Boissière ; il était juste de la lui restituer.

CHAPITRE II.

Le premier projet de l'intendant Boucher (1726-1729).

Raisons de l'opposition des jurats au projet de 1700. — L'intendant Claude Boucher. — Ses premières propositions aux jurats (août 1727); leur échec. — Nouvelles propositions acceptées par les jurats (décembre 1727). — Délibération du 2 janvier 1728; approbation par le Conseil d'État (4 février). — Le projet de l'architecte Héricé : la « place de Louis XV ». — Avis demandé par Boucher à Robert de Cotte. — Correspondance et mémoire de Robert de Cotte (mai-juillet 1728). — Devis estimatif de la dépense. — Publication de l'arrêt du Conseil et proclamat pour la vente des emplacements (14 juillet). — Commencement des travaux (septembre). — Opposition du Parlement. — Il provoque un pétitionnement contre le projet (août). — Caractère de son opposition. — Mémoire du Parlement et réponse de Boucher. — Intervention de Jean-Jacques Bel, député du Parlement à Paris. — Son mémoire (décembre). — Le Parlement en désavoue l'impression. — Réponse de Boucher aux mémoires du Parlement et de Jean-Jacques Bel. — Les pièces justificatives du dossier de Boucher. — Envoi de Jacques Gabriel à Bordeaux (29 mars 1729).

L'idée de la Place Royale était déjà tout entière contenue dans le projet présenté en 1700 au Conseil

d'État par le marquis de Durfort-Boissière. Il fallut près de trente ans pour que cette idée aboutît. Elle se heurta à l'inertie et à la résistance sournoise ou ouverte des jurats et du Parlement. Ce fut, au XVIIIe siècle, l'une des formes que prit la lutte, traditionnelle à Bordeaux, des pouvoirs locaux contre le pouvoir central.

La raison de l'opposition des jurats est indiquée avec une netteté parfaite dans le mémoire présenté en 1681 à Louis XIV par Michel Du Plessy et Giac. La partie du port destinée à la future place était encombrée de tas de bois, dont les propriétaires payaient à la ville des redevances qui, sous le nom de « deniers aveugles », constituaient pour les jurats un appréciable casuel[1]. Si la raison secrète de leur opposition n'était donc guère avouable, les arguments qu'ils faisaient valoir pour la justifier étaient plutôt faibles. En réponse au projet de Durfort-Boissière, ils observaient que le terrain demandé par l'auteur était du domaine de la ville, comme *padouen*, et non du domaine du roi, et que, d'ailleurs, l'établissement d'un quai aurait pour résultat de déplacer les bancs de sable du lit de la rivière et d'entraver la navigation[2]. L'argument juridique était sans valeur; des arrêts du Parlement de Guienne de mai et du 13 septembre 1617, des arrêts du Conseil du 11 mars 1620 et du 24 mars 1664, invoqués par Durfort-Boissière dans son mémoire, avaient déclaré que le bord de la rivière dans toute son étendue était du domaine du roi. Quant à l'argument de fait, il était fondé sur un préjugé tenace; le Parlement, dans sa lutte contre Boucher, le reprendra sans se lasser. En somme, ce n'était là que des prétextes destinés à masquer la mauvaise volonté et l'égoïsme des jurats. Le souci de

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 144-147.
2. Arch. dép. de la Gironde, C 1247.

leurs intérêts personnels l'emportait sur leur zèle pour la prospérité de Bordeaux.

L'intérêt de la ville, c'est l'intendant qui va le prendre des mains défaillantes des jurats. Il s'appelait alors Claude Boucher, seigneur des Gouttes, de Hébécourt, de Sainte-Geneviève et autres lieux. Il avait été d'abord président de la Cour des Aides de Paris. En 1720, il fut nommé à l'intendance de Guienne. Il y resta vingt-trois ans, jusqu'à l'arrivée de Tourny. La personne et l'œuvre administrative de Boucher ont été trop sacrifiées à celles de son successeur. Tourny a éclipsé Boucher. Celui-ci mériterait d'être moins méconnu. Il a administré Bordeaux et la Guienne pendant plus d'années que Tourny, et il n'a pas déployé une activité et des qualités moindres. Il fut très laborieux, très habile, moins autoritaire, quoi qu'on ait dit, que Tourny, et il engagea un certain nombre de grandes affaires que son successeur devait mener à bien. Sans doute, il n'eut pas toujours la hauteur et la largeur de vues de Tourny, l'intelligence pénétrante de Dupré de Saint-Maur. Mais il eut leur amour profond de Bordeaux, le souci de sa grandeur et de sa beauté. C'est lui rendre strictement justice que de dire, avec M. Jullian, qu'il fit preuve de patience, d'habileté, de persévérance, « et posa les premières assises du Bordeaux moderne[1] ».

Dès son arrivée à Bordeaux, Boucher se préoccupa des moyens d'embellir la ville. Ce n'est pas lui qui nous l'apprend; c'est un mémoire d'un de ses adversaires, Jean-Jacques Bel, député du Parlement pour s'opposer au projet de la Place Royale. Le témoignage n'est donc pas suspect.

Depuis que M. de Boucher est à Bordeaux, dit ce mémoire, il a toujours songé à laisser dans cette ville

1. *Hist. de Bordeaux*, p. 549.

quelque monument qui en augmente la décoration; les citoyens ont en cela lieu de se louer de son attention et de son zèle. Le nommé Hérissé, son architecte, dont les talents avoient déjà éclaté dans la construction d'un nouvel apartement qu'il avoit fait à l'Intendance, faisoit tantôt un projet tantôt un autre.

Tel est, entr'autres, celuy de renfermer dans l'enceinte de la ville le fauxbourg des Chartrons et celuy de Saint-Seurin; ces projets échouèrent[1]...

Le passage est significatif. Boucher avait vu la nécessité de transformer Bordeaux, et il l'avait vue de haut, puisqu'il songeait à souder ensemble la ville et ses deux faubourgs. L'idée était heureuse et hardie : Tourny la réalisera par l'ouverture des « cours ». Boucher était donc capable de concevoir de grandes choses. Mais c'était un esprit pratique et qui se rendit compte qu'il était obligé de mesurer ses ambitions.

Il avait trouvé dans les cartons de l'Intendance les projets Du Plessy-Giac et Durfort-Boissière. Il les étudia et sut avec beaucoup d'intelligence en dégager ce qui était réalisable de ce qui était chimérique. On ne pouvait songer à créer d'un coup la façade entière du Chapeau-Rouge à la Manufacture. Les jurats ne s'y seraient jamais prêtés. Mais on pouvait adapter aux circonstances présentes les idées de Du Plessy et de Durfort-Boissière. Or, en 1726, les jurats projetaient de construire un quai de la porte des Paus au quai de Royan[2]. Boucher vit là l'occasion de prendre en main l'affaire et de la faire aboutir. Voici comment

1. « Mémoire que présente le député du Parlement sur le projet des nouveaux bâtimens que l'on veut construire sur le port de cette ville » (Arch. nat., G 7. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 210).

2. La chose avait été décidée par une délibération du 20 août (Arch. nat., G 7, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 265-266). — On donnait, au XVIIIe siècle, le nom de *quai de Royan* au quai actuel de la Douane.

il expose lui-même son intervention, qui se place vers la fin de 1726 :

Le sieur Boucher, intendant de Bordeaux, lequel a toujours eu des vues pour l'embellissement du port et de la ville, ... et qui ne peut s'empêcher de convenir qu'il a toujours esté surpris, aussi bien que tous les étrangers qui abordent en cette ville, que personne n'ait pensé jusqu'à présent à perfectionner par le secours de l'art les beautés dont la nature en a orné le port, se persuada qu'en alongeant le quay que les jurats avoient commancé en le portant depuis celuy du Chapeau-Rouge jusqu'au palais de la Cour des Aydes, et en bâtissant des maisons d'une façade uniforme et pratiquant au milieu une place pour poser une figure équestre de Sa Majesté, cela procureroit un embellissement considérable au port de la ville de Bordeaux. Il en fit la proposition aux maire et jurats; mais, avant de vouloir rien entreprendre, il voulut s'informer si ce quay ne pourroit porter de préjudice à la navigation et au commerce : c'est pourquoy il pria le sieur de Bitry, ingénieur en chef du Château-Trompette, d'assembler les principaux pilotes pour examiner si ce quay pourroit porter le moindre domage. Le sieur de Bitry les assembla et, après avoir examiné avec luy le projet, ils déclarèrent, par un acte signé d'eux et dudit sieur de Bitry, le 25 décembre 1726, que ce quay ne pouvoit en aucune façon nuire à la navigation ni porter aucun préjudice à la rivière.

Le sieur intendant de Bordeaux, non content de cette déclaration, estant allé à Paris, communiqua ce projet à des personnes habiles et intelligentes dans l'art de la navigation; et, leur ayant exposé qu'à l'endroit où l'on projetoit de faire construire ce quay, la rivière avoit quatre cent toises de largeur, il luy fut assuré que, quand même on l'avanceroit de vingt-cinq toises de longueur, il ne pourroit jamais luy porter aucun préjudice[1].

De retour à Bordeaux, Boucher proposa l'exécution

1. Réponse de Boucher à Jean-Jacques Bel (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 237).

du projet au maire et aux jurats. L'intendant pouvait espérer que, puisqu'ils avaient eux-mêmes décidé de construire un quai de la porte des Paus au quai de Royan, ils seraient disposés à accepter l'idée d'y ajouter la création d'une place avec façade de maisons uniformes. Mais c'était compter sans l'esprit de rancune des jurats : ils avaient présente à la mémoire l'opposition que l'intendant avait faite, un an avant, à leur demande de concession de ce terrain. Ils « firent difficulté pour passer ce projet, sous prétexte que ce quay pouvoit porter préjudice à la navigation [1] ». C'était l'argument qu'ils avaient déjà opposé au projet Durfort-Boissière et que Boucher avait d'ailleurs pris soin de réfuter d'avance. Mais les jurats n'osent pas prendre la responsabilité de leur refus. Par une délibération en date du 29 août 1727, ils demandent à Boucher d'assembler le Conseil des Trente [2] et de lui soumettre la proposition [3]. Les Trente se réunissent [4]. A leur

1. « Mémoire [de l'intendant Boucher] sur les remontrances du Parlement de Bordeaux au sujet de l'exécution de la délibération des jurats de Bordeaux du 2e janvier 1728, homologuée par arrest du Conseil du 24 février suivant, et des édifices projettez et commencez en conséquence sur le bord de la rivière de Garonne » (Arch. nat., G 7. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 284). — S'il faut en croire les remontrances du Parlement, le jurat Ribail prit l'avis des pilotes lamaneurs, des visiteurs jurés de navires, de vieux patrons de gabares, de sept négociants « du premier ordre » et de plusieurs anciens jurats qui « concoururent à rejeter une proposition qui pourroit entraîner la ruine du port et du comerce » (*Ibid.*, p. 163).

2. « Ce sont, explique un mémoire de l'Intendance, trente notables bourgeois que l'on convoque lorsque les jurats et le conseil de ville croient l'affaire assez importante pour leur demander leur avis » (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 177).

3. Arch. mun., BB, Délibérations de la jurade, 1726-1728, fol. 77 r°-78 r°.

4. Le 13, d'après les remontrances du Parlement (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 164); le 27, d'après le mémoire de Boucher (*Ibid.*, p. 284). Les deux dates sont inexactes;

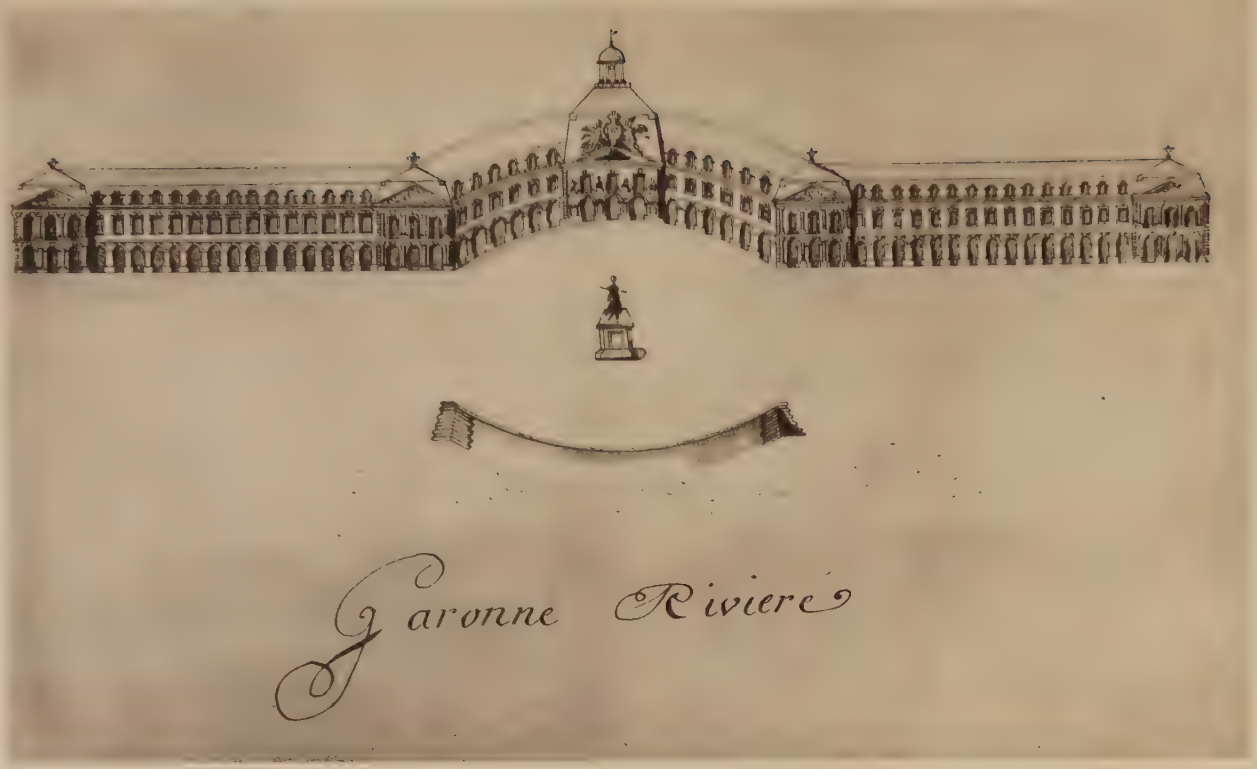

Pl. 1.

Projet de Place Louis XV, par Héricé (1728).
(Archives nationales, G 7.)

tour, ils n'osent rien décider et demandent à l'intendant la permission de soumettre la question aux Cent Trente[1]. Boucher répondit « qu'il ne pouvoit permettre de pareilles assemblées, à cause des conséquences, et suivant une lettre qui lui avait été écrite par M. Dodun en l'année 1722 ». En réalité, il voyait que le siège des jurats était fait et « qu'ainsi il valoit mieux abandonner le projet ».

Quatre mois se passent. En décembre, Boucher trouve l'occasion de reprendre l'affaire. A cette date, « quelques personnes de la cour » demandèrent au roi la concession de tout le terrain compris entre la porte des Paus et le palais de la Cour des Aides. Il est probable que l'intendant n'était pas étranger à cette démarche, qu'il l'avait même suggérée. Quoi qu'il en soit, les placets lui furent transmis de Paris pour qu'il donnât son avis. Il parut à Boucher que l'affaire se présentait, cette fois, dans des conditions très favorables. En effet, la requête en question laissait entendre que le terrain appartenait au roi. Or,

la réunion ne put avoir lieu avant le 29, date de la délibération des jurats.

1. L'assemblée des Cent Trente, dit le mémoire déjà cité, « est convoquée au son de la cloche de l'hostel de ville; toutes les portes sont ouvertes; il est permis à toute personne qui a le droit de bourgeoisie d'y entrer sans distinction d'état, de condition ny de qualité; les premiers venus occupent les places; elle n'est pas réduite au nombre seul de cent et trente personnes; on y reçoit autant de monde que la salle en peut contenir. Une pareille assemblée, qui ne peut être que tumultueuse, a esté prescrite depuis très longtemps, quoiqu'ordonnée par les statuts. C'est par de pareilles assemblées que tous les désordres de Bordeaux ont commencez et ont été soutenus, et on en regardoit la proposition comme un commencement de résistance ou de désobéissance aux ordres du Roy » (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 177). — Le mémoire de J.-J. Bel, cité plus loin, dit qu'à l'assemblée des Cent Trente étaient convoqués « en la manière accoutumée le député du Parlement, ceux de la Cour des Aydes et des autres corps » (*Ibid.*, p. 214).

les jurats, on l'a vu, avaient toujours soutenu qu'il était *padouen* de la ville. Très habilement, Boucher décida de jouer de cet argument pour impressionner les jurats et les amener à son idée. Il les assembla donc, ainsi que le conseil de ville, composé d'anciens jurats, parmi lesquels se trouvaient « quatre des plus habiles avocats », et, « leur aïant fait part de la demande qui étoit faite de ce terrein, il fut convenu qu'il étoit de l'intérest de la ville de demander au Roy la permission d'aliéner eux-mêmes les places qui apartiennent à la ville, à condition d'y construire des maisons d'une façade uniforme ». Ainsi sera évitée la remise en question du droit de propriété de la ville. Les jurats sont séduits; ils veulent « prévenir les suites fâcheuses que pouvoit avoir la demande faite à Sa Majesté de la concession de ces places »; ils accordent à Boucher ce qu'ils lui ont refusé quatre mois avant. Et Boucher, à son tour, leur fait une concession qui sauve les apparences : « Et attendu que le quay qui avoit été proposé paroissoit faire quelque peine aux habitans, qu'il faloit se contenter de faire un simple atterrissement ou grève, qui n'étoit proprement qu'une continuation de l'atterrissement qui avoit été fait en 1726 par le sieur Ribail depuis la porte du Chapeau-Rouge jusqu'à la porte d'Espaux, dont le public paroissoit très content, et qui, d'ailleurs, ne pouvant contraindre le cours de l'eau et facilitant au contraire l'abordage dans un endroit où jusques à présent il n'avoit pas été possible d'aborder, procureroit un avantage considérable au commerce[1]. » Quelques jours après, les jurats prenaient une délibération conforme. Elle est datée du 2 janvier 1728; c'est l'acte de naissance officiel de la Place Royale.

La proposition faite par Boucher comportait : 1° la

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 238-239, 284-285.

vente et l'aliénation du terrain compris entre la porte des Paus et la Cour des Aides pour y bâtir des maisons de façade uniforme; 2° la construction, avec le produit de cette vente, d'un quai « dans le milieu, en portion de rond, afin de former une place au devant desdites maisons, sur laquelle sera érigée la statue équestre du Roy, en bronze, avec un atterrissement sur le bord de la rivière, dans toute l'étendue desdites maisons »; 3° l'ouverture dans le mur de ville d'une porte nouvelle « pour communiquer de la rue du Chai-des-Farines dans la nouvelle rue que formeront lesdites maisons »; 4° enfin, Boucher faisait espérer qu'avec le produit de la vente des emplacements on pourrait bâtir une salle de spectacle dans l'hôtel de ville[1]. Les jurats, « après avoir mûrement réfléchy », déclarèrent que ce projet ne présentait pas les inconvénients du premier et qu'ils l'adoptaient. En conséquence, ils délibérèrent que, « sur le terrain qui est au dehors de la porte d'Espaux, où est l'entrepôt des échalats », il serait bâti une façade de maisons uniformes, dont la construction serait donnée à l'adjudication, « sous une rente annuelle perpétuelle et directe au proffit de la ville, qui sera réglée à proportion de l'emplassement ». Les acquéreurs seraient tenus de paver « en droit soy de pavé carré trois toises et demi en largeur » devant leurs maisons et de planter des bornes de pierre dure à la distance d'une toise, pour empêcher les équipages d'en approcher. Le nouveau « quai en rond » aurait une longueur de 180 pieds. L'atterrissement serait fait en pente douce depuis le pavé qui servirait de voie publique jusqu'à la rivière. Les jurats en auraient la charge; ils y emploieraient les décombres provenant des bourriers de la ville et les pierres de lest des

1. Il s'agissait de remplacer la salle de spectacle de l'Arsenal, fermée depuis 1698.

navires. Enfin, ils agréaient l'architecte que leur proposait Boucher, le sieur Héricé, et lui allouaient des honoraires de 10,000 livres. Ils ne semblaient faire de réserve que sur l'ouverture de la porte nouvelle dans le mur de ville : « Si tant est, disaient-ils, qu'elle puisse avoir lieu[1] ».

La décision obtenue, Boucher pressa les choses. Le 9 février 1728, il envoyait au contrôleur général Le Peletier la délibération des jurats, en y joignant les plans provisoires dressés sur son ordre par Héricé[2]. Le 24, le Conseil d'État approuvait en principe la délibération. Le lendemain, Le Peletier en informait Boucher et lui demandait un projet d'arrêt, le devis des ouvrages et un plan définitif[3]. Boucher fit diligence : le 4 avril, son architecte signait le « devis des ouvrages à faire, tant sur le port de Bordeaux qu'à l'hôtel de ville », et y joignait un plan et une élévation. Voici le texte du projet de Héricé :

Entre la porte Despaux et la Cour des Aydes il sera fait une rangée de maisons en ligne circulaire avec cinq pavillons pour former, avec le quay à construire, une place... laissant une rue derrière entre les maisons et les échopes du mur de ville.

Les pavillons seront placés deux sur chacune des ailes et un au milieu, supérieur aux quatre autres. Le premier étage des pavillons sera d'ordre ionique et le deuxième d'ordre corinthien, avec un fronton au-dessus

1. Délibération de la jurade relative à l'établissement d'un quai et d'une place sur laquelle sera érigée la statue du roi, 2 janvier 1728 (Arch. mun., BB, délibérations de la jurade, 1726-1728, fol. 98 r°-99 r°, orig. — Arch. nat., G 7, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 141-144. — P. Fourché, *A propos de la Place Royale*, dans *Société archéologique de Bordeaux*, t. XXXVI, 1914, p. 31-32).

2. Boucher à Le Peletier, 9 février 1728 (Arch. dép., C 1178. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 140-141).

3. Le Peletier à Boucher, 25 février 1728 (Arch. nat., G 7, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 147-148).

de forme angulaire, celuy du milieu augmenté d'un arrière-corps. — A la hauteur de l'imposte du premier étage du principal pavillon, il sera posé des bustes, et sur son premier entablement quatre figures en pierre de Taillebourg, de six à sept pieds de hauteur, représentant les Quatre Saisons; et, au dessus du deuxième étage, il sera aussy pratiqué un fronton semblable à ceux des autres pavillons, à la pointe duquel sera mis les armes du Roy et des Renommées.

L'intérieur des maisons sera fait au gré des propriétaires, avec cette réserve qu'ils seront tenus de couvrir en ardoise la partie du corps de logis du côté de la rivière, pour conserver la décoration marquée au dessin.

Au devant du grand pavillon, dans une longueur de 36 toises..., il sera construit un quay en portion de cercle, qui formera avec les maisons et pavillons une place de figure ovale, au centre de laquelle il sera élevé une statue équestre en bronze du Roy régnant...

Sous le palais de la Cour des Aides, on ouvrira une porte communiquant avec la rue du Chai-des-Farines[1]...

Le projet de Héricé, comme le montre le plan, respectait le mur de la ville. Entre l'encoche formée dans l'enceinte médiévale par le palais de la Cour des Aides et la porte des Paus, il prévoyait une façade de maisons uniformes ornée de cinq pavillons. Entre cette façade et les échoppes adossées au mur de ville était ménagée une rue conduisant de la porte des Paus à une porte nouvelle ouverte dans l'enceinte, à l'extrémité nord de la rue du Chai-des-Farines. Cette rue était celle qu'avaient proposée les projets des propriétaires des maisons démolies et de Du Plessy et Giac. Mais Héricé, suivant le projet Durfort-Boissière, au lieu d'enfermer cette rue dans l'enceinte, la laissait en dehors et créait sur le port une place isolée de la ville, avec laquelle elle communiquait par la porte des Paus et la nouvelle porte de la Cour des

1. Arch. dép., C 1247; C suppl^t.

Aides. Cette place, dénommée sur le plan *place de Louis XV*, avait la figure d'un ovale, formé par le nouveau quai « en portion de cercle » d'une part, de l'autre par la courbe rentrante du centre de la façade. Cet ovale encadrait la statue équestre. On le voit, le projet de Héricé contenait les éléments constitutifs de la future place de Gabriel : deux pavillons d'angle et un pavillon central, reliés par des façades, avec, au centre, la statue. La décoration des pavillons, avec leurs frontons et leurs colonnes, l'agencement des façades, avec les arcades du rez-de-chaussée, l'étage et les combles en mansardes, la lanterne surmontant le pavillon central se retrouveront dans les plans de Gabriel. Mais l'élévation du projet de Héricé permet de voir combien sa place de Louis XV eût été mesquine[1]. Ce n'était, en somme, qu'un paravent plaqué, destiné, semblait-il, à masquer les échoppes et le mur de ville en ruines. Cette façade et cette place tournaient le dos à la ville, avec laquelle elles n'avaient aucun rapport, aucune communication franche et commode. C'est que le dogme médiéval de la ville close s'était imposé à l'architecte. Boucher n'avait pas osé l'enfreindre. Cette superstition surannée gâtait tout.

L'intendant voulut avoir sur le projet de Héricé l'avis d'un maître de l'art. Le 12 avril, il faisait part au duc d'Antin[2] du projet de Bordeaux et sollicitait sa bienveillance. Elle lui fut assurée et il décida d'expédier au directeur général des bâtiments les plans et le devis de l'architecte bordelais, en le priant

1. Le plan et l'élévation du projet de Héricé, conservés aux Arch. nat., G 7, ont été publiés dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, pl. I et II.

2. Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin de Montespan, marquis, puis duc d'Antin (1665-1736), directeur général des bâtiments en 1708, à la mort de Mansart.

de les communiquer à Robert de Cotte[1]. Le premier architecte du roi était très qualifié pour les apprécier : n'était-ce pas lui qui avait élevé, de 1717 à 1724, les façades de la place Bellecour, à Lyon? Le 4 mai 1728, le duc d'Antin adressa à Robert de Cotte l'élévation du projet, qu'il avait reçue de Bordeaux. Il trouvait l'emplacement admirable, mais l'architecture du pavillon central lui paraissait des plus « sogornues ». « Comme le charbon ne vous coûte rien, ajoutait-il, je vous prie de me faire un plat de votre metier[2]. » Le 13 juin, il avait en mains le plan et un mémoire explicatif, envoyés le 7 par Boucher. Voici le texte du mémoire :

L'esprit du projet dont le dessein a été envoyé à Monseigneur le duc d'Antin est de profiter de l'heureuse disposition d'un emplacement situé sur le milieu de la cavité du croissant qui borde la Garonne, dont la largeur est en cet endroit de 400 toises, pour y construire sur une longueur de 100 toises une rangée de maisons izollées par une rüe de 24 pieds de largeur qu'on laisseroit entre elles et d'anciennes echopes appuyées contre le mur de ville, lesquelles maisons seront decorées du côté de la rivière par cinq pavillons avec des avant-corps, deux sur cha-

1. Le duc d'Antin à Boucher, Saint-Ouen, 18 avril 1728 (Arch. dép., C 1177, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 152). Boucher était déjà en relations avec Robert de Cotte. Il lui avait écrit, à plusieurs reprises, en 1727, pour lui demander de procurer un fontainier à la ville de Bordeaux et l'architecte lui avait désigné Brion, fontainier à Saint-Maur (Bibl. nat., Cabinet des Estampes, portef. IV, 1319, nos 542-546 de l'*Inventaire des papiers manuscrits du cabinet de Robert de Cotte*, par Pierre Marcel, Paris, Champion, 1906, in-8°). — Cf. sur Robert de Cotte la notice de M. Henry Lemonnier, *Procès-verbaux de l'Académie d'architecture*. Paris, 1915, in-8°, t. IV, p. XXXVI-XLII, qui signale sa collaboration au projet de Bordeaux.

2. Le duc d'Antin à Robert de Cotte, Petitbourg, 4 mai 1728 (*Ibid.*, n° 547, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. I, p. 185-186).

cunes des aisles et un au milieu, superieur aux quatre autres, de figure tronquée[1]; pratiquer au dessus un belveder qui serviroit d'observatoire à Messieurs de l'Academie des sciences à Bordeaux[2], lesquelles maisons uniformes entr'elles à deux êtages avec une mansarde au dessus, le premier êtage des pavillons qui domineroient sur icelles d'ordre ionique, et le second d'ordre corinthien, avec des frontons de forme angulaire; secondo, de faire au devant desdittes maisons, dans la longueur et à la distance marquée au plan, un quay en portion de cercle, lequel, avec le circulaire qui seroit observé au milieu de lad. rangée de maisons, formeroit une place, au centre de laquelle, et vis à vis la principalle entrée du grand Pavillon, il seroit ellevé une statue equestre en bronze du Roy regnant, ceinte d'un grillage de fer.

Au moyen du dessein des façades qui a dejà été envoyé et du plan joint au present memoire, l'on peut avoir une connoissance parfaite de ce projet en general.

Il est à remarquer que l'on pourroit faire les façades tant des maisons que des pavillons plus riches, mais les fonds destinés pour la depense desd. façades n'étant fixés qu'à 52,000 l. ne le permettroient pas[3].

Le duc d'Antin transmit ce mémoire et les plans à Robert de Cotte, avec ce billet : « Je vous prie de nous faire quelque chose de beau, à teste reposée,

1. [En marge, renvoi et note de la main de Boucher :] « N. Si le pavillon de figure tronquée faisoit quelque desagrement, on pourroit le figurer comme ceux des aisles en suprimant le belveder servant d'observatoire. »

2. L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, créée par lettres patentes du 9 septembre 1712, tenait alors ses séances dans une maison de la rue des Ayres, appartenant au sieur Bretous, avocat. C'est en 1771 seulement qu'elle eut un observatoire, édifié sur l'hôtel que lui avait légué, par testament du 28 août 1736, le conseiller au Parlement Jean-Jacques Bel, l'adversaire acharné de la création de la Place Royale.

3. Mémoire explicatif de la place où l'on veut élever la statue du roi à Bordeaux (Bibl. nat., Cabinet des Estampes, portef. IV, 1319, n° 549, orig.).

Pl. II.

PROJET DE PLACE ROYALE, PAR ROBERT DE COTTE (1728).

(Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes,
Topographie, Va 61, n° 1318.)

car j'aime fort mon pays, et d'entrer cependant dans les moyens de ceux qui doivent bâtir les maisons, les Bourdelois aimant mieux vendre leur vin que de faire de beaux édifices[1]. » Il informa aussitôt Boucher, lui promettant de lui envoyer l'ouvrage de l'architecte « dès qu'il sera en état[2] ». L'intendant écrivit, de son côté, le 2 juillet, à Robert de Cotte[3]. Le 15, celui-ci lui annonçait qu'il avait remis la veille au duc d'Antin les plans et devis envoyés de Bordeaux, en y joignant un mémoire personnel où il croyait « n'avoir rien omis qui puisse impressionner les jurats ». « Je n'ay rien changé, écrivait-il, à la disposition générale, seulement à la portion circulaire, qui ne convenoit ny à la place ny aux bâtimens, et à laquelle j'ay donné une autre forme, pour que la figure équestre se trouve mieux placée. » Il estimait que la dépense dépasserait le crédit prévu et monterait à 100,000 livres, « ce qui n'est pas, disait-il, un objet pour une ville riche ». Il remarquait d'ailleurs que l'obligation pour la ville de faire des façades uniformes serait compensée par la plus-value des maisons[4]. Voici le texte du mémoire de Robert de Cotte :

J'ai examiné le projet du plan et elevation qui m'a été envoyé. J'ay trouvé que la place d'une portion circulaire

1. Le duc d'Antin à Robert de Cotte, Compiègne, 13 juin 1728 (Bibl. nat., Cabinet des Estampes, portef. IV, 1319, n° 548, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. I, p. 186-187). — Le duc d'Antin était d'origine gasconne.

2. Le même à Boucher, 13 juin 1728 (Arch. dép., C suppl[t], orig.).

3. Il l'informait que les jurats avaient décidé de passer marché pour cinq ans avec le fontainier Brion, qu'il toucherait 2,000 l. par an, serait logé, aurait 300 l. pour son voyage, mais devrait payer son aide et ses ouvriers (Bibl. nat., Cabinet des Estampes, portef. IV, 1319, n° 546).

4. Robert de Cotte à Boucher, 15 juillet 1728 (Arch. dép., C suppl[t], orig.).

platte etoit trop etroitte, n'ayant que 18 à 19 toises de diamètre, que, d'ailleurs, la portion circulaire est trop platte pour luy donner une forme convenable à l'architecture, et que le pied d'estail dans le centre avec les marches et les bornes qui doivent l'environer, les passages en devenoient trop etroits. C'est ce qui m'a donné lieu de former une autre idée que j'ay mis en papier qui retombe sur le plan qui m'a été envoyé, en formant une autre portion circulaire sur le bord de la Garonne, sans interrompre le lit ny le courant de la rivière, en sorte que je croy que la figure equestre seroit placée plus convenablement, et par ce moyen le quay seroit libre, l'espace plus grande et ne derangeroit rien des batimens et des places dont on veut tirer aventage.

Je me suis toujours renfermé pour ces batimens dans la longueur d'environ cent toises de long, en conservant la ruë de derrière et la profondeur de chaque maison aux deux extremités, mais, au lieu de dix-neuf maisons qui sont formées par le projet qui m'a été envoyé, dont les unes sont plus etroitte que les autres, je trouve par la distribution de l'elevation que j'ay faitte dix-sept maisons. Celles qui forment les pavillons auront 6 toises de large, les autres places 5 t. 4 pi. Il n'y aura que l'avant-corps du milieu qui aura 7 to. Ainsy chaque maison aura trois arcades. Cela faira des maisons commodes. Il y aura peut estre bien des gens qui voudront avoir six arcades.

J'ay figuré le plan au bas de l'elevation avec le partage des places par des murs metoyens.

Comme je n'ay rien derangé de la longueur des bastimens, j'ay trouvé que la façade qui m'a été envoyé est trop basse pour une si grande longueur, ne faisant qu'un rez de chaussée et un premier etage, ce qui ne fait que 27 pi. de haut, avec un comble brisé au dessus qui ne fait que des logemens en galletas, et la depence du comble pour les bois, l'ardoise, le plomb devient plus considerable qu'un etage en attique. C'est pourquoy j'ay formé la façade plus haute, finissant par une balustrade qui couvre le comble plat, qui ne sera point veu, et qui evite la depence du grand comble, et l'on peut couvrir ce comble avec de la thuille platte ou ronde, suivant l'usage du païs.

J'ay donné 18 pi. de haut à l'etage du rez de chaussée du rez de chaussée (*sic*), du quay au dessus du per plancher, pour donner lieu aux arcades d'avoir leur proportion et pour elever le plein pied du rez de chaussée des logemens à 4 pi. au dessus du quay, affin de pouvoir avoir des caves au dessous, ayant elevé exprès le rez de chaussée de l'habitation affin que les caves ne reçoivent point d'incommodité de la rivière, quand elle est haute. L'etage ne laissera pas d'avoir 13 ou 13 pi. 1/2 de haut.

Le preer etage au dessus aura 14 à 15 pi. de haut, et l'etage en attique 12 pi., le tout entre les planchers. Je n'ay pas laissé que de faire dans l'avant-corps du milieu un comble brisé couronné par la lenterne pour les observations de l'Accademie des sciences. Sy on le trouve à propos, on le faira, mais on s'en peut dispenser. Il seroit mieux de le faire pour marquer d'aventage le milieu, luy ayant donné la proportion qui est necessaire, ayant trouvé dans le dessein qu'on m'a envoyé ce comble beaucoup plus haut que ce corps du batiment.

L'on trouvera les profils de ces batimens au derrière de l'elevation, comme aussy en façade des deux bouts j'ay marqué par ce profil les caves, l'etage du rez de chaussée, celuy du per et l'etage en attique et le profil du comble simple au dessus.

Je n'ay pas laissé, pour satisfaire les curieux, de faire des papiers qui retombent sur moitié de la façade, où j'ay mis des combles brisés sur les pavillons pour les distinguer, et entre deux des combles simples, dont on trouvera les profils en papiers qui retombent dessous laditte façade, pour l'intelligence de l'execution, quand on aura pris la resolution; et si l'on trouvoit quelque difficulté, je seray toujours prêt à donner mes conseils.

Jé fait encore un autre façade ou (*sic*) sans pillastre au pavillon ny dans les parties entre les pavillons jusqu'à l'avencorps du milieu pour diminuer la despence des façades, n'ayant mis que des pillastres à l'avencorps du millieu au lieu de collonne à causse du fronton, et je né point mis de lenterne pour les observations de l'Academie des sciences, et dans les façades des deux bouts jé

retranché les collonnes qui porte les frontons, n'ayant mis que des pillastres[1].

Pour ce qui regarde la place pour mettre la figure equestre du Roy, je la croy convenablement mieux placée à l'endroit où je l'ay figuré. Cela rend la place plus grande et le quay libre. Quand on sera determiné au pied d'estail, et que l'on aura pris le party qu'il faut prendre, j'en donneray le dessein, quand on m'aura marqué les attributs et inscriptions qu'on y voudra mettre, affin de m'y conformer.

Fait à Versailles, le...[2].

Robert de Cotte avait, on le voit, fait subir au projet de Héricé d'importantes retouches. Il avait donné à la future place plus d'ampleur et d'harmonie, aux édifices des proportions plus justes. L'idée d'élargir la place en empiétant sur le lit de la rivière, celle de surélever les bâtiments en y ajoutant un attique, celle de masquer les combles par une balustrade se retrouveront dans le projet définitif de Gabriel. C'est, d'ailleurs, tout ce qui a subsisté de celui de Robert de Cotte. Les événements ne permirent pas de tirer directement parti de ses suggestions.

Cependant, dès le 9 avril, Boucher avait expédié au contrôleur général les plans et devis de Héricé avec un projet d'arrêt[3] conforme à la délibération des jurats et prévoyant simplement la démolition des échoppes construites contre le mur de ville à l'endroit où devait

1. Paragraphe ajouté après coup, autographe.

2. « Mémoire concernant la place que la ville de Bordeaux veut former et construire sur le quay de la Garonne entre deux portes de la ville. » *En marge :* Bordeaux. Double. (Bibl. nat., Cabinet des Estampes, papiers de Robert de Cotte, portef. IV, 1319, n° 550 de l'*Inventaire* de M. Pierre Marcel). — Le plan et l'élévation joints au mémoire sont conservés au Cabinet des Estampes, Topographie, V^a 61, n°s 1317 et 1318.

3. Boucher à Le Peletier, 9 avril 1728 (Arch. nat., G 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 148).

être percée la nouvelle porte de la Cour des Aides[1]. L'intendant estimait la dépense à 204,900 livres, réparties ainsi : construction des façades, 52,500 l.; place et atterrissement, 46,400 l.; statue équestre, 90,000 l.; ouverture d'une porte nouvelle, 16,000 l. L'article relatif à la salle de spectacle n'était porté que pour mémoire. Boucher comptait que la vente des vingt-deux emplacements « que renferme les dix-neuf maisons ou pavillons à construire », à 12,000 l. chacun, produirait 264,000 l., d'où un excédent de 59,100 l. qui pourraient être affectées à la salle de spectacle et aux honoraires de l'architecte[2]. La réponse du contrôleur général se fit attendre. Boucher la réclamait le 22 mai : « Je vous supplie, écrivait-il, de vouloir bien m'envoier l'arrest le plutôt qu'il se pourra, parce que la saison s'avance; on pourroit commencer à faire les façades des maisons et travailler pendant l'été et l'automne prochains, de façon que les édifices pourroient être achevés de construire pendant l'année prochaine[3]. » C'est le 12 juin seulement qu'il reçut l'expédition de l'arrêt du Conseil, daté du 24 février[4]. La jurade l'enregistra le 3 juillet[5]. L'intendant le fit aussitôt publier et afficher. Le 14 juillet, il fit poser des affiches annonçant la vente des emplacements et commença les adjudications[6]. En septembre, on avait entamé les fouilles des

1. Projet d'arrêt pour l'établissement du quai et la formation de la place, 9 avril 1728 (Arch. nat., G 7. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 149-151).

2. Devis de la dépense à engager (*Ibid.*, p. 151-152).

3. Boucher à Le Peletier, 22 mai 1728 (Arch. nat., G 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 153).

4. Le même au même, 21 juin 1728 (*Ibid.*, p. 153-154).

5. Arch. mun., BB, délibérations de la jurade, 1726-1728, fol. 141 r°-143 r°. — Cf. P. Fourché, *op. cit.*, p. 32.

6. Voir le « proclamat » (14 juillet) et les procès-verbaux de trois enchères (16, 19 et 26 juillet) dans le registre de la jurade (*Ibid.*, fol. 145 r°-v°, 146 r°, 147 r°, 148 v°-149 r°).

fondations pour la première des dix-neuf maisons prévues de la future façade. On avait même rédigé une inscription destinée à être gravée sur la première pierre et dont voici le texte :

LVDOVICI XV
REGNI ANNO XIV
AERAE CHRISTIANAE ANNO CIↃDCCXXVIII
IV IDVS IVNII
CLAVDIVS BOVCHER AQVITANIAE PRAETOR
ET QVAESTOR
SEGVR VRBIS PROMAIOR
VI. VIRI BVRDIGALENSES
SALEGOVRDE . ROQVETTE . BRVNO .
MARBOVTIN. MAIGNOL. BONNEAV.
DEIEAN PROCVRATOR CIVITATIS
DVBOSQ EIVSDEM SCRIBA
FVNDAMENTA HVIVS AEDIFICII
FACIVNDA E SOLO CVRAVERE EIDEMQVE
PROBAVERE.
HERICE ARCHITECTVS SVBSTRVXIT[1].

L'affaire semblait marcher au gré de l'intendant, qui voulait aller vite, quand, soudain, tout se trouva arrêté[2].

1. « Inscription sur la première pierre des maisons bâties au bord de la Garonne depuis la porte Despaux jusqu'à la cour des Aydes, en lettres maiuscules. » Abbé Bellet, *Notes et mémoires sur Bordeaux*, p. 138 (Bibl. mun., ms. 828, t. V). — Bellet a ajouté au texte des notes montrant que les mots essentiels ont été tirés du recueil de Gruter. Il est peut-être l'auteur de l'inscription.

2. Boucher à Le Peletier, 7 septembre 1728 : « Cet arrest a été publié et affiché dans toute la ville ; on a ensuite posé des affiches et fait des publications, et j'ai adjugé à l'Hôtel de ville quelques-unes de ces places au son de la cloche avec les jurats et en présence des habitans qui ont voulu y assister. On a fouillé les fondations et il y en a une partie hors de terre. Toute la ville paroissoit contente de ce projet... » (Arch.

Boucher, en effet, rencontra à ce moment une obstruction autrement sérieuse que la molle opposition des jurats. Elle venait du Parlement, dont il avait négligé de prendre l'avis. Une lettre de l'intendant, du 7 septembre, fait connaître les origines et les causes de cette opposition. D'après cette lettre, toute la ville avait approuvé le projet, « lorsque Messieurs du Parlement se sont avisés de vouloir s'y opposer ». Leur opposition fut d'abord sourde et secrète. Des conciliabules se tinrent chez le président d'Albessard, « homme vain et glorieux, quoyque fils d'un simple avocat et qui, estant hardy et entreprenant, veut gouverner tout le Parlement et toute la ville, si on l'en laissoit le maître ». A ces conférences assistèrent plusieurs conseillers de la Grand'Chambre; on y vit même, au dire de personnes dignes de foi, le premier président, Gillet de La Caze. Le résultat fut que les parlementaires décidèrent d'agiter l'opinion publique et de provoquer un pétitionnement contre le projet. A leur instigation, le syndic des procureurs, Tourneur, alla de porte en porte pour faire signer une protestation aux propriétaires des échoppes adossées au mur de ville et condamnées à être masquées par la future façade. La vraie raison de ce pétitionnement était que le président d'Albessard possédait une maison qu'il louait fort cher aux fermiers généraux, que ceux-ci avaient laissé entendre qu'ils comptaient construire dans la nouvelle façade un hôtel des Fermes et que le président craignait de voir, si ce projet s'exécutait, tomber à rien le revenu qu'il tirait de sa location. Le 18 août, Boucher fut, par hasard, informé de la manœuvre par un particulier dont on avait surpris la signature. Quand le Parlement sut que l'intendant avait éventé la

nat., G 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 157. — Cf. aussi le mémoire de l'Intendance déjà cité (*ibid.*, p. 171-172), qui reproduit la lettre de Boucher).

mèche, il se décida à agir ouvertement. Le vendredi 3 septembre, à la suite de la communication par le conseiller de Guyonnet de la pétition des propriétaires des échoppes, la Cour convoqua les jurats pour leur demander des explications sur le projet[1]. Les députés des jurats, Maignol et Rozier, répondirent qu'il avait été autorisé par arrêt du Conseil. Le lendemain, le Parlement, toutes chambres assemblées, nomma quatre commissaires chargés d'étudier l'affaire. Le premier président fit venir chez lui les principaux négociants pour exercer une pression sur eux[2]. La lettre de Boucher est confirmée par les documents, en ce qui concerne les faits : on a deux pétitions, revêtues, l'une de vingt-trois, l'autre de quatorze signatures, dans lesquelles le projet est dénoncé comme attentatoire à l'autorité du Parlement, aux statuts de la ville, aux droits et privilèges de ses habitants, comme préjudiciable au public et à l'utilité du commerce, comme mortel enfin « aux pauvres petites choppes », qui vont « devenir inutilles et comme en friche[3] ». On a les procès-verbaux des deux audiences du Parlement du 3 et 4 septembre[4]. Boucher dit vrai lorsqu'il affirme qu'à la seconde audience la Cour fut loin d'être unanime et que des têtes sages estimèrent que le jeu n'en valait pas la chandelle : on a une lettre du conseiller du Vigier qui désavoue l'attitude du Parlement en cette affaire et déclare que « ce sont trois ou quatre particuliers qui l'ont conduite[5] ».

La lettre de Boucher précéda de quelques jours le

1. Arch. mun., BB, délibérations de la jurade, 1726-1728, fol. 169 v°.

2. Boucher à Le Peletier, 7 septembre 1728 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 156-160).

3. Arch. nat., G 7, copies. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 182-187, 187-190.

4. *Ibid.*, p. 181-182, 190-192.

5. Du Vigier à V..., 7 septembre 1728 (*ibid.*, p. 191-193).

mémoire au roi que le Parlement envoya, le 11 septembre, au cardinal Fleury et au garde des sceaux[1]. Dans ce mémoire, le Parlement se posait, suivant sa coutume, en défenseur des libertés publiques. Il se plaignait de n'avoir pas été informé par les jurats d'une aliénation de terrain aussi importante. Il démontrait longuement que la procédure suivie en toute l'affaire avait été irrégulière[2].

La requête qui avait provoqué le mémoire du Parlement fut présentée au contrôleur général par un de ses membres, qui était alors à Paris, où il faisait office, depuis trois ou quatre mois, de député de la Cour[3]. Ce conseiller était Jean-Jacques Bel, le futur bienfaiteur de l'Académie de Bordeaux, l'ami de Montesquieu. Il n'avait alors que trente-cinq ans. Il prit en main l'affaire avec toute l'ardeur de la jeunesse. Boucher paraît avoir senti de suite qu'il avait en lui un redoutable adversaire. Il engagea aussitôt la lutte. Il commença par répondre point par point aux remontrances du Parlement et par démontrer l'inanité des arguments qu'il faisait valoir. Après avoir constaté que, contrairement à ce qu'affirmait le premier président Gillet de La Caze, l'affaire était déjà en voie d'exécution, les adjudications faites et les travaux commencés, Boucher reconnaissait que les jurats avaient changé d'opinion sur la question et qu'en décembre 1727, ils

1. Le Parlement de Bordeaux au cardinal Fleury, 11 septembre 1728. — Le Parlement de Bordeaux au chancelier, même date (Bibl. mun., ms. 369, t. XXVI, fol. 158-160. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 160-161).

2. Mémoire adressé au roi par le Parlement de Bordeaux pour protester contre la construction de maisons et d'un quai sur les bords de la Garonne, 11 septembre 1728 (Bibl. mun., ms. 369, t. XXVI, fol. 126-158. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 161-170).

3. Le premier président Gillet de La Caze au contrôleur général Le Peletier, 11 septembre 1728 (Arch. nat., G 7, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 193-194).

avaient accepté ce qu'ils avaient repoussé en août; mais le Parlement avait bien attendu pour protester; que ne l'avait-il fait sitôt la délibération prise? L'intendant réfutait ensuite les arguments des magistrats : la création d'un quai aura pour effet, en augmentant la force des courants, de creuser le lit de la rivière, loin de l'ensabler, « la Garonne estant aussi forte qu'elle est à Bordeaux, et agitée continuellement par le flux et le reflux ». Il concluait que l'excitation de l'opinion publique, dont se targuait le Parlement, était factice : elle n'avait d'autre cause que la crainte qu'avait le président d'Albessard de perdre le revenu de la maison qu'il louait à l'administration des Fermes[1].

Le 27 septembre, Boucher écrivait personnellement au contrôleur général, à qui Jean-Jacques Bel venait de remettre le mémoire du Parlement. Sur la question de l'ensablement du port, il rappelait qu'en 1726 il avait pris l'avis des plus habiles pilotes et capitaines de navires, tant français qu'étrangers, et celui de M. de Bitry, l'ingénieur en chef du Château-Trompette, le restaurateur de la tour de Cordouan. Ils avaient été unanimes à déclarer que le danger qu'on redoutait n'existait pas. Il laissait entendre que l'avis des magistrats avait été enlevé par brigue et « malgré la représentation des plus habiles et des plus honnestes gens du Parlement ». Il faisait remarquer que les adversaires du projet n'avaient jamais fait opposition à la construction de quais devant presque toutes les maisons des Chartrons, et il terminait ainsi :

Ce qui vous surprendra davantage, c'est que le sr premier président et les autres officiers du Parlement, qui

1. « Mémoire contenant l'analyse de diverses lettres de MM. Boucher, du Vigier, premier président de La Caze, et observations sur ces lettres [1728] (Arch. nat., G 7. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 171-180).

sont administrateurs de l'hôpital de la Manufacture[1], font actuellement construire un quay d'environ 50 toises de long, lequel ils font avancer 18 pieds dans la rivière, sans avoir eu la précaution d'en demander le permission à Sa Majesté. Il est bon de vous observer que l'endroit où l'on construit ce quay est la corne du croissant, et, par conséquent, l'endroit où la rivière est la plus étroite.

Peut-on, dans de pareilles circonstances, avoir la témérité d'avancer qu'un attérissement formé dans l'endroit le plus large de la rivière, lequel n'y entre point et ne peut jamais contraindre le cours de l'eau, puisse nuire à la navigation? On ne présume pas qu'ils aient encore celle d'hazarder qu'il puisse nuire au commerce, puisqu'il luy procure un embarquement et un débarquement de plus de 100 toises de long qu'il n'avoit point eu jusqu'à présent; mais les esprits sont si bizarres en ce païs qu'il faut prévoir à tout[2].

La riposte était rude.

De son côté, Jean-Jacques Bel agissait. Il aimait à écrire; il avait un tempérament de journaliste et de « gendelettre » comme on en trouve tant en ce début du XVIIIe siècle. Il s'était jusque-là exercé dans la polémique littéraire : il avait bataillé contre Desfontaines. Une occasion s'offrait d'appliquer son talent et sa plume à une affaire plus sérieuse, à une question bordelaise. Il dut la saisir avec joie. Il rédigea donc, en décembre 1728, un ample mémoire, où il se proposait d'établir « combien le nouveau projet entrepris par M. Boucher doit donner d'allarmes légitimes ». A cet effet, il faisait d'abord un historique

1. Cf. p. 6, n. 1. — En 1736, Jacques Gabriel étudia un projet de quai destiné à le relier à la ville. Ce fut l'origine de la façade construite par Tourny, à partir de 1748, entre les portes Sainte-Croix et de la Grave (P. Courteault, *Notes sur l'arrière-port de Bordeaux*, dans la *Revue historique de Bordeaux*, 1920, p. 42-45).

2. Boucher à Le Peletier, 17 septembre 1728 (Arch. nat., G 7. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 194-196).

détaillé et, d'ailleurs, intéressant de l'affaire depuis l'arrivée de Boucher à Bordeaux jusqu'à l'arrêt du Conseil. Il expliquait le revirement dans l'opinion des jurats par les raisons suivantes :

Le corps de l'Hostel de ville est composé de six jurats; les trois plus anciens sont remplacés chaque année par trois autres, auxquels, comme l'on sçait, la protection de M. le commissaire départy n'est point inutille pour être nommés. Trois anciens jurats sortirent donc pour lors de l'Hôtel de ville, et entr'autres le sieur Ribail, dont la capacité et le zèle pour le bien public sont généralement reconnus. L'Hôtel de ville se trouva par là privé des lumières de ce magistrat et de celles dont il avoit été dépositaire dans les assemblées qui s'étoient tenues chez luy. Alors, le nommé Hérissé, qui devoit avoir la direction des nouveaux bâtimens, crut qu'il pouvoit renouveler ses sollicitations auprès de M. de Boucher. Pour le faire d'une façon qui ne donna point une défiance trop ouverte, il ôta du projet le nom de quays, il ne qualifia plus les avancemens dans la rivière que de simples attérissements, et, à la faveur d'une dénomination différente, qui conservoit toujours le même objet, il réussit si bien à persuader que tous les inconvéniens disparoissoient, que M. de Boucher crut inutile de s'en assurer par l'assemblée des Cent Trente indiquée.

Après avoir insisté sur ce point que la délibération des jurats était illégale parce qu'elle avait été prise, contrairement à un arrêt du Conseil de 1715, sans l'avis des Trente et des Cent Trente, Jean-Jacques Bel reprenait, en les développant, les arguments exposés par le Parlement dans son mémoire. Il en ajoutait quelques-uns de son cru : les maisons nouvelles deviendraient l'asile des contrebandiers et « le revenu des fermes de Sa Majesté souffrirait par là une diminution considérable » ; la nouvelle façade gênerait le tir du Château-Trompette, qui ne pourrait plus voir jusqu'à la Manufacture. Ces deux arguments étaient,

du reste, habiles : ils devaient toucher les gens de finances et les militaires. La conclusion du mémoire était moins heureuse; l'auteur prétendait y montrer que le projet aurait pour effet d'enlaidir le port :

Il est généralement reconnu que le port de Bordeaux est le plus beau qui soit en Europe. Sa principale beauté consiste dans ce grand demi-cercle qu'il décrit depuis Vigne Garonne jusques à la Manufacture et qui est fermé des deux côtés par les palus de Montferrand et par celles de la Souï, ce qui forme un bassin d'un ovale parfait. Les maisons que l'on veut bâtir detruiront la perfection de cet arrondissement, ce qui produira un effet à peu prez semblable à celuy que produiroit une grande maison bâtie devant le demi-cercle de Versailles. Il faut ajouter à cela qu'une des grandes beautés de la ville, quand on en sort par toutes les portes qui correspondent aux cent toises que l'on veut faire bâtir, est de découvrir d'abord la vue de cette belle et grande rivière dont les bords sont terminés par un coteau riant et diversifié et sur laquelle on aperçoit une infinité de vaisseaux et de batteaux flotans ou ancrés. Si l'on bâtit aujourd'hui tout cet espace, on se trouvera tout à coup choqué par ce grand bâtiment, qui ôtera un point de vue si agréable et si gay[1].

Jean-Jacques Bel était, on le voit, sensible à la beauté du site de Bordeaux. Il en parle en aussi bons termes qu'en parlera Gabriel. Comment n'a-t-il pas vu ce qu'y devait ajouter l'exécution du projet de Boucher?

Son mémoire rédigé, Jean-Jacques Bel, qui était « auteur », ne put résister à la tentation de le faire imprimer. Il le donna sous son nom; mais, « ayant reconnu qu'une pareille démarche estoit fort hardie

1. « Mémoire que présente le député du Parlement de Bordeaux sur le projet des nouveaux bâtimens que l'on veut construire sur le port de cette ville » (Arch. nat., G 7. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 210-228).

et passoit les bornes du pouvoir d'un député », en l'adressant au premier président, il s'excusa de la liberté qu'il avait prise[1]. Le Parlement ne goûta pas cette initiative; il la jugea imprudente. Le 21 janvier 1729, le mémoire fut lu en présence des chambres assemblées. Boucher, dans une lettre écrite le même jour à Le Peletier, affirme qu'il fut trouvé « très mauvais, remply de faits faux et suposez, et qu'à la pluralité des voix il a esté dit qu'il étoit fâcheux qu'il eût donné ce mémoire avant de le communiquer au Parlement et qu'il auroit été à souhaiter qu'il fût suprimé[2] ». Le zèle du jeune conseiller l'avait poussé trop loin. Les têtes sages de la Cour estimèrent qu'il avait commis une maladresse. « Il fut délibéré qu'il ne seroit point avoué ni désavoué », « qu'on ne diroit mot et qu'on laisseroit décider l'affaire. » Dès le 22 janvier, le contrôleur général avait envoyé à Boucher les remontrances du Parlement et le mémoire manuscrit de J.-J. Bel pour avoir son avis; il l'engageait à prendre celui de l'ingénieur du Château-Trompette et des principaux négociants de Bordeaux[3]. Le 29, en réponse à la lettre de Boucher du 21, il l'invitait à voir si le mémoire imprimé différait du manuscrit et à régler là-dessus sa réponse[4]. Le 11 février, cette seconde réponse était prête : l'intendant en annonçait l'envoi au contrôleur général[5].

Nous ne possédons pas moins de quatre mémoires de Boucher en réponse à ceux du Parlement et de Jean-Jacques Bel. Ces mémoires ont un fond commun; la

1. Réponse de Boucher au mémoire de J.-J. Bel (Arch. nat., G 7. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 233).
2. Boucher à Le Peletier, Bordeaux, 21 janvier 1729 (*Ibid.*, p. 197). — Le même au même, 12 février 1729 (*Ibid.*, p. 206-207). — Réponse de Boucher au mémoire de J.-J. Bel (*Ibid.*, p. 233).
3. Le Peletier à Boucher, 22 janvier 1729 (*Ibid.*, p. 198-199).
4. Le Peletier à Boucher, 29 janvier 1729 (*Ibid.*, p. 199).
5. Boucher à Le Peletier, 11 février 1729 (*Ibid.*, p. 206-207).

forme même n'en diffère que dans quelques détails. Le plus ample débutait en rappelant qu'aux termes de la délibération des jurats, il ne s'agissait plus, comme le prétendait le Parlement, de faire un quai, mais un simple atterrissement, dont la création n'entraînerait aucun danger pour le port. Il laissait entendre aussitôt, du reste, qu'il en serait de même si, au lieu d'un atterrissement, on faisait un quai, et il rappelait de nouveau le précédent du quai de la Manufacture, établi par Messieurs du Parlement. Il réfutait ensuite, en quelques mots brefs et péremptoires, les divers arguments des magistrats et de leur député. Après cette réponse « à l'idée sommaire » que J.-J. Bel avait mise en tête de son mémoire, Boucher reprenait point par point la question. Une fois de plus, il en faisait l'historique; il insistait sur ce fait que le projet adopté le 2 janvier 1728 ne différait pas de celui que le jurat Ribail avait proposé en 1726; il déclarait que le retard apporté à la transmission de l'arrêt du Conseil du 24 février n'avait été dû qu'à « la négligence de cœux qui estoient chargés de le retirer » ; enfin il contait par le menu la manœuvre d'obstruction du Parlement. Puis il répondait, article par article, aux arguments de J.-J. Bel[1].

Ce qui était nouveau dans cette réponse, c'étaient les pièces justificatives que Boucher y avait jointes : l'arrêt du Conseil d'État relatif au projet Durfort-Boissière[2], les délibérations de la jurade de 1726 et 1728[3], le « proclamat » pour la vente des emplacements, en date du 14 juillet 1728[4], les pièces authentiques prouvant la manœuvre tentée par le Parlement pour sur-

1. Réponses de Boucher à Jean-Jacques Bel (Arch. nat., G 7, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 228-258, 258-261, 262-264, 281-293).
2. *Ibid.*, p. 273-275.
3. *Ibid.*, p. 265-266, 141-144.
4. *Ibid.*, p. 267.

prendre la bonne foi d'un des signataires de la pétition, le sieur Pierre Carteron, négociant[1]. A ces documents historiques, Boucher avait joint d'autres pièces à l'appui de son argumentation. C'était un certificat des directeurs de la Chambre de commerce, en date du 17 février 1729, déclarant que le projet de l'architecte Héricé ne pouvait être désavantageux au commerce et à la navigation et méritait toute attention[2]; un certificat de trente-deux négociants de Bordeaux, auxquels avaient joint leur signature dix-sept anciens consuls de la Bourse, et où l'on relevait les noms de Dubergier, Nairac, Meyer, Dulamon, Clock, Clermont, Hoogstoel, Vandenbranden, tout le commerce de la Rousselle et des Chartrons, qui approuvait le projet de l'intendant[3]; un certificat de Bitry et Barbier, ingénieurs en chef et en second du Château-Trompette, qui déclaraient que le projet ne compromettait en rien le port et la navigation de la rivière, et qu'il ne gênait pas davantage le tir du Château-Trompette[4]; un certificat de Pierre Salette et Jean Hurtin, pilotes de la maison Saige, déclarant inexacte la direction des courants indiquée par le Parlement et par J.-J. Bel[5]; enfin, un plan du port levé par Bitry et Barbier.

Le certificat de Bitry et Barbier se terminait par une remarque d'une ironie impayable :

L'endroit le plus contraire à la fortification du Château-Trompette est une grande maison que l'on a laissé bastir... au sieur Bel, scituée sur la plus grande hauteur,

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 268-271.
2. *Ibid.*, p. 266-267.
3. *Ibid.*, p. 277-280.
4. *Ibid.*, p. 231-233, 275-277. — Ce certificat est inséré dans le mémoire de Boucher et reproduit, avec les autres pièces, en annexe.
5. *Ibid.*, p. 280.

à quatre-vingt-dix toises du château, où il se trouve une battrie toute formée, d'où l'on découvre tout le poligone du costé du Chapeau-Rouge jusqu'au pied des bastions et des courtines ; la porte d'entrée y est découverte jusqu'au seuil et une partie du chemin couvert veue de revers du costé du nord.

Cette maison, c'était l'hôtel de l'Esplanade, que J.-J. Bel léguera par testament à l'Académie et qui fut pour celle-ci la source de longues et multiples difficultés. A J.-J. Bel prétendant que le projet de Boucher constituait une menace pour la sûreté de l'État, Boucher faisait répondre par les juges les plus qualifiés que la seule menace provenait de la maison de J.-J. Bel[1]. — Autre détail intéressant : les deux certificats des négociants bordelais et des ingénieurs du Château-Trompette proposaient dans les mêmes termes l'idée que la future place pouvait « servir à déposer les marchandises en temps de foire, pendant lequel on est très embarrassé de sçavoir où les mettre[2] ». L'idée était certainement de Boucher. Il est donc juste de lui en faire honneur. Elle ne sera réalisée qu'en 1749, lorsque Tourny aura bâti la Bourse, et véritablement qu'en 1773, lors de la construction sur la Place Royale des baraques de Philippe Périer[3].

1. Dans un de ses mémoires, Boucher dénonçait aussi l'intérêt personnel qu'avait J.-J. Bel à redouter une invasion des eaux de la Garonne sur la rive droite, en Queyries : « Si l'autheur avoit bien réfléchy..., il n'auroit pas non plus montré, comme il l'a fait, que l'intérest particulier plutôt que le bien public le faisoit agir, par la crainte de perdre un héritage que son père possède dans les Queyries, et il n'auroit pas eu l'imprudence d'avouer qu'anciennement une partie de ce terrain formoit le lit de la rivière, et, par conséquent, que c'est une usurpation faite au domaine du Roy. » (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 261.)

2. *Ibid.*, p. 275-278.

3. Cf. P. Courteault, *La vie des foires bordelaises*, 1918, in-8°, p. 26, 35-36.

La réponse aux différents mémoires de Boucher se fit attendre un grand mois, pendant lequel on peut penser que les deux adversaires ne restèrent pas inactifs. Les jurats intervinrent aussi par des lettres au duc du Maine et au comte d'Eu, datées du 31 janvier, où ils se plaignaient de l'animosité que le Parlement leur témoigne sous les moindres prétextes, et les informaient qu'ils envoient à Paris le sous-maire de Ségur pour prévenir ses entreprises et dissiper les fausses préventions. M. de Ségur arriva à Paris le 6 février[1]. Le 29 mars, le contrôleur général Le Peletier répondit enfin :

[Sa Majesté] n'a pas jugé qu'il convînt d'avoir égard aux représentations du Parlement; mais, comme l'importance des ouvrages proposez par raport soit à la conservation du port, soit à la sûreté de la navigation, demande une particulière attention, Sa Majesté a résolu d'envoier un de ses architectes, avec des ingénieurs qu'elle nommera, pour examiner sur les lieux le projet dont il s'agit et luy en rendre compte[2].

En attendant, Boucher avait ordre d'arrêter tous les travaux. Le pouvoir central, on le voit, n'osait prendre une décision ferme : le conseil des finances se bornait à ordonner une enquête. J.-J. Bel annonça aussitôt à Bordeaux qu'il l'avait emporté. « Il chante victoire », écrivait le 8 avril Boucher à Le Peletier, « comme s'il avoit gagné son procès; mais il changera de discours quand l'architecte et les ingénieurs que le Roy doit envoyer auront fait leur visite et leur raport, et je me flatte qu'ils conviendront de tous les faits que j'ai avancé dans mon mémoire, étants conformes à la

1. Arch. mun., BB, correspondance des jurats, 1720-1733, fol. 178 v°-179 r°.

2. Le Peletier à Boucher, 29 mars 1729 (Arch. nat., G 7, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 281).

vérité. Je suis charmé du party qu'on a pris; quand on n'a que la vérité et le bien public pour objet, on ne craint point les éclaircissemens[1]. » C'est sur cette fière déclaration que se termine cette première phase de l'histoire de la Place Royale. L'événement devait donner raison à Boucher; car l'architecte désigné s'appelait Jacques Gabriel.

1. Boucher à Le Peletier, 8 avril 1729 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 293-294).

CHAPITRE III.

Les trois projets de Jacques Gabriel (19 mai 1729-7 février 1730).

Jacques Gabriel. — Son arrivée à Bordeaux (19 mai 1729). — Ses premières impressions. — Plans de l'hôtel des Fermes et de la Place Royale. — Activité de Gabriel. — Règlement du conflit avec le Parlement. — Gabriel quitte Bordeaux (19 juillet). — Le mémoire de Gabriel et Tigné sur le port de Bordeaux, et l'instruction de Gabriel sur les différents projets de places. — Critique du projet de Héricé. — Les trois projets de Gabriel. — Idées fécondes contenues dans le troisième projet : les promenades du Château-Trompette, l'élargissement de la rue Sainte-Catherine, la place de la Comédie. — Le devis de la dépense. — Adoption du second projet par le Parlement et les jurats. — Dispositif et décoration des trois projets. — Expédient financier imaginé par Boucher : la caisse des maisons démolies. — Nouvelles intrigues de Jean-Jacques Bel. — Adoption du second projet par le Conseil d'État (7 février 1730). — Texte définitif de l'arrêt. — Règlement des honoraires de Gabriel.

Dans sa lettre du 29 mars 1729, le contrôleur général Le Peletier annonçait à Boucher que le roi avait décidé d'envoyer à Bordeaux un de ses architectes pour trancher le litige entre le Parlement et l'intendant et examiner s'il était possible de réaliser le pro-

jet de place proposé par ce dernier. A cet architecte devaient être adjoints des ingénieurs chargés d'étudier la question du port et de la navigation de la rivière. L'un de ces ingénieurs fut envoyé de Paris : il s'appelait M. de Saint-Pierre[1]. L'autre fut désigné par le marquis d'Asfeld, directeur des fortifications de la province de Guienne : le 26 avril 1729, il proposa le chevalier de Tigné, directeur des fortifications du pays d'Aunis, en résidence à La Rochelle[2]. Ce choix fut agréé[3]. Quant à l'architecte, il avait été choisi dès le 19 avril ; à cette date, le contrôleur général lui fit remettre tout le dossier de l'affaire : mémoires du Parlement et de l'intendant, plans, profils et coupes, pour qu'il en fît faire des copies[4].

L'architecte choisi était Jacques Gabriel[5]. Il était alors à l'apogée de sa fortune. Issu d'une famille d'entrepreneurs et d'architectes originaire d'Argentan[6],

1. Il est connu seulement par une lettre de Gabriel à Boucher, du 30 avril 1730 : « J'envoye le dix ou le douze du mois de may M. de Saint-Pierre, l'ingénieur qui estoit avec moy l'année dernière. » (Arch. dép., C 1177, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 373.)

2. D'Asfeld à Le Peletier, 26 avril 1729 (Arch. nat., G 7. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 295).

3. Le Peletier à M. de Tigné, 2 mai 1729 (*Ibid.*, p. 296-297).

4. Note des documents remis à Gabriel, 19 avril 1729 (*Ibid.*, p. 294).

5. Boucher le savait le 16 avril par une lettre de Le Peletier, qu'il communiqua aux jurats. Ceux-ci délibérèrent d'envoyer à M. de Ségur, sous-maire et député à Paris pour les affaires de la ville, une lettre de crédit pour fournir aux frais de voyage de Gabriel (Arch. mun., BB, Délibérations de la jurade, 1728-1731, fol. 20 r°).

6. Mme G. Despierres a établi cette origine normande et dressé un tableau généalogique de la famille (*Les Gabriel. Recherches sur les origines provinciales de ces architectes.* Paris, 1895, in-8°, extrait de *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1895, p. 498). Le véritable prénom de l'architecte de la Place Royale est *Jacques* et non, comme on le lit à peu près partout, *Jacques-Jules*.

élève de son cousin maternel Jules Hardouin-Mansart, il avait été admis en 1699 comme membre de la deuxième classe de l'Académie d'architecture, en 1700 comme honoraire de l'Académie de peinture, anobli en mai 1704, nommé le 20 mars 1709 architecte ordinaire du roi et « contrôleur des dedans » du château de Versailles, premier ingénieur des ponts et chaussées du royaume en 1716, promu le 30 mars 1718 à la première classe de l'Académie d'architecture, chevalier de Saint-Michel en 1722. En 1729 il était déjà désigné pour succéder, comme premier architecte du roi, à Robert de Cotte, qui, « très vieux et aveugle, » ne mourut qu'en 1735[1].

C'est surtout en province que travailla Jacques Gabriel. En dehors de l'entretien des bâtiments royaux à Versailles, à Fontainebleau, à Chambord, il ne construisit à Paris que des hôtels pour des particuliers : le plus célèbre est l'hôtel Biron, rue de Varennes, bâti pour la duchesse du Maine[2]. En province, Jacques Gabriel fit des projets d'embellissement pour Nantes, exécuta des travaux à Rennes, à Lyon, à La Rochelle, à Orléans, à Blois, construisit des ponts sur le Rhône à Lyon, sur la Seine à Poissy et à Charenton, sur l'Oise à Pontoise et à L'Isle-Adam, sur la Loire à Blois[3]. La Place Royale de Bordeaux est le travail le plus considérable qu'il lui fut donné d'entre-

1. Comte de Fels, *Ange-Jacques Gabriel*. Paris, 1912, in-fol., p. 3-5. — Henry Lemonnier, *Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture*, t. III, p. 63; cf., sur le rôle de Gabriel à l'Académie d'architecture, t. IV, p. 110, 119, 121, 139, 142, 239, 258, 262, 266, 284, 289, 304, 309, 313, 316, 320, 322.

2. Cf., sur l'hôtel Biron, Jacques-François Blondel, *L'architecture françoise* (Paris, 1752-1756, in-fol.), t. I, p. 205-208, et un article de M. Gustave Babin dans l'*Illustration* du 19 juin 1909.

3. Henry Lemonnier, *Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture*, 1915, in-8°, t. IV, p. xxxi.

prendre. Son nom reste lié à cette création, que son fils Ange-Jacques se borna à compléter et à achever[1].

Gabriel se mit aussitôt à l'œuvre. Le 26 avril, il restituait au contrôleur général les originaux du dossier, dont il avait pris copie[2]. Le 28, il demandait une audience à Le Peletier pour prendre ses ordres avant son départ pour Bordeaux, qu'il avait fixé au 10 mai[3]. Il dut le voir à Paris, entre le 28 avril et le 2 mai. A cette dernière date, Le Peletier informait officiellement Boucher du choix fait de Gabriel et de Tigné : « J'ay fait remettre, lui disait-il, à M. Gabriel, qui partira incessamment pour se rendre à Bordeaux, les copies de tous les plans et mémoires concernant cette affaire[4]. » En même temps, il avisait Tigné de la nomination de Gabriel, sans lui donner, d'ailleurs,

1. M. le comte de Fels a, dans son livre sur *Ange-Jacques Gabriel* (p. 9), attribué sans preuves à Jacques Gabriel la fontaine de la Grave, la fontaine de Sainte-Croix, la fontaine Saint-Projet « et sans doute aussi quelques-unes de ces portes monumentales que l'on a mutilées sans les détruire entièrement ». Les portes monumentales de Bordeaux encore debout sont toutes postérieures à Jacques Gabriel, qui n'édifia, comme on le verra plus loin, que les portes de la Cour des Aides, Saint-Pierre et de la rue du Chai-des-Farines, depuis longtemps démolies. M. le comte de Fels a donc attribué à Jacques Gabriel des travaux dont il n'est pas l'auteur; par contre, en ce qui concerne la Place Royale, il a fait la part beaucoup trop large à son fils et surtout il a méconnu l'importance de son œuvre bordelaise en général.

2. « M. Gabriel s'est chargé de faire faire des copies de tous ces mémoires et d'en reporter les originaux lundi prochain 25 avril 1729. Il a renvoyé lesd. mémoires le 26 avril 1729. » Note du contrôle général (Arch. nat., G 7. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 294).

3. Gabriel à Le Cloistrier (*sic*), premier commis des finances, Paris, 28 avril 1729 (orig., *Ibid.*, p. 295). — Le Cloistrier à Gabriel, même date (minute, *Ibid.*, p. 296).

4. Le Peletier à Boucher, 2 mai 1729 (Arch. dép., C 3667, orig. — Arch. nat., G 7, copie. — *Ibid.*, p. 297).

des instructions précises; Boucher devait mettre l'ingénieur au courant, dès son arrivée à Bordeaux, en lui communiquant le dossier de l'affaire[1].

Gabriel arriva à Bordeaux le 19 mai, Tigné le lendemain[2]. Et voici la première impression de l'architecte, transmise le 21 par Boucher à Le Peletier :

Monsieur,

MM. de Tigné et Gabriel sont arrivez en cette ville depuis hier matin; comme ils seront indispensablement obligés d'avoir plusieurs conférences ensemble, je leur ai fait préparer à chacun un apartement dans la maison du gouvernement[3]; ainsy ils seront à portée de se voir à tout moment et de travailler en liberté, sans crainte d'être interrompus.

M. Gabriel a un vaste projet, de la manière dont il me l'a expliqué en gros et qui coûtera beaucoup d'argent; mais, s'il peut être exécuté, certainement ce sera le plus beau morceau qu'il y ait en Europe. Quand son plan sera fini et qu'il me l'aura communiqué, j'auray l'honneur de vous informer des mesures qu'on pourra prendre pour l'exécuter...[4].

Cette impression, la voici confirmée, le 24, par Gabriel lui-même. A peine arrivés, Tigné et lui ont fait avec l'intendant des visites protocolaires au premier président et aux jurats, puis ils se sont mis à étudier les lieux. Ils ont parcouru le port, dont ils font lever un plan d'ensemble, estimant que celui de Bitry et Barbier était peu exact :

... Nous levons mesme encore un demy-quart de lieue

1. Le Peletier à Tigné, [Paris,] 2 mai 1729. — Tigné à Le Peletier, La Rochelle, 7 et 14 mai 1729 (Arch. nat., G 7. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 296-298).

2. Gabriel à Le Peletier, Bordeaux, 24 mai 1729 (Arch. nat., G 7, orig. autogr. — *Ibid.*, p. 300).

3. Rue Porte-Dijeaux.

4. Boucher à Le Peletier, 21 mai 1729 (Arch. nat., G 7. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 299).

au-dessus et au-dessous, pour avoir les sinuosittez que fait la rivière à l'une et l'autre extrémitté, affin de bien marquer les courants; et, pour les mieux conoistre, nous nous embarquerons en hault assez loing, et nous descendrons avec la marée, nous laissant aller au courant sans rames, pour suivre le descendant, comme du dessous nous nous laisserons porter par la marée pour bien prendre le montant, et nous le marquerons bien exactement sur nostre carte.

Nous ne pouvons rien detterminer qu'après ces opérations: mais je vous avoueray, Monseigneur, que je n'ay jamais veu un si beau coup d'œil et un si grand spectacle que ce port; il mérite bien de faire quelque chose qui soit recomandable à la postérité.

Je resteray ici tout le temps qu'il faudra pour y faire les projets; j'y prendray toutes les conoissances dont j'ay besoin pour établir la manière des constructions et constater la dépense[1]...

Ainsi, dès le premier moment, l'enquête ordonnée par le contrôleur général a abouti. Le différend est tranché : Boucher a gagné sa cause, le Parlement et Jean-Jacques Bel ont perdu leur procès. Le site de Bordeaux a conquis l'artiste; à première vue, il estime qu'il y a là quelque chose à faire, et quelque chose de grand, *qui soit recommandable à la postérité*. Cette phrase de Gabriel, c'est vraiment le point de départ de la transformation édilitaire de Bordeaux au XVIIIe siècle. Ce croissant qui s'infléchit harmonieusement, ce port qui en épouse la courbe, cet horizon de coteaux couverts de bois et de vignes, quel décor naturel facile à embellir! Quoi de plus raisonnable que de jeter à bas ce mur de ville délabré, ces échoppes lépreuses et de leur substituer des colonnades élégantes, des frontons lumineux, des façades et des pavillons réguliers! Gabriel, du premier coup, fit ce rêve.

1. Gabriel à Le Peletier, Bordeaux, 24 mai 1729.

Pour le réaliser, il se mit au travail avec acharnement. Il fit d'abord des plans pour l'hôtel des Fermes, qui devait occuper une partie des bâtiments nouveaux. Il fit ensuite trois projets de Place Royale. Les brouillons de ces plans étaient prêts le 8 juillet. L'architecte écrivait, à cette date, à Le Peletier :

M. Boucher est revenu le 5e. Nous avons travaillé avec lui sur tous ces projets, auxquels il trouve peu de difficultez, tant pour la dépense que pour l'exécution. Nous devons, lundy et mardy prochain, en conférer avec M. le Premier Président et Mrs les Jurats, pour que, s'ils ont des objections à faire, nous les recevions et y répondions, affin de vous les évitter lorsque vous aurez à donner vostre décision.

J'employeray le reste de la semaine à visitter les sources des eaux bonnes à boire, qui sont en très mauvais estat, et à faire des arrangemens pour les grands chemins, que j'ay trouvé en grande destruction. Ma présence icy a mis plus de 200 ouvriers en mouvement pour les rétablir. Je descendray ensuitte la rivière du costé de Blaye pour visitter les carrières, ayant remarqué qu'ils tirent mal la pierre. Je remonteray ensuitte par la rivière en cette ville pour m'en aller à Montauban, de là dans la plaine de Souillac, pour veoir les ouvrages proposez pour contenir la rivière à Bergerac, visitter le pont qui est près de tomber à Brive, où on propose des ouvrages de conséquence, et je m'en retourneray par Limoges[1].

L'activité de Gabriel s'étendait à tout. Décidément, Bordeaux l'avait conquis, ou plutôt il en avait fait sa chose. Boucher avait profité de sa venue pour lui soumettre nombre de questions pendantes, et Gabriel s'intéressait à toutes. Il ne lui suffisait pas d'étudier les plans d'embellissement qu'on lui avait commandés. Il s'attelait au problème de l'alimentation hydraulique

1. Gabriel à Le Peletier, Bordeaux, 8 juillet 1729 (Arch. nat., G 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 301-302).

de la ville qui donnait tant de soucis aux jurats[1]. Il allait visiter les carrières du Bourgeais et du Blayais, d'où il comptait tirer la pierre nécessaire à ses édifices. Il irait ensuite inspecter les routes et les ponts de la généralité. Cette activité fiévreuse marque l'avènement d'un ordre nouveau dans la province. Les grandes choses que le moyen âge, le XVIe et le XVIIe siècle avaient ignorées ou négligées, celles que Rome avait jadis faites, Gabriel en a de nouveau le souci. A Bordeaux, il renoue le lien avec la ville de pierre et de marbre des trois premiers siècles. Il ressuscite la vieille tradition romaine; il va, à la lettre, appliquer les principes d'urbanisme posés par Vitruve : une ville doit avoir des accès commodes et faciles; si la ville est sur le bord de la mer, il faudra que la place publique soit près du port; une ville doit être alimentée d'eau potable par des aqueducs[2].

Ses plans faits, Gabriel s'entend avec Boucher pour régler définitivement le misérable conflit soulevé par le Parlement. Le premier président réunit chez lui les conseillers; Gabriel et Tigné leur développèrent leurs projets. Les magistrats durent en être littéralement ébaubis. Ils eurent le bon goût de s'incliner devant une opinion aussi compétente et de déposer aussitôt les armes. Boucher écrit triomphalement à l'issue de cette conférence :

On y désavoua publiquement le mémoire du député et l'on pria même ces messieurs de suprimer l'objection

1. Boucher avait posé ce problème en joignant au dossier de la Place Royale l'arrêt du Conseil d'État du 11 avril 1711, qui autorisait les jurats à aliéner les emplacements adjacents à la fontaine Bouquière pour faire construire, avec le revenu, les fontaines nécessaires à l'alimentation de la ville en eau potable (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 271-273).

2. *De architectura*, lib. I, cap. VII; lib. VIII, cap. VII.

tirée de ce que les nouvelles maisons masqueroient deux des bastions du Château-Trompette et l'empêcheroient de bâtre jusqu'à la Manufacture comme un fait faux et très mal imaginé par le député et contre l'intention du Parlement. Ces messieurs m'ayant fait l'honneur de m'en informer le soir, je leur dis qu'ils feroient bien d'accorder cette satisfaction à Mrs du Parlement.

Gabriel et Tigné démontrèrent aux conseillers, à l'aide du plan de la rivière qu'ils avaient fait lever, que le projet ne compromettait en rien le port et qu'en raison de la direction des courants, le seul danger qui pouvait amener un rétrécissement du lit de la Garonne provenait des « jettins », c'est-à-dire des épis que faisaient planter dans son lit les propriétaires des Queyries[1]. Et Boucher notait avec malice que ces propriétaires n'étaient autres que des conseillers au Parlement. L'intendant savourait sa vengeance : il se montrait jusqu'au bout impitoyable à dénoncer le parti pris, l'ignorance, la mauvaise foi de ses adversaires. « Je ne sçai, disait-il en parlant de Jean-Jacques Bel, ce que Sa Majesté pensera d'une pareille hardiesse et s'il soufrira qu'il ait eu la témérité de vouloir luy en imposer aussy hardiment[2]. » Tout, du reste, finit bien : « Nous avons comuniqué, écrit Gabriel, à Mrs du Parlement nos opérations et nos idées sur les différentes propositions; nous en avons conféré avec Mrs les Jurats en présence de Mr l'Intendant. Il nous reste la consolation de veoir que tout est aplany, à la satisfaction des parties[3]. »

Le 19 juillet, Gabriel quittait Bordeaux pour aller

1. Les Queyries étaient la plaine basse et marécageuse située en face de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne. C'est aujourd'hui le quartier de La Bastide.

2. Boucher à Le Peletier, 18 juillet 1729 (Arch. nat., G 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 304-306).

2. Gabriel à Le Peletier, 18 juillet 1729 (Arch. nat., G 7, orig. autogr. — *Ibid.*, p. 304).

visiter le pont de Bergerac. Le lendemain, Tigné expédiait à Paris les plans définitifs[1], accompagnés de deux grands mémoires datés du 20 : le premier, signé de Gabriel et Tigné, « sur l'estat présent du port de Bordeaux, les ouvrages proposez pour sa plus grande commodité et son embellissement, et sur le choix d'une place convenable à l'érection de la statue équestre du Roy[2] »; le second, œuvre propre de Gabriel, intitulé : « Instruction pour les différents projets de places de Bordeaux[3]. » Je ne retiendrai de ces mémoires que ce qui concerne la Place Royale. Voici le début du premier :

Le premier aspect de ce port est du nombre des choses qui surprenent et qui attirent l'admiration de ceux qui les regardent. Ce n'est pas mesme trop dire que ce premier coup d'œil est un des plus beaux et des plus magnifiques spectacles qui puisse se présenter : sa forme circulaire, qui s'estend plus d'une grande lieue à prendre au-dessus de Bourbonette, marqué à la carte cy jointe A, jusqu'aux environs de Lormon, B, où la rivière se redresse tant dans le haut que dans le bas de son cours; le grand nombre de vaissaux de toutes les nations qui y sont ordinairement, et plus particulièrement dans le temps des foires des mois de mars et octobre; une grande ville qui paroist derrière; la variété des hauts clochers et de piramides de pierre de taille qui s'élèvent au-dessus; le nombre de beaux bâtiments prolongés de droitte et de gauche concourent de telle façon a la grandeur et la beauté du spectacle qu'on pouroit bien le mettre en paralelle à la veue de Constantinople, dont les voyageurs ont tant exagéré la magnificence.

Si à touttes ces beautés de la nature, où l'art jusqu'à présent a eu peu de part, on y joint encor l'utilité et les

1. Le chevalier de Tigné à Le Peletier (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 314-315).
2. Arch. nat., G 7, orig. — *Ibid.*, p. 306-314.
3. Arch. nat., G 7, orig. — *Ibid.*, p. 315-328.

grandes richesses que ce port procure à la province en général et des grands droits que le Roy en retire pour ses fermes, qui elles seules font plus que le tiers de la totalité de la receptte des droits des cinq grosses fermes du royaume, on ne pourra pas disconvenir que ces premiers avantages ne merittent toute l'attantion possible, et que la ville de Bordeaux ne sauroit trop faire pour donner à ce port toute la commodité et la décoration dont il est susceptible[1].

Après ce préambule, Gabriel rappelle la délibération des jurats du 2 janvier 1728 et les oppositions qu'a rencontrées le projet de place avec façade uniforme entre la porte des Paus et l'hôtel de la Cour des Aides. Puis il discute et réfute les objections faites à ce projet. Il y en a cinq : 1° la construction d'un quai rétrécira le lit de la rivière et la rejettera du côté de Queyries. — L'étude des courants montre que ce danger est parfaitement chimérique; 2° la construction de ce quai réduira la place pour l'abordage des navires et le rendra plus malaisé. — Non, car ce quai sera flanqué, à droite et à gauche, de deux larges cales; 3° la façade projetée réduira la place destinée au dépôt des marchandises, particulièrement dans le temps des foires. — Au contraire, la place future sera plus apte à les recevoir; 4° les maisons nouvelles serviront d'entrepôt à la contrebande. — Pas plus que les petites échoppes actuelles; 5° ces échoppes vont être offusquées par les nouveaux bâtiments. — Sans doute, mais, du moment qu'on indemnisera les propriétaires, doit-on se faire scrupule de les abattre?

Quant à l'inconvénient que les nouvelles maisons dérangeront en quelque façon la portion circulaire que forme la rivière et qui fait la beauté du port, il paroist, au contraire, que ce ne peut estre qu'une augmentation

1. P. 306-307.

de décoration, puisque, se trouvant à peu prez dans le centre, égallement esloignées des deux extrêmitez, elles fixeront agréablement la veue, de quelque côté qu'on puisse les regarder, et de plus quelle proportion pour avoir un bâtiment d'environ 140 toises en ligne droitte avec un dévelopement circulaire de près de 3,000 toises[1] ?

Après cette réfutation des objections faites par le Parlement, Gabriel en vient aux différents projets proposés pour la future place. Il n'y a pas moins de quatre manières différentes de la placer, « sur laquelle la cour prendra le party qu'elle jugera à propos, se contentant icy de marquer les différantes beautez ».

Il y a d'abord le projet des jurats, dressé par Héricé, l'architecte de Boucher. Ce projet conserve les échoppes adossées au mur de ville. En avant, il prévoit une façade en arc de cercle légèrement arrondi, avec pavillon central. Une porte de ville nouvelle est prévue sous le palais de la Cour des Aides, à l'extrémité de la rue du Chai-des-Farines. Gabriel juge ce plan mesquin et peu pratique. Voici la critique qu'il en fait dans le second mémoire :

J'ay trouvé que l'alignement pris pour la face de ces bâtimens sur le port, dont on a commencé quelques fondations, avançoit trop sur la rivière, couvroit l'hôtel de la Cour des Aydes et le quai qui règne le long d'icelui, que l'espace qu'on laissoit entre ces bâtimens et la tête des attérissemens n'avoit que sept à huit toises, par conséquent trop étroit pour un quay, et qu'en suivant paralellement la face des nouveaux bâtimens, l'extrémité de ce quay débordoit beaucoup celuy de la Cour des Aydes, ce qui, joint à la grande portion circulaire qu'on faisoit au delà pour y placer la statue équestre de Sa Majesté, faisoit une trop grande avance dans le lit de la rivière, qui se doit toujours prendre à la superficie de l'eau en basse mer.

1. P. 310.

D'ailleurs, cette grande ligne de bâtimens, au milieu de laquelle on fait une simple avance, ne peut former une place digne d'un monument aussi respectable que celui qu'on doit élever à la gloire du Roy et ne donneroit pas un grand spectacle au port; ce monument érigé par la ville se trouveroit au dehors, sans aucune communication avec elle[1].

Gabriel adresse donc deux reproches au projet des jurats : la place manquera de profondeur et de recul; de plus, en dépit de la porte gauchement ouverte sous le palais de la Cour des Aides, elle sera comme plaquée extérieurement à la ville, avec laquelle elle n'aura aucune communication aisée; en sorte qu' « il auroit semblé qu'elle n'auroit eu aucune part à l'érection de ce monument[2] ».

Pour remédier à ce grave inconvénient, Gabriel propose de sacrifier résolument les échoppes et le mur de ville, ce qui permettrait de donner à la place une plus grande profondeur et de justes dimensions. C'était trancher dans le vif, et la suppression partielle de l'enceinte était chose si grave que Gabriel la laisse entendre, sans oser la proposer ouvertement : « Ce qu'on trouve d'espace de plus pour cette place, dit-il, se prend aux dépends du mur de la ville et de quelques maisons particulières qui sont au voisinage[3]. » Au fond de la place il propose d'ouvrir « une grande porte en forme d'arc de triomphe » et de percer une nouvelle rue « pour communiquer de la ville au port ». C'est la première idée de la rue Royale, la rue de la Bourse actuelle[4]. Gabriel l'ouvrait en dia-

1. P. 315-316.
2. P. 311.
3. P. 312.
4. C'est donc à tort que M. Lhéritier, dans son livre sur *Tourny* (Paris, 1920, in-8°, 2 vol.), t. II, p. 240, attribue cette idée à Tourny.

Buste de Jacques Gabriel
par Jean-Louis Lemoyne (1736).
(Musée Jacquemart-André.)

gonale, coupant et absorbant dans sa plus grande longueur la rue Carmousset[1]. La rue nouvelle aboutissait à la nouvelle porte, sur laquelle débouchait, d'autre part, la rue Saint-Remi. Par ce moyen, la place serait mise en communication avec la ville. Des deux rues qui y conduiraient de l'intérieur de la ville, on pourrait l'embrasser d'un coup d'œil, et ces deux rues la relieraient à la rue Sainte-Catherine, c'est-à-dire au centre. Et voici ce que sera la place d'après ce premier projet :

La place du premier projet, entre la porte Despaux et la Cour des Aydes, a 66 toises d'un sens sur 46 de l'autre, avec deux grands pavillons qui font une tête sur le quay, et sera bâtie de maisons d'une décoration d'architecture uniforme entre ses deux côtez et dans le fond.

J'ay décoré le milieu de ce fond d'un gros pavillon en forme d'arc de triomphe avec une porte de ville, qui aura 17 pieds de largeur et 36 pieds de haut, vis-à-vis une rue nouvelle que je propose de percer jusques à celle de Sainte-Catherine, qui est une des plus considérables et des plus frequentées, afin de rendre la Place Royale commune avec la ville et luy procurer la vue du port et de la statue équestre qui sera placée au centre de cette place.

Le quatrième costé sur la rivière sera formé d'un mur de quay, de l'extrémité d'un pavillon à l'autre, où j'ay placé deux gros piédestaux aux angles des pans, sur lesquels on pourra mettre des grouppes de statues de bronze, dont l'un représentera la Garonne, l'autre la Dordogne, qui sont les deux rivières qui affluent au port[2].

Ce projet, si beau fût-il, prêtait le flanc à la critique par sa hardiesse. La suppression pure et simple du

1. A la suite de la création de la Place Royale, il ne subsista de cette rue qu'un cul-de-sac. — Voir, sur la rue Carmousset, Baurein, *Var. bordel.*, éd. Méran, t. IV, p. 191-192, et Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 194-195.

2. P. 316-317. — M. Lhéritier (*op. cit.*, t. II, p. 245) a attribué à tort l'idée de ces groupes à Tourny.

mur de ville était une mesure par trop révolutionnaire. Gabriel le sentit, et, pour ne pas effaroucher l'opinion, il proposa un second projet qui était une variante du premier, ou plutôt un compromis entre ce premier projet et celui des jurats :

La place du second projet à la porte d'Espaux sera d'une pareille forme que la précédente, hors que le milieu du fond ne sera formé que par un fossé et un pont tournant, pour que de la rue Saint-Remy, qui aboutit dans la rue Sainte-Catherine et se continue jusques à l'extrémité de la ville, on puisse découvrir la statue équestre sur laquelle son alignement tombe obliquement; et pour donner à la ville un autre point de vue à pareille ouverture d'angle, je propose de percer une autre rue de 30 pieds de largeur à travers les maisons jusqu'à la rencontre de celle du Parlement; la rue de Saint-Remy, qui est peu large, comme sont presque toutes les rues de Bordeaux, peut estre mise à pareille largeur par succession de temps, en ne laissant bâtir à l'avenir aucune maison que sur l'alignement qui sera donné; la pointe que feront ces deux rues sera décoré d'un gros pavillon renfoncé au delà du fossé; cette idée donnera un grand spectacle au port et à la ville[1].

En ce qui concerne l'ouverture de la rue nouvelle, ce second projet confirme le premier; il le précise même en proposant l'élargissement et l'alignement futur de la rue Saint-Remi. Il en diffère seulement parce qu'il conserve le mur de ville et se borne à y faire une brèche au fond de la place. Cette brèche sera, d'ailleurs, défendue « par un fossé revestu de dix-huit pieds de profondeur et d'autant de largeur, dont la communication s'en fera sur un pont tournant qui se fermera touttes les nuits[2] ». Ainsi restera sauf le dogme médiéval de la ville close.

1. P. 317.
2. P. 312.

Ce dogme n'était pas la seule résistance à laquelle se heurtait Gabriel. Les adversaires de Boucher, se sentant battus, cherchaient à prendre leur revanche. Ils avaient découvert qu'il serait indigne de la majesté royale de placer la statue équestre sur le port et que Bordeaux ne prouverait vraiment son amour pour le monarque qu'en la dressant à l'intérieur de la ville. Cette opinion fut assez forte pour que Gabriel se crût obligé d'en tenir compte. Il proposa donc un troisième projet. Il consistait à créer la Place Royale dans la ville même, au carrefour de la rue Sainte-Catherine, des fossés de l'Intendance et des fossés du Chapeau-Rouge.

Mais si l'on veut absolument pozer la statue du Roy dans l'intérieur de la ville et qu'on croye qu'elle y soit plus dignement placée, aprez la recherche et l'examen fait des différents quartiers, il ne s'est présenté que celluy marqué fol. 4e, à la rencontre de la rue Sainte-Catherine avec celle du Chapeau-Rouge et à la veue des trois portes les plus fréquantées, ce qui ne poura aussi se faire qu'aux dépends de quelques maisons particulières, inconvénient qui se trouveroit de mesme en tout autre lieu qu'on puisse choisir, et où il y auroit beaucoup moins d'avantages. L'aspect du Château-Trompette en est un considérable; un cours planté d'arbres des deux costés, qui s'estendra depuis la porte du Chapeau-Rouge à celle de Saint-Germain, sur la longueur de 350 toises, en est un autre et qui accompagneront dignement cette place. Et pour que la statue du Roy puisse estre veue du port et de ceux qui montront et desendront la rivière, on propose d'abattre la porte du Chapeau-Rouge et quelques petites maisons qui l'avoisinent, et de fermer seulement la ville en ceste partie, comme il a esté dit de la place cy-dessus...[1].

L'idée de dresser la statue équestre à l'intérieur de

1. P. 313.

la ville avait été suggérée par Jean-Jacques Bel dans son mémoire. Cette idée, Gabriel la faisait sienne. Mais il ne trouvait, pour la réaliser, d'autre emplacement que « la rencontre de la rue Sainte-Catherine avec celle du Chapeau-Rouge », et il créait sa place « à la veue » des trois portes Saint-Germain, Dauphine et du Chapeau-Rouge. Cela entraînerait la démolition de « quelques maisons particulières ». La plus importante était cet hôtel de Jean-Jacques Bel déjà dénoncé par Bitry et Barbier comme menaçant pour le Château-Trompette. C'était là une conséquence que n'avait pas prévue le jeune conseiller. Elle dut lui faire goûter médiocrement le projet de Gabriel.

Mais ce projet n'en était pas moins remarquable. En le combinant, l'architecte avait jeté, avec la prodigalité d'un artiste de génie, plusieurs semences qui devaient lever plus tard. Il lançait la première idée de ces promenades du Château-Trompette, que Tourny réalisera. Gabriel est vraiment le père des allées qui portent le nom du grand intendant[1]. Il complétait cette idée en proposant de déplacer la porte Saint-Germain « pour l'aligner au point de la statue équestre » et d'abattre la vieille porte du Chapeau-Rouge et le mur de ville attenant, c'est-à-dire d'ouvrir de ce côté Bordeaux sur le port, deux projets que réalisera aussi Tourny[2]. Il posait le problème de l'élargissement et du redressement de la rue Sainte-Catherine, que résoudra le XIXe siècle[3]. Enfin, en pro-

1. Cf. Paul Courteault, *Les arbres des allées de Tourny* (*Rev. hist. de Bordeaux*, 1918, p. 103-116). — M. Lhéritier (*op. cit.*, t. II, p. 249-250) a ignoré que l'idée des promenades du Château-Trompette appartient à Gabriel. Il attribue celle des allées de Tourny à d'Asfeld, qui y fit précisément opposition.

2. L'idée n'est donc pas de Tourny, comme l'a laissé entendre M. Lhéritier (*op. cit.*, t. II, p. 250).

3. Gabriel n'exprima cette idée que dans le mémoire récapitulatif qu'il rédigea en janvier 1730. Voici le texte : « M. Gabriel

posant de dresser la statue de Louis XV là où plus tard Victor Louis édifiera le Grand-Théâtre, Gabriel fixait d'avance l'emplacement de la place de la Comédie. Il indiquait aux Bordelais que là devaient être le centre et le cœur de leur ville. Par une intuition remarquable, il retrouvait le forum du municipe gallo-romain.

A ses trois projets, Gabriel avait joint un devis de la dépense. Le premier projet montait à 1,328,997 l. 10 s., dont 245,002 l. 10 s. pour l'aménagement de la place et la sculpture des façades; le second à 687,300 l., dont 201,110 l. pour la place et les sculptures; le troisième à 815,550 l., dont 191,533 l. pour la place et les sculptures[1]. Le premier projet était le plus magnifique, mais aussi le plus coûteux Le troisième paraît avoir été ecarté sans discussion. Gabriel avait, d'ailleurs, laissé entendre qu'il serait d'une exécution difficile. On s'arrêta au second. Dès le 18 juillet, Boucher annonçait à Le Peletier que « le Parlement et les jurats s'étoient déterminés en faveur du second plan dressé par M. Gabriel, par lequel deux rues doivent aboutir à cette place et par le moyen d'un fossé et d'un pont tournant faire une espèce de communication de la ville avec le port[2] ». Le 5 août, Boucher confirmait la nouvelle au chancelier d'Aguesseau, et celui-ci tirait, le 12, la morale de toute l'histoire :

Il y a lieu de croire que MM. du Parlement ne résisteront plus... Il est fâcheux que l'interest ou l'entêtement

observe encore sur cet article que la rue Sainte-Catherine, qui est étroite, pourroit être élargie à 30 pieds et alignée, par succession de tems, jusqu'à la place de Saint-Projet... » (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 351). — L'idée n'est donc pas de Tourny, comme l'a cru M. Lhéritier (*op. cit.*, t. II, p. 293).

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 318-328.

2. Boucher à Le Peletier, 2 septembre 1729 (Arch. nat., G 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 330-331)

de quelques particuliers aient donné lieu en cette occasion à tant de frais inutils. Mais il faut espérer que ceux qui ont échauffé le Parlement sur ce sujet deviendront plus sages et plus circonspects après cet événement[1].

Les devis estimatifs des trois projets de Gabriel permettent de voir d'une façon précise ce qu'il se proposait de faire. Dans le premier projet, la façade de maisons uniformes comportait, au rez-de-chaussée, soixante-huit arcades. Ces arcades étaient encadrées par quatre-vingts pilastres et trente-deux colonnes, surmontés de chapiteaux d'ordre ionique. Les soixante-huit arcades étaient ornées à la clé de têtes sculptées sur des cartouches. Les soixante-huit fenêtres du premier étage correspondant aux arcades étaient décorées d'agrafes, celles de l'attique de consoles. L'entablement était garni d'une balustrade et couronné par des trophées et des vases. La façade se terminait par deux pavillons formant avant-corps avec retour sur la place. Ils étaient surmontés de frontons ornés de bas-reliefs sculptés portant les armes du roi. La liaison entre ces pavillons et la façade était faite par des pans coupés, ornés des armes de la ville. La partie originale de ce projet était le pavillon formant arc de triomphe au fond de la place, avec avant-corps. La communication avec la ville était assurée par un passage voûté, ménagé sous ce pavillon. Motif central de la décoration, il était surmonté d'un comble avec lanterne. Sa décoration était très riche : le fronton était orné des armes du roi avec des anges et des trophées. Deux grands trophées couronnaient l'arc de triomphe. Des figures, des armes et des attributs étaient sculptés sur la corniche de l'arcade.

Le second projet était à peu près semblable. La

1. D'Aguesseau à Boucher, 12 août 1729 (Arch. dép., C supp[t], orig.).

disposition était la même, hors qu'il n'était pas question de pans coupés et que la longueur du mur de quai sur la rivière était réduite de cent deux toises à soixante-deux, celle des balustrades de cent cinquante-quatre toises à quarante-quatre. La décoration ne comportait que soixante-quinze pilastres au lieu de quatre-vingts, vingt-deux colonnes au lieu de trente-deux. Cette réduction s'explique par la suppression du pavillon central, remplacé par le pont tournant sur le fossé de ville. On évitait aussi de démolir le mur d'enceinte. Tout cela avait pour effet de réduire la dépense; mais le projet, moins coûteux que le premier, était certainement plus mesquin.

Le troisième projet comportait une place « au haut de l'esplanade » dont le centre « répondroit aux trois portes du Chapeau-Rouge, Dauphine et Saint-Germain et à la rue Sainte-Catherine ». Cette place ne serait bâtie que de trois côtés, le quatrième étant formé par le cours planté d'arbres. Il est difficile de se représenter comment était orientée et disposée cette place. La décoration comportait des façades avec soixante-dix-sept arcades, quatre-vingt-sept pilastres corinthiens, douze colonnes, dix-neuf trophées aux angles des balustrades, trois frontons ornés de six figures. Le projet prévoyait aussi le déplacement de la porte des Paus, la reconstruction de la porte Saint-Germain, la transformation de la porte du Chapeau-Rouge avec deux piliers de pierre ornés de colonnes et de pilastres, surmontés de groupes de figures[1]. Gabriel ne cachait pas que ce projet serait difficile à exécuter :

... Pour former cette place, il faudroit abattre beaucoup de maisons considérables, baisser les terrains pour ôter

1. Ces deux dernières idées, réalisées par Tourny, sont donc de Gabriel.

les grandes pentes de la rue du Chapeau-Rouge, d'un sens, et de la rue Sainte-Catherine au chemin de la porte Saint-Germain, de l'autre, outre le défaut qu'il y auroit d'avoir un quart sans bâtimens, ce qui ôteroit la régularité de la figure...[1].

On ne peut faire ce projet par parties; il le faut exécuter de suitte[2].

L'architecte, on le sent, n'avait rédigé ce projet que pour la forme. Il n'avait rien négligé pour le faire écarter comme peu pratique et trop coûteux.

La grosse difficulté, en effet, était de trouver l'argent nécessaire, les 687,300 livres exigées par le projet adopté. La dépense excédait de 560,000 livres le produit escompté de la vente des emplacements. On ne pouvait songer à demander à la ville d'acquitter cette somme en une année. Aussi, Gabriel avait-il proposé d'exécuter le projet « par succession de temps et commencer dès à présent toute la partie de la place jusques au mur de ville, sans le démolir, poser la statue équestre dans cette partie, et d'année en année on achèveroit la place et on perceroit les rues à mesure que les fonds viendroient[3] ». Mais en recourant à ce système, la ville aurait eu à payer une première annuité de 76,044 livres. Boucher trouva un autre expédient. Il proposa, le 2 septembre 1729, à Le Peletier de puiser l'argent nécessaire dans le fonds des maisons démolies.

Il est facile, écrivait-il, de trouver ces fonds sans faire aucune imposition sur la ville. Elle fournit tous les ans sur ses revenus 135,000 livres pour le remboursement des propriétaires des maisons qui ont été démolies pour

1. Mémoire récapitulatif (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 351).

2. Instruction pour les différents projets de places de Bordeaux (*Ibid.*, p. 327. — Cf. aussi p. 354).

3. *Ibid.*, p. 324.

l'agrandissement du Château-Trompette; partie de cette somme est employée au paiement des arrerages et l'excédant au remboursement des capitaux. Comme cela s'exécute depuis l'année 1678, la plus grande partie des capitaux sont actuellement remboursez et les créanciers qui restent à rembourser ne se pressent pas de recevoir leur remboursement, et je me trouve obligé tous les ans de faire des remboursemens malgré les propriétaires. On pourroit prendre tous les ans sur cet excédent une somme de 50,000 livres pour l'execution du projet de M. Gabriel, lequel se trouverroit par ce moyen dans sa perfection dans le tems qu'il estime devoir être employé pour y parvenir. J'avois chargé M. de Ségur de vous faire cette proposition, laquelle me paroist très convenable en ce qu'elle procurera un monument magnifique en l'honneur du Roy et l'embellissement d'un des plus beaux ports qu'il y ait en Europe, sans qu'il en coûte rien au Roy et à la ville. J'ose vous assurer que cet expédient sera agréé par les jurats et ne sera point contredit par les habitans[1].

L'intendant comptait sans le Parlement. Gabriel était parvenu à le convaincre; mais à Paris Jean-Jacques Bel continuait d'intriguer. Le 4 septembre, Gabriel informait Boucher que le député du Parlement se proposait de provoquer de nouvelles difficultés sur la question financière. Il en avisait en même temps le président d'Augeard. Et ce dernier lui répondait, le 13, en désavouant nettement Jean-Jacques Bel et en suggérant de lui demander de produire les pouvoirs qu'il tenait du Parlement[2]. Boucher faisait la même suggestion dans une lettre à Gabriel, du 16, mais il exprimait la crainte que le premier président de La Caze n'eût commis quelque imprudence ou même tenté de jouer double jeu.

1. Boucher à Le Peletier, 2 septembre 1729 (Arch. nat., G 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 331).

2. Le président d'Augeard à Gabriel, 13 septembre 1729 (Arch. nat., G 7, copie. — *Ibid.*, p. 332).

M. le Premier Président n'a seulement pas rendu compte à sa Compagnie de ce qui se passa chez lui dans la conférence que vous eûtes avec les officiers du Parlement qu'il avoit choisi. Cela n'empêcheroit pas qu'il ne puisse avoir écrit au député de s'opposer autant qu'il pourra à l'exécution de votre projet. Comme il se laisse conduire aveuglément par la personne qui a intérest d'empêcher la construction d'un hôtel des Fermes, il est assez faible pour s'être laissé persuader d'écrire au député sans la participation de sa Compagnie. Ce ne seroit pas la première fois qu'on lui auroit fait faire une pareille faute[1].

Gabriel suivit le conseil du président d'Augeard et de Boucher : il suggéra à Le Peletier de demander à Jean-Jacques Bel ses pouvoirs. Le député produisit trois délibérations tendant à prouver que son mémoire n'avait jamais été désavoué et que le Parlement avait été satisfait de sa conduite. Et il fit remettre sa note au contrôleur général par la maréchale de Noailles[2].

Les arguments invoqués par Jean-Jacques Bel contre l'expédient financier de Boucher eurent assez de poids pour que, le 18 septembre, le contrôleur général demandât à Gabriel des explications[3]. Boucher, de son côté, faisait marcher les jurats, qui écrivirent à Le Peletier que l'expédient proposé leur paraissait « innocent et très convenable[4] ». La

1. Boucher à Gabriel, 16 septembre 1729 (Arch. nat., G 7, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 333). — On a vu plus haut (p. 39) que la personne qui avait intérêt à empêcher la construction d'un hôtel des Fermes était le président d'Albessard.

2. Note de J.-J. Bel à Le Peletier, [septembre 1729] (Arch. nat., G 7, copie. — *Ibid.*, p. 328-330).

3. Le Peletier (ou le premier commis Clautrier) à Gabriel, 18 septembre 1729 (Arch. nat., G 7, minute. — *Ibid.*, p. 335-336).

4. Les maire, sous-maire et jurats de Bordeaux à Le Peletier, [octobre ou novembre 1729] (Arch. nat., G 7, orig. — *Ibid.*, p. 336-337).

réponse se fit attendre. Le contrôleur général ne se jugeait pas suffisamment éclairé. Le 25 décembre seulement, il demanda des explications à l'intendant au sujet de sa lettre du 2 septembre et de celle des jurats. Il le priait de lui adresser au plus tôt les renseignements financiers nécessaires et un projet d'arrêt[1]. Boucher sentit qu'il avait partie gagnée : le 7 janvier 1730, il répondit en envoyant un état des revenus de Bordeaux qui justifiait son expédient[2] et en proposant, de plus, pour faciliter les choses, de faire avancer, en 1730, 150,000 livres par les adjudicataires des fermes de la ville[3]. Enfin, il joignait à sa lettre le projet d'arrêt demandé pour le Conseil d'État.

Celui-ci, saisi de l'affaire, adopta l'avis des jurats et se décida pour le second projet de Gabriel. L'architecte l'annonça, le 9 février, à Boucher :

A Versailles, ce 9e feurier 1730.

Monsieur,

La place pour l'erection de la statüe equestre de Sa Majesté a este decidée mardy dernier au Conseil, en faueur du deuxieme projet sur le port, où sont les deux ruës qui y aboutissent. Sa Majesté me fist entrer, pour luy expliquer les differentes propositions, dont elle parust contente, inclinant toujours pour celle qu'elle a decidée. Je dois trauailler demain auec Mr Cloistrier à rediger l'arrest sur nostre projet, et quand nous y aurons fait nos reflections. Il doibt nous l'adresser pour auoir uos dernieres obseruations. Pendant ce temps, j'ay quattres dessinateurs qui trauaillent des hier à faire les differentes

1. Le Peletier à Boucher, 25 décembre 1729 (Arch. nat., G 7, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 337-338).

2. État des revenus de la ville de Bordeaux (Arch. nat., G 7, copie. — *Ibid.*, p. 342-345).

3. Boucher à Le Peletier, 7 janvier 1730 (Arch. nat., G 7, orig. — *Ibid.*, p. 338-339).

copies des desseins, parce qu'il en fault anexer à la minutte de l'arrest, qu'il en fault d'autres à l'expedittion en forme, en laisser au bureau de M. le Controlleur general, et je me propose d'en faire faire pour vous en grand uolume et pour l'hotel de Ville.

M. le Controlleur gen^al me dit en sortant du Conseil que le Roy m'auoit nommé à la direction generalle de l'execution du projet. Je m'en rejouis [tant] par la relation que j'auray l'honneur d'auoir auec uous, et le plaisir de trauailler à un si celebre monument sous uos ordres, que par celuy que je ressens de suiure par moy mesme un ouurage qui deuient pretieux à ma reputation.

Je meditte beaucoup de choses en ma teste sur les mesures qu'il y a à prendre pour y paruenir. Je commenceray par ueoir la semaine prochaine à Paris nos meilleurs sculpteurs, car nous n'en avons que quattres capables de ces grands morceaux, qui sont Mrs Coustou les deux freres, Mrs Boussault et Vassé; et affin de determiner la proportion de la statüe equestre, j'escris aujourdhuy à Dijon et à Rennes pour qu'on m'envoye les mesures et le poids de celles qui y ont esté placées, qui ne sont ny trop grandes ny trop pettittes, et si uous l'aprouuez et Messieurs les jurats, j'en feray faire un model en pettit par celuy de ces sculpteurs qui me paroistra le plus raisonable, estant egalement capables, et apres qu'il aura esté ueu icy je uous l'addresseray dans une caisse à Bordeaux pour que uous l'aprouuiez.

Comme les operations qui ont esté faittes pendant mon uoyage n'estoient que pour me mettre en estat de projetter, je me propose, sous uostre bon plaisir, après l'arrest expedié, d'enuoyer un ingenieur qui estoit auec moy, pour leuer en detail touttes les faces de chaque maison des deux costez de la rüe Saint Remy, et touttes les maisons aussy en detail qui sont contenües dans l'etendüe du projet, pour estre bien au fait de ma matiere et pouuoir tracer sur un plan bien regulier la forme que je pourrays donner à la place proposée. Cela fera que je ne tateray pas quand j'iray sur les lieux.

Il sera indispensable, avant que je m'y transporte, que

toutte cette partie du port soit nettoyée des mauuaises baraques qu'on y a fait (je ne parle pas de celles qui sont adossées au mur de la ville, car elles ne nuiront pas) et de tous les œuures et autres amas qui sont dessus l'emplacement, pour auoir la liberté de marquer tous les alignemens et pour niveler le terrain, affin de connoistre l'excedant des terres qu'il faudra enleuer dans cette partie, et il me sera impossible de dresser aucuns deuis que tous ces etablissemens ne soient faits et que je ne sois entré dans une conoissance plus ample de tous les bons mathereaux qu'on peut faire uenir à Bordeaux, ou j'ay remarqué qu'on n'estoit pas fort curieux.

A l'egard des baraques qui sont adossées au mur de ville, comme elles doivent touttes se detruire, on pourra, apres l'arrest deliuré, entrer en conoissance de leur valeur pour en estimer le dedomagement, estimant bien, Monsieur, que uous exigerez de raporter les tiltres de proprietté et les concessions qui ont esté acordées pour les batir, ce qui seruira beaucoup à operer l'estimation, et on pourra en laisser la jouissance jusques à ce qu'on en ait besoin, n'estant pas necessaire de les demolir tout à la fois.

Je me propose dans le plan que je uous feray faire, ainsy que dans celuy de Messieurs les Jurats, de marquer une distribution d'emplacemens pour faire differentes maisons particulieres dans la partie jusques au mur de ville seulement, affin de nous faciliter la publication de la uente de ces emplacemens pour uous procurer des fonds; pour ceux de la partie de la place qui entre dans la ville, on ne pourra en distribuer les emplacemens qu'après la demollition des maisons.

Je demanday hier à Mr Cloistrier pourquoy on ne faisoit pas mention dans l'arrest du cours d'arbres que j'ay proposé le long de la rue du Chapeau-Rouge depuis la porte en tournant jusques à la porte Saint-Germain. Nous auions marqué dans nostre dissertation, Mr de Tigné et moy, qu'en cas qu'on determinast la place sur le port, il seroit toujours necessaire pour l'utillité et l'agrement de la ville de Bordeaux, qui n'a aucune promenade, de former le cours d'arbres, comme il est marqué sur mon

plan[1]. Il ne faudroit pas manquer, ce me semble, cette occasion de le faire ordonner par le mesme arrest. J'estimerois mesme que vous deuriez y insister, ainsy que Messieurs les Jurats, pour rendre le bon office que uous procurez à la ville complet.

J'espere que uous uoudrez bien me comuniquer uos idées sur ce qui peut conuenir à l'execution du projet, auxquelles je me conformeray auec exactitude, n'ayant rien de plus à cœur que de uous donner en tout des marques du respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'estre, Monsieur, vostre très humble et très obeissant serviteur

GABRIEL[2].

Tout en s'inclinant devant la décision prise, qui n'était pas absolument celle qu'il souhaitait, Gabriel regrettait de voir s'évanouir son troisième projet, ou, du moins, une partie : l'idée du cours planté d'arbres entre la porte Saint-Germain et la porte du Chapeau-Rouge. Elle lui tenait au cœur; c'est pourquoi il tentait de la faire introduire dans l'arrêt et demandait à l'intendant de l'y aider. Boucher déféra au désir de Gabriel. Il écrivit, le 24 février, à Le Peletier :

Comme il n'y a point de promenades en cette ville, ni au dedans, ni au dehors, M. Gabriel avoit marqué dans ses projets que, si Sa Majesté se déterminoit à faire cons-

1. Gabriel et Tigné avaient dit dans leur mémoire du 20 juillet : « Et que si, au contraire, elle [la cour] juge plus à propos de placer la statue du Roy sur le port, suivant l'un ou l'autre des projets proposés, il seroit aussi de la dignité de la ville de former le cours ou promenade publique proposée de la porte du Chapeau-Rouge à celle de Saint-Germain, ce qui, n'intéressant en rien le glacis du Château-Trompette, ne peut manquer de procurer à la ville un grand ornement et une promenade gracieuse et aizée à ses habitants... » (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 314.)

2. Gabriel à Boucher, Versailles, 9 février 1730 (Arch. dép., C suppl[t], orig.).

truire la place sur le port, il étoit nécessaire de faire un cours d'arbres en tournant depuis la porte du Chapeau-Rouge jusqu'à celle de Saint-Germain, où l'on pourroit se promener à pied ou en carrosse; c'est un petit objet, lequel procureroit néanmoins un embelissement considérable à la ville; vous pourriés l'ajouter dans l'arrest et vous rendriés un grand service au public. Je crois cependant devoir vous observer que ce cours devant border l'esplanade du Château-Trompette, il faut avoir le consentement de M. d'Asfeld. M. de Tigné ayant été de cet avis, comme il est porté dans le procès-verbal qu'il a signé avec M. Gabriel, je ne crois pas que M. d'Asfeld refuse son consentement à l'exécution de ce projet[1].

Gabriel revint à la charge. Le 3 mars, il écrivait à Boucher :

Comme vous avez renvoyé le projet d'arrest à monsieur le Controlleur général, il ne tardera pas à s'expédier. Les trois copies des plans et des élévations, dont l'une doibt estre annexée à la minutte et les deux autres aux expéditions pour vous et le greffe de l'hôtel de ville, sont touttes prestes et signées de moy. Je les ay remises à monsieur le Controlleur général.

Je ne sçay s'il voudra adjoutter dans l'arrest le cours d'arbres, n'en ayant pas esté, je croy, parlé au Conseil. D'ailleurs, il ne voudra peut-estre pas demander le consentement de M. d'Asfelt; mais comme l'arrest ordonne que mon plan annexé à la minutte sera exécutté en toutes ses parties, et que ce cours y est compris, ce sera peut-estre un moyen pour proposer de le faire un jour et d'en demander l'interprétation[2].

Le contrôleur général n'accueillit pas les suggestions de Gabriel et de Boucher.

L'arrêt définitif, rédigé par le premier commis aux

1. Boucher à Le Peletier, 24 février 1730 (Arch. nat., G 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 367).

2. Gabriel à Boucher, 3 mars 1730 (Arch. dép., C 1177, orig. — *Ibid.*, p. 368-369).

finances Clautrier, avec l'aide de Gabriel, différait sur certains points du projet adopté par les jurats et que Boucher avait fait sien. Le Conseil d'État, « sans avoir égard aux représentations du Parlement », cassait l'arrêt du 24 février 1728 et substituait au plan de Héricé celui de Gabriel :

... A ordonné et ordonne qu'au lieu des bâtimens qui devoient être élevez sur le port de Bordeaux, en exécution de l'arrest du Conseil du 24 février 1728, entre la porte d'Espau de ladite ville de Bordeaux et le palais de la Cour des Aides, pour y ériger la statue équestre du Roy, suivant la délibération des maire, sous-maire et jurats de ladite ville, du 2 janvier de la même année, homologuée par ledit arrest, et les devis, plans et profils qui en avoient été dressez par le sieur Héricé, il sera construit, suivant et conformément aux plans et élévation dressés par le sieur Gabriel, d'autres bâtimens le long du port de Bordeaux, depuis l'alignement des maisons qui font face sur la rue du Chapeau-Rouge et sur l'esplanade du Château-Trompette jusqu'au palais de la Cour des Aides, en cent cinquante-cinq toises de longueur ou environ, dans lequel espace sera formée une place de soixante toises d'un sens, entre les pavillons de la teste de ladite place, sur quarente-cinq toises ou environ de l'autre, depuis le parapet de l'avance du mur du quay qui sera fait sur la rivière de Garonne, jusqu'au fossé de l'ouverture dans le fond de ladite place qui servira de clôture à la ville, laquelle ouverture aura dix-huit à dix-neuf toises de largeur sur quinze toises de profondeur ou environ, en sorte que l'alignement de la rue Saint Remy tombe obliquement au point de la statue équestre, et qu'en perçant une autre rue à pareille ouverture d'angle, ces rues établissent deux communications de la place à la ville, et que la teste qui sépare lesdites deux rues soit ornée d'un pavillon de même décoration d'architecture que la place; pour borner lesquels bâtimens et place dans ledit espace du côté de la rivière, il sera fait un quay revêtu de maçonnerie dans la longueur de ladite

place et des deux pavillons de la teste, ayant face sur ladite rivière, et dans le surplus desdits cent cinquante-cinq toises d'emplacement cy dessus mentionné, il sera formé des attérissemens aux deux côtés dudit quay pour les débarquemens, le tout conformément aux plan et élévation signez dudit sieur Gabriel[1]...

On voit en quoi consistait le changement. Le projet adopté par les jurats comportait, au fond de la place, un fossé la séparant de la ville, avec pont tournant. Ce projet respectait le vieux dogme de la ville close. Mais Gabriel, au vrai, ne l'avait élaboré que pour ménager les jurats et l'antique préjugé. Dans le cabinet de Clautrier, à Versailles, il se sentit le maître et, de son autorité, rédigea l'arrêt de telle façon que ce dispositif, qui devait lui sembler ridicule, fût escamoté. En effet, dans le texte définitif, il est parlé d'un fossé, mais d'une façon si peu claire qu'il semble qu'il n'en faille pas tenir compte. De pont tournant, il n'est pas question. Ce que le texte met en relief, c'est le pavillon central, à la tête des deux rues convergentes. Gabriel pense bien qu'il ne sera jamais creusé de fossé devant ce pavillon et que la ville s'ouvrira franchement sur la Place Royale. Tel était le résultat de ce que Gabriel, dans sa lettre du 9 février, appelait ses « réflections ».

L'arrêt le commettait à la direction générale des ouvrages. Il autorisait la vente et l'aliénation des emplacements entre la porte du Chapeau-Rouge et la Cour des Aides, « pour y bâtir des maisons dont celles qui formeront la façade de ladite place seront d'architecture uniforme... et celles qui seront bâties dans les autres emplacemens seront construites suivant les plans et élévations qui en seront fournis par

1. Note de Clautrier pour Le Peletier (orig.) et projet d'arrêt définitif (copie), Versailles, 11 février 1730 (Arch. nat., G 7. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 362-363).

ledit sieur Gabriel... » Le produit de la vente sera exclusivement employé à la dépense de la place. Les ventes seront faites à l'adjudication, « à l'extinction de trois feux », par les jurats, en présence de l'intendant. De plus, l'arrêt autorisait l'ouverture dans le mur de ville d'une porte « suffisante pour le passage des voitures et charrois, pour communiquer du port dans la rue du Chay-des-Farines » : c'était un article du projet de Héricé que Gabriel faisait reparaître, pour augmenter les moyens de communication de la place avec l'intérieur de la ville. L'arrêt autorisait encore la démolition d'échoppes adossées au mur de ville, ainsi que celle de la porte des Paus et des maisons de l'intérieur de la ville « dont la démolition sera jugée nécessaire pour l'exécution dudit plan ». Il fixait à trente pieds la largeur de la rue nouvelle à ouvrir et celle de la rue Saint-Remi élargie. Celle-ci ne le serait, d'ailleurs, qu'au fur et à mesure que les vieilles maisons disparaîtraient; leurs propriétaires seraient soumis, quand ils les reconstruiraient, à l'alignement. Enfin, l'arrêt affectait aux dépenses de la place une somme annuelle de 60,000 livres, prélevée sur la caisse des maisons démolies, « à commencer en la présente année mil sept cens trente[1] ».

Le Conseil d'État approuva le 7 février la rédaction de Clautrier et Gabriel[2]. Le 17, Boucher en remerciait Le Peletier par la lettre suivante :

Monsieur,

Me seroit-il permis de vous rendre de très humbles

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 364-365.

2. Le texte de l'arrêt du Conseil d'État tenu à Marly est mot pour mot conforme à celui du projet. Il est conservé dans les registres de la jurade (Arch. mun., BB, Délibérations de la jurade, 1728-1731, fol. 126 v°-129 r°), qui l'enregistra le 3 avril. M. Paul Fourché a donné un extrait de cet arrêt (*A propos de la Place Royale*, dans *Société archéologique de Bordeaux*, t. XXXVI, 1914, p. 33-34).

actions de grâce de la justice que vous avés eu la bonté de faire rendre aux jurats dans l'affaire des nouveaux bâtimens? Je me flate que vous aurés fait connoître au Roy et à son Conseil la hardiesse avec laquelle le député du Parlement en avoit imposé en avançant tous faits faux et suposés. Je ne veux point la mort du pécheur, mais il me semble qu'il mériteroit bien une réprimande pour le punir de sa témérité...[1].

Ainsi se termina la bataille entre l'intendant et Jean-Jacques Bel. Celui-ci se vengea de sa défaite en léguant à l'Académie de Bordeaux son hôtel de l'Esplanade, qui fut la source d'un long conflit entre cette Compagnie et le successeur de Boucher, Tourny.

Le 24 février, Boucher reçut le projet d'arrêt définitif. Il estima que « toutes les dispositions en sont claires et nettes et ne peuvent donner lieu à aucun équivoque, ce qui en rendra l'exécution beaucoup plus facile[2] ». C'était peut-être beaucoup dire. Un mois après cette lettre, où Boucher ne ménageait pas les flatteries à Le Peletier, celui-ci tombait en disgrâce. Il était remplacé par Orry. Gabriel se hâta d'aviser l'intendant que le projet n'en souffrirait pas, car le nouveau contrôleur général était, disait-il, de ses grands amis[3]. C'est donc par Orry que deux expéditions de l'arrêt arrivèrent à Bordeaux le 3 avril[4] : l'une était destinée à l'intendant, l'autre aux jurats, pour être déposée au greffe de l'hôtel de ville. Boucher reçut en même temps un mémoire présenté par Gabriel au contrôleur général au sujet

1. Boucher à Le Peletier, 17 février 1730 (Arch. nat., G 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 366).

2. Boucher à Le Peletier, 24 février 1730 (Arch. nat., G 7, orig. — *Ibid.*, p. 366-367).

3. Gabriel à Boucher, 27 mars 1730 (Arch. dép., C suppl^t, orig.).

4. Orry à Boucher, 25 mars 1730 (Arch. dép., C suppl^t, orig.). — Boucher à Orry, 3 avril 1730 (Arch. nat., G 7, orig. — *Ibid.*, t. XLVIII, p. 370-371).

de ses honoraires. Dès le 27 mars, l'architecte les avait fixés à un minimum de 1,000 écus : « Et je puis dire, écrivait-il à Boucher, que c'est heureux d'avoir [affaire] à moy, que je me restrains volontier à de mediocres benefices[1]. » Dans son mémoire, il rappelait qu'il avait refusé l'argent que lui avait offert le sous-maire de Ségur en vertu de la lettre de crédit envoyée par les jurats le 16 avril 1729, « n'estimant pas qu'il deubt rien prendre sans l'ordre de Sa Majesté ». Il avait séjourné deux mois à Bordeaux, du 19 mai au 19 juillet, et avait été trois mois en voyage, ayant à sa charge un ingénieur, un dessinateur et ses domestiques. Il déclarait avoir dépensé 3,000 livres[2]. Boucher en fit part aux jurats. Ceux-ci avaient déjà exprimé leur satisfaction au grand architecte par la lettre suivante :

Monsieur,

Vous nous avés donné des marques sensibles de l'honneur de votre souvenir en nous aprenant que notre desir d'eriger un monument à la gloire du Roy a été accomply. Le choix que Sa Majesté, attentive à distinguer le merite de ses sujets, a fait de vous en vous nommant à la direction generalle de l'execution du deuxième projet, a mis le comble à notre joie. On a reconnu que vous éties le seul capable de procurer la perfection de ce superbe monument et de repondre à la satisfaction du public, ce qui nous fait espérer d'avoir le plaisir de vous voir dans cette ville...[3].

De plus, ils furent d'avis de donner à Gabriel

1. Gabriel à Boucher, 27 mars 1730.

2. Note de Gabriel au sujet de ses frais de voyage et de séjour à Bordeaux [mars 1730] (Arch. nat., G 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 370).

3. Les jurats « à monsieur Gabriel, contrôleur general des batimens de France, à la cour », 25 février 1730 (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1720-1733, fol. 191 v°).

7,000 livres, « sçavoir quatre mille livres pour sa dépense effective et trois mille livres pour son honoraire ». L'intendant écrivait au contrôleur général : « L'on est si content des peines qu'il a pris qu'on luy auroit offert davantage s'il l'avoit demandé[1]. » Le 26 mai, Orry répondit que le roi approuvait le chiffre fixé par les jurats[2]. Dès le 30 avril, Gabriel avait remercié l'intendant de son intervention dans cette affaire :

Je vous rends très humbles grâces du règlement que vous avez fait pour mon voyage de l'année dernière. Mon esprit n'est pas d'excéder les provinces pour lesquelles le Conseil m'employe. Je suis toujours content quand je puis travailler au gré des parties intéressées. Je vous suplie de me faire garder cet argent à Bordeaux. Je n'en ay pas besoin icy[3].

1. Boucher à Orry, 21 avril 1730 (Arch. nat., G 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 371).

2. Orry à Boucher, 26 mai 1730 (Arch. dép., C suppl^t, orig.).

3. Gabriel à Boucher, 30 avril 1730 (Arch. dép., C 1177, orig. — Paul Fourché, *Quelques documents officiels relatifs à la statue de Louis XV à l'ancienne Place Royale*, dans *Société archéologique de Bordeaux*, t. XXVII, 1905, p. 146. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 373). — Le 20 septembre 1730, Gabriel donna quittance des 7000 livres (Arch. mun., DD 20, orig.). On trouve dans le même carton les quittances, pour les années 1730-1735, des honoraires de 4000 livres par an accordés à l'architecte, et dans le carton DD 23 la copie d'une lettre de Le Peletier à Boucher pour lui faire payer cette somme.

CHAPITRE IV.

Les premiers travaux de la Place Royale. La construction du quai et des façades (1731-1733).

Importance de la Place Royale dans l'œuvre de Jacques Gabriel. — Note pour Boucher. — Annonce de l'adjudication des travaux (7 août 1730). — Accueil fait par l'opinion publique bordelaise. — Souci chez Gabriel de la ménager : le mémoire du 22 août. — Devis descriptif des ouvrages. — Programme des travaux : construction du quai et des façades. — Devis estimatif des emplacements à vendre (26 août). — Observations de Gabriel sur le plan de la place. — Adjudication des travaux (13 septembre); la société des entrepreneurs Jaugeon, Dardan et Bonfin. — Travaux du quai. — Fondation des façades. — Les maisons et échoppes à démolir. — Premières démolitions (17 septembre 1732). — Première aggravation des dépenses prévues. — Plan définitif de la place (22 mars 1733). — Idée d'une façade uniforme entre l'hôtel des Fermes et la Cour des Aides. — Gabriel inventeur de la façade réalisée par Tourny.

Gabriel — on l'a vu par le texte de la lettre qu'il écrivait le 9 février 1730 à Boucher — avait pleine conscience de la grandeur de ces « ouvrages de Bordeaux » dont le roi venait de lui confier la direction générale. Il voulait que cette Place Royale, dont il avait fixé le lieu et le plan, assît définitivement sa

réputation. On peut penser qu'il entrevoyait la succession de Robert de Cotte, qui avait alors soixante-treize ans, au poste de premier architecte du roi. L'ambition était permise : Gabriel avait lui-même soixante-trois ans. Il entendait donc que la Place Royale de Bordeaux fût comme son chef-d'œuvre, celui qui le rendrait sans contestation digne d'occuper la charge illustrée par son cousin Mansart. Mais ce n'était pas seulement l'intérêt personnel qui le guidait. Il s'était pris d'amour pour cette entreprise. Il rêvait de donner à Bordeaux la beauté qui lui manquait; il ne bornait pas son ambition à la besogne qui lui avait été commandée; après la Place Royale achevée, il voyait la rue Sainte-Catherine redressée et élargie, les portes de Saint-Germain et du Chapeau-Rouge refaites et transformées en grilles légères et élégantes, les glacis du Château-Trompette entourés de vertes promenades. Et l'on comprend de quel cœur il se mit à l'ouvrage.

Il eût voulu revenir de suite à Bordeaux. Il en fut empêché par un voyage à faire à Fontainebleau pour présenter au roi le modèle en cire de la statue équestre et par la préparation des grands travaux qui lui étaient commandés à Rennes. Mais il entendait ne pas perdre de temps, et il écrivait le 30 avril à Boucher :

Ce voyage de Fontainebleau et d'autres que je dois faire encore pour décider de grands projets pour la Bretagne retarde beaucoup celuy que je doibs faire à Bordeaux. Je ne sçay quand je pourray partir. J'envoye le dix ou le douze du mois de may Mr de Saint-Pierre, l'ingénieur qui estoit avec moy l'année dernière, pour travailler à lever bien exactement touttes les parties dont j'ay besoin pour faire l'établissement du projet. Il emportera beaucoup de desseins que j'ay déjà commencé icy et les instructions de ce qu'il aura à faire pour préparer la matière.

Vous pouvez, Monsieur, commencer à donner vos ordres pour débarrasser le port de ce qui pourroit nuire, et si vous jugez à propos de luy faire donner une chambre dans le gouvernement, il y seroit plus tranquille pour y travailler que dans un cabaret. Il vivroit avec le fontainier, ce qui luy causeroit moins de dépense...[1].

Le 12 juin, il annonçait un nouveau retard :

Je croyois partir au moins après les festes, mais un arrest, que j'attends pour Rennes, n'a peu encore être signé. D'aillieurs, on m'a chargé de l'examen d'une proposition de canal depuis Saint-Denis jusques à Paris pour évitter le grand contour de la rivière. Cela me donne beaucoup de travail pour mettre le Conseil en estat d'en décider. Ainsy je ne crois pas estre en estat de partir devant d'aujourd'huy en quinze jours. Ainsy vous pourrez me faire réponse à la présente. J'arresteray trois semaines chez moy auprès de Beaugency pour m'y reposer, car je suis excédé de travail[2].

Les nombreuses choses qu'il méditait en sa tête, il les coucha par écrit dès son retour à Bordeaux, où il dut arriver en août[3]. De sa maison de Mézières, en Beauce, près de Beaugency, où il s'était arrêté le 30 juin pour se reposer, il rédigea, à l'usage de Boucher, une note où il traçait sommairement la marche à suivre pour réaliser au mieux le projet. Il y conseillait de faire l'adjudication le 8 septembre, pour se mettre en état de commencer les travaux

1. Gabriel à Boucher, Versailles, 30 avril 1730 (Arch. dép., C 1177, orig. — Paul Fourché, *op. cit.*, dans *Société archéologique de Bordeaux*, t. XXVII, p. 145. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 373).

2. Gabriel à Boucher, 12 juin 1730 (Arch. dép., C 1177, orig. — Paul Fourché, *loc. cit.*, p. 148. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 375-376).

3. Le 3 juillet, il annonçait à Boucher son départ pour le 17 ou le 18 (Arch. dép., C 1177, orig. — Paul Fourché, *loc. cit.*, p. 149. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 376).

en 1731; de faire imprimer, pour annoncer l'adjudication, des affiches que l'on publierait et placarderait dans Bordeaux, mais que l'on enverrait aussi à l'extérieur, pour attirer des entrepreneurs, car, disait-il, « il y en a peu capables de ces grands ouvrages dans cette ville ». Quant au programme des travaux, il l'esquissait ainsi : faire l'an prochain la partie du quai vis-à-vis des deux pavillons, c'est-à-dire les deux cales, et une partie de chaque pan coupé du rectangle de la place, en réservant le milieu du quai, c'est-à-dire la partie qui devait avancer dans la rivière et « qui est le plus difficile », pour l'année suivante; faire en même temps les fondations des pavillons sur le quai et élever les façades jusqu'à la première plinthe[1]. Boucher, on l'a déjà vu, se confiait entièrement à Gabriel, dont il avait reconnu le haut mérite. Il fit aussitôt imprimer une affiche annonçant que l'adjudication des travaux de la Place Royale aurait lieu le 9 septembre prochain et qu'elle serait faite par l'intendant en son hôtel, en présence des maire, sous-maire et jurats. Le 7 août, il envoyait cette affiche à ses collègues de Beaussan, intendant à Poitiers, de La Tour à Rennes, de Bernage à Toulouse, de La Neuville à Besançon, Pajot à Montauban, Bignon à La Rochelle, ainsi qu'aux capitouls de Toulouse et aux échevins de Nantes. Le même jour, l'annonce fut faite par les trompettes de ville aux carrefours et cantons accoutumés[2]. Bordeaux apprit ainsi officiellement que le grand projet, autour duquel on avait bataillé deux ans, allait enfin être exécuté.

Comment accueillit-il cette nouvelle? Il ne semble pas que ce soit avec enthousiasme. Si le commerce

1. Note de Gabriel pour Boucher [fin juillet 1730] (Arch. dép., C suppl^{t}, orig.).
2. Affiche et lettre d'envoi, 7 août 1730 (Arch. dép., C suppl^{t}).

bordelais avait fait bon visage au projet, les pouvoirs locaux l'avaient subi comme imposé à la ville par le pouvoir central. Le Parlement avait vu son opposition brisée, mais sa défaite, si elle avait désarmé son hostilité, n'avait pas éteint ses rancunes. Les jurats n'étaient venus que contraints et forcés à concevoir la réalisation du projet. Boucher les avait amenés, au début de 1728, à l'idée que leur intérêt était d'aliéner les terrains qui longeaient l'enceinte, sous peine de voir l'État s'en saisir et les aliéner à son profit. Mais les jurats avaient montré fort peu de zèle à suivre l'intendant dans ses démarches. Ils avaient accepté avec résignation l'architecte Héricé, imposé par Boucher, et ses plans. En août, l'opposition du Parlement était venue à point les stimuler. Mais au cours de la lutte, ils avaient laissé l'intendant donner et recevoir les coups. Quand vint le moment de délibérer sur les plans de Gabriel, ils écartèrent le premier, qui était le plus beau, et adoptèrent le second, qui était le plus mesquin. Ce plan, l'architecte l'avait fait en vue de ménager les jurats. Il dotait Bordeaux d'une place élégante, mais il condamnait cette place à être unie à la ville par un fossé qui, en fait, l'en séparait. Dispositif bizarre, inspiré par la crainte de voir compromis un antique préjugé et d'antiques privilèges. Les jurats semblaient dire : « L'intendant, le Roi veulent créer cette place ; ils prétendent par là embellir la ville. Libre à eux, mais à la condition que nous restions chez nous, que nous puissions continuer à dormir en paix derrière nos vieilles murailles, à percevoir aux portes, ouvertes le jour, mais fermées la nuit, les redevances municipales. » A cette raison s'en ajoutait une autre : ce projet était le moins coûteux. Boucher n'insista pas ; voulant avant

tout faire aboutir l'affaire, il accepta la décision des jurats et l'enregistra dans le projet d'arrêt. Mais, à Versailles, Gabriel, désolé de voir s'évanouir le plan auquel il tenait, et de lui voir préféré celui qu'il n'avait dressé qu'à contre-cœur, s'arrangea pour que le texte définitif laissât place à quelque équivoque et n'engageât pas l'avenir. Ces petites habiletés permettent de croire que les jurats étaient bien, en l'affaire, les interprètes d'une notable partie de l'opinion publique. Il fallut de longs et patients efforts pour lui faire accepter l'idée de la Place Royale. L'histoire de cette place est proprement celle de la lutte soutenue par les deux Gabriel, Boucher et Tourny contre l'esprit de routine et les préjugés locaux[1].

Dans cette lutte, l'architecte et l'intendant durent parfois recourir à des moyens bien singuliers. En voici une preuve nouvelle. Tandis que l'on annonçait l'adjudication pour le 9 septembre, Gabriel, installé à Bordeaux pour achever ses plans, adressait à Boucher un « mémoire pour la place sur le port

1. Au sujet des oppositions locales, Gabriel fils écrivait à Tourny, le 7 juin 1744 : « Ce qui se passe avec vous au sujet de tous ces projets est mot à mot ce qui s'est passé depuis deux ans entre Mr Boucher et moy, comme une suitte de ce qui s'étoit fait du temps de feu mon père. Le Premier Architecte du Roy, chargé de la direction desdits bâtimens, n'a peu n'y n'a deu estre en relation avec d'autres que M. l'Intendant comme commissaire ordonnateur; et s'il y a des formes qui n'ont point esté observées, elles ne regardent point l'architecte. Il en est ainsy pour la province de Bretagne, dont je suis chargé, ce qui n'a fait aucune difficulté avec Mr de Viarme ny même avec les États et communauté. J'ay fait toutes les mêmes opérations pour Rennes dans tous les chefs comme pour la ville de Bordeaux » (Arch. mun., DD 23, orig.). Cette lettre formule la doctrine des deux Gabriel dans l'affaire de la Place Royale; ils eurent pour principe d'ignorer les autorités locales et de ne traiter qu'avec les intendants.

de Bordeaux », daté du 22 août. Ce mémoire est des plus curieux :

Il ne faut pas, écrivait Gabriel, entamer le projet en entier ny se presser d'acquérir les maisons qui entreront dans ce projet. On doit même ménager, autant qu'il se pourra, ceux qui habitent dans ces maisons, en leur en prolongeant la jouissance jusqu'à ce qu'il y en ait d'autres bâties sur les emplacemens qui se vendront.

L'idée est originale. Gabriel ne veut pas effaroucher l'opinion publique. On risquerait de le faire en procédant de suite et brutalement à des expropriations. Mais comment concilier cette conservation de ce qui existe avec la nécessité de construire la place nouvelle? Voici, dit Gabriel :

On peut se contenter présentement de faire le quay le long de la rivière... Il ne faudra pas moins de deux années pour sa construction et, dans le même tems que l'on fera ce quay, on peut construire les façades de la partie de la place qui est sur le port jusqu'au mur de ville, cet-à-dire les deux gros pavillons qui regardent la rivière et les deux parties du costé de la place jusqu'aux pans coupez, ce qui fera l'objet de l'adjudication indiquée au mois de septembre...

Par ce moyen, on ne démolira que dix échopes..., encore ce ne sera que dans l'année 1732. Les autres subsisteront pendant que l'on bâtira cette partie du costé du port, et les particuliers en pourront jouir...

Pour remplacer les maisons qu'on sera obligé de démolir pour le projet et donner les moyens de loger plus de monde du costé du port, par rapport au commerce, je propose de conserver une quantité de ces échopes adossées au mur de ville...[1].

Ainsi, Gabriel proposait d'exécuter d'abord les par-

1. Mémoire pour la place sur le port de Bordeaux, signé : Gabriel, Bordeaux, 22 août 1730 (Arch. dép., C suppl^t, orig.).

ties du projet qui ne touchaient pas ou qui touchaient peu à l'état présent des lieux : faire le quai, aplanir la place, construire les façades seulement des bâtiments prévus, en réservant le fond de la place et en respectant le mur de ville. Il proposait même de conserver les échoppes adossées à ce mur aussi longtemps qu'on ne les aurait pas remplacées par des maisons neuves. On le voit, il poussait à l'extrême le souci de ménager les intérêts menacés et l'opinion publique.

Ce mémoire accompagnait un devis descriptif, daté du 12 août, et qui fut imprimé sous ce titre : *Devis des ouvrages qu'il convient faire pour la construction d'un Quay le long de la Rivière de Garonne, au centre du Port de la ville de Bordeaux, et pour la construction des Façades qui doivent servir à la décoration d'une Place sur led. Port, où sera érigée la Statue Equestre de Sa Majesté, entre la Porte du Chapeau Rouge et le Palais de la Cour des Aydes. Suivant les Plans, Profils et Elevations qui en ont été dressez par M. Gabriel, chevalier de l'ordre de Saint Michel, controlleur général des Bâtimens du Roy, Architecte ordinaire de Sa Majesté et premier Ingenieur des Ponts et Chaussées du Royaume.* De l'imprimerie de la Veuve de Pierre Brun, imprimeur de Monseigneur l'Intendant. 1730. Petit in-fol. de 23 pages.

Ce devis descriptif constituait le cahier des charges de l'entreprise. Il est divisé en trois parties. La première expose le plan général des travaux; en voici le texte :

PREMIEREMENT.

Le Mur du Quay sera au-devant des Bâtimens qui doivent former la Place, depuis l'encoignure d'un des Pavillons, ayant face sur le Port, jusqu'à l'autre, et sera planté conformément à la Figure marquée au Plan et sui-

vant les Piquets qui ont été établis pour les alignemens. Il aura quatre-vingt-dix Toises de longueur ou environ, y compris les pans coupez qui forment l'avance dans la Rivière et les Murs en retours vis-à-vis les encoignures exterieures desdits Pavillons, qui soûtiendront la tête des atterrissemens[1] des deux côtés.

Il aura à la face la plus avancée dans la Rivière et dans la moitié de chaque pan coupé en retour neuf pieds trois pouces d'épaisseur, à la première assise sur les Plates-Formes, et sept pieds dix pouces d'épaisseur aussi sur les Plates-Formes dans l'autre moitié de chacun desdits pans coupés, et dans les deux faces au devant des Pavillons de la place jusques aux Murs en aile qui soûtiendront la tête des atterissemens, lesquels Murs en aile et en retour auront cinq pieds d'épaisseur à leur fondation.

Lesdits Murs seront élevez en toutes leurs faces d'environ dix-neuf pieds neuf pouces de haut au dessus de l'eau à la plus basse Marée jusques au dessus du cordon; en sorte que le dessus dudit cordon soit à la hauteur du terrain à un piquet au bout du Quay vis-à-vis la Porte du Chapeau-Rouge, qui est le niveau qui a été donné.

Leursdites faces du côté de la Rivière seront à Parement de Pierre de taille conduites avec un pouce et demi de Talus par pied, ornées de chênes de refend en bossage aux encoignures, et de distance en distance, formant deux gros corps saillans aux extrémitez de la partie avancée dans la Rivière pour porter des Pieds-d'Estaux sur lesquels seront placez des Grouppes de Figures de bronze, avec des fontaines publiques, tant en dedans qu'en dehors.

Ladite épaisseur de neuf pieds trois pouces sur les Plates-Formes sera continuée jusqu'à quatre pieds de hauteur, où sera fait une retraite de quatre pouces et demi sur la dernière assise, pour recevoir la saillie des bossages qui auront quatre pouces hors le neud du Parement extérieur, à la hauteur de laquelle Retraite commencera le Talus par dehors; ils seront élevez par dedans

1. Correction manuscrite. Le texte imprimé portait : *encaissemens.*

avec trois lignes de fruit[1] par pied seulement, jusqu'à neuf pieds de hauteur au-dessus des Plates-Formes, et dans le restant avec deux retraites chacune de quinze pouces, en sorte que lesdits Murs n'ayent que quatre pieds et demi d'épaisseur à la hauteur du Cordon.

Les autres Murs qui n'ont que sept pieds dix pouces d'épaisseur sur la Plate-Forme seront construits pareillement en leurs faces, et avec même fruit, par dedans jusqu'à huit pieds de hauteur, y observant aussi deux retraites, d'un pied chacune au-dessus, pour les reduire à quatre pieds ou environ à la hauteur du cordon.

Sera erigé le Parapet du Mur d'appui en toute la longueur et pourtour de la face extérieure dudit Quay, de trois pieds neuf pouces de haut et de deux pieds d'épaisseur en son neud, dont la dernière assise sera en bahut, avec plinte saillante d'un pouce et demi des deux côtez.

Les Murs en aile des deux extremitez qui soutiendront le Rempant des atterissemens seront couronnez d'une simple tablette qui assurera les Pavez, le long de laquelle seront plantées des bornes de pierre au lieu d'un Mur d'appui pour que la vüe du Quay ne soit pas interrompüe.

Sera observé des Acqueducs à travers l'épaisseur dudit Mur de Quay, avec des têtes en Arcades dans le Parement pour écouler les eaux des anciens Acqueducs qui traversent la Ville et ne peuvent être supprimez.

Les Pavillons qui termineront la place du côté du Quay seront à neuf toises un pied sept pouces et demi du dedans du Mur d'appui, qui est la largeur dudit Quay, et auront chacun dix toises cinq pieds sept pouces et demi de face au-dessus de la Retraite, et dix toises quatre pieds cinq pouces et demi de face en retour sur la place, qui aura cinquante-neuf toises quatre pieds sept pouces d'ouverture ou de largeur le long du Port entre lesdits Pavillons.

1. *Fruit*, diminution que l'on fait sur l'épaisseur d'un mur, sans en compromettre la solidité, de façon que le dedans soit d'aplomb et le dehors en talus (Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, *Dictionnaire général de la langue française*).

Et comme il n'est pas question de bâtir la totalité des façades du pourtour de ladite Place, quant à present sera seulement fait cinq Arcades de chaque côté au delà des retours desdits Pavillons jusqu'aux angles des pans coupés du fonds d'icelle pour passer, lesquelles façades au droit des Echopes et du Mur de ville en sera démoli les parties marquées sur le Plan et refait des parties de Murs au bout desdites façades pour fermer la Ville, jusqu'à ce que la nouvelle clôture soit faite.

Chaque Pavillon sera décoré tant en sa face sur le Quay qu'à celle en retour du côté de la Place de cinq Arcades, dont les trois du milieu formeront avant-corps, et dans les parties jusqu'aux pans coupés d'Arcades et piliers divisés également.

Le dessous de la première assise sur les fondations au droit de la face des Pavillons du côté du Quay, sera tenu dix-huit pouces plus haut que le dessus du cordon d'icelui pour les revers des Pavez, et dans les faces des côtez de la Place, à la hauteur qui sera réglée pour les pentes qui seront données aux Pavez.

Lesdites façades auront vingt-un pieds de hauteur au-dessus des Pavez, jusqu'au dessus de la première plinte aux Pavillons sur le Quay, et vingt-huit pieds sept pouces au-dessus de la première plinte jusqu'au dessus de l'entablement, ce qui fera quarante-neuf pieds sept pouces de hauteur depuis les Pavez.

Elles seront décorées d'Arcades ouvertes et renfoncées avec croisées dans le renfoncement, suivant la distribution, ornée[s] de refend dans les faces et retours des Piliers, jusques sous la première plinte, et au-dessus avec Socles et Pilastres, d'ordres d'Architectures couronnées de leur architrave, frise et entablement, dans laquelle hauteur seront observées les croisées d'un premier étage et d'un étage d'Attique au-dessus.

Les avant-corps qui sailleront au milieu des faces des Pavillons, seront décorez au-dessus de la première plinte de colomnes de dix-neuf pouces et demi de saillie hors le neud de leurs Pilastres, qui porteront la Platebande et le Timpan dont ils seront couronnés.

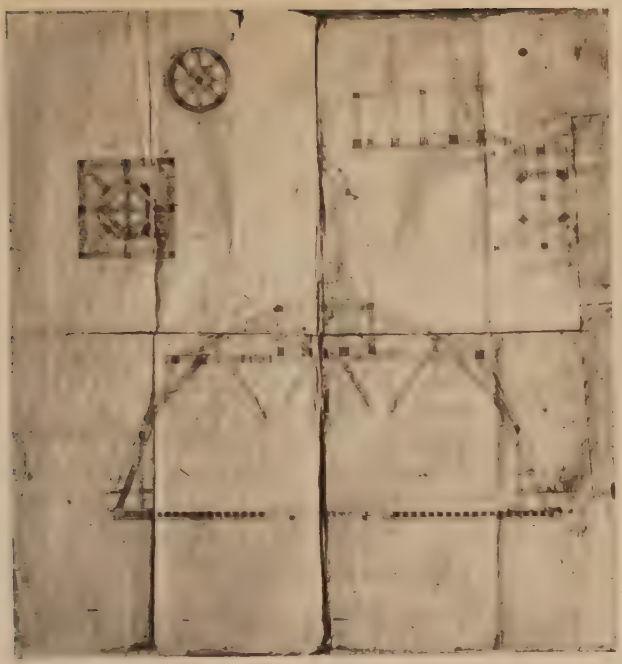

1. — Comble du pavillon de la Douane (1735).
(Archives départementales de la Gironde, Plans, n° 1287[6].)

2. — Élévation des murs de façade de la Place Royale (1730).
(Archives départementales de la Gironde, Plans, n° 1287[4].)

Il y aura des Balustrades au-dessus des entablemens, qui ne seront pas comprises dans la présente Adjudication, d'autant qu'elles ne se feront que lorsque les Particuliers qui bâtiront les maisons feront leur comble.

Pour empêcher les Murs de face de faire aucun effet, à cause de leur grande hauteur, qui auroit peine à se soûtenir, si on étoit du tems à construire des Bâtimens qui les entretiennent, sera construit des Murs de refend en aile, pour les butter aux endroits qui seront indiquez par les plans, de quinze pieds de longueur, en fondation et au rez-de-chaussée, reduite à six pieds par le haut, et de dix-huit à vingt-deux pouces d'épaisseur, dont l'Adjudicataire sera remplace par les Acquéreurs d'emplacement.

Lesd. Murs de face, tant des Pavillons du côté de la Rivière que dans les retours sur la Place décorée, auront dans les parties simples de Pilastres deux pieds dix pouces d'épaisseur en leur neud, au-dessus de la Retraite, jusqu'au dessus de la première plinte, et deux pieds trois pouces d'épaisseur, compris la saillie du Pilastre en la hauteur de l'ordre Ionique au-dessus; ils auront au droit des avant-corps quatre pieds six pouces d'épaisseur en leur neud au-dessus de la Retraite, aussi jusqu'à la première plinte, et trois pieds dix pouces d'épaisseur en la hauteur de l'ordre Ionique au-dessus, y compris la saillie des colomnes de trois quarts de la décoration desdits avant-corps.

Ledit Mur de Quay et Murs des façades du pourtour de la Place, désignez au present Devis, seront executez suivant les Plans, Profils et Elevation, cotez et paraphez de Mr Gabriel, déposez au Greffe de la Ville et au Greffe de l'Intendance, des qualitez, façons des materiaux et constructions ci-après declarez.

La deuxième partie du devis traite des « qualitez et façon de matériaux » :

Le moellon, « appellé ribot[1] », sera tiré des carrières de

1. *Ribot*, nom donné au moellon en Bordelais (cf. *Anciens et nouveaux statuts de Bordeaux*, éd. 1701, p. 116).

Barsac, Cérons, Béguey et Bourg[1], « de la qualité la plus ferme et la plus dure, bien éboussinés[2] jusqu'au vif ».

La pierre dure employée pour le mur de quai, les premières assises des murs des façades, les cimaises des entablements, les appuis de croisées, les appuis de boutiques et les seuils sera tirés des carrières de Barsac, Cérons, Béguey et Rauzan[3].

La pierre de Bourg, employée aux parements des murs de face de la place, sera tirée des carrières de Saint-Laurent, Saint-Gervais et Marcamps[4] et « choisie dans les masses les plus fermes ».

Les architectures et les pierres ornées de sculptures seront en pierre de Taillebourg[5], « de la meilleure qualité ». « L'entrepreneur sera obligé d'avoir un homme sur le lieu pour marquer les licts de carrière, d'autant qu'on l'employe souvent en délict[6], ce qui la fait casser au fardeau; elle sera taillée, épanelée[7] et repassée au fer avec arestes vives sans écornure, et avec jointz retournés d'équerre... »

« Les mortiers seront composés d'un tiers de la meilleure chaux de Gradignan[8] et du Carbon-Blanc[9] et de deux autres tiers de bon sable graveleux et maigre, pris aux sablonières de Graves, dont l'une est appelée le

1. Barsac et Cérons, cant. de Podensac, arr. de Bordeaux. — Béguey, cant. de Cadillac, arr. de Bordeaux. — Bourg-sur-Gironde, ch.-l. de cant., arr. de Blaye.

2. *Ébousiner*, débarrasser une pierre du bousin qui en forme la croûte.

3. Rauzan, cant. de Pujols, arr. de Libourne.

4. Saint-Laurent-des-Combes, cant. de Castillon, arr. de Libourne. — Saint-Gervais, cant. de Saint-André-de-Cubzac, arr. de Bordeaux. — Marcamps, cant. de Bourg, arr. de Blaye.

5. Taillebourg, Charente-Inférieure, cant. de Saint-Savinien, arr. de Saint-Jean-d'Angély.

6. *Délit*, position d'une pierre dans un sens qui n'est pas celui de son lit, c'est-à-dire de ses couches de stratification.

7. *Épanneler*, dégrossir une pierre de taille pour préparer les plans de la figure qu'on veut lui donner.

8. Gradignan, cant. de Pessac, arr. de Bordeaux.

9. Carbon-Blanc, ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux.

Sablonat, distante d'un quart de lieue de la ville[1], bien broyée et incorporée ensemble à force de bras et sans eau.

Les mortiers de ciment seront composés de deux cinquièmes parties de pareille chaux vive et nouvellement éteinte, et de trois autres cinquièmes de tuille ou tuilleau et non de brique, bien pilé, broyez et incorporés ensemble à force de bras et sans eau.

Pour être certain de la composition desdits mortiers, tant de sable que de ciment, sera déposé une mesure dans l'atelier, avec laquelle on mesurera à chaque bassinée la quantité de l'une et l'autre matière qu'on y employera. »

Les bois qui serviront aux pieux des crèches au devant du mur de quai, aux racinaux, plates-formes, chapeaux[2] et palplanches[3] seront de chêne sain et net, sans aubier.

Les pilotis sous les plates-formes des fondations seront de bois de pin le plus dur.

« Les fers qui seront employés aux sabots ou lardoires des pieux et pilotis, aux plate-bandes, tirans, crampons et autres seront doux, non aigres[4] et sans paille... »

La troisième partie expose le détail de la construction. On y voit que, pour les fondations, Gabriel espérait les établir sur un fond ferme et solide, qu'il supposait être à quinze pieds au-dessous du pavé. Mais il prévoyait le cas où, le terrain étant de moins bonne consistance ou même vaseux et absolument mauvais, il faudrait fonder sur pilotis. Au sujet des façades, il écrit :

« Les murs de refend en aile qui seront faits provisionnellement pour soutenir lesdites façades, au cas qu'on

1. Lieu-dit au sud de Bordeaux. — Les noms de rues du Sablonat et des Sablières en conservent le souvenir.

2. *Chapeau*, pièce de bois qui forme la partie supérieure d'un ouvrage de charpente.

3. *Palplanche*, pièce de bois fixée sur une rangée de pieux pour la maintenir.

4. *Aigre*, cassant (en parlant d'un métal).

soit longtemps à y bâtir des maisons, seront fondés sur le fonds solide et auront 28 pouces d'épaisseur en fondation, construits de moellon, jusqu'au rez-de-chaussée, où ils seront réduits à 22 pouces, et construits de doublerons[1] de pierre de Thau[2] avec carreaux... »

« Les murs pour la clôture de la ville, qui seront refaits par rapport au plan, auront 4 pieds 8 pouces d'épaisseur en fondation, réduite à 4 pieds au-dessus, et construits jusqu'à la hauteur de la première plinte des façades seulement. »

Les parties desdits murs de ville qui seront supprimés seront démolis aux dépens de l'entrepreneur, qui recevra les matériaux de démolition.

Les fondations qui avaient été faites pour le premier projet seront pareillement démolies par l'entrepreneur, et les matériaux lui en sont pareillement donnés en compte. « Il fera remplir de terre la fouille desdites fondations. »

« Les baraques qui ont esté faites sur le port pour servir de magasin à la construction dudit premier projet lui seront abandonnées pour être aussi déduit suivant l'estimation qui en sera faite. »

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur ce fait que, pour le mur de quai, le travail ne peut être fait qu'à la fin du descendant et au commencement du montant, « qui ne donneront guère plus de deux à trois heures de travail à chaque marée dans le tems des grands maréages », d'où nécessité de pousser le travail « d'une grande vivacité, pour profiter d'un tems qui est précieux, duquel il n'y a pas un moment à perdre ».

On commencera au mois de mars de l'année prochaine par les deux bouts du quai, aux pans coupés et par les

1. *Doubleron*, terme qui désigne en Bordelais une demi-pierre, fraction restante d'un banc lorsqu'on en a extrait la longueur de plusieurs pierres ordinaires. Le doubleron devait avoir, d'après les *Anciens et nouveaux statuts de Bordeaux*, éd. 1701, p. 117, deux pieds de long et un pied de grosseur en tous sens, soit $0^{m}713 \times 0^{m}356 \times 0^{m}356$ (J.-A. Brutails, *Deux chantiers bordelais, 1486-1521*, Paris, 1901, in-8°, p. 71, extr. du *Moyen Age*).

2. Les carrières de Roque-de-Thau sont voisines de Bourg.

fondations des pavillons pour continuer par le restant du quai et les façades[1].

Le devis des travaux consacrait, on le voit, la méthode exposée par Gabriel dans sa note et son mémoire à Boucher : construire d'abord le quai, puis les pavillons latéraux et en même temps dresser les façades sans se préoccuper des immeubles auxquels elles étaient destinées; pour cela, élever derrière ces façades des murs de refend qui les étayeraient provisoirement. C'était là l'idée maîtresse de Gabriel, l'expédient qu'il avait imaginé pour vaincre les résistances locales, qu'il sentait très fortes. L'opinion publique ne paraissait pas comprendre ce que le projet avait de beau et de grandiose. Pour le lui faire apprécier, Gabriel n'avait trouvé rien de mieux que de lui mettre sous les yeux le décor de la place, comme on fait un décor de théâtre. Il comptait bien que, lorsque les Bordelais verraient s'ordonner ces arcades, encadrant harmonieusement la place, tous leurs préjugés tomberaient et les acquéreurs se présenteraient nombreux pour édifier derrière ces élégantes façades de belles et confortables demeures, dignes du nouveau monument. Ces idées, Gabriel les traduisit dans un dessin, qu'il signa le 25 août, représentant l'élévation des murs de façade de la Place Royale. On y voit les arcades du rez-de-chaussée, ornées à la clé de mascarons, les pilastres, les fenêtres de l'étage et de l'attique décorées d'agrafes, enfin, au-dessus de l'entablement, l'élégant balustre couronnant l'édifice[2].

Tandis qu'il rédigeait le devis des travaux, dessinait les futures façades, réglait la méthode à suivre, Gabriel faisait dresser l'état des emplacements à

1. Arch. dép., C suppl^t.
2. Arch. dép., C suppl^t.

vendre sur le port, entre la porte du Chapeau-Rouge et la Cour des Aides, pour créer la Place Royale[1]. Il importait, en effet, de démontrer aux jurats que le projet, qui ne leur inspirait pas d'enthousiasme, devait être pour eux une bonne affaire. Il fallait le plus tôt possible les mettre en présence de chiffres. Gabriel en fit de suite miroiter un très gros à leurs yeux : dans cet état, par lui signé le 26 août, il estimait les emplacements à vendre à la somme totale de 450,789 livres. Ce chiffre était supérieur à celui qu'il avait prévu dans son projet (431,000 livres). L'état était accompagné d'observations où l'architecte précisait la part qui incombait à la Ville dans la construction de la place :

Pour les deux gros pavillons encadrant la place, la Ville fera les frais des façades sur le quai et sur la place, avec les sculptures et les balustrades de pierres au-dessus des entablements, ainsi que les deux lanternes au haut de ces pavillons[2].

Gabriel annonce encore aux jurats que l'exécution du projet entraînera le déplacement de la porte du Chapeau-Rouge, qu'il faudra mettre « plus dans le milieu de la chaussée ». Le pavillon encadrant la Place au nord formera un îlot « isolé des quatre côtés par le quai et par trois rues ». Cet angle de la Place restera longtemps indécis. Il ne sera fixé que lorsqu'on aura imaginé d'y placer la Bourse comme pendant à la Douane. Pour l'instant, Gabriel pense qu'il sera constitué par un rectangle de maisons particulières, autour duquel il prévoit des rues destinées à assurer le service de ces immeubles. Quant au pavillon encadrant la place au sud, le document

1. Arch. dép., C 1173, orig.
2. Ce texte établit la propriété de la Ville de Bordeaux en ce qui concerne les façades de la Place Royale.

n'en dit rien. C'est qu'à la date où nous sommes, la question de la construction de l'hôtel des Fermes n'était pas encore tranchée. Gabriel espérait, d'ailleurs, qu'elle le serait sans tarder.

L'adjudication, annoncée pour le 9 septembre, eut lieu, en réalité, le 13. Une lettre de Gabriel à Orry, écrite le 8 octobre de sa maison de Mézières, nous apprend dans quelles conditions :

Monseigneur. Je suis revenu icy de Bordeaux pour m'y reposer quelque tems; j'y ai fait tous les arrangemens convenables pour commencer le travail l'année prochaine, par le quay sur la Garonne et une partie des façades de la place : on ne peut commencer plus tôt sans préparatifs.

Nous avons fait l'adjudication de ces ouvrages, dont on demandoit sept cent mille livres, à 170,000 l.; c'est 13 000 l. au-dessous de mon estimation. Elle étoit tombée à un entrepreneur incapable; j'ay requis par raport à des constructions si importantes, où les plus habiles ne sont pas trop bons, que cette adjudication n'eût pas de lieu et qu'on reçût les offres de trois bons entrepreneurs qui proposoient de s'en charger au même prix; on a mis cet adjudicataire en quatrième, à cause des rabais avantageux aux jurats qu'il a procurés[1].

On voit ce qui s'est passé. Il y eut une première adjudication le 9, à laquelle prit part un seul entrepreneur, qui avait l'oreille des jurats. Gabriel, estimant qu'il était incapable, fit, de son autorité, recommencer l'adjudication. Il constitua un syndicat de trois « bons » entrepreneurs, auxquels on adjugea les travaux. Pour ménager la susceptibilité

1. « Copie de la lettre écrite à M. le controlleur général par M. Gabriel, de Mézière en Beausse, près Baugency, le 8 octobre 1730 » (Arch. nat., G 7. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 378). — On sait qu'Ange-Jacques Gabriel portait le nom de Gabriel de Mézières.

des jurats, on garda le quatrième. A la suite de ce petit coup d'État, la Société des entrepreneurs des ouvrages de la Place Royale comprit quatre associés : trois Bordelais et un étranger. Les trois Bordelais étaient Étienne Buissière, Géraud Jaugeon et Étienne Dardan. L'étranger était François Bonfin. Ils s'entendirent verbalement pour assumer ensemble l'entreprise et les travaux leur furent adjugés pour la somme de 170,000 livres. Le 21 septembre, ils signèrent tous les quatre une convention par laquelle ils s'engageaient solidairement à faire en société le mur de quai et les façades, « conformément à l'adjudication qui en a été faite le 13 septembre. » Buissière fut chargé de la caisse qui devait renfermer les dessins fournis par Gabriel[1]. Buissière était sans doute le premier adjudicataire. Il est connu comme architecte de l'église des Carmes des Chartrons, où une sépulture lui fut concédée en 1735 dans la chapelle Saint-Étienne, « en reconnoissance de ses bienfaits[2] ». La combinaison ne dura pas longtemps : le 24 décembre 1731, Buissière déclara se désintéresser purement et simplement de la société[3]. Il dut reconnaître lui-même son insuffisance ou l'on se débarrassa de lui. Il ne resta donc que Jaugeon, Dardan et Bonfin. Jaugeon paraît avoir été le promoteur de la société. Dardan fut plus tard l'un des collaborateurs de Tourny : il éleva la nouvelle porte Saint-Germain et les maisons de la place Tourny. Quant à François Bonfin, c'est le premier représentant à Bordeaux de cette dynastie d'architectes qui s'est continuée jusqu'au XIXe siècle. Il était de Versailles, où son père, François, était employé dans les travaux

1. Arch. dép., C suppl[t].
2. Marionneau, *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux*, 1861, in-8°, p. 233.
3. Arch. dép., C suppl[t].

Plan de la Place Royale
par Jacques Gabriel (22 mars 1733).
(Archives départementales de la Gironde, C 3667.)

du roi et avait le titre de bourgeois. C'est ce que nous apprend une procuration, en date du 29 avril 1734, par laquelle il donnait pouvoir à François Brion, fontainier du roi en la ville de Bordeaux, demeurant rue Porte-Dijeaux, paroisse Saint-Christoly, de se porter caution pour « François Bonfin, son fils, entrepreneur des bâtiments du Roi à Bordeaux, pour tous les ouvrages et entreprises que sond. fils a fait ou fera, soit pour le Roi, ou soit entreprise pour d'autres, de quelque nature qu'ils soient sans exception[1] ». Bonfin le père était donc un employé de Gabriel. Bonfin le fils fut très vraisemblablement amené à Bordeaux par le grand architecte, qui vit là pour ce jeune homme un moyen de se faire connaître. Il ne fut pas le seul que Gabriel amena à Bordeaux. A côté de Bonfin, il faut dès à présent citer Nicolas Portier, un « élève du bureau » de Gabriel[2]; préposé à la charge d'inspecteur des travaux de la Place Royale, il sera l'un des plus actifs ouvriers de la transformation édilitaire de Bordeaux au XVIIIe siècle.

Les travaux commencèrent au printemps de 1731 par la construction du quai. Il devait être constitué par un mur de quatre-vingt-dix toises de long avançant dans la rivière, dans laquelle il plongeait par un talus incliné. Ce mur était limité à ses deux extrémités par deux pans coupés, que prolongeaient deux murs en retour, perpendiculaires aux encoignures extérieures des deux pavillons encadrant la place. Le quai limitait donc exactement celle-ci du côté de la rivière. De chaque côté de ce mur, devant les façades des deux pavillons, étaient ménagés deux atterrissements, deux « cales », destinées au charge-

1. Arch. dép., C suppl^t, orig.
2. Il est ainsi désigné dans un mémoire de Gabriel du 23 juin 1744 (Arch. mun., DD 23).

ment et au déchargement des bateaux. Le quai avait donc pour objet d'encadrer d'un côté la place et de l'amener, pour ainsi dire, jusque dans la rivière. Il constituerait comme une plate-forme qui l'agrandirait, comme un belvédère dominant la courbe entière du port. Ainsi la future place devenait un lieu de promenade très agréable; elle prenait une beauté et un charme propres.

La construction du mur de quai fut une grosse affaire. Gabriel se heurta aux mêmes difficultés qu'avaient rencontrées les ingénieurs du Château-Trompette pour assurer les fondations de la forteresse. Il fallut fonder ce mur dans un terrain on ne peut plus instable, dans les vases de la rivière. La construction sur pilotis s'imposait. Gabriel avait d'abord songé à employer pour les pieux le bois de pin, commun dans la région. Il dut y renoncer pour certaines parties de la fondation. Il obtint de Boucher que le pin fût remplacé par le chêne[1]. On employa donc des bois de chêne et de pin, taillés en pieux ferrés et munis d'un sabot, qu'on enfonça au refus d'un mouton pesant 500 livres et que maniaient dix-huit à vingt hommes. On établit un cadre de ces pilotis, pour limiter la fondation, et à l'intérieur de ce cadre on enfonça d'autres pilotis, disposés en échiquier. Entre les pieux ainsi enfoncés, on jeta du moellon de Barsac et de Cérons, « qui est plus dur que celui de Bourg », et pour consolider ces moellons on déversa « des baquetées de mortier fait de chaux nouvellement éteinte, incorporé à la masse sans eau avec du

1. Boucher à Gabriel, 19 février 1731 : « En conséquence de votre avis, Monsieur, j'ai rendu une ordonnance pour authoriser les adjudicataires à employer du chesne au lieu de pins pour une partie des pilotis du quai; on réglera leur indemnité quand vous serés en ce pais-cy. » (Arch. nat., G 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 381.)

gros ciment non passé, pour faire un corps de maçonnerie qui prenne consistance dans l'eau ». Ces pilotis furent ensuite enfoncés de telle sorte que les têtes fussent à quatre pieds au-dessus de la basse marée. On posa par-dessus les racinaux, c'est-à-dire de grosses poutres destinées à supporter la plate-forme, de quatre pouces d'épaisseur, sur laquelle fut édifié le mur de quai. Les cales latérales furent établies de même sur pilotis. En avant de la ligne des pieux de fondation fut ménagée une « crèche », c'est-à-dire un ouvrage de protection en pilotis. Les jurats obligèrent les vaisseaux à y jeter leur gros lest pour la renforcer.

Au-dessus des racinaux et de la plate-forme, on édifia la maçonnerie du mur de quai, de quatre pieds de haut et de quatre assises pour la partie avançant dans la rivière, de trois assises pour les murs en retour. Le parement en fut particulièrement soigné : « Toutes les assises desdits parements, avait dit Gabriel, seront posées sur cales et à bain de mortier de ciment jusqu'à la hauteur des hautes marées, et à bain de mortier de chaux et sable ... observant qu'il y ait au plus quatre lignes de joints de lict et que les joints montants soient les plus petits qu'il se pourra. » La maçonnerie était couronnée par un cordon, au-dessus duquel s'élevait le parapet, de trois pieds neuf pouces de hauteur et deux pieds d'épaisseur, à trois assises, la dernière bombée en bahut.

Les murs en retour ne furent pas construits sur pilotis, mais fondés simplement dans la grave, à douze pieds de profondeur. Entre ces murs, au haut du rampant des atterrissements, on prévit des bornes de pierre. On en prévit aussi de douze en douze pieds le long du parapet et devant les pavillons de la place. Enfin, à mesure que la maçonnerie s'élevait,

on combla le derrière de mur du quai avec des terres prises dans les fouilles de la place et avec les bourriers de la ville.

Donc, tandis qu'on travaillait aux murs du quai et aux cales qui les accompagnaient, on creusait sur la future place les fondations des façades. Les terrassiers de Jaugeon, Dardan et Bonfin bouleversaient de leurs pioches et de leurs bêches l'antique sol de la grave en avant de la porte des Paus. Le terrain avait été préalablement déblayé des tas de bois, des échalas, des « œuvres » qui l'encombraient. On commençait à parler d'expropriations et de démolitions prochaines. Les échoppes et les maisons bâties en avant du mur de ville ou joignant ce mur étaient condamnées. Ces échoppes étaient, en général, modestes : elles comprenaient un rez-de-chaussée partagé le plus souvent en deux boutiques, dont l'étal s'ouvrait sous un auvent destiné à abriter la marchandise; à un angle, un escalier de bois montait à l'unique étage. Ces humbles bâtisses étaient conformes aux ordonnances des jurats de 1632, qui en avaient pour la première fois autorisé la construction. Mais avec le temps, la rigueur de ces ordonnances s'était relâchée : ainsi, en 1715, le mur de ville auquel était adossée une échoppe appartenant au sieur Lalanne menaçant ruine, les jurats avaient permis au propriétaire de le réparer à ses frais et, par la même occasion, de transformer son échoppe, sise rue de la Vieille-Corderie, en une maison à trois étages[1]. A la faveur de cette tolérance, d'importants immeubles s'étaient élevés le long de l'enceinte. Telle la maison du sieur Fégère, sise entre la porte des Paus et celle du Chapeau-Rouge, joignant le mur de ville : elle avait trois étages, une

1. Arch. dép., C 1172. — La rue de la Vieille-Corderie est aujourd'hui la rue Leupold.

cave et une boutique à deux arceaux[1]. Telle la maison « en pierre, solidement bâtie » tout récemment, en 1725, adossée au mur du palais de la Cour des Aides et qui appartenait à Jeanne Giron, veuve en secondes noces de Me Pierre Duplessy, conseiller au Parlement[2].

Les propriétaires de ces échoppes et de ces maisons se préoccupèrent du sort qui les menaçait. Les plus riches présentèrent à l'intendant des mémoires exposant leurs titres et faisant valoir le dommage que leur causait l'expropriation. Les autres firent estimer le dommage à dire d'experts. C'est ainsi que, le 17 mai 1732, Pierre Jaugeon-Lacroix et Léonard Pallot, architectes experts, estimèrent à 180 livres les matériaux provenant de l'échoppe de la veuve Bonnet[3]. Le 7 juin, Jean Jaugeon et Pierre Tranchand-Lafaveur, architectes experts, estimèrent à 6,400 livres la maison du sieur Fégère. Un document fait connaître d'une façon précise l'échoppe de la veuve Bonnet : elle était encastrée au pied d'une tour du mur de ville, près la porte des Paus, ce qui explique le chiffre peu élevé de l'estimation. Le terrain qu'elle occupait avait été baillé à fief par les jurats à Louis Dutour, en vertu d'une exporle du 17 janvier 1555. On avait alors construit l'échoppe. Le 7 juin 1710, Jean Bonnet, bourgeois et marchand

1. Arch. dép., C 1171.

2. *Ibid.* — L'emplacement, contigu à la tour de Luc-Majour, avait été baillé par les jurats, en 1679, à fief nouveau à Antoine Jolycœur, pour y bâtir une échoppe, à condition de ne pas l'élever plus haut que les voisines et de la démolir, « en cas de guerre ou de nécessité publique, sans qu'il puisse prétendre à aucun dédommagement ». Jolycœur subrogea en son lieu et place, en 1683, le feu sr Labayrie, premier mari de la dame Duplessy, lequel fit bâtir la maison en pierre de taille. La nécessité de refaire le mur du palais de la Cour des Aides avait obligé à la démolir et à la reconstruire en 1725.

3. Arch. dép., C 1171.

de Bordeaux, et son beau-frère, Gaspard Arnaud, officier de la marine, avaient reconnu la tenir à fief des jurats, et il ne semble pas qu'on eût rebâti l'échoppe primitive : elle avait donc plus de 175 ans d'âge[1]. Cet exemple peut donner une idée de ce que devaient être les constructions lépreuses que fit disparaître la Place Royale. Dans l'été de 1732, les travaux des fouilles étaient assez avancés pour qu'on pût songer à commencer de faire place nette. Le 17 septembre, Gabriel signa un état constatant qu'on avait démoli six échoppes appartenant à Jacob Boisson, la veuve Lalanne, la veuve Bonnet, le sieur Fégère, le sieur Ratier et M. Deniau[2]. Les travaux de bâtisse durent commencer à cette époque.

A mesure que le projet de Gabriel s'exécutait, les prévisions du devis de la dépense se trouvaient sensiblement dépassées. Avec les excavations des fouilles s'était, peut-on dire, ouvert le gouffre financier. L'histoire de la Place Royale est à faire à ce point de vue : c'est une histoire lamentable. La réalisation des plans de Gabriel eut pour effet de compromettre gravement les finances bordelaises. Le premier document de cette histoire est une ordonnance des jurats, du 14 février 1733, mandant au trésorier de la ville de payer au sieur Géraud Jaugeon et à ses associés, « maîtres architectes, adjudicataires de la construction du quay et fassades des deux pavillons de la Place Royalle », la somme de 30,000 livres, savoir 20,000 pour solde des 170,000 livres, montant de l'adjudication du 13 septembre 1730, et 10,000 livres

1. Reconnaissance féodale du 7 juin 1710, par Jean Bonnet, bourgeois et marchand de Bordeaux, et Gaspard Arnauld, son beau-frère, officier de la marine, d'une « tour et chope au bas, joignant ycelle dans les murs de la ville », près la porte des Paus, confrontant du levant au quai, du couchant au mur de ville (Arch. dép., C 1171).

2. Arch. dép., C 1171.

« à compte des augmentations qui seront réglées par M. Gabriel[1]. » Les crédits votés étaient donc déjà non seulement absorbés, mais dépassés.

Un mois après, le 22 mars, Gabriel arrêtait à Versailles le plan définitif de la place. Il différait sensiblement du plan de 1729. Sur l'emplacement qu'occupera plus tard la Bourse, Gabriel avait dessiné l'îlot de maisons particulières, avec cours intérieures, percé de deux rues perpendiculaires l'une à l'autre, dont il avait conçu l'idée en août 1730. Derrière ces maisons, une rue, communiquant avec la place par un passage voûté, la reliait à la porte du Chapeau-Rouge déplacée. Du côté sud, la figure de la place était définitivement fixée : au lieu d'une indication vague permettant de croire qu'on voulait, là aussi, bâtir un îlot de maisons, Gabriel avait dessiné l'hôtel des Fermes, dont la construction allait être enfin décidée. Enfin, à la suite de cet hôtel, l'architecte prolongeait la façade jusqu'à la rue de la Cour-des-Aides, à la hauteur de la porte nouvelle à ouvrir sous le palais[2], conformément au plan des jurats adopté dans l'arrêt du Conseil d'État. Gabriel prévoyait là une ligne de maisons uniformes[3]. C'était l'amorce d'une transformation complète de la ville du côté du fleuve. La construction d'une façade était apparue à Gabriel comme la conséquence logique de la création de la Place Royale. Cette idée se précisera en 1735. C'est l'idée de la façade de Tourny.

1. Arch. mun., DD 20, orig.

2. Le palais de la Cour des Aides avait été, dit Bellet, « rebâti du côté de la rivière en dehors des murs en l'année 1729; mais, en l'année 1731, il fut endommagé par l'incendie du théâtre de la Comédie qui arriva le soir du 16 janvier, à six heures. Il y eut dans cet incendie trois maisons brûlées et sept ou huit endommagées ». *Notes et mémoires sur Bordeaux* (Bibl. mun., ms. 828, t. V, p. 74).

3. Arch. dép., C 3667.

Tourny l'exécutera; mais c'est Gabriel qui l'a eue. Tourny la reprendra et construira sa façade pour encadrer la place demi-circulaire qu'il ouvrit à l'entrée des fossés et au centre de laquelle il dressa la porte de Bourgogne. S'il ne l'aligna pas jusqu'à la Douane, c'est qu'il n'en eut pas le temps : ne fut-ce pas plutôt par respect pour la pensée et l'œuvre de Gabriel? Voilà donc à l'actif du grand architecte une nouvelle idée, qu'il convient d'ajouter à celles dont nous lui avons déjà fait honneur. Il n'est pas seulement l'auteur et le premier exécuteur des plans de la Place Royale. C'est lui qui eut la première idée des allées de Tourny, de l'élargissement de la rue Sainte-Catherine, de la place de la Comédie. C'est aussi lui qui conçut l'idée de la façade sur la rivière. Après cela, on peut, ce semble, dire que, si Tourny a été le grand réalisateur des embellissements de Bordeaux au XVIIIe siècle, c'est Jacques Gabriel qui en fut, pour une large part, l'inventeur.

CHAPITRE V.

La statue équestre de Louis XV.
Des origines a la pose de la première pierre

(1727-8 août 1733).

Rôle de la statue équestre dans l'histoire de la Place Royale. — Conditions favorables à l'érection d'une statue de Louis XV. — Le projet de Héricé. — Boucher le communique à Robert de Cotte. — Gabriel et la statue. — Premier devis de la dépense. — Correspondance de Gabriel et de Guillaume Coustou. — Échec des négociations (juillet 1730). — Causes du refus de Coustou. — Les Lemoyne. — Contrat passé par les jurats avec les Lemoyne (9 janvier 1731). — Commencement des travaux. — Les médailles commémoratives. — Marché avec Jean Duvivier (17 mars 1731). — Cérémonie de la pose des médailles (8 août 1733). — Frais de la cérémonie et de la frappe des médailles. — Intérêt documentaire de la médaille de Duvivier.

L'histoire de la statue équestre de Louis XV est intimement liée à celle de la Place Royale. Il ne faut pas croire que la statue ait été faite pour orner la place. C'est la place qui fut faite pour accompagner la statue. Les documents sont là-dessus très convaincants. Tous ceux qui parlent du projet de place parlent du projet de statue et laissent clairement entendre que le premier est subordonné au second.

Aux jurats hésitants, Boucher semble dire : « On ne peut pas ne pas faire cette place; ce serait manquer de respect au roi, dont elle aura l'honneur d'encadrer l'auguste image. » Cette considération a certainement pesé d'un grand poids dans la décision de ces jurats bordelais, qui boudaient le pouvoir central toutes les fois qu'ils en trouvaient l'occasion, mais qui n'eussent voulu pour rien au monde paraître manquer de loyalisme, nous dirions aujourd'hui de patriotisme. De son côté, le Parlement, tout hostile qu'il était au projet, renchérit sur les jurats dès qu'il s'agit de la statue et, s'il protesta contre le lieu choisi, c'est qu'il ne le trouvait pas digne d'un tel monument.

On a vu plus haut que l'idée d'élever à Bordeaux une statue au roi régnant remonte à 1688; elle est antérieure à l'idée de la place. On a vu aussi qu'en 1700 le marquis de Durfort-Boissière lia le projet de statue au projet de place. C'est la question ainsi posée que Boucher reprit en 1727, avec la volonté de la faire aboutir. L'occasion était favorable. Louis XIV est mort. C'est Louis XV qu'il s'agit de glorifier. Au vieux roi peu aimé des Bordelais a succédé un jeune monarque qu'ils ont l'avantage de ne pas connaître, mais dont le règne fait déjà sentir ses effets bienfaisants. Depuis 1715, la ville s'est réveillée de sa longue torpeur. La paix d'Utrecht a rendu la vie à son commerce. En quelques années s'est produite une renaissance admirable. Les deux ordonnances de 1716 et 1717 autorisant la traite des nègres d'Afrique par le port de Bordeaux et accordant la franchise de tous droits aux marchandises qui y seront embarquées pour les îles et à celles venant des îles qui y seront entreposées avant d'être réexpédiées à l'étranger, ont rouvert les sources de l'activité et de la richesse. L'armement, vainement stimulé par Colbert, s'est

développé avec une rapidité inouïe. Le trafic maritime a dépassé 40 millions, en 1723 et 1724. En 1724, il est venu un si grand nombre de navires qu'on ne savait où les placer dans le port. Le moment est propice. Il sera facile à l'intendant d'exploiter l'enthousiasme du commerce et de le persuader qu'il doit une marque éclatante de reconnaissance au souverain qui a créé sa prospérité. Il sera facile aussi d'entraîner les jurats : le mouvement de l'opinion publique les obligera à marcher.

Boucher pose donc la question, et les jurats, par leur délibération du 2 janvier 1728, décident la création d'une place. Elle s'appellera *place de Louis Quinze*. Et l'on prévoit au centre la statue équestre du roi. La délibération dit que le produit de la vente des emplacements sera « employé à l'érection de la statue équestre du Roy... parce que dans l'exécution de ce projet on ne void qu'utilité et avantage pour la ville, qui signalera son zèle pour la gloire du Roy... » Elle désigne l'architecte Héricé pour avoir la direction des travaux, « de même que du piédestal en marbre, sur lequel la statue du Roy en bronze ou autre métal sera placée, et du grillage de fer dont il doit être entouré[1]. » Le devis de l'architecte Héricé, du 4 avril, s'exprime ainsi sur la statue :

Au devant du grand pavillon, dans une longueur de 36 toises..., il sera construit un quay en portion de cercle qui formera, avec les maisons et pavillons, une place de figure ovale, au centre de laquelle il sera élevé une statue équestre en bronze du Roy régnant.

La statue équestre sera posée sur un pied d'estal de marbre de 15 pieds de hauteur et d'une longueur proportionnée... Sur le socle, on ménagera des tables de marbre

1. Délibération de la jurade, 2 janvier 1728 (Arch. nat., G 7, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 142-143).

noir, sur lesquelles il sera gravé en lettres d'or des inscriptions à la gloire du Prince... La figure du Roi aura 14 pieds de hauteur depuis le dessous du sabot du cheval jusqu'au dessus de la tête du Roi. Le piédestal sera enceint d'un grillage en fer à 6 pieds du socle, semblable à celui de la place des Victoires à Paris[1].

L'initiative de l'intendant et des jurats fut — on l'a vu — contrecarrée par l'opposition du Parlement. Mais son porte-parole, Jean-Jacques Bel, sentit que le projet de Boucher tirait une grande force du projet de statue au roi. Aussi fit-il valoir que cette statue serait fort mal placée sur le port, mais il se garda bien d'en contester l'utilité. On lit dans son mémoire :

Cette partie du projet est chère à tous les citoyens; ils demandent avec instance à Sa Majesté la permission d'élever ce monument de leur respect et de leur amour pour un prince dont le gouvernement paisible, vigilant et éclairé fait la félicité des peuples. Mais un pareil monument doit-il estre placé hors des murs de la ville et seulement en spectacle aux matelots et aux passagers? N'est-il point plus convenable et à la dignité d'un pareil monument et à la satisfaction des peuples de placer l'image du prince au milieu de la ville, afin que les citoyens puissent sans cesse jouir d'une si chère vue? Une infinité d'endroits dans la ville sont propres à cet usage[2].

Jean-Jacques Bel eût été bien empêché de préciser ce dernier point. Son raisonnement ne tenait pas compte de l'importance que Boucher comptait donner à la future place. L'intendant voulait en faire le centre d'un Bordeaux nouveau. Mais il était obligé de tenir compte des scrupules timorés des jurats et de

1. Arch. dép., C suppl^t.
2. Mémoire de Jean-Jacques Bel (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 228).

la laisser hors de l'enceinte. Très habilement, Jean-Jacques Bel tirait parti de ce fait pour sa cause. Boucher, du reste, rétorquait avec vigueur l'argumentation du député du Parlement :

... Il y a longtems, disait-il dans sa réponse, que les habitans soupirent après la figure de Sa Majesté; mais jusqu'à présent on n'a pu trouver une place convenable, parce qu'en effet il n'y en a point dans la ville; c'est un fait connu de tous ceux qui y ont fait quelque séjour. Mais, avec la permission du député du Parlement, on luy dira que le port est sans contredit le plus bel endroit de la ville. C'est par cet endroit que tous les étrangers arrivent: c'est l'unique qui sert de promenade à toutes les personnes de considération; on nomme les Chartrons le cours; les dames s'y promènent en carrosse et ensuite elles se promènent à pied le long de la rivière. C'est donc par conséquent le lieu où la figure de Sa Majesté peut estre placée le plus convenablement et où elle sera le plus exposée à la vue des étrangers et de tous les habitans[1].

A travers cette polémique, l'idée lancée en 1700 avait fait un grand pas : non seulement l'emplacement de la statue était de nouveau précisé, mais encore sa figure prenait forme et sa silhouette se dessinait sur le plan de Héricé. Il n'est pas inutile d'ajouter qu'au long de la querelle entre Boucher et le Parlement, l'intendant n'avait jamais omis de rappeler que l'origine du projet de place était la statue.

Le 12 avril 1728, Boucher communiquait la délibération des jurats au duc d'Antin. Celui-ci lui promettait de le seconder

Je contriburay de tout mon cœur au beau projet que messieurs les jurats de Bordeaux ont formé. Ainsi je

1. Réponse de Boucher à Jean-Jacques Bel (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 257).

vous promets que, dès que la statue sera posée et qu'ils m'auront envoyé le dessein et le profil du pieddestal, je donneray les ordres nécessaires pour qu'on fournisse tout ce qu'il faudra. Il y a longtems que ce projet a été proposé. Je souhaite qu'il s'exécute tout de bon cette fois-ci et que vous en ayés l'honneur[1].

Boucher, on le voit, songeait déjà aux moyens d'exécution : il pensait obtenir du directeur des bâtiments les marbres nécessaires au piédestal. Le duc d'Antin transmit la demande de Boucher à Robert de Cotte, qui répondit, le 15 juillet, à l'intendant :

Comme vous avez demandé à M. le duc d'Antin les marbres pour le piédestal qui doit porter la statue équestre, vous sçavez bien que le Roy n'a que des marbres de couleur sur le port de Bordeaux, qui ne conviennent pas, et que ce sont des marbres blancs et blancs veinés qu'il faut. Quand je seray informé de vos résolutions, je feray le plan et l'élévation du piédestal, affin d'en faire faire un petit model pour y placer la figure équestre avec le détail sur la quantité de marbre, comme j'ay fait pour celuy de Lyon[2]. Mais je crois, avant toute chose, qu'il faudroit songer à l'ouvrage de bronze, qui est de conséquence par la longueur du tems et du choix du sculpteur, car nous n'avons que deux hommes, ce qui s'apelle de la première classe, très capables de cet ouvrage[3]...

J'ignore à quels sculpteurs Robert de Cotte faisait allusion; mais on voit, par sa lettre, qu'il comptait collaborer au piédestal de la statue, comme il collaborait à la place, dont il retouchait le plan. Il esti-

1. Le duc d'Antin à Boucher, Saint-Ouen, 18 avril 1728 (Arch. dép., C 1177, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 152).

2. La statue de Desjardins, place Bellecour.

3. Robert de Cotte à Boucher, 15 juillet 1728 (Arch. dép., C suppl^t, orig.).

mait seulement qu'avant de songer au piédestal il fallait arrêter le chóix de l'artiste. Sur ce point, il était en désaccord avec Boucher. L'intendant voulait presser les choses. Pour vaincre les résistances locales, il avait besoin que le piédestal marquât sur la place le lieu de la statue et que par lui elle en prît possession, afin d'assurer l'avènir du reste du projet. La statue une fois « posée », il serait impossible d'empêcher la construction des pavillons et des façades. La politique de Boucher apparait ici clairement : c'est de la statue qu'il fait dépendre la place. La statue, c'est le signe extérieur du zèle des Bordelais pour le monarque. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de donner cette marque de zèle. L'intendant exploite habilement cette unanimité : la statue lui permettra de faire taire les voix discordantes, de réduire les oppositions sourdes, de faire « l'union sacrée » autour de son idée.

Au début d'avril 1729, le contrôleur général Le Peletier envoyait à Bordeaux Jacques Gabriel pour faire une enquête sur le projet. Dès son arrivée, le 19 mai, Gabriel s'occupe de dresser des plans de la future place et de la statue équestre. Le 20 juillet, il envoie au contrôleur général son mémoire explicatif. Après avoir montré que l'emplacement choisi est le meilleur et réfuté les objections, il en vient à la statue :

> Il s'agit présentement d'examiner la place et la situation la plus convenable à l'érection de la statue équestre du Roy et de donner à ce monument, qui aura l'honneur d'estre le premier élevé à la gloire du monarque, toutte la dignité et la magnifissance qu'il doit avoir.

Et Gabriel proposait ses trois projets. L'idée de la statue y tenait une grande place. Dans le premier, Gabriel proposait d'ouvrir au fond de la place un arc

de triomphe « pour que la statue du Roy ne semble pas séparée de la ville ». La rue nouvelle « pour communiquer de la place au port... présentera, de tous les points où elle sera traversée par plusieurs petittes rues particulières, la veue du grand monument qui aura esté élevé ». Dans le second projet — place fermée avec fossé et pont tournant — cet avantage était accru par l'élargissement de la rue Saint-Remi. Par cette rue et par la rue nouvelle, convergeant toutes deux vers la place, on pourra voir la statue de la rue Sainte-Catherine, « l'une des plus passantes et des plus fréquentées de la ville »; et cette nouvelle rue, « venant à rencontrer en un point celle du Parlement[1], qui est aussi très fréquentée, donnera occasion à ceux du dedans de la ville de voir sans en sortir le grand spectacle qu'on leur aura préparé ». Ces deux projets différaient en un point essentiel de celui de Héricé, et Gabriel le signalait avec force : ils ménageaient plus ou moins la communication entre la ville et la place, c'est-à-dire la statue, et montraient que les Bordelais avaient eu vraiment part à l'érection de ce monument. Enfin, dans son troisième projet, Gabriel donnait satisfaction au désir du Parlement; il dressait la statue à l'intérieur de la ville, mais il se préoccupait toujours de la rendre visible du port :

Et pour que la statue du Roy puisse estre veue du port et de ceux qui montront et desendront la rivière, on propose d'abattre la porte du Chapeau-Rouge et quelques petites maisons qui l'avoisinent[2]...

A ces trois projets, Gabriel avait, on s'en souvient,

1. La rue du Parlement-Sainte-Catherine.

2. Mémoire de Gabriel et Tigné (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 311-313). — Cf. aussi le mémoire de Gabriel (*Ibid.*, p. 317-318).

joint un devis. Voici la partie de ce devis qui intéresse la statue :

Statue équestre.

Les modèles à faire à Paris, les cires, fourneaux et fonte	80,000 l.
Le massif sous le piédestal, entièrement de quartier de pierre fondé sur pilottis et platte-formes, le noyau dudit piédestal, le massif sous le pavé de marbre et assize sous la grille, estimez le tout.	11,637 l.
Les revestemens de marbre dudit piédestail, estimez pour marbre et façons	18,000 l.
La sculpture en marbre des consolles, estimez la somme de	3,200 l.
Les armes de bronze doré dans les deux bouts dudit piédestail, estimées	3,600 l.
Le transport de la figure à Paris jusqu'au port de l'Écolle, l'embarquement jusques à Rouen, le transport par mer, le débarquement à Bordeaux et les équipages pour l'élever sur le piédestal, estimé.	10,000 l.
Le pavé de marbre entre le piédestail et la grille, huit toises quarrées à 120 l. la toize, la somme de	960 l.
La grille de fer, 15 toises à 100 l., la somme de.	1,500 l.
Les deux statues de bronze représentant deux fleuves sur les piédestaux du mur de quay, estimées	24,000 l.
Total de la dépense de la statue équestre.	152,897 l.[1].

Gabriel prévoyait donc une statue équestre en bronze, posée sur un piédestal de pierre revêtu de marbre, avec des trophées d'armes en bronze doré

1. Arch. nat., G 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 320-321. — Dans le troisième projet, la dépense était réduite à 128,897 l. par suite de la suppression des deux statues de fleuves prévues sur les piédestaux du mur de quai.

aux deux bouts du piédestal, un pavage en marbre entre le piédestal et la grille de fer qui encadrerait le monument, enfin, pour parfaire la décoration de la place, deux statues en bronze, représentant deux fleuves, la Garonne et la Dordogne, posées sur les piédestaux du mur de quai limitant la place du côté de la rivière. Gabriel complétait magnifiquement, en l'amplifiant, le projet primitif de Héricé.

Dès que l'arrêt du Conseil d'État fut acquis, Gabriel s'occupa de la statue. Le 9 février, on l'a vu [1], il annonçait à Boucher qu'il allait voir « nos meilleurs sculpteurs », et il mettait en avant quatre noms : ceux des deux frères Coustou, Nicolas l'aîné, le décorateur des jardins de Marly et des Tuileries, l'auteur du bronze colossal de la Saône, destiné au piédestal de la statue équestre de Louis XIV sur la place Bellecour à Lyon, et Guillaume Ier le cadet, l'auteur des *Chevaux de Marly*, qui travaillait en 1730 aux trophées et aux enfants de bronze qui devaient orner le piédestal de la statue équestre du même roi, par Girardon, érigée en 1699 à Paris, sur la place Vendôme; puis celui de Jacques Bousseau (1681-1740), élève de Nicolas Coustou, premier sculpteur du roi d'Espagne Philippe V; enfin celui de Louis-Claude Vassé (1716-1772), élève de Puget et de Bouchardon, auteur d'une esquisse représentant Louis XV à cheval, qui se rapporte peut-être à la statue de Bordeaux. Le 3 mars, Gabriel avait fixé son choix sur Guillaume Coustou, celui qu'il appelle « le sr Coustou le jeune », et il écrivait à Boucher :

J'ay l'honneur de répondre aux deux lettres que vous m'avez fait celuy de m'escrire, les 17 et 24 du mois passé. Le fonds de 150,000 livres que vous avez dessein de procurer par le renouvellement de la ferme, sera bon pour

1. Cf. *supra*, p. 76.

mettre les ouvrages en train; mais il ne le faudroit pas tout employer à la statue équestre, qui sera six années à mettre en sa perfection. Ces sortes de marchez se font en donnant une somme comptant et des payements d'année en année.

C'est le premier objet auquel on doibt s'attacher. J'ay fait un dessein étudié du piédestail, dont je vais faire faire un model en menuiserie, sur lequel le sieur Coustou, l'un de nos meilleurs sculpteurs, fera celuy de la statue en cire pour parvenir aux opérations de l'ouvrage en grand, et sur lequel on pourra établir un prix. Il sera aisé de faire un moule de cette pettitte statue équestre et de la fondre en bronze, quand l'étude de la grande sera faitte.

Je prévoy que messieurs les sculpteurs nous tiendront le mord haut, fondez sur le renchérissement des matières étrangères, par raport à l'espèce. Mais comme je veux toujours que leurs pretentions soient autorisez de la raison, j'escris à des négotians de Rouen pour avoir les prix présents de la rosette[1] de cuivre de Suède, de Norvège et de Hongrie, de l'estain de Cornouaille et de la calamine[2], qui est un minéral qui vient d'Aix-la-Chapelle. Toutes ces matières entrent dans l'aliage du métail dont on fait les fontes et, comme j'ay les marchez des statues équestres antienement fondues, on pourra faire comparaison du prix des matières de ces temps-là à celuy-cy, affin de conoistre ce que nous en devons donner de plus.

Il ne seroit pas mal à propos, Monsieur, que vous preniez aussy la peine de vous informer de nos négotians qui ont des relations dans ces pays-là, du prix que ces matières coutteront le cent pesant de chaque espèce, rendu par la mer à Rouen. Je sçauray bien la voiture de Rouen à Paris, et si on disputte sur les prix de ces matières, on pourra bien se charger de les fournir et ne faire marché que des models et de la fonte[3].

1. *Rosette*, cuivre rouge pur,
2. *Calamine*, silicate hydraté de zinc.
3. Gabriel à Boucher, 3 mars 1730 (Arch. dép., C 1177, orig.

Fin mars, le modèle en bois du piédestal, exécuté dans les bureaux de Gabriel, était remis à Guillaume Coustou. L'architecte l'annonçait le 27 à Boucher :

J'ay fait remettre le model en menuiserie du piédestail de la statue équestre au sieur Coustou, sculpteur, pour qu'il fasse dessus son petit model en cire. Il me promet l'avoir fait ces festes. Je le présenteray au Roy et le feray approuver avant son départ pour Fontainebleau[1].

Tandis que Coustou travaillait au modèle en cire, Gabriel se renseignait sur le prix des matières à employer pour le bronze de la statue. Il se rendit compte qu'elles coûteraient beaucoup plus cher qu'il n'avait prévu. Il écrivait de Versailles à Boucher, « ce dernier avril 1730 » :

Monsieur,

J'ay reçeu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du 21 du courant, avec un estat des prix des matières qui doivent entrer dans la fonte d'une statue équestre. Ils sont, à peu de choses près, conformes à ceux qui m'ont esté envoyez de Rouen et qui m'ont estés donnez à Paris.

La cheretté de ces matières renchérit horriblement nostre ouvrage et donne pretexte à demander un prix exorbitant. Ce que je ne puis attraper de sçavoir est le prix qu'elles valoient en 1690 et 92, par raport à l'espèce de ces temps-là. Comme j'ay tous les prix qu'on a donné des statues équestres qui ont esté fondues aux environs de ces années-là, il seroit bien aisé de faire convenir, en offrant, si ce prix est augmenté d'un tiers, le tiers en sus de l'ancienne valleur et, si c'est le quart, un quart. Il me

— Paul Fourché, *Quelques documents officiels relatifs à la statue de Louis XV à l'ancienne place Royale*, dans *Société archéologique de Bordeaux*, t. XXVII, 1905, p. 142-143. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 367-368).

1. Gabriel à Boucher, 27 mars 1730 (Arch. dép., C suppl^t, orig.).

paroist que cela seroit juste. Si vous en découvrez quelque chose, vous me ferez plaisir de me faire l'honneur de me le mander.

Mr Coustou a fini son petit model. J'y ay mené Mrs de Mesmon, escuyers du Roy, qui sont les plus experts en beautté de cheveaux, qui en connoissent mieux les mouvemens et la bonne posture à cheval. Ils nous ont donnez leurs conseils, et nous avons réformé ce qui ne leur plaisoit pas. Je les y ramenay vendredy dernier. Ils trouvèrent le tout parfait et m'assurèrent qu'il n'avoit pas encore esté fait un aussi beau cheval et un plus beau cavalier. Je l'ay trouvé de mesme. Je voulois faire porter le model à Fontainebleau cette semaine; mais Mr Coustou a eu ordre d'aller à Marly proposer quelques ouvrages, et nous sommes convenus de n'y aller que de mercredy en huit jours. J'aurois bien souhaitté faire porter ce model à Bordeaux pour vous le faire veoir et à messieurs les jurats; mais je ne sçay comment le faire transporter, estant très delicat. D'aillieurs, il faudroit le faire revenir pour les estudes en grand, estant très important de conserver l'esprit de ce premier feu auquel on ne reviendroit pas, s'il estoit inutille[1].

Le 11 mai, nouvelle lettre, non moins intéressante, datée de Fontainebleau :

Monsieur,

J'ay fait veoir ce mattin à Son Éminence[2] et au Roy le model de la statue équestre fait par le sieur Coustou le jeune. Il a esté très aprouvé. Sa Majesté m'a fort questionné sur la place et sur l'exécution, dont je luy ay rendu bon compte. Je voudrois bien vous l'envoyer là-bas, affin de vous le faire veoir, à Mrs les jurats et à toutte la ville, pour qu'on conoissse que le monument qu'on a dessein d'ériger sera respectable à la postéritté et n'aura rien

1. Gabriel à Boucher, 30 avril 1730 (Arch. dép., C 1177, orig. — Paul Fourché, *loc. cit.*, p. 144-145. — *Arch. hist. de la Gironde*, p. 372-373).
2. Le cardinal Fleury.

d'inférieur à ce qui a esté fait jusques à présent en ce genre-là.

J'ay imaginé que si vous vouliez envoyer chercher celuy qui est chargé des messageries de Bordeaux et luy recommander de le faire charger sur un cheval ou un mulet dans une caisse que je feray faire exprès, bien acomodée sur un costé du bats, avec une charge de l'autre costé pour tenir l'équilibre, il pourroit arriver sain et sauf. Aussy faudroit-il le renvoyer avec les mesmes précautions et l'addresser à Mr Coustou, sculpteur du Roy, dans la place du vieil Louvre, d'autant que nous en aurons besoin pour les opérations en grand. J'attendray vos ordres pour charger le sieur Coustou de vous l'addresser; mais il seroit nécessaire que vous me les donniez promptement, d'autant que je compte partir, au plus tard, le 8 juin.

Je voudrois bien, avant mon départ, arrester le prix pour cette statue équestre avec Mr Coustou et dresser les condittions du marché; mais il me paroist qu'il me seroit nécessaire d'avoir vostre pouvoir et celuy de Mrs les Jurats pour en traitter avec luy aux condittions que je pourrois trouver les meilleures.

Vous sçavez en quelle forme cela se doibt faire[1]...

Ce voyage du modèle en cire proposé par Gabriel était hasardeux; Boucher jugea qu'il était inutile et qu'il ne ferait que retarder les choses[2]. Ce qui importait davantage, c'était de traiter du prix avec l'artiste. Les négociations commencèrent aussitôt entre Gabriel et Coustou. Elles furent pénibles. Le sculpteur

1. Gabriel à Boucher, 11 mai 1730 (Arch. dép., C 1177, orig. — Paul Fourché, *loc. cit.*, p. 146-147. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 374).

2. Boucher écrivit en tête de la lettre précédente : « J'ay, le 19 courant, mandé de ne point envoyer le model en cire, et que j'envoyerois une délibération des jurats, visée de moi, pour l'authoriser à passer le marché de la statue équestre » (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 375).

demandait un prix très supérieur au devis de l'architecte. Celui-ci écrivait, le 12 juin, à Boucher :

Monsieur,

Vous m'aviés promis, par la dernière que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire, de m'envoyer la procuration de messieurs les Jurats pour terminer le marché de la statue équestre avec le sr Coustou. Elle n'est pas encore arrivée.

J'ay entré en traitté avec luy et il persiste toujours à vouloir cinquante mille escus. Celles de Lyon et de Rennes, qui sont à peu pres de mesme proportion, ont coutté, en 1690 et 92, quatre-vingt-dix mille livres. Si touttes les matières ont doublé, ainsy que les ouvriers, comme on le prétend, il luy faudroit 180,000 livres; mais ce n'est pas mon opinion, et je luy ay fait entendre raison là-dessus. Enfin, après avoir bien battaillé, je luy ay offert de la statue seulle 135,000 livres, et il m'a laissé à cent cinquante mille livres, en y comprenant deux grands morceaux de trophées de bronse que j'ay mis au pied d'estail, qui vallent au moins huit mille livres. Je feray en sorte d'en tirer encore quelque diminution, et si la procuration ne vient pas avant mon départ, je feray un traitté entre luy et moy soubs seing privé, sous la condition de vostre aprobation et de messieurs les Jurats, sauf le droit et l'autruy[2]...

Gabriel croyait l'affaire conclue; mais il remit la signature à huitaine, en attendant la procuration des jurats, qui n'arrivait pas. Ce retard fit tout manquer. Coustou revint sur sa proposition et exigea 170,000 livres. Gabriel en informa Boucher par la lettre suivante :

A Mésière, ce 3e juillet 1730.

Monsieur,

Je ne suis arrivé icy que le 30e du passé, ayant esté

1. Gabriel à Boucher, 12 juin 1730 (Arch. dép., C 1177, orig.

rettenu par de grandes opérations dont on m'a chargé avant mon départ. J'y vais prendre un peu de repos, non pas si délicieusement que vous faittes à La Croix-Maron[1], les plaines de Beausse n'ayant rien que bien éloigné des bords de la Garonne. Il n'y a que le chez soi qui dédomage un peu.

Je veois que le travail de Mr de Saint-Pierre[2] n'a pas autant avancé qu'il auroit peu, si les pluyes ne l'avoient pas détourné, et quoyque je me sois detterminé à partir le 17 ou le 18, j'attendray cependant de ses nouvelles pour n'arriver que dans le temps que je trouveray quelque chose à faire.

Je n'ay rien conclud avec Mr Coustou avant mon départ. Je croyois l'affaire absolument arresté, comme j'avois eu l'honneur de vous le mander, et si je n'avois attendu la procuration, ce qui me fit remettre le marché à signer à la huitaine, il eust signé le mesme jour; mais il m'a manqué totallement de parolle, et la veille que je me devois rendre chez luy pour terminer, il m'escrivit une grande lettre pour me marquer qu'il y avoit fait réflection et qu'il ne pouvoit faire la statue avec les deux trophées de bronse qu'il a adjoutté au piédestail à moins de 170 000 livres, qu'il m'avoit laissé huit jours devant à 150 000 livres, ainsy que j'avois eu l'honneur de vous en informer. Je vous avoue que je fus aussy surpris qu'irrité de cette proposition contre touttes les règles de la bonne foy. Je m'en plaignis à M. le duc d'Antin, qui me conseilla de faire marché de la fonte séparément.

Je n'ay pas voulu veoir le sr Coustou depuis, n'estant pas acoutumé à estre traitté de la sorte et conoissant parfaittement que le prix auquel il s'estoit restraint est très avantageux pour luy par l'estude que j'en ay fait.

J'ay veu le meilleur fondeur pour ces grands ouvrages,

— Paul Fourché, *loc. cit.*, p. 147-148. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 375).

1. Le domaine de La Croix-Maron, qui servait de villégiature à Boucher, est situé sur le territoire de Latresne, arr. de Bordeaux, cant. de Créon.

2. L'ingénieur que Gabriel avait renvoyé à Bordeaux le 10 ou le 12 mai pour préparer son travail (cf. *supra*, p. 53).

qui m'a laissé tout ce qui dépend du fondeur, en fournissant par luy touttes les matières pour la seule statue équestre, à 80,000 livres. Je ne doute pas qu'il se contente à 75,000 livres.

Je n'ay rien conclud, parce qu'on m'a dit que le sr Coustou estoit venu me chercher, et, pour ne me pas compromettre, j'ay chargé mon fils de le veoir et de traitter l'affaire avec luy, en luy offrant jusques à 140,000 livres pour la statue équestre seulle, suprimant les trophées de bronse du piédestail, qu'il estime 20,000 livres, et qui n'ont jamais esté de mon goust. Si nous avons à les faire, nous les ferons en marbre, et ils ne coutteront que 7 à 8,000 livres. En cas qu'il convienne de ma proposition, j'ay chargé mon fils d'en prendre la soumission par escrit signé et de me l'addresser icy[1].

Le mémoire de Gabriel du 22 août contient un historique des négociations avec Coustou, qui confirme ces lettres, mais en diffère pour quelques détails. Gabriel affirme qu'il offrit au sculpteur, non pas 135,000 livres, mais 140,000, prix en rapport avec celui des autres statues équestres dues à Girardon, Lehongre, Désjardins, Coyzevox, « les plus excelents sculpteurs du siècle passé ». A quoi Coustou aurait répondu que le travail valait 180,000 livres, mais qu'il le réduirait à 170,000, sans y comprendre les trophées du piédestal. De plus, il demandait huit ans pour fondre la statue. « Je ne jugeay pas à propos de courir après luy », dit Gabriel, qui ajoute que Coustou refusa la proposition de 140,000 livres, sans les trophées, que lui fit Ange-Jacques, au nom de son père. Quant à la nouvelle prétention de l'artiste, Gabriel, dans son mémoire, l'attribue à ce que Coustou, dit-il, « s'estoit imaginé que je ne me déterminerois pas à

1. Gabriel à Boucher, 8 juillet 1730 (Arch. dép., C 1177, orig. — Paul Fourché, *loc. cit.*, p. 148-150, qui date inexactement la lettre du 3. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 376-377).

prendre un autre model après avoir présenté le sien au Roy et à Son Éminence ». Le duc d'Antin donnait une autre raison : il dit à Gabriel que Coustou était « occupé à des groupes considérables pour Marly, qui l'auroient empêché de donner ses soins à cette statue[1] ». Ce motif paraît plus vraisemblable. Coustou travaillait alors au modèle en plâtre du groupe *La jonction des deux mers*, dont le marbre, commencé en 1731, ne devait être achevé qu'en 1738[2].

Gabriel n'eut pas grand'peine à trouver un successeur à Coustou. Il se mit aussitôt en rapports avec deux artistes qui n'étaient pas inconnus à Bordeaux. C'étaient les Lemoyne, Jean-Louis et son fils Jean-Baptiste. Jean-Louis Lemoyne, né à Paris en 1665, était le cousin de Marc-Antoine Leblond de Latour, un Bordelais, qui fut peintre de l'hôtel de ville et agréé de l'Académie de peinture et de sculpture fondée dans notre ville par son père[3]. Jean-Louis Lemoyne était venu à Bordeaux en 1692, appelé sans doute par son cousin. Il y fut agréé comme membre de cette Académie et fit le beau buste de Michel Du Plessy, l'ingénieur du Château-Trompette et l'architecte de l'église Notre-Dame. Il revint ensuite à Paris, ayant laissé à Bordeaux ce glorieux souvenir et ce témoignage d'un remarquable talent[4]. Son fils, Jean-Baptiste, était son élève.

1. Mémoire de Gabriel, 22 août 1730 (Arch. dép., C suppl[t]).

2. Cette œuvre, détruite pendant la Révolution, a été décrite par Piganiol de La Force, *Nouvelle description des châteaux et parcs de Versailles et de Marly...*, 9e éd., Paris, 1764, t. II, p. 272-273. — Je dois ces renseignements sur les travaux de Guillaume Coustou en 1730 à une très bienveillante communication de M. L. Deshairs.

3. Ch. Braquehaye, *Les peintres de l'hôtel de ville de Bordeaux* (*Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1898, p. 941-942; 1899, p. 607-609).

4. Le buste de Michel Du Plessy est aujourd'hui au Musée

C'était une famille de sculpteurs que les Lemoyne. Jean-Baptiste, le deuxième du nom, était né en 1704. Élève du grand décorateur Robert Le Lorrain, l'auteur du haut relief des *Chevaux du Soleil* qui couronne la porte des écuries de l'ancien hôtel de Rohan, il avait obtenu, en 1725, le premier prix de sculpture. Renonçant à son voyage à Rome, il fut autorisé par le duc d'Antin à rester à Paris pour secourir son père qui perdait la vue. Un de ses premiers travaux fut l'achèvement, en 1731, d'un groupe en marbre du *Baptême du Christ*, que son oncle Jean-Baptiste Ier avait ébauché pour le maître-autel de Saint-Jean-en-Grève et qui a été transféré, après la Révolution, dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église Saint-Roch[1]. Lorsque, en 1727, il fut question de la statue équestre à l'occasion du plan de Héricé, Marc-Antoine Leblond dut tenir au courant ses deux cousins. Dans une lettre à Boucher, du 27 mai 1738, Gabriel rappelle que « Mrs Le Moyne, appuyez d'une recomendation de Madame la nourrisse, ... s'estoient offert à la ville de Bordeaux, avant qu'il en eust esté parlé à M. Coustou, de la faire [la statue] pour la somme de 130,000 livres[2] ».

de peinture et de sculpture de Bordeaux. Jean-Louis Lemoyne est aussi l'auteur d'un beau buste de Jacques Gabriel, conservé au Musée Jacquemart-André (Paul Vitry, *Les bustes des trois Gabriel*, dans les *Mélanges Lemonnier*, Paris, 1913, in-8°, p. 306). Ce buste fut exécuté par l'artiste en 1736, sans doute pour remercier l'architecte de son appui dans l'affaire de la statue équestre de Bordeaux.

1. J'emprunte ces détails au bel ouvrage de M. Louis Réau sur *Étienne-Maurice Falconet*, Paris, 1922, in-4°, p. 54-55. On sait que Falconet fut l'élève de Jean-Baptiste Lemoyne.

2. Gabriel à Boucher, 27 mai 1738 (Arch. dép., C 1177. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 390). — Le mémoire déjà cité confirme le fait : « Pour l'emporter sur ses contendans, il l'entreprit au-dessous de ce qu'on en demandait; le marché fut fait à 130,000 l. pour l'entière perfection de l'ouvrage... »

Jean-Baptiste Lemoyne avait, en 1730, vingt-six ans, comme nous l'apprend un mémoire que son père et lui adressaient en 1741 à Gabriel. On y lit : « Il étoit fort jeune, sans biens, et commençoit à jetter au dehors des marques de disposition à réussir dans son art; il crut s'assurer une occasion certaine de faire ses preuves en réussissant dans l'équestre de Bordeaux[1]... ». Ainsi c'est, comme il l'a dit, par « amour de la gloire » que le jeune homme fit le rêve d'exécuter le monument destiné à la Place Royale. Il espérait que ce « chef-d'œuvre » fonderait sa réputation naissante. L'ambition était belle et généreuse.

Les jurats avaient donc été saisis par les Lemoyne d'une proposition plus avantageuse que celle de Coustou, et cela suffit à expliquer leur peu d'empressement à envoyer à Gabriel la procuration qui lui eût permis de conclure avec celui-ci. Quand les Lemoyne surent que les pourparlers étaient rompus avec Coustou, ils vinrent trouver Gabriel et lui firent la même proposition. L'architecte, avant de se décider, voulut voir « un model du fils, en qui, dit-il, j'avois connu des talens supérieurs dans des choses que j'avois veu de luy[2] ». Ce modèle en petit fut « si fort approuvé de tous les connoisseurs » que Gabriel fut d'avis de traiter avec les Lemoyne[3]. Les jurats l'en chargèrent. Par délibération du 7 décembre 1730, ils le priaient

1. « Mémoire des s^rs Le Moine, père et fils, sculpteurs du Roy, à M. Gabriel, 18 novembre 1741 » (Arch. nat., O^1 1907, copie). Ce document m'a été très aimablement communiqué par M. Henri Stein.

2. Gabriel fait sans doute allusion au groupe en marbre de Saint-Jean-en-Grève, auquel travaillait alors Jean-Baptiste Lemoyne.

3. En raison de l'âge de Jean-Baptiste, son père, « s'obligea conjoinctement avec lui. Un traité aussi considérable n'auroit pas été fait avec un jeune homme de vingt-six ans », dit le mémoire déjà cité.

de faire le marché relatif à la statue équestre « avec telle personne qu'il avisera et au meilleur prix, pactes et conditions qu'il luy sera possible pour l'avantage de la ville[1] ». En réalité, les jurats savaient à quoi s'en tenir. Le contrat fut passé à Paris, le 9 janvier 1731, par devant Tessier, notaire au Châtelet. En voici le texte :

Devis et marché, 9 janvier 1731[2].

Devis des ouvrages à faire pour la statue equestre du roy Louis quinze, qui doit estre fondue en bronze pour estre erigée dans la place neuue qui se construit sur le port de Bordeaux.

Premièrement :

Cet ouvrage aura ensemble quatorze pieds et demy de hauteur, depuis le sabot de pieds partant du cheual jusques au dessus du sommet de la teste de la figure.

La statue sera vêtue en heros à la romaine.

Le cheval sera marchant et le tout sera proportionné, en chacune de ses parties, a lad. hauteur de quatorze pieds et demy et conforme au petit model qui a été fait cuivre sur vne echelle de dix lignes pour pied, aprouvé par monsieur Gabriel.

Pour parvenir à faire l'ouvrage, sera fait vn autre model plus grand, de quatre pieds de hauteur, dans la même idée, eleué sur son piedestail, sur lequel seront faittes toutes les etudes conuenables d'après nature, construit en plastre dans l'attellier, pour servir à conduire l'ouvrage en grand.

Sera fait en massonnerie dans l'attelier le model en grand du piedestail, orné de touttes ses architectures, suiuant les mesures, proportions, desseins et profils qui en seront donnez par monsieur Gabriel.

Conformement a l'original du model de quatre pieds de hault, sera fait sur led. piedestail le grand model de la

1. Arch. mun., BB, Délibérations de la jurade, 1728-1731, fol. 192 r°.

2. *En marge :* Fait expédition du tout, le 11 avril 1780.

statue equestre dans la proportion susdite de quatorze pieds et demy, pour prendre dessus tous les moules qui seruiront à l'execution de l'ouvrage.

Led. model en grand sera construit en plastre sur vn massif de pierre de taille qui servira de noyeau au piedestail, dont les pierres seront bien liées et armées de fer, sur lequel noyeau seront posées des armatures de fer de grosseur conuenable, contournées suivant les attitudes du cheval et de la statue, affin de souttenir les plattres et empêcher que rien ne se puisse briser.

Le grand model etant achevé, il sera monté en plattre pour en tirer les creux dans lesquels on couchera la cire, de l'epoisseur qu'il conuiendra donner à la bronze et telle qu'elle a été donnée aux autres statues equestres de Louis quatorze qui ont été fondu dans le royaume, et on posera ces moules dans les fosses pour y couler les noyaux, et, les moules retirez, on reparera les cires à forfait, conformement au model, telles que devra estre la bronze.

Lesd. noyaux seront garnis d'armatures de fer de grosseur et force convenables et contournées suiuant les differentes attitudes du cheval et de la statue. Chaque pièce de moulles en creux sera aussy armé de fer, et le tout sera bien lié et tenu ensemble par plusieurs fort cercles de fer, pour que rien ne se derange.

Les cires etant bien reparées, l'entrepreneur posera ses jets[1] pour les evants[2], formera sur le tout les moulles en pottée ou composition, avec leurs chapes ou chemises, retirera les cires des creux et fera recuire les moulles et les noyeaux pour les mettre en etat de recevoir la bronze, observant d'armer et de cintrer les chapes auec beaucoup de fers, pour qu'elles puissent suporter l'effort du feu et les poids de la bronze; et pour les contretenir et empêcher cet effort de la mattière, le vuide entre ces chapes et les murs des fosses sera remply auec de fine terre bien battu, pour y faire un corps solide qui puisse resister.

1. *Jets*, canaux placés perpendiculairement au modèle et par où le métal en fusion entre dans le moule.

2. *Évents*, canaux placés comme les jets et par où s'échappe l'air chassé par la matière en fusion.

Les fosses pour contenir les moulles seront enfoncées en terre de ce qu'il conviendra, avec un massif dans le fond et murs au pourtour de massonnerie en moillon piqué, construit solidement et d'espace convenable pour qu'on y puisse manœuvrer, et au fond d'icelle seront posées des grilles de fer fort, capables de suporter les moulles et le fardeau. Le fourneau sera de grandeur convenable pour contenir la matière, construit de brique solidement, arme et ceintré de fer, en sorte qu'il puisse souttenir l'effort du feu et le poids de la matière.

La bronze qui sera employée aud. ouvrage sera des qualités de matières alliées ensemble en la proportion de chaque espèce, ainsy qu'il se pratique ordinairement à ces sortes de fontes, et de la qualité qui a été employée aux autres statues equestres fondues precedemment, observant d'y donner une parreille coulleur.

Après que l'ouvrage aura été coullé, on le demoulera, on en recoupera les jets, les evants et les rebarbes[1], on bouchera les soufflures[2] qui pourront s'y trouver en y coullant des grains, et on le reparera jusques au point de perfection. L'entrepreneur sera tenu, après qu'il l'aura mis en etat, de le retirer des fosses et de le mettre dans le terrain où sera son attelier, prest à estre conduit au port de la riuière où il sera embarqué et, quoy qu'il ne soit pas tenu de le faire conduire aud. port, il y sera present et y donnera ses soins, comme aussy il sera obligé de se transporter à Bordeaux dans le tems que lad. statue equestre sera elevé sur son piedestail, pour donner les mêmes soins à ce qu'elle soit bien posée.

Pour l'execution duquel ouvrage l'entrepreneur fournira tous les mathereaux necessaires de tout espèces, pour la construction des fosses et fourneau, pour la (*sic*) grand et petits models, toutes peinnes d'ouvriers, tous les mettaux en quantité suffisante pour composer la bronze qui sera employée à la fonte et generallement tout ce qu'il con-

1. *Rebarbe*, partie rugueuse sur les bords des orifices des jets et des évents.

2. *Soufflure*, renflement causé par l'air qui n'a pu s'échapper de la matière en fusion.

viendra pour mettre led. ouvrage en son entière perfection; fera construire les batimens dont il aura besoin dans le terrain qu'il choisira convenable à y etablir son attelier, lequel ouvrage il commencera aussy tôt que le marché en sera passé, pour le rendre fait et parfait, en etat d'estre reçu par Monsr Gabriel dans l'espace de quatre années, à compter du jour que led. marché sera passé, en cas qu'il n'arrive pas d'accident qui oblige à une seconde refonte, et en cinq années, s'il est obligé de refondre le tout, moyennant le prix et somme de cent trente mil livres, dont luy sera payé comptant, en passant led. marché, celle de trente mil livres, celle de vingt mille liures dans un an, parreille somme de vingt mille livres un an après, qui sera à la fin de la seconde année, autres vingt mil livres à la fin de la troisième année, semblable somme de vingt mil livres à la fin de la quatrième année, et les vingt mille restans en deux payements, dont le premier après la reception dud. ouvrage et le dernier dans le tems que lad. statue sera elevée sur son piedestail, qui sera au plus tard un an après qu'elle aura été liurée et reçue.

Aujourd'huy sont comparus par devant les notaires à Paris soussignés, Mre Jacques Gabriel, cheualier de l'ordre royal de Saint Michel, controlleur general des bastimens de Sa Majesté [et premier ingenieur des ponts et chaussées du royaume, commis pour le Roy à la direction generalle des travaux à faire sur le port de Bordeaux pour y former une place dans laquelle doit estre erigée la statue equestre de Sa Majesté [1]], au nom et comme procureur de Messieurs les citoyens jurats, maires et sous maires de la ville de Bordeaux, fondé de leur procuration specialle à l'effet des presentes, passée devant Séjourné et Mentet, notaires à Bordeaux, le sept decembre dernier, duement controllé, expedition de laquelle est demeuré cy jointe, après avoir été certiffié veritable par led. sieur Gabriel, de lui signé et paraphé et des notaires soussignés, à sa requisition, demeurant led. sieur Gabriel ordinairement à Versailles, etant ce jour à Paris, d'une

1. Les mots entre crochets ont été ajoutés en marge.

art; Jean Louis Lemoyne et Jean Baptiste Lemoyne père et fils, sculpteurs ordinaires du Roy, demeurans rue de l'Arbre Sec, paroisse Saint Germain l'Auxerois, d'autre part : lesquels ont reconnu et déclaré, sçauoir led. sieur Gabriel avoir dressé le devis des autres parts et lesd. sieurs Le Moyne l'avoir examiné et en estre contens. En consequence, lesd. sieurs Le Moyne père et fils promettent et s'obligent solidairement l'un pour l'autre, un d'eux seul pour le tout, sous les renonciations requises, d'executer led. devis en tout son contenu et fournir, conformement à iceluy, tout ce qui sera necessaire pour mettre lad. statue equestre dans sa perfection [et en état de réception[1]] dans led. tems de quatre années, s'ils ne sont point obligez de refondre, et dans cinq années, s'ils sont obligez de refondre. Le tout moyennant la somme de cent trente mil liures, sur laquelle lesd. sieurs Le Moyne reconnoissent et confessent auoir presentement receüe desdits sieurs citoyens et jurats par les mains de [Tessier, l'un desdits notaires, à compte des cent cinquante mil livres que le sieur Marquet, adjudicataire des fermes de Bordeaux et ses cautions, se sont soumis à faire le fond pour servir à la construction de lad. statue equestre et depenses en dépendantes[1]], en louis d'or, d'argent et monoye ayans cours delivrez à la veüe des notaires sousignez, la somme de trente mil livres, dont quittance, et pour les cent mil livres restans, led. sieur Gabriel, aud. nom, a soumis et obligé lesd. sieurs citoyens et jurats de Bordeaux à payer aux sieurs Lemoyne, en cette ville de Paris, sçavoir vingt mil livres dans un an, pareils vingt mil livres dans deux ans, semblable somme de vingt mil livres dans trois ans et autres vingt mil livres dans quatre ans, le tout de ce jour, dix mille livres aussy tost la reception dud. ouvrage, et les dix mil livres restans dans le tems que lad. statue sera elevée sur son piedestail, qui sera au plus tard un an après qu'elle aura été livrée et receüe, le tout à peine...

Bien entendu que lesd. payemens ne seront faits qu'au-

1. Les mots entre crochets ont été ajoutés en marge.

tant que les ouvrages avanceront, suivant qu'il sera justiffié par les mandemens dud. sieur Gabriel.

Et outre led. sieur Gabriel a soumis et obligé lesd. sieurs citoyens et jurats de payer auxdits sieurs Le Moyne la somme de cinq cent liures pour les frais du voyage qu'ils seront tenus de faire à Bordeaux dans le tems que lad. statue equestre sera élevée sur son piedestail.

Par ainsy et pour l'execution des presentes led. sieur Gabriel, pour lesd. sieurs jurats, a esleu domicile en la demeure dudit sieur Gabriel à Versailles, et lesdits sieurs Le Moyne en leur demeure susdite auquel lieu, nonobstant..., promettant..., obligeant..., etc...

Reçu, fait et passé à Paris, en l'etude dud. Tessier, les neuf janvier mil sept cent trente un auant midy, et ont signé :

VEILLARD, GABRIEL, LEMOYNE, LEMOYNE fils,
TESSIER.

A ce contrat est joint le texte, certifié véritable, de la procuration délivrée par les jurats à Gabriel, le 9 décembre 1730 :

Par deuant les notaires à Bordeaux soussignés, furent presens messire Joseph François de Galatheau, ecuyer, seigneur du Fleix et de l'isle de la Lande, Mr Me Jacques François Daleau, aduocat en la Cour, honnorable Michel Castaing, citoyen, messire François Pierre Antoine d'Arche, ecuyer, seigneur de la salle d'Argadens et de Saint Martin de Cescas, Mr Me Jean Baptiste Fenix, advocat en la Cour, honnorable Raymond Dubergier, citoyen, jurats de Bordeaux, Mr Me Jean Baptiste Maignol, citoyen, conseiller du Roy et procureur sindic de ladite ville, Mr Me noble Guillaume Duboscq, ecuyer, conseiller clerc et secretaire de ladite ville, faisant tant pour eux que pour messire... Destrade, maire de lad. ville, et messire Joseph de Segur, cheualier, seigneur de Belfort, Cabanac et autres places, sousmaire de ladite uille, absens, lesquels ont fait et constitué pour leur procureur general et special messire Jaques Gabriel, cheualier de l'ordre royal de Saint Michel, controlleur general

des batimens de Sa Majesté, auquel ils donnent pouvoir de pour et en leurs noms faire marché, traiter et accorder auec telles personnes qu'il auisera pour la construction de la statue equestre de Sa Majesté, qui doit être faite et être conduite en cette ville et elleuée sur le port et havre d'icelle, à tel prix, pactes et conditions qu'il trouvera à propos, et les plus avantageuses pour la presente ville, faire toutes soumissions pour la remise des fons necessaires pour ladite construction, aux termes et delais qu'il conviendra, et generalement faire comme feroint lesd. seigneurs constituans, s'ils y etoint presens, prometant, etc., obligeant les biens et reuenus de la presente ville, renonçant, etc. Fait et passé à Bordeaux, dans l'hotel commun, le septieme du mois de decembre mil sept cens trente avant midy. La minute signée desdits seigneurs constituans et desdits notaires a resté devers Mentet, un d'iceux. Controllé à Bordeaux, le neuf decembre 1730, par Misonet, qui a reçu XII s., compris les 4 s. pour livre, et bl. VI s. VIII d.

SÉJOURNÉ, MENTET.

Veu : BOUCHER.

Certifié véritable, signé et paraphé au dessus de l'acte de deuis et marché passé devant les notaires soussignés, le neuf janvier mil sept cent trente un.

VEILLARD, GABRIEL, TESSIER[1].

Jean-Baptiste se mit aussitôt à l'œuvre. Il fit le modèle en grand. Cette maquette fut soumise au roi, au cardinal Fleury, au contrôleur général Orry, au duc d'Antin, au garde des sceaux Chauvelin, qui l'approuvèrent avec éloges. « D'aillieurs, dit Gabriel, tous les illustres et connoisseurs en cavalerie et les plus habils de l'art n'en sortoient que satisfaits, de quoy, de mon costé, je ne pouvois l'estre davantage[2]... » Les jurats n'étaient pas moins satisfaits que

1. Minutes de Tessier, conservées dans l'étude de Me Girardin. Je dois la communication et la transcription de ces deux documents à la parfaite obligeance de M. Edgar Mareuse.

2. Gabriel à Boucher, 27 mai 1738.

Gabriel : les circonstances leur avaient, en somme, permis d'imposer à l'architecte l'artiste de leur choix. Dès le 7 décembre 1730, ils avaient envoyé à Gabriel un mandement de 30 000 livres « sur le sieur Teyssier, notaire à Paris, dépositaire de la somme de 150,000 livres remise en ses mains par le sieur Marquet et ses cautions » pour payer la commande faite à Coustou[1]. Le 5 mai 1733, ils expédiaient à « Messieurs Lemoine, fondeurs des fontes du Roy, à l'en-[trée] de la rue du Roule, faubourg Saint Antoine (*sic*), à Paris », un mandement de 20 000 livres à valoir sur la somme que les fermiers de la ville avaient déposée entre les mains du notaire Tessier « pour servir aux frais et dépense de la statue équestre du Roy en bronze[2] ». A cette date, le quai était terminé, les façades sortaient de terre, Gabriel avait arrêté le plan définitif de la place et dessiné les fondations du piédestal de la statue[3]. Le moment était venu de consacrer le monument par une cérémonie officielle.

Les jurats s'en préoccupaient, et maintenant qu'ils étaient gagnés à l'idée de Boucher, que le choix de l'artiste chargé de la statue était arrêté à leur gré, ils ne regardaient plus à la dépense. Leur premier soin fut de faire frapper des médailles commémoratives destinées à être placées dans la fondation du piédestal. Ils s'adressèrent pour cela à l'un des plus grands graveurs de médailles du temps : Jean Duvivier, gra-

1. Délibération du 7 décembre 1730.

2. Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1720-1733, fol. 326 v°. — Le même jour, les jurats donnaient ordre à Tessier de payer la somme aux Lemoyne (*Ibid.*, 1733-1740, fol. 1 r°).

3. Voir aux Arch. mun., DD 23, les deux dessins originaux, datés de Versailles, 23 avril 1733, du projet de la fondation du piédestal et du « plan du pillotage, grillage et première assise de la fondation ».

veur du roi. C'était un Belge : il était né à Liége le 7 février 1687. Il était membre de l'Académie de peinture, sculpture et médailles depuis 1718. Au lendemain du traité signé avec les Lemoyne, les jurats passèrent, le 17 mars 1731, un marché avec Duvivier pour faire graver les « quarrés » (les coins) moyennant 2 500 livres[1]. Les coins promis par Duvivier pour mai 1732[2] ne furent prêts qu'au début de 1733. Le 10 janvier, les jurats, après les avoir vus chez Boucher, en exprimèrent à Gabriel leur satisfaction :

Si vous voulés bien avoir la bonté de les faire finir pour le mois de mars prochain, comme vous nous l'avés promis, afin que nous ayons la satisfaction de donner à notre prince des marques de notre zelle... M. Boucher vous enverra sans doute par cet ordinaire notre délibération qui fixe le nombre des médailles et nous serons prêts, au premier avis de votre part, à donner les mandements pour prendre les fonds necessaires à cette opération sur ceux que nous avons à Paris[3].

Par leur délibération du 8 janvier, les jurats avaient décidé de faire frapper 24 médailles en or, 150 en argent, 300 en bronze. La médaille en or devait avoir 26 lignes (66 m/m) de diamètre, être du poids de 4 onces 4 gros, « représentant la statue équestre de Sa Majesté, et de l'autre en revers la principalle place publique de Bordeaux, où sera placée laditte statue ». Le prix convenu était de 99 livres l'once, façon comprise, au total 445 livres 10 sols pour chaque médaille d'or. Le prix de la médaille d'argent était fixé à

1. Arch. mun., DD 20, orig., II, 14.
2. Délibération de la jurade approuvant la police passée le 17 mars 1731 entre Gabriel et Duvivier, 23 mai 1731 (Arch. mun., BB, Délibérations de la jurade, 1731-1733, fol. 21 v°).
3. Les jurats à Gabriel, 10 janvier 1733 (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1720-1733, fol. 229 v°-230 r°).

27 livres, celui de la médaille de bronze à 6 livres[1]. Le 2 février, les jurats avaient chargé l'avocat de la ville à Paris, Rey, de faire frapper 1,000 jetons d'argent, du poids de quatre marcs le cent, ayant d'un côté l'effigie du roi avec cette légende : Lud. XV Fran. et Nav. Rex, et de l'autre côté les armes de la ville avec cette légende : Munificentia urbis. Ils le priaient d'en faire l'expédition le plus tôt possible et d'avancer au besoin la somme nécessaire. « Comme la ville, ajoutaient-ils, fera fraper chaque année la même quantité de jetons, il paroît vraysemblable que le prix du carré devroit être moins cher. Mais nous remettons le tout à votre zelle et à votre vigilance. Comme la chose nous presse, nous vous demandons la plus prompte expedition qu'il ce pourra[2]. » Le 7 mars, ils lui écrivaient de nouveau pour le laisser maître de diriger « l'ouvrage des jetons que la Ville entend faire frapper ». Ils lui envoyaient deux estampages des armes de la ville et lui retournaient le projet d'écusson qu'il leur avait soumis :

Nous sommes très contens du prix du carré qui nous a paru bien raisonnable. Vous aurés la bonté de faire adjouter à la légende du jeton le mot *Burd.* et de supprimer le millésime[3].

De son côté, Boucher écrivait à Fleury, le 17 juillet :

Les jurats de cette ville font frapper des médailles pour metre dans la fondation du piedestail qui doit porter la statue équestre de Sa Majesté, qu'ils érigent dans la

1. Arch. mun., BB, Délibérations de la jurade, 1731-1733, fol. 168 r°, orig.; DD 23, copie. — Arch. dép., C 1178, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 382.

2. Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1720-1723, fol. 230 v°-231 r°.

3. Les jurats à Rey, 7 mars 1733 (*Ibid.*, fol. 232 v°).

Place Royale qu'ils font construire. Cette médaille est des plus belles qui ayent paru depuis longtems. On en a tiré des épreuves dès le mois de février dernier. En frapant les premières, on s'est aperçu d'un petit défaut par un des quarrés qui a fléchi sous le balancier en un endroit du fonds, et comme on a apréhendé qu'en continuant de fraper il ne s'ouvrît, on s'est déterminé à en refaire un autre, afin que les médailles qui restoient à fraper fussent plus parfaites. On a travaillé depuis ce tems à un nouveau quaré qui n'a pu encore être mis à sa perfection. Comme une partie des jurats sortent de place dans le mois prochain, ce qui les priveroit de placer ces médailles pendant leur jurade, ils m'ont chargé de suplier Votre Éminence de demander à Sa Majesté la permission d'en faire la cérémonie avec les premières médailles qui ont été frapes, dont le défaut est presque invisible, quoiqu'ils n'ayent point encore eu l'honneur d'en faire présenter à Sa Majesté et à Votre Éminence, devoir dont ils ne manqueront pas de s'acquitter dès que le nouveau quaré sera fini et éprouvé. Les jurats actuellement en place meritent cette grâce par le zèle et l'attention qu'ils ont eu à contribuer à la perfection de cet ouvrage, qui sera un des plus beaux monumens qu'il y ait en Europe et digne de recevoir la figure de notre illustre monarque[1].

Par lettres du 23 et du 24 juillet, le garde des sceaux Chauvelin et le cardinal Fleury donnèrent l'agrément demandé[2].

La cérémonie de « l'apposition des médailles dans le pied d'estal de la statue du roy Louis XV » eut lieu le samedi 8 août 1733. Elle fut très solennelle. La

1. Boucher au cardinal Fleury, 17 juillet 1733 (Arch. dép., C 1178, minute. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 383). — La demande de Boucher avait été motivée par une requête dans le même sens que la jurade avait adressée, le 16 mai, à Gabriel, et qui était restée sans réponse (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1733-1740, fol. 1 r°).

2. Chauvelin à Boucher, 23 juillet 1733. — Le cardinal Fleury à Boucher, 24 juillet 1733 (Arch. dép., C 1178, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 384-385).

place avait été mise en état pour la circonstance. Une loge y avait été dressée pour recevoir les personnages officiels; elle avait été garnie de tapisseries, d'une table et d'un tapis de Turquie[1]. Des chaises et des bancs avaient été disposés[2]. Des pompes avaient été amenées « pour étouffer la poussière[3] ». L'affluence populaire était grande : « Toute la ville étoit sur la place et toutes les fenestres et les toits des maisons étoient remplis de monde[4]. » Quand fut tombée la grande chaleur du jour, « environ les six heures du soir », le cortège officiel partit de l'hôtel de ville, au son de la Grosse Cloche[5]. En tête marchait l'intendant. Puis venaient le sous-maire Joseph de Ségur, les jurats François-Joseph de Galatheau, Joseph Dupin, Pierre-Noël de Saincric, Fleury Dessudres et Pierre de Kater, le procureur-syndic Jean-Baptiste Maignol et le clerc de ville Guillaume Duboscq. Ils étaient vêtus de robes de satin rouge et blanc; celle du sous-maire était doublée de toile d'argent. Ces robes, suivant la tradition, étaient neuves; elles coû-

1. « Compte des recettes et depenses concernant la ceremonie de l'apposition des médailles dans le pied d'estal de la statue du Roy Louis XIIIII... » « A Barbat, tapissier, pour avoir garny la loge de ses tapisseries, pour table et tapis de Turquie et autres fournitures, cy 30 l. » (Arch. mun., II, 14. — Paul Fourché, *loc. cit.*, p. 154).

2. « Au nommé Campagne, pour avoir fourny des chaises et des banqs sur la Place Royale, 30 l. — A la nommée Casteneau, pour fourniture de chaises, *idem*, 16 l. — 46 l. » (*Ibid.*).

3. « A Rey, menuisier, pour le transport des pompes pour étouffer la poussière sur la Place Royale, 40 l. » (*Ibid.*).

4. Boucher à Fleury, au garde des sceaux et au contrôleur général, 10 août 1733 (Arch. dép., C 1178, minute. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 386).

5. Le procès-verbal officiel est conservé aux Arch. mun., BB, Délibérations de la jurade, 1733-1734, fol. 27 r°-28 r°. Il a été publié par M. Paul Fourché, *loc. cit.*, p. 151-153. Je le complète à l'aide du compte-rendu de Boucher, cité à la note précédente.

1

3

4

2

Médailles commémoratives de la Place Royale.

1 et 2. — Médaille de Duvivier (1733).

3 et 4. — Médaille de Marteau (1743).

tèrent 2,350 livres[1]. Les deux jurats avocats au Parlement, Dupin et Dessudres, les deux bourgeois Saincric et Kater, le procureur-syndic Maignol étrennaient aussi ce jour-là l'anoblissement que Boucher avait demandé pour eux et que le roi leur avait gracieusement accordé, ainsi qu'au député de la ville à Paris, Pardon Trouvé[2]. Précédé, suivant l'usage, des trompettes de ville, hérauts, archers du guet, le cortège suivit les rues Saint-James, des Ayres, du Poisson-Salé, Saint-Projet, Sainte-Catherine et par le Chapeau-Rouge gagna la Place Royale, « les troupes bourgeoises, au nombre de douze mil hommes, tous chefs de famille, étant sous les armes, en partie rangés en haye sur lesdites rues, partie en bataille sur ladite Place ». Au bruit des tambours et des trompettes, des décharges de mousqueterie et des salves tirées par les canons que les jurats avaient fait placer sur le port[3], « auxquels ceux des châteaux et des vaisseaux ont répondu, avec des cris réitérés de *Vive le Roy* », on plaça « au milieu des fondemens du pied d'estal, dans une pierre cruzée, un coffre de plomb, dans lequel étoit un autre petit coffre en bois de cèdre garni en dedans d'un satin bleu orné d'un galon d'or et dans icelluy six médailles, l'une d'or et les autres d'argent, dont l'un des revers représente

1. « Payé pour les robes de Mess. les sous-maire et jurats, 2,350 l. » (Arch. mun., II, 14. — Paul Fourché, *loc. cit.*, p. 154). — La robe du sous-maire revenait à près de 400 l.

2. Chauvelin aux jurats, 23 juillet 1733 (Arch. mun., BB, 1733-1734, fol. 25 v°). — Les lettres d'anoblissement de Saincric, de Kater, de Trouvé et des jurats de l'année précédente, Jean Roche et Arnaud Castaing, ont été publiées par Communay, *Les grands négociants bordelais du XVIIIe siècle*, 1888, in-8°, p. 56-60.

3. « Au sieur Merlet, capitaine d'artillerie de la ville, pour la poudre et autres munitions de guerre pour les salves qui ont été faites, 197 l. 15 s. » (Arch. mun., II, 14. — Paul Fourché, *loc. cit.*, p. 154).

l'ediffice de ladite place et l'autre la statue équestre de Sa Majesté, sur lesquelles il a été mis un petit mattelas de la même étoffe aussi orné d'or, et là-dessus une plaque de cuivre rouge[1] contenant les noms et titres de M. de Boucher, ceux de Messieurs les Sous-maire et Jurats, Procureur-syndic et clerc de ville, et celui de M. Gabriel, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, controlleur général des Batimens du Roy, son architecte ordinaire et premier ingénieur des Ponts et chaussées de France, qui a donné les desseins et conduit les travaux de la Place Royale, laquelle se construit sur le port de cette ville ». L'intendant et les jurats mirent « chacun par rang » un peu de mortier sur la pierre et donnèrent quelques coups de marteau. Puis ils allumèrent un feu de joie sur la place[2], firent jeter abondamment de l'argent au peuple[3] et tirer un feu d'artifice « avec beaucoup de succès[4] ».

La fête populaire était terminée. L'intendant et les jurats, ayant signé le procès-verbal officiel, retournèrent à l'hôtel de ville, où les attendait un dîner somptueux, quoique ce fût un samedi, jour maigre, dont le menu, composé par le traiteur Lafage, nous a été conservé[5]. Tandis qu'intendant et jurats ban-

1. « Au nommé Thibaut, pour avoir fourni la planche de cuivre, 15 l. » — « Au sieur Montulay, pour avoir gravé sur l'airain l'inscription jointe à l'apposition des médailles, 120 l. » (Arch. mun., II, 14).

2. « Pour du bois pour faire le feu de joye, 36 l. » (*Ibid.* — Paul Fourché, *loc. cit.*, p. 155).

3. « Payé pour être distribué au peuple, 500 l. » (*Ibid.*).

4. 120 l. à St Martin et Dorimon, canonniers, « pour 10 douzaines de fusées qu'ils ont tirées à l'occasion de la cérémonie de la position des médailles et pour avoir fait accommoder les échaffaudages » (compte du 11 août, *Ibid.*).

5. Arch. mun., II, 14. — Paul Fourché, *loc. cit.*, p. 156-158. — La dépense s'éleva à 570 l., réduite à 350; le dessert à 260 l.; les vins à 67 l. 12 s.

quetaient, au son de la musique[1], on n'oubliait pas les braves officiers des milices bourgeoises qui, le 8 et le 9 août, montèrent la garde pour veiller, dit le procès-verbal, à « la conservation du précieux dépôt des médailles, jusqu'à ce que l'édiffice fut assez élevé pour le mettre à couvert des atteintes qu'on pourroit y porter ». La veuve Chevalier leur avait servi des rafraîchissements dans la journée[2]. « La Dupon » leur donna deux soupers, l'un en maigre le 8 août, l'autre en gras le lendemain. A ce dernier figurèrent quatre pigeons, quatre poules, un dindonneau et une carbonnade. La carte à payer fut modeste : 36 l. 10 s. en tout[3].

La cérémonie coûta, au total, 7,937 l. 6 d., qui furent payées en deux ordonnances de Boucher, l'une de 5,000 l. 6 s. le 27 juillet 1733, l'autre de 2,933 l. 6 d. le 20 septembre[4]. Dans ce total étaient compris le port des médailles, pour 15 l. 12 s., « les droits du Roy à Brion », pour 665 l. 11 s. 6 d.[5], et 2,718 l. au sieur Audouin, marchand cirier, pour les « honorifyques », flambeaux de cire et bougies donnés en cadeau par la Ville à diverses personnes. Les jurats eurent aussi à régler le marché fait, en leur nom, entre Gabriel et le graveur pour la frappe des médailles. La dépense monta à 22,951 l. 15 s., savoir :

Vingt six[6] médailles d'or, pesant ensemble cent cin-

1. « Aux simphonistes, 33 l. » (Arch. mun., II, 14. — Paul Fourché, *loc. cit.*, p. 154).

2. « A la veuve Chevalier, pour de la bierre, limonade et biscuits pour les officiers de garde le jour de la cérémonie, 71 l. 19 s. » (*Ibid.*).

3. *Ibid.*

4. Arch. dép., C 1178. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 410.

5. Les jurats sollicitèrent avec beaucoup d'insistance la remise de ces droits.

6. On a vu que la délibération des jurats n'en avait prévu

quante six onces trois gros et demy dix grains, à cent livres l'once, la façon comprise, montent à la somme de quinze mille six cent quarante six livres dix sept sols six deniers, cy . . . . . 15,646 livres 17 sols 6 deniers.

Plus cent cinquante médailles d'argent, pesant ensemble soixante quinze marcs trois onces, à soixante treise livres le marc, la façon comprise, montent à la somme de cinq mille cinq cent deux livres sept sols six deniers, cy . . . . . 5,502 livres 7 sols 6 deniers.

Plus trois cent médailles de bronze, à six livres chacune, montent à la somme de dix huit cent livres, cy . . . . . 1,800 livres.

Plus, pour deux boîtes qui ont servy à envoyer lesdites médailles, cinquante sols, cy . . . . 2 livres 10 sols[1].

Les médailles d'or et d'argent furent prêtes en septembre. Le 15, les jurats en accusaient réception à Rey. Ils n'en furent pas absolument satisfaits :

Elles ne sont pas aussi parfaites que nous avions pensé, et il étoit possible de refaire le carré de la statue équestre, puisque les premières sont beaucoup moins deffectueuses[2].

En octobre, deux médailles d'or furent présentées

que vingt-quatre. — Les deux supplémentaires furent frappées pour être offertes au dauphin et à Le Peletier, « à si juste titre, écrivaient les jurats à Rey le 15 septembre, que c'est luy principalement qui nous a procuré l'arrêt qui nous permet de faire une Place Royale et d'y élever une statue équestre de Sa Majesté » (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1733-1740, fol. 7 v°).

1. Arch. dép., C 1178. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 384.

2. Les jurats à Rey, 15 septembre 1733. — Duvivier ayant demandé une gratification, en plus du prix convenu pour le « carré », les jurats, qui avaient soldé ce prix en envoyant 900 livres le 20 octobre, écrivirent à Rey, le 3 novembre, « qu'il doit être plus que comptant de ce qu'on luy a payé tout ce qu'on luy avoit promis et qu'il est inouy qu'un ouvrier demande des gratiffications pour un très mauvais ouvrage » (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1734-1740, fol. 9 r°).

au roi et à la reine par le comte d'Eu et le marquis d'Estrades[1].

La médaille de Duvivier a 0m059 de diamètre. En voici la description :

A) Légende : CIVITAS BVRDIGAL. OPTIMO PRINCIPI. Statue équestre de Louis XV, vue de flanc. Sur le piédestal, une inscription en six lignes, dont on peut lire : LVDOVICVS XV FRAN. | ET NAVARRÆ REX OP | ... SECVLO ÆTERNO | ... Au-dessous, un écusson orné d'un trophée; à l'exergue : M D CC XXXIII; entre ce millésime et la plinthe du piédestal, à droite : DV VIVIER F.

R) PRÆSIDIVM ET DECVS, en légende. Pas d'inscription à l'exergue. La Place Royale d'après le plan de Gabriel, avec la statue équestre vue de face, prise du quai, qui est orné de deux statues en bronze et baigné par les flots légèrement ridés de la Garonne. Dans le ciel, quelques nuages. Sur la plinthe, à gauche : J. DV VIVIER F[2].

Il est intéressant de voir de quelle façon Duvivier a figuré la future place. Elle n'est pas sur sa médaille telle qu'elle a été réalisée. Quand le graveur reçut sa commande, en mars 1731, Gabriel n'avait pas encore arrêté définitivement ses plans. Le projet de la Douane ne le fut qu'en 1733, celui de la Bourse beaucoup

1. Les jurats au comte d'Eu, 15 août et 20 octobre 1737 (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1733-1740, fol. 5 v° et 7 v°).

2. *Mercure de France*, juin 1734 (avec planche). — C. de Mensignac, *Médaille de la statue équestre de Louis XV* (*Soc. archéol. de Bordeaux*, 1898-1899, p. 204-207). — Les documents relatifs aux médailles ont été publiés par Évrard de Fayolle dans la *Gazette de numismatique* en 1902. Le médaillier de la Ville de Bordeaux possède un exemplaire en or, un en argent, deux en bronze de la médaille de Duvivier; au Cabinet des Médailles, à Paris, sont conservés un exemplaire en or et un en bronze (nos 2330-2331). Cf. Henry Nocq, *Les Duvivier* (Paris, 1911, in-4°, p. 172-173).

plus tard. Duvivier s'est borné à figurer les deux pavillons terminant la place à droite et gauche, surmontés de leurs lanternes. Il a représenté les façades complètement achevées, avec leurs arcades, l'étage, l'attique, les balustres et les combles. Quant au fond de la place, il s'est conformé au texte de l'arrêt du Conseil du 7 février 1730. Il a figuré le pavillon central « faisant la teste » des deux rues qui aboutissent sur la place. Mais à l'alignement des façades du fond de la place, il a marqué de deux traits le fossé de ville, auquel les jurats tenaient tant. Ce fossé, Gabriel l'avait condamné d'avance; il ne sera jamais exécuté. Mais il a voulu que le graveur le figurât sur la médaille municipale. C'était une satisfaction platonique qu'il donnait aux jurats. Par là, la médaille de Duvivier a une valeur documentaire : elle reproduit fidèlement l'idée qu'on se faisait à Bordeaux de la future Place Royale en 1731. L'image qu'elle donne de la statue équestre n'est pas non plus exactement celle de la statue réalisée. La pose générale du cheval et du cavalier est la même; mais les détails diffèrent : sur la médaille, le manteau flotte d'une façon moins ample et moins majestueuse; le bâton de commandement, au lieu d'être maintenu horizontal, est levé en l'air, ce qui donne au geste moins d'autorité. La queue du cheval est libre, au lieu d'être retenue par un nœud. Enfin, le piédestal est beaucoup moins orné; il n'y a pas de trophées aux angles. Nous avons là l'image du modèle primitif, peut être de celui que devait exécuter Coustou. On voit que les retouches de Lemoyne furent heureuses.

CHAPITRE VI.

La construction de la Douane.
(1729-1738).

Première idée d'un Hôtel des Fermes sur le port (1700). — Le Grand Bureau sur les fossés du Chapeau-Rouge. — Premiers plans de Gabriel (juillet 1729). — Gabriel lie le projet de la Douane à celui de la Place Royale. — Hésitations des contrôleurs généraux Le Peletier et Orry. — Réduction des devis par Gabriel (octobre 1730). — Projet de salle de spectacle (mars 1731). — Devis de Gabriel pour la construction de la Douane (22 mars et 16 avril 1733). — Arrêt du Conseil d'État (12 mai 1733). — Adjudication des travaux (septembre 1733). — Démolition des échoppes de la rue de la Vieille-Corderie : estimation par Gabriel (26 septembre 1733) et ordonnance de Boucher (octobre). — Nouvel ajournement. — Achèvement des plans (août 1735). — Reprise du projet de façade : mémoire de Gabriel (4 septembre 1735). — Adjudication des emplacements (mars 1737-juillet 1738). — Construction de la Douane. — Installation du directeur des Fermes dans le nouvel hôtel (1er juillet 1738). — Comptes définitifs de la dépense (6 juin 1739). — Final paiement (8 janvier 1740). — La vue perspective du port et de la ville de Bordeaux, par Marolles (1738).

Le plan définitif de la Place Royale, signé par Gabriel le 22 mars 1733, prévoyait l'affectation du

pavillon sud à un Hôtel des Fermes, prolongé sur le quai par un bâtiment en façade, sur lequel s'alignaient des maisons uniformes jusqu'au palais de la Cour des Aides. La construction de cet hôtel commença aussitôt. Mais elle ne fut poussée activement qu'à partir du milieu de 1735. Elle fut achevée le 1er juillet 1738, date où l'administration des Fermes en prit possession. En trois ans donc, les bâtiments furent construits. Mais il n'en avait pas fallu moins de quatre pour faire aboutir le projet.

L'idée de construire un Hôtel des Fermes sur le port est, en fait, aussi ancienne que l'idée même de la Place Royale. On l'a vue apparaitre, dès 1700, dans le mémoire du marquis de Durfort-Boissière[1]. Les arguments qu'il faisait valoir étaient de bon sens : avantage pour l'administration des Fermes d'avoir ses bureaux sur le port; avantage pour les négociants bordelais, qui pourraient ainsi acquitter les droits du Roi dès le débarquement des marchandises et faire enlever rapidement celles-ci, qui restaient en souffrance sur la grave, « quelquefois exposées plus de huit jours à l'injure du tems ».

En 1726, au moment où Boucher commençait d'étudier le projet de la Place Royale, le bureau des Fermes était installé sur les fossés du Chapeau-Rouge. Il y était en 1675, lors de la révolte du papier timbré. Le mercredi 27 mars, une bande de séditieux, venant du quai, avait remonté le Chapeau-Rouge, enfoncé les portes du « Grand Bureau[2] », pillé la maison, emporté les meubles et les papiers, dont

1. Cf. *supra*, p. 14.

2. « Le Grand Bureau. — Cette maison en 1548 étoit appellée la bourse d'Espagne, sur les fossés du Chapeau-Rouge. A présent, elle est appellée de Martin de Labardemont. » Abbé Bellet, *Notes et mémoires sur Bordeaux et la Guienne* (Bibl. mun., ms. 828, t. V, p. 14).

elle avait fait un autodafé dans la cour de M. de Vivey, trésorier de France[1]. L'immeuble où était installé le Grand Bureau en 1726 appartenait à Jean d'Albessard, président au Parlement, qui le louait 4 000 livres par an à l'administration des Fermes. Lorsqu'ils connurent le projet de créer une place sur le port, les fermiers généraux, reprenant l'idée de Durfort-Boissière, pensèrent qu'ils pourraient faire construire là un hôtel, « lequel seroit très avantageux au commerce et épargneroit aux marchands plus de cent mille livres par an de fraix de voiture[2] ». D'Albessard en eut vent et il craignit aussitôt de perdre sa belle location. S'il faut en croire Boucher, ce fut même là la principale cause de l'hostilité du Parlement au projet de l'intendant : « Il a apréhendé avec raison de voir tomber considérablement le loyer de cette maison, si ce projet s'exécutoit : c'est ce qui l'a engagé à faire tous ses efforts pour le faire tomber...[3] » Ce que dit Boucher paraît très vraisemblable. Il y revient d'ailleurs, chaque fois qu'il en a l'occasion, dans cette guerre de mémoires qu'il soutint contre le Parlement. Voici un extrait d'un de ces mémoires, qui prouve que l'intendant était, en cette affaire, le porte-parole du commerce :

Une dernière réflexion est que, pour peu que cela [le projet de place sur le port] fît du tort au commerce, tous les négocians de Bordeaux n'auroient pas manqué de faire leurs représentations : il y a grande apparence que l'on a cherché à les exciter, comme le mande M. Boucher ; aucun ne parroist se plaindre, et, pour qu'il y ait une requeste présentée au nom des marchands, on a été obligé de la

1. Lombard à Colbert, 27 mars 1675 (*Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, t. III, p. 249-250).
2. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 172, 206, 285, n. 1.
3. Boucher à Le Peletier, 7 septembre 1728 (*Ibid.*, p. 158).

faire signer par les propriétaires des choppes qui avoient signé la première requeste.

Les négocians de Bordeaux n'ont garde de se plaindre, surtout si on veut établir dans les nouvelles maisons le bureau des Fermes; ils épargneront beaucoup et il est de leur intérêt que cela soit exécuté. La maison de M. Dalbessard qu'occupent les commis des Fermes, quoique des plus à portée du port, en est assez éloignée. Les frais de voiture coûteront bien moins. Ils éviteront encore un plus grand mal. La maison de M. Dalbessard est trop petite pour un bureau; on est obligé de laisser les balles dans la cour, exposées aux injures du tems; quand il y en a beaucoup, on est forcé de les entasser les unes sur les autres; il arrive que souvent il s'en gaste; mais ce qui arrive communément est qu'on ne peut pas les retirer quand on veut, et un négociant dont le bastiment est prest à partir est oblige d'attendre que l'on puisse dégager ses balles et que celles qui ont été mises au-dessus aient été enlevées[1].

Ainsi la maison du Chapeau-Rouge était dénoncée comme insuffisante, incommode[2] et onéreuse au commerce bordelais.

Les arguments de Boucher étaient sérieux. Le Parlement ne paraît pas avoir essayé d'y répondre directement. Dans les mémoires de son député Jean-Jacques Bel, il est question de tout, hors du projet de construction de l'Hôtel des Fermes. La vraie raison de l'opposition du président d'Albessard ne pouvait être décemment découverte. Mais le Parlement essayait en sous-main de provoquer contre l'idée un

1. « Mémoire contenant l'analyse de diverses lettres de MM. Boucher, du Vigier, premier président de La Caze, et observations sur ces lettres » (Arch. nat., G 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 180).

2. Confirmé par l'abbé Bellet, qui dit : « Elle est contrainte par deux rues qui passent devant et derrière; n'a au derrière qu'une très petite cour. Le haut est plus commode » (*loc. cit.*).

courant d'opinion. Il ne semble pas y avoir réussi. Je n'ai, du moins, trouvé qu'un document dans ce sens : c'est un mémoire d'un procureur au Parlement, Me Abraham-Vital Pénicaut vieux, qui, propriétaire d'immeubles sur le port, dont il fait le détail avec complaisance — écurie, remise, « pouvant loger six chevaux de carrosse fort au large », grenier, magasins, le tout loué pour 200 livres par an — proteste contre leur démolition projetée pour bâtir l'Hôtel des Fermes[1]. La qualité du protestataire révèle la source de la protestation. Elle paraît avoir été unique. En revanche, lorsque Boucher, en réponse aux manœuvres de Jean-Jacques Bel, constitua un dossier de l'affaire pour être transmis au contrôleur général, dans le certificat qu'il obtint, le 17 février 1729, des principaux négociants bordelais, il n'oublia pas de faire inscrire le vœu relatif à l'Hôtel des Fermes :

Pour rendre encore le projet plus utile au commerce, il seroit à souhaitter qu'on peut prendre une partie de l'emplacement destinné pour les maizons, affin d'y construire un Hôtel des Fermes, ce qui épargneroit tous les ans beaucoup d'argent aux négocians pour les fraix des voitures qu'on éviteroit[2].

Quand Gabriel arriva à Bordeaux, le 19 mai 1729, son premier soin fut de s'occuper de cette partie du projet. Avant qu'il eût quitté Paris, en effet, les fermiers généraux lui avaient remis un mémoire où ils exposaient leurs idées sur l'aménagement du futur hôtel de Bordeaux. Le 8 juillet, Gabriel écrivait au contrôleur général Le Peletier :

J'ay l'honneur de vous addresser un échantillon de

1. Arch. dép., C 1171.
2. Certificat de dix-sept négociants de Bordeaux (Arch. nat., G 7, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 279).

mon travail : ce sont les brouillons de tous les étages de l'Hôtel des Fermes du Roy que vous avez dessein de faire bastir icy. J'en ay arrangé les plans autant que j'ay peu à l'usage auquel cet hôtel est destiné, et suivant le mémoire cy-joint, qui m'a esté remis à Paris par Mrs les Fermiers généraux.

Pour en donner l'intelligence, j'ay marqué des chiffres relatifs à l'explication, par lesquels vous conoistrez la destination de chaque chose; j'ay eu grande attention à donner une communication aisée à tous les logemens, surtout avec le fermier général, le directeur et receveur général.

J'y joints la minute de mon estimation que j'ay communiqué à l'ingénieur en chef qui est icy depuis longtemps et à tous les plus forts entrepreneurs et ouvriers du pays, qui ont tous dit que j'avois mis des prix auxquels les ouvrages se pouroient faire aisément; ainsy on peut tabler sur la dépense.

Le mesme projet servira aux trois que j'ay fait pour la Place Royalle, où se doibt mettre la statue équestre de Sa Majesté. Quant Monseigneur aura examiné ces plans et l'état estimatif, je le suplie d'avoir la bonté de remettre l'un et l'autre à mon fils, qui les réduira au net sur une plus pettitte échelle, n'ayant peu le faire icy à cause de l'occupation que mes dessinateurs ont eu et ont encore pour les différents projets de places[1].

La question de l'Hôtel des Fermes fut donc posée de suite par Gabriel. Il vit nettement que le bon moyen d'enlever l'approbation royale pour le projet de place était tout d'abord de mettre de son côté les bureaux du contrôle général en leur présentant un plan séduisant d'installation pour les Fermes. Le mémoire des fermiers généraux n'est pas conservé, non plus que les premiers plans de Gabriel. On ne

1. Gabriel à Le Peletier, 8 juillet 1729 (Arch. nat., G 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 301).

connaît ces plans que par la note suivante, jointe à la lettre :

M. Gabriel a envoyé avec sa lettre du 8 juillet 1729 :

Quatre plans du bâtiment que l'on se propose de faire pour la Douane de Bordeaux, sçavoir :

Un de rez-de-chaussée;

Un autre du premier étage;

Un du second étage ou étage d'attique;

Et le 4e de l'étage en mansarde; avec un mémoire qui contient l'explication desdits plans.

Et un memoire ou devis par lequel la dépense est évaluée à 565,637 l., sçavoir pour la maçonnerie, charpenterie, couverture d'ardoises, plomb, menuiserie, etc. . 383,887 l.
et pour l'emplacement . . . . . 181,750 l.
565,637 l.

M. Gabriel a joint le mémoire qui lui avoit été remis à Paris par Mrs les Fermiers généraux et suivant lequel il a arrangé lesdits plans[1].

Le 20 juillet, Gabriel signait son grand mémoire, où il exposait ses trois projets. Dans les deux premiers — projets de place sur le port — l'Hôtel des Fermes était prévu comme devant occuper le pavillon sud. Le troisième prévoyait la future place à l'intersection du cours planté d'arbres et de la rue Sainte-Catherine. Mais Gabriel n'en persistait pas moins à croire qu'il fallait placer l'Hôtel des Fermes sur le port :

Que si la cour se détermine pour le dernier projet, il nous paroist qu'il ne sera pas moins indispensable de placer le bureau de la Ferme généralle sur la rivière, aux endroits ci-dessus indiquez, d'occuper le reste du terrain par des maisons particulières, en réformant les petites échopes et tous les mauvais bâtimens qui défigurent et

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 303.

déshonorent l'aspect du port, et de redresser d'une ligne droitte la coste de la rivière en formant avec les précautions cy-dessus prescrittes une grande calle de débarquement, qui s'estendra d'une ligne droitte depuis le revestement du quay du Chapeau-Rouge jusqu'à celuy de la Cour des Aides, ce qui non seulement décorera le port, mais donnera encor une facilité infinie pour le mouvement des marchandises et procurera par la vente des emplacemens à bastir une partie des fonds nécessaires à l'exécution de ces projets[1].

On voit que la nécessité de bâtir un Hôtel des Fermes sur le port apparaissait à l'architecte comme indépendante du projet de place, mais qu'au fond les deux projets étaient pour lui indissolublement liés.

L'acceptation des plans de Gabriel ne fut pas chose facile. Le Parlement continuait en sous-main sa campagne contre le projet. Dans une lettre du 16 septembre à Gabriel, Boucher en dénonçait l'instigateur. C'était toujours le président d'Albessard[2], et le motif était toujours le même. Il avait gagné à sa cause le premier président La Caze et il lui suggérait des démarches indiscrètes, comme d'écrire à Jean-Jacques Bel sans avoir consulté la Compagnie[3]. Ce qui est certain, c'est que, dans le projet d'arrêt qu'il rédigea pour le Conseil d'État, Boucher ne mentionna pas l'Hôtel des Fermes. Il n'en est pas davantage question dans l'arrêt définitif. On y parlait vaguement de bâtiments à construire, avec deux pavillons, mais sans spécifier que l'un d'eux serait affecté à la Douane. La question était réservée. Gabriel l'écrivait, le 3 mars 1730, à Boucher :

M. le Controlleur général ne m'a pas encore parlé de

1. Mémoire de Gabriel et de Tigné, 20 juillet 1729 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 313-314).

2. En septembre 1729, il y eut un conflit de préséance entre les jurats et d'Albessard (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1720-1733, fol. 187 v°-188).

3. Voir le texte déjà cité, p. 74.

l'Hôtel des Fermes. Je croy qu'il n'a pas voulu en rendre compte au Conseil qu'après la décision de la place. Il paroist cependant qu'il n'en a pas abandonné le projet, car, en voyant les plans avant-hier, il me dit : « Voilà vostre Hostel des Fermes ; je verray M. de La Porte à Paris et je lui en parleray[1]. »

En réalité, Le Peletier était fort refroidi à l'égard de cette partie du projet. Il semble bien que ce qui l'arrêtait, c'était les conséquences financières. Les plans et devis de l'architecte entraînaient une dépense énorme. Le successeur de Le Peletier, Orry, en jugea de même. Mais Gabriel ne pensait pourtant pas que la partie fût compromise. Il réchauffait le zèle de Boucher par la note suivante :

M. le Controlleur général paroissant peu porté à construire une douanne, comme on l'avoit proposé, lui écrire pour le déterminer[2].

Et Boucher, docile, tâtait Orry : le 7 août, il lui annonçait qu'il allait procéder à l'adjudication de la construction du quai et des façades et lui rappelait que celle d'un Hôtel des Fermes faisait partie du projet proposé par Gabriel :

Je vous suplie de vouloir bien me faire savoir vos intentions sur la construction de cet édifice, afin qu'en cas que vous ne trouviés pas à propos de le faire, on puisse vendre les emplacemens à des particuliers pour y battir des maisons d'une décoration uniforme[3].

Boucher, on le voit, était timide avec le nouveau contrôleur général, qui passait pour mal commode.

1. Gabriel a Boucher, 3 mars 1730 (Arch. dép., G 1177, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 369).

2. Note de Gabriel pour Boucher [fin juillet 1730] (Arch. dép., C suppl², orig.).

3. Boucher à Orry, 7 août 1730 (*Ibid.*, minute).

Il se bornait à insinuer; il entrevoyait déjà que la cause était perdue.

Elle ne l'était pas tout à fait. Orry répondit à l'intendant en lui donnant de bonnes paroles. Quand Gabriel vint à Bordeaux, en août-septembre 1730, l'intendant lui communiqua la réponse du contrôleur général. Gabriel se hâta d'en prendre acte et il écrivit, le 8 octobre, à Orry :

M. Boucher m'a communiqué la lettre que vous luy avez fait l'honneur de lui écrire au sujet de la douanne à construire sur le port de Bordeaux, comprise dans le projet arresté au Conseil, avec le mémoire de Mrs les Fermiers généraux.

Je puis vous assurer, Monseigneur, que cette disposition a répandu une grande satisfaction dans la ville, surtout aux commerçants, et qu'on y étoit consterné quand, à mon arrivée, j'ay dit que je n'avois pas d'ordres pour cette partie; vous en retirerez des avantages considérables tant pour le commerce que pour la régie des Fermes, et les emplacemens que les jurats ont à vendre sur le port, qui doivent fournir des fonds pour les dépenses, augmenteront le prix.

Je me suis conformé à vos ordres; j'ay réformé mes plans pour cette douanne, et, en conservant l'ornement qu'elle doit faire au port, j'ay disposé dans une plus petite espace et en plus petit volume les mêmes arangemens et les mêmes commoditez indiquées par le mémoire que Mrs les Fermiers généraux m'avoient donné l'année dernière.

Cette réduction a diminué 130,000 l. du projet que j'avois fait, qui est dans le bureau de M. Clautrier, et la dépense de ce second projet ne montera plus qu'à 435,000 l., au lieu de 565,000 l.; j'ay laissé les plans que j'en ay fait à M. Boucher, qui s'est chargé de les envoyer à Monseigneur, avec son avis sur les moyens de l'exécution. J'espère avoir l'honneur de luy expliquer moi-même, en luy faisant ma cour, à la fin du mois[1].

1. Gabriel à Orry, 8 octobre 1730 (Arch. nat., G 7, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 378-379).

En dépit de cette réduction du plan et de la dépense, l'affaire continua à traîner. Les moyens proposés par Boucher n'étaient pas acceptés. La résistance venait maintenant des fermiers généraux. Quant aux jurats, bien que la construction de la façade du futur Hôtel des Fermes fût à leur charge, peut-être pour ce motif, ils se désintéressaient de la question, souhaitaient même que le projet échouât. En quoi leur importait-il? Ce qui les préoccupait, c'était la construction d'une salle de spectacle. On en avait parlé en 1728 : Boucher avait alors promis aux jurats de donner le moyen d'en bâtir une avec le produit de la vente des emplacements[1]. L'incendie de la salle provisoire de la rue du Chai-des-Farines, le 16 janvier 1731, avait posé de nouveau la question. Le 3 mars, les jurats s'adressèrent à Gabriel et lui demandèrent un plan[2]. L'architecte leur répondit, le 10, de Versailles :

Il sera nécessaire que j'aye un plan de l'endroit où vous la voulez placer, affin d'en projeter le bâtiment par raport à la place que l'on destine, et pour mieux faire il faudra attendre, pour nous déterminer, au voyage que je me propose de faire cet été à Bordeaux[3].

Gabriel avait immédiatement tiré parti du désir exprimé par les jurats. La salle de spectacle qu'ils souhaitaient, il rêva de suite de la construire sur la future place et déjà il avait trouvé où il la placerait : à l'angle de la rue Saint-Remi et de la rue nouvelle à ouvrir, c'est-à-dire dans le pavillon central. L'idée était heureuse : Gabriel fils la reprendra en 1750. Mais pour l'instant elle n'aboutit pas et les jurats se

1. Cf. *supra*, p. 27.
2. Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1720-1733, fol. 199 v°.
3. Gabriel aux jurats, 10 mars 1731 (Arch. mun., DD 20, orig.).

contentèrent de la salle en bois que la demoiselle Dujardin obtint d'eux de faire construire, l'année suivante, dans le jardin de l'hôtel de ville. Tandis que s'ébauchait ce projet, la question de l'Hôtel des Fermes n'avançait pas. Boucher écrivait, le 19 février, à Gabriel :

L'affaire de la Douane me paroît bien longue à terminer, et je ne conceois pas quelle dificulté Mrs les Fermiers généraux peuvent trouver à accepter le party que je propose[1].

Deux ans passèrent encore. On travaillait au mur de quai et aux fondations des façades, et le projet de l'Hôtel des Fermes restait toujours en suspens. Les négociations continuaient-elles? On l'ignore, faute de documents. La série ne reprend qu'en mars 1733. A cette date, l'affaire paraît enfin avoir abouti. Le 22 mars, Gabriel signe à Versailles le plan définitif de la Place Royale : l'Hôtel des Fermes y est prévu. Le même jour, il arrête le « détail et estimation des ouvrages à faire pour l'établissement de la Douane sur le port de Bordeaux ». La dépense prévue s'élevait à la somme de 218,475 l.[2]; c'était celle qui était à la charge de l'administration des Fermes. Elle dut être trouvée encore trop élevée, car, le 16 avril, Gabriel établit un nouveau devis qui la réduisait légèrement :

Devis du 22 mars 1733.

Maçonnerie	119,868 l.
Charpenterie	34,091 l.
Couverture	7,240 l.
Plomberie	13,191 l.
Gros fers, rampes et balcons	13,330 l.
Menuiserie et ferrure	19,796 l.

1. Boucher à Gabriel, 19 février 1731 (Arch. nat., G. 7, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 381).
2. Arch. dép., C suppl^t.

Impressions de peinture	4,495 l.
Vitrerie	3,840 l.
Pavés	2,624 l.
Total	218,475 l.

Devis du 16 avril 1733.

Maçonnerie	120,191 l.	
Charpenterie	34,417 l.	15 s.
Couverture	7,030 l.	
Plomberie	36,086 l.	
Gros fers et ouvrages de serrurerie .	13,090 l.	
Menuiserie, ferrures et portes . . .	20,111 l.	10 s.
Impressions de peinture	4,495 l.	10 s.
Vitrerie	3,840 l.	
Pavés	2,856 l.	
Total	217,740 l.	

Gabriel, dans son second devis, distinguait ce qui était à la charge des jurats, savoir :

Fondations sur pilotis et grillages . . .	11,180 l.
Fouilles des terres et maçonnerie des fondations.	7,972 l.
Murs simples des façades depuis le dessus des fondations jusqu'au dessus de l'entablement et les deux avant-corps	52,270 l.
Démolition du mur de ville et sa réfection en recul sur la rue de la Vieille-Corderie. .	7,502 l.
Balustrade de l'entablement.	2,898 l.
Emplacement du pan coupé	1,053 l.
800 cubes de pierre de Taillebourg pour les vases et trophées	1,600 l.
Sculpture aux décorations des façades . .	15,715 l.
Bois, plombs, fers et balustrade de la terrasse et de la lanterne	6,500 l.
26 balcons au premier étage, à 120 l. l'un .	3,120 l.
Démolition des vieilles maisons de la rue de la Vieille-Corderie et indemnités . . .	48,750 l.
Total.	166,360 l.[1].

1. Arch. dép., C suppl^t.

qui, ajoutés aux 217,740 l., faisaient un total de 384,100 l., inférieur de 181,537 l. au premier devis établi par Gabriel en 1729. C'est sur ces deux devis estimatifs du 22 mars et du 16 avril que le contrôleur général se régla pour soumettre le projet au Conseil d'État. L'arrêt fut rendu le 12 mai 1733. Il imputait la dépense sur « le produit des deniers provenans de l'octroy des trois sols pour livre que l'on perçoit dans l'étendue du département de Bordeaux par augmentation sur les marchandises d'entrée et d'issue[1] ».

Avant même que l'arrêt fût rendu, Gabriel, enhardi par le succès, envisageait la construction du pavillon nord de la place, qui lui apparaissait liée à celle de la Douane. Le 31 avril, il dressait un « état estimatif des ouvrages à faire pour la construction de l'Hôtel des Fermes et la façade de l'aile sur le port du côté du Chapeau-Rouge qui fait symétrie à l'aile de la Douane ». Voici la récapitulation de cet état :

Maçonnerie	194,643 l.	
Charpenterie	36,150 l.	
Couverture	7,360 l.	
Plomberie	24,011 l.	
Gros fers, balcons et rampes	18,341 l.	10 s.
Menuiserie et ferrure	18,219 l.	10 s.
Impressions de peinture	5,247 l.	
Vitrerie	3,775 l.	
Pavés en ciment	2,824 l.	
Petits articles omis	280 l.	
Total	310,851 l.[2]	

La construction du pavillon nord n'était pas comprise dans l'arrêt du Conseil d'État, comme Gabriel

1. Arrêt du Conseil d'État, autorisant la construction d'un Hôtel des Fermes à Bordeaux, Versailles, 12 mai 1733 (Arch. nat., E 2133, conseil des dépêches, à la date, minute originale. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. LII, p. 98-99).

2. Arch. dép., C suppl[t], orig.

l'eût sans doute souhaité. Mais, une fois de plus, il ne perdait pas une occasion de rappeler l'ensemble du projet et d'amorcer l'exécution des parties encore en suspens.

Gabriel se mit aussitôt à l'œuvre. Le 15 mai, il avait terminé son devis descriptif des ouvrages. Le 8 juillet, il signait le « plan cotté par mesures des caves et fondations de la Douane sur le port de Bordeaux, pour servir à l'exécution[1] ». Les travaux furent mis en adjudication : les adjudicataires furent ceux de la Place Royale. Le 10 septembre, Gérard Jaugeon, Étienne Dardan et François Bonfin, architectes, « adjudicataires de la construction de l'Hôtel des Fermes du Roy », cédèrent et donnèrent à faire à Jean Verdelet, maître menuisier de Bordeaux, « les ouvrages de menuiserie et ferrure qu'il convient de faire d'après le devis général des ouvrages à faire, fait par M. Gabriel le 15 mai 1733, et ce pour le prix et somme de 18,220 l., chiffre fixé par l'état estimatif fait par M. Gabriel le 31 avril 1733[2] ». Le 20 septembre, Jean de Segonnes, procureur du sénéchal de Guienne, déclarait se porter caution pour Verdelet[3]. Enfin, le 26 septembre, Gabriel arrêtait le plan définitif de la Douane.

Boucher, de son côté, préparait l'expropriation et la démolition des échoppes. Comme Gabriel, il envisageait la construction du pavillon nord comme si elle devait être exécutée de suite : le 17 septembre, il avait signé une ordonnance enjoignant aux propriétaires des échoppes adossées au mur de ville, de la porte du Chapeau-Rouge à l'hôtel de la Cour des Aides, d'avoir à remettre dans la huitaine leurs titres

1. Arch. dép., C suppl^t, orig.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

de propriété au greffe de l'intendance[1]. Nous avons le dossier de cette procédure. Il confirme ce qu'on sait déjà : ces terrains avaient été baillés à fief par les jurats depuis une centaine d'années, moyennant le paiement d'une rente annuelle. Mais l'expropriation fut provisoirement restreinte aux échoppes qu'il fallait démolir pour construire la Douane et percer une rue nouvelle continuant la rue de la Vieille-Corderie et aboutissant rue des Faussets[2]. L'estimation en fut faite le 26 septembre, d'après un plan dressé par Portier. Elle comprenait :

I. Échopes à démolir en dehors du mur de ville.

1. Échope à conserver.	
2. Peronet	413 l. 6 s. 8 d.
3. Jean Lacassagne.	568 l. 17 s. 9 d.
4. Bernard Cauderan	413 l. 6 s. 8 d.
5. Parran, notaire	595 l. 11 s. 1 d.
6 et 7. Pierre Benillan.	960 l.
8. Pierre Lafargue	597 l. 12 s. 3 d.
9. Autre Lafargue, de Bourg . .	524 l. 5 s. 7 d.
10 et 11. Bentsmann.	1,329 l. 12 s. 4 d.
12. Dlle Garderat	441 l. 2 s. 3 d.
13. Chouipe[3]	2,057 l. 12 s. 8 d.
Total	7,841 l. 7 s. 2 d.

II. Petites maisons appuyées au mur de ville et en façade sur la rue Vieille-Corderie.

1. Penicault	2,426 l. 13 s. 4 d.
2. Duval.	3,044 l. 3 s. 1 d.

1. Arch. dép., C 1171.

2. La rue des Faussets, ancienne *rua de la Gran-Corderia*, à peu près parallèle à la rue Leupold (ancienne *rua de la Belha-Corderia*), existe encore; mais la partie qui se dirigeait vers la porte des Paus a été détruite pour la création de la Place Royale (Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 225).

3. Une note dit que cette échoppe est en pierre de taille, à deux étages, avec balcon. Le propriétaire s'est engagé à la démolir sur sommation des jurats, d'où nécessité de lui allouer une indemnité.

3. Couderc.	3,531 l. 5 s.
4. Lange et Cazau	4,291 l. 13 s. 4 d.
5. Fègère	2,656 l. 5 s.
6. Martin de Tirac	7,000 l.
Total	

III. Maisons en façade sur les rues des Faussets et de la Vieille-Corderie.

1. Deniau	17,769 l. 8 s.
2. Martin du Tirac	24,236 l. 2 s. 2 d.
3. Mlle Grégoire	5,000 l.
Total	47,005 l. 10 s.
Total général . . .	77,796 l. 17 s.[1].

Quelques jours plus tard, Boucher signait une ordonnance disposant que l'on restituerait aux propriétaires des maisons à démolir pour construire la Douane ce qu'ils avaient payé à la Ville lors de la concession du terrain nécessaire pour la construction de leurs immeubles. Ils devaient toutefois faire abattre ces maisons à leurs frais, au plus tôt dans le courant de janvier 1734; sinon, la démolition en serait opérée par les adjudicataires des travaux, auxquels les matériaux reviendraient pour leur peine[2]. L'ordonnance ne fut pas exécutée. Le chiffre de l'estimation faite par Gabriel dut paraître trop élevé, car l'affaire traîna encore jusqu'en juin 1735, date où un arrêt du Conseil d'État ordonna, « pour l'exécution de celui du 7 février 1730 », que 60,000 l. du fonds des maisons démolies seraient employées aux bâtiments de la Place Royale[3]. La question financière étant ainsi réglée, l'architecte fit en août une nouvelle estimation. On en ignore le détail, mais le total s'éle-

1. Arch. dép., C 1171; C suppl^t.
2. Ordonnance de Boucher, octobre 1733 (Arch. dép., C 1190).
3. Arch. mun., II, Inventaire de la jurade, v° *Place Royale*.

vait à 58,890 l., soit 19,000 livres de moins qu'en 1733. Gabriel ajoutait :

Si M. l'Intendant approuve cette proposition, il n'y a pas de temps à perdre pour démolir les chays adossés au mur de ville et les parties de maisons désignées cy-dessus qui doivent être occupées par les bâtimens de la Douane, pour les construire incessamment... On attendra à janvier prochain pour démolir le restant d'icelles qui a issue sur la rue des Fossez[1].

Ce texte prouve qu'en août 1735 la construction de l'Hôtel des Fermes n'était pas commencée. Gabriel en achevait les plans : plan des combles du gros pavillon (26 août), profil du comble du pavillon avec la lanterne (26 août), profil de la grande ferme de la partie de la Douane sur la place hors le pavillon (30 août)[2]. En même temps, il reprenait l'idée, qu'il avait indiquée sur son plan de 1733, d'une façade de maisons uniformes prolongeant la Douane jusqu'à la rue de la Cour-des-Aides, et il la développait dans un mémoire du 4 septembre 1735[3]. Il proposait de bâtir là une ligne de maisons avec boutiques, à plusieurs étages, décorées d'arcades qui encadreraient à la fois les ouvertures des boutiques et les fenêtres de l'étage au-dessus. Gabriel voulait ainsi compléter et harmoniser la façade de la Douane sur le port en comblant le vide béant qui la séparait de l'angle saillant que faisait le mur de ville à l'extrémité de la rue de la Cour-des-Aides. Il créait là une ligne de maisons adossées à l'enceinte le long de la rue de la Vieille-Corderie, en prolongement du derrière de la Douane, et en avant, sur l'alignement de la façade, une autre ligne

1. Deuxième estimation des maisons à démolir pour construire la Douane, 28 août 1735 (Arch. dép., C suppl^t).

2. Arch. dép., C suppl^t, plans n°s 4, 10, 11.

3. Mémoire sur les emplacements du côté de la Cour des Aides, 4 septembre 1735 (Arch. dép., C 1173).

de maisons, séparée de la précédente par une rue nouvelle, prolongeant la rue de la Cour-des-Aides et aboutissant en équerre sur le quai [la rue de la Douane]. L'adjudication des emplacements fut faite à dix-huit propriétaires, aux dates suivantes :

Louis-Joseph de Gaufreteau . . .	10 avril 1730.
Gervais Carcy.	30 mars 1737.
Léonard Pirou	30 mars 1737.
Jean Pasquet.	30 mars 1737.
Pierre Descorps	30 mars 1737.
Pierre Duthil aîné	30 mars 1737.
Le sr Pudefer	30 mars 1737.
Le sr Pudefer	30 mars 1737.
Jean Guitet	30 mars 1737.
La veuve Carteyron	30 mars 1737.
Gabriel Faurie	30 mars 1737.
Jean Faurie jeune	30 mars 1737.
Augustin Prian et les héritiers de feu Lièvre	30 mars 1737.
Jean Chaumet	13 avril 1737.
Jean Yon	4 mai 1737.
La veuve de Pierre Vallès . . .	17 juillet 1737.
Jean Faure.	23 novembre 1737.
Ledit Faure	11 juin 1738[1].

Les travaux commencèrent aussitôt. Ils étaient assez avancés au milieu de 1738, comme on en peut juger par la lettre suivante de Gabriel à Boucher, qui rappelle le principe d'après lequel avaient été conçus, en 1733, tous les ouvrages :

Les entrepreneurs de la place m'ont écrit qu'on leur avoit signifié, de la part de Mrs les Jurats, des malfaçons trouvées par les bayles nommez, dans les bâtimens qu'ils ont fait au quay de Royan, et qu'ils s'estoient pourveus

1. Arch. mun., DD 30, 20. — Un emplacement rue des Faussets fut adjugé le 23 juillet 1738 à Thérèse Grégoire (Arch. dép., C 1173).

devant vous. Ils ont bien fait; mais j'auray l'honneur de vous dire que l'inspection sur ces bâtimens ne regarde que les façades sur le quay et sur les ruës données par moy pour être executtées suivant les mesures et decorations données; que les dedans pour les distributions regardent les propriétaires, et par consequent que les malfaçons qui s'y trouveroient sont sujettes à la visite de ceux qui sont commis pour les bâtimens ordinaires[1].

Les travaux de construction de la Douane, commencés au milieu de 1735, furent achevés en moins de trois ans[2]. Un mémoire du directeur des Fermes, M. de Pressigny, nous apprend que le bureau des Fermes fut transféré le 1er juillet 1738 dans le nouvel hôtel[3]. A peine installés, le directeur des Fermes et le fermier général Roussel demandèrent que l'on apportât des modifications à l'aménagement intérieur et qu'on fît des augmentations. Ces travaux furent exécutés de juin 1738 à avril 1739. Ils consistèrent en ouvrages de maçonnerie, menuiserie, serrurerie et peinture[4]. Les appartements du directeur et du fermier

1. Gabriel à Boucher, Versailles, 22 août 1738 (Arch. mun., DD 23, orig.).

2. Les jurats écrivaient, le 15 février 1738, au contrôleur général Orry : « On vient de finir de construire l'hôtel des Fermes dans un des pavillons de la Place Royalle... Cet hôtel sera disposé pour estre occupé le mois d'avril prochain » (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1733-1740, f° 83 r°-v°). — La Ville, ayant fait les frais de la construction, revendiqua la propriété de l'hôtel et le droit de le louer 12,000 l. par an aux fermiers généraux. Orry refusa ce droit aux jurats. Ils demandèrent alors, par lettre du 6 mai, qu'on leur payât au moins la valeur du terrain, comme appartenant à la Ville, et qu'ils estimaient à 269,500 l., d'après le prix de la toise fixé par Gabriel. Le prix devait être versé à la caisse destinée pour la construction de la Place Royale. Orry refusa encore (*Ibid.*, fol. 89 r°-90 v°).

3. Arch. mun., DD 20.

4. En face d'un compte de 90 l. payé à Fleureau, maçon, pour réparations à l'Hôtel des Fermes, Boucher nota de sa

général furent lambrissés : cela coûta 2,122 l. 13 s. 4 d. La cour intérieure fut éclairée au moyen de deux lanternes actionnées par des poulies; le grand escalier fut éclairé par quatre lanternes[1].

En juin 1739, Gabriel établit les comptes définitifs. La dépense avait fortement dépassé les prévisions. Les entrepreneurs présentèrent de nouveaux mémoires, d'après lesquels les chiffres primitifs furent revisés.

Pour les fouilles, il fut reconnu que le total montait à 4,401 l. 7 s. 1 d., au lieu de 2,137 l. 14 s. 6 d., chiffre prévu. Il y avait lieu d'y ajouter 520 l. 12 s. 6 d., dépensés pour épuiser les eaux dans les caves. Ce fut là l'un des imprévus de l'entreprise : l'eau de la rivière envahit les fondations, en raison du terrain trop bas. De ce fait, les fouilles coûtèrent 4,921 l. 19 s. 7 d.

La dépense des pilotis, racinaux et grillages avait été prévue pour 11,180 l. Elle s'éleva à 17,633 l. 10 s. 4 d.

La dépense de la maçonnerie fut arrêtée à 13,502 l. 6 s. 8 d. Il fallut y ajouter 168 l. pour un massif en moellon de ciment qui fut fait aux extrémités de deux aqueducs. Total : 13,670 l. 6 s. 8 d. Les entrepreneurs touchèrent, de ce fait, 1,015 l. 12 s. 6 d. de plus qu'on n'avait prévu.

La dépense des libages, ou pierres brutes destinées à être noyées dans l'épaisseur des murs, ne dépassa pas le devis estimatif : elle fut de 12,319 l. 10 s.

main : « L'Hôtel des Fermes ayant été construit du produit des trois sols pour livre sans qu'il en ait rien coûté aux fermiers généraux, lesquels n'en payent point de loyers à la ville, suivant la décision de M. le Contrôleur général, il paroît qu'ils deussiont au moins [se] charger des réparations et de l'entretien » (Arch. dép., C 3246, Compte de la caisse des deux sols pour livre, 1740-1741).

1. Mémoires du 4 juin 1738, 18 juillet 1738, 23 et 24 octobre 1738, 2 et 5 janvier, 13 février 1739 (Arch. dép., C suppl[t]).

Pour les caves, ce devis avait prévu une dépense de 2,048 l. 1 s. 10 d. Il y eut une plus-value de 456 l. 15 s. 8 d. pour la maçonnerie[1], ce qui fit un total réel de 2,504 l. 17 s. 6 d.

Les voûtes des caves coûtèrent 59,988 l. 5 s. 9 d., somme prévue.

Pour les murs au-dessus des fondations, la dépense prévue pour 52,270 l., le 16 avril 1733, avait été majorée et la prévision portée à 66,173 l. Ce ne fut pas suffisant. Il fallut payer en plus 4,463 l. 4 s. Cette augmentation fut due à trois causes : 1° la pose non prévue d'une assise de plus aux socles; 2° la majoration de la main-d'œuvre; 3° l'augmentation du prix de la pierre de Taillebourg. Total : 70,636 l. 4 s.

La même augmentation de la pierre de Taillebourg accrut de 2,513 l. les frais des balustrades. Ils montèrent de 2,898 l. à 5,411 l.

Les murs de refend coûtèrent 28,932 l. 4 s.

La démolition et la réfection du mur de ville avaient été prévues pour 7,502 l. Elles coûtèrent 8,148 l. 10 s. Il y fallut ajouter la fontaine érigée dans la cour intérieurement, non prévue au premier devis; la maçonnerie seule coûta 3,655 l. 10 s.

Le « grand degré » avait été prévu pour 1,248 l. Il n'y eut que 22 l. 17 s. 6 d. d'augmentation, ce qui porta la dépense à 1,270 l. 17 s. 6 d.

Les piliers et les voûtes du grand magasin et des passages : 15,364 l. 6 s.

Les ouvrages de briques et fermetures des cheminées : 3,705 l. 9 s.

Les pavés de pierre de la cour (prévus pour 2,856 l.) : 5,310 l. 17 s. 9 d.

1. Gabriel consentit une majoration de 690 l., parce que les entrepreneurs avaient, d'eux-mêmes, fait en pierre de Thau les voûtes prévues en moellon et que « la fabrique en est meilleure ».

Les légers ouvrages de plâtre : 3,043 l. 6 s. 8 d.

Les carreaux de terre cuite : 3,557 l. 13 s. 4 d.

Pour la charpenterie, le chiffre prévu en 1733 était de 34,417 l. 15 s. L'augmentation fut de 10,992 l. 6 s., ce qui porta la dépense à 47,402 l. 13 s.

La couverture en ardoises et tuiles, prévue pour 7,030 l., revint à 9,015 l. 8 s.

La plomberie fut réduite de 36,086 l. à 21,125 l.

Par contre, les gros fers, rampes et balcons, prévus pour 13,090 l., coûtèrent 19,281 l. 10 s.

La menuiserie, ferrures et pattes, prévues pour 20,111 l. 10 s., revinrent à 20,219 l. 10 s.

Les impressions de peinture, prévues pour 4,495 l. 10 s., revinrent à 5,247 l.

Il fallut payer 415 l. 16 s. pour les échafauds des sculpteurs[1].

Le total général prévu au devis du 16 avril 1733 était de 384,100 l., en y comprenant la construction du pavillon du Chapeau-Rouge et la démolition des maisons de la rue de la Vieille-Corderie, prévue pour 48,750 l.[2]. Diminué de cette somme, le devis montait à 335,350 l. Or, la dépense de la seule construction de la Douane dépassait largement 386,000 l., c'est-à-dire le total général, démolitions comprises, du devis de 1733. Remarquons que la dépense prévue au premier devis (384,100 l.) avait été réduite par Gabriel à

1. Arch. dép., C suppl[t].

2. Gabriel nota qu'il y aurait lieu d'indemniser aussi les entrepreneurs des « murs d'aile » qu'ils avaient faits pour étayer les façades du pavillon du Chapeau-Rouge, dépense dont il n'avait été fait mention ni dans le devis ni dans l'adjudication. — Les jurats ne se trompaient guère en écrivant, le 15 février 1738, à Orry que la construction de l'hôtel avait coûté 300,000 livres, « sans conter les autres dépenses qu'il a falu faire pour la demolition et achat des maisons dont l'emplacement étoit necessaire pour cette construction, et qui a coûté au moins 100,000 l. ».

350,851 l. Cela faisait donc, par rapport à cette dernière estimation, une augmentation d'environ 75,000 livres.

Les comptes, arrêtés par Gabriel à Compiègne le 30 juin 1739, furent définitivement réglés et acquittés en 1740. Le 8 janvier, une ordonnance de Boucher enjoignit au trésorier de la ville, Ledoulx, de payer à Jaugeon, Dardan et Bonfin, 26,630 l. pour solde de la somme de 337,486 l. 19 s. 2 d.[1], montant de l'adjudication de l'Hôtel des Fermes, de l'aile du Chapeau-Rouge et des augmentations réglées par M. Gabriel, qui s'élevaient à cette somme[2].

Au début de 1740, un des côtés de la Place Royale était parfait. Une chaussée de pavé avait été même faite dans toute la longueur[3]. Boucher et les jurats avaient voulu consacrer l'événement. Dès 1738, ils avaient chargé un habile dessinateur, A. Marolles, « ingénieur du Roi », de fixer à la plume le nouvel aspect de la façade de Bordeaux sur la rivière. Le

1. Ce total, comparé à celui du devis (310,851 l.) accusait une augmentation de 26,636 l., représentant l'indemnité allouée par Gabriel aux entrepreneurs. L'architecte nota qu'il convenait d'en réduire 2,000 l. accordées au menuisier Verdelet pour les augmentations faites sur les menuiseries et ferrures, ce qui fixa le chiffre de l'indemnité à 24,636 l.

2. Arch. dép., C 1190.

3. Le 29 novembre 1738, Boucher rendait une ordonnance conforme à la requête des entrepreneurs qui demandaient d'être remboursés du prix des pavés qu'ils avaient fait faire, conformément à l'ordonnance de l'intendant du 9 avril 1738, dans les rues de la Douane et de Royan et la chaussée vis-à-vis des maisons situées sur le port, par avance aux propriétaires. Le 15 mars 1739, Portier fit un toisage de ce pavé, dont le prix monta à 732 l. (Arch. dép., C suppl^t). — « A Jeaugeon, Dardan et Bonfin, pour les travaux d'une chaussée de pavé faite dans toute la longueur de la Place Royale, 2,000 l. » (Arch. dép., C 3246, Compte de la caisse des deux sols pour livre, 1er avril-1739-30 septembre 1740).

18 novembre, la jurade avait pris la délibération suivante :

Sur ce qui a été représenté que le sr Marolles, dessinateur, ayant été chargé par M. de Boucher et par Mrs les Jurats de dessiner à la plume la vue et perspective du port et ville de Bordeaux, il s'étoit acquité de ce travail en dessinant ladite vue et perspective, qui embrasse la façade du port et de la ville depuis la maison du sr Hostein, située au fauxbourg de la Paludatte, près l'estey Majou, jusqu'à Bacalan, et qu'il est convenable de donner une récompense proportionnée audit sr Marolles, tant pour la consommation de cet ouvrage, qui est d'une grande perfection, que pour en faire le transport en la ville de Paris, attendu le dessein que Messieurs les Jurats ont formé de présenter très respectueusement à Sa Majesté cette veue et perspective; la matière mise en délibération, il a été arrêté qu'il sera pris sur les fonds des maisons démolies une somme de trois mille livres, laquelle sera payée et délivrée audit sr Marolles par le sr Ledoulx, trésorier de la Ville, sçavoir deux mille quatre cents livres pour le travail de lad. perspective, et six cents livres pour les fraix de son voyage et transport de laditte perspective à Paris, et que M. de Boucher sera prié d'autoriser la présente délibération[1].

Quelques jours après, les jurats priaient le ministre Amelot et le contrôleur général Orry d'offrir en leur nom au Roi l'œuvre de Marolles : « Ce tableau, disaient-ils, dans lequel l'habile ouvrier s'est surpassé, présente une véritable image de l'un et de l'autre [de la Place Royale et du port]; on y découvre les merveilles de la nature avec celles de l'art, une grande rivière couverte de vaisseaux de presque toutes les parties du monde, des édifices superbes, la grandeur,

1. Arch. mun., BB, Délibération de la jurade, 1738-1739, fol. 9 r°-v°; II, 15, copie.

l'éclat et la magnificence qui frapent les yeux de toutes les nations en considérant la Place Royale et la figure équestre du Roy[1]. »

L'enthousiasme des jurats était justifié. La vue perspective de Marolles est très belle. Le dessin en est très fin et très artistique. De grandes dimensions ($0^m70 \times 1^m45$), exécutée sur vélin, elle embrasse le panorama de Bordeaux, pris des hauteurs de la rive droite. Les premiers plans, suivant l'usage, sont très importants : ils comportent de grands arbres, des constructions, des personnages. Au delà le port et la ville se développent en demi-cercle. Dans le ciel, les armoiries de France dans une banderole portant le titre : *Vue et Perspective du Port et de la Ville de Bordeaux. A. Marolles fecit, 1738.* Au bas du premier plan, dans un élégant cartouche, très finement dessiné et décoré de deux gracieuses figures, on voit la Place Royale avec la statue équestre. Il est curieux de noter que l'artiste a omis de figurer le belvédère du pavillon de la Douane, tandis qu'il a marqué celui du pavillon correspondant de l'aile du Chapeau-Rouge. Quant au fond de la place, qui n'était pas encore arrêté en 1738, Marolles l'a laissé très flou ; on ne distingue pas même la percée de la rue Saint-Remi et celle de la rue Royale projetée. L'emplacement de la statue équestre est désigné simplement par le piédestal. Un petit cartouche supérieur porte cette inscription : *Vue de la Place Royale.* Un autre petit cartouche inférieur devait porter les armes de la Ville, dont il ne subsiste que les fleurs de lis du chef. L'auteur exposa ce dessin au Salon de 1739[2].

1. Les jurats à Amelot et au contrôleur général (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1733-1740, fol. 96 r°-v°).

2. Un collectionneur bordelais, Ernest Labadie, l'a retrouvé chez un marchand d'estampes et l'a fait connaître dans son travail sur *La tovographie de Bordeaux à travers les siècles*

Pl. VII.

Vue de la Place Royale.

Cartouche de la vue perspective du port et de la ville de Bordeaux, par Marolles (1738).

(Collection de M. Maurice Chaumette, à Bordeaux.)

Mais la perfection du côté sud de la place ne faisait que mieux ressortir l'imperfection du reste. En dépit du dessin de Marolles, du côté du Chapeau-Rouge rien n'était décidé; tout n'était qu'à l'état de projet. Les façades seules s'élevaient, traçant le cadre de la place. Entre les deux ailes il n'y avait pas de liaison; on ne savait ce que l'on mettrait au fond. L'unité fut faite par la statue équestre : son inauguration contribua à fixer les lignes définitives de la Place Royale.

(*Rev. historique de Bordeaux*, 1910, p. 117-119, tirage à part, p. 46-48). Il appartient aujourd'hui à M. Maurice Chaumette qui a consenti, avec la plus parfaite bonne grâce, à me permettre de le reproduire et m'en a procuré un cliché excellent.

CHAPITRE VII.

La décoration de la Douane.

Description sommaire de l'édifice. — Une œuvre d'art peu connue : la charpente. — La décoration projetée par Gabriel en 1733. — Pénurie d'artistes à Bordeaux. — L'entreprise de Mathieu Le Goupil et Jacques Verberckt. — Contrat passé entre Verberckt et Boucher (12 août 1733). — Jacques Verberckt et Michel van der Woort. — Le mémoire de Verberckt revisé et annoté par Gabriel (10 septembre 1740). — Chapiteaux-colonnes et chapiteaux-pilastres. — Les deux frontons. — La décoration des fenêtres. — Trophées, balustrade, vases et mascarons. — Le cartouche de la porte principale de la Douane. — Augmentations au devis primitif. — La porte de la Douane sur la Place Royale. — La fontaine de la Douane. — Part de Gabriel dans la décoration de la Douane.

Faisant l'histoire de la Place Royale, il n'est pas de notre sujet d'étudier l'aménagement intérieur de la Douane et d'en reconstituer l'état primitif. Un plan conservé aux Archives municipales permet, d'ailleurs, de s'en faire une idée précise[1]. Il nous suffit de considérer la disposition extérieure des bâtiments. Ils comprennent deux façades, l'une sur le quai, l'autre sur la

1. *Nottes sur la direction de Bordeaux* (4 vol. mss. petit in-8° carré), t. I, p. 29.

place[1]. Ces deux façades sont réunies par un gros pavillon carré, qui fait angle. Elles constituent deux ailes perpendiculaires l'une à l'autre. Le troisième côté du rectangle qu'elles déterminent est limité par le mur auquel est adossée la fontaine de la Douane et qui sépare la cour intérieure de la rue des Faussets; le quatrième côté par un bâtiment bas, dans lequel s'ouvre un portail donnant sur la rue de la Douane[2].

L'édifice comprend un rez-de-chaussée, un entresol, un premier étage, un étage d'attique, une balustrade et un comble avec mansardes et greniers. Au milieu du pavillon d'angle s'élève un belvédère fait d'une terrasse rectangulaire que surmonte un clocheton. On jouit de là d'une vue très belle sur la ville, la rivière et les coteaux de la rive droite. Ce belvédère s'élève au-dessus du comble, dont la charpente constitue l'armature. Il est impossible de ne pas mentionner cette charpente. C'est une des choses qui font encore aujourd'hui la beauté de la Douane. Des piliers énormes et des murs de refend la soutiennent. Sur ces piliers et ces murs s'appuient les maîtresses poutres. Elles sont maintenues et reliées par un système très savant de poutres verticales, horizontales, obliques, en Y, en croix de Saint-André. Ces poutres, qui se croisent sur le plancher des greniers, sont, à leur tour, maintenues par d'énormes tirants de fer boulonnés et terminés par des crochets qui s'agrippent solidement. Elles ont $0^{m}32$ de large. Les grosses poutres verticales qui soutiennent la toiture ont $0^{m}58$ de large et $0^{m}25$ d'épaisseur. Elles sont emboîtées entre deux poutres

1. La façade sur le quai est reproduite dans l'album *Extérieurs et intérieurs du XVIIIe siècle. Architecture et décoration des édifices les plus remarquables de l'époque Louis XVI* (sic) *à Bordeaux*. Paris, Charles Schmid [1908], in-fol., pl. I.

2. La cour intérieure a 780 mètres carrés. A l'angle nord-ouest est une autre cour plus petite (35 mètres carrés). La superficie du corps de l'édifice est de 2,050 mètres carrés.

horizontales formant pinces de homard et y sont fixées par des boulons de $0^{m}70$ de long. Les piliers de pierre ont $0^{m}74$ sur $1^{m}38$, les murs de refend $0^{m}76$ d'épaisseur, les poutres faîtières $0^{m}34$. Tout cet ensemble donne une impression imposante de solidité, de stabilité et d'équilibre parfait; une impression aussi de beauté : ces larges piliers, ces poutres robustes, faites de plein chêne, d'un beau brun, font songer à quelque cathédrale aux enfoncements sombres. Cette œuvre fait un singulier honneur aux charpentiers bordelais qui travaillaient pour Jaugeon, Dardan et Bonfin. C'est là un travail honnête et loyal, sans finasserie ni truquage; c'est bâti pour des siècles, et cela résiste admirablement.

La décoration de la façade, c'est proprement la part de la Douane dans l'histoire de la Place Royale. Gabriel s'en était préoccupé dès 1733. Elle devait consister en deux frontons placés sur les deux façades du pavillon d'angle et soutenus par des colonnes, en chapiteaux pour ces colonnes et pour les pilastres placés derrière, en sculptures accompagnant les deux fenêtres ovales ouvertes au-dessous des frontons, en trophées et cartouches, en mascarons pour les arcades, en agrafes pour les fenêtres, en balustres et vases pour le couronnement. Le 8 août 1733, Gabriel signait à Bordeaux le devis de ces ouvrages. Il comportait la décoration de l'ensemble de la place, c'est-à-dire non seulement des façades du pavillon d'angle de la Douane, mais aussi de celles du pavillon du Chapeau-Rouge qui sera plus tard la Bourse. Il y était spécifié que les ouvrages seraient tous exécutés sur ses indications et sous sa direction :

Tous lesdits morceaux de sculpture seront faits suivant les desseins qui seront aprouvés de Monsieur Gabriel, dont sera fait un modèle en terre ou en cire de chacun, qui sera pareillement réglé par luy, pour que ce qui sera travaillé en

grand sur la pierre soit exécuté conformément auxdits modèles.

Le devis prévoyait aussi qu'aux portes des avant-corps seraient sculptés deux grands cartouches « renfermant des tables en marbre noir, sur lesquelles seront gravées les inscriptions qui seront données[1] ».

Gabriel chercha à qui il pourrait confier un travail aussi considérable. Il jugea qu'il n'y avait pas à Bordeaux d'artiste capable de l'entreprendre. Il ne semble pas qu'il se trompât. A cette date de 1733, on ne voit guère dans notre ville, comme sculpteur ornemaniste, que Pierre Vernet. Son père Jean Vernet, un Marseillais établi à Bordeaux en 1695, avait été un modeste ouvrier d'art, confectionnant surtout des tabernacles d'églises. Pierre Vernet, né le 7 mars 1697, marié en 1728, avait vingt-six ans. Bien qu'il eût été reçu maître sculpteur, c'était encore un débutant. En 1731, il taillait les ornements des trois tourelles de l'orgue de la chapelle de la Merci[2]. Ce n'était pas là un titre suffisant pour lui confier une grosse entreprise. Vernet travaillera plus tard à la Place Royale; il y représentera l'art local au milieu des artistes étrangers. Mais pour le moment il ne pouvait avoir d'aussi hautes prétentions. Et, en dehors de lui, il n'y avait personne, ni à Bordeaux, ni dans la région. Le contrat passé avec Verberckt pour les ouvrages de la Place Royale constatera avec raison « la pénurie d'ouvriers dud. art dans la présente ville et généralité ».

1. « Devis des ouvrages de sculpture en pierre qu'il convient faire pour la décoration des façades de la Place Royale et des deux aisles sur le port qui se construisent à Bordeaux suivant les desseins de Monsieur Gabriel. » Bordeaux, 8 août 1733 (Arch. dép., C 1973, orig.).

2. Wieland Mayr, *Une famille de sculpteurs bordelais au XVIIIe siècle* (*Revue historique de Bordeaux*, 1914, p. 153-163, 246-249).

Gabriel s'adressa donc à Paris. Il y connaissait des artistes; il pouvait choisir parmi ces « entrepreneurs des bâtiments du Roi » qui travaillaient sous ses ordres. L'affaire parut assez considérable pour justifier l'association de deux adjudicataires, Mathieu Le Goupil et Jacques Verberckt. Tous deux s'intitulaient entrepreneurs des bâtiments du Roi. Mais ce fut Verberckt qui, en fait, assuma l'entreprise. Le 10 juin 1733, Mathieu Le Goupil, demeurant à Paris, enclos du Vieux-Louvre, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, donna pouvoir, par-devant Prevost et Morin, notaires, à Jacques Verberckt « de passer et signer tous marchés qu'il conviendra pour raison des ouvrages de sculpture à faire dans la place de Bordeaux et pour tous particuliers pour lesquels il conviendra travailler en lad. ville de Bordeaux[1] ». Cette clause montre que Verberckt comptait profiter de son séjour à Bordeaux pour y faire de la clientèle : les travaux d'art ne pouvaient manquer dans une ville de commerce riche et qui voulait se faire belle. Cette même clause se retrouve dans un autre acte passé le même jour : c'est une caution donnée, par-devant les mêmes notaires, par Jules de Goullons, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de ses finances près la Cour des Aides de Paris, y demeurant, rue de Bourbon, paroisse de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, à Mathieu Le Goupil et Jacques Verberckt « pour les ouvrages de sculpture de la place de Bordeaux et pour tous particuliers pour lesquels lesdits s^rs^ Le Goupil et Verberckt pourront travailler en lad. ville de Bordeaux[2] ». Tout cela fut arrêté avant même que Gabriel eût dressé, le 8 août, le devis

1. Arch. dép., C suppl^t^, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. LII, p. 100.

2. Arch. dép., C suppl^t^, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. LII, p. 101.

estimatif des ouvrages. Le 12, Jacques Verberckt était à Bordeaux et passait le contrat suivant avec Boucher :

... s'est présenté devant nous sr Jacques Verberkt, entrepreneur des bâtimens du Roy, faisant tant pour luy que pour sr Mathieu Legoupil, aussi entrepreneur des bâtimens du Roy,... lequel sr Verberkt, tant pour lui que pour ledit sr Legoupil, nous a offert de faire lesdits ouvrages de sculpture en pierre, suivant et conformement au devis dudit sr Gabriel et aux prix portés par icelui, laquelle offre aiant communiquée audit sr Gabriel, il a esté d'avis qu'elle fut par nous acceptée, connoissant l'habileté desdits srs Legoupil et Verberkt, lesquels sont en état d'executer lesdits ouvrages, à quoy nous avons incliné, attendu la penurie d'ouvriers dudit art dans la presente ville et generalité. Sur quoy, nous, Intendant susdit, de l'avis dudit sr Gabriel, avons adjugé et adjugeons audit sr Jacques Verberk, sculpteur... les ouvrages de sculpture en pierre qu'il convient faire pour la décoration des façades de la Place Royale et des deux aisles sur le port, qui se construisent en la presente ville... Et a ledit sr Verberk fait election de domicile en sa maison, située en la ville de Paris, rue de Clery, quartier de la Villeneuve[1]...

L'artiste qui signa ce contrat, Jacques Verberckt est aujourd'hui assez bien connu. On sait qu'il était flamand d'origine : il était né à Anvers le 24 février 1704. Le 31 janvier 1733, il fut reçu agréé de l'Académie de peinture et de sculpture. Il mourut à Paris le 9 septembre 1771. On sait aussi qu'il est l'auteur de sculptures dans les jardins de Versailles et au château, dans la chambre à coucher et le cabinet de Louis XV, dans le cabinet de la pendule, dans celui de Mme Adélaïde (1767), dans la chambre et le cabinet de Marie Lecszinska, dans la bibliothèque du roi, dans la chambre et le cabinet du dauphin (1747), dans les

1. Arch. dép., C suppl^t, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. LII, p. 102-103.

appartements de Mesdames (1755), dans les petits appartements du roi (1748), dans les appartements de Mme de Pompadour (1750), ainsi qu'au château de Ménars, près de Blois[1]. Il est impossible de dire quelle fut la part personnelle de Verberckt dans les travaux de décoration de la Douane. Le mémoire des ouvrages donne à croire qu'il n'en eut que l'entreprise et qu'il en confia l'exécution à un autre artiste, qui travaillait sous ses ordres, Michel van der Woort. Il était aussi flamand. Né, comme Verberckt, à Anvers, élève de l'Académie royale de France, il y avait remporté le second grand prix en 1727, le premier en 1728 avec un *Ézéchias extirpant l'idolâtrie de son royaume et y rétablissant le culte du vrai Dieu.* Il fut agréé de l'Académie le 25 octobre 1732. Au salon de 1738, il exposa une *Vierge assise sur des nuées, tenant l'Enfant Jésus à côté d'elle sur un globe*, modèle terre cuite bronzé, et au salon de 1740 *Deux baigneuses*[2]. Van der Woort vint à Bordeaux, emmenant avec lui de Paris six compagnons : « Cela a esté necessaire pour avoir de bons ouvriers », dit une note de Gabriel.

Nous avons le mémoire, arrêté à Paris le 10 septembre 1740, « des ouvrages de sculpture en pierre de Taillebourg faits à la Place Royale de Bordeaux... suivant les devis et desseins qui en ont esté donnés par M. Gabriel,... par Verberckt, sculpteur du Roy... desdits ouvrages faits depuis l'année 1733 jusques au premier janvier 1740[3] ». On voit que la Douane fut

1. Bellier de La Chavignerie et L. Auvray, *Dictionnaire général des artistes de l'École française*, 1885, t. II, p. 647. — Marionneau, *Documents inédits sur les travaux des sculpteurs Verberckt et Francin pour la Place Royale de Bordeaux*, 1883, p. 5. — P. de Nolhac, *Le château de Versailles sous Louis XV, recherches sur l'histoire de la cour et des bâtiments du roi.* Paris, 1898, in-8°.

2. La Chavignerie et Auvray, *op. cit.*, t. II, p. 623.

3. Arch. dép., C suppl^t, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. LII, p. 104-113.

décorée entre ces deux dates, et non, comme on l'a supposé, entre 1733 et 1743[1]. Ce mémoire a été revisé par Gabriel; il porte des notes marginales où l'architecte a marqué les réductions à faire subir aux prix fixés par le sculpteur. A l'aide de ce document, il est possible de se faire une idée précise des travaux exécutés par van der Woort et ses six compagnons aux façades de la Place Royale.

Cette décoration comprend, en premier lieu, les chapiteaux des colonnes et des pilastres qui ornent les avant-corps des deux pavillons. Ces chapiteaux, d'ordre ionique, sont au nombre de *onze : huit* « aux deux avant-corps du Pavillon du costé du Grand Bureau » et *trois* « à l'avant-corps du dedans de la place au Pavillon du costé du Chapeau-Rouge ». On n'avait donc encore édifié, en 1740, de ce pavillon que la façade regardant l'intérieur de la place. « Lesdits chapiteaux, dit le mémoire, sont ornés de voluptes en colicornes[2] (*sic*), accompagnés de chutes de lauriers, et le carderon[3] orné d'oves et une fleur de lis au milieu. » Chaque chapiteau est estimé 80 l.; total, 880 l., trouvé *bon* par Gabriel.

Derrière les chapiteaux-colonnes, *onze* chapiteaux-pilastres, *huit* à la Douane, *trois* au pavillon du Chapeau-Rouge, à 60 l. l'un, soit 660 l., trouvé *bon* par Gabriel.

Dans les angles des avant-corps sont des pilastres surmontés de chapiteaux pliés, savoir *quatre* à la Douane, aux quatre angles du pavillon, *un* seulement à l'avant-corps du pavillon du Chapeau-Rouge : nouvelle preuve que de ce côté seul était faite

1. L. Deshairs, *Bordeaux; Architecture et décoration au XVIIIe siècle.* Paris [1908], in-fol., p. 11.

2. Les *colicoles* ou *caulicoles* sont de petites tiges qui sortent d'entre les feuilles d'acanthe, qui semblent soutenir les huit volutes du chapiteau corinthien (Trévoux).

3. *Quart-de-rond*, moulure en forme de quart de cercle.

la façade sur la place. Les cinq chapiteaux à 60 l. l'un, soit 300 l. Gabriel note : « Ces chapiteaux ne doivent estre comptez que pour trois quarts d'un des pilastres, ayant une volutte passée au chapiteau de derrière la colonne. » Et il les estime 50 l. l'un, soit, pour les cinq, 250 l.

Aux trois angles du pavillon du Grand Bureau, Verberckt compte *neuf* chapiteaux-pilastres, « à cause des pilastres ployés », à 60 l. l'un, soit 540 l. Gabriel note : « Il ne faut compter que deux chapiteaux et demy à chaque angle, les pilastres ployez n'ayant pas de voluptes, parce que les droits leurs en servent. Ces pour les trois angles sept chapiteaux et demy, à 60 l., cy 450 l. ».

Les façades proprement dites comprennent *vingt et un* chapiteaux-pilastres, savoir : *neuf* à la façade de l'aile du Grand Bureau (façade de la Douane sur le quai) et *six* à la façade en retour sur la Place jusqu'à l'angle du pan coupé; de même *six* à la façade symétrique, depuis l'angle du pan coupé jusqu'à celui de l'avant-corps du pavillon du Chapeau-Rouge : à 60 l. l'un, soit 1,260 l. *Bon*, approuve Gabriel.

Au centre de la façade de la Douane, sur le quai, il y a un avant-corps, orné de chaque côté de deux pilastres. Cela faisait *quatre* chapiteaux à 60 l., soit 240 l. Gabriel réduit ces quatre chapiteaux à *trois* « et un tiers, n'y ayant que six voluptes aux deux costés dudit avant-corps, les angles compensez ». De ce fait, la dépense se trouve réduite à 200 l.

Au-dessus des avant-corps du pavillon d'angle, van der Woort sculpta deux frontons exactement égaux, de trente-deux pieds de long sur sept pieds trois pouces de haut dans œuvre. Le mémoire en donne une exacte description[1].

1. Voir d'excellentes reproductions photographiques de ces frontons dans Deshairs, *op. cit.*, pl. 26.

Le fronton du côté de la place « représente Minerve qui préside sur les Arts et introduit le bon goût dans l'architecture et dans la sculpture, et la déesse est environnée de plusieurs Génies qui tiennent le plan de la Place Royale de Bordeaux[1] ». L'allégorie est claire. C'est la glorification de l'œuvre bordelaise de Gabriel. L'architecte, avec un orgueil d'ailleurs légitime, a voulu que sa première œuvre achevée rappelât qu'il avait initié Bordeaux à la belle régularité de l'art classique et qu'il y avait introduit Minerve.

Du côté de la rivière, le second fronton figure « Mercure qui commerce avec la ville de Bordeaux. La figure de femme qui représente la ville est appuyée sur une proue de vaisseau et de l'autre main elle tient un gouvernail de vaisseau. Le fond est enrichy de deux figures d'enfants qui s'occupent à ranger les marchandises qui arrivent au port ». Cette description diffère de celle qui est donnée partout. On a cru et on a répété que le sujet était : *Mercure favorisant le commerce de la Garonne*. La femme représentée n'est pas la Garonne; c'est la ville de Bordeaux. Ici encore l'allégorie est claire : Gabriel a voulu figurer sur ce fronton, face à la rivière, l'admirable réveil économique de Bordeaux sous Louis XV, le commerce avec les Iles, les denrées coloniales s'entassant sur nos quais, l'or affluant dans les coffres de nos négociants. Chaque fronton fut payé, suivant l'adjudication, 2,600 l., soit pour les deux 5,200 l.

Les dessins de ces deux frontons sortent, comme tous ceux des ouvrages de sculpture de la Place Royale, des bureaux de Gabriel. C'est lui qui en a arrêté les sujets. Marionneau pense que ces dessins ont été composés par des élèves de Charles Cochin. Quoi qu'il en soit, la sculpture appartient à Verberckt et à

1. Verberckt exposa la maquette de ce fronton au Salon de 1737 (La Chavignerie, *op. cit.*, t. II, p. 647).

van der Woort. Ce sont des œuvres remarquables par l'élégance et la grâce du dessin, la justesse des proportions, le fini du modelé. La ville de Bordeaux est représentée sous les traits d'une femme robuste, vêtue d'une draperie légère, assise au bord de son fleuve nourricier, sur un ballot de marchandises, devant un bateau à la proue richement sculptée. A ses pieds, des touffes de hautes herbes et un Génie s'appuyant sur l'urne d'où s'épanche l'eau du fleuve. A terre est assis Mercure, coiffé du pétase, nu, couvert d'une simple draperie, la tête gracieusement tournée vers Bordeaux. Un autre Génie, à genoux, ficelle un ballot. C'est, on le voit, la mythologie classique accommodée avec habileté à la grâce française du siècle de Louis XV.

Au-dessous de chaque fronton s'ouvre une croisée ovale, « ornée dans le haut d'une grande agraffe, d'où sortent deux festons de fleurs qui se relient aux oreilles, et au bas de laditte ovale est une teste de femme posée sur un cartouche accompagné de deux enfans assis sur des nuées ». Chaque croisée coûta 660 l., soit 1,320 l.

Les fenêtres du premier étage sont ornées de consoles, faites « de voluptes et coquilles au-dessus et un balustre sur la face et au bas sont des chûtes de lauriers. » Il y a en tout vingt-quatre fenêtres, savoir onze sur la façade du côté de la rivière, huit au pavillon d'angle, cinq à la façade sur la place. Cela fait un total de quarante-huit consoles, qui furent payées, à 22 l. l'une, soit 1,056 l.

Les fenêtres de l'attique sont ornées d'agrafes, au nombre aussi de vingt-quatre, réparties comme celles de l'étage. Le mémoire y ajoute *cinq* agrafes sculptées aux fenêtres de l'attique sur la façade symétrique à l'intérieur de la place et *deux* au pavillon du Chapeau-Rouge. Il semble donc que Verberckt ne décora pas les fenêtres du premier étage de ce côté. A 25 l. l'agrafe, cela fit, pour les trente et une agrafes, 775 l.

Les angles de l'avant-corps du pavillon de la Douane sont décorés de quatre grands trophées qui accompagnent les frontons. Ces trophées sont composés de « corselets et boucliers, casques et faisceaux d'armes ». Chaque trophée avait été estimé 600 l. Le total fut donc de 2,400 l., prix de l'adjudication.

De même, l'avant-corps central de la façade sur la rivière est surmonté de deux trophées faits de boucliers et faisceaux d'armes. A 400 l. l'un, cela fit 800 l.

La balustrade qui règne sur toute la longueur de l'édifice était décorée de vases ou pots à feu, posés sur des piédestaux. Ces vases, « depuis l'angle du pan coupé du dedans de la place jusques à l'angle de l'aille de la Douane et compris les vases des angles du pavillon du costé du Grand Bureau, se montent au nombre de vingt-deux et sont ornés d'agraffes et festons et suivant les profils qui en ont été donnés par Monsieur Gabriel... A 75 l. chaque vase, fait pour les vingt-deux vases ensemble la somme de 1,650 l. ». Gabriel note qu' « il n'y en a que vingt et un en place » et il réduit le total à 1,575 l.

Les arcades du rez-de-chaussée portent à leurs clés de voûte des mascarons, savoir vingt-cinq têtes « représentant diverses divinités », posées sur des cartouches. A 45 l. la tête, total 1,125 l.

Le milieu de la porte principale de la Douane est orné d'un grand cartouche décoré de « grands morceaux de rocaille et formant des enroullemens dans le haut, d'où s'étendent deux ailes derrière les deux enfans marins qui accompagnent ledit cartouche, et à costé sont des branches de roseau qui accompagnent la teste d'un fleuve ». Verberckt ajoute : « Le prix de l'adjudication ne sçauroit estre suivy, vu que ledit morceau a été augmenté considérablement d'ouvrages et totalement changé au devis. » Et le sculpteur l'estime à 1,000 l. Gabriel lui fait une concession : « Le prix de ce morceau dans l'adjudication n'est

qu'à 250 l. J'en ay fait faire un model où j'ay augmenté beaucoup d'ouvrage. Estimé le morceau à 500 l. »

Enfin, au-dessus de la fenêtre centrale de l'avant-corps de la façade sur la rivière est sculpté un trophée « orné d'un casque et de faisceaux accompagnez de branches de palmes », qui fut payé 45 livres.

Telle était la décoration de la Douane dans le plan et le devis primitifs. Mais Gabriel, ne trouvant pas son œuvre assez belle, y ajouta. Ces augmentations forment un appendice au mémoire de Verberckt. Elles comprenaient la décoration de la porte de l'Hôtel des Fermes, c'est-à-dire de la porte qui donne sur la Place Royale. Cette porte « est ornée d'une grande agraffe sur l'ovale qui est dans la partie dormante. Ladite agraffe est ornée d'une coulice formant cartouche, accompagnez de feuilles de refent et festons de fleurs ». Verberckt évalua l'ouvrage à 65 livres. Gabriel réduisit ce chiffre à 30 l. avec cette note explicative : « Sculpture en bois. »

Au-dessus de l'ovale « sont deux oreilles formées par les bastis, qui forment des enroullemens enrichis de feuilles de refent avec des tigettes ». Verberckt évalue chaque oreille à 20 l. Total, 40 l. Gabriel diminue de moitié : « A 10 livres chaqune, vingt livres. »

Les « tables d'attente » sont ornées de « deux traverses chantournées qui forment des enroullemens dans le milieu et un morceau de coquille cannelé avec de grands feuilles de refent, et aux angles desdittes tables sont des fleurons avec graines ». Verberckt évalue chaque table à 90 l., ensemble 180 l. Gabriel réduit largement : 40 l. chaque table, les deux 80 l.

Sur les amortissements de ces tables saillantes sont deux trophées « ornez de casques emplumassés et faisceaux d'armes et autres instrumens de guerre ». Verberckt évalue chaque trophée à 120 l., les deux

240 l. Gabriel les estime à 55 l. l'un et fixe le total à 110 l., moins de la moitié.

Enfin les deux traverses du guichet de la porte sont ornées « d'enroulemens revêtus de feuilles de refent et de chutes de fleurs et au milieu est une coquille ». Verberckt évalue chaque traverse à 45 l., soit 90 l. Gabriel réduit à 20 l. l'une, soit 40 l.

Une autre augmentation, plus considérable, porta sur la cour intérieure. Au-dessus des arceaux, Gabriel mit trois cartouches, « dont il y en a un dans la rue au-dessus de la porte de derrière, lesdits cartouches ornés de morceaux de rocailles, moulures et de branches de palmes ». Ces cartouches ont cinq pieds huit pouces de long sur deux pieds deux pouces de haut. Verberckt les évalue chacun à 95 l., soit pour les trois 285 l. Gabriel les estime à 55 l. l'un, soit 165 livres.

Mais la principale augmentation consista dans la fontaine que Gabriel adossa au mur séparant la cour intérieure de la rue des Faussets. Ce mur nu lui parut laid. De plus, il fallait de l'eau au nouvel édifice. De là l'idée de la jolie fontaine de la Douane[1]. Le mémoire en donne une description très précise :

Dans la cour de l'Hostel des Fermes, la fontaine est ornée sur la corniche de deux figures de 5 pieds 1/2 de proportion, représentant des Nayades ou Nymphes des Eaux. Lesdittes figures sont presque de ronde bosse et sont en pierre de Taillebourg. Évalué chaque figure à 1,450 l. Fait pour les deux la somme de 2,900 l. — *Note de Gabriel :* Nous avons ordoné ces ouvrages sur des models que nous avons fait faire. Chaque figure estimée à 850 l., pour les deux 1,700 l.

Plus, le milieu de la corniche forme deux grands enroullemens ornés de coquilles et formant cartouche,

1. M. Deshairs a supposé qu'elle date des environs de 1740 (*op. cit.*, p. IV). Elle était terminée cette année-là.

sur lequel cartouche est une teste de Neptune coëfée de rozeaux. Ledit morceau a cinq pieds de large sur deux pieds dix pouces de haut. Evalué à la somme de 150 l. — *Note de Gabriel :* Estimé 100 l.

Plus les deux consolles qui sont sur les arrière-corps et qui portent la corniche sont ornées de voluptes et sont rocaillez, formant des bandes avec doubles quarrez, et en bas desd. consolles sont des chutes de feuilles de laurier. Évalué chaque consolle, qui a six pieds de long sur dix-huit pouces de large, la somme de 65 l. Fait pour les deux la somme de 130 l. — *Note de Gabriel :* A 45 l. chaqune, cy 90 l.

Plus, dans le haut de la niche est une grande coquille cannellée et rocaillée formant des revers par le bas en colicoles. Laditte coquille a quatre pieds et demy de haut sur neuf pieds de large. Évaluée la grande coquille à la somme de 350 l. — *Note de Gabriel :* Estimée 200 l.

Plus, les bossages de lad. fontaine sont ornés de glaçons de pierre dure, évalué le pied quarré à 12 l. Fait pour les cent douze pieds quarrés qu'il y a de pourtour desdits glaçons, la somme de 1,344 l. — *Note de Gabriel :* Contiennent 110 pieds quarrés, à 5 l. le pied, cy 550 l.

Ce petit monument est à rapprocher des deux frontons. L'analogie de style est frappante entre ces nymphes accoudées sur cette corniche au milieu de roseaux et la pose élégante de la Minerve à demi couchée sur les nuages. Le travail des coquilles et des consoles décèle un faire très habile, ainsi que celui des bossages imitant l'eau glacée qui distille goutte à goutte contre les parois des murailles.

Verberckt compte enfin dans son mémoire quelques menus ouvrages : « Quatre agraffes en barre pour revêtir en plomb pour poser au dôme de l'horloge », qu'il évalue à 25 l. chacune, soit 100 l., somme que Gabriel réduit à 60 ; la sculpture d'une cheminée dans l'appartement du fermier général « ornée d'une agraffe au milieu du cintre et de deux oreilles aux extremi-

tés, et la traverse chantournée et ornée d'oreilles, rocailles et feuilles de refend », évaluée 120 l., réduite par Gabriel à 35 l. Verberckt compte encore 350 l. « pour avoir fait les models en grand et les avoir moullé et les avoir envoyez à Bordeaux », 900 l. « pour les voyages des six compagnons » de Paris à Bordeaux et 900 l. pour ceux de Des Goulons, van der Woort et lui-même. Gabriel réduisit à 360 l. les frais de déplacement des ouvriers, alloua 300 l. de gratification à Verberckt et van der Woort, « en consideration de l'ouvrage bien exécuté », et 200 l. pour les modèles, « ces models, dit-il, estant pour des estudes à faire à Paris en nostre presence pour la perfection de l'ouvrage[1] ». Ce dernier détail est intéressant. Gabriel, ne pouvant être à Bordeaux pendant l'exécution des ouvrages, voulut prendre toutes les garanties. Il fit faire en grand les modèles de tous les sujets par Verberckt et ses collaborateurs ; il les fit faire « en sa présence », c'est-à-dire qu'ils ne partirent pour Bordeaux qu'après que Gabriel les eut vus tels qu'ils seraient en place. Le grand architecte ne s'en rapportait qu'à lui-même. Les sculpteurs n'étaient pour lui que les humbles exécuteurs de sa pensée. Aussi faut-il, en toute justice, lui faire honneur non seulement de la construction, mais aussi de la décoration de la Douane : elle est bien son œuvre.

1. Le total du mémoire de Verberckt s'élevait à 34,073 l. Gabriel le réduisit à 25,711 l. — Le solde, montant à 8,596 l. 10 s., fut payé, en vertu d'une ordonnance de Boucher du 22 novembre 1741, au sieur Bertholat, fondé de procuration de Verberckt (Arch. dép., C 3246, Compte de la caisse des deux sols pour livre, 1741-1743).

CHAPITRE VIII.

La fonte et l'inauguration de la statue équestre

(1733-1743)

La maquette de la statue équestre (1731-mars 1735). — Retard apporté à la fonte; impatience des jurats. — Confection du moule. — Les Lemoyne demandent 30,000 livres de plus que ce qui a été convenu en 1731. — Lettre de Gabriel à Boucher (27 mai 1738). — Avance des 30,000 livres sur la caisse des maisons démolies (19 juin 1738). — Accident survenu dans la fonte des métaux. — Nouvelle avance de 15,000 livres aux Lemoyne (22 novembre 1738). — La fonte de la statue aboutit à un désastre : lettre de Gabriel (26 février 1739). — Nouveau crédit de 50,000 livres ouvert par Boucher sur la caisse des trois sols pour livre. — Visite du moule par Gabriel (22 avril 1739). — Nouvelle fonte : succès complet; lettres de Gabriel (7 et 11 avril 1741). — Achèvement de la statue; demande d'indemnité par Lemoyne (octobre 1742). — Transport de la statue de Paris à Bordeaux. — Son arrivée et sa mise en place sur la Place Royale (12 juillet-8 août 1743). — Inauguration de la statue (19 août 1743). — Comptes de la dépense; règlement des jurats avec J.-B. Lemoyne (14 septembre 1743). — Lettre de Tourny tirant la morale de l'histoire (28 juin 1749). — Nouvelle frappe de médailles (juillet-août 1743).

— La médaille de François Marteau. — L'opinion d'une jeune Bordelaise sur l'œuvre de Lemoyne.

Au début de mai 1733, les Lemoyne avaient, on l'a vu, touché 20,000 livres sur les 130,000 pour lesquelles ils s'étaient engagés à faire la statue équestre. Cette somme devait être employée par eux à acheter des métaux. Ils ne paraissent pas s'être fort hâtés de tenir leur engagement. Pendant deux ans, on n'entend plus parler de rien. Intendant et jurats semblent contents d'avoir marqué la place de la statue sur la place par « l'apposition » des médailles dans le piédestal : cet effort fait, ils se reposent. De plus, la bonne intelligence entre les jurats et Boucher a été troublée dans la seconde moitié de l'année 1734. Le 4 janvier 1735, les premiers, rendant compte au garde des sceaux de la visite qu'ils ont faite au second à l'occasion du jour de l'an, se plaignent d'avoir été reçus « d'une façon très froide et injurieuse » et de s'être entendu dire que « depuis quelque temps ils faisoient fort peu de cas de sa protection[1] ». Le nuage s'est dissipé d'ailleurs en février.

Au début de mars, Jean-Baptiste Lemoyne avait terminé la maquette. Les 20,000 livres touchées en 1733 y avaient été consacrées. On lit dans le mémoire, déjà cité[2], du 18 novembre 1741 : « Que de soins, que d'études coûteuses pour les modèles d'un si grand ouvrage! L'on ne parle pas seulement du tems perdu ou employé utilement à ces modèles différents pris sur la nature, soit dans les académies des écuyers, soit en particulier, mais des frais, des dépenses énormes qu'il a fallu faire, pour ses (*sic*) premiers préparatifs, pour finir le modèle en plâtre. » Aussi

1. Les jurats au garde des sceaux, 4 janvier 1735 (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1733-1740, fol. 40 v°-41 r°).
2. Cf. *supra*, p. 132, n. 1.

l'artiste réclama-t-il un nouvel acompte de 20,000 livres pour l'achat des métaux. Gabriel transmit la demande à Boucher par la lettre suivante :

A Versailles, le 4e mars 1735.

Monsieur,

La statuë equestre de Sa Majesté est en estat d'estre moulée incessamment pour la fonte. Mgr le Garde des sceaux et Mgr le Controlleur général l'ont estez voir à Paris. Ils en ont estez très contens, et le dernier l'a dit au Roy avec des louanges extraordinaires. Comme la reveuë des gardes se fait dans la plaine des Sablons le quinze de ce mois, je tacheray d'engager Son Eminence, si elle vient à la reveuë, de la venir voir aussy, n'estant qu'à deux pas. Je ne sçay si je ne feray pas proposer au Roy d'y venir[1].

Le sieur Lemoine m'a écrit ce matin qu'entrant dans les frais de la fonte, il a besoin d'argent et demande vingt mil livres. C'est aux termes de son marché et je ne vois pas d'inconveniens à luy accorder cette somme, si vous l'avez agreable.

Je ne sçay si M. le maréchal Dasfeld a envoyé à Monsieur de Bitry le plan de la place que je luy ay donné, où j'ay marqué ce que je propose à retrancher du quay vis à vis la porte du Chapeau-Rouge. Cela est long à decider et nous empêche de fonder l'aile de ce costé là, même de mettre les places en vente, estant les premières que

1. Gabriel donna suite à son idée. On lit dans le *Mercure de France* du 29 mars 1735 : « Après la revue, le Roy prit la route du château de la Muette et, malgré la pluye, S. M. voulut bien se détourner pour aller auprès de la barrière du fauxbourg Saint-Honoré, dans l'atelier du sieur Le Moine, sculpteur de l'Académie, pour y voir le modèle de la statue équestre de quinze pieds d'élévation qu'on doit jetter en bronze incessamment pour la ville de Bordeaux. Sa Majesté parut très contente de ce superbe monument; elle en remarqua avec beaucoup de discernement les beautés et voulut bien elle-même répondre pour la justification du sieur Le Moine à quelques observations qu'on avoit faites sur un prétendu défaut. » (Cité par Paul Fourché, *Les statues à Bordeaux depuis les premiers siècles jusqu'en 1900*, Bordeaux, 1912, petit in-8°, p. 15.)

vous pouvez adjuger. Si on ne nous deside pas bien tost, je feray voir le plan à Son Eminence et la prieray de nous régler, estant une chose de nul consequence pour la fortification.

J'ay l'honneur d'estre toujours avec un respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur.

GABRIEL.

En tête de cette lettre, Boucher mit la note suivante :

Ecrire à MM. les jurats de faire expedier un mandement de 20,000 sur M. Tellier en faveur de M. Lemoine et de l'envoyer mardy prochain à M. Rey ou à M. de Segur pour le luy remettre après que je l'auray visé[1].

Un an passe encore. En mai 1736, les jurats s'inquiètent. Le 5 mai, ils écrivent à Carton, député au Conseil du commerce :

L'impatiance où nous sommes de voir notre ville décorée de la statue équestre du roy fait que nous vous prions de vous informer à Mr Lemoine, directeur, de la scituation où peut être ce précieux monument, apres lequel nos citoyens *reprirent* (*sic*, pour *soupirent*). Et comme nous ignorons l'avancement de cet ouvrage et que nous n'avons d'ailleurs aucune nouvelle de monsr Lemoine, nous vous serons obligés des éclaircissements que vous nous donnerés là-dessus[2].

Lemoyne répond en redemandant le nouvel acompte de 20,000 livres, dont les jurats se décident à adresser, le 15 décembre, le mandement à Gabriel, pour lui permettre de « continuer son ouvrage, que

1. Gabriel à Boucher, Versailles, 4 mars 1735 (Arch. mun., DD 23, orig.).

2. Les jurats à Carton, 5 mai 1736 (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1733-1740, fol. 62 v°).

les citoyens souhaitent impatiament de voir dans sa perfection et en place[1] ».

Un an passe encore. En novembre 1737, les jurats s'adressent de nouveau à Gabriel, qui les assure que « le sr Le Moyne, sculpteur, a disposé la statue équestre de façon qu'on peut espérer en faire la fonte cette année de bonne heure[2] ». Mais ce ne sont là que de bonnes paroles.

Les jurats insistent et les Lemoyne déclarent qu'ils n'ont plus d'argent, qu'il leur faut encore 20,000 livres pour se procurer le métal qui leur manque. « La construction de la fosse et du fourneau, disent-ils dans le mémoire déjà cité, les matériaux et ouvriers de toutes espèces et les frais immenses qu'entraine nécessairement après soi le détail de toute cette mécanique » avaient épuisé les fonds que leur avait fournis la Ville de Bordeaux. Jean-Baptiste Lemoyne avait touché 124,000 livres en acompte du marché de 1731[3] et avait, de plus, dépensé 10,000 livres que lui avait prêtées le duc d'Orléans; 3,000 livres, « prix restant à payer des vases qui sont à Marly »; un acompte de 15,000 livres que la comtesse de Feuquières lui avait donné sur les 20,000 livres qu'il devait toucher pour le tombeau de son père, le peintre Pierre Mignard, dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré; enfin 7,000 livres pour les groupes en plomb du bassin de Neptune, dont il avait partagé la commande avec Adam l'aîné et Bouchardon. Ces avances représentaient un total de 35,000 livres[4]. Saisi de cette

1. Les jurats à Gabriel, 15 décembre 1736 (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1733-1740, fol. 68 v°).

2. Gabriel aux jurats, novembre 1737 (*Ibid.*, DD 20, orig.).

3. Je n'ai pas retrouvé trace de mandements égaux à cette somme en dehors des 20,000 livres touchées en mai 1733 et des 20,000 livres touchées en mars 1735.

4. Mémoire du 18 novembre 1741.

demande, Gabriel intervient de nouveau auprès de Boucher qui s'adresse au contrôleur général. Orry lui répond qu'il consent seulement à ce que l'artiste touche 15,000 livres, à condition qu'il ne prétende rien jusqu'à ce que la statue soit achevée. Les jurats envoient, au début de décembre, 14,000 livres, « ne s'étant pas trouvé plus de fonds dans la caisse pour faire les 15,000 livres en entier[1] ». Sur quoi les Lemoyne assurent Gabriel et Orry « qu'ils rendroient [la statue] finie, en estat d'estre transportée, sans rien demander de plus à la ville de Bordeaux[2] ».

L'année nouvelle est arrivée, et les jurats n'ont vu rien venir. De nouveau, ils demandent des éclaircissements, et le 23 mai 1738 les Lemoyne se décident enfin à les donner. De leur lettre à Gabriel il résulte qu'ils s'étaient engagés trop légèrement en concluant leur marché avec la ville de Bordeaux. La dépense sera singulièrement plus forte qu'ils ne croyaient. Les moules seuls sont faits. Ils ont reçu 36,000 livres, mais ils en ont déjà déboursé 24,000 pour acheter le cuivre nécessaire, et ils ont eu affaire à un commerçant de mauvaise foi, qui les a trompés, « car, disent-ils, ce n'est que depuis quelques jours qu'il s'est déclaré qu'il ne nous remettroit des matières qu'à mesure que nous luy remetterions de fonds... D'ailleurs, nous faisons une dépense continuelle à entretenir un feu jour et nuit pour empêcher que nos moules ne prennent pas d'humidité et que le noyau ne pourisse pas nos sires en la poussant. » Ils prient, en consé-

1. Orry à Boucher, 29 novembre 1737 (Arch. mun., DD 23, orig.). — Boucher à Orry, 6 décembre 1737 (*Ibid.*, minute).

2. Les jurats à Perrin, avocat de la Ville à Paris, 7 décembre 1737 (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1733-1740, fol. 78 r°-v°). — Gabriel à Boucher, Versailles, 27 mai 1738 (Arch. dép., C 1177, orig. autogr. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 388).

quence, Gabriel de décider la Ville de Bordeaux à leur avancer 30,000 livres, pour acheter les trente milliers de cuivre qui leur manquent; les déchets de la fonte serviront à remplacer ce prêt. Et ils concluent :

Voilà, Monsieur, la triste scituation où nous sommes après avoir travaillé plusieurs années, le tout sans espérance que l'honneur que nous vous prions de vouloir bien nous conserver. Nous contons de nous rendre demain à Versailles, pour avoir celuy de recevoir vos ordres[1].

Au reçu de cette lettre, Gabriel fut vivement ému. L'exécution de la statue équestre lui apparut comme fortement compromise. L'attitude des Lemoyne lui causait une surprise indignée : ils déchireraient le contrat que Gabriel avait signé avec eux, au nom de la Ville de Bordeaux, en janvier 1731! L'architecte communiqua ses sentiments à Boucher par la lettre suivante, où il exposait les origines et les vicissitudes de l'affaire :

A Versailles, ce 27e may 1738.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous escrire celle-cy de ma main pour que vous la gardiez, et que vous suspendiez ce qu'elle contient jusques à ce que nous ayons trouvé un remède à l'affaire dont il s'agist. Je vous avoue qu'elle m'a pénétré si vivement qu'en ayant esté informé le jour d'une saignée du pied, qui m'avoit esté faitte pour des vapeurs qui se portent à ma teste, elle m'a mis dans un estat qu'il a fallu avoir recours à des prises d'hémétique et à des eaux de Balaruc. Je n'en suis pas encore revenu.

Pour vous éclaircir le fait, Mrs Le Moyne, qui ont entrepris la statue équestre, auxquels vous avez fait toucher 14,000 livres au mois de décembre dernier sur une lettre

1. Lemoyne père et fils à Gabriel, 23 mai 1737 (Arch. dép., C 1177, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 386-387).

de M. le Contrôleur général, affin d'avoir le reste de leur métail pour la fondre, au mois de mars dernier, après avoir protesté à M. le Contrôleur général et à moy qu'ils la rendroient finie, en estat d'estre transportée, sans rien demander de plus à la ville de Bordeaux, me sont venus dire qu'il manquait 30 milliers de bronze pour faire la fonte.

Je leurs dis qu'il falloit en chercher, à quelque prix que ce fust; qu'ils devoient avoir de l'argent des sommes qui leurs ont esté fournies, dont l'objet des payemens avoit esté l'achapt des matières, surtout les derniers 14,000 livres qu'ils devoient avoir en entier, n'ayant fait aucune provision depuis, et qu'ayant de l'argent, il n'estoit pas difficil d'en avoir, que j'en ferois bien trouver. Ils me répondirent qu'ils n'avoient pas le sol ny aucune ressource, qu'ils avoient esté obligés de faire d'autres dépenses auxquelles ils avoient employé l'argent, et qu'à moins qu'on ne leur fournist des matières et les sommes nécessaires, ils ne pouvoient fondre la statue.

Vous pouvez bien juger dans quelle surprise je fus. Je leur reprochay leur infidellité et leur mauvaise foy, d'avoir abusé de la confiance que l'on avoit eu en eux par estime et considération, au point de mettre la ville en estat de ne pouvoir jouir d'un monument qu'elle érigeoit à la gloire du Roy avec des dépenses si prodigieuses, et leur dis qu'il falloit qu'ils s'engageassent de touttes façons pour en sortir, sans quoy ils seroient perdus de réputation et d'honneur à perpétuitté. Je n'en pus tirer auttre chose.

Je suis revenu de Paris, où j'estois, icy pour en informer M. le Contrôleur général. Il estoit party. Les remèdes que je fus oblige de faire dans l'estat où je me trouvay ne me permirent pas de sortir de mon lit et de ma chambre pour l'y aller trouver. Je leurs escrivis qu'il estoit à propos qu'ils vinsent me veoir pour aviser aux moyens de ne pas laisser perdre un pareil monument qui avoit consommé tant d'années.

Ils me firent la réponse dont la copie est cy-jointe et vinrent effectivement samedy dernier, où, après les discours les plus vifs que je leur fis, ils sortirent d'avec moy

dans les mesmes sentimens de leur lettre, auxquels ils ne m'avoient pas trouvé favorable.

Ils furent veoir M. le Contrôleur général qui revinst le mesme jour. Ils ne le trouvèrent pas mieux dispose que moy. Il leur reprocha, comme j'avois fait, leur mauvaise foy, qu'il baptisa d'insigne tromperie, leurs assurant qu'ils perdoient près de luy toutte leur réputation et leur honneur, et leur dit qu'ils eussent à se tirer de l'affaire avec la ville de Bordeaux; qu'il ne s'en mesleroit pas. Ils ne sont pas revenus me faire part de cette réception. Je leurs avois prédit qu'ils pouvoient s'y attendre. C'est M. le Contrôleur général qui me l'a dit en luy en parlant.

Ce qu'il y a de plus sérieux en cela, pour ne pas dire abominable, c'est que nous sommes à la veille de perdre l'argent qui a esté dépensé jusques aujourd'huy, et ce fameux monument, qui est prest à fondre et pour lequel il n'y a qu'à allumer le feu pour le couler, si la matière y estoit, d'autant que, si on retarde beaucoup, le moule se gastera, se pourira et gonflera les cires, de sorte que, quand on viendroit à fondre, tout manqueroit et seroit irréparable, et il faudroit recommencer comme le premier jour. Il est mesme nécessaire d'y entretenir un feu continuel pour desseicher les humidittez qui y contracteroient de la corruption.

Peiné au point où je suis de cette scituation, j'ay esté trouver hier M. le Contrôleur général et luy ay exposé l'importance qu'il y avoit de ne pas laisser périr un pareil monument à la veille de le finir; qu'il estoit encore deub 6,000 livres; que c'estoit 24,000 livres que l'on risqueroit... qu'ainsy mon sentiment seroit d'aller en avant là-dessus, au hazard de ce qui pourra ariver, pour évitter les pertes du total, qui seroit sans ressource, et qu'en cas qu'on en voulust un auttre, personne ne voudroit s'en charger à beaucoup au-dessus, tous les artistes ayant trouvé le prix trop bas, encore ne seroit-on pas certain qu'elle fust si bien.

M. le Contrôleur général, ayant lu un mémoire que j'avois fait dans cet esprit, dans lequel mon avis estoit d'avancer cette somme de 30,000 livres, en répondant du prest,

sans que la ville y parust *nominatim*, pour ne pas donner atteinte au marché, d'autant que par eux mesme ils ne trouveroient aucun emprunt à faire, a désaprouvé ma proposition de faire faire le prest par une personne tierce, sans que la ville y parust, et, faisant réflection sur le danger qu'il y auroit de perdre tout ce qui est fait et le monument pour toujours, m'a dit de me donner l'honneur de vous escrire : qu'il valloit mieux engager la ville à faire le prest, que cela ne donnera aucune atteinte au marché qui subsisteroit toujours dans sa force, et que l'on verroit par les suittes ce que l'on pouroit tirer, pour en dédomager, soit des débris qui en resteront, ou autrement.

Si vous trouvez cet expédient bon et que vous pensiez y réussir, mon avis seroit que l'argent ne leurs fust pas remis entre les mains; qu'il fût déposé à Paris, pour en tirer pour les payemens de fournitures de métail à mesure qu'elles se feroient, de crainte d'auttre surprise. C'est là tout ce que j'ay creu devoir faire dans une pareille occasion; ce sera à vous, Monsieur, à faire le reste. Je vous crois aussy touché de cette avanture que moy, après tous les mouvemens que vous vous estes donné pour ce projet, qui sera un des plus grands de l'Europe. Si vous avez besoin, en travaillant à cela, de donner communication de ma lettre, vous le pouvez. Je vais aujourd'huy à Paris et j'iray veoir jeudy matin l'estat réel où est le tout, dont j'auray l'honneur de vous informer.

J'ay celuy d'estre avec un respectueux attachement, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

GABRIEL.

Depuis ma lettre escritte, M. le Contrôleur général a recu un mémoire du sr Le Moyne, qu'il m'a renvoyé, pour faire un dépouillement de leur dépense, et m'a mandé de ne vous pas escrire jusques à ce qu'il eust veue cela plus au clair. J'ay cru qu'il estoit bon que vous fussiez informé. Il sera bon de tenir ma lettre secrette jusqu'à ce que je l'aye informé de ce que j'auray fait[1].

1. Gabriel à Boucher, 27 mai 1738 (Arch. dép., C 1177, orig. autogr. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 387-391).

La lettre montre le danger que courut alors la statue et le zèle avec lequel Gabriel la sauva. Un sacrifice d'argent est nécessaire; il est nettement d'avis qu'il faut le faire. On avancera aux Lemoyne les 30,000 livres nécessaires; et il cherche un expédient qui ménage les finances bordelaises. Faut-il, d'ailleurs, incriminer la mauvaise foi des Lemoyne? Ils s'en défendent dans une lettre à Boucher, où ils demandent, suivant l'avis d'Orry, que la Ville de Bordeaux leur prête les 30,000 livres nécessaires. Jean-Baptiste Lemoyne écrit :

Ce n'a point été pour en imposer, quant, au mois de septembre dernier, que nous avons, mon père et moy, demandé des secours d'argent à la ville de Bordeaux pour avoir le cuivre nécessaire pour la fonte de l'équestre du Roy. Nous avons dit que c'étoit le dernier que nous demanderions à cette ville jusqu'à ce que l'ouvrage fût finy. Nous comptions alors sur la stabilité d'un négociant, nommé Gatte, qui s'étoit engagé par devant notaire à nous fournir 40 milliers de cuivre en luy païant seulement 20,000 livres à compte et le reste en deux années... J'ose espérer, Monseigneur, par vos bontés passées, que vous soutiendrés des artistes à qui l'on ne peut reprocher que d'avoir ignoré combien ils devoient demander pour une entreprise où ils ont voulu mériter le choix que l'on a fait d'eux et dont la production, de l'aveu général, n'auroit point de prix, s'ils ne l'avoient eux mêmes fixé...[1].

Boucher répond, le 6 juin, à Gabriel que la Ville n'est pas en situation de faire le prêt; et il propose de faire avancer les 30,000 livres sur la caisse des maisons démolies, car il importe avant tout de fondre la statue. Au reste, l'argent sera remis à l'avocat de la ville Perrin qui le versera aux Lemoyne sur mande-

1. J.-B. Lemoyne à Boucher, 28 mai 1738 (Arch. dép., C 1177, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 392-393).

ment de Gabriel[1]. Celui-ci s'impatiente. Un commis du contrôleur général a négligé de lui transmettre un placet que les Lemoyne ont adressé à Orry pour prouver leur bonne foi[2]. Gabriel, si bien disposé soit-il, se défie un peu ; il se souvient de la façon dont, en décembre 1737, ils ont soutiré les 14,000 livres à la ville de Bordeaux. Ce qui ne l'empêche pas d'ajouter :

Mais à tout cela il s'agit de prendre un party et le plus promptement qu'il se pourra, d'autant que, si on recule à fondre, il y a de grands risques à courir pour le moule. On le soutient par le feu autant qu'il est possible et on ne sera pas toujours le maître de le garantir d'accidens.

Je vous ay assez détaillé le tout dans ma dernière, pour que vous puissiez comparez le risque que l'on coureroit dans un prest de vingt quatre mil livres au-delà de dix qui sont encore dû du marché, avec la perte de cent vingt quatre mil livres qui ont été payez jusques aujourd'huy, si on ne se mettoit pas en état de fondre la statuë dont on ne pourroit jouir jamais et qui priveroit la ville de Bordeaux, dans le cas de ne pouvoir s'achever, d'un monument aussy recommandable, qu'elle a voulu ériger à la gloire du Roy et dont les médailles ont eté répandues partout[3].

Orry qui, on l'a vu, avait été d'abord furieux et avait qualifié la conduite des Lemoyne d'insigne tromperie, digne de la prison, se rendit aux raisons de Gabriel. Il autorisa Boucher à prendre les 30,000 livres sur le fonds des maisons démolies[4], et le 19 juin l'in-

1. Boucher à Gabriel, 6 juin 1738 (Arch. dép., C 1177, minute. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 393-394).

2. Ce placet, qui n'apprend rien de nouveau, est aux Arch. dép., C 1177, copie (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 398-399).

3. Gabriel à Boucher, 7 juin 1738 (Arch. dép., C 1177, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 395).

4. Orry à Boucher, 13 juin 1738 (Arch. dép., C. 1177, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 397-398).

tendant rendait une ordonnance conforme. Les Lemoyne devaient s'obliger, par-devant notaires, à restituer à la Ville, dans un délai de trois ans, la somme de 24,000 livres, représentant ce qu'ils avaient touché en plus des 130,000 livres fixées par le marché, et, comme garantie du prêt, à hypothéquer, au profit de la Ville de Bordeaux, « tous leurs biens présens et à venir, notamment par privilège l'atelier du Roule avec tous les bâtimens, meubles et ustanciles, outils et matériaux y étant[1]... ». Le lendemain, l'intendant expédiait à Perrin, l'avocat de la Ville à Paris, une lettre de change de 30,000 livres, accompagnée de la recommandation suivante :

Comme chat échaudé craint l'eau froide, vous aurés la bonté, Monsieur, de ne remetre cette somme de 30,000 que sur les mandemens de M. Gabriel aux marchans qui fourniront les métaux. Il sera pourtant bon de faire signer les sieurs Lemoyne, conjointement avec les marchans, les quitances des sommes que vous payerés sur les mandemens de M. Gabriel. M. le Contrôleur général et Son Eminence ont fort aprouvé l'expédient que j'ay trouvé pour sortir de cette malheureuse affaire, et le premier m'a fait l'honneur de m'en écrire. C'étoit effectivement l'unique remède qu'on pouvoit appliquer à ce mal[2].

Perrin paya le 1er juillet aux marchands fournisseurs de matières ce qui leur était dû, soit 33,125 livres, dont 30,000 au moyen de la lettre de change des jurats et

1. Ordonnance de Boucher, 19 juin 1738 (Arch. dép., C 1177, minute. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 399-400). — Mémoire des Lemoyne, 18 novembre 1741.

2. Boucher à Perrin, 21 juin 1738 (Arch. dép., C 1177, minute. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 402). — Du même jour, Boucher à Orry (*Ibid.*, p. 400-401). — Du même jour, les jurats à Perrin (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1733-1740, fol. 91 v°-92 r°). Les jurats se plaignaient aussi du procédé « peu convenable » des Lemoyne.

le reste de sa poche[1]. Il affirma, d'ailleurs, que Lemoyne avait été de bonne foi en toute cette affaire, qu'il s'était trompé dans ses calculs, que les journées d'ouvriers et les dépenses nécessaires pour faire le modèle et les creux avaient dépassé de beaucoup ses prévisions et que le duc d'Orléans lui avait prêté 10,000 livres, « sans quoy il n'auroit pas pu continuer les opérations nécessaires pour empêcher que son moule ne se gâte en attendant la fonte ». Boucher avait, on l'a vu, spécifié que le prêt fait aux Lemoyne serait couvert par le surplus des matières qui resteraient de la fonte et par l'atelier du Roule; il avait ajouté que, l'ouvrage fini, on leur donnerait une gratification[2].

Dès 1735, Gabriel s'était entendu avec le fondeur Varin. Le 7 juin 1738, il écrivait à Boucher :

C'est le plus habile homme que nous ayons et qui a fondu tous les grands morceaux que le Roy a et, pour les derniers, les deux groupes de fleuves du piédestail de la statue équestre de Lyon. Il est chargé de cette fonte, à laquelle il travaille depuis trois années pour les moules et préparations; il m'a dit que, s'il avoit eu les matières à la fin de décembre, il l'auroit fondue au mois de mars.

Il m'a assuré qu'elle viendroit bien et seroit d'une belle fonte par le soin qu'il prendroit de bien allier les matières; que tout le bois et charbon estoient prêts; qu'il ne s'agissoit que de tirer les cires, qui dureroient cinquante jours à dépouiller et que, du jour qu'il y mettroit la main pour commencer à les tirer, il ne seroit que deux mois pour la rendre fondue. Je luy ay dit de ne la pas toucher, que tout le bronze ne fût en magasin...

Le sr Varin m'a enseigné un marchand à Paris qui peut

1. Délibération de la jurade, 22 novembre 1738 (Arch. mun., BB, Délibérations de la jurade, 1738-1739, fol. 11 v°-12 v°).

2. Perrin à Boucher, 28 juin 1738 (Arch. dép., C 1177, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 404-405).

fournir tout le métail. Je dois aller mardy voir le tout avec eux[1].

Dès qu'il fut assuré que la question d'argent était réglée, Gabriel se mit en mesure de se procurer le bronze nécessaire. Il écrivait, le 25 juin, à Boucher :

J'ay mis du monde en campagne pour nous chercher des mitrailles de cuivre rouge et jaune, qui est l'étoffe qu'il nous fault. J'en ay bien 20 milliers d'arresté, pour lesquels j'ay fait donner des harres. J'en ay mesme fait porter quelques pettittes parties à l'attellier, que j'ay payé et j'ay répondu du reste.

On commence l'alliage des premières matieres que nous avions, et l'on continuera. C'est la première opération pour parvenir à la fonte[2].

En vue de l'opération délicate de la fonte, Lemoyne prenait des précautions. Il se documentait auprès de Boffrand, qui lui communiquait les mémoires et dessins qu'il avait faits pour la fonte de la statue équestre de Louis XIV, érigée sur la place Vendôme en 1699. Comme Boffrand, il se proposait de fondre son œuvre d'un seul jet[3].

Le 22 août, il annonçait que la fonte pourrait être commencée au début de septembre :

Je ne puis vous laisser plus longtemps sans vous donner des nouvelles de la fonte de notre statue équestre, que je ne perds pas de veuë. Nos matières, qui ont été achep-

1. Gabriel à Boucher, 7 juin 1738 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 396-397).

2. Gabriel à Boucher, 25 juin 1738 (Arch. dép., C 1177, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 403).

3. Boffrand, *Description de ce qui a été pratiqué pour fondre en bronze d'un seul jet la figure équestre de Louis XIV élevée par la ville de Paris dans la place de Louis-le-Grand, en mil six cens quatre-vingt-dix-neuf, ouvrage françois et latin...*, Paris, 1743, in-fol., p. 3. — Cf. Patte, *Monumens érigés en France à la gloire de Louis XV...*, Paris, 1765, in-fol., p. 139.

tées par un négociant de Paris que j'en avois chargé, ont excedées pour le compte d'environ trois mil livres; mais c'est ce qu'il y a de plus parfait pour une fonte de cette nature. Il y avoit du choix à faire; elles sont rares et ont coûtés plus chères que je ne croyois.

Elles ont toutes été alliées et mises en saumons dans les creusets. Le fourneau qui les doit fondre est chargé d'une bonne partie. Le moulé a été recuit et est devenu dans un etat que le fondeur dit qu'il n'en a pas veu de meilleure. On est après à combler la fosse où il est avec des terres franches qu'il faut bien piler et battre autour, pour qu'il ne reste aucun petit vuide. J'y fus dimanche dernier et vis toutes les dispositions, auxquelles on ne perd pas de temps. Ils s'attendent à mettre le feu au fourneau dans les premiers jours du mois prochain, et ils croyent qu'ils auront fondu au plus tart dans le 15. Dieu veuille qu'il ne nous arrive pas d'accident dans l'opération[1]!...

L'opération eut lieu le 5 septembre. Les appréhensions de Gabriel étaient justifiées : un accident survint. Très ému, il en avertit aussitôt Boucher :

Monsieur,

Je vous écris encore tout penetré de la frayeur que j'ay eu au sujet de la fonte de notre statuë. C'estoit aujourd'huy la consommation de ce grand ouvrage. Depuis trois jours le feu étoit au fourneau pour fondre les matières. J'y ay envoyé ce matin pour sçavoir l'heure que l'on couleroit, afin de m'y trouver. On m'a mandé que tout ne seroit fondu que sur les quatre heures, et qu'il falloit un espace jusqu'à huit pour laisser temperer la prodigieuse chaleur. J'y ay été à sept heures, et en descendant de carosse, on m'a dit qu'il venoit d'arriver un malheur effroyable. J'en ay été saisy, ne doutant pas que tout eût été manqué. Après on m'a expliqué que le fourneau où la bronze étoit fonduë entierrement s'estoit ouvert et rompu

1. Le même au même, 22 août 1738 (Arch. mun., DD 23, orig.).

du côté de la chauffe où se met le feu, qui avoit fait une ouverture à la separation de cette chauffe, par laquelle la matière avoit coulé, et, à travers la grille par laquelle les cendres et les charbons passent, étoit tombé jusqu'en bas, sous la voute où l'on retire les cendres. Je me suis un peu remis quand j'ay vu cela, et nous nous sommes trouvez bien heureux de ce que cet accident a penetré par cet endroit; car si l'ouverture s'estoit faitte par un des trois autres cotez de la chaudière, toute la matière auroit coulé en dedans de l'attelier, auroit mis le feu partout, fait périr une partie des ouvriers qui estoient dedans, et peut-être auroit pénétré sur le moule. Nous en serons quitte pour du temps et pour du bois perdu.

J'ay tout vu par moy-même. On ne peut pas encore dire ce qu'il y a à faire pour reparer ce fourneau et le remettre en état, parce que c'est une fournaise si ardente qu'il faut laisser passer la chaleur. On dit que cela sera plus de huit jours à se dissiper, lesquels on ne pourra rien faire. La bronze est toute en masse, qu'il faudra briser avec des coins et peut-être scier pour la mettre en morceau que l'on puisse refondre. Elle en sera beaucoup meilleure, en ce qu'elle est denuée de toutes les mauvaises parties et que le dechet en est fait par l'evaporation des mitrailles. Dans quelques jours, je seray plus sçavant et pourray sçavoir de combien sera le retardement. Je crains qu'il ne dure environ six semaines...

Mais en post-scriptum il ajoutait :

Depuis ma lettre, j'ay veu le fondeur, qui m'a dit que, s'il estoit chargé de reparer ce fourneau, il en repondoit et pouvoit estre en estat de refondre dans un mois[1].

L'accident entraînait non seulement un retard, mais aussi un surcroît de dépenses imprévues, « non seulement pour retirer des sousterrains de l'atellier des matières qui s'y estoient échappées par la fraction du

1. Gabriel à Boucher, Paris, 5 septembre 1738 (Arch. mun., DD 23, orig., signature et post-scriptum autographes).

mur et les mettre en état de rentrer une seconde fois dans le fourneau après sa reparation, mais encore pour fournir une nouvelle quantité de matières, quy ne peut être moindre de cinq milliers, afin de reparer la perte qui s'estoit faite par les evaporations lors de la première fonte, de faire trouver la même quantité de cinquante milliers de matière dans le fourneau lors de la seconde cuitte qu'on se propose de faire incessemment ». C'est ce que les Lemoyne exposèrent aux jurats, ajoutant que, « n'étant point en état par eux-mêmes de faire ces dépenses, il y auroit du risque à laisser languir la nouvelle fourniture et les autres operations nécessaires pour réparer cet accident, parce qu'il y auroit à craindre que le moule, qu'on avoit été obligé de terrer, ne contractât quelque humidité. ce quy feroit perdre une grande quantité des depenses precedement faites pour cet ouvrage, et que ces inconveniens pourroient estre levés par un nouveau prest que la ville feroit faire aux s^rs Lemoine... » Les jurats, en présence de la situation, décidèrent, le 22 novembre, d'avancer de nouveau aux Lemoyne 15,000 livres. Il fut stipulé que, sur cette somme, Perrin se rembourserait des 3,125 l. 9 s. 6 d. qu'il avait tirés de sa poche le 1er juillet pour désintéresser les marchands de matières[1]. L'acte fut passé, le 9 décembre, à Paris, par devant le notaire James. Il fut entendu que le métal restant de la fonte appartiendrait à la Ville, ainsi que les fers restant des constructions, les outils, matériaux, équipages et bâtiments, bref tout l'atelier, contenant et contenu, de Lemoyne père, situé « au haut de la grande ruë du Roule, paroisse Saint-Philippe[2] ».

1. Jurade du 22 novembre 1738 (Arch. mun., BB, Délibérations de la jurade, 1738-1739, fol. 11 v°-12 v°).
2. Arch. mun., DD 23, copie.

La fonte eut enfin lieu, le 25 février 1739. Cette fois, ce ne fut pas un accident, mais un désastre. Gabriel, qui en avait le jour même informé Boucher, accourut le lendemain de Versailles à l'atelier du Roule, et après s'être rendu compte, il écrivit à l'intendant la lettre suivante :

Monsieur,

J'ay eu l'honneur de vous écrire hier de Versailles notre désastre sur la statue. Je vous marquois que j'y passerois aujourd'huy pour vous en informer plus particulièrement. J'y suis arresté à midy ; c'est un spectacle affreux qui tire des gémissemens. Tout a coulé, il n'est rien resté dans les jets[1] ni dans les évents[2], et j'ay descendu dans la gallerie basse au-dessous du moule du côté de la queue du cheval. J'y ai veu des fentes et des trous à un mur de briques, par lesquels la matière a passée et s'est répandue dans la gallerie en quinze à seize pieds de longueur sur deux pieds et demy de largeur et plus d'un pied d'épaisseur. Il n'y en a pas dans les autres galleries ; il peut s'en être écarté dans les terres qui buttoient le moule. Je n'ay pu voir l'endroit par où s'est faite l'ouverture, parce que le moule est encore terré ; mais j'ay ordonné d'y mettre demain du monde à les ôter. Je n'y ay pas trouvé Mrs Lemoyne ; on les a ramenés malades tous deux à Paris[3] ; il n'y avoit qu'un homme qui garde l'attelier.

Depuis que je suis arrivé, j'ay envoyé chercher Varin, le fondeur, qui m'a dit que l'accident étoit arrivé par une bascule où est attaché la quenouille[4] du jet qui répond

1. *Jet*, tuyau de terre par lequel le métal en fusion pénètre dans le moule.

2. *Évent*, passage ménagé dans l'intérieur du moule pour donner issue à l'air et aux gaz pendant l'opération de la coulée.

3. On lit dans le mémoire du 18 novembre 1741 que l'accident « pensa faire périr le sr Lemoyne fils, qui tomba dans une maladie de langueur, où il a resté pendant près de six mois ».

4. *Quenouille*, pilier servant de support au jet.

à la jambe du cheval hors montoir[1], qui a cassée et est retombée à différentes reprises sur l'œuillet[2] de ce jet et comprimé l'air avec tant de violence que cela a dû faire une ouverture à cette jambe, ce dont on ne doit pas encore juger jusqu'à ce que toutes les terres soient ôtées[3].

Je vous marquois que je n'avois pas monté chez le Roy, tant j'estois hors de moy. Sa Majesté apprit sur le soir, au retour de la chasse, cet accident; mon fils y estoit, qui luy expliqua la lettre de Lemoyne. Sa Majesté se souvint bien de ce que je luy dis en luy rendant compte de la fonte, qu'il falloit lever et ôter la chemise[4] pour en découvrir les deffauts, et Elle le répéta à ceux qui y étoient présents. Elle demanda à mon fils si l'on pouvoit en refondre une de même. Il luy repondit que j'avois dit que les creux du moule étant en entier et en état, qu'il n'y avoit qu'à recouler des cires dedans et refaire un autre moule et un autre noyeau[5]; qu'il ne doutoit pas que Mrs les Jurats ne se portassent à consommer ce monument qu'ils ont destinez à sa gloire; que le plus fâcheux n'estoit pas la dépense, mais d'estre retardé de deux ou trois années.

1. C'est-à-dire opposée au côté où monte le cavalier.

2. *Œillet*, orifice.

3. La raison que donne ici Gabriel diffère de ce qu'a écrit Patte : « Malgré tous les soins que l'on employa pour assurer le succès de cette fonte, la statue du Roi manqua. Les uns disent que c'étoit parce que la barre de fer, destinée à soutenir la bronze de la queue du cheval, avoit été brûlee au recuit; les autres parce que les parties du moule en cet endroit s'étoient trouvées trop foibles pour supporter le poids du métal. Quoi qu'il en soit, le fait est qu'il se fit une ouverture dans le moule vers le haut de la queue du cheval, par laquelle la matière s'échappa et se fraya un passage à travers des terres, après avoir rempli les parties inférieures de la statue, telles que les pieds, le dessous du ventre et une partie de la croupe du cheval, ainsi que les jambes du Roi. » (*Op. cit.*, p. 139-140.)

4. *Chemise*, couche de plâtre ou d'argile qui recouvre le moule.

5. *Noyau*, masse d'argile qui remplit l'intérieur du moule et supporte la cire qui doit remplacer le métal en fusion.

Dans le moment que je vous écris, je reçois un billet de mon fils qui me marque que Sa Majesté, sçachant que j'estois party ce matin pour venir voir ce désastre, luy avoit demandé s'il avoit de mes nouvelles et qu'il luy avoit dit qu'il en auroit demain à son lever. Aussy ai-je écrit une lettre très ample qui détaille le tout et indique les moyens de refaire une autre fonte, dans laquelle j'ay même mis que je vous en informerois, pour que vous puissiez prendre des mesures pour cela. Sa Majesté lira ma lettre demain matin. Vous voyez, Monsieur, combien elle s'y intéresse. Ainsy je ne doute pas que vous ne fassiez assembler Mrs les Jurats pour vous detterminer avec eux et que vous ne fassiez bien votre cour, ainsy que Mrs les Jurats, si vous m'envoyez bientost vos résolutions.

J'ay demandé au sr Varin, lorsqu'il m'a parlé, si le noyeau et le moule pourroient resservir. Il m'a dit que si toute la bronze avoit coulé et qu'il n'en fût pas resté dedans, il répondroit bien de refondre dans le même moule en réparant l'ouverture qui s'y est faitte; mais on ne peut douter qu'il n'en soit resté, comme dans les jambes du cheval, dans celles du Roy et dans la queue, ce qui obligera de tout détruire pour faire un autre noyeau et un autre moule. Il m'a adjousté que cette dépense iroit à cinquante mil livres, et que l'on pouroit refaire l'ouvrage en deux années.

Je n'ay pas été content de cela. J'ay prié M. Coustou, qui m'est venu voir et qui a vu et fait faire de ces grands ouvrages de bronze, de s'y transporter pour y examiner le tout. Il est revenu me dire qu'il avoit trouvé toutes les dispositions des jets et des vantouses[1] par-dessus très bonne, mais que les galleries que l'on avoit pratiquées dans le dessous étoient inutiles et contraires à une bonne opération; qu'il eût voulu faire la fosse du moule plus grande, entourée de quatre bons murs sans galleries, pour que le moule eût été bien appuyé de terre jusqu'en haut en son pourtour, comme étoit celuy de son oncle M. Coysevox, qui a fait la statue équestre de Rennes. Je profitte-

1. *Ventouse*, synonyme d'*évent*.

ray de cet avis si nous travaillons ; je vous assure même en ce cas que je me rendray le maître absolu et que je commettray un homme très au fait de cet ouvrage pour diriger le tout et m'en rendre compte souvent.

Si nous refaisons l'ouvrage, il ne faudra pas donner l'argent pour la dépense aux (*sic*) fils Lemoyne, mais le faire par œconomie pour n'employer que du bon. Ils sont sujets à trop de lézine, car j'ay vu que leurs murs de la fosse et des galleries sont mauvais, comme ceux du fourneau étoient quand l'accident est arrivé, ce qui ne provient que d'une épargne mal fondée. J'attendray là-dessus ce qu'il vous plaira d'ordonner, en vous assurant du continuel et respectueux attachement avec lequel j'ay l'honneur d'estre, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

GABRIEL.

Paris, le 26 février 1739[1].

Gabriel était justement inquiet de l'effet que produirait à Bordeaux la nouvelle. Comment l'accueilleraient les jurats, qui venaient d'être obligés de débourser encore 15,000 livres à l'improviste et à qui l'on venait parler d'une nouvelle dépense de 50,000? Aussi l'architecte insistait-il sur le très vif intérêt pris par le Roi à l'accident de la fonte : comment ne pas tout faire pour le réparer? En somme, il était dû aux mauvaises dispositions prises par Varin et Gabriel en faisait remonter la responsabilité aux Lemoyne, dont il incriminait la lésine. Bordeaux reçut le coup mieux qu'on n'eût pu l'espérer. Boucher fit observer que les Lemoyne n'étant ni fondeurs ni maçons, ce n'était pas leur faute si l'installation matérielle avait été défectueuse et qu'il serait injuste « de leur faire suporter la dépense qu'occasionne ce triste événement ». Et l'intendant proposait de « réparer ce

1. Arch. dép., C 1177, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 405-408.

malheur sans qu'il en coûta rien au Roy ny à la ville, en prenant sur l'excédent des trois sols pour livre les sommes qui seront nécessaires pour cela ». Il demandait seulement que l'on fît visiter le moule et le fourneau par des gens experts, qui dresseraient un état estimatif de la dépense[1]. Orry se montra bon prince; il agréa ce nouvel expédient financier[2]. Quant aux jurats, qui avaient, le 21 février, payé au marchand de matières 43,115 l. 9 s. 6 d. pour le prix des 36,056 l. 1/4 pesant de cuivre en mitraille et étain qu'il avait fournies et livrées en plusieurs fois[3], ils ne soufflèrent mot : ils eussent été bien mal venus à se plaindre; n'était-ce pas eux qui avaient choisi les Lemoyne? Il fut décidé, d'ailleurs, conformément à l'avis de Gabriel, que les travaux seraient désormais faits en régie. « Et comme, après le malheur arrivé aux s^rs^ Le Moine, il ne leur restoit plus rien dans le monde depuis qu'ils avoient tout cédé à Mrs de Bordeaux », l'architecte « voulut bien qu'il leur fût payé sur la régie 1,500 livres à chacun pour les soins qu'ils se donneroient et pour les aider à vivre[4] ».

On se mit en demeure de reprendre l'opération de la fonte. Le 22 avril, Gabriel fit, avec les experts demandés par Boucher, une visite détaillée du moule.

1. Boucher à Orry, 6 mars 1739 (Arch. dép., C 1177, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 408-409).

2. Orry à Boucher, 13 mars 1739 (*Ibid.*, copie, p. 409). — 22,000 livres furent envoyées à Perrin, député de la Ville à Paris, sur la caisse des 3 sols pour livre, qui paya 220 livres au banquier Jacob Raphaël pour frais de la lettre de change (Arch. dép., C 3246, Compte de la caisse des 3 sols pour livre, 1740-1741).

3. Acte passé, le 21 février 1739, par-devant le notaire James, par lequel Simon-Philippe Lay de Serizy, écuyer, négociant en gros, rue de la Verrerie, reconnaît avoir reçu de Perrin cette somme pour ces fournitures (Arch. mun., DD 23, copie).

4. Mémoire du 18 novembre 1741.

Il en rendit compte à l'intendant par la lettre suivante :

... Nous avons été, mercredy dernier 22e, à l'attelier de la statue équestre, avec M. Perrin, M. Le Camus, de l'Académie des Sciences[1], et M. Coustou, où nous avons trouvé Mrs Lemoyne et Varrin, le fondeur. J'avois mandé à M. Sautray, fondeur de l'artillerie, de s'y trouver; mais il n'y est pas venu.

La fosse étoit vuidée de terre et le moule en partie découvert, et nous y avons vus avec étonnement que tout le bas est fondu jusques presqu'au haut de la croupe et du poitrail et venu dans une grande perfection. Il n'y a que le haut qui s'est vuidé par une irruption de la queue[2].

Les srs Lemoyne et Varrin nous proposèrent de conserver cette partie d'embas qui est la plus essentielle; de démolir le haut au-dessus, tant le moule que le noyeau, en conservant les armatures de fer, et de refondre dans un moule nouveau que l'on fera pour cette partie supérieure.

Je fis trois questions à cette proposition : la première, si cette nouvelle fonte, qui ne peut se lier avec l'ancienne, pourra s'ajuster de manière à être aussy solide que si l'ouvrage étoit d'un seul morceau; la seconde, si, estant de deux, le joint ne paroîtra pas à faire connoître qu'il est de deux pièces; la troisième, si la partie d'embas fon-

1. Charles-Étienne-Louis Le Camus (1699-1768), membre de l'Académie des sciences en 1727, secrétaire perpétuel de l'Académie d'architecture en 1760.

2. Ceci confirme ce que dit Patte (cf. p. 213, n. 3), qui ajoute : « Des événemens désespérés donnent quelquefois lieu à des ressources imprévues; on en vit alors un exemple frappant. Varrin, qui étoit le fondeur de cet ouvrage, entreprit de faire servir la partie inférieure de la statue, qui avoit réussi, et de refondre après coup sur place la partie supérieure qui avoit manqué. M. Lemoyne fit un nouveau modèle en cire de cette partie; et, le moule ayant été rétabli, Varrin parvint, par une industrie sans exemple, à réparer cet accident, de manière que les deux parties se rejoignirent parfaitement, et comme si elles avoient été coulées d'un seul et même jet. » (*Op. cit.*, p. 140.)

due ne sera pas différente en couleur de celle du haut, n'estant plus d'une même fonte, y prend un œuil égal partout. Il nous fust répondu et démontré que de la façon dont la jonction s'ajusteroit dans la fonte, que, quoyque fondu à deux fois, il y auroit autant de solidité dans l'ouvrage et même plus que fait en une; qu'il n'y avoit pas à craindre que le joint parût, parce que les deux parties se forgeoient avec le martelet, de façon qu'il seroit éfacé et que personne ne pourroit juger s'il est de deux morceaux.

A l'égard de la couleur différente, Varin dit qu'estant de la même matière alliée, qui estoit sortie de la fonte entière, elle changeroit peu; qu'il pourroit arriver seulement que, refondue une seconde fois, elle prendroit peut-être plus de rouge, mais qu'en y meslant quelque peu de cuivre jaune en la fondant, on pourroit attraper la même teinte.

Nous ne detterminâmes rien et on convint qu'il falloit rompre le moule de la partie au-dessus de ce qui est fondue, ainsy que tout le noyeau; que l'on pourroit y laisser les armatures de fer et développer tout le bas où la fonte est faitte; le bien nettoyer de ce qui reste encore autour pour le bien examiner, et qu'ensuitte on pourroit prendre un party. Cela durera un mois ou six semaines à mettre en etat, après lequel nous y retournerons pour decider si nous refonderons dessus, ou si on en fera une fonte nouvelle et totalle.

Si l'on pouvoit prendre le premier party, outre qu'il épargneroit plus de la moitié de la dépense et peut-être un second accident dans une nouvelle fonte totalle, il avanceroit la jouissance de ce monument, qui pourroit s'exécutter en un an ou quinze mois, au lieu de trois années; mais il n'y a rien à tabler jusqu'à ce que nous ayons fait notre seconde visitte, après que toutes les parties auront été mises dans l'état que nous les avons demandées[1]...

La seconde visite eut lieu : on adopta l'avis des

1. Gabriel à Boucher, 24 avril 1739 (Arch. dép., C 1177, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 410-412).

Lemoyne et de Varin; mais il fallut plus de deux ans pour réparer le « désastre ». La nouvelle fonte eut lieu à la fin de juillet 1741. Le 17, Gabriel annonçait à Boucher qu'on allait couler la statue « vendredy prochain[1] ». L'opération, cette fois, réussit; le succès fut complet, inespéré même. Ce fut, d'ailleurs, une affaire d'État. On en peut juger par les deux lettres que Gabriel écrivit à Boucher les 7 et 11 août, et qui sont de véritables bulletins de victoire :

Monsieur,

Je n'eus pas l'honneur de vous informer de la reussite de la fonte de notre statue equestre le jour que nous la fismes, parce que j'en fus rendre compte à M. le Contrôleur general et ensuitte au Roy à Choisy, et que le temps du courier se passa. Ayant sceu que M. Perrin vous en avoit informé, j'ay voulu attendre que nous eussions de la decouverte pour vous en donner plus d'assurance. Plus nous allons en avant, plus nous reconnoissons l'excelent ouvrage que nous avons fait, auquel il ne manque aucune partie. Nous sommes decouvert jusqu'au bout des pieds de la figure du Roy; nous voyons la jonction de notre bronze nouvelle avec l'ancienne fonte que nous avons conservée, qui est parfaitte; nous serons demain decouvert jusqu'au jaret du cheval au moins, et Son Eminence m'a fait dire qu'elle y viendroit demain, sur les cinq heures apres midy. La teste du Roy est la plus ressemblante que l'on puisse faire, avec un caractère de heros qui luy donne un aprobation generale. J'en fais couper aujourd'huy tous les jets, pour que M. le Cardinal la voye dans tout son lustre. J'ay dit au Roy, en luy rendant compte de notre reussitte, qu'il pouvoit se souvenir des obstacles que l'on avoit fait pour fondre sur l'ancienne partie d'embas qui estoit bien venuë, et de l'obstination où l'on estoit de refondre une nouvelle statuë, que nous en estions venus heureusement à bout, comme je l'avois

1. Gabriel à Boucher, 17 juillet 1741 (Arch. dép., C 1191, orig.).

toujours pensé[1], et que nous entrions dans la joüissance que nous n'aurions pu avoir que dans six ans au plus tost. J'adjoutay à Sa Majesté que le jeune Lemoyne me disoit qu'il avoit joué de bonheur d'avoir manqué la première fois, parce que cela luy avoit donné lieu de faire une nouvelle teste, qui devenoit recommandable à la posterité. Sa Majesté a été très contente de la reussitte et est informée tous les jours de notre succès.

Je vais persecutter M. le Controleur général pour que l'on erige le bâtiment de la Bourse, afin de mettre la statuë dans une place formée. Je n'en ay point eu de nouvelles depuis que j'ay eu l'honneur de vous écrire là-dessus.

J'ay celui d'estre, avec un respectueux attachement, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

GABRIEL.

A Paris, le 7e aoust 1741[2].

A Paris, le 11e aoust 1741.

Monsieur,

S'il estoit party un ordinaire depuis mardy dernier que Son Eminence est venue voir notre statue, vous eussiez eu des nouvelles le même jour. Sa cour estoit grande. M. le Controleur général l'avoit précédé et M. le Chancellier y vint sur la fin. Il n'y a jamais eu de pareille satisfaction que la mienne de voir l'aplaudissement generalle de tous ceux qui y estoient. Tout estoit decouvert jusqu'au fond de la fosse. On avoit pratiqué un degré assez commode pour y descendre par une gallerie sous terre, et on avoit etably des relais en chemin par de petits echafaux pour voir l'ouvrage à differentes hauteurs.

Son Eminence y fust une bonne heure et demye sans cesser de donner des louanges à cet auguste monument. La teste nouvelle que l'on a refait s'est trouvée la plus ressemblante au Roy et revetue d'un caractaire de majesté que l'on pourroit dire divine. Nostre jonction s'est trouvée si parfaitte que tout le monde l'a admiré. Son Emi-

1. Gabriel semble avoir oublié que c'était de lui qu'était partie cette « obstination ».

2. Arch. dép., C 1191, orig.

nence se fit tout expliquer et en sortit très satisfaitte. Je l'assuray qu'il s'en pourroit faire d'autres, mais que je douttois qu'il y en eust qui fust au-dessus. Je luy dit meme que de celles de Louis XIV qui ont esté faittes, les quatre superieures aux autres, à Lyon par Desjardin, à Paris par Girardon, à Dijon par Le Hongre et à Rennes par Coisvox, qui ont esté nos plus fameux sculpteurs, ne dedaigneroient pas la compagnie de la nostre. Je vais bien presser M. le Contrôleur général pour qu'il mette la main à l'operation de la Bourse, afin de finir nos edifices pour la bien recevoir. Je vous felicite de voir touttes vos peines et vos soins si heureusement terminées. La postérité vous en aura obligation.

J'ay l'honneur d'estre toujours, avec tout le devouement et le respect possible, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

GABRIEL[1].

Les jurats attendaient avec impatience le résultat de la fonte. Ils en furent informés par une lettre que le sous-maire de Ségur leur écrivit de Paris le 12 août et aussi par l'avocat de la ville, Perrin. Ils les en remercièrent le 19 :

Notre joye est inconsevable de la prevention où vous nous avés mis que la ressemble du Roy s'y rencontre bien, ce qui augmente notre impatiance de la voir arriver chez nous... Nous sommes ravis que Mr Lemoine et le fondeur ayent mérité les eloges de Mr le Cardinal, de Mr le Chancellier et de Mr le Controlleur general[2]...

Ils remercient Fleury, d'Aguesseau et Orry d'avoir visité la statue[3]. Ils prient Perrin d'en presser le transport « dans le printems prochain » :

Mais combien d'inquiétudes ont succédé à nos espé-

1. Arch. dép., C 1191, orig.
2. Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1740-1750, fol. 27 r°. — Même lettre à Perrin (*Ibid.*).
3. Lettres du 2 septembre (*Ibid.*, fol. 27 v°-28 v°).

rances! Nous ne saurions, Monsieur, vous les cacher. Nous aprehendons des inconvenians que nous vous prions de surmonter. Il n'est rien que nous ne donnions pour remplir la satisfaction publique. Si vous trouvés à propos, [pour] chaufler le zèle des ouvriers, de faire des promesses, nous tiendrons toutes celles que vous fairés[1]...

Ils félicitent Lemoyne et l'assurent que leur reconnaissance égalera ses travaux[2]. De Paris on leur laisse entendre qu'il est impossible de satisfaire leur impatience. Ils demandent alors la statue d'abord « en juin[3] », puis « dans l'été prochain[4] ». Ce beau zèle cachait un souci fort égoïste : il se découvre ingénument dans une lettre du 27 janvier 1742, où, après avoir exprimé leur « douleur » au sujet des « espérances incertaines » que leur a données Lemoyne, ils lui promettent une reconnaissance aussi grande qu'il peut le souhaiter :

Mais il faut pour cela que nous soyons en place; nous ne pouvons répondre de ce que feront nos successeurs[5].

En fait, ils entendent bénéficier des avantages que leur vaudra l'inauguration : des lettres de noblesse pour eux-mêmes. A mesure que le temps passe, leurs instances se font plus pressantes. « Sur le tout n'oubliés pas la statue équestre », écrivent-ils à Trouvé, leur agent à Paris, le 30 janvier 1742[6].

Ils ne peuvent voir sans douleur qu'ils aient fait des sacrifices si considérables sans résultat. Les pro-

1. Les jurats à Perrin, 3 octobre (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1740-1750, fol. 29 v°-30 r°).
2. Les jurats à Lemoyne, 3 octobre (*Ibid.*, fol. 30 r°).
3. Les jurats à Perrin, 21 octobre (*Ibid.*, fol. 31 r°).
4. Les jurats à Lemoyne, 2 janvier 1742 (*Ibid.*, fol. 37 r°).
5. Les jurats à Lemoyne, 27 janvier 1742 (*Ibid.*, fol. 38 v°). — Les six jurats, nommés pour deux ans, étaient renouvelables par moitié chaque année, en septembre.
6. Les jurats à Trouvé, 30 janvier 1742 (*Ibid.*, fol. 38 v°).

messes vagues qu'ils ont reçues de Perrin et de Lemoyne ne leur donnent aucune satisfaction. Ils prient Trouvé de voir Lemoyne « et de le sonder sur la récompense qu'il souhaiteroit, toutesfois sous la condition d'un départ prompt de la pièce ». Ils en viennent à soupçonner qu'il y a « quelque concert » pour la faire rester à Paris[1]. Ils s'adressent au ministre Amelot, au commis Douin et les supplient d'intervenir pour faire finir cet ouvrage « qui semble prendre racine dans la main des ouvriers[2] ». Ils affirment qu'à Bordeaux on leur reproche leur inaction[3]. Ils apprennent enfin que l'ordre a été donné pour que la statue parte de Paris en septembre prochain. C'est une catastrophe : « C'est à dire que nous, qui l'avons vue fondre [pendant] notre exercice, et à qui il semble bien qu'appartienne (*sic*) les avantages attachés à l'élévation de cette pièce, nous en serons privés. » Et ils demandent que le délai soit abrégé d'un mois[4]. Ils n'obtiennent rien : les mois passent et une lettre de cachet du 1er septembre substitue d'Alesme de Saint-Clément fils, Bacalan et Castaing aux trois jurats sortants, Pomiès d'Agassac, Fourcade et Miramont[5]. Jacques Gabriel était mort le 23 avril 1742 : il ne devait pas « avoir la jouissance » du monument pour lequel il avait montré tant de zèle[6].

A peine les nouveaux jurats installés, les démarches reprennent. Le 22 septembre, on écrit à Trouvé :

Nous voulons nous occuper très sérieusement du départ

1. Les jurats à Trouvé, 3 mars 1742 (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1740-1750, fol. 42).
2. Les jurats à Amelot, 24 avril 1742 (*Ibid.*, fol. 53 r°).
3. Les jurats à Lemoyne, 19 mai 1742 (*Ibid.*, fol. 54).
4. Les jurats à Douin, 26 mai 1742 (*Ibid.*, fol. 55 r°-v°).
5. Arch. mun., BB, Délibérations de la jurade, 1742-1743, fol. 72 v°-73 r°.
6. « Mon père est mort le 23e avril 1742 », écrira Ange-Jacques à Boucher le 18 juillet 1743 (Arch. dép., C suppl^t).

de la figure équestre du Roy, et nous avons resolu de ne rien negliger pour nous procurer cette satisfaction le plus tôt qu'il sera possible[1].

Cependant, la statue était toujours dans la fosse. En novembre, il fut question de l'en extraire. Gabriel écrivait le 14 à Boucher :

Toute la charpente et mouvemens pour tirer la statuë equestre de la fosse seront prêts cette semaine. J'iray voir lundy prochain si cela est bien esquissé[2].

L'opération eut lieu en effet. Jean-Baptiste Lemoyne mit alors la dernière main à son œuvre. Mais il déclarait avoir pour cela besoin d'argent, en raison des pertes qu'il avait subies au cours de l'entreprise[3]. Orry transmit sa demande à Boucher avec avis favorable :

Je pense... qu'il est juste de luy accorder une indemnité. Il mérite d'autant plus grâce que son ouvrage est d'une beauté achevée et que, si on ne le secourt pas, il est hors d'état d'y mettre la dernière main. Dans ces circonstances, et en attendant la fixation de cette indemnité, vous pourriés toujours luy accorder une somme de dix mille livres, que vous luy feriés payer de mois en mois, sçavoir 4,000 livres présentement et 3,000 livres dans chacun des mois de décembre et janvier prochain[4].

Boucher déclara que « rien n'est plus juste que de

1. Les jurats à Trouvé, 22 septembre 1742 (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1740-1750, fol. 60 v°).

2. Arch. dép., C 1191, orig.

3. C'est alors qu'il adressa, avec son père, à Orry ou à Gabriel, le mémoire, déjà cité, où ils faisaient l'historique des travaux, concluaient qu'ils s'étaient endettés de 77,000 livres et demandaient que la Ville de Bordeaux leur fît remise des sommes qu'elle leur avait avancées (Arch. nat., O[1] 1907, copie). La copie du mémoire est datée du 18 novembre; il a été rédigé en octobre.

4. Orry à Boucher, 24 octobre 1742 (Arch. dép., C 1177, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 412-413).

luy accorder cette indemmité » et il fit prendre par les jurats une déclaration conforme[1].

Le roi vit, en décembre, la statue achevée et il en exprima sa satisfaction. Les jurats en prirent prétexte pour renouveler leurs instances[2]. Ils sont, écrivent-ils à Lemoyne, impatients d'élever « cette pièce que les nouvelles publiques ont annoncé à toute l'Europe comme un monument de notre zelle et comme un chef-d'œuvre de l'art[3] ». Ils proposent pour le transport un vaisseau que leur a offert un négociant de Rouen et demandent à Perrin d'examiner avec le sculpteur et le fondeur si ce vaisseau est convenable[4]. Le 15 janvier 1743, ils apprennent que le ministre Maurepas leur a accordé « la gabare *la Grive* » : c'est l'occasion de nouvelles espérances et de nouvelles instances[5]. Là-dessus, le procureur syndic Maignol part pour Paris, où l'appelle « une affaire d'honneur pour luy et d'intérêt pour la ville ». Il s'agit du fameux procès engagé entre la ville de Bordeaux et Montesquieu[6]. Il va voir la figure équestre, il l'admire, il en détaille toutes les beautés à Boucher, mais constate qu'elle n'est pas encore « dans son chassis ». Les jurats s'inquiètent : « Nous pressentons, écrivent-ils, que, comme bien d'autres, nous pourrions bien être les dupes de notre attente et de promesses si souvent réitérées[7] ». Ils supplient Maignol de presser l'em-

1. Boucher à Orry, 29 octobre 1742 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 413).

2. Les jurats à Perrin et à Amelot, 18 décembre 1742 (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1740-1750, fol. 65 v°-66 r°).

3. Les jurats à Lemoyne, 29 décembre 1742 (*Ibid.*, fol. 66 v°-67 r°).

4. Les jurats à Perrin, 22 décembre 1742 (*Ibid.*, fol. 66 r°-v°).

5. Les jurats à Maurepas, à Perrin, à Douin, 15 janvier 1743 (*Ibid.*, fol. 68 v°-69 r°). — Les mêmes à Amelot, à Perrin, 26 janvier (*Ibid.*, fol. 69 v°).

6. Les jurats à Perrin, 9 février 1743 (*Ibid.*, fol. 70 r°-v°).

7. Les jurats à Maignol, 2 mars 1743 (*Ibid.*, fol. 71 r°).

barquement et, en attendant, le chargent de recevoir des échevins de Paris les copies, qu'ils leur demandent, des « registres » que leurs prédécesseurs ont faits lors de l'érection de la statue équestre de Louis XIV sur la place Vendôme[1] : ils leur serviront de modèle.

Enfin, au mois de mai 1743, la statue achevée fut transportée à Rouen. On l'y embarqua à bord du vaisseau du roi *la Grive*, capitaine Azan, « que S. M. avoit bien voulu accorder à la ville de Bordeaux pour ce transport[2] ». Elle partit de Rouen le 1er juillet. Le 10, la *Grive* entrait en Gironde. Les jurats, avertis, envoyèrent à sa rencontre « un pilote de confiance », Étienne Gouffran[3], qui mouilla le navire le 12 juillet, à huit heures du soir, devant la Place Royale. Ce grand événement fut salué d'une salve d'artillerie. Les jurats l'annoncèrent, le 13, au contrôleur général Orry et à Amelot de La Houssaye :

Nous avons l'honneur de vous informer que le vaisseau qui a transporté dans notre port la figure équestre de notre auguste monarque arriva hier à huit heures du soir. Le concours du peuple qui se trouva sur les quais fit connoître par ses acclamations réitérées son respect pour son prince et sa sensibilité pour ce précieux monument[4].

1. Les jurats aux échevins de la ville de Paris, 4 mai 1743 (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1740-1750, fol. 75 r°).

2. Relation officielle des jurats, 19 août 1743 (Arch. mun., II, 14 [en double exemplaire]. — Arch. dép., C 1178. — Publiée en partie par Paul Fourché, *Les statues à Bordeaux*, p. 16-18).

3. Il fallait éviter l'accident survenu, le 15 juin 1717, à la statue de Louis XIV destinée à la ville de Montpellier. Cette statue, transportée par mer, puis par la Garonne et le canal du Languedoc, chavira dans le fleuve devant Bordeaux (L. Malavialle, *Le Peyrou et la statue équestre de Louis XIV*, Montpellier, 1889, in-8°, p. 11-12).

4. Les jurats « à nos seigneurs Amelot et Controlleur general », 13 juillet 1743 (Arch. mun., BB, Correspondance des

Gabriel, informé aussitôt, écrivit le 18, de Versailles, à Boucher :

L'on m'a mandé aujourd'hui que la statue équestre estoit arrivée le 12. Vous voilà en estat de consommer cette grande opération[1].

Le 24, la statue fut débarquée « à la faveur du grand maréage » et posée à terre, à quinze toises du piedestal, en présence de Boucher et des jurats[2]. Elle fut confiée à la garde des troupes bourgeoises. « Il seroit difficile, dit la relation officielle des jurats, de décrire l'empressement de tous les habitans de la ville et de ceux de tous les environs qui accoururent de toutes parts, bien moins par un esprit de curiosité que pour marquer à leur maître leur amour et leur respect. » La curiosité fut certainement pour une bonne part dans l'affluence. La population des environs se joignit à celle de la ville pour admirer la merveille. C'était un véritable événement provincial. Jean-Baptiste Lemoyne, Varin père et fils et quatre ouvriers, Desjardins, Rossignol, Mathieu et Rozy, étaient venus de Paris pour « consommer la grande opération[3] ». Bordeaux put voir alors l'ar-

jurats, 1740-1750, fol. 76 v°-77 r°. — Arch. dép., C 1178. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 414). — Orry répondit le 27 : « Rien n'est plus louable que les acclamations de toute la ville à cette occasion » (*Ibid.*, p. 415).

1. Gabriel à Boucher, 18 juillet 1743 (Arch. dép., C suppl^t, orig.).

2. Les jurats à Orry, à Amelot, à Maurepas, 27 juillet : ils leur apprennent que la figure équestre fut déchargée « mercredy dernier avec le plus grand succès » par les soins et l'habileté du s^r Azan et qu'ils prennent leurs dispositions pour l'érection du monument (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1740-1750, fol. 78 v°).

3. On paya au s^r Lacroix, traiteur, le 3 décembre 1743, 750 l. 10 s., et au s^r Fenau, traiteur, le 16 décembre, 946 l. 10 s., « pour avoir donné à manger... aux sieurs Lemoine, Varain père et fils et autres ouvriers de leur suite » du 27 juillet au

tiste auquel il devait le chef-d'œuvre, ce « petit Lemoyne », si pétulant, à la physionomie mobile, dont le regard, d'après Marmontel, était « tout esprit et toute âme », et dont Diderot a dit qu'il « commence cinquante phrases et n'en finit aucune », qu'il avait « l'âme tout à fait douce et bonne », mais « le ramage décousu[1] ». Le 8 août, on éleva la statue au niveau du piédestal. Le 10, elle fut hissée au-dessus; le lundi suivant, elle fut posée d'aplomb[2]. Puis on la scella et on mit la place dans un état convenable pour le jour de l'inauguration, qui était fixé au 15 août.

Entre temps, les jurats, qui venaient de passer par tant d'émotions, eurent une dernière alerte. Ils purent craindre que la lettre de cachet nommant leurs successeurs arrivât à Bordeaux avant la cérémonie. De ce fait, ils se trouveraient frustrés de l'honneur d'y prendre officiellement part. Le 3 août, ils supplièrent Amelot de retarder l'envoi de la lettre de cachet jusqu'à ce qu'ils eussent offert au roi le procès-verbal d'érection de la statue :

Ceux des jurats qui, à cette occasion glorieuse, ont reçu les plus précieux témoignages de la bonté du Roy

14 septembre. Varin père et fils touchèrent 1,130 l. « pour leurs journées du 15 juin au 25 août », les quatre cuvriers 1,170 l. 7 s. « pour leurs journées du 20 juin au 25 août ». On dépensa 1,823 l. 7 s. 9 d. « pour le plomb employé à Bordeaux à sceller les pieds du cheval et à mettre dans le corps pour faire l'équilibre avec le bras et le manteau » (Arch. mun., DD 23).

1. Diderot à Falconet, 29 décembre 1766 (*Œuvres*, éd. Assézat, t. IV, p. 84. — Cf. aussi Marmontel, *Mémoires*, p. 235).

2. Les jurats à Maignol, 13 août 1743 : « La figure équestre fut entièrement assise sur son pied d'estal hier au soir à sept heures. Elle est d'une beauté parfaite. Le reste de cette semaine est necessaire aux ouvriers pour la debarasser de ses echafauts, en sorte que nous avons renvoyé la grande ceremonie de l'homage et du bal à lundy prochain » (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1740-1750, fol. 80 r°-v°). — L'érection se fit « à l'aide d'une machine de la composition de Varin » (Patte, *op. cit.*, p. 140).

desirent ardemment de signaler leur zelle dans l'auguste ceremonie qui doit être faite le 15 de ce mois[1].

L'inauguration ne put avoir lieu que le 19 août. Ce jour-là, Bordeaux fut en fête. Par ordre des jurats, les boutiques furent fermées et tout travail fut suspendu. Les habitants furent invités à illuminer leurs maisons, les capitaines des navires en rade à tirer le canon et à illuminer aussi[2]. Boucher avait obtenu du ministre d'Argenson l'autorisation de faire tirer le canon du Château-Trompette et des forts[3]. La cérémonie débuta par un dîner à l'hôtel de ville offert par les jurats à l'intendant et aux chefs de toutes les compagnies. Ce dîner fut « des plus somptueux ». « Il fut servi quatre tables de 25 couverts; on y but les santés du Roi, de la Reine et de Mgr le Dauphin, au bruit des trompettes et des salves de canon. » Dans tous les quartiers de la ville, il y eut des fontaines de vin, selon l'antique coutume qui associait ainsi le commun peuple aux fêtes officielles.

A six heures du soir, on partit en cortège de l'hôtel de ville. En tête marchait l'intendant, suivi des maire, sous-maire et jurats, vêtus de leurs robes de satin cramoisi et blanc, précédés d'un timbalier, de deux trompettes à cheval, de la compagnie du guet, du massier et du fourrier en robes de cérémonie, du héraut d'armes, revêtu de sa soubreveste de velours cramoisi parsemé de fleurs de lis en broderie d'or en relief. Les rues étaient bordées d'une double haie de milices bourgeoises. Le cortège, après être sorti du vieil hôtel de ville Saint-Éloi, passa sous la Grosse-

1. Les jurats à Amelot, 3 août 1743 (*Ibid.*, fol. 79 v°).

2. Ordonnance des jurats réglant le cérémonial de l'inauguration de la statue équestre (Arch. mun., DD 23, affiche imprimée).

3. D'Argenson à Boucher, Versailles, 19 juillet 1743 (Arch. mun., DD 23, orig.).

Cloche, qui sonnait à toute volée, remonta les fossés de ville, puis pénétra dans la rue du Cahernan par la porte médiévale ruinée qui en obstruait l'entrée, suivit les rues du Poisson-Salé, Saint-Projet, Sainte-Catherine, et, par la porte Médoc, gagna les fossés du Chapeau-Rouge. Pendant la marche du cortège, on jeta au peuple, suivant l'usage, une quantité considérable d'argent.

On arriva sur la Place Royale, qu'encadrait la compagnie bourgeoise de garde ce jour-là[1]. Les jurats et l'intendant firent trois fois le tour du piédestal de la figure équestre. « Et à chaque tour nous nous sommes arrêtés vis-à-vis ladite figure, la saluant profondément, et après les saluts avons crié : *Vive le Roy !* Lequel cry a été suivi des acclamations d'une quantité prodigieuse d'habitans de tout état et de tout sexe rangés sur des amphitéâtres qui avoient été dressés dans l'enceinte de lad. place. » Tandis que par trois fois retentissaient les salves de canon, canons des forts, canons de la ville, canons des vaisseaux, les autorités officielles dressaient dans un des corps de garde des officiers des troupes bourgeoises le procès-verbal de la cérémonie, « pendant la confection duquel les troupes bourgeoise qui s'étoient repliées sur nous ont défilé dans ladite place et ont fait en passant leurs saluts à la figure du Roy ».

L'artiste ne fut pas oublié. « Après le premier salut, M. Boucher fit appeler M. Lemoyne, le complimenta et le loua publiquement, au nom de la ville, sur la ressemblance, la noblesse et la perfection qu'il

1. La police de la place avait été confiée à Marcelin Terrien, capitaine du régiment Saint-Pierre. Quand le guet arriva, il n'entendit pas céder sa prérogative. Il en résulta une bagarre. Les officiers des milices bourgeoises saisirent Amelot de l'affaire. Tourny la régla en juillet 1744. Le capitaine du guet Montigny passa quatre ou cinq jours en prison (Arch. dép., C 18).

avait données à ce monument; et, pour mettre le comble à ces éloges, il finit en l'embrassant. Cet exemple fut suivi par les sous-maire et jurats, qui tous lui marquèrent leur satisfaction[1]. »

Le cortège revint ensuite à l'hôtel de ville en passant, le long de la rivière, par le quai de Royan et la façade neuve de la Douane, la place du Palais, la rue Neuve et les fossés. Devant l'hôtel de ville, sur le terre-plein du fossé, les jurats allumèrent le feu de joie traditionnel. Dans l'hôtel de ville, où ils entrèrent ensuite, « ils trouvèrent une assemblée brillante et nombreuse de personnes le plus califfiées, de l'un et de l'autre sexe ». Vers dix heures du soir, on tira un feu d'artifice[2]. Puis on passa dans la salle de spectacle et on ouvrit le bal, « durant lequel il y eut un concours surprenant de masques de tout sexe des plus galamment vêtus, auxquels il fut distribué toutes sortes de rafraichissements et des vins de toute espèce. Cette fête fut terminée par un ambigu aussi abondant que déliquat, qui fut servi au point du jour sur quatre tables à trente couverts qui avoient été préparées pour les dames dans les salles de l'hôtel de ville. Enfin, chacun s'empressa à l'envy de faire eclatter sa joye et sa satisfaction en se livrant aux differens plaisirs qu'offrit sans cesse une feste aussi solennelle ».

Restait à solder les frais de cette grande entreprise. Dès le 20 août, les jurats dressèrent un « état de la recette et des dépenses faites pour les ouvrages de la figure équestre ». La dépense, arrêtée le 21 par Boucher, montait à la somme de 166,209 l. 3 s. 6 d. Dans

1. Patte, *op. cit.*, p. 141.

2. Il fut procuré par un négociant de Saint-Sébastien, nommé Darragorry. L'année suivante, en prévision du passage de la Dauphine, les jurats lui en demandèrent un autre (Les jurats à Darragorry, 5 décembre 1744. — Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1740-1750, fol. 98 r°).

ce chiffre étaient comprises les avances faites aux Lemoyne (24,000 l. le 1er juillet 1738, 14,000 l. le 9 décembre 1738) et la somme de 43,115 l. 9 s. 9 d. payée au sieur de Serizy, marchand de fer, à qui les Lemoyne avaient versé, de leur part, 7,000 l. de plus pour achat de matières[1]. La dépense excédait sensiblement le chiffre de 130,000 l. fixé par le contrat de 1731. Le samedi 14 septembre, en présence du sculpteur, les jurats firent leurs comptes. Sur les 130,000 l. dues, en vertu du contrat de 1731, ils en avaient versé 124,000; par un second contrat, du 1er juillet 1738, ils avaient avancé 30,000 l. Cette somme excédant de 34,000 l. la somme totale due aux Lemoyne, il avait été convenu que ceux-ci restitueraient ce surplus en deux ans et qu'en attendant les jurats resteraient maîtres des métaux non employés à la fonte, des outils, de tout l'équipage et de l'atelier au Roule, comme caution du paiement. A ces 34,000 l. s'étaient ajoutées, le 9 décembre 1738, les 14,000 l. prêtées pour réparer l'accident survenu dans l'opération des alliages. Jean-Baptiste Lemoyne demanda aux jurats, comme il l'avait déjà fait dans son mémoire du 18 novembre 1741, qu'on lui fît abandon pur et simple de ces diverses sommes, non prévues au contrat primitif, en disant qu' « il a employé les plus belles années de sa vie à l'accomplissement de cet ouvrage, sans avoir recueilli d'autres profits ni d'autres fruits, pendant treize années de travail assidu, que l'avantage d'avoir donné à la ville de Bordeaux le monument le plus respectable et le plus parfait qui soit dans l'Europe ». Les jurats furent bons et grands princes. Ils acquiescèrent à la demande de Lemoyne et lui abandonnèrent tout ce qu'il devait, se réservant seulement le bronze qui restait de la fonte et qu'ils songeaient à employer aux

1. Arch. mun., DD 23. — Inventaire de la jurade, v° *Statue équestre*.

trophées du piédestal et aux figures de fleuves prévues par Gabriel sur le quai de la Place Royale[1]. Par suite de cette libéralité Jean-Baptiste Lemoyne reçut en fait une gratification de 40,306 l.[2].

Ce n'est pas tout. Lemoyne avait songé à donner au bronze une patine artificielle. Il avait obtenu que Perrin, l'avocat de la Ville à Paris « chargé des onvrages de la figure équestre », signât, le 16 mars 1743, avec Jean-Baptiste Martin, peintre des bâtiments du roi, rue Grenier-Saint-Lazare, un contrat par lequel celui-ci s'engageait, moyennant 6,000 l., « à donner à ladite figure équestre la couleur antique telle qu'elle est sur la teste qui est au Roule dans le cabinet de M. Lemoyne ». Ce contrat avait été passé à l'insu des jurats. Le travail devait être fait quand la statue serait en place. Martin envoya à Bordeaux une « caisse de drogues » qui ne fut pas même ouverte, « attendu que l'air de la mer avoit donné à la figure équestre de Sa Majesté une couleur plus précieuse que celle qu'elle auroit pu acquérir par les secours de l'art et les mains du plus habile ouvrier ». Martin avait touché un acompte de 2,000 l. Les jurats, à qui il demanda l'exécution du marché, refusèrent, mais consentirent à lui abandonner les 2,000 l. Tourny transmit, le 28 mars 1744, à Martin la réponse des jurats[3].

Quant aux frais de l'arrivée et de l'érection de la statue équestre, ils furent arrêtés, le 23 décembre 1743, à la somme totale de 43,654 l. 14 s. 8 d.[4]. Les entrepreneurs Jaugeon, Dardan et Bonfin touchèrent

1. Arch. mun., II 14.
2. Arch. dép., C 3246. — Patte ne parle que de 30,000 livres (*op. cit.*, p. 141).
3. Arch. mun., DD 23.
4. Cette dépense, réduite à 31,987 l. 15 s. 2 d., le 28 mars 1744, fut visée le 31 mars par Tourny (Arch. mun., DD 23, copie).

pour la mise en place 2,745 l., l'architecte Portier une gratification de 1,000 l., les ouvriers venus de Paris 1,2000 l., Azan, « officier du Roi », capitaine de la *Grive*, 3,500 l., Étiénne Gouffran, le « pilote de confiance », 1,000 l., les fondeurs Varin, père et fils, une gratification de 7,000 l. L'avocat de la Ville à Paris, Perrin, avait touché, pour les verser aux Lemoyne, 119,198 l., auxquelles s'ajoutèrent 20,200 l., où il faut faire une place, impossible à préciser, aux pots-de-vin distribués aux fonctionnaires du contrôle général et du service des bâtiments[1].

Tourny, qui arriva à Bordeaux quelques jours après l'inauguration de la statue, par laquelle Boucher avait si brillamment clôturé son intendance, tira la morale de l'histoire dans une lettre à son collègue M. de Bernage, du 28 juin 1749 :

Cet exemple de la ville de Bordeaux peut très bien servir d'instruction à celle de Paris pour éviter les inconvéniens dans lesquels la première est tombée. Il faut toutesfois, Monsieur, vous dire que l'augmentation de la dépense a été en partie causée par deux accidens différens arrivés successivement à la fonte, et qu'en définitif la ville de Bordeaux a lieu d'être infiniment contente de l'ouvrage[2].

Les jurats, comme avaient fait leurs prédécesseurs

1. Cahier des dépenses des jurats, du 1er octobre 1741 au 30 septembre 1743 (Arch. dép., C 3246). — Orry approuva la gratification accordée à Lemoyne : « Je ne pense pas tout à fait de même, ajouta-t-il, sur ce que l'on a fait pour le sr Perrin, avocat. Céla me paraît trop fort. » Orry à Tourny, 27 septembre 1743 (Arch. dép., C 18, orig.).

2. Tourny à Bernage, 28 juin 1749 (Arch. dép., C 1177, minute. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 417). — Tourny répondait à une lettre de Bernage, du 12 juin, qui lui demandait copie des marchés, devis ou conventions faits par la ville de Bordeaux à l'occasion de la statue équestre, pour servir à la ville de Paris, qui se proposait d'élever au roi un monument public (Arch. mun., DD 23, orig.). Il s'agit de la statue équestre de Bouchardon, érigée le 20 juin 1763 sur la place Louis XV (place de la Concorde).

pour la pose de la première pierre, décidèrent de consacrer le souvenir de l'inauguration de la statue par une nouvelle frappe de médailles, « dont une serait offerte au Roi le jour de l'érection ». Dès le 10 juillet, ils en informaient Trouvé et le priaient de donner des ordres pour faire finir « le carré[1] » qu'ils avaient commandé à M. de Boze, médailliste du roi, et qui fut confié au graveur François Marteau. Boucher, d'abord favorable à l'idée, changea ensuite de sentiment et déclara ne vouloir rien décider, « attendu sa retraite ». Les jurats s'adressèrent alors à Amelot et à Orry, demandant à être autorisés à imputer la dépense, estimée à 15,000 l., sur le fonds des maisons démolies[2]. Mais ils changeaient aussitôt d'avis et le 20 juillet ils exposaient à Orry que la situation financière de la ville était fort gênée et ne permettait pas de faire face aux dépenses de la cérémonie; que Boucher leur avait conseillé d'emprunter 12,000 l. aux fermiers de la ville; que ceux-ci paraissaient y consentir, moyennant une prorogation de bail de trois ans et le paiement des intérêts, et à la condition que l'emprunt fût ratifié par une délibération en forme. Orry refusa nettement d'approuver cet expédient : il écrivit « que cette délibération luy déplaisoit extrêmement, qu'il la casseroit pour l'avoir prise avant de l'avoir consulté », et le style de sa lettre donna à entendre qu'il avait pris la chose en fort mauvaise part[3]. Orry accorda seulement l'autorisa-

1. Trouvé aux jurats, 22 juin 1743 (Arch. mun., Documents non classés). — Les jurats à Trouvé, 10 juillet 1743. « Nous n'avons pas le temps de vous écrire plus au long. Employés la recommandation du s^r Renard, directeur de la Monnoye, notre compatriotte » (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, BB 1740-1750, fol. 76 v°).

2. Les jurats à Amelot et à Orry, 13 juillet 1743 (*Ibid.*, fol. 76 v°-77 r°).

3. Les jurats à Orry, 20 juillet 1743 (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, BB 1740-1750, fol. 78 r°-v°). — Les jurats à Maignol, 13 août 1743 (*Ibid.*, fol. 81 v°-82 r°).

tion de faire frapper les médailles[1]; le 3 août, les jurats annonçaient à Maignol qu'ils iraient « cet après-midy » consulter l'intendant, qui doit leur dire sur quel fonds cette dépense doit être prise[2]. Mais la question financière restant en suspens, les jurats se décidèrent, « pour ne pas retarder l'opération par raport aux médailles d'or », d'emprunter aux fermiers de la ville les 12,000 l., qu'ils envoyèrent à Trouvé en le priant de faire frapper vingt-quatre médailles d'or « quand à présent[3] ». Le contrôleur général persiste à garder le silence, ce qui ne laisse pas de jeter les jurats « dans quelque embarras ». Ils prient Maignol d'insister auprès de lui[4], puis, se décident à lui écrire directement qu'ils ont emprunté les 12,000 l. « à compte de la dépense de M. Guimon, receveur des trois sols pour livre[5] ». Orry se montra intraitable : l'emprunt de 12,000 l. fut annulé.

Cependant, l'inauguration avait eu lieu. Le 23 août, les jurats en transmirent le procès-verbal à Amelot, en le priant de le remettre au roi avec la médaille d'or qui lui était destinée[6]. En même temps, ils chargeaient Maignol de faire à Paris la distribution aux ministres, en se réglant sur vingt-quatre médailles en or, cent cinquante en argent, deux cents en bronze. Ils le

1. Orry aux jurats, Bercy, 27 juillet 1743 (Arch. dép., C 1178, copie).

2. Les jurats à Maignol, 3 août 1743 (Arch. mun., Correspondance des jurats, BB 1740-1750, fol. 79 v°).

3. Les jurats à Trouvé, 10 août 1743 (*Ibid.*, fol. 80 r°). — Ces médailles devaient être ainsi réparties : une au roi, une à la reine, une à Mgr le dauphin, une à M. le chancelier, une à M. Amelot, une à M. de Maurepas, une à M. le Contrôleur général, une à M. d'Argenson, une à M. de Saint-Florentin, une à M. le comte d'Eu, une à M. d'Estrades, une à M. le Premier Président, une à M. Boucher, une à M. de Tourny, une au directeur de la Monnaie, neuf pour MM. de l'hôtel de ville.

4. Les jurats à Maignol, 13 août 1743 (*Ibid.*, fol. 80 r°-v°).

5. Les jurats à Orry, 13 août 1743 (*Ibid.*, fol. 80 v°).

6. Les jurats à Amelot, 23 août 1743 (*Ibid.*, fol. 82 v°).

priaient d'en expédier par le prochain courrier à Bordeaux douze en or, destinées à l'hôtel de ville, à Boucher à Tourny, au premier président[1], et de leur envoyer aussi toutes celles qui restaient, « tant en argent qu'en bronze, parce que nos messieurs qui doivent sortir cette année souhaitent que la distribution en soit faite avant l'installation des nouveaux jurats ». A leur lettre ils joignaient une lettre de change de 1,500 l., « dont le fonds sera pris sur les fermes de la ville, suivant le consentement et l'authorisation de M. de Boucher ». Et ils concluaient : « Nous sommes bien fâchés de ne pouvoir faire mieux[2]. » Quelques jours plus tard, les jurats, en accusant réception de douze médailles d'or et de cent en argent, donnaient à Maignol de sages conseils :

Nous vous prions de faire attention à ce que vous nous dites de la distribution des médailles d'argent aux valets de chambre des ministres. Puisqu'on s'en dispensa l'autre fois, pourquoy introduire un usage qui fait toujours consistance pour l'avenir en occasions semblables ou aprochantes, d'autant mieux que ce ne seroit plus une distinction pour nos cytoyens, s'ils aprenoient que la politesse leur est commune avec les valets de chambre? Tâchés de vous en dispenser, s'il est possible[3].

La médaille d'or destinée à Boucher, qui avait quitté Bordeaux fin août, lui fut adressée le 14 septembre par les jurats, comme témoignage de leur gratitude[4].

1. Le procureur général du Vigier se plaignit de n'avoir reçu qu'une médaille d'argent (Amelot à Tourny, 23 septembre 1743. Arch. dép., C 1179). Tourny régla l'incident en avril 1744 (Tourny à Amelot, 6 octobre 1743, 20 avril 1744; Amelot à Tourny, 3 décembre 1743. Arch. dép., C 18).

2. Les jurats à Maignol, 24 août 1743 (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1740-1750, fol. 83 r°).

3. Les jurats à Maignol, 17 septembre 1743 (*Ibid.*, fol. 83 v°).

4. Les jurats à Boucher, 14 septembre 1743 (*Ibid.*, fol. 83 v°-84 r°).

Elle reconnaissait faiblement les éminents services que l'intendant avait, pendant vingt-trois années, rendus à la ville et la part qu'il avait prise à l'œuvre de la Place Royale.

La médaille gravée par Marteau diffère de celle de Duvivier. Elle est plus petite (0m041 de diamètre). En voici la description :

A) LVD. + XV + REX CHRISTIANISSIMUS +. — Tête du roi, de profil à gauche, ceinte d'un bandeau, dont les bouts rubannés retombent sur le cou, ainsi que les cheveux. Au-dessous, près du bord de la médaille, F. M.

R) OPTIMO PRINCIPI. — Statue équestre de Louis XV, d'après Lemoyne, vue de flanc à gauche; au bas du piédestal, un écusson aux armes de la ville de Bordeaux, avec une guirlande de chaque côté; à droite et à gauche, un trophée. A l'exergue, sur deux lignes : CIVIT. BURDIGAL. | MDCCXLIII[1].

La médaille représente la statue équestre sous sa forme définitive : le bâton de commandement du roi est incliné en avant. Pour le piédestal, il est figuré tel qu'on l'imaginait en 1743 ; l'écusson municipal occupe le centre d'un des longs pans, comme sur la médaille de 1733.

Le contrat entre Trouvé, au nom des jurats, et Marteau avait été passé le 15 juillet 1743. Le 31 août, Marteau déclara avoir reçu de Trouvé 1,200 l. « pour avoir gravé un coin de médaille représentant la figure équestre avec son piédestal et ses ornements, les armes de la ville au milieu, conformément à la police passée avec ledit Trouvé le 15 juillet dernier[2] ». Le 20 août 1744, Trouvé paya à la Monnaie 500 l. pour deux cents médailles en bronze de supplément[3].

1. E. de Fayolle, *Médailles et jetons de Bordeaux*, p. 70-71 (mémoire manuscrit conservé aux Archives municipales).
2. Arch. dép., C 1179.
3. *Ibid.* — Le reçu est signé : *Pinon, pour M. de Cotte.* —

Jean-Baptiste Lemoyne repartit pour Paris le 19 septembre. Tourny le chargea pour Orry d'une lettre où il le comblait d'éloges et donnait son appréciation personnelle sur le chef-d'œuvre :

Monsieur,

Le sr Lemoine s'en retourne à Paris. Il merite trop d'éloges sur le monument respectable qu'il laisse icy pour que je ne me fasse pas un plaisir de lui donner une lettre avec laquelle il ait l'honneur de se presenter à vous; actuellement que la statue est en place et qu'on la voit de la distance pour laquelle elle a été faite, la ressemblance du Roy et la Majesté qui l'accompagne frapent, Monsieur, encore davantage que quand on la regardoit de dessus l'attelier.

Une loüange bien fine et bien expressive fut donnée l'autre jour à cet artiste par une demoiselle sur l'action qui paroist dans le cheval. Elle aproche et retourne presque sur-le-champ, comme pour s'en aller. Hé, mademoiselle, lui dit le sr Lemoine, cela ne vous semble-t-il pas digne d'être consideré avec quelque attention? Je ne le puis, répliqua-t-elle avec cette vivacité qui n'apartient qu'aux Gasconnes, le cheval me fait peur. Veritablement, Monsieur, l'œil y croit voir des mouvemens prêts à le faire changer de place; j'ajouterai que la proportion et la grâce de toutes ses parties n'atirent pas moins l'admiration[1].

Le sentiment exprimé par la jeune demoiselle traduisait naïvement l'opinion unanime des Bordelais. On comprend que l'artiste ait été sensible à cet hommage.

On frappa aussi à Nuremberg de nombreux jetons en laiton, très grossiers. E. de Fayolle en a dressé le catalogue (*op. cit.*, p. 72-80).

1. Tourny à Orry, 19 septembre 1743 (Arch. dép., C 18, minute et copie).

CHAPITRE IX.

La construction de la Bourse. Les projets de Jacques Gabriel

(1736-9 mai 1742).

La Bourse des marchands bâtie sous Henri IV; son insuffisance. — Idée de Boucher de transférer les foires sur la Place Royale (1729). — Idée de Gabriel de donner à la Douane comme pendant la Bourse. — Étude du projet (1736-1738). — Premiers plans du bâtiment de la nouvelle Bourse (21 octobre 1739). — Réduction de la dépense par Boucher. — Copies au net des premiers plans (2 novembre 1740). — Plans et élévations de détail (15 janvier 1741). — Devis descriptif : le projet de Jacques Gabriel. — Conservation du mur de ville. — Adaptation des façades à leur nouvelle destination. — Façade de maisons uniformes du côté du Château-Trompette. — Retards apportés à la solution de l'affaire : les objections financières. — Activité de Gabriel pour en venir à bout. — Opposition de Trudaine. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant la construction de la Bourse, rendu le 9 mai 1742, quinze jours après la mort de Gabriel. — Part de Jacques Gabriel et de Boucher dans la réalisation de la Bourse.

L'idée d'affecter à la Douane l'un des pavillons de la Place Royale est née — on l'a vu — en même temps que l'idée de la place elle-même. Il n'en fut pas de même de la Bourse, qui occupe l'autre pavillon de la

place. Son histoire est plus complexe. L'idée est née tardivement, après coup, et elle n'aboutit qu'à la suite de nombreuses péripéties.

Sous le règne de Henri IV, les jurats avaient élevé, près de la porte du Calhau et du palais de l'Ombrière, la Bourse des marchands. C'était un édifice conçu dans le style lourd et fastueux de la Renaissance à son déclin. La façade était décorée de colonnes corinthiennes encadrant les portes, de placages de marbre ornant les fenêtres, de statues et de trophées; elle était couronnée d'un entablement portant des groupes de lions appuyés sur des urnes[1]. A l'intérieur, le rez-de-chaussée offrait un cloître, dont les galeries étaient pavées de marbre et qu'entouraient des boutiques. Aux deux étages se trouvaient les salles pour les audiences de la juridiction consulaire et aussi des magasins qui servaient à entreposer les marchandises[2]. Cette Bourse avait été construite au cœur du Bordeaux médiéval, au centre de l'activité commerciale du moyen âge et du XVIe siècle. Pendant cent ans, elle avait suffi aux besoins. Mais son emplacement était mal commode : la place au Change, qui s'ouvrait devant elle, était étroite et mesquine. A l'occasion des foires, elle était insuffisante, et cette insuffisance avait pour effet de maintenir le vieil usage local de la dispersion des forains dans les divers quartiers. « Toute la ville est champ de foire » : l'inspecteur des manufactures Lemarchand le constatera en 1743[3]. Bordeaux, depuis la renaissance commerciale qui avait suivi la paix d'Utrecht, méritait mieux que cet

1. Elle a subsisté jusqu'en 1845. Elle est connue par un dessin de Monsau (1844), conservé aux Archives municipales. Cf. C. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, p. 456.

2. P. Courteault, *La vie des foires bordelaises*, Bordeaux, 1918, in-8°, p. 13-14.

3. Arch. mun., HH 13. — Cf. P. Courteault, *op. cit.*, p. 19.

édifice déjà vétuste, plus magnifique d'apparence que de fait, blotti dans un des recoins obscurs de la vieille ville carrée. C'était sur le port, au centre de l'activité du négoce maritime et fluvial, que devait être la Bourse.

Boucher paraît être le premier à l'avoir compris. Mais c'est par un détour qu'il introduisit la question. Il ne parle pas d'abord de transférer la Bourse de la place au Change à la nouvelle place. Il se borne à suggérer que celle-ci pourrait servir en temps de foire. Lorsque, le 18 février 1729, il réunit en un faisceau tous les arguments en faveur de la Place Royale, qu'il voulait opposer à Jean-Jacques Bel, deux pièces du dossier, visiblement inspirées par lui, posèrent la question sous cette forme. Le certificat de dix-sept négociants parle de ce projet à deux reprises :

On observera dans le milieu de ces maisons une place ovale d'environ 30 toises de long sur 20 toises de large, où sera posée une statue équestre de Sa Majesté; cette même place pourra servir à déposer les marchandises en tems de foire, pendant lequel on est très embarrassé de sçavoir où les mettre...

... Le projet de Mrs les Jurats..., outre l'embelissement qu'il procurera au port de la ville, ... sera très avantageux au commerce par l'augmentation d'espace qu'il donne pour l'embarquement et le débarquement des marchandises, sans compter le terrain de la place pratiquée pour mêtre la figure du Roy, dans lequel, en temps de foire, on pourra commodément renger une très grande quantité de marchandises[1].

Et la même suggestion, exprimée dans les mêmes termes, se retrouve dans le certificat des ingénieurs du Château-Trompette Bitry et Barbier[2]. Boucher,

1. Arch. nat., G 7. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 278-279.
2. *Ibid.*, p. 275.

d'ailleurs, s'en tient là. Dans sa correspondance, lorsqu'il fait allusion aux bâtiments publics à bâtir sur la place future, il ne parle que de l'Hôtel des Fermes. Songe-t-il à lui donner un pendant en affectant à la Bourse le pavillon symétrique? Rien ne permet de le croire.

Gabriel, quand il arriva à Bordeaux en mai 1729, ne fut pas saisi de la question, et les trois projets qu'il établit ne mentionnent nullement la Bourse. Ses premiers plans prévoient, du côté nord, simplement une façade; ce qui doit s'élever derrière, on n'en sait encore rien. L'arrêt du Conseil d'État du 7 février 1730 est muet sur ce point. Le 26 août suivant, Gabriel dressait un état des emplacements à vendre sur le port entre la porte du Chapeau-Rouge et la Cour des Aides. Cet état montre clairement qu'à cette date l'idée de la Bourse n'est pas née. En effet, Gabriel prévoit, pour le pavillon nord de la place, un îlot de maisons isolé de quatre côtés par le quai et par trois rues[1]. Et lorsqu'en mars 1733, à la veille de l'arrêt du Conseil autorisant la construction de la Douane, il établit ce qu'il considérait alors comme le plan définitif de la place, il maintint au nord cet îlot de maisons, percé de deux rues perpendiculaires l'une à l'autre, qu'il avait conçu en août 1730[2]. L'idée de construire simultanément les deux pavillons persistait, du reste, chez lui : le 30 avril, il dressait un état estimatif qui comprenait l'Hôtel des Fermes et la « façade de l'aile sur le port du côté du Chapeau-Rouge qui fait symétrie à l'aile de la Douane[3] ». Dès la fin de 1732, les travaux de la place étaient commencés; un an plus tard, les façades des deux pavillons sortaient de terre conformément à la méthode si curieuse de l'architecte;

1. Arch. dép., C 1173. — Cf. *supra*, p. 102.
2. Arch. dép., C 3667. — Cf. *supra*, p. 111.
3. Arch. dép., C suppl[t]. — Cf. *supra*, p. 164.

mais l'idée de la Bourse n'était pas encore apparue[1].

Elle naquit à mesure que s'élevait le bâtiment de la Douane. Elle vint d'abord à l'esprit de Gabriel. Il lui parut que sa place gagnerait singulièrement en beauté et en prestige s'il donnait comme pendant à l'Hôtel des Fermes, au lieu d'un îlot de maisons privées, un autre monument public. Et l'idée d'affecter le pavillon nord à la Bourse se leva devant lui. Il en avait, je pense, trouvé le germe dans le dossier formé par Boucher, en particulier dans ces deux certificats qui proposaient de transférer la foire sur la Place Royale. Cette proposition suggérait naturellement l'idée d'y transférer aussi la Bourse des marchands, siège officiel des foires bordelaises. On le voit, Boucher, qui avait eu la première idée, Gabriel, qui eut la seconde, se partagent l'honneur d'avoir donné la Bourse comme pendant à la Douane. Le plus ancien document qui fasse allusion au projet est une lettre de Gabriel à Boucher, du 24 octobre 1736 :

Je suis toujours du goût d'établir la Bourse sur le port, dans l'autre aile opposée à la Douane, du côté du Chapeau-Rouge, ainsi que le Théâtre. J'en ay communiqué le dessein à M. le Premier Président, qui en est très d'avis; ainsi que moy, il croit que l'on ne peut mieux faire. Si vous voulés vous prêter à cette idée, j'espère qu'ayant fait une moitié de la place, nous pourrons parvenir à l'autre[2].

1. Il est donc inexact de dire qu'elle était déjà dans le projet de 1729 (M. Lhéritier, *op. cit.*, t. II, p. 235).

2. Gabriel à Boucher, [24] octobre 1736 (Arch. dép., C 1173, orig.). — Les travaux de construction de l'aile du côté du Chapeau-Rouge avaient été entravés par l'opposition de l'état-major du Château-Trompette. On trouve trace de cette opposition dans une lettre de Gabriel à Boucher, du 4 mars 1735 : « Je ne sçay, dit-il, si M. le maréchal (*sic*) Dasfeld a envoyé à M. de Bitry le plan de la place que je lui ay donné, où j'ay marqué ce que je propose à retrancher du quay vis-à-vis la porte du Chapeau-Rouge. Cela est long à décider et nous

Cette lettre confirme l'hypothèse que l'idée de la Bourse a été suggérée à Gabriel par la construction de la Douane. Elle montre aussi que c'est bien à Gabriel que l'idée appartient.

Tandis que se poursuivaient les travaux de la Douane et des façades de la Place, Gabriel mûrissait son projet. Le 11 février 1738, il écrivait à Boucher :

J'ay avancé le detail de la Bourse, mais les affaires qui surviennent et que l'on presse le retardent. J'en finis une, à laquelle je suis depuis trois semaines, qui est le bâtiment de la Chambre des Comptes, qui est transféré aux Grands-Augustins, pour donner le tems de le faire. C'est une chose d'un grand detail et discution, s'y faisant un palais tout neuf qu'il faut executter en deux ans, fin d'y faire rentrer la Chambre, parce qu'elle occupe aux Grands-Augustins les lieux destinés pour le clergé, dont l'assemblée se tiendra en 1740.

Je vous suplie de vouloir bien m'envoyer votre ordonnance pour toucher icy les 4,000 l. pour l'année dernière[1].

Ses travaux parisiens empêchaient Gabriel de pousser aussi vite qu'il l'aurait voulu ses plans bordelais.

Un an plus tard, l'affaire ne paraît pas avoir avancé. Boucher avait certainement embrassé avec ardeur l'idée de l'architecte, car le 13 avril 1739 il lui expédiait un dossier pour lui fournir les éléments de son travail. Gabriel lui répondait le 24 :

J'ay receu celle que vous m'avez fait l'honneur de

empêche de fonder l'aisle de ce costé-là, même de mettre les places en vente, estant les premières que vous pouvez adjuger. Si on ne nous décide pas bientost, je feray voir le plan à Son Éminence et la prieray de nous régler, estant chose de nul conséquence pour la fortification. » (Arch. mun., DD 23, orig.)

1. Gabriel à Boucher, Paris, 11 février 1738 (Arch. dép., C suppl[t], orig.). — De l'hôtel de la Chambre des Comptes, édifié par Gabriel, il ne reste qu'une porte, conservée dans les bâtiments de la Préfecture de police (Comte de Fels, *op. cit.*, p. 6).

m'écrire du 13e de ce mois. La boëte où sont les desseins et autres papiers qui concernent la Bourse n'est pas encore arrivée. Dès que je les auray, je les examineray et travailleray dessus pour vous donner mon avis. Puisque vos fonds sont trop serrez pour prendre dessus ce qui m'est deub de l'année dernière, j'attendray que vous le puissiez faire[1].

Ces dessins et ces papiers expédiés par Boucher, c'étaient évidemment les plans et les devis primitifs du pavillon nord de la Place, qu'il s'agissait de modifier. Gabriel, sitôt qu'il les eut reçus, se mit à l'œuvre. Le 21 octobre 1739, il signait à Fontainebleau les plans du bâtiment de la nouvelle Bourse. Quatre de ces plans sont conservés : celui des fondations, caves et souterrains, la coupe de la chapelle « du costé de la tribune avec le profil du cul-de-four au-dessus de l'autel », le profil de la chapelle « du costé de l'autel » et le plan du grand degré[2]. A ces plans étaient joints des devis. Boucher les trouva excessifs et pria Gabriel de les réduire. De nouveaux plans furent établis. Ils étaient prêts en février 1740. Le 19, Boucher expédiait au contrôleur général les plans réduits de la Bourse, dressés par Gabriel, qu'il lui avait annoncés le 8. Les premiers devis avaient été ramenés de 248,000 l. à 237,000 l. par la suppression des caves. Leur maintien n'avait pas paru indispensable, parce que seuls logeront à la Bourse le greffier de la juridiction consulaire et le concierge. De plus, ces caves auraient été envahies par l'eau, comme le sont celles de l'Hôtel des Fermes, bâti pourtant sur un terrain moins bas. L'intendant ajoutait qu'il avait fait faire une estimation des échoppes à démolir ; elle montait à 136,000 l.

1. Gabriel à Boucher, 24 avril 1739 (Arch. dép., C 1177, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 410).
2. Arch. dép., C 1190, orig.

Il terminait en disant que, dès qu'à Paris on serait déterminé sur l'affaire, il enverrait un projet d'arrêt[1].

A Paris l'affaire traîna, par suite du mauvais état de la santé de Gabriel. Il ne désespérait pourtant pas de la voir aboutir, car il travaillait aux plans de détail. Le 2 novembre 1740, les copies au net des plans étaient achevées et signées par lui à Fontainebleau. Elles comprenaient : 1° un « plan des fondations de la Bourse proposée à faire dans un des costez de la Place Royale à Bordeaux, conforme à l'original qui sera annexé à la minute de l'arrest du Conseil qui en ordonnera l'exécution[2] » ; 2° un plan du rez-de-chaussée ; 3° un plan du premier étage[3] ; 4° un plan de l'attique[4] ; 5° un plan du rez-de-chaussée du grand degré ; 6° un plan du premier étage du grand degré ; 7° une élévation du grand degré[5] ; 8° les « ceintres des arcades par le costé du degré et par le costé du vestibule[6] ». En les envoyant, le 2 novembre, à Boucher, Gabriel lui écrivait :

Ma santé est beaucoup meilleure. La sciatique m'a presque quitté et je fais usage de mes jambes[7].

Ce premier envoi fut bientôt suivi d'un second, plus complet. Le 15 janvier 1741, Gabriel signait à Versailles les plans des fondations, du rez-de-chaussée, du premier étage et de l'attique, auxquels étaient jointes deux élévations : celle « de la partie de l'aisle

1. Boucher à Orry, 19 février 1740 (Arch. dép., C 1191, minute et copie).
2. Arch. dép., C 1190.
3. *Ibid.*, C 1192.
4. *Ibid.*, C 1190.
5. *Ibid.*, C 1192.
6. *Ibid.*, C 1190.
7. Gabriel à Boucher, Fontainebleau, 2 novembre 1740 (Arch. dép., C 1191, orig.).

sur le port du côté de la Bourse, avec le profil du pavillon sur ledit port et des galleries basses voûtées », et celle « de la face sur la cour de l'aisle de la Bourse à un des côtés de la Place Royale, avec le profil du bâtiment qui joindra le pavillon sur le port[1] ». A ces plans était joint un devis descriptif, portant la même date[2]. Gabriel en adressa le 25 une copie à Boucher pour être annexée à la minute de l'arrêt[3]. Ce devis descriptif permet de se faire une idée précise de la première conception connue de Gabriel.

La Bourse occupera le gros Pavillon de la Place Royale, le côté d'icelle jusqu'à l'angle du pan coupé opposé à la Doüane et toute l'aile ensuitte du pavillon qui regarde le port du côté du Chapeau-Rouge, dont les façades sont déjà bâties. Il y aura de profondeur depuis sa face sur le port jusqu'au delà de la rue Porte-des-Paux[4], dans l'intérieur de la ville, vingt-six toises et demie ou environ. Et, à cet effet, les échopes qui sont adossées contre le mur de la ville, ainsi que les maisons en dedans, aussi adossées audit mur, et quelqu'autres vis-à-vis ayant face sur laditte rue, seront démolies et remboursées par la communauté de la Ville aux propriétaires, après que l'estimation en aura été faite.

Cette Bourse sera appliquée par bas à une grande cour, où l'on entrera par une porte à percer dans le mur de ville, vis-à-vis la rue du Pont-de-la-Mousque, autour de laquelle cour il y aura des appentis adossés tant au mur

1. Arch. dép., C 1192.
2. *Ibid.*
3. Gabriel à Boucher, 25 janvier 1741 (Arch. dép., C 1191, orig.).
4. La rue Porte-des-Paus a disparu à la suite de la construction de la Bourse. Elle longeait le rempart du XIVe siècle et conduisait de la porte du Chapeau-Rouge à la porte des Paus en passant sur le pont de la Mousque, qui enjambait le fossé romain. Très étroite sur la plus grande partie de son parcours, elle s'élargissait en arrivant près de la porte des Paus, où elle rencontrait le débouché de la rue Saint-Remi (cf. Leo Drouyn, *Bordeaux en 1450*, p. 276-277 et le plan, p. 71).

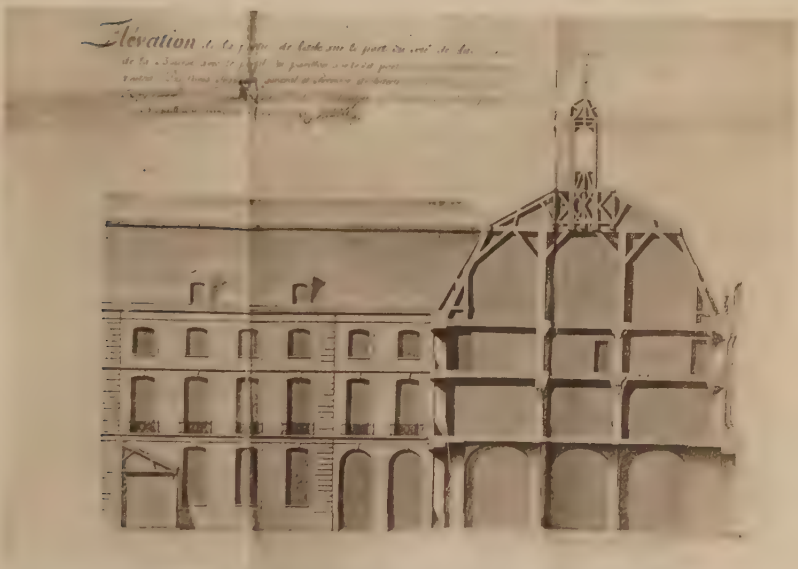

1. — Élévation du corps de logis de la Bourse du côté de la cour par Ange-Jacques Gabriel (14 février 1746). (Archives départementales de la Gironde, C 1190.)

2. — Élévation de l'aile de la Bourse du côté de la cour par Jacques Gabriel (15 janvier 1741). (Archives départementales de la Gironde, C 1192.)

de ville qu'au mur de closture, qui serviront de boutiques en temps de foire, et à d'autres usages dans les intervalles.

Les corps de bâtiment sur la place et gros Pavillon seront appliqués par bas à de grandes galleries voutées en trois parties, qui auront vües sur laditte place et sur la cour intérieure, pour y assembler Mrs les negocians et autres et y traitter des affaires de commerce, jusqu'à l'angle du pan coupé, au bout desquelles, dans le triangle que forme ledit pan coupé, sera pratiqué une chapelle, une sacristie avec un degré éclairé sur une petitte cour de derrière. L'on entrera dans ces galleries basses par quatre portes, dont deux dans le milieu de chaque pavillon et une autre sur la place, dans le milieu de l'intervalle entre ce Pavillon et l'angle du pan coupé sur la place, et la quatrième vis-à-vis dans la face sur la cour.

La partie de l'aile sur le port, jusqu'au delà de l'avant-corps où est une grande porte en cimetrie de celle de la Doüane, sera appliquée à un vestibule auquel on entrera de la gallerie par trois arcades, et d'icelluy par trois autres au grand escalier qui montera par le milieu et se divisera en deux rampes qui arriveront sur le grand pallier; ledit vestibule aussi vouté, ainsy que le pallier et le dessous des rampes. Et le mur qui separera led. degré opposé au mur de face de la cour, sur laquelle il aura ses veües, laissant une distance entre iceluy et le mur de face sur l'aile sur le port, qui sera occupée par de petits logements sur la rivière avec entresolles dessus.

L'etage d'attique, auquel on montera par un escalier particulier sur le port et celuy près de la chapelle, sera distribué par un collidor qui communiquera à plusieurs appartemens et salles aux usages qu'il conviendra. Tous les combles seront, comme ceux des Bâtimens de la Douane, occupés par des greniers.

Les façades du côté de la place, au pavillon en retour sur le port, ainsi que toute l'aile qui le joint, seront couronnées d'une balustrade avec trophez et vazes, le tout de même hauteur et decoration que celle de l'Hôtel des Fermes.

Le gros Pavillon sera decoré d'une lanterne en dôme

au-dessus du faux comble, avec une terrasse de plomb et balustrade de fer au pourtour semblable à celle de l'Hôtel des Fermes.

Plusieurs arcades de la decoration de la place et de l'aile sur la rivière, qui ont été laissées vuides et ouvertes, dans le dessein d'y pratiquer des ouvertures de portes cochères et boutiques, seront remplies dans la partie renfoncée, avec croisées semblables à celles qui sont déjà faites, soubassemens et appuis, sous toutes lesquelles sera pratiqué des soupiraux pour éclairer les caves[1]; au surplus, les bâtimens de cette Bourse, par le côté de la cour, seront elevez et decorez ainsi qu'il sera indiqué[2]...

Ce texte comporte plusieurs remarques. En premier lieu, on y voit que le projet primitif de Gabriel, qui démolissait les maisons adossées à l'extérieur et à l'intérieur du mur de ville, entre la porte du Chapeau-Rouge et la porte des Paus, respectait ce mur. Il servait de limite aux bâtiments à construire et formait le côté ouest du rectangle de la cour de la Bourse. L'édifice ne comportait donc que le pavillon d'angle avec deux ailes, l'une joignant ce pavillon au pan coupé de la Place Royale, l'autre le flanquant et formant façade sur le port. Les côtés nord et ouest du rectangle étaient simplement fermés par des murs auxquels Gabriel adossait les boutiques destinées aux foires. Dans le mur de ville conservé, il ouvrait une porte faisant communiquer la Bourse avec la rue du

1. On a vu que Gabriel supprima les caves par mesure d'économie. Mais il les avait conservées dans son devis. Ce membre de phrase ne fut rayé qu'en 1742, dans le second devis établi par son fils.

2. « Devis des ouvrages de maçonnerie, charpente, couverture, plomberie, menuiserie, gros fers, serrurerie, impressions de peinture, vitrerie et pavez qu'il convient faire pour l'etablissement d'une Bourse sur le port de Bordeaux dans un des costés de la Place Royalle, suivant les plans, profils et elevations qui en ont été dressés par M. Gabriel... Versailles, 15 janvier 1741. » (Arch. dép., C 1191, orig.)

Pont-de-la-Mousque. Cette conservation du mur de ville médiéval est une preuve nouvelle du souci qu'avaient l'intendant et l'architecte de respecter le dogme de la ville close.

En second lieu, on voit comment les soubassements des façades sur la place et sur le port, déjà construits, furent adaptés à la nouvelle destination. On y avait ménagé primitivement des ouvertures donnant accès dans les maisons particulières prévues au plan de 1733 : ouvertures de boutiques et portes cochères. Les arcades qui devaient les encadrer furent bouchées uniformément. Un document permet, d'ailleurs, de se rendre compte de l'état des bâtiments au moment où Gabriel modifia son premier projet. C'est un procès-verbal de visite, dressé le 15 août 1741, par Portier, l'inspecteur des travaux de la Place Royale. On y voit que la façade sur la Place du côté nord était construite jusqu'au pan coupé et que le pavillon d'angle était décoré de ses architectures :

Chaque pavillon est décoré tant sur le quay qu'en retour de la place de cinq arcades par le bas..., et au-dessous de la 1re plinte de colonnes d'ordre yonique de 19 pouces 1/2 de saillie hors le nud de leurs pilastres, qui porte la plate-bande et le timpan dont ils sont couronnez[1]...

Nous avons remarqué aussy qu'il a éte laissé au pavillon du Chapeau-Rouge 4 arcades ouvertes et 5 autres à la partie droite jusqu'au pan coupé, dans lesquelles on devoit faire des ouvertures de boutiques ou des croisées, suivant la destination des emplacemens, et que le milieu de chaque avant-corps des deux faces du 1er étage est décoré d'une grande arcade avec une ovale percée au-dessus, avec des bossages pour y être taillé en sculpture des figures, attributs et autres ornemens, au lieu de croisées

1. On a vu (p. 185, 186, 188) que Verberckt avait déjà sculpté trois chapiteaux-colonnes et quatre chapiteaux-pilastres à l'avant-corps du pavillon, six chapiteaux-pilastres à la façade sur la place, deux agrafes aux fenêtres de l'attique du pavillon.

semblables à celles des autres faces qui devoient y être, ce qui est un changement fait et ordonné par M. Gabriel pour une plus belle décoration[1].

Le procès-verbal de Portier précise et confirme le devis de Gabriel. Il révèle aussi un changement notable apporté par l'architecte au plan primitif. A l'origine, les façades des avant-corps devaient être simplement percées de fenêtres au premier étage. Cela convenait aux habitations particulières qui devaient occuper le pavillon d'angle. A ces fenêtres banales, Gabriel décida, en août 1741, de substituer une grande arcade, surmontée d'une ouverture ovale décorée de sculptures. Cette disposition plus monumentale convenait mieux à l'édifice de la Bourse, et, de plus, elle était rigoureusement symétrique à celle de la Douane. Elle donnait à la Place Royale une régularité parfaite et, partant, une plus grande beauté.

Les plans et devis de 1741 ne prévoyaient pas de façade du côté du Château-Trompette. L'aile de la Bourse sur le port était disposée exactement comme celle de la Douane, à laquelle elle devait faire pendant. Un document non daté, mais vraisemblablement de cette époque, nous fait connaître ce que Gabriel pensait faire de ce côté. De l'angle du bâtiment faisant face à la rivière jusqu'à la hauteur de la porte médiévale du Chapeau-Rouge s'étendait un terrain de 35 pieds de largeur en façade sur 100 pieds de profondeur. La largeur de 35 pieds se trouvait représenter celle de trois arcades de la Bourse. Ce terrain fut aliéné en vue d'y construire des maisons particulières. Il avait été divisé en trois emplacements : le premier, en façade sur la rivière, de 35 pieds de large sur 36 toises 2/3 de profondeur, avait été adjugé à Jaugeon, l'un des entrepreneurs de la Place ; le second,

1. Arch. dép., C suppl^t, orig.

de 29 pieds de large sur 35 de profondeur, faisant face au Château-Trompette, à Buissière, l'entrepreneur auquel était échue la première adjudication des travaux de la Place et qui s'était ensuite retiré; le troisième, de 20 pieds de large sur 35 de profondeur, en façade aussi sur le Château-Trompette, au sr Piron. Le reste des 100 pieds de profondeur, entre le troisième emplacement et le mur de ville, près de la porte du Chapeau-Rouge, devait être employé à créer une petite rue en cul-de-sac[1]. Un plan permet de se rendre un compte exact de cette disposition. Une note jointe nous apprend que Gabriel avait voulu obliger les acquéreurs de ces trois emplacements à bâtir des maisons qui seraient décorées de la même façon que les façades de la Bourse. Les sculptures, balustres et vases devaient être, comme ceux des façades de la Place, à la charge de la ville[2]. Gabriel, on le voit, estima, dès l'origine, que la Place Royale devait être complétée, du côté du Château-Trompette, par des bâtiments de même style. Ces bâtiments auraient heureusement masqué le mur de clôture de la cour intérieure de la Bourse.

Le 17 février 1741, Boucher transmit au contrôleur général le devis de la Bourse « qu'il convient de construire en cette ville ». Il était conforme, disait-il, à « ce que vous avez arrêté à Fontainebleau en ma présence et celle de M. Gabriel ». La dépense prévue montait à 240,000 livres[3], à quoi il fallait ajouter 136,000 livres pour l'expropriation des maisons et échoppes à démolir, ce qui faisait un total de 376,000 livres. Boucher

1. Arch. dép., C 1192.

2. « Plan des emplacemens à vendre de la partie restante de l'aile du Chapeau-Rouge joignant l'hôtel de la nouvelle Bourse » (Arch. dép., C suppl[t]).

3. L'intendant proposait de la réduire à 237,000 livres par la suppression des caves.

proposait de l'imputer sur la caisse des trois sols pour livre. Il concluait :

Ce bâtiment fini, notre Place Royale aura été achevée en 13 ou 14 ans tout au plus, au lieu que la place de Vendôme a été plus de 40 ans à finir. Ce sera sans contredit un des plus beaux morceaux qu'il y ait en Europe[1].

A Paris, Gabriel appuya les démarches de l'intendant. Le 3 mars, il lui écrivait qu'il avait vu le contrôleur général, à qui il avait remis tous les papiers et dessins relatifs à la Bourse et qui allait faire préparer l'arrêt. Il ajoutait :

Je suis bien aise que votre projet là-dessus ait réussy. Je l'ay assuré qu'il aura contribué à mettre dans peu le plus beau monument du monde en état de briller à la veüe du public[2].

Mais l'affaire ne marcha pas aussi vite que l'eussent voulu architecte et intendant. Orry était toujours effrayé par la dépense. Amelot de La Houssaye faisait opposition au projet pour le même motif. Le 17 juin, Gabriel écrivait à Boucher qu'il avait vu le contrôleur général, qu'il n'avait pu obtenir de lui l'arrêt du Conseil, qu'Orry voulait avoir d'abord de plus amples éclaircissements sur les crédits affectés à la dépense[3]. Un mois plus tard, Gabriel était parvenu à désarmer l'opposition de La Houssaye, mais le contrôleur général persistait à vouloir être éclairci sur le côté financier de l'affaire. Gabriel dit qu'il « ne se soucioit pas que ce bâtiment de la Bourse attende deux ou trois ans, et que, si la statue que nous devons couller vendredy prochain se trouve en état d'être transportée

1. Boucher à Orry, 17 février 1741 (Arch. dép., C 1191, minute).
2. Gabriel à Boucher, 3 mars 1741 (*Ibid.*, orig.).
3. Gabriel à Boucher, 17 juin 1741 (*Ibid.*, orig.).

et élevée plus tost, on le pourra entre les bâtimens faits tels qu'ils sont[1] ». La fonte de la statue équestre ayant eu lieu avec succès, Gabriel en profita pour « persecutter M. le Contrôleur général pour que l'on erige le bâtiment de la Bourse, afin de mettre la statuë dans une place formée[2] ».

Je vais bien presser M. le Contrôleur général pour qu'il mette la main à l'opération de la Bourse, afin de finir nos édifices pour la bien recevoir[3].

Mais la manœuvre réussissait moins bien que la fonte. Les objections financières apparaissaient toujours aussi sérieuses. Gabriel avait pour elles le plus magnifique mépris. Passionné pour son projet, il ne reculait devant rien pour accroître la beauté de sa Bourse. C'est ainsi qu'il proposait de substituer partout pour les façades déjà construites la pierre dure de Barsac à la pierre tendre de Bourg. Et Portier prévoyait de ce chef une augmentation de 4,348 l. 16 s.[4]. Il y avait là de quoi effrayer le contrôleur général et son adjoint, l'intendant des finances. Celui-ci était Daniel-Charles Trudaine, l'un des plus grands administrateurs du XVIIIe siècle, le créateur de l'admirable réseau de routes royales. Quand Gabriel lui soumit ses devis, il fut d'avis d'ajourner les travaux de la Bourse. Il observa qu'il y avait à Bordeaux des ouvrages plus urgents : la réparation du vieux palais de l'Ombrière, celle du présidial, celle du nouvel hôtel du premier président. Gabriel, d'ailleurs, ne se décourageait pas : le 14 novembre, il écrivait à l'intendant qu'il va presser Trudaine, avec qui il doit tra-

1. Gabriel à Boucher, 17 juillet 1741 (Arch. dép., C 1191, orig.).
2. Gabriel à Boucher, 7 août 1741 (*Ibid.*).
3. Gabriel à Boucher, 11 août 1741 (*Ibid.*).
4. Procès-verbal de visite du 15 août 1741 (Arch. dép., C suppl[t]).

vailler avant le 22, « de se prester et d'estre favorable à cette Bourse[1] ». J'ignore si Trudaine se laissa convaincre. Mais Gabriel alla voir le contrôleur général et lui signala les inconvénients qui résultaient de ces continuels atermoiements. Les particuliers hésitaient à acheter les emplacements à vendre de la Place Royale, parce que la Bourse ne se faisait pas. Orry donna de nouveau de bonnes paroles : « Il me dit qu'il persistoit toujours dans la resolution de la faire et que je pouvois vous mander d'en assurer le public[2]. »

Six mois s'écoulèrent encore. Enfin, le 9 mai 1742, l'affaire fut enlevée. Le Conseil d'État rendit l'arrêt « ordonnant de placer sur la Place Royale la place commune des marchands et la juridiction consulaire, en destinant aux édifices nécessaires pour cet établissement le pavillon de gauche de la Place Royale, et de construire là l'hôtel de la Bourse sur les plans et devis dressés le 15 janvier 1741 par le sieur Gabriel, premier architecte de Sa Majesté[3] ». Jacques Gabriel était mort quinze jours avant[4]. Il n'avait donc pu voir son triomphe. Il disparaissait la veille de la victoire. Il n'avait, du moins, rien ménagé pour l'assurer. On a vu avec quelle ténacité il poursuivit l'affaire de la Bourse. Elle lui tenait au cœur. L'idée était de lui. Elle lui était venue à mesure que s'élevait la Douane. Il vit là le moyen de rendre sa place « parfaite ». Par la Bourse faisant pendant à l'Hôtel des Fermes, elle acquérait son équilibre; elle satisfaisait pleinement l'esprit. Quand l'idée prit corps dans le cerveau de l'architecte, le plan primitif de la Place était en voie d'exécution : les façades du pavillon nord

1. Gabriel à Boucher, 14 novembre 1741 (Arch. dép., C 1191, orig.).
2. Gabriel à Boucher, 14 décembre 1741 (*Ibid.*, orig.).
3. Arch. dép., C 1190, copie. — Arch. mun., DD 20, copie.
4. Le 23 avril 1742 (cf. *supra*, p. 223, n. 6).

étaient déjà construites dans toute leur hauteur; les architectures du pavillon d'angle étaient achevées et l'on avait commencé les sculptures. Gabriel n'hésita pas à remanier, à démolir pour reconstruire. Sans doute il n'alla pas jusqu'au bout : il ne donna pas à la Bourse une troisième façade sur le Château-Trompette. Mais il en pressentit nettement la nécessité et il prépara la voie à cette nouvelle modification en imposant un style uniforme aux maisons particulières prévues de ce côté. Son fils ne fera qu'achever l'œuvre. En collaboration avec Tourny, il agrandira la Bourse, il en modifiera l'aménagement, il en fera un véritable palais digne du commerce bordelais. Mais la Bourse, en tant que partie décorative de la Place Royale, est l'œuvre de Jacques Gabriel, le résultat de sa pensée et de sa volonté, aidées par la volonté non moins tenace de l'intendant Boucher. Ces deux hommes furent, en vérité, les premiers artisans de la transformation de Bordeaux en ville moderne et en ville d'art.

CHAPITRE X.

La construction de la Bourse (*suite*). L'œuvre de Tourny et d'Ange-Jacques Gabriel

(1743-1749).

Ange-Jacques Gabriel succède à son père. — Devis du 30 août 1742. — Interruption des travaux. — Tourny succède à Boucher (juillet 1743). — Caractère des rapports de Gabriel fils avec Tourny. — Remaniement des plans de la Bourse par Tourny : agrandissement de l'édifice et création d'une façade sur le Château-Trompette. — Nouveaux plans de Gabriel (juin-juillet 1744). — Les honoraires de Gabriel. — Devis descriptif des ouvrages (24 février 1746). — Modifications aux premiers plans : déplacement du grand degré, division du premier étage entre la juridiction consulaire et la Chambre de commerce, suppression du mur de ville, nouvelle façade sur le Château-Trompette. — Texte du cahier des charges. — Devis estimatif. — La question de l'escalier : correspondance de Tourny et de Gabriel (avril-juin 1746). — Projet de couverture de la cour. — Projet d'étage sur la galerie est. — Compte des travaux (12 février 1755). — Inauguration de la Bourse par la foire d'octobre 1749. — Jugement de l'inspecteur des manufactures Lemarchand. — Part prépondérante de Tourny dans l'achèvement de la Bourse.

Jacques Gabriel était mort le 23 avril 1742. La direction des travaux de la Place Royale devait natu-

rellement revenir à son fils Ange-Jacques. Celui-ci s'intéressait, en effet, depuis longtemps aux « ouvrages de Bordeaux ». Né le 23 octobre 1698, premier enfant du second mariage de Jacques Gabriel avec Élisabeth Besnier, il fut destiné de bonne heure à suivre la carrière paternelle. La voie largement ouverte par Jacques Gabriel l'assurait d'avance qu'il y trouverait honneurs et profit. Dès l'âge de vingt-cinq ans, il fut le collaborateur de son père. A trente ans, en 1728, il entrait à l'Académie d'architecture avec le titre d'architecte de la seconde classe. Dans le brevet qu'il obtint à cette occasion, il est qualifié de contrôleur général des bâtiments du roi : il avait reçu cette charge, évaluée à 80,000 livres, comme cadeau de noces de son père, à l'occasion de son mariage, le 2 février 1728, avec Catherine-Angélique de La Motte, fille du premier secrétaire du duc d'Antin, directeur général des bâtiments. Il succéda à Robert de Cotte comme contrôleur du château de Versailles et, le 23 juillet 1735, comme architecte de la première classe de l'Académie. Il jouissait de la faveur royale : il recevait des terrains à bâtir à Versailles, effet « de la pure libéralité de Sa Majesté ». La place d'architecte ordinaire étant devenue vacante en janvier 1741, il fut appelé à ce poste. Enfin, à la mort de son père, il fut désigné pour lui succéder dans la charge de premier architecte des bâtiments du roi[1]. Sa carrière, on le voit, avait été facile et heureuse : le prestige paternel lui en avait aplani tous les accès.

Il avait grandi dans les bureaux de son père. Il avait été le confident et le collaborateur de ses projets. Dans quelle mesure avait-il travaillé à la Place Royale? Il est difficile de le dire. Son dernier bio-

1. Le certificat, en date du 6 mai 1742 (Arch. nat., O[1] 1088), a été publié par M. le comte de Fels, *op. cit.*, p. 17.

graphe estime qu'on y remarque « une fermeté de style et, dans la décoration, un charme spirituel que l'on ne retrouve pas au même degré dans les œuvres précédentes de Jacques Gabriel et qui annoncent déjà la noblesse élégante de la place Louis XV[1] ». C'est là une opinion personnelle. Ce qui est certain, c'est que le père garda jusqu'à sa mort la direction des travaux et — on l'a vu par sa correspondance — les dirigea avec un grand zèle[2]. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que le fils était parfaitement au courant de tout ce qui concernait les ouvrages de Bordeaux. Il avait accompagné son père lorsque, en mai-juillet 1729, il vint pour la première fois dans notre ville[3]. Aussi le voit-on, au lendemain de la mort de Jacques Gabriel, et sans attendre d'avoir été officiellement investi de sa succession, prendre en main l'affaire, la continuer, la diriger. Il se met en rapports avec Boucher et le remercie, le 15 juillet, de lui accorder la confiance et l'amitié qu'il témoignait à son père[4]. Lorsque, le 21, le contrôleur général Orry demande à l'intendant son avis et celui des jurats sur la nomination de Jacques-Ange à la direction des constructions de Bordeaux[5], il écrit, le même jour, à Boucher pour le prier d'être favorable à cette nomination[6]. Elle ne fut pas, d'ailleurs, faite de suite : c'est en 1745 seulement que Ange-Jacques sera officiellement nommé.

1. Comte de Fels, *op. cit.*, p. 15.

2. Il est inexact de dire, avec le comte de Fels (*op. cit.*, p. 19), que Ange-Jacques fut chargé de régler les ouvrages de sculpture de l'hôtel des Fermes. Les annotations et la signature du mémoire sont de la main de son père.

3. L'hypothèse du comte de Fels sur ce point (*op. cit.*, p. 15), fondée sur l'absence simultanée du père et du fils aux séances hebdomadaires de l'Académie du 16 mai au 15 septembre, est confirmée par les documents bordelais.

4. Ange-Jacques Gabriel à Boucher, 15 juillet 1742 (Arch. dép., C 1191, orig.).

5. Orry à Boucher, 21 juillet 1742 (*Ibid.*, orig.).

6. Gabriel à Boucher, 21 juillet 1742 (*Ibid.*, orig.).

Dès le 30 août 1742, d'ailleurs, il signait un devis des ouvrages à faire pour la construction de la Bourse, conforme au devis fait par son père en 1741[1]. En fait donc, il exerçait, dès cette date, les fonctions de directeur des ouvrages de Bordeaux. On le comprend si l'on se souvient que l'arrêt du Conseil d'État ordonnant la construction de la Bourse est du 9 mai. Il importait de mettre immédiatement en train les travaux. Gabriel avait écrit à Boucher le 24 juin :

L'arrest pour la Bourse est expedié et signé, et je crois qu'il seroit temps que les entrepreneurs commencent à s'aprovisionner pour ne pas perdre totallement cette saison, qui est favorable, et même se dispose[nt] sous votre bon plaisir à demolir les parties defectueuses du mur de face, qui doit faire partie de cette Bourse et qui a bouclé[2] et s'est mis en surplomb en dedans, faute d'arrachement de mur de refends. Il sera même necessaire de leur recommander de demolir avec precaution, après avoir marqué et numéroté tout l'appareil et choisy une place pour les deposer en ordre et de ne reconstruire cette partie que lorsque le bâtiment de la Bourse le long de cette face sera construit jusqu'à la hauteur où en sera resté la demolition. Ce sera, je croy, le parti le plus sûr pour faire de bonne besogne et sauver de la depense[3].

La lettre se termine par une demande de crédit de 5,500 livres qui permettra d'accorder à Portier, dont

1. Arch. dép., C 1191. — Chaque page de ce devis est paraphée des initiales d'Ange-Jacques. Les modifications au devis de 1741 sont de pure forme. Il n'y a lieu d'en signaler que deux : la suppression du membre de phrase relatif aux caves, ce qui prouve que Gabriel fils a accepté cette suppression demandée par Boucher à son père; la substitution des mots « *une partie de l'aile* du pavillon qui regarde le port du côté du Chapeau-Rouge » à « *toute l'aile...* », ce qui prouve que Gabriel fils prévoyait le prolongement de cette aile par les maisons particulières de style uniforme qui devaient faire façade du côté du Château-Trompette.

2. *Boucler*, s'écarter.

3. Gabriel à Boucher, 24 juin 1742 (Arch. dép., C 1192, orig.).

les appointements n'étaient que de 1,200 livres par an, une augmentation annuelle de 1,000 livres[1] et de donner une gratification de 1,500 livres au sieur Le Dreux pour deux voyages à Bordeaux qu'il avait faits avec Gabriel père et pour avoir travaillé aux dessins et détails de la nouvelle Bourse[2]. Mais elle est surtout intéressante parce qu'elle nous révèle que le mur de façade sur la Place Royale, édifié il y avait quelque dix ans, avait bougé, faute d'avoir été suffisamment étayé par derrière, et qu'il y avait lieu de le reconstruire. Conséquence fâcheuse, mais inévitable, de la méthode extraordinaire imaginée par Jacques Gabriel pour convaincre les Bordelais de la beauté de son œuvre.

Boucher se mit en mesure de faire l'adjudication des nouveaux travaux. Portier en informa Gabriel, qui, le 13 juillet, recommanda à l'intendant, parmi les adjudicataires possibles, le protégé de son père, le sieur Bonfin, « de La Rochelle[3] ». En même temps, il pressait à Paris l'expédition de l'arrêt. Le 17, Amelot de La Houssaye l'adressait à l'intendant en lui demandant communication des revenus de la ville, afin de voir comment on pourrait faire face à la dépense[4]. Le problème financier restait, en effet, en suspens. Il fut résolu comme il l'avait été déjà pour la Douane : la dépense fut imputée sur la caisse des deux sols pour livre. Quant à l'adjudication, Boucher

1. Elle fut accordée à compter du 1er juillet 1742, et, suivant la proposition de Gabriel, l'ordonnance de l'intendant fut expédiée au nom de l'un des entrepreneurs, Bonfin (Arch. dép., C 3246, Compte de la caisse des deux sols pour livre, 1741-1743).

2. Accordée par ordonnance du 31 mars 1743 (*Ibid.*).

3. Gabriel à Boucher, 13 juillet 1742 (Arch. dép., C 1191, orig.). — Le 6 août, Bonfin donna pouvoirs à Brion, fontainier de la ville, pour le représenter à l'adjudication des travaux de la nouvelle Bourse (*Ibid.*).

4. La Houssaye à Boucher, 17 juillet 1742 (*Ibid.*, orig.).

attendait, pour la faire, les devis de Gabriel. Or, ceux-ci n'étaient pas au point. Portier suggérait que l'on pourrait laisser à jour les arcades où étaient ménagées des ouvertures, « pour que le négociant pût jouir de la cour ». C'était transformer la Bourse en un portique ouvert à tous les vents. Gabriel était indécis sur ce point. Il écrivait, le 10 août, à Boucher :

C'est à vous à décider de la subtilité de sa proposition. Comme il est des temps où l'on peut désirer que cette cour intérieure soit fermée, si l'on suprime les croisées, on pourroit y suppléer par des grilles... Je compte que vous dédommagerez bien du temps que l'on vous a fait perdre pour cet ouvrage par la diligence que vous y ordonnerez[1].

Enfin, le 30 août, Gabriel signait le devis réclamé et l'expédiait. Il était exactement conforme à celui qu'avait dressé son père en 1741 ; la modification demandée par Portier n'y était pas faite[2]. Le 11 septembre, Boucher signait l'ordonnance annonçant pour le même jour l'adjudication des travaux. Elle fut faite à Géraud Jaugeon, Étienne Dardan, habitants de la ville de Bordeaux, et François Bonfin, habitant de la ville de Paris, pour la somme de 239,000 livres[3].

Boucher avait hâte, on le voit, de commencer les travaux. La statue équestre était fondue depuis plus d'un an. Le 24 juin, Gabriel lui avait envoyé les plans du piédestal[4]. La date de l'inauguration approchait.

1. Gabriel à Boucher, 10 août 1742 (Arch. dép., C 1191, orig.).
2. « Devis des ouvrages à faire pour la construction de la Bourse. » *Signé :* J.-A. Gabriel (*Ibid.*, orig.).
3. Arch. dép., C 1191.
4. Le 23, Gabriel avait signé à Versailles le « détail de la maçonnerie du noyeau du piedestail de la statuë equestre de la Place Royale de Bordeaux ». Le total du devis montait à 2,703 l. 5 s. 8 d. (Arch. mun., DD 23, orig.).

L'intendant eût voulu que sa place présentât, du côté nord, autre chose que l'aspect d'une façade branlante et à demi démolie. Mais il était trop tard pour rattraper le temps perdu. Boucher se borna, le 9 avril 1743, à ordonner aux entrepreneurs de la Place Royale et de la nouvelle Bourse « de démolir toutes les maisons, échopes et le mur de ville qui se trouvent dans le vuide de ladite place pour pouvoir poser la statue équestre du Roy dans le lieu qui y est destiné, comme aussi de démolir les maisons et échopes qui se trouvent dans l'enceinte de lad. Bourse[1] ». Les 10 et 25 juin, on apposa les affiches de mise en vente pour le fond de la place ; le 27, on dressa l'état des emplacements à vendre ; il y en avait quatorze ; ils furent adjugés à Jaugeon, Bonfin et Dardan[2]. Travailla-t-on cette année-là ? Les documents sont muets. Ils ne parlent que de la grande affaire : l'inauguration de la statue. Pourtant les entrepreneurs reçurent 60,000 livres en trois mandements, datés du 27 septembre 1742, 3 mars et 19 juillet 1743[3]. Peut-être faut-il aussi attribuer à cette époque un mémoire, non daté, par lequel ils demandent 6,000 livres pour avoir « démoli et rétabli dans sa perfection la façade de l'aille du Chapeau-Rouge[4] ». C'était ce que Gabriel demandait dans sa lettre du 24 juin 1742.

En juillet 1743, Boucher quitta l'intendance de Guienne. Tourny lui succède[5]. Dès son arrivée, il étudia les plans de Gabriel père et n'en fut pas satisfait. Il trouva que la Bourse telle qu'il l'avait projetée

1. Ordonnance de Boucher, 9 avril 1743 (Arch. dép., C 1173, orig. — Arch. mun., DD 23, copie).

2. Arch. mun., DD 12.

3. Arch. dép., C 3246, Compte de la caisse des deux sols pour livre, 1741-1743.

4. Arch. dép., C 1192.

5. Sur la part de Tourny dans la formation de la Place Royale, cf. l'esquisse de M. Lhéritier, *op. cit.*, t. II, p. 233-246.

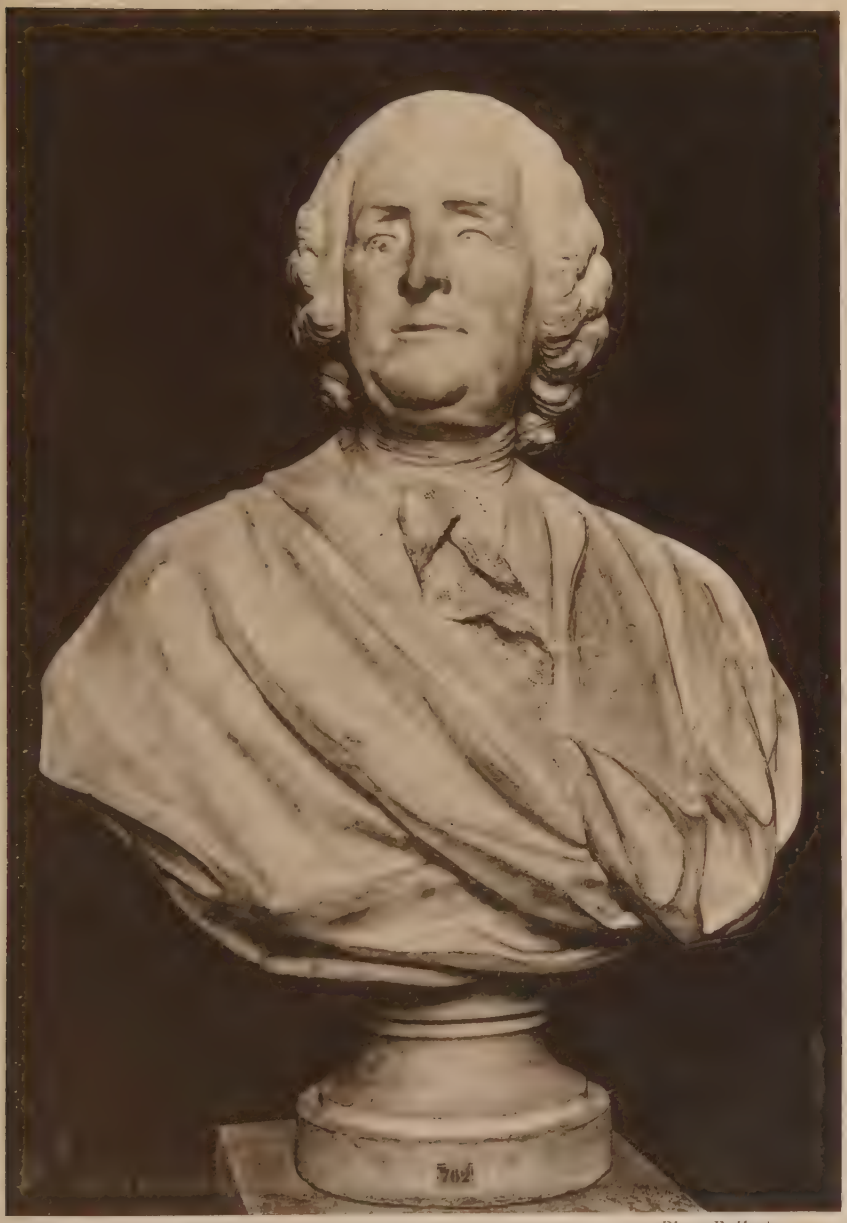

Phot. Bulloz)

Buste d'Ange-Jacques Gabriel
par Jean-Baptiste Lemoyne.
(Musée du Louvre.)

était insuffisante et mesquine et décida aussitôt de l'agrandir. Ange-Jacques en eut vent et, le 14 septembre, il lui écrivit en le complimentant de son arrivée à Bordeaux :

Monsieur, permettez-moy de vous faire compliment sur vostre heureuse arrivée à Bordeaux, dont on vient de m'informer, et de vous temoygner le desir que j'ay d'apprendre comment vous avez trouvé les travaux de la ville. L'on m'a mandé aussy que vous aviez dessein d'aggrandir la bourse, ce qui est très pratiquable, y ayant une surface de terrain faisant partie de la place qui peut faciliter cette execution. Sitôt que je sçaurés par vous-même vostre volonté, je redigerés ce qui sera necessaire pour cela en me marquant l'usage du bas et du haut[1]...

Tourny répondit, de Périgueux :

Je reçois, M., dans ma tournée de departement, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire le 14 de ce mois, et suis infiniment sensible à ce que vous me marquez d'obligeant sur mon heureuse arrivée à Bordeaux. J'y ay trouvé que la place faisoit un effet magnifique, se sentant bien du grand maître qui en a donné les desseins. Mais je ne doute pas que, si la construction se fût faite sous ses yeux, elle n'eût eu plus d'exactitude et avec un meilleur choix des pierres. Quand j'auray passé quelque tems à Bordeaux, moins occupé d'affaires et ayant eu plus de loisir d'examiner chaque chose, je vous en ecriray plus en detail.

Au surplus, Mr, j'ay été frapé du menage dont a voulu user Mr Boucher pour, en diminuant la bourse, procurer à la ville l'avantage de vendre quelqu'emplacement. Il m'a paru que ce terain etoit necessaire à l'etendue qu'exige une bourse telle que celle de Bordeaux. J'ay dit en consequence au sr Portier, qui conduit les ouvrages, de me faire un plan où entre le reste de l'etendue dans

1. Gabriel à Tourny, Fontainebleau, 14 septembre 1743 (Arch. mun., DD 23, orig.).

le goût que je luy ay marqué et qui s'ajuste à ce que vous avez projeté, pour vous envoier le tout et vous prier de ranger nos idées ebauchées de la façon que vous trouverez à propos. Je suis bien charmé de reconnoître ce que vous me marquez de cette augmentation, que vous la jugez convenable. Toute la ville la desire; les negotians surtout l'assurent indispensable[1]...

Tourny avait aussitôt saisi le contrôleur général de son projet :

J'auray, Monsieur, quelque changement à vous proposer sur la bourse projettée, beaucoup plus petitte qu'elle ne doit être dans une ville où presque tout le monde se livrant au commerce frequente ce lieu et s'y trouvera trop pressé, s'il n'est fort spacieux. Il y a de quoy y sufire en profitant de tout le terrain. Le public, qui me vit frappé de cette idée la première fois que je m'y transportai, temoigne souhaitter beaucoup qu'elle soit suivie. Les jurats et quantité de negocians m'en ont déjà sollicité. Le sr Lemoine vous pourra, Monsieur, en rendre quelque compte, si vous voulés bien prendre la peine de l'interroger là-dessus, en attendant que je vous explique le tout et que je vous en envoye les plans. Ce sera après ma tournée des departemens, pour laquelle je parts demain[2].

Orry approuva l'idée, tout en recommandant de ne « rien faire de superflu[3] ».

Pendant l'hiver de 1743, Tourny mûrit son idée[4];

1. Tourny à Gabriel, 29 septembre 1743 (Arch. mun., DD 23, minute).

2. Tourny à Orry, 19 septembre 1743 (Arch. dép., C 18, minute et copie).

3. Orry à Tourny, 27 septembre 1743 (*Ibid.*, orig.).

4. Le 27 janvier 1744, il rendit une ordonnance enjoignant aux propriétaires des maisons démolies pour la formation de la Place Royale, qui n'avaient pas été remboursés du prix de leurs immeubles, de rapporter dans la quinzaine les copies collationnées des liquidations des prix de ces maisons, pour être payés au fur et à mesure de la rentrée des fonds (Arch. dép., C 3, imprimé).

le 27 mars 1744, il la développait dans une nouvelle lettre à Gabriel :

J'ay eu, Mr, déjà l'honneur de vous prevenir de la necessité que je trouve y avoir à agrandir le projet de la bourse de Bordeaux. Quoyque vous m'aiez paru l'approuver, je vous diray encore que, pour bien sentir cette necessité, il faut passer icy quelque tems et y voir que la bourse n'est pas seulement le rendez-vous journalier des negotians, mais generalement de tous les habitans de la ville, de quelque qualité et profession qu'ils soient, parce que la plus grande partie de leurs fortunes consiste en vins et que c'est là qu'on en apprend la valeur, qu'on trouve occasion de s'en defaire et qu'on sait la rentrée des prix.

D'ailleurs, Bordeaux étant un des plus grands abords du royaume pour les étrangers, la plus part de ces étrangers frequentant la bourse par la nature des affaires qui les amènent, il faut qu'ils commencent à y prendre une idée avantageuse et de la nation et de son commerce. En un mot, par ces raisons et quantité d'autres, tout le monde voioit icy avec peine que Mr Boucher eut proposé en petit le projet de cette bourse; on en souhaite l'execution en grand.

Partant de là, j'ay chargé, comme je vous l'ay déjà mandé, le sr Portier de faire des plans qui donnassent plus de grandeur à cet edifice, en l'assortissant à ceux formés par Mr votre père. Je vous les envoie, Mr, en vous priant de les examiner, corriger et decider ainsi que vous le jugerez à propos. Jusqu'à ce que vous me fassiez changer, je suis de l'avis du 1er projet, qui, emploiant tout le terrain dont on peut disposer pour cette bourse, en retranche seulement une portion pour donner une position plus convenable à la porte du Chapeau-Rouge, relativement à ce qu'il faut qu'elle reponde autant qu'il est possible à la chaussée du pavé d'en dedans la ville et à la porte Dauphine, qui est au bout de cette chaussée de pavé[1].

1. Les cours du Chapeau-Rouge et de l'Intendance actuels.

Je trouve à ce projet seulement deux choses qui me font quelque peine. Les galeries decouvertes en sont une. Elles feront un très bel effet et par là elles sont à desirer; mais la bâtisse en sera-t-elle bien sûre? Ou, pour mieux dire, ne sont-elles pas sujette à se beaucoup degrader? L'autre concerne la cage de l'escalier. La portée de poutres de 47 pieds qu'il y faut emploier me paraît bien grande. Je sçais qu'elles seront soulagées par les bois de dessus, mais malgré cela n'y a-t-il pas à craindre peu de solidité?

De l'agrandissement de la bourse s'en suivra une augmentation assez considerable de depense. C'est chose inevitable et qui, je crois, ne doit point arrêter, sauf à aller suivant le tems et à proportion des fonds, dont on voit dans l'avenir une rentrée sufisante.

Je vous adresse lesd. plans en 2 paquets, sous l'enveloppe de Mr le controleur general.

J'ay l'honneur d'être, etc.[1].

Cette lettre se croisa avec une lettre de Gabriel, qui assurait l'intendant de toute sa bonne volonté : « Si vous faittes, lui écrivait-il, quelques arrangemens pour la ville de Bordeaux en promenades et que mon avis vous soit bon pour les projets que vous méditerez, je seray toujours prêt de vous satisfaire là-dessus[2] » Le ton de cette lettre est caractéristique. Il permet déjà de voir que les rapports entre Ange-Jacques et Tourny ont été très différents de ceux qu'avaient entretenus son père et Boucher. Dans sa correspondance avec ce dernier, Jacques Gabriel nous est apparu comme un conseiller très haut placé, dont l'opinion s'est imposée du premier jour qu'il est arrivé à Bordeaux, que Boucher écoute avec déférence, devant lequel il incline respectueusement sa volonté, par ailleurs impérieuse. Disons le

1. Tourny à Gabriel, 27 mars 1744 (Arch. mun., DD 23, minute.)

2. Gabriel à Tourny, 28 mars 1744 (Arch. dép., C 1191, orig.).

mot : Boucher fait figure de petit garçon devant l'homme de génie qui l'a ébloui par ses magnifiques projets, par sa façon de forcer la main aux hommes et aux événements, d'emporter de haute lutte les affaires qu'il traite. Avec Tourny tout change, ou plutôt la situation s'intervertit. Ange-Jacques est, certes, un aussi grand personnage que son père; il ne compte pas les titres et les honneurs dont il est revêtu. Et pourtant son attitude est autre. Déjà, avec Boucher, il nous est apparu plus indécis, plus mou : il n'a pas d'opinion, il s'en rapporte à celle de l'intendant, il ne met pas beaucoup de hâte à lui envoyer ses plans et devis, il se borne à reproduire ceux de son père. A-t-il donc moins d'autorité? Non, sans doute, mais moins de zèle. Je ne trouve pas chez Ange-Jacques ce bel enthousiasme, cette volonté ferme de pensée et d'action, cet amour de son œuvre qui se sont emparés de Jacques dès qu'il a mis le pied sur le port de Bordeaux et qui ne l'ont plus quitté jusqu'à sa mort. Ange-Jacques sera toujours plus lointain, plus désintéressé de nos ouvrages. Tourny s'en est vite aperçu[1], et tout de suite il parle en maître. Il se fait le conseiller, l'inspirateur, l'initiateur de cet architecte, qui ne lui apparaît, semble-t-il, que comme le fils d'un père illustre. Il en fait son disciple et le traite parfois comme un écolier : il modifie ses plans, il lui en suggère de nouveaux, il les lui impose. Et Gabriel s'incline, presque humblement. Désormais, l'architecte de la Place Royale et de la Bourse, ce ne sera plus M. Gabriel, « inspecteur général des bâtiments du Roy, premier archi-

1. Le 14 avril 1751, il écrira à Portier : « Je m'en rapporte plus à vous, qui êtes sur les lieux, en état de combiner tout cela et d'y donner beaucoup d'attention, qu'à Monsieur Gabriel, qui d'ici ne voit pas la moitié de ce qui est et y réfléchit légèrement » (Arch. dép., C 1161).

tecte de Sa Majesté, commis par le Roy à la direction générale des édifices qui concernent laditte place Royalle » : ce sera Tourny. L'architecte de nom ne sera guère que le premier commis de l'intendant.

Ceci apparaît encore dans une autre phrase de cette lettre du 28 mars 1744. Gabriel y dit qu'il attend tous les jours le paquet que l'intendant doit lui envoyer concernant l'augmentation de la nouvelle Bourse : « Quand vous voudrez m'adresser ces nouveaux projets, lui dit-il, je les expédieray promptement. » C'est presque le ton d'un subordonné parlant à son supérieur. Mais qu'est-ce à dire, sinon que, depuis huit mois qu'il est arrivé à Bordeaux, Tourny s'est attelé personnellement à l'étude de la Bourse et qu'il a fait l'affaire sienne? De son chef, il a osé remanier les plans et devis de 1741, qu'ont consacrés l'arrêt du Conseil d'État du 23 avril 1742 et le nouveau devis du 30 août. Il a décidé d'agrandir la Bourse en prolongeant l'aile en façade sur la rivière jusqu'à la hauteur de la porte du Chapeau-Rouge, déplacée et reconstruite. Gabriel père avait prévu de ce côté des maisons particulières de même style que les façades de la Bourse. Tourny estime que ces maisons ainsi plaquées donneront à la Bourse un aspect mesquin. Il les supprime donc, ou plutôt il les absorbe dans l'édifice, qui, ainsi agrandi, formera un spacieux rectangle allant de la Place Royale à l'esplanade du Château-Trompette. La Bourse aura de ce côté une troisième façade, s'ouvrant sur le cours planté d'arbres, conçu par Gabriel père entre la porte du Chapeau-Rouge et la porte Saint-Germain et que Tourny va réaliser. Ainsi l'intendant élargit, de son autorité, l'idée première de Boucher et de Gabriel. Il ne lui suffit plus de considérer le cadre restreint de la Place Royale et de tout subordonner à ce cadre. Les édifices élevés sur le port ne sont plus pour lui

qu'une partie d'un vaste ensemble, qui embrasse la ville entière.

Ce projet, Tourny le communiqua à Gabriel au début d'avril 1744. Et Gabriel lui répond aussitôt : « Rien n'est mieux pensé que l'agrandissement que vous désirez, et il seroit même à désirer qu'il pût être encore plus ample[1]. » L'architecte se met à la besogne pour exécuter la pensée de l'intendant. Le 2 juin, il lui envoie les nouveaux plans qu'il a dressés « suivant ses intentions ». « Je crois, dit-il, que cela fera un beau morceau[2]. » Le 7, il signe le plan du premier étage. Le « grand degré » y est déplacé par rapport aux plans de 1741 et 1742 : il n'est plus à l'angle nord-est de l'édifice, mais au milieu de la cour intérieure et de la face regardant le port[3]. Ce déplacement, qui donne à l'escalier plus d'importance, d'ampleur et de beauté, c'est une idée de Tourny. Ce n'est pas la seule. Tandis que les plans de 1741 et 1742 n'avaient prévu qu'un local commun à la Chambre de commerce et à la Juridiction consulaire, le nouveau plan, grâce à l'agrandissement de l'édifice, divise le premier étage en deux parties attribuées l'une — le pavillon sur la Place Royale — à la Juridiction consulaire, l'autre — le pavillon sur le Château-Trompette — à la Chambre de commerce. A l'envoi de ce plan était jointe la lettre suivante :

... Je vous envoye deux plans en petit du nouvel arangement que vous desirez faire à la Bourse, que j'ay redigé pour la solidité des voutes et la cage du degré, comme vous le verrez. Je compte que les galleries peuvent estre couvertes en dalles de pierre, dont je donneray le profil, si on en vient à l'execution. J'ay observé

1. Gabriel à Tourny, 5 avril 1744 (Arch. dép., C 1191, orig.).
2. Gabriel à Tourny, 2 juin 1744 (*Ibid.*).
3. Plan du premier étage de la Bourse, Paris, 7 juin 1744. *Signé :* Gabriel (Arch. dép., C 1192, orig.).

dessus le plan l'enfilade de la porte du pavillon de la place qui regarde la statue avec le milieu du pavillon du bout de l'aisle du costé de la porte du Chapeau-Rouge.

J'ay cru qu'il convenoit encore, pour un edifice comme celuy-là, de faire une liaison de touttes les galleries ensemble en renfonçant le degré contre la chapelle aux depens des maisons qui sont derriere; et je crois, sous votre bon plaisir, que dans des travaux publics comme ceux-là il ne faut point avoir egard à un peu plus ou un peu moins de depenses. J'ay mis la porte d'entrée à la cour par le costé de la ville vis-à-vis le degré et j'ay cru qu'elle y feroit mieux, sauf par les suittes à tronquer la maison qui est vis-à-vis, au moyen de quoy la fontaine publique peut estre dans un renfoncement d'arcade, ainsi que je l'ay déjà etudié par une elevation, et conviendra mieux, ce me semble, près la porte du Chapeau-Rouge, où il peut y avoir un reservoir.

Dans le plan du haut, je n'ay rien changé aux projets d'arangement pour la juridiction consulaire. Je n'y ay rien trouvé contre la solidité; par consequent, il faut s'en raporter à l'usage. A l'egard de l'autre juridiction dans la partie d'augmentation, je l'ay ajusté au projet. Je n'ay point fait de plan pour l'etage d'attique de cette dernière partie. Il faudra que M. Portier le fasse et me l'envoye pour que je voye comme il pourra s'ajuster avec le comble...

Tous mes plans de la Bourse avec son augmentation sont en grand et cottez, les elevations et profils presque tous faits. Ainsy, Monsieur, quand vous aurez pris votre parti et que vous me l'aurez mandé, j'yray en avant...[1].

Tourny répondit, le 23 juin, en envoyant ses observations. Il approuvait la réflexion de Gabriel au sujet de la dépense et adoptait l'idée de relier ensemble les galeries du rez-de-chaussée; on y pourvoirait en achetant une maison de plus du côté de la rue du Pont-de-la-Mousque, et il joignait à sa lettre « un bout de

1. Gabriel à Tourny, 7 juin 1744 (Arch. mun., DD 23, orig.).

plan » explicatif. Il avouait qu'une porte dans le pavillon du côté du Château-Trompette, répondant à celle du pavillon de la place, « seroit d'un bel effet », mais il s'y opposait « parce que cette porte seroit hors ville et assureroit une communication au dedans ». Pour les terrasses, il suggère de les entourer d'une balustrade en fer. « Je me faisois, dit-il, une peine de ces terasses, crainte de manque de solidité, quoyque je les souhaitasse pour servir à l'agrement. Je suis rassuré d'abord que vous les aprouvez[1]. » Un mémoire résumant les observations de Tourny contient une autre suggestion. L'intendant y propose d'ouvrir deux portes dans le mur de face du côté du pont de la Mousque. « Cette attention, dit-il, devient necessaire pour donner plus d'entrées et de sorties au grand nombre de personnes que le commerce rassemble dans la Bourse et l'on pourroit mettre la fontaine au milieu de ce mur de face. » Au sujet du premier étage, il propose « d'ouvrir l'arcade feinte dans laquelle est une porte pour entrer dans la pièce qui précède la salle du commerce, de suprimer la cheminée et d'y faire deux portes croisées, affin de ne pas couper la communication des galleries aux terrasses. Cette pièce pourra neantmoins servir d'antichambre à la salle du commerce »[2]. Le 10 juillet, Gabriel approuve à son tour les observations de Tourny. Il accepte de réformer « les deux entrées par la ville », suivant l'avis de l'intendant :

Je compte sur la fin de la semaine prochaine estre en etat de vous envoyer tous les plans cottez. Vous verrez par les elevations que je partage en deux votre proposition sur les balustrades de fer. Je vous propose de n'en

1. Tourny à Gabriel, 23 juin 1744 (Arch. mun., DD 23, minute).
2. Arch. dép., C 1191.

mettre en fer qu'en dedans et de faire un petit mur pour la partie extérieure avec ornemens en postes. La balustrade de fer deviendroit trop maigre à la suite de la grande decoration. J'espère que vous l'approuverez[1].

A cette date, les fondations étaient faites, les piliers des galeries et des voûtes dressés, la façade de la cour « avec le mur en retour » achevée, ainsi que le mur de clôture. On avait dépensé 99,850 livres, en y comprenant 30,000 livres pour les « matériaux qui sont sur les lieux » et 30,000 pour le bois de chêne et le sapin de Hollande[2].

Le projet de Tourny entraînait la démolition d'un plus grand nombre de maisons et d'échoppes que n'en avait prévu l'ordonnance de Boucher du 9 avril 1743. Un plan nous apprend que celles qui furent condamnées étaient au nombre de onze. C'étaient d'abord six maisons adossées à l'intérieur du mur de ville, dans cette rue des Paus qui reliait la porte des Paus à la rue du Pont-de-la-Mousque et que l'agrandissement projeté allait faire disparaître. Ces maisons étaient presque toutes très vieilles, à façades faites de pans de bois, avec boutique au rez-de-chaussée, deux étages et un grenier. Une seule avait eu sa façade récemment rebâtie en pierre de Bourg. D'une autre on dit : « Cette maison est si vieille que la façade est étayée pour la soutenir[3]. » En dehors

1. Gabriel à Tourny, Versailles, 10 juillet 1744 (Arch. mun., DD 23, orig.).

2. « État des ouvrages faits à l'hôtel de la nouvelle Bourse jusqu'à ce jourd'huy », 11 juillet 1744 (Arch. dép., C supp[t]).

3. Elle appartenait à M. Thibaut. Les autres propriétaires étaient : le sieur Vilot, M. Verdun de Borril, Mlle de Vertamon, le sieur Rouquet et les héritiers de M. Cléry, dont la maison était sur l'emplacement prévu pour la nouvelle porte du Chapeau-Rouge. « Plan où sont marquées les maisons à démolir pour l'agrandissement de la nouvelle Bourse et pour la reconstruction de la porte du Chapeau-Rouge, relatif au mémoire qui a été fait. » [1744.] (Arch. dép., C 1192.)

du mur de ville s'alignaient, adossées à ce mur, cinq échoppes, faites d'une boutique au rez-de-chaussée avec chambre au-dessus[1]. Toutes ces masures pouvaient être sacrifiées sans regret. Les matériaux en furent adjugés, les 11, 18, 24 juillet, 6 et 14 août, à l'entrepreneur Jean Alary[2].

Le 18 juillet, Gabriel signait à Versailles les élévations intérieure et extérieure du mur qui limitait les galeries de la Bourse du côté de la rue du Pont-de-la-Mousque[3]. Il jugea sans doute alors que Tourny devait être satisfait de son zèle, et il en profita pour le prier d'agir à Paris, afin qu'il obtînt la succession de son père, la direction officielle des ouvrages de Bordeaux. Les jurats avaient pris prétexte de ce que ce point n'était pas réglé pour refuser de lui payer 3,000 livres dues à son père et pour fixer ses propres honoraires. Il s'en montrait fort marri : « L'etat et la reputation de feu mon père, écrivait-il à Tourny le 7 juin 1744, le choix personel du maître pour me revestir des mesmes places qu'il occupoit, et l'ouvrage par luy même qui embelit la ville m'avoit fait esperer plus de consideration qu'ils n'en marquent. Vous ne devez pas douter de ma sensibilité sur tous ces points et qu'il ne m'est pas possible de m'endormir là-dessus[4]... » Les jurats adressèrent à Orry un mémoire justificatif; Gabriel y répondit par un long historique des travaux, où il montrait sa part de collaboration aux plans de son père et concluait en sollicitant l'arrêt qui l'investirait officiellement de la direction des ouvrages de Bordeaux[5]. Orry donna

1. La plus voisine de la porte du Chapeau-Rouge servait de bureau pour les billetiers. Les autres appartenaient au sieur Le Clerc, à M. Ribail et à M. Lalanne (*Ibid.*).
2. Arch. mun., DD 23.
3. Arch. dép., C 1190.
4. Gabriel à Tourny, 7 juin 1744 (Arch. mun., DD 23, orig.).
5. « Réponse au mémoire présenté à Monseigneur Orry par

raison à Gabriel : il fut d'avis qu'on lui payât, outre les 3,000 livres dues à son père, une gratification égale pour les nouveaux plans de la Bourse et qu'on fixât à 1,500 livres ses honoraires actuels. Quant à l'arrêt, il ne le jugea pas nécessaire et trouva que les jurats étaient mal venus à se plaindre de la façon toute naturelle dont le fils avait succédé au père[1]. Le 30 août 1744, Gabriel prie Tourny de soutenir « ses petits droits et intérêts[2] ». Le 25 septembre, il le remercie de sa protection, le prie de mettre la dernière main à l'arrêt qui lui continuera la direction des travaux de la Place Royale et de la Bourse, et lui demande de le faire payer de la somme due à son père pour avoir fait les plans de la Bourse et d'une gratification personnelle de la même somme[3]. Le 8 janvier 1745, il envoie à Tourny ses souhaits de bonne année et le prie encore de « vouloir bien songer à ses petits intérêts[4] ». Le 17 mars, il renouvelle cette demande[5]. Le 20, il a obtenu ce qu'il désire[6] : il remercie Tourny des ordonnances qu'il lui a envoyées; mais cela ne lui suffit pas : « Il me reste, dit-il, à vous suplier de vouloir bien constater un estat fixe pour le temps que je vous seray utile et à la ville de Bordeaux et de vouloir me conserver l'honneur de vos bonnes grâces[7]. »

Mrs les Jurats de la ville de Bordeaux et communiqué à M. Gabriel », 23 juin 1744 (Arch. mun., DD 23, orig.).

1. Orry à Tourny, Bercy, 21 août 1744 (*Ibid.*, orig.).

2. Gabriel à Tourny, 30 août 1744 (*Ibid.*, orig.).

3. Gabriel à Tourny, 25 septembre 1744 (Arch. dép., C 1191, orig.). — Ces 6,000 livres furent payées sur la caisse des deux sols pour livre (Arch. dép., C 3246, Compte de la caisse des deux sols pour livre, 1744-1745).

4. Gabriel à Tourny, 8 janvier 1745 (Arch. dép., C 1191, orig.).

5. Le même au même, 17 mars 1745 (*Ibid.*).

6. Tourny avait signé le 10 mars les deux mandements de 3,000 livres chacun (Arch. mun., DD 23).

7. Gabriel à Tourny, 20 mars 1745 (Arch. dép., C 1191, orig.).

L'affaire traîna et Gabriel ne toucha ses 6,000 livres qu'en 1748[1]. Quant à l'arrêt qu'il sollicitait, il ne semble pas qu'il l'ait obtenu ; du moins, je n'en ai pas retrouvé trace. Ange-Jacques Gabriel, on le voit, se faisait payer sa docilité à exécuter les ordres de l'intendant. C'était un homme pratique et, dans cette correspondance où il fait figure de quémandeur assez humble, on ne retrouve pas cet enthousiasme désintéressé, cet amour de son œuvre, cette tendresse pour Bordeaux que nous avons constatés dans les écrits de son père.

La question de la Bourse ne paraît pas avoir avancé en 1745. Tourny mûrissait son projet; il en étudiait les « voies et moyens ». Au début de 1746, il a trouvé et il rédige un projet d'arrêt « en vue d'autoriser l'agrandissement de la Bourse et la démolition des échopes et mur de ville[2] ». Mais, pour soumettre cet arrêt au Conseil, il lui faut de nouveaux plans et des devis détaillés. Il les demande à Gabriel, qui s'excuse, le 12 janvier, d'être en retard avec lui : « Je vais me mettre en état de vous envoyer ce qui vous est nécessaire en devis et détails avant la fin de février[3]. » Ce devis et ces détails, il les signe le 14 février. Le mémoire a pour titre : *Devis général des ouvrages de maçonnerie, charpente, couverture, plomberie, menuiserie, gros fers, serrurerie, impressions de peinture, vitrerie et pavez qu'il convient faire pour la construction d'une Bourse sur le port de Bordeaux, dans un des cotez de la Place Royalle, qui comprend tous les ouvrages qui ont été faits en consequence des plans, profils, elevations et devis qu'en avoit dressés feu*

1. Machault à Tourny, 28 septembre 1748. — Tourny à Machault, 1er octobre 1748. — Gabriel à Tourny, 9 octobre 1748 (Arch. mun., DD 23).

2. Arch. dép., C 1191, minute orig.

3. Gabriel à Tourny, 12 janvier 1746 (Arch. dép., C 1191, orig.).

M. Gabriel, inspecteur général des Bâtimens du Roy, premier architecte de S. M., que ceux par augmentation suivant un second projet plus étendu par Monsieur Gabriel fils, inspecteur général des Bâtimens du Roi, Premier Architecte de S. M., commis par le Roy à la Direction generale des Edifices qui concernent laditte place Royalle[1].

Ce mémoire diffère de celui de 1741 sur les points suivants. Il y est dit que la Bourse « occupera le gros pavillon de la place Royale, le côté d'icelle jusqu'à l'angle du pan coupé opposé à la Douane et toute l'aile ensuitte du pavillon qui regarde le port du côté du Chapeau-Rouge, dont les façades sont déjà bâties, *ainsi que la face en retour regardant le Château-Trompette jusqu'à la grille du Chapeau-Rouge servant de porte de ville* ». La cour intérieure est devenue « quarrée ». Elle aura quinze toises trois pieds de longueur sur douze toises de profondeur, « autour de laquelle il y aura, en deux sens, des galeries voûtées et couvertes en terrasses à la hauteur de la première plinte des bâtimens, où l'on entrera par un passage de porte cochère vis-à-vis la rue du Pont-de-la-Mousque ». Le mur de ville maintenu en 1741 a disparu; aux appentis qui y étaient adossés se substituaient des galeries pareilles à celles des autres côtés; la cour intérieure devenait harmonieuse et belle. Au grand étage, deux vestibules, au lieu d'un seul, auxquels on accédera par le « grand degré » déplacé :

La partie de l'aile sur le port jusqu'à l'encognure qu'il forme le tour [*sic, corr. :* qui forme retour] sera appliquée à de pareilles galleries voûtées, desquelles on communiquera aux precedentes par quatre arcades dans le mur de refend du gros pavillon et par une grande arcade

1. Arch. dép., C suppl[t], orig.

aux galleries en terrasse, à une cage d'escalier qui montera au grand étage seulement et arrivera sur le grand palier, dont le dessous des rampes sera voûté, et la partie joignant le mur de face sur le port sera appliquée à deux petites pièces pour les billetiers de la ville, dans lesquelles on entrera par la chaussée dudit port.

Le grand étage au-dessus sera appliqué à deux grands vestibuls, auxquels on entrera du pallier du grand degré. Celui du côté de la place conduira à une gallerie sur la cour, par laquelle on entrera à toutes les pièces qui concernent la juridiction de Messieurs les Juges consuls, laditte galerie aboutissante au degré près de la chapelle, en laquelle il n'y aura rien à cette hauteur d'étage que des tribunes. Le vestibule du côté du Château-Trompette precédera la Juridiction de la Chambre du Commerce et un degré particulier pour monter à l'étage d'attique. Les terrasses en dalles de pierre sur les galleries basses communiqueront aux deux extremitez des deux ailes du grand bâtiment et seront avec une balustrade en fer du côté de la cour, et avec un petit mur en socle à hauteur d'appuy sur les deux faces extérieures.

Le remplacement du mur d'enceinte par un simple mur de clôture, percé d'une porte cochère, avait pour effet de placer la Bourse à l'intérieur de la ville. Le déplacement de la porte du Chapeau-Rouge, portée en avant, achevait de l'y mettre. Mais du côté du port c'était le mur de façade de l'édifice qui, désormais, constituait la fermeture de Bordeaux. Tourny et Gabriel sauvaient les apparences et respectaient le vieux préjugé en installant sous la voûte de l'escalier les bureaux des billetiers municipaux. Enfin, le mémoire prévoyait la décoration de la nouvelle façade du côté du Château-Trompette :

Le mur de face au bout de l'aile regardant le Château-Trompette sera orné d'un avant-corps avec pilastres de même architecture et decoration que les autres murs de

face de la place, couronné d'un fronton, balustrade, trophez et vases.

La seconde partie du mémoire précise la nature des matériaux qui seront employés. Le moellon sera de Barsac ou de Béguey, « de la qualité la plus ferme ». Les libages seront tirés des carrières de Cérons et de Barsac. Les parements des murs seront en pierre dure de Cérons ou Barsac, les fondations et parpaings en pierre de Roque-de-Thau, les balustrades, trophées et vases en pierre de Taillebourg, les socles et appuis en pierre de Rauzan. La chaux viendra des ports de Paillet et de Cérons[1]; les bois seront en chêne ou sapin du Nord; les fers viendront des forges de France et de Suède, les ardoises des carrières d'Angers, les plombs des mines d'Angleterre ou de celles de Bretagne, « près Rennes ». Enfin, les pavés de la cour seront en pierre de Blaye « la plus dure ».

Au devis descriptif était joint un devis estimatif détaillé. En voici les chiffres d'ensemble :

Maçonnerie	246,965 l. 14 s. 8 d.
Charpente.	52,906 l. 4 s.
Couverture	9,148 l. 10 s.
Plombs	28,015 l.
Gros fers, rampes et balcons . .	20,171 l. 17 s. 6 d.
Menuiserie et ferrure.	14,340 l.
Impressions de peinture. . . .	3,945 l.
Vitrerie.	3,159 l.
Pavés et ciment.	2,236 l. 15 s.
Honoraires aux dessinateurs . .	3,000 l.
Total . .	383,888 l. 11 s. 2 d.

Cette somme fut portée par Portier à 404,786 livres 12 sols 3 deniers, en raison des travaux supplémen-

1. Paillet, Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Cadillac. — Cérons, Gironde, arr. de Bordeaux, cant. de Podensac.

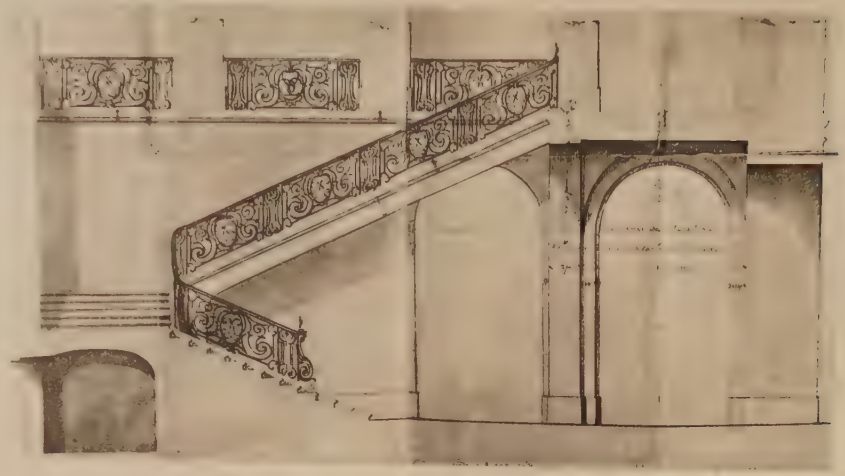

1. — Élévation du mur extérieur des galeries de la Bourse (1744).
(Archives départementales de la Gironde, C 1190.)

2. — Élévation du degré de la Bourse et coupe du palier (1746).
(Archives départementales de la Gironde, C 1190.)

taires déjà exécutés[1]. Enfin, à ces devis étaient joints les plans, coupes et élévations, signés par Gabriel à Versailles le 14 février 1746[2]. Tourny approuva le tout et, le 15 février, signa l'ordonnance fixant à 404,786 livres 12 sols 3 deniers la somme totale à payer sur les caisses des deux sols pour livre et des maisons démolies[3]. Jaugeon, Dardan et Bonfin touchèrent, en 1746, 40,000 livres en quatre ordonnances des 29 avril, 27 juin, 13 août et 28 septembre[4].

Mais l'intendant n'était pas absolument satisfait. Il trouvait à redire à certains détails : le grand degré ne lui paraissait pas parfait. Et là-dessus s'engage entre Gabriel et Tourny une curieuse correspondance :

TOURNY A GABRIEL.

Bordeaux, le 19 avril 1746.

M. Gabriel.

En examinant, Monsieur, et r'examinant les projets de la Bourse, il m'a paru qu'il y avoit deux choses à redire à l'escalier.

L'une que le palier d'en haut, long de 34 pieds et large de 24, n'étant soutenu que par une seule poutre, il pourroit arriver que, dans des tems de foire et de presse, ce palier contenant 4 à 500 personnes, la poutre cassat, et quel malheur n'en resulteroit-il point!

L'autre qu'en entrant de la cour dans la cage de l'esca-

1. « Détail des bâtimens de l'hôtel de la Bourse fait par M. Gabriel, inspecteur général des bâtimens du Roy », 14 février 1746 (Arch. dép., C 1191).

2. Plan du rez-de-chaussée; du grand étage; coupe des galeries basses; élévation du mur intérieur de la galerie de la Bourse du côté de la ville; élévation du corps de logis du côté de la cour avec la coupe de l'aile sur la place, « suivant le dernier projet » (Arch. dép., C 1190).

3. Arch. dép., C 1191, copie.

4. Arch. dép., C 3246, Compte de la caisse des deux sols pour livre, 1745-1746.

lier, il paroîtra en un espèce d'enfoncement, et l'on n'en vera point le platfond que l'on ne soit avancé de 12 à 15 pieds, ce qui ne produira point un bon effet.

Ainsi, Monsieur, voilà deux choses qui vont contre la solidité et la beauté dud. escalier. J'ai cherché et fait chercher quelque expedient pour remedier à l'une et à l'autre. Il me semble qu'il se trouve dans un des quatre projets que je vous envoye ci-joint. Les deux premiers n'entrent point, selon moi, en comparaison avec les deux autres, entre lesquels je crois qu'il s'agist de choisir, et c'est tant pour que vous vouliés bien donner votre agrément au changement que pour que vous décidiez de la preference que j'ai l'honneur de vous écrire.

Il me semble que je pencherois plus pour celui cotté troisième proposition, comme plus simple et plus noble, quoi qu'il se rencontre bien de l'agrément et de l'avantage dans celui cotté quatrième proposition.

Je sens qu'on peut oposer à ces projets les desagréemens resultant d'une voute dont l'ouverture étant de 34 pieds ou au moins de 32 ne presente pas à l'œil le degagement d'un platfond porté par une poutre; mais, outre que cela n'equivaut pas à la crainte que l'on doit avoir de l'evenement de la poutre, on peut, dans la circonstance où l'on est de points d'apuy de toutte solidité, surbaisser extremement la voute au point que son ceintre n'ait que 6 ou 7 pieds.

Il resultera desd. projets un avantage pour le second étage, en ce qu'il se trouvera une communication entre les apartemens des deux côtés dud. escalier.

Je n'entre point, Monsieur, au surplus dans les petittes choses qu'il pourroit y avoir à discuter, pour savoir s'il convient qu'on commence ou non à monter quelques marches dans la cage de l'escalier, par les endroits où on y entre. Vos lumières vous feront mieux connoistre ce qui en doit être que ce que je puis vous en dire. Je vous prie seulement d'avoir la bonté de nous decider au plus tôt, afin que nous allions en avant sans aucun retardement.

Je vous seray aussi bien obligé de m'envoyer les details dont vous m'avez adressé les devis. Il n'est pas necessaire

d'y retoucher à l'occasion du changement dud. escalier. C'est une chose qui se pourra faire ensuite separement.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, etc.[1].

Gabriel a Tourny.

Monsieur,

J'ay receu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et les quatre projets pour le degré de la Bourse. Vos reflections sur la grande étendue du pallier en charpente sont très justes; eu égard à la quantité de monde qui pourroit s'y trouver ensemble, et consequamment à vos intentions, j'ay refait un nouveau projet qui approche du quatrième que vous m'avez envoyé, en voutant un pallier d'une seulle voute avec lunettes et non en airestes et prenant la cage entière, sans rien retrancher pour un corridor comme il estoit proposé. Quoy que ce corridor eut peut-être été utile pour la communication du second étage, je n'ay pas cru que cela fut preferable à l'avantage d'avoir la rampe du milieu et celles des deux costez plus larges qu'elles n'estoient proposées, et la reduction que l'on faisoit auroit ôté la dignitté du degré. Ainsy j'insiste fort pour qu'il ne soit rien changé à ce dernier projet.

Vous verrez par le plan du rez-de-chaussée que je fortifie d'une plus valeur de maçonnerie les deux murs de refends qui recevront la buttée de la voute du pallier pour en ôter de l'etendue. Ce sera l'affaire de M. Portier de réunir artistement et solidement cette nouvelle maçonnerie avec celle qui est déjà construitte.

Par ce dernier arrangement, je suprime aussy les marches que l'on avoit porté en avant, tant vis-à-vis les trois arcades de l'avant-corps que vis-à-vis les arcades des costez, qui n'auroient jamais fait que des cassecoups, eu égard à cette grande quantité de monde qui y aborde, et c'est encore une raison pour laquelle j'ay suprimé le corridor.

Je ne doute point que vous ne soyez content de cette réforme.

1. Arch. dép., C 1191, copie.

Il me faut encore quinze jours pour mettre au net les details dont vous avez besoin, et je ne manqueray pas vers ce temps de vous les addresser.

Il me reste à vous suplier d'être persuadé de l'attachement respectueux avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur,

GABRIEL.

A Versailles, le 5e may 1746.

Monsieur de Tourny[1].

TOURNY A GABRIEL.

A Bordeaux, ce 14 may 1746.

M. Gabriel.

Je dois, Monsieur, commencer par vous faire bien des remerciemens et de l'attention que vous avés donnée aux différens plans que j'ai eu l'honneur de vous adresser pour l'escalier de la Bourse et de la peine que vous avez prise de m'en envoyer un nouveau.

Mais permettez-moi en même tems de vous faire mes représentations contre les rampes de 23 marches qui se trouvent dans ce nouveau plan. Une aussi grande quantité de marches de suite, sans repos, me paroît aussi fatiguante pour celui qui les monte qu'effreiant pour celui qui a à les descendre. Je ne puis m'empêcher de penser qu'on la regarderoit comme un grand defaut.

Il auroit pour cause, d'une part, que vous trouvez à propos d'employer à l'escalier toutte la cage, d'autre part que vous croyez de voir suprimer les 3 marches posées en

1. Arch. dép., C 1191, orig. — A cette lettre étaient joints cinq plans : 1° « plan du rez-de-chaussée du degré à construire à la Bourse de Bordeaux suivant le dernier projet arresté par nous, ce cinq may mil sept cent quarante six. — GABRIEL »; 2° « plan du premier étage à un degré à construire à la Bourse de Bordeaux »; 3° « coupe pour la vouste du pallier à construire pour le grand degré de la Bourse »; 4° « élévation du degré et coupe du pallier du grand degré à construire »; 5° « élévation de la tête du pallier avec la coupe des deux voustes rampantes » (Arch. dép., C 1190, orig.).

avant, vis-à-vis tant les 3 arcades de l'avant-corps que celles des côtés.

Quant au premier objet, j'avouë qu'il est bon de conserver à l'escalier, autant qu'il est possible, toutte la grandeur de la cage, afin qu'il presente plus de dignité; mais aussi ne faut-il pas qu'il resulte plus d'incomodité de cette grandeur, qui doit avoir pour objet, en le rendant plus beau, de le rendre aussi plus commode.

A l'egard des 3 marches en avant, je ne les ai pas vuës au plan cotté 4 que je vous ai envoyé sans que l'idée me soit venuë qu'on pouroit les regarder comme des casse-cols: mais cette idée s'est dissipée en considérant l'eloignement dont elles estoient de la première marche de l'escalier. D'ailleurs, j'y trouve un avantage, concistant en ce que ces marches vuës en entrant par la place Royale annoncent l'escalier, sans quoi on ne saura où l'aller chercher. Enfin, dans un endroit où passe beaucoup de monde, il n'est pas mal pour le coup d'œil que les choses soient disposées de façon à presenter ce monde sur différentes hauteurs et comme par gradins.

De tout cela, Monsieur, j'aurois bien envie de conclure qu'en donnant la preferance à l'escalier à deux rampes, au lieu que, dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'étois pour celui à une rampe, sur quoi je soumets volontiers mon goût à votre decision, j'aurois, dis-je, bien envie de conclure qu'il convient de l'executter avec la diminution de la cage et les 3 marches en avant, et je vous en prie instamment plutôt que d'y avoir les deux dernières rampes de 23 marches chacune. Entre les inconveniens qui se rencontrent de part et d'autre, ce dernier me semble moins suportable, d'autant que la cage après le retranchement proposé sera encore très grande (il lui restera 38 pieds sur 34), qu'elle aura donc beaucoup de dignité, et l'on procurera, comme je vous l'ai déjà marqué, une commodité sensible au second étage.

Je vous demande excuse si un ignorant comme moy en semblable matière contredit quelqu'un dans qui il reconnoît autant de science et de lumières que je vous en sçay, mais j'ai tant à cœur que cette Bourse soit dépêchée d'une façon hors de critique que j'y donne toutte

mon attention et que par là je peux apercevoir des choses qui eschapent à un examen que vous n'avez pas le tems de réfléchir autant que je faits.

Il me vient une idée qui pourroit concilier ce sur quoi nous sommes en different; ce seroit, en faisant le retranchement de la cage et suprimant les 3 marches portées en avant, de donner 3 marches de plus à la 1re rampe, qui en auroit 15, d'en donner 7 à la seconde et 18 à la 3e. Alors, à la verité, les 3 marches d'augmentation à la première rampe prendroient dans le passage de la seconde arcade, mais elles n'y feroient pas mal. Elles auront même l'avantage d'annoncer l'escalier. A la verité, aussi, les marches de la 2e derniere rampe n'auroient que 6 pieds, mais elles seroient doubles et par là sufisantes, et [il] en resulteroit que le platfond de la cage se decouvriroit mieux.

Il sera fort aisé de fortifier d'une plus valeur de maçonnerie les 2 murs de refend qui recevront la buttée de la voûte du palier pour en diminuer de 3 pieds l'etendüe.

Plus tôt vous pourrez, Monsieur, m'envoyer les details au net et le plan de l'atique du costé sur la rivière, que vous a adressée le sr Portier, et plus je vous serai obligé.

J'ai l'honneur d'estre très parfaitement, M., etc.[1].

Gabriel a Tourny.

A Paris, le 27e may 1746.

Monsieur,

J'ay receu la derniere que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire avec le petit projet pour retrancher toujours la cage du degré. Je vous avoue que je suis bien fâché des sollicitations que l'on vous fait là-dessus, parce que cela gastera totallement la cage et qu'il faudroit reduire les deux rampes des costez à 6 pieds et monter quinze marches à celle du milieu. Je ne puis joindre mon avis à celuy-là et je vous renvoye un aute petit croquis, par

1. Arch. dép., C 1191, minute et copie.

lequel, en portant trois marches en avant, je reduis les grandes rampes à vingt et une marches au lieu de vingt trois. Ces trois marches en avant se montrant dans l'arcade anonceront toujours le degré.

Le grand degré des Thuilleries a vingt trois marches à sa seconde rampe; celuy des Ambassadeurs à Versailles en a au moins autant. Ainsi vous voyez qu'en reduisant à vingt une, elle ne sera pas roide.

J'ay mandé à M. Portier de m'envoyer un profil cotté des hauteurs d'etage, n'en ayant aucun de juste qui puisse me demontrer en combien de marches je puis monter le degré, et je ne pourray rien detterminer deffinitivement, quand vous aurez approuvé, que je n'aye des mesures fixes qui puissent me resoudre les hauteurs et les quantités des marches.

Je vous renvoye le plan en grand de l'etage d'attique que m'avoit adressé M. Portier. Je n'y trouve rien à y changer, parce que c'est à l'usage que l'on veut faire des pièces à en former la distribution.

J'ay l'honneur d'estre, avec un respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et tres obeissant serviteur,

GABRIEL.

Monsieur de Tourny[1].

TOURNY A GABRIEL.

A Bordeaux, ce 7 juin 1746.

M. Gabriel.

Vous trouvez, Monsieur, que je n'ai pas raison d'insister au retranchement de la cage de l'escalier de la Bourse pour procurer une commodité au 2e étage. J'en reconnoissois déjà quelque chose dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 14 du mois dernier. Je l'avouë aujourd'hui entièrement et j'en abandonne l'idée.

Mais me permetrez-vous de vous demander en compensation de vous desister aussi de 4 marches du nombre

1. Arch. dép., C 1191, orig.

des 23 proposées pour la troisième rampe? Quoyque j'aye vu, Monsieur, par votre lettre que ce nombre avoit des exemples fameux, qui pourroient l'autoriser, je pense que ces exemples n'empêchent pas que la chose ne soit incommode et desagreablé. Ils doivent plus tôt faire songer à l'eviter qu'à l'imiter.

Cela suposé et trouvant que les 3 marches en avant en partie circulaire dans le dernier plan que vous avez pris la peine de m'adresser le 27 ne faisoient pas, selon moy, un aussi bon effet que ces 3 marches du palier à un autre, avec pareilles 3 marches sous les arcades du milieu, je prends la liberté de vous proposer un nouveau plan qui, comme vous souhaitez, ne retranche rien de la cage, et, comme je le desire, met la 3e rampe à 19 marches et la première à 13. Cette première a 8 pieds de large, les deux suivantes 7. Vous y trouverez en même tems deux autres rampes de degagement qui, en produisant un effet commode, donnent occasion d'arranger les deux premiers poins sur lesquels nous étions en different.

Si absolument vous ne voulez point des 3 marches en avant entre les pilliers et les arcades, ce que je ne pense point, d'abord que vous les proposiez encore en forme circulaire, position qui me paroîtroit moins bien, je joins un autre plan où il ne faut point de marches en avant, mais dans lequel il y a 2 inconveniens, l'un que la première rampe a 15 marches, l'autre que la 2e et la 3e n'ont que 6 pieds de large. A decider si ces 2 inconveniens ne doivent pas ceder à l'agrément que le passage de la seconde voûte n'ait point d'interruption et à ce que le haut de la cage se degage davantage et paroisse mieux aux yeux. J'attends, Mr, votre choix sur un de ces deux plans.

J'ai reçu avec votre lettre du 27 le plan en grand de l'etage d'attique que j'ai remis au sr Portier. Il a porté au haut du premier des deux plans cy joins la hauteur du pavé des galeries au-dessus de l'arceau du premier etage, laquelle, élevée de 20 pieds 4 pouces, paroît demander 41 marches.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, etc.[1].

1. Arch. mun., DD 23, minute. — Arch. dép., C 1191, copie.

GABRIEL A TOURNY.

A Versailles, ce 27 juin 1746.

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous renvoyer un nouveau plan pour le degré, consequement aux mesures de la hauteur fixe que l'on m'a envoyé. Je ne puis me departir pour mon avis d'employer toutte la cage entière, de donner à deux rampes 9 pieds de largeur et à la dernière de 20 marches seulement 8 pi. de largeur. La dignité de ce degré l'exige, et je ne sçaurois aprouver les derniers projets de M. Portier avec les deux petittes rampes des cotez, qui feroient surement un très mauvais effet. D'ailleurs, vous ferez là-dessus ce que vous jugerez à propos. Je vous fais observer encore qu'il est à propos de fermer entièrement l'arcade E, qui feroit un très vilain effet à cause du rampant de la dernière rampe. J'avois demandé à M. Portier, par ma lettre du 22 may, un profil cotté du batiment tel qu'il existe pour apretier vos details suivant les hauteurs justes. Je ne les ay pas encore receus.

J'ay l'honneur d'estre, avec un très respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur,

GABRIEL[1].

A Versailles, le 21 juillet 1746.

Monsieur,

Je suis en état de vous envoyer le detail de la Bourse, qui monte à 380,388 l. Je n'en ay pas encore fait la clo-

1. Arch. dép., C 1191, orig. — A cette lettre était joint un « plan du degré à construire dans la Bourse de Bordeaux, fait à Versailles, ce 27 juin 1746. GABRIEL », avec la note suivante : « Par les mesures qui ont esté envoyées, il y a 20 p. 4 po. de hauteur à monter, pour laquelle l'on montera 40 marches, sçavoir : 17 marches depuis A jusqu'au pallier B; 5 du pallier B à C, et 20 du pallier C au pallier D du 1er étage. Lesdittes marches auront encore 5 po. 9 l. environ de hauteur, sans le devers qui diminuera de lad. hauteur » (Arch. dép., C 1190, orig.).

ture que je n'aye votre avis, pour y joindre une somme tant pour les gratifications à répartir à ceux qui prennent soin de ces edifices que pour honnoraires et frais de bureau, dont il y en a déjà partie qui ont esté payez. J'estimerois, compris ce qui a été payé en ayant été fait mention sur le detail de mon père, que cette somme pourroit monter à dix ou douze mil livres. Mandez-moy, je vous prie, ce que vous ordonnez là-dessus; je m'y conformeray et vous enverray sur-le-champ le detail, les plans et tous les papiers que vous m'avez remis concernant cette affaire.

J'ay l'honneur d'être, avec un respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur,

GABRIEL.

M. de Tourny[1].

Cette correspondance montre avec quelle passion Tourny s'occupait de l'affaire, entrant dans le plus minutieux détail, signalant les imperfections, proposant des remèdes, les discutant avec l'architecte, le stimulant au besoin. Quant à l'attitude de Gabriel, elle est, au fond, pleine de déférence pour cet intendant si exigeant. Il l'a définie lui-même dans une lettre à Tourny du 5 juillet 1747 :

A l'égard de l'attention que vous voulez bien prendre pour que les ouvrages soient dans leur perfection et des réflections que vous m'avez quelquefois fait faire, je les ay toujours receu comme j'ai deub, en faisant gros cas des nouvelles propositions que vous faisiez pour les projets, et vous devez avoir reconnu vous-même que j'y ay apporté toute la docilité que vous pouviez requerir[2].

Pendant que l'intendant et l'architecte étudiaient ensemble le problème du grand degré, les travaux de construction étaient poussés activement. Les entrepreneurs touchèrent, en 1747, 74,000 livres en six

1. Arch. dép., C 1191, orig.
2. Gabriel à Tourny, 5 juillet 1747 (Arch. dép., C 1190, orig.).

ordonnances des 10 février, 22 avril, 26 mai, 27 juin, 30 juillet et 8 septembre[1]. Le 6 février, Tourny, s'excusant de n'avoir pas encore répondu à la lettre de Gabriel du 21 juillet 1746, le priait de lui envoyer le détail promis de la Bourse; dès qu'il l'aurait, il solliciterait un arrêt du Conseil pour faire l'adjudication des nouveaux travaux et un autre pour régler la question des honoraires. Le 2 août, il écrivait qu' « actuellement la Bourse se finit[2] ». Un point restait pourtant en suspens : il s'agissait de savoir si l'on couvrirait la cour intérieure. Tourny, le 21 mai 1748, priait Gabriel d'en décider, « pour que la foire du mois d'octobre prochain puisse s'y tenir, comme on le souhaite beaucoup ». Il n'approuvait pas, d'ailleurs, l'idée : « Il me paroît, disait-il, que les galeries couvertes ne seront guère du goût de ce pays-ci. » Il jugeait que la cour manquerait d'air et de lumière[3]. L'idée fut abandonnée : elle sera reprise en 1803 par la Chambre de commerce et réalisée par Michel Bonfin[4].

En même temps survenait un contretemps fâcheux : on constatait que les voûtes des galeries avaient été mal faites et qu'il fallait les reprendre. Tourny en fit envoyer à Gabriel par Portier les plans et coupes. L'architecte répondit le 27 mai : « Je vais travailler à vous envoyer incessamment mon avis pour remédier à la mauvaise construction des voûtes. » Et il précisait en quoi consistait la malfaçon : l'appareil avait

1. Arch. dép., C 3246, Compte de la caisse des deux sols pour livre, 1746-1747.

2. Tourny à Quin et à Mingeon, 2 août 1747 (Arch. dép., C 1175, minute).

3. Tourny à Gabriel, 21 mai 1748 (Arch. dép., C 1190).

4. Michel Bonfin, fils de François, né à Bordeaux le 19 mars 1768, ingénieur de la ville du 23 septembre 1801 au 31 décembre 1840, mort à Bordeaux le 31 janvier 1841 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XLIII, p. 383-384).

été très mal fait; les murs derrière les « ardoubleaux » avaient été construits avec de trop petits quartiers de pierre[1]. Tourny est fort ému en apprenant ce contretemps qui va retarder l'achèvement des travaux. Aussi répond-il, le 14 juillet, à Gabriel en proposant le remède que l'architecte tarde à lui communiquer. Pour éviter de reconstruire les voûtes des galeries, il propose d'élever dessus, sur la face regardant la rue du Pont-de-la-Mousque, un étage qui, par son poids, « donneroit aux arcades et aux murs une force sufisante pour soutenir la poussée des voûtes ». « Un étage de ce côté-là, dit-il, ne fera pas mal. » A l'égard de la galerie du côté du Château-Trompette, « on en démontra le cintre et on le rétablira suivant le plan que vous prescrirez[2] ». Portier donne, à son tour, son avis à Gabriel : il est plus optimiste. Il a vérifié les voûtes; elles n'ont pas travaillé, mais il faut les surveiller. « M. l'intendant, ajoute Portier, est d'avis de ne faire de terrasse qu'au-dessus des galleries du côté du Château-Trompette et d'élever un étage au-dessus de celles en retour du côté de la rue du Pont-de-la-Mousque, affin de cacher de vieilles maisons qui sont de ce côté là et qui font un très mauvais effet. Cela n'obscurcira nullement la cour[3]... » L'idée fut abandonnée; elle sera reprise aussi en 1803.

Les travaux de construction de la Bourse ne furent officiellement terminés que le 12 février 1755, date où Portier reçut les bâtiments et où l'on établit le compte de la dépense. On avait payé à Jaugeon, Dardan et Bonfin la somme portée au devis de 1746, soit 404,786 livres 12 sols 3 deniers[4]. De cette somme, il y avait à déduire 13,072 livres 10 sols pour travaux

1. Gabriel à Tourny, Choisy, 27 mai 1748 (Arch. dép., C 1191, orig.).
2. Tourny à Gabriel, 14 juillet 1748 (*Ibid.*, minute).
3. Portier à Gabriel [juillet 1748] (Arch. dép., C 1191, copie).
4. Ils touchèrent en 1748-1749, 18,000 l.; en 1749-1750, 20,000 l.;

non exécutés. Mais il fallut y ajouter 8,431 livres 15 sols 1 denier pour l' « aile au-dessus des galeries du côté de la rue du Pont-de-la-Mousque et depuis le dessus de la plinthe jusqu'au dessus de l'entablement » ; 8,730 livres 10 sols 5 deniers pour le grand escalier; 594 livres 10 sols pour l'escalier de la chapelle; 1,071 livres 1 sol 2 deniers pour les murs de face des galeries basses sur la cour; 2,682 livres 17 sols 1 denier pour d'autres augmentations; 511 livres 8 sols pour le petit aqueduc de la cour servant à l'écoulement des eaux « jusqu'à la fosse des lieux[1] ». A l'intérieur de la cour, sur la face regardant la Place Royale, on avait aussi élevé des murs en parpaing de pierre de Bourg pour former des boutiques : cela coûta 1,857 livres 12 sols 6 deniers[2]. Le 20 janvier 1756, Tourny fils ordonnança une somme de 1,500 livres représentant les honoraires d'un an dus à Gabriel; et comme ces honoraires n'avaient pas été payés depuis 1751, c'est 6,000 livres que la caisse des deux sols pour livre acquitta à l'architecte[3].

Les boutiques aménagées sous les galeries étaient celles qui servirent pour la foire d'octobre 1749, la première qui se tint à la Bourse. On a vu que Tourny eût voulu inaugurer les bâtiments un an plus tôt et faire coïncider ainsi la prise de possession du nouveau monument avec la reprise des affaires qui suivit la paix d'Aix-la-Chapelle. L'inspecteur des manufactures Lemarchand enregistra le fait dans les termes suivants :

Si la beauté de la nouvelle Bourse influe sur le com-

en 1750-1751, 18,000 l.; en 1751-1752, 11,000 l. (Arch. dép., C 3246).

1. État des travaux exécutés à la nouvelle Bourse, 12 février 1755 (Arch. dép., C 1191).

2. Arch. dép., C 3246, Compte de la caisse des deux sols pour livre, 1749-1750.

3. *Ibid.*, 1755-1756. — L'ordonnance est dans C 1191.

merce de cette ville, qui l'emporte sur celuy des autres villes du royaume, à l'exception de Paris, jusqu'à quel degré ne montera-t-il pas, puisqu'on n'en connoît point de comparable à elle? Cette foire est la première qui s'y soit tenue. Quand tous les magasins des marchands forains pourront s'en aprocher, cela donnera un objet de foire encore plus grand qu'il n'est et qu'il n'étoit, parce que les magasins placés dans les rues qui l'avoisinent ne seront pas si cachés que la plupart le sont dans des ruës sombres et écartées. Il seroit mieux que tout ce qui est de la foire pût se rassembler, ce que je ne doute pas qu'on ne voye après que les plans des rues qui aboutissent à la place Royale seront exécutés. Qui prendrait plus à cœur l'embellissement de la ville, l'utilité commune, le goût de la décoration que M. l'Intendant de cette province, qui donne une attention continuelle et vigilante à ce qui intéresse le bien de l'État et celui du public[1]?

L'inspecteur Lemarchand croyait flatter Tourny. Il ne disait que la vérité en saluant dans le grand intendant l'auteur principal de la Bourse. C'est Jacques Gabriel qui en a conçu le plan général; c'est Boucher qui lui a suggéré l'idée de transférer à la Place Royale l'obscure et étroite place au Change du XVIIe siècle. Mais c'est la volonté tenace de Tourny qui a réalisé l'idée, bien plus, qui a élargi et transformé les plans primitifs. Ange-Jacques Gabriel ne fut, en toute l'affaire, que le bras qui exécute : Tourny fut le cerveau qui conçoit et suggère, le véritable directeur des travaux, mettant lui-même la main à la pâte, retouchant les plans, entrant dans le plus menu détail de l'œuvre, maniant presque le cordeau, la truelle et le marteau. C'est par là que la Bourse est vraiment sienne et l'un de ses nombreux titres à la reconnaissance de Bordeaux.

1. Mémoire de l'inspecteur Lemarchand sur la foire d'octobre 1749 (Arch. dép., C 1652. — Cf. P. Courteault, *La vie des foires bordelaises*, p. 26-27).

CHAPITRE XI.

La décoration de la Bourse.

Premiers travaux de Van der Woort antérieurs à 1740. — Tourny demande à Verberckt de les continuer (juin 1747). — Réponse de Verberckt (30 juillet). — Travaux exécutés par Pierre Vernet (1747). — Verberckt propose d'envoyer à Bordeaux son associé Francin (29 mars 1748). — Tourny accepte (5 juin 1748). — Antécédents de Clair-Claude Francin. — Son arrivée à Bordeaux (juin 1748). — Rapports de Tourny et de Francin. — Requête de Francin à Tourny pour obtenir un logement. — L'œuvre de Francin à la Bourse. — Les quatre frontons. — Les ornements des façades. — Les mascarons de la Place Royale : en quoi ils donnent aux édifices leur originalité et leur caractère français.

La décoration de la Bourse fut, en principe, subordonnée à l'ordonnance générale de la Place Royale. Elle devait être rigoureusement symétrique à celle de la Douane. Elle fut, d'ailleurs, commencée avant même que Boucher et Jacques Gabriel eussent décidé d'attribuer à la Bourse le pavillon dit du Chapeau-Rouge. On a vu plus haut que celui-ci fut compris dans le marché passé, le 12 août 1733, par Verberckt, et que, en 1740, Van der Woort et ses six compagnons avaient sculpté « à l'avant-corps du dedans de la place, au Pavillon du costé du Chapeau-Rouge », trois chapiteaux-colonnes, quatre chapiteaux-pilastres et aussi

deux agrafes aux fenêtres de l'attique[1]. On sait aussi que Jacques Gabriel, quand la construction de la Bourse fut décidée, jugea bon de substituer la pierre de Barsac à celle de Bourg pour accroître la solidité et la beauté du monument, et que, en conséquence, on démolit, en 1742-1743, et on rebâtit la façade. Il semble bien que le premier travail de décoration fut alors anéanti[2]. On sait enfin que, dès 1741, Gabriel avait décidé de substituer aux banales fenêtres, prévues d'abord à l'avant-corps du premier étage du pavillon, une grande arcade surmontée d'une ouverture ovale ornée de sculptures, « pour une belle décoration » et aussi pour rendre parfaite la symétrie avec l'avant-corps du pavillon de la Douane[3]. Le remaniement du plan primitif, en 1746, par Tourny et Ange-Jacques eut pour effet une « augmentation » de la décoration : il fallut la prolonger sur la nouvelle façade « en retour », prévue du côté du Château-Trompette. Cette façade devait comprendre un avant-corps, décoré d'un fronton, de pilastres, de colonnes et de trophées. La décoration de l'édifice y gagnait en ampleur et en richesse.

Les travaux de construction sur les nouveaux plans arrêtés par Gabriel le 14 février 1746 étaient assez avancés pour que, en juin 1747, Tourny songeât à mettre en train la décoration. Le 16, il écrivait à Gabriel :

La Bourse de Bordeaux s'avance, Monsieur; nous aurions besoin, pour les scultures, du sieur Verbek, qui en a l'adjudication; voudriez-vous bien prendre la peine de nous l'envoier, ainsi que le sieur Wœndrevot, qui a commencé à travailler avec luy[4]?

1. Cf. *supra*, p. 185 et 188.
2. Cf. *supra*, p. 255.
3. Cf. *supra*, p. 252.
4. Tourny à Gabriel, 16 juin 1747 (Arch. dép., C 1190, minute.

Tourny avait tout naturellement pensé, pour la décoration de la Bourse, aux sculpteurs de la Douane; Verberckt n'était-il pas, d'ailleurs, l'adjudicataire de tous les travaux de la Place Royale? Gabriel répondit, le 5 juillet, à l'intendant :

J'ay vu le s. Verbereck, qui est fort occupé pour nous. Il doit vous avoir écrit pour sçavoir de vous si absolument vous voulez commencer à cette heure, la belle saison estant passée pour aller là-bas commencer l'ouvrage. Je vous en fais même la representation; cependant, sur votre reponse, nous agirons en consequence[1].

Verberckt et Gabriel étaient donc d'accord pour objecter l'avancement de la saison, peu propice à la mise en train des travaux. Verberckt précise lui-même l'objection dans une lettre du 14 juillet à Tourny :

La saison étant aussi avancée qu'elle l'est, il seroit difficile que ce fust dans le restant de l'année, où il ne pourroit guère y avoir que deux mois à travailler, à cause des grands vents qui reignent à Bordeaux pendant l'automne, car les gens que j'y envoirois ne pouroient y arriver que dans le commencement d'aoust pour le plutôt, de sorte qu'il leur faudroit passer tout l'hiver à rien faire, ce qui me seroit d'un très grand préjudice, d'autant qu'il les faudroit payer pendant tout ce tems-là comme si ils avoient travaillé. Or, la médiocrité du prix de ces ouvrages ne sçauroient me donner le moyen de suporter de telles dépenses. Ainsi, Monseigneur, j'espère que vous ne trouverez pas mauvais que je diffère jusqu'au printems prochain, pendant lequel tems je m'occuperay à faire les desseins et les modèles necessaires à l'execution de ces ouvrages[2].

— Marionneau, *Documents inédits sur les travaux des sculpteurs Verberckt et Francin pour la Place Royale de Bordeaux*, 1883, in-8°, p. 7).

1. Gabriel à Tourny, 5 juillet 1747 (Arch. dép., C 1190, orig.).

2. Verberckt à Tourny, 14 juillet 1747 (*Ibid.*, orig. — Marionneau, p. 8).

Tourny, en dépit de « sa grande envie », se rendit à cette objection; mais il demanda à Verberckt de venir à Bordeaux dès la fin janvier ou en février 1748, qui « ont coutume d'être très beaux à Bordeaux[1] ». L'actif intendant fut, du reste, incapable d'attendre jusque-là. Il avait chargé un sculpteur bordelais de talent, Pierre Vernet, de faire les ornements des pans coupés de la Place Royale. Vernet avait sculpté, au pan coupé « joignant l'hôtel des Fermes du Roy », cinq agrafes aux croisées de l'attique, sept chapiteaux-pilastres, six consoles aux croisées du premier étage et cinq têtes. Le total de la dépense s'élevait à 546 livres[2]. L'intendant lui demanda de commencer aussi la décoration de la Bourse. Verberckt l'apprit, et il en fut naturellement mécontent. Le 15 septembre 1747, Vernet touchait 800 livres pour ses premiers travaux[3]. Le 31 octobre, Verberckt écrivait à Tourny pour s'en plaindre :

Monseigneur,

Votre Grandeur aïant eu la bonté de m'accorder jusqu'au printems prochain pour me rendre à Bordeaux et y faire commencer les ouvrages de la Bourse, desquels je suis adjudicataire, j'ay cru me pouvoir tranquilliser là-dessus; cependant, selon que M. Gabriel me l'a dit, le sieur Vernet, sculpteur de Bordeaux, doit faire par vos ordres les ornemens du pan coupé de la Place Royale. J'ay sceu, d'ailleurs, par des lettres qui m'ont été écrites, que ledit sieur Vernet prétend tout faire et qu'il avoit déjà attaqué la plus grande partie des ouvrages de la Bourse. Il n'y a point d'aparence, Monseigneur, que le

1. Tourny à Verberckt, 30 juillet 1747 (Arch. dép., C 1190, minute. — Marionneau, p. 8-9).

2. « État de la sculpture faitte par le s^r Vernet, sculpteur, aux façades de la place Royalle et à celles de la nouvelle Bourse », non daté (Arch. mun., DD 23). — Sur Pierre Vernet, cf. *supra*, p. 181.

3. Arch. dép., C 1173. — Cité par W. Mayr, *op. cit.* (*Rev. hist. de Bordeaux*, 1914, p. 325).

tout soit par votre ordre, en ce qu'il y a dans ces ouvrages plusieurs morceaux qu'ils (*sic*) sont fort au-dessus de la portée de ce sculpteur. Ainsi, je suplie Votre Grandeur de vouloir bien lui faire deffendre d'aller plus loin que ledit pan coupé, vu le droit de mon adjudication, et si vous voulez, Monseigneur, que l'on travaille à ces ouvrages pendant cet hiver, faites-moi la grâce de me l'ordonner et j'envoyeray au plutôt les mêmes personnes qui ont déjà travaillé sur mes deissins et modèles, tant aux ouvrages de la Place Royale que de ceux de la Douane, desquelles personnes je suis sûr, et j'irois alors au commencement du printems pour travailler moi-même aux morceaux les plus importans de ces ouvrages.

J'atendray vos ordres sur cecy. Monseigneur...[1].

Tourny rassura Verberckt le 28 novembre : il n'avait confié, dit-il, à Vernet que des travaux d'ornemaniste, têtes, consoles, agrafes, chapiteaux et vases, « objets d'une trop petite conséquence », et il avait réservé à Verberckt « les frontons, les enfans au-dessus des avant-corps et les trophées ». Il ajoutait :

Cette division a pu, Monsieur, d'autant plus se faire qu'il étoit instant qu'on travaillât aux petits ouvrages de la premiere espèce pour mettre la Bourse et les maisons bâties en état d'habitation, et que d'ailleurs le prix de chacun des morceaux que vous avez à travailler est à déterminer par l'estimation de M. Gabriel; aparament que vous amènerez avec vous quelques autres bons sculteurs pour vous aider à aller plus vite[2].

Ainsi Tourny, dans son impatience d'avancer les ouvrages, n'hésitait pas à passer outre aux protestations de Verberckt, qui lui paraissaient, sans doute,

1. Verberckt à Tourny, 15 septembre 1747 (Arch. dép., C 1190, orig. — Marionneau, p. 9; W. Mayr, *op. cit.*, p. 323-324).

2. Tourny à Verberckt, 28 novembre 1747 (Arch. dép., C 1190, minute. — Marionneau, p. 9-10; W. Mayr, p. 324).

masquer mal la mollesse de l'adjudicataire. Pierre Vernet continua de travailler à la Bourse : il fit « onze testes sur des cartouches au milieu des arcades », cinq chapiteaux-colonnes, vingt chapiteaux-pilastres, trente-deux consoles aux croisées du premier étage, dix-huit agrafes à celles de l'attique, et tout cela lui fut payé 1,855 livres[1].

Tourny avait eu raison de ne pas attendre. Verberckt avait promis de venir à Bordeaux au printemps de 1748. Il ne parut pas. C'est le 29 mars seulement qu'il écrivit à l'intendant pour s'excuser. Il avait été, disait-il, empêché « à cause des ouvrages qui me sont survenus icy pour le service du Roy et auxquels on m'ordonne de me mettre au plus tôt ». Il proposait, d'ailleurs, de se faire remplacer :

Mais, Monseigneur, si vous vouliez accepter en ma place le sieur Francin, mon associé, qui est un homme de beaucoup de mérite, je suis fort assuré que vous en seriez content, car il a très bien étudié sa profession, tant à Rome, où il a été à la pension du Roy, que chez MM. Coustou, ses oncles; d'ailleurs, il est de l'Académie royale de peinture et sculpture, où il a été reçu avec distinction. De plus, c'est lui qui a fait ce qu'il y a de mieux, pour la sculpture, aux portails de Saint-Roch, de l'Oratoire et des Théatins, qui sont des ouvrages de la nature de ceux qui regardent la Place Royale de Bordeaux, et M. Gabriel, connoissant ce que vaut ledit sieur

1. « État des ouvrages de sculpture faits aux façades du bâtiment de la Bourse par le sieur Vernet, sculpteur, suivant les prix convenus. » Visé par Portier le 30 janvier 1755 (Arch. mun., DD 23. — Arch. dép., C 1973. — W. Mayr, p. 326). — L'état cité plus haut (p. 298, n. 2) porte que Vernet fit, à la façade du côté de la place, 2 agrafes 1/2 aux croisées de l'attique, 2 chapiteaux-pilastres, 1 chapiteau-colonne, 10 consoles, 6 têtes, et à celle du côté de la rivière 15 agrafes, 18 chapiteaux-pilastres, 4 chapiteaux-colonnes, 22 consoles et 5 têtes, le tout pour 1,986 l. Un autre état réduit ce chiffre à 1,855 l. (Arch. mun., DD 23).

Francin, doit avoir l'honneur de vous écrire à cette occasion. Si vous agréés, Monseigneur, qu'il aille faire ces ouvrages, il partira aussitôt, et en ce cas je le chargeray de ma procuration, afin de pouvoir donner des reçus des sommes que vous voudrez bien lui ordonner, à mesure que les ouvrages se feront, car il en aura besoin pour le payement des ouvriers qui iront avec lui. J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien lui confier en même tems les ouvrages que le sieur Vernete (*sic*) n'aura point commencé, comme étant compris dans les droiz et marchez que j'ay faits. Cela nous dedomagera en partie des fauts frais du voyage[1].

Tourny accueillit, semble-t-il, fraîchement la proposition de Verberckt. Il n'y répondit pas. Le 19 avril, le sculpteur la renouvela et demanda une réponse[2]. Tourny la donna le 21 mai. Il écrivit à la fois à Verberckt et à Gabriel. Pour excuser son silence, il alléguait la situation financière de la ville :

Les circonstances malheureuses du tems ayant, M., apporte beaucoup de diminutions au courant des revenus de la ville de Bordeaux, je n'étois pas fâché que vous ne pussiez vous rendre icy pour la sculture tant de la place Royale que de la Bourse, et ces raisons m'ont empêché d'entrer dans la proposition que vous m'aviez faite de nous envoier à votre place le sr Francin, que vous me dites votre associé et homme capable. Mais la paix changeant tout de face, si l'habileté du sr Francin est capable de remplacer la vôtre, sur quoy j'en écris à M. Gabriel, il pourra, suivant ce qu'il luy dira, partir pour ce pais-cy, et le plus tôt sera le mieux[3].

1. Verberckt à Tourny, 29 mars 1748 (Arch. dép., C 1190, orig. — Maisonneau, p. 11).

2. Verberckt à Tourny, 19 avril 1748 (*Ibid.*, orig. — Maisonneau, p. 11).

3. Tourny à Verberckt, 21 mai 1748 (Arch. dép., C 1192, minute).

A Gabriel, Tourny, après avoir donné la même raison, demandait son opinion sur Francin[1]. Cette opinion fut pleinement favorable. Gabriel répondait, le 27 mai :

Je ne puis vous rendre qu'un très bon compte du sieur Francin. C'est un des bons sculpteurs de l'Académie, et il va partir ces festes pour se rendre à vos ordres[2].

Enfin, le 5 juin, Tourny a agréé Francin. Verberckt le remercie et ajoute :

Ledit sieur Francin est parti hier, conformément aux ordres que vous avez bien voulu m'en donner, et j'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien le protéger dans cette affaire, tant pour les fonds nécessaires que pour lui faire donner tout ce qu'il aura besoin d'ailleurs, ordonnant aux entrepreneurs de le faire échafauder solidement, à mesure qu'il en aura besoin[3].

Le remplaçant proposé par Verberckt et que Tourny, sur l'avis de Gabriel, avait agréé, Clair-Claude Francin, était un Alsacien. Né à Strasbourg le 5 juin 1702, fils de François-Alexis Francin et d'Éléonore Coustou, il était le neveu et l'élève de Guillaume et Nicolas Coustou et le petit-fils du sculpteur Pierre Lepautre, auteur de groupes en marbre placés dans le jardin des Tuileries et des boiseries de Saint-Eustache. C'était donc un artiste de race. Lauréat de l'École académique avec un second prix en 1729, un premier en 1730[4], il était allé à Rome en

1. Tourny à Gabriel, 21 mai 1748 (Arch. dép., C 1090, orig. — Maisonneau, p. 12).

2. Gabriel à Tourny, 27 mai 1748 (Arch. dép., C 1191, orig.).

3. Verberckt à Tourny, 5 juin 1748 (Arch. dép., C 1190, orig. — Maisonneau, p. 12-13).

4. Les sujets traités étaient bibliques : en 1729, *Joachim, roi de Juda, déchire le livre où Jérémie lui reproche son idolâtrie et le jette dans un brasier;* en 1730, *Daniel sauve la chaste*

qualité de pensionnaire du roi. Après avoir terminé ses études en Italie, il était rentré en France et avait été agréé de l'Académie royale de peinture et de sculpture le 23 février 1737 et le 27 juin 1740. Cinq ans plus tard, en 1745, il fut admis provisoirement académicien et il fit un *Ganymède* en plâtre pour Louis XV. Au portail de Saint-Roch, il avait sculpté deux anges jouant des instruments et deux Pères de l'Église latine. Il avait aussi travaillé à des bas-reliefs en bronze pour les petits autels de la chapelle de Versailles. L'un représentait *Les trois Marie venant au tombeau pour embaumer le corps de Notre-Seigneur* et était destiné à l'autel de la communion. Ces bronzes, posés en 1747, disparurent en 1772[1]. Il était donc en train de se faire à Paris une clientèle et un nom lorsque Verberckt le prit comme associé et le proposa pour les travaux de la Place Royale. L'idée était heureuse. Francin devait rester à Bordeaux dix-sept ans, de 1748 à 1765, et y exécuter non seulement les sculptures de la Bourse, mais encore les trophées et les bas-reliefs du piédestal de la statue équestre, les groupes de la porte du Chapeau-Rouge, les écussons des portes Dijeaux et d'Aquitaine, le fronton du portique de l'Académie d'équitation au Jardin public, le cartouche de la porte d'entrée de l'hôtel de la Marine. Tourny, on le voit, avait reconnu le mérite de Francin ; il en fit son sculpteur en titre, et c'est ainsi que cet Alsacien de Strasbourg, dont la ville natale ne possède aucune œuvre, qui n'est représenté au Louvre que par une modeste statuette, un *Christ à la colonne* de 1767, peut être justement salué comme un grand artiste bordelais.

Suzanne au moment où on la conduit à la mort (La Chavignerie et Auvray, *op. cit.*, t. II, p. 583-584).

1. L. Deshairs, *Les petits autels de la chapelle de Versailles* (*Revue de l'art ancien et moderne*, 1906, p. 213-230).

Francin arriva dans notre ville au début de juin 1748. Dès juillet, il se mit à l'œuvre. Le 28 octobre 1749, Tourny signait une ordonnance de 2,000 livres que le sieur Pelletier, receveur des trois sols pour livre, paya le lendemain « à Francien, sculpteur ordinaire des bâtimens du Roy et de son Académie, fondé de procuration et associé du sieur Verberck..., à compte des ouvrages de sculpture qu'il fait aux façades du bâtiment de la nouvelle Bourse sur led. port[1] ». A cette date, on réclamait Francin à Paris pour y terminer des travaux dont il s'était chargé et qu'avait suspendus son départ pour Bordeaux. Le directeur général des bâtiments, Lenormant de Tournehem, pria Tourny de le lui renvoyer. Mais Tourny ne voulait pas lâcher son sculpteur ; il écrivait, le 24 octobre, à Gabriel qu'il en était « fort contant[2] ». Et le 2 décembre, il répondait à Lenormant en lui demandant ses bontés pour Francin, « d'autant plus volontiers que nous avons besoin qu'il finisse les ouvrages qu'il a commencés à la Place Royale, consistant, entre autres, en frontons. C'est à la gloire du Roy que cette place est érigée, c'est par conséquent pour Sa Majesté qu'il travaille[3] ». C'était laisser en-

1. Ordonnance de Tourny, 28 octobre 1749, et reçu daté du 29. *Signé :* Francin. (Arch. mun., DD 20, orig.)

2. Tourny à Gabriel, 24 octobre 1749 (Arch. dép., C 1177, minute. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 418).

3. Tourny à M. de Tournehem, 2 décembre 1749 (Arch. dép., C 1173, minute). — A cette date, un négociant zélé ayant suggéré de confier à Pigalle, à la place de Bouchardon, trop occupé par la statue équestre qu'il faisait pour la place Louis XV à Paris, un buste du Roi qu'on voulait placer à la Bourse, Tourny écrivit à d'Argenson que ce buste lui paraissait inutile, car « tous ceux qui sont à la Bourse ont sous les yeux la belle statue équestre de S. M. érigée au milieu de la place Royale... » Il ajoutait : « D'ailleurs, j'auray l'honneur de vous observer que nous avons ici, depuis près de deux ans, le sr Francin, un des confrères du sr Pigalle, garçon fort habile qui nous a été envoyé par M. Gabriel pour faire les frontons de

tendre que la présence de Francin à Bordeaux était indispensable. Le directeur des bâtiments se rendit; il consentit, le 11 décembre, à ce que le sculpteur restât à Bordeaux « par raport aux ouvrages qu'il a commencés..., jusqu'à ce qu'il les ait finis, pourvu qu'en attendant son retour il fasse travailler quelqu'un après ceux dont il est chargé[1] ». Francin continua donc à décorer la Bourse. Du 27 juillet 1748 au 4 mars 1754, il toucha 29,500 livres, qui lui furent payées soit par la Ville, soit par la caisse des deux sols pour livre[2].

la place Royale et autres ouvrages de sculpture. Ce luy seroit une grande mortiffication, s'il y avoit quelque chose de plus à faire que ce qui a été projeté, qu'on le luy ôte pour le donner à un autre ». Tourny à d'Argenson, 18 décembre 1749. (Arch. dép., C 18, copie.)

1. Lenormant de Tournehem à Tourny, 11 décembre 1749 (Arch. dép., C 1173, orig.).

2. Les Archives municipales (DD 20) et les Archives départementales (C 1173) conservent différentes pièces comptables relatives aux travaux de Francin. Voici un document d'ensemble fourni par lui-même. Il a pour titre : « État de la sculpture que j'ay fait suivant mon adjudication :

3 frontons à 2,600 l. pièce	7,800 l.
6 trophées grandes à 600 l.	3,600 l.
2 plus petites à 400 l.	800 l.
pour les armes du Roy à 250 l.	250 l.
1 trophée au-dessus des armes du Roy à	45 l.
6 groupes d'enfens aux ovalles à 660 l.	1,320 l.
40 chapiteaux et demy à 60 l.	2,430 l.
32 agraphes à 25 l.	800 l.
80 consoles à 22 l.	1,760 l.
46 testes à 45 l.	2,070 l.
65 vases à 75 l. [*note d'une autre main :* Il n'y en a que 62 dans le détail]	4,875 l.
	25,750 l.

Sur quoy j'ay reçu à compte en plusieurs fois, sçavoir :

1748 juillet 27	receu	1,000 l.	Guimont
— sept. 23	—	1,000 l.	Cholet
— 9bre 25	—	1,000 l.	Raphaël
1749 févr. 17	reçu	1,000 l.	Raphaël
— avril 17	—	1,000 l.	Pelletier
— juin 19	—	1,000 l.	id.

Tourny, on l'a vu, tenait à son sculpteur. Il ne négligea rien pour le retenir à Bordeaux. Il lui offrit un logement pour lui, sa famille et ses praticiens dans ce local de la Bourse qu'il décorait. Il lui promit même de lui faire donner gracieusement par les jurats un terrain pour y bâtir une maison. Cette promesse, Tourny ne put la tenir. On lésina même sur la dépense à faire pour agrandir le logement de Francin. Celui-ci s'en plaignit à l'intendant dans une émouvante requête :

Claude Francin, sculpteur, ayant eu l'honneur de représenter à Votre Grandeur les pertes considerables qu'il a fait sur les ouvrages publics, attendoit de vos bontés ordinaires une gratification pour l'indemniser. Cet espoir étoit fondé sur la promesse que Votre Grandeur avoit eu la bonté de lui faire sur la justice de sa demande, qui d'ailleurs étoit très bornée, mais d'une necessité indispensable. En effet, Monseigneur, le long séjour que le supliant a fait icy lui ayant fait perdre son logement au Louvre, il a été obligé d'appeller auprès de

1749	aoust 23	—	1,000 l.	Pelletier.
—	8bre 29	—	2,000 l.	id.
1750	févr. 2	receu	1,000 l.	id.
—	avril 5	—	1,000 l.	id.
—	juin 7	—	1,000 l.	id.
—	9bre 17	—	1,000 l.	id.
1751	janv. 7	reçu	2,000 l.	id.
—	avril 9	—	1,000 l.	id.
—	aoust 11	—	4,000 l.	certiffié par M. Portier
1752	may 2	reçu	1,000 l.	Cholet
—	aoust 2	—	2,000 l.	Pelletier
—	9bre 20	—	1,500 l.	Cholet
1753	mars 31	reçu	1,000 l.	Cholet
—	aoust 13	—	1,000 l.	Cholet
—	9bre 4	—	1,000 l.	Cholet
1754	mars 4	reçu	1,000 l.	Cholet
			29,500 l. »	

(Arch. dép., C 1973).

lui sa famille; mais son logement étant trop petit pour la recevoir, il prit la liberte de vous en faire ses très humbles représentations et conclut à ce qu'il vous plut lui faire adjuger, à titre d'indemnité ou de gratification, un emplacement, afin que par ses epargnes il peut se faire battir une maison et qu'en attendant il vous plut aussy lui faire assigner un logement convenable pour lui et sa famille. Ces deux objets étant d'une très petite conséquence pour la ville, sembloit (*sic*) ne devoir rencontrer aucun obstacle. Cependant, Monseigneur, vous avez jugé à propos de n'avoir aucun égard à l'emplacement que le supliant demandoit (quoique cy-devant vous eussiés eu la bonté de lui promettre), et quand au logement, Votre Grandeur a déliberé qu'il pourroit prendre dans l'hôtel de la Bourse le logement qu'il voudroit, pour y faire des cloisons et se faire battir des cheminées, afin de se faire des appartemens.

Le supliant n'auroit dû s'attendre à une telle decision; les moyens qu'on lui offre pour se loger lui deviendroit (*sic*) onereux, quoiqu'il ne s'agît que d'une depense de 300 livres à faire sur le local qu'il occupe actuellement, pour battir une cheminée et un parpin, ce qui peut se faire sans pas un obstacle, ne prevoyant pas que les juge et consuls puissent y trouver à dire, la chose se faisant par un ordre de Votre Grandeur. Cette depense estant d'une très petite consequence pour la ville, il convient mieux qu'elle le fasse que le supliant, qui sera obligé de quitter la ville quand les ouvrages finiront ou cesseront, ce qui peut arriver chaque jour, et il seroit obligé de se retirer avec le mal au cœur d'avoir travaillé un aussi long temps, toujours avec perte, sans emporter avec lui aucune marque qui doive exciter sa reconnaissance. Quel goût peut avoir un artiste qui cherche à se distinguer, mais qui, loin de trouver du profit dans ses penibles travaux, n'i rencontre jamais que de la perte, sans nul espoir d'être indemnisé ni gratifié? D'aussi justes réflexions obligent le supliant, Monseigneur, de vous importuner derechef, et il oze se flatter que, ce considéré, il vous plaira de vos graces donner vos ordres pour faire battir au supliant, dans l'hôtel de la Bourse, un parpin et une

cheminée pour agrandir son logement, ce qui se fera aux dépens de la ville, attendu qu'il n'est pas juste, comme il a eu l'honneur de vous l'observer, que le supliant le fasse lui-même, n'etant icy uniquement que pour le service de la ville. Et, au surplus, il vous plaira d'ordonner qu'il sera delibéré aux fins d'un emplacement à titre d'indemnité ou de gratification, cet objet ayant déjà été promis au supliant par Votre Grandeur. Et le supliant continuera ses vœux pour la prosperité de Votre Grandeur[1].

On ignore s'il fut fait droit à cette requête. Mais elle est significative : elle prouve que Francin avait un vif sentiment de son mérite et qu'il estimait que ce mérite n'avait pas été suffisamment reconnu à Bordeaux. Ce n'est pas la seule fois que l'artiste se plaignit d'être mal rémunéré de ses peines.

La décoration de la Bourse avait pris exactement trois ans : commencée en juillet 1748, elle était terminée le 17 août 1751. C'est la date du certificat de réception délivré par Portier[2] et du « mémoire des ouvrages de sculpture en pierre de Tailbour », dressé par Francin[3]. Ce mémoire et ce certificat comprennent

1. Arch. dép., C 1182, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 382-383. — Cette requête n'est pas datée; en marge est écrite, d'une main inconnue, la date de 1757. Marionneau (p. 71) a donné de ce document une analyse incomplète et peu nette.

2. Arch. dép., C 1173.

3. « Mémoire des ouvrages de sculpture en pierre de Tailbour faits à la Place Royale de Bordeaux suivant les ordres de Monseigneur de Tourny, intendant de justice, police et finances en la generalité de Bordeaux, et suivant les devis et desseins de Monsieur Gabriel, premier architecte du Roy et inspecteur des bâtimens de Sa Majesté et directeur des ouvrages de la Place Royale de Bordeaux, par Verbereckt, sculpteur ordinaire des Bâtimens du Roy et adjudicataire des ouvrages, suivant l'adjudication passée à l'Intendance le 12 aoust 1733. Les dits ouvrages faits depuis le premier memoire reglé par Monsieur Gabriel, le 11 septembre 1740, et recommancé à travailler dans le mois de juillet 1748 jusqu'au 17 aoust 1751, suivant le certificat de Monsieur Portier, inspecteur des travaux

la totalité des travaux exécutés, à cette date, par l'artiste à la Place Royale. Un état du 30 janvier 1755, visé par Portier, permet de distinguer ceux qui concernent les façades de la Bourse[1]. En combinant ces deux textes, on a le détail suivant :

1° Trois frontons, « dont deux au Pavillon du côté de la Porte du Chapeau-Rouge et le troisième à la Bourse », à 2,600 livres chacun, soit 7,800 livres;

2° « Six grands trophées d'armes composez de corcelets et d'autres ustanciles de guerre », à 600 livres l'un, soit 3,600 livres;

3° « Deux autres trophées d'armes moins grands que les autres et enrichis de boucliers, de carquois et de branches de palmes », à 400 livres l'un, soit 800 livres;

4° « Plus, avoir fait au-dessus de la porte de la Bourse les armes du Roy fermés et placés dans un cartouche surmonté d'une couronne royale et entourés des trois colliers des ordres de Sa Majesté, avec des branches de palmes. Le pareil morceau, qui est au-dessus de la porte de la Doüanne, a été réglé dans le premier memoire la somme de 500 livres, quoique le prix suivant l'adjudication ne dût être que de 250 livres, et ce parce que le prix étoit trop foible et à cause des modèles qui en ont été faits. Évalué donc tout ce morceau des armes du Roy à 500 livres, comme le dessus de la porte de la Douanne[2] »;

de la Place Royale de Bordeaux » (Arch. dép., C 1190, deux copies. — Marionneau, *op. cit.*, p. 14-16).

1. « État des ouvrages de sculpture faits aux façades des battimens de la Bourse de la ville de Bordeaux par le s^r Francin, sculpteur ordinaire des Battimens du Roy et de son Accadémie, fondé de procuration et associé du s^r Verberek, aussy sculpteur ordinaire du Roy, suivant les prix portés en l'adjudication faite aud. s^r Verberek le 12 août 1733 » (Arch. mun., DD 23, copie).

2. Ce que dit ici Francin pour le cartouche de la Douane

5° « Au-dessous (*sic; corr. :* au-dessus) des armes du Roy, sous le fronton sur la croisée attique », c'est-à-dire au-dessus du fronton regardant la Place Royale, qui figure *La Grandeur des Princes*, Francin sculpta un petit trophée, à 45 livres;

6° Au pavillon, il décora les deux croisées ovales, « lesquelles sont ornées par des groupes d'enfans, avec des agraffes, des palmes et des festons », à 660 livres chacune, « fait pour les deux, tout à fait semblables », 1,320 livres;

7° On a vu que les sculptures de cinq chapiteaux-colonnes et de vingt chapiteaux-pilastres, de onze mascarons, de trente-deux consoles aux croisées de l'étage, de dix-huit agrafes à celles de l'attique avaient été exécutées par Pierre Vernet en 1747, avant l'arrivée de Francin à Bordeaux. Francin compléta le travail de Vernet : il fit quarante chapiteaux et demi de pilastres, « tous d'ordre ionique, lesquels sont composés de volutes, ornés de chutes et enrichis d'oves », à 60 livres chacun, « fait pour les susdits quarante chapiteaux et demi, parfaitement semblables », la somme de 2,340 livres;

8° Aux croisées de l'attique, il restait à faire treize agrafes, qui, à 25 livres chacune, revinrent à 325 livres, et vingt-six consoles, qui, à 22 livres l'une, furent comptées 572 livres;

9° Francin et ses compagnons sculptèrent encore dix-neuf têtes « sur les croisées du rez-de-chaussée », à 45 livres chacune, soit 855 livres, et sur la balustrade vingt-quatre vases, à 75 livres l'un, soit 1,800 livres.

Voici le dernier article du mémoire :

Plus, il a été passé dans le précédent Memoire une

est confirmé par la note marginale de Gabriel au mémoire de Verberckt de 1740 (cf. *supra*, p. 189-190).

somme de 660 l. pour les voyages de Verberckt et de ses compagnons. Il espère que Messieurs voudront bien icy passer une pareille somme pour les voyages du sieur Francin et ses compagnons, qui ont fait autant d'ouvrages qu'il en avoit été faits et employés dans le premier Memoire, tous ces frais aiant été considerablement multipliés à cause de l'intervale qu'il y a eu de dix-huit années entre les premiers et les derniers ouvrages faits à la place Royale de Bordeaux.

Francin demandait donc pour ses ouvriers et lui-même la gratification qu'on avait accordée en 1740 à Van der Woort et à ses compagnons. Le mémoire visé en 1755 s'élevait à la somme de 18,237 livres.

Ce mémoire mentionne en première ligne les trois frontons. Celui du pavillon en façade sur la Place représente *La Grandeur des Princes*. Une divinité, sous les traits d'une femme couronnée, est assise sur les nuages. Elle tourne la tête et le col d'un mouvement gracieux. De la main gauche, elle tient une couronne ; de la droite, elle présente un médaillon rond sur lequel était figuré le profil de Louis XV, martelé à la Révolution. Le médaillon, que recouvre une draperie légère, est soutenu par un Génie. A gauche, un autre Génie, étalé sur le nuage, tient une corne d'abondance, d'où s'échappent les insignes de la royauté, couronne, sceptre, croix de divers ordres. A droite, un troisième Génie, ailé, étudie l'histoire, et son livre s'appuie sur un écusson aux armes de France. Dans le fond, une des pyramides d'Égypte rappelle le plus fameux monument élevé à la grandeur des princes.

Le fronton du même pavillon en façade sur le quai représente *Neptune qui ouvre le commerce*. Le dieu, barbu, couronne en tête, le trident à la main, est couché, nu, sur une draperie flottante qui recouvre son char en forme de lit antique. Des Tritons l'en-

tourent : l'un tire le char, que traîne un dauphin, un autre le pousse, un troisième joue de la corne. Un Génie s'appuie à un tonneau flottant sur l'eau. Ces personnages sont à demi plongés dans la mer, dont les vagues déferlent autour du char de Neptune. A gauche, on aperçoit les rochers de la côte; à droite, la mer infinie, sur laquelle voguent des navires.

Le troisième fronton, qui surmonte la façade du côté du Château-Trompette, a pour sujet *La Jonction de la Garonne et de la Dordogne*. Les deux rivières sont représentées par deux femmes gracieuses et élégantes, couchées sur les flots. Elles sont nues; autour de la Garonne flotte une draperie légère. Elle reçoit dans ses bras la Dordogne qui vient s'y blottir. Trois Génies ailés les accompagnent : l'un, qui chevauche un dauphin, bande son arc; un second, monté aussi sur un dauphin, tient la torche et met son doigt sur sa bouche; le troisième tient une corne d'abondance. Dans le fond, une voile; à droite, des rochers[1].

Francin sculpta un quatrième fronton, qui n'est pas mentionné dans le mémoire de 1751, ce qui prouve qu'il est postérieur à cette date. Ce fronton représente *Le Temps qui découvre la Vérité*. A gauche, le Temps, vieillard chauve et barbu, nu, avec de grandes ailes, est couché sur un nuage. A côté de lui, la faux, le sablier et une couronne royale. Il tire à soi une grande draperie, qui découvre une figure de femme nue, agenouillée et s'appuyant sur un livre fermé. Les deux figures étaient destinées à encadrer l'horloge de la Bourse. Ce fronton fut placé à l'intérieur de l'édifice, au milieu de la façade sur la cour

1. On sait que les deux frontons des ailes de la Bourse surélevées sous le second Empire furent sculptés en 1861-1862 par Coeffard et Jouandot. Ils représentent, sur la place Richelieu, *L'Océan et la Méditerranée*, et sur la place Gabriel, *La Justice consulaire protégeant l'art, l'industrie, la navigation et le commerce.*

1. — Fronton de la Douane, par Michel Van der Woort : *Minerve présidant aux Arts.*

2. — Fronton de la Bourse, par Claude Francin : *La Jonction de la Garonne et de la Dordogne.*

3. — Fronton de la Bourse, par Claude Francin : *Le Temps qui découvre la Vérité.*

(D'après les gravures d'Étienne Fessard.)

parallèle au quai, au-dessus du grand escalier, auquel il fit une entrée monumentale. Il fut visible tant que la cour de la Bourse fut découverte, c'est-à-dire jusqu'en 1803. Aujourd'hui, pour voir ce fronton, il faut monter sur la toiture de la cour, au-dessus des combles. Il est, d'ailleurs, parfaitement intact[1]. Seule, l'horloge a été enlevée. En 1803, quand il couvrit la cour, Michel Bonfin la plaça au haut de la fenêtre centrale du côté sud. Sous le second Empire, quand Jean Burguet bâtit un étage, un attique et des combles sur les galeries basses de Gabriel, on refit la couverture de la cour intérieure et on supprima les balcons qui en faisaient le tour. L'horloge fut alors déplacée et mise au-dessus de l'arcade centrale du côté sud. Le cadran de cet horloge est en faïence : une inscription indique qu'il sort de la manufacture royale de Hustin.

Ces quatre frontons de la Bourse donnent une première idée du talent de Francin. On pourrait dire qu'il est de la même famille d'artistes que Van der Woort, en ce sens qu'il conçoit de même façon ses sujets, si tous deux n'avaient simplement exécuté ceux que leur imposèrent les Gabriel. Ce sont des allégories conventionnelles, comportant des personnages prévus d'avance, des hommes et des femmes imités de l'antique, avec des enfants joufflus et rebondis dans le goût de Boucher et de Fragonard. Il y a dans ces personnages, dans leur disposition, dans les accessoires qui les accompagnent, de l'ingéniosité et de l'esprit. Mais le vrai merite du sculpteur est dans l'exécution. Le faire de ces frontons est vraiment habile. Il est supérieur à celui des frontons de la Douane. M. Deshairs a noté avec raison que les

1. C'est donc à tort que Marionneau (p. 6) a écrit qu'il ne fut jamais exécuté. — L'existence de ce fronton m'a été signalée par M. Pierre Rambié. Ce fronton vient d'être déposé pour être replacé sur la façade du pavillon que la Chambre de commerce a decidé d'élever place Lainé, devant l'Entrepôt.

frontons de Francin sont « d'un caractère moins calme, mais plus souple et vivant que ceux de Verberckt[1] ». Il y a dans ces compositions plus de mouvement et plus de charme. Ces corps de pierre ont la chaleur palpitante de la vie et les gestes, bien qu'apprêtés, ont du naturel et de la grâce.

M. Deshairs pense qu'il est difficile d'attribuer à Francin « les enfants lourds et maladroitement dessinés qui accostent l'horloge ». Le mémoire de 1751 contredit cette opinion. Il mentionne les groupes d'enfants « avec des agraffes, des palmes et des festons » qui accostaient la fenêtre ovale, aujourd'hui remplie par une horloge, sur la Place. Il est d'ailleurs possible que Francin n'ait pas mis lui-même la main à cette partie et qu'il l'ait abandonnée à ses compagnons. Il faut aussi sans doute leur faire honneur des chapiteaux, des consoles et des agrafes qu'ils sculptèrent, exactement semblables à ceux de la Douane. Ces ouvriers de Francin étaient des ornemanistes aussi habiles que ceux de Van der Woort. Il n'est que juste d'ajouter que le sculpteur bordelais Vernet sut les égaler dans ce travail modeste, mais pourtant délicat. Il est impossible de distinguer ce qui lui revient dans cette décoration de ce qui appartient aux artistes parisiens.

Parmi ces ornements, il faut faire une place à part aux « têtes », c'est-à-dire aux mascarons qui décorent les clés des arcades du rez-de-chaussée. Il convient de rapprocher ceux de la Bourse de ceux de la Douane et du reste de la Place, car ils forment un ensemble. Ils sont d'ailleurs, on l'a vu, l'œuvre de plusieurs mains : ceux de la Douane furent sculptés, de 1733 à 1740, par les compagnons de Van der Woort, qui commencèrent aussi ceux de la Place; Vernet les continua et entama, en 1747, ceux de la Bourse;

1. *Op. cit.*, p. 11.

ceux-ci furent achevés par les ouvriers de Francin. Mais la conception est partout la même et les types exécutés ne varient pas. On le comprend si l'on se reporte au devis établi par Gabriel le 8 août 1733. On y lit, à propos des mascarons :

Seront faites toutes les testes sur des cartouches aux clefs des arcades du pourtour de la place et des deux aisles de la proportion réglée par une desd. testes ébauchée en presence de Monsieur Gabriel au pavillon du costé de la Cour des Aydes, et, pour ne pas tomber dans trop de repetitions, en sera fait vingt modeles differens suivant les sujets qui seront donnés aux sculpteurs[1]...

Les deux principaux types sont des têtes d'hommes barbus et des têtes de jeunes filles aux joues pleines. Le mémoire de Verberckt sur les travaux de la Douane les appelle vaguement « des testes de diverses divinités ». En fait, ces types fondamentaux admettent des variétés et des nuances. Parmi les têtes de jeunes filles, les unes sont simplement coiffées de leurs cheveux, d'autres sont casquées à la Minerve. Celles-ci ont des physionomies impassibles, calmes, modestes; celles-là sourient d'un air assez déluré. De même les têtes d'hommes : certaines sont majestueuses, graves, vénérables, d'autres sont grimaçantes ou franchement grotesques. Le contraste est piquant entre celles de ces figures qui ont une régularité tout académique et leurs voisines qu'a inspirées une libre fantaisie. Dans celles-ci, le masque s'accuse, les yeux se creusent, les moustaches se retroussent et les barbes s'épanouissent jusqu'à se confondre ingénieusement avec la coquille du cartouche qui porte le mascaron. Parfois, la tête devient proprement caricaturale : tout le visage est dilaté, les yeux sortent des orbites, le nez est démesurément ouvert, la bouche écarquillée. A

1. Arch. dép., C 1173.

côté de ces déformations du type primitif, voici, plus rares, çà et là, quelques autres types : sur la façade de la Bourse donnant sur le quai, une tête satanique d'homme ricanant, avec une barbe de bouc; un peu plus loin, un masque de négresse lippue et coiffée de plumes; une tête joufflue, les joues gonflées à éclater, figure allégorique du vent qui souffle et qu'on retrouve sur la façade de la Douane. Sur celle de la Bourse qui regarde la Place, des visages de jeunes filles gracieuses alternent avec un masque de vieillard émacié et une tête de soldat moustachu et casqué. Sur le pan coupé de droite, les têtes de jeunes filles alternent avec des masques de fleuves barbus et coiffés de roseaux. Au fond de la Place, à gauche, une jolie tête de faune à la barbe frisée, au front couronné de roses, sourit parmi de frais visages de fillettes joufflues.

Ces mascarons attestent, chez ceux qui les ont exécutés, un remarquable savoir-faire, mais aussi chez ceux qui les dessinèrent une imagination spirituelle et un brio très amusant. Ils achèvent de donner leur caractère propre aux édifices de la Place Royale. Ces ordonnances régulières, ces colonnes et ces pilastres, « tout à fait semblables », ces arcades et ces fenêtres toutes pareilles, ces pavillons et ces balustres parfaitement symétriques ont une noblesse qui n'a rien de froid ni de compassé, grâce à ces masques qui viennent animer de leur sourire ces lignes géométriques. Déjà, ces façades, grâce à leurs frontons, grâce aux trophées qui les accompagnent, grâce tout simplement à la miraculeuse justesse de leurs proportions, avaient, dans leur majesté, une élégance aisée et légère. Ces mascarons leur donnent quelque chose de plus : la vie, l'esprit. La Place Royale, par eux, nous parle encore aujourd'hui. Ces têtes, jolies ou laides, calmes ou tourmentées, évoquent la fantaisie d'un

siècle qui a aimé la joie de vivre autant que la beauté. L'œuvre des Gabriel n'est pas une reproduction servile de motifs architecturaux empruntés à l'art gréco-romain. L'art français du XVIIIe siècle a adopté ces motifs pour les imiter, mais il les a reproduits à sa manière. Son imitation n'est pas un esclavage. L'agencement lui est propre et là réside déjà son originalité, de même ordre que celle des écrivains classiques du XVIIe siècle. Mais cette originalité se montre encore dans le détail des ouvrages. On y sent palpiter cette grâce et ce charme du XVIIIe siècle à son début, de ces temps de la Régence que n'avait pas encore desséché l'esprit encyclopédique ni affadi le sentimentalisme de Jean-Jacques. L'esprit, la fantaisie, l'ironie de Montesquieu et de Voltaire, de Marivaux et de Lesage étincellent aux arcades de notre Place Royale comme dans les *Lettres persanes* et les *Jeux de l'amour et du hasard*, comme dans *Gil Blas* ou *Candide*. Et cet esprit, cette fantaisie, jetés à profusion, font bon ménage avec la régulière noblesse du cadre, grâce au goût, au goût français qui pare d'une beauté immortelle l'œuvre des Gabriel et de Tourny, de Verberckt et de Van der Woort, de Vernet et de Francin.

CHAPITRE XII.

L'achèvement de la Place Royale

(1736-1755).

Premières expropriations de Boucher (1738). — Adjudication des pans coupés et des façades du fond de la Place (18 mars 1738). — Construction et décoration de trois portes nouvelles : la porte de la Cour des Aides, la porte Saint-Pierre et la porte de la rue du Chai-des-Farines (1736-1740). — Démolition des échoppes et du mur de ville au fond de la Place (9 avril 1743). — Construction d'un mur de ville provisionnel (9 avril 1743). — Adjudication des terrains du fond de la Place (juin 1743). — Arrivée de Tourny. — Le passage voûté du pan coupé joignant l'hôtel des Fermes (juin 1744). — Expropriation en vue de l'ouverture de la rue Royale (avril-juin 1747). — Projets pour l'arrière-place; correspondance de Tourny et Gabriel (octobre 1749-mars 1750). — Construction du pavillon central; comptes de la dépense. — Décoration du pavillon central; mémoire de Francin (1755). — Le pavage de la Place (1747-1754). — Les grilles de Fuet (1749-1754). — La Place Royale d'après les deux vues du port de Bordeaux de Joseph Vernet (1759).

Le 1er juillet 1738, l'administration des Fermes avait pris possession du nouvel hôtel élevé par

Gabriel sur l'un des côtés de la Place Royale[1]. A la même époque, Gabriel avait décidé d'affecter le pavillon nord à la Bourse et il en préparait les plans[2]. Les terrains entre la Douane et le palais de la Cour des Aides avaient été adjugés, du 30 mars 1737 au 11 juin 1738[3], à dix-huit particuliers, et l'on commençait à édifier la façade de maisons uniformes conçue par Gabriel pour combler le vide béant qui s'ouvrait entre la Douane et le saillant que faisait le mur de ville à l'extrémité de la rue du Chai-des-Farines. En novembre 1737, on avait refait l'aqueduc qui, passant sous la porte Saint-Pierre, conduisait à la Garonne les eaux de la Devèze. Ce travail avait même provoqué une plainte des jurats contre Portier : ils trouvaient qu'il faisait de trop fréquentes absences. Gabriel prit chaleureusement la défense de son inspecteur :

> Je ne l'ay commis, écrivait-il, à la direction des ouvrages de la Place Royalle que par la connoissance que j'avois de sa capacité et de l'exactitude à laquelle je l'ay formé dans les affaires dont il a été chargé précedement... Il me paroît que vous avez attendu bien longtemps pour vous plaindre de ces ouvrages qui sont presque finis[4].

Sur la Place, les façades des deux ailes et celles de la Place jusqu'aux pans coupés étaient terminées. Le moment, jusque-là retardé, était venu de procéder à de nouvelles expropriations, pour achever l'ensemble.

Boucher fit dresser un état des « maisons qu'il convient demolir pour construire les façades des pans coupez et du fond de la Place Royalle », le long du mur de ville, des deux côtés de la vieille porte des

1. Cf. *supra*, p. 170.
2. Cf. *supra*, p. 244.
3. Cf. *supra*, p. 169.
4. Gabriel aux jurats, novembre 1737 (Arch. mun., DD 20, orig.).

Paus. Il s'en trouva dix-neuf, dont quinze bâties en pierre et quatre en bois, ayant pour la plupart une cave, un rez-de-chaussée avec boutique ou chai, deux étages et un grenier. Elles furent estimées de 6,000 à 16,000 livres; le total de l'estimation s'éleva à 244,000 livres[1]. Le 18 mars 1738, une affiche annonça pour le mercredi 26 l'adjudication des ouvrages à faire « pour la construction des pans coupés et façades du fond de la Place Royale[2] ». A cette date, ils furent adjugés à Jaugeon fils, Dardan et Bonfin, avec obligation pour les adjudicataires de « se conformer aux plans, profils et elevations dressés par M. Gabriel[3] ». Le cahier des charges, signé par Gabriel, ne fut arrêté que quatre jours plus tard, le 30 mars. Il stipulait que l'adjudicataire devra démolir « les maisons qu'il conviendra »; que les façades des pans coupés et celles du fond de la Place auront ensemble de chaque côté vingt-six toises de longueur; qu'elles seront de même épaisseur et de même style que les premières déjà élevées. « Elles ne seront point couronnées de balustrades et de combles que dans le tems que les particuliers qui achèteront les emplacemens bâtiront les maisons. » — « Pour empêcher lesd. façades de faire aucun effet à cause de leur grande élévation, sera construit

1. Arch. dép., C 1175. — Voici les noms des propriétaires, avec les estimations respectives : Mme La Roque (6,000 l.), M. Gofreteau (16,000 l.), M. de Saint-Savin (12,000 l.), la veuve Garat (14,000 l.), M. Gofreteau-Châteauneuf (14,000 l.), Mlle Lavau (18,000 l.), Mme Courège (10,000 l.), M. de Salgourde (12,000 l.), Mme la veuve Lavau (14,000 l.), M. Duluc, dlles Danay et Rouday (14,000 l.), Mmes Journiac et Drouet (16,000 l.), le sr Tuffereau (13,000 l.), Mme la veuve Lavau (14,000 l.), Mme Desfieux (10,000 l.), Mrs Delussy et Roquebert (13,000 l.), M. de Saint-Savin (13,000 l.), M. Duverger (14,000 l.), M. Ribail (15,000 l.), M. Dumas, marchand de planches (16,000 l.).

2. Arch. mun., DD 20, imprimé.

3. Arch. dép., C 1175, orig.

des murs de refend en aisles pour les butter aux endroits où il sera indiqué par les plans. » La pierre de Taillebourg sera employée pour les architectures et les parties sculptées; la pierre de Bourg, Cérons et Barsac pour le reste[1]. On se mit aussitôt à l'œuvre : dès le 6 mai, Boucher ordonnançait une somme de 1,000 livres destinée à payer l'enlèvement des terres et décombres de la Place Royale[2].

Mais, à cette date, une question grave demeurait indécise. L'arrêt du Conseil d'État du 7 février 1730 était resté muet ou obscur sur le point de savoir comment serait aménagé le fond de la Place. D'autre part, il n'avait pas expressément condamné le mur de ville, et l'on sait combien les jurats étaient jaloux de le maintenir. Or, le bâtiment de la Douane et la façade uniforme qui devait lui faire suite se trouvaient en dehors de l'enceinte. Ce quartier nouveau était donc sans communication avec l'intérieur de la ville. Une seule ouverture le reliait au quartier Saint-Pierre : c'était la *porta neba de Sent-Pey* du XIVe siècle, délabrée et en ruines[3]. Pour rattacher à la ville la Douane et l'îlot de maisons qui la prolongeait sur le quai, sans compromettre la clôture, on décida de reconstruire à neuf la porte Saint-Pierre et d'ouvrir deux portes nouvelles : l'une à l'entrée de la

1. Devis des ouvrages de maçonnerie à faire pour la construction des bâtiments de la Place Royale. *Signé :* GABRIEL, 30 mars 1738 (Arch. dép., C 1175, orig.).

2. Mandat, visé par Boucher, à Guymon, receveur des trois sols pour livre, de payer 1,000 l. à Ledoulx, trésorier de la Ville, « pour être lad. somme employée à l'enlèvement des terres et décombres de la Place Royale » (Arch. mun., DD 20, orig.). — Gabriel écrivait à Boucher le 5 septembre : « Je sçavois que la demolition des maisons pour le fonds de la place avançoit et que l'on se disposoit à commencer les fondations. C'est un ouvrage qui se pourra faire dans le courant de l'année prochaine » (Arch. mun., DD 23, orig.).

3. Cf. Leo Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 82-84.

rue du Chai-des-Farines, destinée à faire communiquer cette vieille rue avec la nouvelle rue de l'Hôtel-des-Fermes[1]; l'autre à l'extrémité de la rue du Quai-Bourgeois, formant passage voûté sous le palais de la Cour des Aides et faisant communiquer cette rue avec le quai de Royan, devant la Douane. La nouvelle porte Saint-Pierre fut ouverte perpendiculairement à la porte du Chai-des-Farines, au milieu de la rue de la Cour-des-Aides, à l'ouest de l'entrée méridionale de la rue de l'Hôtel-des-Fermes.

La construction de ces trois portes avait été décidée dès 1735. Le 4 septembre, Gabriel avait dressé son mémoire sur l'ouverture de la porte de la rue du Chai-des-Farines; les 24 et 28 octobre 1736, le détail des ouvrages à faire pour l'ouverture de la porte Saint-Pierre et du passage voûté sous la Cour des Aides[2]. Les travaux furent adjugés à Jaugeon, Dardan et Bonfin le 5 septembre 1736 et le 10 janvier 1737[3]. Les trois portes étaient complètement achevées en septembre 1740. C'étaient des portes monumentales, ornées de frontons, de cartouches et de trophées. Les dessins étaient de Gabriel. La sculpture fut confiée à Verberckt, l'adjudicataire des ouvrages de la Place, et exécutée par van der Woort et ses compagnons. Une description très précise de ces portes nous est donnée par le procès-verbal de réception de Portier, du 15 août 1741[4], et surtout par le

1. La rue de la Douane actuelle.

2. La dépense prévue était de 19,950 l. pour la porte Saint-Pierre et de 15,711 l. 4 s. 3 d. pour le passage de la Cour des Aides (Arch. dép., C 1173, orig.).

3. Les procès-verbaux d'adjudication, accompagnés des devis descriptifs, sont conservés aux Arch. mun., DD 35.

4. Réception par Portier de deux portes de ville, de la porte d'entrée de la Cour des Aides, des prisons et du logement des portiers (15 août 1741), approuvée par Gabriel le 17 juillet 1743 (Arch. dép., C suppl[t]). — Plan de ces portes dans la même liasse.

mémoire de Verberckt, revisé et approuvé par Gabriel le 10 septembre 1740, qui nous a déjà fait connaître la décoration de la Douane[1].

La porte d'entrée de la Cour des Aides, bâtie en pierre tendre de Bourg, était surmontée d'un fronton orné d'un grand cartouche « ailé et rocaillé », où étaient sculptées les armes de France, accompagnées des colliers des ordres du roi et accostées de branches de palmes et de festons de fleurs. Verberckt avait estimé ce travail à 350 livres; Gabriel le réduisit à 150 livres. La décoration était complétée par deux consoles ornées de volutes, coquilles et balustres, et au bas de chutes de lauriers : estimée par Verberckt à 150 livres, elle fut réduite à 70 livres par Gabriel[2].

La porte Saint-Pierre était ornée, du côté du quai, dans le cintre, d'un grand cartouche portant les armes de la Ville et enrichi de moulures, de rocailles et de branches de palmes (évalué à 190 livres, réduit à 90 livres). Elle était flanquée d'avant-corps ornés de mufles de lions accompagnés de volutes, avec, au bas, des chutes de feuilles de chêne (estimé 190 livres, réduit à 100 livres). Sur les angles de la corniche ou fronton circulaire, étaient deux grands trophées,

1. Arch. dép., C suppl^t. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. LII, p. 110-112.

2. Pour ouvrir cette porte ou plutôt ce passage voûté sous le palais de la Cour des Aides, celle-ci concéda aux jurats « un terrain de onze pieds de profondeur sur vingt-deux pieds de longueur, rentermé entre quatre murailles, au-dessous de la salle des parties dudit palais et joignant le passage de la porte de ville qui communique du port dans la rue du Chay-des-Farines, du costé droit en sortant sur la rivière, et ce jusques à la hauteur du plancher inférieur de ladite salle des parties dudit palais, pour servir de logement au portier preposé à la garde de ladite porte... » L'ouverture du passage entraîna la démolition des prisons de la conciergerie de la Cour des Aides et d'une partie du logement du concierge, qui furent rebâtis ailleurs (Arch. mun., DD 35, extrait du registre secret de la Cour des Aides du 30 août 1738).

ornés de corselets et autres instruments de guerre (estimés 900 livres, réduits à 360). — Du côté de la Ville, la porte Saint-Pierre portait un cartouche ou table ornée d'une grande palmette en pierre dure, qu'accompagnaient deux grandes oreilles revêtues de feuilles, aussi en pierre dure (estimée 250 livres, réduite à 70 livres).

La porte de la rue du Chai-des-Farines était ornée, du côté de cette rue, dans le cintre, d'un grand cartouche renfermant les armes du roi entourées des colliers de ses ordres et surmonté d'une couronne royale soutenue par des morceaux de rocaille et accostée de branches de palmes et de festons de fleurs, le tout en pierre dure (estimé 950 livres, réduit à 500 livres). — Le pourtour de la porte était orné d'un « vermiculage » en pierre dure, c'est-à-dire d'un bossage fait d'un semis de petites saillies longitudinales en forme de vers : Verberckt estima à 2,328 livres les 194 pieds que la porte avait de pourtour, chiffre que Gabriel réduisit, pour 195 pieds, à 975 livres. Du côté de la rue de l'Hôtel-des-Fermes, il y avait un autre cartouche en pierre dure, orné d'un globe entouré de moulures et accompagné de morceaux de rocaille et de grands cornets d'abondance : évalué à 850 livres, il fut réduit à 500 livres.

Telles étaient ces trois portes, aujourd'hui disparues, qui assuraient la communication du quartier Saint-Pierre avec la Place Royale, et aussi la clôture de la ville, car chacune d'elles était munie de vantaux solides en menuiserie, que les guichetiers fermaient chaque soir. Ainsi se conciliait la création de la Place avec la tradition médiévale de la ville close[1].

1. La construction de ces portes donna lieu à un incident entre Portier et les jurats. Ceux-ci se plaignirent, le 7 décembre 1737, à Gabriel des agissements de l'inspecteur des travaux : « Le s^r Portier, lui écrivaient-ils, que vous avés commis pour

Le même jour où il reçut ces portes, Portier dressa procès-verbal de l'état des travaux de la Place. Les pavillons étaient terminés, ainsi que les murs des parties droites qui leur faisaient suite jusqu'aux pans coupés[1]. A ce moment, tout l'effort de Boucher et de Gabriel se porte sur la Bourse. L'architecte fait des plans, l'intendant poursuit et obtient l'arrêt du Conseil d'État qui en permet la construction. Jacques Gabriel meurt : son fils lui succède. On ne s'occupe pas de la Place. C'est seulement le 9 avril 1743 qu'on y songe de nouveau. Boucher signe alors deux ordonnances : par la première, il enjoint aux entrepreneurs de démolir toutes les maisons et échoppes adossées au

conduire les ouvrages qui concernent la place Royalle, use tant d'independance et se comporte si mal qu'il nous oblige de vous porter nos plaintes contre luy. Il entreprend des ouvrages qui intéressent la ville et le public sans en faire part à Messrs les Jurats. Il ne suit d'autre mouvement que ceux que son esprit et son intérêt luy suggèrent... » A propos de la construction de la « nouvelle porte de ville derrière Saint-Pierre », Portier avait fait un aqueduc pour l'écoulement des eaux de l'estey des Anguilles sans le communiquer à l'intendant et aux jurats; il l'a fait « à sa fantaisie et rempli de défauts » ... « Indépendamment de l'irrégularité de ses ouvrages, ledit sr Portier s'absante très souvent pendant quinze jours ou trois semaines entières sans demander aucune permission aux jurats. Ses courses ont pour objet d'aller gaigner de l'argent chés divers particuliers qui le croyent necessaire pour des constructions de leurs maisons de campagne. Mais il ne luy convient pas de faire les voiages qu'on luy propose sans nous en demander la permission. Un homme qui est pensionné pour des ouvrages doit faire sa residance où celuy quí le pensionne le destine et ne pas en sortir sans son agrément. Nous ajoutons à ces plaintes l'eloignement qu'affecte led. sr Portier pour se trouver à l'hôtel de ville quand on le mande. Nous recourons à vous, Mr, pour que vous mettiés ordre à la conduite dud. sr Portier à notre egard. Nous esperons que vous voudrés bien luy faire les reprimandes convenables... » (Arch. mun., BB, Correspondance des jurats, 1733-1740, fol. 77 r°-78 r°).

1. Arch. dép., C suppl^t.

mur de ville qui occupent le fond de la Place, ainsi que ce mur lui-même[1]. On est à la veille d'inaugurer la statue équestre. Il importe de faire disparaître ces constructions qui font tache dans le beau cadre où doit être dressée la figure du roi. C'est alors que la vieille porte des Paus, élevée au XIVe siècle, est tombée. Mais sa chute et celle du mur de ville avaient pour conséquence d'ouvrir une large brèche dans l'enceinte médiévale; et cette brèche était de nature à compromettre la perception des droits établis de toute antiquité sur l'entrée des marchandises. Les jurats s'émeuvent; les finances municipales sont en danger. Boucher les rassure par une seconde ordonnance, qui rétablit ce que vient de détruire la première. Considérant qu'à la suite des démolitions prescrites, « la ville se trouveroit ouverte et qu'il est necessaire de la fermer en cette partie », l'intendant ordonne que « partie des arcades du mur de fond de la Place Royale seront fermées et qu'il sera construit par les entrepreneurs de lad. Place Royale et de l'hôtel de la nouvelle Bourse un mur provisionnel de la largeur de l'arrière-place, dans lequel il sera observé une ouverture, où il sera mis une barrière vis à vis la rue Saint-Remy, le tout suivant qu'il sera indiqué par le sr Portier[2] ». Ainsi fut fait : on ferma quatorze arcades, et les jurats firent faire à la barrière une échoppe pour servir de logement au portier[3]. Les voilà donc rassurés : le fond de la Place sera provisoirement fermé, comme il l'était auparavant. Boucher espère bien, d'ailleurs, que ce provisoire ne durera pas : dès le 18 avril, il entame une procédure pour acquérir un emplacement permettant d'ouvrir la rue nouvelle, prévue par Gabriel, qui doit débou-

1. Arch. dép., C 1173.
2. Ordonnance de Boucher, 9 avril 1743 (Arch. dép., C 1173).
3. Arch. dép., C suppl^t.

cher sur la Place symétriquement à la rue Saint-Remi[1].

Le 12 juin, ont lieu les proclamats et sont posées les affiches annonçant l'adjudication des terrains du fond de la Place. Il y eut quatorze lots. Ils trouvèrent aisément des acquéreurs. C'étaient des négociants, tels que Roche, de la Rousselle, esprit hardi et aventureux, qui tint une grande place à la Chambre de commerce[2]. Il acquit pour 13,856 livres 13 sols 4 deniers le pan coupé du côté de la Douane où avait été prévu le passage couvert qui fait communiquer la Place avec la rue des Faussets. C'étaient Valentin Quin, négociant aux Chartrons, Barbeguière, « citoyen », membre important aussi de la Chambre de commerce[3], acquéreur de deux lots. Le haut négoce bordelais, heureux de voir s'élever le monument qui lui était destiné, rivalisait de zèle pour concourir à l'achèvement de la Place. C'étaient des commerçants moins en vue, comme Ignace Labottière, marchand de toile au marché; Antoine Roberdeau, orfèvre; Léonard Piron, pâtissier; Renaire, rue des Argentiers; Baudonnat et Champaignac; le marchand voilier Castaignet, dit Mingeon. C'étaient aussi des « capitalistes », comme Jean Pelet[4] et Pierre Policard, trésoriers de France, ou les entrepreneurs de la Place, Jaugeon, Dardan et Bonfin, acquéreurs de deux emplacements. C'était enfin le chirurgien Raymond Lafourcade, qui a laissé un nom estimé dans l'his-

1. Arch. dép., C 1175.

2. Voir, sur Roche, le travail de M. Lhéritier, *Histoire des rapports de la Chambre de commerce de Guienne avec les intendants, le parlement et les jurats, de 1705 à 1791*. Bordeaux, 1913, in-8°, p. 34-37.

3. Il était de Bazas et habitait rue des Bahutiers (cf. M. Lhéritier, *op. cit.*, p. 35).

4. Pelet eut un procès avec la Ville au sujet de son emplacement (Arch. dép., C 1175).

toire de la médecine bordelaise[1]. L'élite de la société locale, convaincue maintenant, collaborait à l'œuvre de Gabriel. Les préjugés, si forts au début, tombaient peu à peu. Les 25, 26 et 28 juin 1743, les quatorze lots furent adjugés à ces divers acquéreurs pour la somme totale de 227,438 livres 6 sols 8 deniers[2]. Ce fut le dernier effort de Boucher : deux mois plus tard, la statue équestre fut inaugurée; l'achèvement de la Place était assuré.

Boucher quitte Bordeaux et Tourny lui succède. Le nouvel intendant fut, on l'a vu, d'abord absorbé par les travaux de la Bourse. Mais le travail ne chôme pas pour cela sur la Place. Les façades s'achèvent. Le 5 juin 1744, Tourny établit les conditions du passage voûté du pan coupé joignant l'hôtel des Fermes : il aura dix pieds de large; les murs auront vingt-cinq pouces d'épaisseur; le pavé sera en pente, la voûte surbaissée; la largeur sera suffisante pour livrer passage aux équipages[3]. Les travaux de la Bourse avancent. Au début de 1747, Tourny en entrevoit la fin et commence à préparer l'achèvement de l'arrière-place, qui sera sa contribution personnelle, avec la Bourse, à l'œuvre entreprise par Boucher. Le 18 avril, Portier dresse un procès-verbal de visite d'une maison appartenant à trois sœurs, Marie, Anne et Marie cadette Couder, et aux trois filles de cette dernière, Marianne, Rose et Henriette. Cette maison, en façade sur la rue du Puits-Descujols, avait une cour qui barrait le passage à ouvrir en pro-

1. Cf. Péry, *Histoire de la Faculté de médecine de Bordeaux*. Paris-Bordeaux, 1888, in-8°, et Dr Maurice Le Maître, *Recherches sur les procédés chirurgicaux de l'école bordelaise, des origines à la Révolution*. Bordeaux, 1903, in-8°, p. 32-33.

2. État des emplacements vendus (Arch. dép., C 1175). —, Adjudication des emplacements (Arch. mun., DD 20). Il y eut le 24 mai 1749, une dernière adjudication faite à Barbeguière.

3. Arch. dép., C 1175.

longement de la rue de la Vieille-Corderie vers la Place. Il fallait, pour ouvrir ce prolongement et l'aligner, prendre une partie de cette cour et démolir un appentis. Tourny accorda aux dames Couder une indemnité de 3,725 livres, par ordonnance du 10 juin 1747[1]. En même temps, l'actif intendant pressait les acquéreurs de terrain de bâtir. Le 2 août, il écrivait au trésorier de France Policard pour lui rappeler cette obligation :

En conséquence, prenez-vous les mesures les plus promptes pour bâtir. Je vous prie de ne pas tarder à me le faire sçavoir, afin que je sçache sur quoy je puis compter[2]...

C'est net et impérieux. Mêmes lettres à Quin, à Mingeon, à Renaire, à Labottière, à Lafourcade, à Pelet. Tourny secoue vigoureusement tout ce monde :

Actuellement que la Bourse se finit, il ne convient pas que les autres emplacemens de la place Royalle tardent davantage à se battir et que la ville soit dans l'impossibilité d'achever le pied d'estal de la statue du Roy[3].

C'est un appel au loyalisme et au zèle monarchique de ces sujets trop tièdes.

En 1749, la Bourse est achevée. Tourny peut se donner entièrement à l'arrière-place. Il fait dresser un plan, qu'il soumet, le 24 octobre, à Gabriel. Il lui demande son avis, mais à sa manière, en lui imposant d'avance le sien :

Les dernières maisons, Monsieur, à faire dans la Place Royale de Bordeaux sont commencées. Il nous faut actuellement songer pour la finir à deux objets impor-

1. Arch. dép., C 1175.
2. Tourny à Policard, 2 août 1747 (*Ibid.*).
3. Tourny à Quin et à Mingeon, 2 août 1747 (*Ibid.*).

tants : l'un est le corps de bâtiment qui doit terminer l'arrière-place, entre la rue Saint-Remy et la rue nouvelle à ouvrir; l'autre est le revêtissement du piédestal.

Pour le premier, vous trouverez, Monsieur, cy-joint le plan du local, suivant lequel il vous paroîtra que les deux rues n'auront chacune que 26 pieds, au lieu de 30 qu'on leur avoit d'abord destiné. On a cru nécessaire de se réduire à cette largeur pour pouvoir l'exécuter. D'ailleurs, il en résulte une plus grande pour le bâtiment du fond dont est question. Comment le jugés-vous, Monsieur, plus convenable? Sera-ce en y formant un pavillon ou en y plaçant un obélisque? Votre idée, m'a-t-on dit, est pour ce dernier, dont vous avez fait le dessein, qui est resté entre vos mains. En cas que vous y persistiez, voudriez-vous bien me l'envoyer? Je vous avoue que j'aurois eu plus de penchant pour un pavillon, s'il eût pu être de 5 croisées, comme les deux autres; mais, ne pouvant être que de 3, il formeroit, je crois, un objet trop maigre aux yeux, surtout par le toit[1]...

L'idée d'un pavillon central, Jacques Gabriel l'avait eue dès 1731; elle lui avait été suggérée par le désir des jurats d'avoir une salle de spectacle[2]. Tourny la trouvait heureuse : il hésitait seulement parce que ce pavillon ne pourrait avoir la même largeur que ceux de l'hôtel des Fermes et de la Bourse. Ange-Jacques Gabriel, à son ordinaire, fit attendre sa réponse. L'intendant commence les travaux sans se soucier de son avis : dès le mois de novembre 1749, on remue déjà de la terre sur l'emplacement de l'arrière-place; elle servira à remblayer le sol du Jardin public en formation[3]. Entre temps, Tourny

1. Tourny à Gabriel, 24 octobre 1749 (Arch. dép., C 1177, minute. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 417-418. — P. Fourché, *A propos de la Place Royale*, dans *Société archéologique de Bordeaux*, t. XXXVI, 1914, p. 36-37).

2. Cf. *supra*, p. 161.

3. « Etat des journées d'ouvriers et recepte des pierres dures de Barsac, pierres de Taillebourg, ciment, sable et transports

continue à bousculer les acquéreurs de terrain qui ne bâtissent pas et n'ont pas acquitté ce qu'ils doivent : le 5 janvier 1750, il ordonne de mettre « lundi prochain » garnison effective de deux cavaliers de maréchaussée chez le sieur Mingeon, marchand voilier, s'il n'a pas définitivement acquitté entre les mains de Cholet, trésorier de la Ville, le prix de l'emplacement qui lui a été adjugé en juin 1743[1]. Le 15 mars, Gabriel se décide à répondre à Tourny. Il s'excuse de son retard et lui envoie deux plans pour l'arrière-place Royale : « Le premier est dans le goût d'un fond d'hôtel que vous désireriez. » La façade de cet hôtel pourrait servir de pignon à une salle de spectacle, si on le désirait à Bordeaux. Le second est « une idée de fontaine, d'un ordre plus mâle ». De lui-même, Gabriel abandonne ce second projet, sachant bien que Tourny ne voudra que du premier, qui est proprement le sien. « Je pencherois, dit-il, pour le premier, qui est plus analogue avec le reste de la place. S'il vous convient, M. Portier n'a qu'à dresser le plan de l'habitation[2]. » Gabriel semble se désintéresser de plus en plus des ouvrages de Bordeaux; il s'en remet à son inspecteur pour le détail et donne en gros son avis, ou, pour mieux dire, souscrit à celui de l'intendant, devenu, en fait, le véritable architecte de la Place Royale.

Commencés en novembre 1749, les travaux de construction furent activement poussés. Les fonda-

des terres qui ont été employés pour le pavillon du centre de la Place Royalle, à commencé le 8e 9bre 1749... La Brune, charretière, pour 341 tomberau de terres prises au pavillon et portées au jardin public, à raison de 18 sols par tomberau, cy 307 l. 16 s. » (Arch. dép., C 1175).

1. *Ibid.*

2. Gabriel à Tourny, 15 mars 1750 (Arch. dép., C 1177, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 424-425. — P. Fourché, *op. cit.*, p. 37-38).

tions furent faites sur pilotis. Les murs s'élevèrent en 1750-1751. En novembre-décembre 1751, le forgeron Pierre Beillard travaillait aux ferrures des croisées et les tailleurs de pierre posaient les « tablettes du pavillon ». En mars 1752, on travaillait à l'entablement. Dans la première quinzaine de février 1753, le tailleur de pierre La Bonté touchait 17 livres 10 sols « pour des journées employées au fronton du pavillon » ; dans la seconde quinzaine, son camarade « Belhumeur » tailla, pour 14 livres 8 sols, « tous les apuy des croizées du pavillon », et Lafrize fut payé 6 livres « pour avoir fait le cadre de l'ovalle[1] ». En même temps, la rue Royale était ouverte : le 31 décembre 1751, on avait annoncé l'adjudication du terrain ; le 8 mai 1752, un premier emplacement fut adjugé à la veuve Lavaud ; les autres le furent, ainsi que ceux du Marché Royal, créé par Tourny à l'extrémité de la rue Royale, les 10 octobre 1752, 19 et 24 janvier 1753, 31 juillet 1754 et 5 avril 1756[2]. Le 22 décembre 1753 fut faite l'adjudication des ouvrages de menuiserie du pavillon central : elle échut à Fauché et Collet. Elle comportait des portes de boutiques, des portes d'entrée en chêne, de petits placards, des volets, des croisées. On lit dans le devis :

La croisée du milieu de la place sera des mêmes façons et construction que celles cy dessus, à la reserve qu'à chacun des chassis de verre il y aura deux rangs de montans de petits bois et qu'au-dessus de l'imposte il sera fait un eventail semblable à ceux de la Bourse et de l'hôtel des fermes du Roy[3]...

1. État des journées d'ouvriers déjà cité.
2. Arch. mun., DD 20, orig.
3. « Devis des ouvrages de menuiserie à faire pour le pavillon de l'arrière-place Royale » (Arch. dép., C 1175). La minute de ce devis est conservée aux Arch. mun., DD 23, ainsi que celles des devis des ouvrages de maçonnerie et de serrurerie.

Au début de 1755, le pavillon central était achevé. Sa façade, exactement semblable à celles des avant-corps de la Douane et de la Bourse, mais plus étroite (la nécessité de conserver une largeur suffisante aux rues Saint-Remi et Royale l'avait fait réduire de cinq croisées à trois), ouvrait au rez-de-chaussée trois arcades encadrant des boutiques, à l'étage une colonnade d'ordre ionique, à l'attique trois fenêtres ovales, au-dessus un fronton, enfin un comble surmonté d'un clocheton. Les façades des pans coupés étaient aussi terminées. Le prix de l'adjudication, tel qu'il avait été fixé en 1738, était de 52,000 livres pour les façades de la Place; il fallut en ajouter 12,000 pour les retours de façade du pavillon central sur les rues Royale et Saint-Remi, qui n'avaient pas été prévus. Cela fit 64,000 livres, que Tourny ordonna, le 15 février 1755, au trésorier de la Ville, Cholet, de payer sur la caisse des maisons démolies[1]. Quant à la façade du pavillon central, elle fut payée 17,596 livres 12 sols 8 deniers. Les ouvrages de charpenterie, couverture et plomberie, coûtèrent 19,809 livres 19 sols 10 deniers. Pour ce pavillon, la Ville n'avait pris à sa charge que la façade sur la Place; les retours de façade sur les deux rues furent à la charge de l'acquéreur de l'emplacement[2]. Le 10 juin 1755, on procéda à l'adjudication de la location pour trois ans par la Ville de la partie du pavillon en façade sur la Place. Elle comprenait deux caves, un rez-de-chaussée, trois étages avec cabinets sur les paliers. Le tout fut adjugé, le 18, à Jean-Baptiste Laprade pour 1,250 livres par an[3].

Le 30 janvier 1755, Portier avait reçu les ouvrages

1. Procès-verbal de visite de Portier, 12 février 1755. — Ordonnance de Tourny, 15 février 1755 (Arch. dép., C suppl[t]).
2. Arch. dép., C 1175.
3. Arch. mun., DD 20.

de sculpture exécutés par Francin aux façades de la Place et au pavillon central. Voici l'état qu'en avait dressé l'artiste :

Etat des ouvrages de sculpture faits aux façades tant de la Place Royale que du pavillon du fond de ladite place par le sr Francin, sculpteur ordinaire des battimens du Roy et de son Accademie, fondé de procuration et associé du sr Verberck, aussy sculpteur ordinaire du Roy, suivant le[s] prix portés en l'adjudication faite audit Verberck le 12 août 1733.

Sçavoir :

Aux façades de la Place Royalle :

Vingt-sept têtes sur des cartouches au millieu des arcades, à 45 l. chaque teste, cy	1,215 l.
Cinquante-quatre consoles aux croisées du premier étage, à 22 l., cy	1,188
Dix-neuf agraffes aux croisées de l'étage d'attique, à 25 l., cy	475
Vingt-six chapitaux aux pilastres, à 60 l., cy .	1,560
Trente-huit vases sur les balustrades, à 75 l., cy	2,850
Total : sept mille deux cent quatre-vingt-huit livres	7,288 l.

Aux façades du pavillon du fond de lad. place :

Huit testes sur des cartouches au millieu des arcades, à 45 l. chaque teste, cy	360 l.
Quatorze consoles aux croisées du premier étage, à 22 l. checune	308
Sept agraffes aux croisées de l'étage d'attique, à 25 l. checune	175
Quatre chapiteaux-colonnes, à 80 l. checun .	320
Un chapitau pilastre	60
Une croisée ovale au-dessus de l'arcade du milieu, ornée de deux enfens, et autres ornemens, cy.	660
Le fronton représentant la Libéralité[1], cy . .	2,600

1. Marionneau a publié (*Travaux de Francin*, p. 13) un

Deux trophées sur le d. fronton, à 600 l. . . .	1,200
Sept vases, à 75 l. chacun.	525
Total : six mille deux cent huit livres .	6,208 l.

Tourny signa le lendemain une ordonnance à Cholet, trésorier de la Ville, d'avoir à payer la somme de 13,496 livres et constatant qu'il restait dû à Francin 3,233 livres[1]. L'allégorie sculptée sur le fronton représente une femme assise qui répand de l'argent d'une main nonchalante. La facture paraît plus molle que celle des frontons de la Bourse. Quant au sujet, il était assez heureusement choisi : quel symbole pouvait mieux convenir au dernier bâtiment de cette Place, qui avait si bien prouvé la libéralité, disons mieux, la prodigalité de ceux qui l'avaient édifiée?

La mise en état de la Place Royale fut achevée par le pavage de la chaussée. Tourny s'en préoccupa dès 1747. Une liasse entière du fonds de l'Intendance[2] contient sa correspondance à ce sujet et atteste, une fois de plus, le soin minutieux qu'il apportait à ces sortes d'affaires. Les pavés furent extraits des carrières de Lanquais et de Saint-Aubin,

mémoire « sur les travaux de Lemoyne et Francin », que je n'ai pas retrouvé dans la liasse C 1191 et où on lit : « Le pavillon du fond de la place est occupé par des maisons particulières; dans le fronton est représenté la Libéralité. »

1. Arch. mun., DD 23, copie. — Arch. dép., C 1973, copie. — Ces 3,233 l. furent payées sur la caisse des maisons démolies. Les autres paiements à Francin avaient été faits sur la caisse des trois sols pour livre. Le document suivant résume les frais de sculpture de la Place :

Sculpture du s^r Francin :	
Façades de la Bourse	18,237 l.
Façades du pavillon du fond. . .	6,208 l.
Façades de la Place Royale . . .	7,288 l.
Sculpture du s^r Vernet	2,368 l.
Total	34,101 l.

(Arch. mun., DD 23.)

2. Arch. dép., C 1174.

à Creysse, près Bergerac. L'extraction commença le 11 avril 1747. Elle fut surveillée par le subdélégué de Bergerac, M. de Biraud. On apportait les blocs à Bordeaux par des bateaux qui descendaient la Dordogne, puis remontaient la Garonne. La dépense totale pour la place et pour les deux rues Royale et « Courte[1] » fut de 1873 livres 19 sols 8 deniers. Elle fut acquittée sur la caisse des maisons démolies, en vertu d'une ordonnance de Tourny du 7 juillet 1754. A cette dépense s'ajouta une somme de 2,860 livres 13 sols 10 deniers, montant des pavés de la cour intérieure de la Bourse. Cette dépense fut ordonnancée le 12 février 1755[2]. Le 15, Tourny ordonna de payer à Jaugeon, Dardan et à la veuve Bonfin 7,250 livres, représentant le prix de soixante-douze bornes et de soixante-cinq bancs de pierre disposés devant la Douane et la Bourse et autour de la Place, plus soixante-deux toises de balustrades et trente-huit vases, qui représentent sans doute un reliquat des frais de la décoration de l'arrière-place et du pavillon central[3].

Le mur provisionnel élevé par Boucher en 1743, pour fermer le fond de la Place, était naturellement tombé quand Tourny avait fait bâtir le pavillon central et ouvert la rue Royale. La clôture de la ville, c'est-à-dire la perception des droits d'octroi, si bien garantie par les trois portes nouvelles de la Cour des Aides, de Saint-Pierre et de la rue du Chai-des-Farines, ne l'était nullement sur l'étendue du quai entre les portes Saint-Pierre et du Chapeau-Rouge.

1. Sans doute le prolongement de la rue de la Vieille-Corderie.

2. État des travaux exécutés à la nouvelle Bourse (Arch. dép., C 1191).

3. État d'ordonnances expédiées par l'intendant au profit de Jaugeon, Dardan et veuve Bonfin, 15 février 1755 (Arch. dép., C suppl[t]).

Il importait donc d'établir, aux extrémités nord et sud de la Place, deux barrières perpendiculaires à la rivière. Tourny commença par rebâtir la porte du Chapeau-Rouge : ce travail se fit en 1746-1748. En 1749, réalisant une idée exprimée dès 1738 par Jacques Gabriel[1], il décida de fermer la Place Royale au moyen de deux grilles semblables à celles de cette nouvelle porte de ville. Le 30 avril, il signa à ce propos un contrat avec Jean-Joseph Fuet, maître serrurier de Bordeaux. Ce contrat prévoyait, pour chaque grille, deux « grandes portes ouvrantes à deux venteaux, d'onze pieds de large sur quatorze pieds de haut de dessous la barre de linteau. Les dormans qui porteront les portes seront de fer quarré de vingt lignes et les barres de linteau de 18 lignes... » — « Sera mis un battant dans le milieu, de largeur et d'épaisseur convenable, au haut duquel il y aura une console. Chaque porte sera fermée de deux forts verroux à ressort... garnis de poignées. Sera faite une forte serrure à penne dormant, fermant à deux tours, de neuf à dix pouces, et forte clef bien garnie. Aux deux côtés de chaque porte seront faites deux travées de grilles à barreaux droits assemblés dans un sommier par le bas et une traverse par le haut... Au-dessus de la barre linteau des portes, seront faites des piques en forme de lances avec bouton au-dessus. Au milieu de chaque travée sera observé un guichet. » Tout cela sera fait « de bons fers doux, loyaux et

1. Gabriel à Boucher, 5 septembre 1738 : « Je ne serois pas éloigné de mettre la place dans l'enceinte de la ville... J'y avois déjà pensé. La question sera où on placera les grilles pour la fermer et je crois que ce doit être aux extremittez du quay revêtus de pierre, vis à vis les encognures des deux pavillons. Je verray cela par le plan et vous en envoyeray une petite esquise. Je ne doute pas que cela ne fît un grand bien pour la place et la statuë d'estre dans la ville et aux emplacemens à vendre dans cette partie » (Arch. mun., DD 23, orig.).

marchands des forges de Berry ». Fuet y employa huit quintaux cinquante livres de plomb en barre, qu'il acheta 22 livres le quintal, d'après une déclaration du marchand de plomb Touget, du 25 mai 1750[1]. On voit que ces portes et ces grilles étaient très simples et beaucoup moins élégantes que celle du Chapeau-Rouge, avec leur fronton surmonté de la couronne royale et d'un écusson enfermant deux L entrelacés. Fuet avait, d'ailleurs, fait pour les grilles de la Place Royale un joli projet dont le dessin est conservé. On y voit un fronton terminé par un panier de fleurs qui surmonte un écusson aux armes de France, et des pilastres latéraux en pierre sculptée. La dépense dut paraître trop forte. Telles quelles, les deux grilles de la Place Royale coûtèrent, celle du côté de la Bourse 3,502 livres 6 sols, celle du côté de la Douane 3,411 livres 2 sols, en tout 6,937 livres 8 sols[2]. Portier en prit livraison le 2 mars 1754. Il constata qu'elles étaient fermées par des portes à deux vantaux et un guichet à chaque côté de chacune des deux portes, « lesdites grilles placées une à l'encognure du pavillon de la Bourse et vis à vis l'encognure du mur de quai de lad. place et l'autre à l'encognure du pavillon de l'hôtel des Fermes du Roy et vis à vis l'autre encognure dudit mur de quai[3] ». Deux états du 12 et du 15 février 1755 nous apprennent que ces grilles reposaient sur deux banquettes de pierre dure, pour lesquelles, ainsi que pour les pierres de scellement des montants et arcs-boutants, on employa 152 pieds cubes de pierre. Enfin, les guérites pour le logement des billetiers coûtèrent 1,781 livres 5 sols 4 deniers[4].

1. Arch. dép., C 1173.
2. Arch. dép., C 1221. — La dépense fut acquittée le 20 mars 1754.
3. Arch. dép., C 1173.
4. Arch. dép., C suppl^t.

Trois ans après la mise en place de ces grilles, la Place Royale achevée reçut comme sa consécration du talent d'un artiste : Joseph Vernet peignit ses deux vues du port de Bordeaux[1]; l'une prise de la terrasse du Château-Trompette, l'autre du quai, devant la porte du Calhau. Ces deux vues montrent, l'une et l'autre, en perspective fuyante la Place Royale et les édifices qui l'accompagnent, Bourse et hôtel des Fermes. Elles permettent de se rendre compte de l'emplacement exact des grilles forgées par Fuet. Elles étaient beaucoup plus simples que le dessin projeté par cet habile serrurier. On y voit aussi les logements des guichetiers et le terre-plein de la Place bordé par le mur de quai avançant dans la rivière. Toute l'œuvre des Gabriel, de Boucher et de Tourny revit là, intacte et dans sa fraîche nouveauté. De ces deux vues, la plus attachante est peut-être celle qui représente le port vu du Château-Trompette. Il y a, en effet, un frappant contraste entre le premier plan du tableau et les fonds. Au premier plan s'étale la forteresse de Louis XIV dans tout son appareil militaire, avec sa vieille tour carrée, ses bastions, ses parapets, ses guérites, ses embrasures garnies de canons. Et au delà se profile la ligne élégante de la façade, les masses harmonieusement symétriques de la Bourse et de la Douane, la statue équestre, et ces grilles pacifiques qui ferment la Place Royale, mais n'empêchent pas qu'on l'aperçoive à travers leurs claires-voies. Le Château-Trompette, c'est le passé, c'est le moyen âge qui, sous Louis XIV, a fait contre Bordeaux un dernier retour offensif. La Place Royale, c'est l'avenir, c'est le Bordeaux moderne, ville de paix, de richesse et d'élégance acquises par

1. Cf. Ernest Labadie, *Les deux vues du port de Bordeaux au XVIIIe siècle de Joseph Vernet, gravées par Cochin et Lebas. Notice historique et iconographique.* Bordeaux, 1907, in-8°.

l'activité du négoce et l'industrie de ses habitants. Il semble, en vérité, que dans son tableau Joseph Vernet ait voulu dresser en face l'un de l'autre ces deux symboles. L'achèvement de la Place Royale en 1755 préludait à la grande entreprise commencée par Tourny, continuée par Esmangart et Dupré de Saint-Maur, par le maréchal de Richelieu et Victor Louis, réalisée par le préfet Tournon après 1815 : la démolition du Château-Trompette.

CHAPITRE XIII.

Le piédestal de la statue équestre

(1749-1764).

Projet de revêtement en plâtre (septembre 1743). — Correspondance de Tourny au sujet de la fourniture des marbres (novembre-décembre 1749). — Négociation de M. de Tarlé, inspecteur des marbres du roi, avec Bernardo Monzoni, marchand de Carrare (juin-août 1751). — Transport des marbres à Bordeaux (1752-1754). — La grille du piédestal : contrat avec le maître serrurier Prunier (janvier 1751). — Les deux statues en bronze de la Garonne et de la Dordogne projetées en 1729 : devis et correspondance de Lemoyne (octobre 1751-mars 1757). — Substitution par Gabriel du marbre au bronze pour les trophées du piédestal (19 avril 1750). — Francin chargé de l'ouvrage. — Opinion de Gabriel sur les maquettes. — Contrat entre Francin et les jurats pour la décoration du piédestal (8 février 1754). — Les trophées. — L'écusson aux armes de la Ville de Bordeaux. — Les bas-reliefs. — Devis estimatif de Francin. — Choix des sujets. — Retentissement à Bordeaux de la victoire de Fontenoy (1745). — Le tableau de Charles Parrocel. — Voyage de Francin à Choisy-le-Roy pour copier l'œuvre de Parrocel (août 1751). — La prise de Port-Mahon par le maréchal de Richelieu (juin 1756). — Célé-

bration de l'événement. — Ode de Lagrange-Chancel. — Fête donnée à Bordeaux (4 août 1756). — Exécution des bas-reliefs (1758-1764). — Description des bas-reliefs; leur mérite. — Situation misérable de Francin à son départ de Bordeaux. — Ses dernières années et sa mort (18 mars 1773). — La rue Francin.

Au moment où furent « apposées » les premières médailles, en 1733, Jacques Gabriel avait donné les plans des fondations du piédestal de la statue équestre. Le noyau de maçonnerie ne fut élevé que beaucoup plus tard. Les accidents survenus au cours de la fonte en retardèrent l'exécution. Gabriel écrivait, le 5 septembre 1738, à Boucher :

Il ne sera pas necessaire de travailler si tost à l'edification du piedestail pour l'erriger dessus. Il faudra que j'en fasse icy un model, afin de regler dessus les epaisseurs des marbres pour decider le noyeau de quartier de pierre sur lequel on pourra elever la statuë quand elle sera reparée et conduitte à Bordeaux, comme on a fait à Dijon en attendant les marbres et autres ornemens. Et pour me mettre en etat de travailler à ce model, il faudroit que M. Portier m'envoya un plan par mesures cottées à la dernière assise de la fondation[1].

Sur les indications communiquées par Portier, Gabriel fit deux projets : celui qui fut exécuté et un autre, plus large, plus écrasé, moins élégant[2]. Le noyau de maçonnerie dut être achevé en 1739[3].

La statue équestre y avait été hissée le 10 août 1743.

1. Gabriel à Boucher, Paris, 5 septembre 1738 (Arch. mun., DD 23, orig.).
2. *Ibid.*
3. Il coûta 2,703 l. 5 s. 8 d. La somme fut mandatée le 15 février 1756 par Tourny au nom de Jaugeon, Dardan et de la veuve Bonfin (Arch. dép., C 1178).

Il restait à revêtir le piédestal des plaques de marbre et des trophées de bronze prévus par Jacques Gabriel dans son devis estimatif du 20 juillet 1729. C'est vingt ans après ce devis que l'on commença à s'en occuper.

Au lendemain de l'inauguration, on songea à décorer le noyau de maçonnerie d'un revêtement en plâtre. La demande en fut faite à Orry avant le départ de Boucher. Tourny, saisi de la question dès son arrivée, jugea, d'accord avec le premier président et les jurats, qu'il valait mieux épargner cette dépense de 4 à 5,000 livres, d'autant plus « que d'une part le platre ne tiendroit pas contre l'humidité qu'y porteroit la proximité de la rivière et que, d'autre part, les polissons, desquels ce revêtissement ne seroit pas encore deffendu par la grille de fer projetée, l'auroient bien tost gâté ». Il ajoutait qu'il serait à craindre que cette décoration provisoire ne refroidît l'idée de mettre le monument dans sa perfection[1]. Gabriel fils était du même avis : « L'on m'avoit mandé aussy, écrit-il, que la ville s'estoit determinée à faire faire le model du piedestal en plastre sur le noyau. J'en avois envoyé les desseings, pour qu'il en fût fait seulement un angle. Je suis ravy que vous ayés fait suspendre cette besogne, qui me paroissoit inutille et dispendieuse. Lorsque vous jugerez à propos que l'on songe au revestement du marbre, je vous proposerés les dispositions necessaires pour y parvenir[2]. » Pendant douze ans, la statue, entourée d'une simple clôture de planches, resta donc comme abandonnée « sur un monceau de pierres qui n'est que l'âme ou le noyeau du piedestal ». L'opinion publique en était émue, s'il en faut croire un mémoire

1. Tourny à Orry, 19 septembre 1743 (Arch. dép., C 18).
2. Gabriel à Tourny, 14 et 29 septembre 1743 (Arch. mun., DD 23).

des jurats, qui se plaignaient que Tourny sacrifiât la Place Royale à ses autres travaux. « Les étrangers, disaient-ils, qui affluent de toutes parts à Bordeaux s'étonnent de voir un monument aussi auguste abandonné et laissé imparfait depuis douze ans, ne donner pour spectacle que de vieux hangards de planches, au milieu d'un cloaque et d'immondices qui l'environnent[1]. » Au moment où les jurats pestaient ainsi contre l'intendant, celui-ci avait, d'ailleurs, repris l'affaire.

En 1749, les travaux de la Place Royale étaient fort avancés : la Bourse s'achevait et Tourny se préparait à aménager l'arrière-place. Il importait de compléter la décoration en portant à sa perfection le monument central. Tourny écrivait, le 6 novembre 1749, à M. Guymont, ministre de France à Gênes :

La Place Royale de Bordeaux, que bien, Monsieur, vous connoissez, s'avance beaucoup. Les dernières maisons sont commencées et seront achevées dans le cours de l'année prochaine. Je voudrois fort luy donner bientôt le dernier degré de perfection en faisant faire le revêtement du piédestal de la statue du Roy[2].

Dès le mois d'août 1748, l'intendant avait saisi de l'affaire le directeur des bâtiments, Lenormant de Tournehem, le père présumé de Mme de Pompadour. Celui-ci lui avait promis de lui fournir du marbre blanc des Pyrénées et lui avait montré un échantillon[3]. Mais on en était resté là. Quand Tourny réitéra

1. Mémoire non daté [1751] (Arch. mun., DD 23).

2. Tourny à Guymont, 6 novembre 1749 (Arch. dép., C 1177, minute. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 420-421). — Cf. la lettre de Tourny à Gabriel, du 24 octobre, citée plus haut (p. 329).

3. Tourny à Gabriel et à Lenormant, 24 octobre 1749 (*Ibid.*, minutes, p. 418-419). — Tourny avait, semble-t-il, d'abord songé à utiliser des blocs de marbre du roi envasés « depuis

sa demande, le 24 octobre 1749, Lenormant lui répondit que la carrière qu'on avait ouverte n'avait pu être exploitée assez avant pour fournir le marbre demandé[1]. Tourny était pressé : il craignait que l'envie ne prît au roi de venir à Bordeaux[2]. Il s'adressa alors au ministre de France auprès de la république de Gênes, M. Guymont, et lui demanda de lui procurer un bloc de 600 pieds cubes de marbre d'Italie. « Je le voudrais, écrivait-il, sinon de toute beauté, comme on le demande pour une statue, du moins beau jusqu'à un certain point et vené[3]. » Le ministre fit venir aussitôt deux des plus fameux marchands de Gênes. Ils dirent qu'ils n'avaient pas la quantité et la qualité demandées. Guymont écrivit alors à Massa Carrara et, comme il était sur le point de quitter Gênes pour aller à Parme et de là rentrer en France, il chargea de l'affaire le directeur de la poste de France à Gênes, nommé Régny[4]. Celui-ci s'adressa à un marchand de Carrare, qui demanda d'être fixé sur la grosseur des blocs qui devaient

plus de quatre-vingts ans » sur le bord de la rivière. Lenormant donna l'ordre de les dégager (Tourny à Lenormant, 29 avril 1748; Lenormant à Tourny, 9 mai et 8 juillet 1748. Arch. dép., C 18 . Un mémoire de 1766 laisse entendre qu'ils le furent en 1749 ou 1750 (*Ibid.*, C 2376). Sur ce dépôt de marbres, qui se trouvait entre les cales de Sainte-Croix et de la Monnaie, cf. A. Donis, *La Bastide à travers les siècles*. Bordeaux, 1920, in-8°, p. 160.

1. Lenormant à Tourny, Fontainebleau, 31 octobre 1749 Arch. dép., C 1197, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 420).

2. Tourny à Lenormant, 2 décembre 1749 : « Dans la crainte que l'envie de venir à Bordeaux ne prît au Roy et qu'il ne trouvât pas revêtu le pied de sa statue équestre, je n'ose attendre l'événement du travail que vous m'avés marqué se devoir continuer dans les Pirenées... » (Arch. dép., C 1173, minute).

3. Tourny à Guymont, 6 novembre 1749.

4. Guymont à Tourny, Gênes, 29 novembre 1749 (Arch. dép., C 1177, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t XLVIII, p. 422).

composer les 600 pieds cubes, « le prix augmentant à proportion que les blocqs sont plus gros[1] ». Cependant, Tourny pressait Gabriel de lui envoyer un projet pour le piédestal :

Si nous avions le marbre, le sieur Francin, que vous nous avez envoyé, et dont je suis fort contant, pourroit entreprendre le revêtissement. M'en ayant parlé, je lui dis de me faire un dessein, qui auroit besoin de vostre aprobation. Je joins icy celui qu'il m'a remis[2].

Gabriel, suivant son habitude, fit attendre six mois une réponse. Le 15 mars 1750, il s'excusait, une fois de plus, sur ses nombreuses occupations et écrivait à Tourny :

Je fais tracer en grand à Paris sur du papier le piédestail. Quand cela sera fait, je le feray mettre dans une caisse et l'adresseray à Bordeaux[3].

Enfin, le 19 avril, il donnait son avis ferme sur la question, indiquait comment il concevait le piédestal de la statue équestre[4] et signait l'état des marbres d'Italie qu'il convenait de prévoir[5]. La dépense était

1. Régny à Tourny, Gênes, 8 décembre 1749 (Arch. dép., C 1177, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 423).
2. Tourny à Gabriel, 24 octobre 1749 (*Ibid.*, minute, p. 418).
3. Gabriel à Tourny, Versailles, 15 mars 1750 (*Ibid.*, orig., p. 425).
4. Gabriel à Tourny, Versailles, 19 avril 1750 (*Ibid.*, orig., p. 425-426).
5. « Etat des marbres de blanc veinés en grosses veines et de blanc statuaire qu'il faudra preparer en Italie pour le revêtissement du piedestail de la statuë equestre de Bordeaux...

« Pour les ornemens :

« Les armes du Roy et de la ville . . 2 blocs de 144 pieds.
« Quatre consolles. . . . . 37 pi. 6 p.
« Les quatre cheuttes en feuille de chesne au-dessus des consolles. . . . 11 pi. 4 p.

évaluée à 41,500 livres pour la sculpture et à 18,289 livres pour le piédestal.

Muni de ces renseignements, Tourny écrivit, le 26 novembre, à un négociant français établi à Florence, un Bordelais, nommé Clarmont, pour le prier de s'informer du prix des marbres auprès de deux propriétaires de carrières à Carrare, le comte Giuseppe Luciani et Bernardo Monzoni, que lui avait indiqués Gabriel :

Il s'agiroit, Monsieur, que vous sçussiez de ces Messieurs quel est le juste prix qu'ils vendront le marbre contenu en l'état cy-joint, dont la quantité est, comme vous verez, de 2,392 pieds 4 pouces 1 ligne, pied du Roy, mesure de France; à quel endroit il sera rendu pour le prix qu'ils en demandront (*sic*) et combien il en coûtera pour le transport du lieu où ils le rendront jusqu'à Agde qu'il sera embarqué, pour dessendre icy par le canal, le tout réduit en argent de France[1].

Clarmont répondit le 15 janvier 1751, et mit Tourny en rapport avec deux de ses correspondants à Livourne, MM. de La Rive et Rollin. Mais l'affaire traînait, parce que la question du piédestal lui-même n'était pas complètement réglée. En février 1751, Tourny était à Paris. Il s'y entretenait avec Gabriel de la forme du piédestal et négociait pour obtenir de l'État du marbre blanc des Pyrénées ou du marbre de couleur du Languedoc pour les marches[2].

« Les quatre trophées d'armes sur les angles du soubassement . . . . . 462 pi.
« Total général : 2,392 pieds 4 p., 1 pied de Roi de France.
« A Versailles, le 19e avril 1751.

« GABRIEL. »

(Arch. mun., DD 23, orig.)

1. Tourny à Clarmont, 26 novembre 1750 (Arch. dép., C 1177, minute. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 427).

2. Tourny au même, Paris, 8 février 1751 (*Ibid.*, minute, p. 430).

Il remit à Gabriel les lettres qu'il avait reçues d'Italie et le pria d'examiner les prix proposés par les fournisseurs de Carrare avec l'inspecteur des marbres du roi, M. de Tarlé[1]. Celui-ci étant venu à Bordeaux fin mars conféra, en l'absence de Tourny, avec Francin. Mais il ne fut pas question du piédestal; on ne parla que de six blocs de marbre demandés par l'intendant pour des statues destinées au Jardin Royal[2].

Tarlé se mit en rapport avec Bernardo Monzoni, le marchand de Carrare. Celui-ci objecta qu'il ne pouvait fournir pour le piédestal du marbre blanc à grosses veines, comme on le lui demandait, qu'il n'avait que du marbre veiné semblable à celui du piédestal de la statue de Dijon. Il demandait un an pour livrer les marbres à Agde, ajoutant qu'il préférerait les livrer à Marseille. Il déclarait aussi qu'il était dans l'impossibilité de fournir les six blocs demandés pour les statues du Jardin Royal[3]. Gabriel fut d'avis d'en passer par ce que demandait le marchand[4]. Tourny, lui, ne fut qu'à demi satisfait; le 25 juin, il écrivait à Gabriel :

Comme il ne me paroît pas douteux, Monsieur, que le marbre blanc veiné à grosses veines ne fît un bien meilleur effet que celuy veiné à petites veines, je souhaiterois fort de ce premier. Cependant, s'il n'y a pas moien d'en avoir et que, sur l'exemple du pied d'estail de Dijon, vous croiez que l'autre puisse convenir et contenter, il faut bien s'y réduire. Je vous prie de faire là-dessus à M. Tarlé

1. Tourny à Gabriel, Paris, 17 février 1751 (Arch. dép., C 1178, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 431). — Gabriel à Tourny, Versailles, 11 mars 1751 (*Ibid.*, orig., p. 433).

2. Dupin de Lèzes à Tourny, Bordeaux, 27 mars 1751 (*Ibid.*, orig., p. 435-436).

3. Tarlé à Gabriel, 16 juin 1751 (Arch. dép., C 1177, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 436-438).

4. Gabriel à Tourny, 23 juin 1751 (*Ibid.*, orig., p. 438-439).

la réponse à laquelle vos lumières vous détermineront, et de prendre ensuite la peine de m'en instruire, afin que je sçache ce que nous aurons à attendre.

Mais je trouve bien long le tems d'une année que demande M. Magniany (*sic*) pour rendre la totalité de nos marbres à Agde ou à Marseille. Si on luy a donné ce tems pour celuy de Dijon, on n'étoit pas sans doute alors aussi pressé que nous le sommes.

Aiez la bonté de mander à M. de Tarlé qu'il engage M. Magniany à abréger de ce tems le plus qu'il sera possible.

Quant au lieu de la remise, il me semble qu'il ne nous faut pas départir d'Agde, en subissant l'augmentation de 20 sols par pied. Les marbres y étant une fois, le tems de leur arrivée à Bordeaux sera plus certain que si on nous les rendoit à Marseilles. Qu'ainsi M. Tarlé insiste, s'il vous plaît, sur cet article[1].

En août 1751, Tarlé, à qui Gabriel avait transmis ces désirs[2], était à Carrare pour y négocier l'affaire, et il écrivait à Tourny :

Depuis que je suis à Carrare, j'ay fait toutes les perquisitions nécessaires pour tâcher de vous procurer la satisfaction que vous désirés à cet égard, tant sur le choix des marbres que sur le prix.

Tous les principaux de cette ville étoient instruits de cette fourniture à faire et tous la vouloient, mais à des prix exhorbitans, et sans être propriétaires de carrières de marbre dans le genre que vous le désirez, à l'exception de deux, sçavoir : le seigneur Orsolini pour le statuaire, et le seigneur Monzoni pour le statuaire et pour le blanc veiné à grosses veines.

Après avoir examiné les carrières de marbre qui pouvoient convenir et receu toutes leurs différentes soumis-

1. Tourny à Gabriel, Paris, 25 juin 1751 (Arch. dép., C 1177, minute. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 439-440).

2. Gabriel à Tourny, Compiègne, 28 juin 1751 (*Ibid.*, orig., p. 440).

sions, je leur ay signiffié que je ne traiterois qu'en conséquence des prix du Roy, en y joignant seulement une augmentation raisonnable par pied cube, tant pour le transport à Agde qu'à cause des scyages, et que toutes les mesures sont fixées, et que dans le nombre il s'en trouve de difficiles à avoir, par leurs grandes longueurs et largeurs, ce qui a été fixé à vingt sols par pied cube, en sus des prix du Roy.

En conséquence de cette proposition, le seigneur Monzoni seul a consenti à tout et a fait la soumission cy-jointe que j'ay l'honneur de vous envoyer, Monsieur. Elle est conforme, article par article, au mémoire détaillé que vous m'avez remis.

Le marché fut conclu, le 30 août, pour le prix de 30,487 livres 10 sols, en y comprenant les six blocs de marbre statuaire destinés au Jardin Royal. Le signor Monzoni, que Tarlé déclarait être « actif, vigilant et entendu », lui avait donné sa parole d'honneur de commencer la livraison en mars 1752, d'expédier d'abord les marbres destinés aux marches du piédestal et d'envoyer le reste ensuite au fur et à mesure que le travail avancerait[1]. Tarlé concluait :

Je puis vous assurer, Monsieur, que vous aurés le plus beau marbre veiné à grosses veines que j'aye vu depuis longtems; le fond en est parfaitement blanc, ce qui est fort rare. Je le trouve si beau que j'écris à M. de Tournehem pour l'engager à retenir pour le service du Roy tous les marbres qui pourront sortir de cette carrière[2].

1. Le marché porte que Monzoni s'engageait à faire transporter les marbres à Agde à ses frais, dépens et risques, « à commencer pendant le mois de mars prochain », et à continuer les envois pour les achever en juillet « pour le plus tard ». Au fur et à mesure que les marbres seraient débarqués, on lui paierait 18 sols par pied cube, soit 15,750 l. pour 1,132 pieds 10 pouces (Arch. mun., DD 23, copie).

2. Tarlé à Tourny, Carrare, 8 septembre 1751 (Arch. dép., C 1177, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 442-444).

Tourny fut ravi du succès de cette négociation. Il écrivit aussitôt à Tarlé pour le remercier[1]. Puis il communiqua le marché aux jurats[2], qui l'approuvèrent, après s'être fait tirer l'oreille, le 24 décembre 1751[3]. La mauvaise volonté des jurats était justifiée par le manque d'argent. Le 18 avril 1752, ils imputèrent la dépense sur la caisse des maisons démolies et autorisèrent le trésorier de la ville, Cholet, à payer sur ce fonds les 40,000 livres prévues pour les marbres[4].

Monzoni ne tint pas parole. C'est en octobre 1752 seulement que les premiers blocs de marbre arrivaient à Agde[5]. Ils avaient été transportés de Livourne sur la barque du patron Benedetto Frugoni, de Carrare. Ils étaient adressés à une maison de Toulouse, la veuve Durand et fils. Durand se transporta à Agde pour en prendre livraison. Il y eut quelques accidents ou incidents dans le transport : en octobre, deux pièces se trouvèrent cassées par le milieu; une autre se trouva un peu plus courte qu'il n'était prévu. Durand en informa le trésorier de la Ville en l'engageant à ne pas insister, « afin, disait-il, de ne pas tracasser M. Monzoni, qui me paroît remplir bien fidèlement toutes les conditions du traité[6] ». En juin

1. Tourny à Tarlé, 5 octobre 1751 (Arch. dép., C 1177, minute. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 445-446).

2. Tourny aux jurats, 7 octobre 1751 (*Ibid.*, minute, p. 446).

3. Le même aux mêmes, 4 décembre 1751 (*Ibid.*, minute, p. 448). — Jurade approuvant le marché passé entre Tarlé et Monzoni, 24 décembre 1751 (*Ibid.*, copie, p. 449). — Cf. Arch. mun., BB, Correspondance de Tourny et des jurats, 1751-1752, fol. 2 r°.

4. Jurade du 18 avril 1752 (*Ibid.*, copie, p. 450-451).

5. Le 16 janvier, Tourny avait invité les jurats à charger le notaire toulousain Moncassin de régler les frais de transport. Le procureur-syndic Thibaut négocia l'affaire (Arch. mun., BB, Correspondance de Tourny et des jurats, 1751-1752, fol. 8 v°).

6. Durand à Cholet, 17 octobre 1752 (Arch. dép., C 1177, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 451-452).

1753, Jean Garrigues, « patron sur le canal », qui transportait quatorze blocs et deux tables de marbre pour le compte de la veuve Durand, se vit dresser procès-verbal pour n'avoir pas acquitté le droit de leude dû à la ville de Toulouse. La Cour des Aides de Montpellier condamna la Ville de Bordeaux à payer, en dépit des mémoires des jurats, appuyés par Tourny[1]. Enfin, le 8 février 1754, c'est-à-dire au bout de deux ans, les premiers marbres étaient à Bordeaux. Ils y avaient été transportés d'Agde par le canal de Languedoc et la Garonne. En vertu d'une délibération des jurats, le jurat Pierre-André Raynal et l'ingénieur de la ville, Richard-François Bonfin, en prirent livraison et en dressèrent procès-verbal. Il se trouva qu'il y avait dix-neuf blocs de différentes longueur, largeur et épaisseur. Trois étaient de marbre de Languedoc et étaient venus de Toulouse sur des couraux. Les seize autres étaient de Carrare. Ils étaient venus en deux expéditions. Six blocs se trouvèrent de qualité défectueuse : ils étaient bleu veiné au lieu d'être blancs, veinés de bleu. On les accepta du reste, en les réservant pour les marches et le soubassement du piédestal[2].

En mai 1754, Monzoni expédia à Agde quinze autres blocs de marbre veiné destinés au piédestal lui-même. En bon commerçant, il proposa à Tourny de compléter le chargement du bateau avec du marbre qu'il avait et qu'on pourrait lui écouler à Bordeaux. Il en avait usé de même lors du premier envoi. Il demandait aussi d'être remboursé des frais

1. Voir la correspondance des jurats et du procureur général Duché et l'arrêt de la Cour des Aides de Montpellier, du 20 mars 1754 (Arch. mun., DD 23, copie).

2. Procès-verbal relatif aux marbres qui doivent revêtir le piédestal de la statue du roi, 8 février 1754 (Arch. dép., C 1177, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 453-455).

qu'il avait faits à Agde, en disant que c'était l'usage. Il donnait enfin avis qu'il était de coutume de faire au commissionnaire « un régal » proportionnel à la façon dont il s'était acquitté de sa tâche[1]. Tourny lui répondit qu'on lui vendrait les marbres qu'il avait joints au premier envoi et qu'on en verserait le montant entre les mains de Durand, mais que la ville n'était pas d'humeur à payer les frais faits à Agde; qu'en ce qui concernait les nouveaux marbres annoncés, il n'y avait à Bordeaux personne pour les acheter, mais que Monzoni pourrait les vendre aux capitouls de Toulouse, qui avaient précisément besoin de sept blocs. Le marchand avait joint à son dernier envoi deux tables de marbre qu'il offrait gracieusement à l'intendant. Celui-ci répondit qu'il était sensible à la politesse, mais que, ces deux tables devant profiter à la Ville de Bordeaux, elle les paierait au prix qui serait indiqué[2]. L'expédition des marbres destinés au piédestal ne fut achevée qu'au bout d'un an. Le 1er mai 1755, le commissionnaire Joseph Durand écrivait à Tourny :

J'ay fini de recevoir les marbres pour la ville de Bordeaux. La dernière pièce est partie pour Toulouse et j'en ay envoyé la facture à Mr Cholet.

Restait à acquitter les frais. Cela n'alla pas tout seul. Durand, qui avait demandé 1 % de commission, estima, l'affaire terminée, qu'il méritait bien le double et il sollicita des jurats une gratification[3]. De son côté, Monzoni se plaignait de n'être pas payé : le

1. Bernardo Monzoni à Tourny, Carrare, 18 mai 1754 (Arch. dép., C 1177, traduction. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 457-459).

2. Tourny à Monzoni, juin et 11 juin 1754 (*Ibid.*, minute, p. 459-460).

3. Durand à Tourny, Agde, 1er mai 1755 (*Ibid.*, orig., p. 461-462).

30 mai 1755, il priait Tourny, vu la grande nécessité où il se trouvait « dans sa misère », de le faire rembourser de ce que lui devait la Ville, et il lui envoyait un billet de paiement de 2,000 livres à l'ordre de deux banquiers de Livourne[1]. C'était sans doute le solde de l'achat des marbres.

En même temps qu'il négociait cet achat, Tourny se préoccupait de faire faire la grille qui devait entourer le piédestal de la statue. Le 18 janvier 1751, il passa contrat à ce sujet avec B. Prunier, maître serrurier de la ville de Bordeaux, qui fit le dessin de la grille projetée[2].

Elle sera décorée de vingt-quatre pilastres de quinze pouces de largeur, enrichis du chiffre du Roy, dans des enroulemens avec des boutons et graines. Les travées entre les dits pilastres seront à barreaux droits, dont le bas sera orné d'enroulemens avec piques et flames et le haut en portiques avec des liens à cordon de deux barreaux en deux barreaux alternativement.

Elle sera couronnée en tout son pourtour d'une frise courante ornée de fleurs de lis à jour, avec enroulemens et petittes queues de pourreau ondées de fer carillon, le tout conformément au dessein...

Sera observé une porte ouvrante à un venteau entre les pilastres des pans coupez, ferrée de fiches à doubles nœuds et une bonne serrure fermant à clef[3].

1. Monzoni à Tourny, Carrare, 30 mai 1755 (Arch. dép., C 177, traduction. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 462).

2. Le dessin de la grille, signé *Prunié* et daté de *1751*, à la plume et à l'encre de Chine (H. 0m215; L. 0m550), est signalé, sous le n° 499, dans le *Catalogue de dessins et tableaux provenant de la collection de feu H. Destailleur*, vente, Paris, 19 mai 1896 et suite. Paris, D. Morgand, 1896, in-8°. Il est repassé, sous le n° 191, à une autre vente de la même collection, à Paris, en juin 1901 (communication de M. Gaston Brière).

3. « Devis des ouvrages de serrurerie à faire pour la construction de la grille qui doit entourer le piédestal de la statue equestre du Roy dans la Place Royale de Bordeaux » (Arch. mun., DD 23, minute et orig. — Arch. dép., C 1178, copie. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 428-429).

Le 24 février, Tourny envoyait à Portier les deux doubles du devis, signés de lui, avec prière de les faire signer à Prunier, ajoutant : « Mandé qu'il y travaille promptement et que M. Portier y ait l'œil, afin que l'ouvrage soit bien fait[1]. » Le 6 mars, Portier retournait à l'intendant le devis signé de Prunier, en faisant observer qu' « il va travailler de suitte à cet ouvrage », mais qu'il a besoin d'argent pour acheter les fers nécessaires[2]. Tourny ordonnança un acompte de 500 livres[3]. Mais Portier s'était aperçu que, sur le dessin de Prunier, « les travées entre les pilastres des pans coupez étoient beaucoup plus petittes que celles des autres faces[4] ». Tourny transmit l'observation à Gabriel, qui répondit par une lettre où il donnait raison au serrurier bordelais :

Je ne sçais quel (*sic*) mouche a piqué M. Portier de croire que c'est une faute d'avoir des panneaux plus petits dans les pans que dans les longues faces, surtout quand ce ne sont que des bareaux droits et qu'il n'y a pas de panneaux avec desseins. J'aurois pu n'en faire qu'un en suprimant le pilastre du milieu, mais la difformité en eût esté encore plus grande et la solidité moindre. Ainsy je ne vois aucune réflection meilleure à faire : il n'est pas possible de l'aranger autrement, parce qu'il faut que la grille soit également distante du piédestail, et c'est à Mr Portier à tracer tous ces panneaux et pilastres, sans sortir du plan, à cause des distances qui font relation avec les marbres[5].

La grille de Prunier n'a pas été figurée sur la gra-

1. Note de Tourny, 24 février 1751 (Arch. dép., C 1178, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 432).

2. Portier à Tourny, 6 mars 1751 (*Ibid.*, orig., p. 432). — M. Lhéritier (*op. cit.*, t. II, p. 245), utilisant ce document, l'a rapporté à tort aux grilles de la Place Royale.

3. Portier à Tourny, 6 avril 1751 (Arch. dép., C 1161, orig.).

4. Le même au même, 13 mars 1751 (Arch. dép., C 1178. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 434).

5. Gabriel à Tourny, Versailles, 19 mars 1751 (*Ibid.*, orig., p. 434-435).

vure de Nicolas Dupuis. Nous ne la connaissons que par le texte du contrat passé avec Prunier.

Dans le devis qu'il avait établi le 20 juillet 1729, Jacques Gabriel avait prévu que les trophées d'armes qui devaient orner le piédestal seraient en bronze doré et que deux statues en bronze, représentant la Garonne et la Dordogne, seraient placées sur les piédestaux du mur de quai fermant la Place Royale[1]. Tourny tenta de faire aboutir ce projet. Lemoyne fit un devis de la dépense pour ces deux statues. Il s'élevait à 113,488 livres[2]. Les deux figures de la Garonne et de la Dordogne devaient être chacune accompagnées d'un enfant et des attributs qui les caractérisent. Elles seraient représentées « dans des attitudes où elles semblent venir admirer le Roy, dont la ressemblance est sur leurs bords ». Au-dessous des figures, sur le devant du piédestal qui les supporterait, serait placé, en placage de bronze, un coquillage d'où sortirait l'eau de deux fontaines. Les figures auraient onze pieds de haut, « qui est la grandeur de la figure qui représente le Roy à l'équestre[3] ». Lemoyne prévoyait qu'il faudrait quatre ou cinq ans pour exécuter cet ouvrage. Il demandait pour ses honoraires 30,000 livres[4]. Ce désir fut transmis par Tourny en octobre 1751 aux jurats, qui ne se pressèrent pas d'examiner l'affaire. Sur un rappel à l'ordre de l'intendant[5], ils décidèrent, le 24 décembre 1751, qu'il

1. Cf. *supra*, p. 65.

2. Arch. dép., C 1174.

3. C'est d'après ce devis que Patte a décrit les deux fontaines (*op. cit.*, p. 142).

4. « Estat des dépenses et description des sujets et mecanique qui s'employeroient si l'on executoit en bronze les figures des fontaines des perrons du quai de la Place Royale à Bordeaux » (Arch. mun., DD 20). Le document n'est pas daté; mais il est de septembre ou octobre 1751.

5. Tourny aux jurats, 4 décembre 1751 (Arch. mun., BB, Correspondance de Tourny et des jurats, 1751-1752, fol. 1 v°-2 r°).

serait fait un modèle en petit des groupes, « pour parvenir au modelle en grand », puis qu'on ferait les moules en plâtre et que pour la fonte on se servirait d'un bloc de bronze restant de la statue équestre, Lemoyne fournissant le surplus. L'ouvrage devait être exécuté en quatre ou cinq ans. La dépense totale était estimée à 70,000 livres; elle était imputée sur la caisse des maisons démolies[1].

Une correspondance s'engagea à ce sujet entre Tourny et Lemoyne. L'intendant, voyant que les jurats étaient effrayés par la dépense, demandait au sculpteur de faire une diminution de « cinquante pistoles[2] ». Lemoyne répondit que c'était impossible[3] et l'affaire en resta là. L'artiste la reprit au début de 1754. Il avait terminé heureusement la fonte de sa statue du roi pour Rennes et comptait « placer l'ouvrage dans le courant de l'etté prochain ». Il se déclarait prêt à travailler de nouveau sous les ordres de M. de Tourny[4]. Pour le gagner, il allait jusqu'à lui offrir un buste du roi que l'intendant avait vu dans son cabinet à l'un de ses voyages à Paris. Il ajoutait : « J'ay heureusement finy mon ouvrage de la statue du Roi pour Rennes, et je conte partir au mois de julliet pour la plaser à sa destination. Vos bontés, Monsieur, mon fait esperé de m'exercer avans que la sève finise en moy. Je seré flatté à mon retour d'invoquer les masnes de Michelange et du Corege pour la protection de Monsieur de Tourny[5]. » L'intendant remercia du portrait du roi, mais entendit le payer : « N'exigez pas, dit-il, je vous suplie,

1. Arch. mun., BB, Délibération des jurats, 1751-1752, fol. 43 r° et v°, et DD 30, copie. — Arch. dép., C 1174.
2. Tourny à Lemoyne, 21 janvier 1752 (Arch. dép., C 1174, copie).
3. Lemoyne à Tourny, 28 janvier 1752 (*Ibid.*, orig.).
4. Le même au même, 7 février 1754 (*Ibid.*, orig.).
5. Le même au même, 30 mai 1754 (*Ibid.*, orig.).

que ce soit en present que je l'aye receu. Informez-moy, s'il vous plaît, ce qu'il coûte aux personnes curieuses qui veulent en avoir de vous, afin que je vous fasse tenir le même prix. » Mais il ne renonçait pas à son idée et demandait à Lemoyne de s'occuper, à son retour de Bretagne, « des deux bronses qui manquent à la place Royale[1] ». Le projet n'eut pas de suite. Lemoyne en exprimait son regret au début de 1757 : « J'orés été heureux de m'exercer sous un tel guide, mais le sort ne l'a pas voulu[2]. » Tourny fit alors une suprême tentative; il demanda à l'artiste de fixer un prix forfaitaire[3]. Lemoyne refusa : « La dure experience, dit-il, m'a apris que ces ouvrages sont de penible execution et d'excessive depense[4]. »

Les deux groupes prévus par Lemoyne rappelaient les statues de fleuves des jardins de Versailles. On ne peut douter qu'ils eussent complété d'une façon très élégante la décoration de la Place.

Quant aux trophées, Ange-Jacques Gabriel avait décidé de substituer le marbre au bronze. Il écrivait à Tourny, le 19 avril 1750 :

J'ai l'honneur de vous envoyer le plan et deux élévations pour le piédestail. J'y joins un mémoire concernant les mesures et l'apareil des marbres, dans lequel j'ay observé de mettre la plus valeur de ce qui sera emporté par la taille et le sciage. J'ay joint aussi dans ledit mémoire les marbres pour remplir l'idée que j'ay à vous proposer de faire toute la sculpture des ornemens et trophées en marbre blanc statuaire au lieu de bronze. Le piédestail en sera plus nouveau et plus d'accord, et d'ailleurs je compte que cela diminuera la valeur. Les artistes de ce

1. Tourny à Lemoyne, 23 juin 1754 (Arch. dép., C 1174, minute).
2. Lemoyne à Tourny, 4 janvier 1757 (*Ibid.*, orig.).
3. Tourny à Lemoyne, 8 mars 1757 (*Ibid.*, minute).
4. Lemoyne à Tourny, 26 mars 1757 (*Ibid.*, orig.).

pays sont assez de cet avis, et vous pourrez faire faire tout sur les lieux, ce qui seroit plus difficile s'il falloit le faire faire en bronze.

J'ay encore une autre idée, qui seroit de mettre deux bareliefs en marbre blanc dans les cadres des longs pans et deux inscriptions dans les bouts. Cette idée n'emporte pas avec elle de faire cela sur-le-champ, et, en attendant le temps et l'argent, vous pouvez les mettre en marbre uny, vous réservant de faire faire les bareliefs quand vous voudrez.

A l'égard des autres sculptures pour les ornemens et trophées, le sieur Francin peut les entreprendre.

Je serois encore d'avis, pendant le temps que vous ferez fabriquer vos marbres, que vous fissiez faire en plastre le model d'un long et petit pans sur le noyeau même. C'est le seul moyen d'assurer une bonne exécution et cela satisfera même le corps de ville.

Je vous enverray dans une boëtte exprès ledit piédestail tout en grand pour les profils[1].

Cette lettre est un document important dans l'histoire de la statue. Non seulement elle modifiait la matière de la décoration et l'incorporait, pour ainsi dire, au piédestal, mais encore on y trouve la première idée des deux bas-reliefs en marbre blanc à placer dans les cadres des longs pans. Et le nom de Francin est prononcé. C'est à lui que Tourny avait songé dès 1749, lorsqu'il écrivait à Lenormant de Tournehem qu'il avait besoin « qu'il finisse les ouvrages qu'il a commencés à la Place Royale[2] ». A son tour Gabriel approuve le choix de Tourny. Francin a terminé les sculptures de la Bourse; c'est lui qui fera celles du piédestal de la statue et aussi les groupes de la porte du Chapeau-Rouge.

Francin se mit à l'œuvre. Il commença par les tro-

1. Gabriel à Tourny, Versailles, 19 avril 1750 (Arch. dép., C 1178, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 425-426).
2. Cf. *supra*, p. 304.

phées. Il en fit les dessins et fit exécuter des modèles en bois par le menuisier Verdelet. Le 1er mai 1751, il envoya à Tourny le mémoire de la dépense, qui montait à 125 livres, et qui fut acquitté le 15 février 1755[1]. Mais les marbres n'arrivaient pas. En août 1751, Francin fit un voyage à Paris. Ce voyage est connu par une lettre où Tourny demandait à Gabriel d'estimer les honoraires du sculpteur pour le piédestal :

Le sieur Francin qui, Monsieur, a fini la plus grande partie des ouvrages de sculture de la Place Royale et de la Bourse, va à Paris passer quelque tems, au bout duquel il doit revenir non seulement pour achever le reste, qui est très peu de chose, mais encore pour faire deux objets, de l'un desquels je suis convenu avec luy et dont j'ay laissé l'autre à votre décision, comme n'en sçachant pas assez pour la prendre sur moy....

Le second regarde le pied d'estal de la statue équestre du Roy. Nous nous sommes promis, moy de l'en charger, luy d'y travailler aussitôt l'arrivée des marbres. Mais quant au prix qu'il conviendra luy en donner, c'est à votre estimation que nous nous en raportons. Vous voudrez bien la faire avec cette équité qui doit tenir une juste balance entre les intérêts de la ville et ceux de l'artiste qui en a récompense proportionément à son travail. Il doit exécuter le pied d'estal tout en marbre, conformément au dessin que vous avez pris la peine de donner[2]...

Le même jour, Tourny écrivait à Lenormant pour lui recommander Francin et le prier de l'autoriser à revenir à Bordeaux quand les marbres seraient arrivés[3]. Gabriel ne répondit que le 9 octobre. Il avait

1. Francin à Tourny, 1er mai 1751. — Ordonnance de Tourny, 15 février 1755 (Arch. dép., C 1173).

2. Tourny à Gabriel, 14 août 1751 (Arch. dép., C 1178, minute. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 441).

3. Tourny à Lenormant, 14 août 1751 (*Ibid.*, minute, p. 442).

Bas-reliefs de la statue équestre de Louis XV
par Claude Francin (1758-1764).

1. — Victoire de Fontenoy.
2. — Prise de Port-Mahon.

(Bibliothèque de la Ville de Bordeaux.)

attendu, pour le faire, d'avoir vu les maquettes en bois que Francin avait emportées avec lui à Paris :

Je n'ay pas voulu répondre à la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire avant d'avoir vu les models du sieur Francin, que je n'ay fait qu'aujourd'huy Je les ay trouvez bien composés, sauf un peu trop de fratras (*sic*) de rochers, qui diminuera dans la composition de ses models définitifs, et je visiterez de temps en temps son attelier. Je l'ay fait engager, en conséquence de son marché, de voir les sieurs Bouchardons et Pigalles, deux de nos plus habilles artistes, et je les en demanderez même leurs avis. Je ne puis qu'après Fontainebleau, où la Cour va mardy, travailler au marché de la fabrique du piédestal que je trouve entre bonnes mains dans la personne dudit Francin; mais il faudroit que vous eussiez la bonté de me mander si vous avez de bons compagnons marbriés et ce qu'ils gagnent par jour, pour que je puisse établir des prix de taille et de pose, les ouvriers de ce pays estant beaucoup plus chers[1].

Tourny répondit, le 20, pour remercier Gabriel des bons conseils qu'il avait donnés à Francin et d'avoir examiné ses maquettes : « Il pourra vous dire, ajoutait-il, quels sont les compagnons marbriers qu'il y a à Bordeaux. Je les crois des plus médiocres et demandant autant à gagner que de bons[2]. »

Le travail de Francin en resta là. Il fallait attendre les marbres, et les premiers, on l'a vu, n'arrivèrent à Bordeaux que le 8 février 1754. Dans l'intervalle, un incident survint, qui faillit éloigner l'artiste de notre ville. Il est connu par une lettre de Tourny au ministre d'Argenson, du 2 septembre 1752 :

Le sr Francin, sculteur et pensionnaire du Roy, que la

1. Gabriel à Tourny, Versailles, 9 octobre 1751 (Arch. dép., C 1178, orig. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 446-447).
2. Tourny à Gabriel, 20 octobre 1751 (*Ibid.*, minute, p. 447-448).

ville de Bordeaux a fait venir icy, de l'agrément de M. de Vandières, pour travailler au revêtissement en marbre du pied d'estal de la statue équestre de S. M., se trouve dans le cas d'en être détourné par une condemnation de la Bourse de Paris au sujet d'un cautionnement qu'il s'est avisé de donner fort mal à propos. La faveur, M., d'un ouvrage public tel que celuy dont il s'agit pourroit-elle exciter votre bonté jusqu'à luy accorder un sauf-conduit, suivant la demande qu'il a l'honneur de vous en faire[1]?...

J'ignore de quelle affaire il s'agit; mais la lettre prouve combien Tourny tenait à garder Francin et à le protéger. Quant au modèle en plâtre du revêtement du piédestal, il fut exécuté par Rochefort, qui toucha 120 livres pour ce travail, le 14 septembre 1752[2].

Enfin, le 8 février 1754, les marbres étaient sur la Place Royale. Le 9 mai, Francin passa contrat avec l'intendant et les jurats :

Je, soussigné, Claude Francin, sculpteur, accadémicien de l'Accadémie royale de Paris de Peinture et Sculpture, promets et m'engage envers Mr l'Intendant et Mrs les Jurats de faire, parfaire et mettre en place, par tout le mois de novembre de l'année mil sept cent cinquante-six, ou tout au plus loin dans l'année suivante, toute la marbrerie généralement quelconque du revêtissement du piédestal, des marches et palier au bas dudit piédestal de la statue équestre du Roy de la Place Royale de Bordeaux, comme aussi de faire toute la sculture qui y doit être, sçavoir : au milieu des faces des bouts, les armes du Roy du côté de la rivière, accompagnées de plusieurs ornemens, et les armes de la ville du côté de la ville, aussi accompagnées de plusieurs ornemens, les dites armes d'environ six pieds de largeur sur environ six pieds de

1. Tourny à d'Argenson, 2 septembre 1752 (Arch. dép., C 1173, minute et copie).
2. Arch. mun., DD 20.

hauteur, quatre consoles aux angles dudit piédestal avec chutes en feuille de chesne au-dessous des dites consoles, et quatre trophées d'armes sur les angles du soubassement, de chacun environ cinq pieds six pouces de hauteur sur environ six pieds de largeur, et de faire toute ladite marbrerie conformément au modèle qui a été fait sur le noyau dudit piédestal et suivant les desseins et profils qui seront donnez par Mr Portier; de tailler, polir et poser le tout proprement avec les plus petits joints qu'il se pourra; de traitter avec goût et suivant l'art tous les morceaux de sculpture cy-dessus expliqués, et de faire tous les modèles de grandeur suffisante pour l'exécution de toute la sculpture en marbre, et observera dans les panneaux des longs pans le bossage en marbre nécessaire pour l'exécution des bas-reliefs qui ne sont pas compris dans la présente police, que je n'exécuteray qu'après qu'ils auront été agréez par Mr l'Intendant et Mrs les Jurats : pour l'exécution desquels ouvrages je fourniray tous bons ouvriers et capables, que je payeray à mes frais : équipages, bois, cordages, voitures, outils, plâtre pour les modèles, pattes nécessaires pour arrêter lesdits marbres et généralement tout ce qu'il conviendra pour les mettre à leur entière perfection.

Je m'engage encore de faire et mettre en place quatre figures de pierre avec attributs, de six pieds de proportion, représentans des sujets convenables aux endroits et de les bien traiter avec goût et suivant l'art de sculpture, après que les modèles en auront été agréez par Mr l'Intendant et Mrs les Jurats[1]; pour tous lesquels ouvrages il me sera payé par la ville la somme de quarante-six mille livres à fur et à mesure qu'ils avanceront, et des à présent une somme de trois mille livres à compter, bien entendu toute fois que le marbre nécessaire audit revêtissement et les blocs de pierre pour les quatre figures me seront fournis par la ville, offrant à cet effet pour caution le sr Cambon, encanteur juré de cette ville.

Fait double à Bordeaux, le neuf mars mille sept cens

1. Il s'agit des deux groupes de la porte du Chapeau-Rouge.

cinquante-quatre. Signé : DE GALATHEAU, jurat, REYNAL, jurat, QUEYREAU, jurat, RULLEAU, jurat, THIBAUT, procureur sindic de la ville, FRANCIN, sculpteur, CAMBON, caution.

[*De la main de Tourny à la minute :*] J'ay visé les deux doubles[1].

Un premier acompte de 3,700 livres fut ordonnancé par Tourny le 15 mai 1754; les autres paiements, au nombre de vingt, s'échelonnèrent jusqu'au 27 mai 1757[2]. Le texte du contrat dit nettement que la question des bas-reliefs fut réservée. Le texte de la copie publiée par Marionneau omet ce passage capital.

Francin exécuta d'abord les deux écussons, puis les consoles et les trophées. Ils étaient conformes au texte du contrat, comme on peut s'en rendre compte par la gravure de Nicolas Dupuis et, mieux encore, par les parties conservées. Les consoles aux quatre angles du piédestal étaient faites de coquilles, terminées par des chutes de feuilles de chêne. Les trophées, aux quatre angles du soubassement, n'étaient pas semblables. Ils faisaient allusion aux quatre parties du monde, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique[3]. Les trois premiers sont conservés au Musée lapidaire de Bordeaux. La largeur est de $1^{m}30$, la hauteur de $1^{m}40$ à $1^{m}45$. L'*Europe* est figurée par un casque romain colossal, à gauche, avec mentonnière et cimier surmonté d'une crinière de cheval retombante. A droite du casque sont une couronne de laurier posée sur un livre ouvert, symbolisant la poésie

1. Arch. dép., C 1178, orig., publié par M. P. Caraman dans les *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 456-457. — Marionneau avait publié de ce contrat une copie non datée, d'après C 1191.

2. Arch. dép., C 1173.

3. Patte, *op. cit.*, p. 142.

et les lettres, une palette et des pinceaux, un marteau de sculpteur, symbolisant les arts. Au-dessus et à droite du casque, un cartouche porte, sculptée en demi-relief, une tête de cheval hennissant. Par derrière, posée en travers, on aperçoit la tête d'un bélier, symbolisant l'art de la guerre. Le trophée est terminé, à sa partie supérieure, par un faisceau de licteur et des drapeaux. A gauche du cartouche, à demi voilé par une draperie soulevée, un luth symbolise la musique. L'*Asie* a pour motif central une tête d'éléphant, vue de profil à droite, avec oreille largement ouverte, défenses et trompe repliée enlaçant une draperie. La tête de l'animal est coiffée d'une housse que termine une houppe. En arrière est un caparaçon avec anneau où est passée une bride. Au-dessus se dresse un cartouche, sur le bord duquel est jetée une peau de lion aux griffes pendantes. Sur le cartouche est sculpté en demi-relief un aigle, le bec ouvert et les ailes éployées. Par derrière et en travers, un paquet de lances ou de javelots. L'*Afrique* paraît être figurée, comme motif central, par une selle de chameau, décorée d'ornements et surmontée de touffes de plumes d'autruche. Par derrière se croisent une large épée à poignée recourbée et au fourreau décoré, et un carquois garni de flèches qui traverse la selle et auquel est fixé un anneau où s'attache une corde. Au-dessus, un cartouche, décoré de rinceaux élégants et garni de clous à son pourtour. A gauche, en bas, s'allonge une tête de crocodile et au-dessus un objet qui semble être un éventail en plumes d'autruche. Le quatrième trophée, représentant l'*Amérique*, est perdu; il n'est pas visible sur la gravure de Nicolas Dupuis.

L'écusson aux armes royales, timbré d'une couronne et posé sur un élégant cartouche, qui décorait le bout du piédestal du côté de la rivière, n'existe plus.

Par contre, l'écusson aux armes de la Ville a été sauvé : il est au Musée lapidaire de Bordeaux. Au centre sont sculptées les armoiries de la Ville, pour lesquelles Francin semble s'être inspiré du sceau officiel des jurats de 1748[1]. La Grosse-Cloche y est figurée avec quatre tours et un clocheton central. Au-dessus, le léopard ressemble trop à un lion au galop; il n'a rien d'héraldique. La mer avec le croissant, le chef fleurdelisé sont exacts. Tout cela s'inscrit dans un cartouche au-dessous duquel Francin a répété le croissant bordelais et qu'accostent deux cornes d'abondance. L'écusson est surmonté de rocailles, que coiffe la couronne comtale[2], et il repose sur un mascaron barbu, aux yeux et aux narines dilatés, qui s'inscrit dans une coquille. L'ensemble a de l'allure et de l'élégance. Cet écusson, de même que les trois trophées conservés, décèle un faire très habile et une réelle ingéniosité dans l'invention et l'ordonnance.

Ces travaux, commencés en 1754, nous sont connus par une lettre de Francin à Tourny, du 26 août 1755 :

Monseigneur,

Permettés que j'ay l'honneur de vous informer que toute mon architecture est faite ; les marches sont pozées et je suis à même de pozer le socque (*sic*) et de continuer le reste. Je suis à même de faire commencer les quatre trophées d' sculpture. Comme les quatre blocs qui sont destinés pour cela se trouvent beaucoup plus fort qu'il ne faut pour l'ouvrage qui est projeté, j'ay eu l'honneur, Monseigneur, de vous representer que je pouvois y menager de quoy faire les quatre figure des deux collonnades pour le Jardin public, en raportant les extremités des trophées, qui sont des petits accessoires, de la principalle

1. Cf. Meaudre de Lapouyade, *Les armoiries de Bordeaux* (*Rev. hist. de Bordeaux*, 1914, p. 30).
2. Martelée en 1792.

masse, qui peuvent se pratiquer avec intelligence par des joints accouverts dont lesdites trophées paroîtront avoir été faites en pleine etoffe.

Et, en se servant des blocs en plein, il se trouveroit beaucoup de marbre de dechet qui ne seroit pas propre à grand chose, attendû que ce seroit des traits de scies de part et d'autre qui ne fourniroit pas la même valeur de ceux dont j'ay l'honneur de vous en faire l'explication.

Sy vos intentions, Monseigneur, sont de les faire faire en marbre, vous êtes à portée de savoir ce que peut valloir les figures. Elles auront six pieds d'hauteur, y compris leur plainte, et cinq pieds huit pouce de proportion. Je crois ne pouvoir rien attaquer sans savoir vos intentions.

Vous trouverés, Monseigneur, sy inclus un mandat que j'espère que vous aurés la bonté de signer.

J'ay l'honneur d'être, avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obeissant serviteur,

FRANCIN.

Bordeaux, le 26 août 1755[1].

La décoration du piédestal fut achevée sans doute au début de 1756, époque où les jurats décidèrent de faire graver la statue.

Quant aux bas-reliefs, l'exécution en fut retardée jusqu'après le départ de Tourny. Le travail, on l'a vu, n'était pas compris dans le contrat que Francin passa avec les jurats le 9 mai 1754. Il y eut pour ces bas-reliefs un marché particulier; on n'en connaît ni le texte ni la date. Marionneau a publié un devis estimatif de Francin, « à quoy pourroit monter à peu près la dépance qu'il faudra faire pour l'execution du bas-relief à faire au pied d'estal de la place Royalle ». L'artiste y prévoyait une somme de 19,136 livres, se

1. Arch. mun., DD 23, orig. autogr. — Les statues destinées au Jardin public ne furent jamais exécutées.

décomposant ainsi : 300 livres « pour le voyage de deux ouvriers qu'il faudra faire venir de Paris »; 16,536 livres « pour leurs journées l'espace de quatre années et qui commenceront, selon l'uzage, le jour de leur départ de Paris »; 500 livres environ « pour la nature de l'homme pour faire les modelles »; 600 livres « pour l'étude des chevaux aussy d'après nature »; 200 livres « pour la terre pour faire les modelles »; 200 livres « pour deux fonds en bois de la grandeur du marbre du pied d'estal pour travailler les deux modelles »; 200 livres « pour les échaffauts et les planches pour faire une petite loge pour se renfermer lors du travail »; 600 livres « pour la consommation des outils d'acier ». A ce devis, qu'il s'excusait de ne pouvoir établir d'une façon plus précise, « estant indécis sur le plus ou le moins sur certains articles », Francin avait joint d'intéressantes observations :

J'ay l'honneur d'observer aussi que les bas-reliefs sont d'une grandeur un peu extraordinaire; et joze assurer avec certitude que dans les edifices de Paris et de Versailles il ni en a pas d'aussi grands, consequamment qu'il faudra plus de temps et d'etude pour les faire. Ces sortes d'ouvrage n'étant pas fréquents, il faut y porter une attention qui devient d'autant plus difficille par la grande quantité de chevaux qui devront y être représentez et que l'étude sur les chevaux n'est pas si en uzage que celle de l'homme.

Francin fait ensuite allusion à un voyage qu'il a fait, sur l'ordre des jurats, pour aller à Choisy-le-Roi prendre une copie du tableau de la bataille de Fontenoy qui s'y trouve. Il a été aidé dans cette copie par « mons^r Parrousel », à qui il a pour cela payé 200 livres. Il a rapporté sa copie à Bordeaux,

ainsi que le « dessein » de la prise de Minorque dont il s'est aussi chargé. Il conclut :

Il seroit bon que cet ouvrage se décidât tandis que Mgr le maréchal est ici, parce que je pourois commencer les modèles et les lui présenter, et qu'au cas qu'ils ne fussent pas de son goût, il pourroit donner l'idée plus naturelle des chozes qui se sont passées sous ses yeux et, pour lors, on pourroit travailler avec plus de précision[1].

Ce mémoire n'a pas de date, mais il est facile de la fixer d'une façon approximative. Le maréchal de Richelieu, à qui il fait allusion, avait été nommé en 1755 gouverneur de Guienne. Il fit son entrée à Bordeaux le 4 juin 1758. C'est un peu avant cette date que Francin rédigea son mémoire. Donc, en 1758, les jurats avaient arrêté les sujets des deux bas-reliefs. L'un devait rappeler la brillante victoire remportée, le mardi 11 mai 1745, à Fontenoy, par le maréchal Maurice de Saxe sur les Anglo-Hollandais, au cours de la guerre de la succession d'Autriche, et l'autre la prise de Port-Mahon, dans l'île de Minorque, le 28 juin 1756, par le maréchal de Richelieu, au lendemain du premier traité de Versailles qui consacra le renversement des alliances et prépara la guerre de Sept ans.

Le choix de ces sujets avait été inspiré aux jurats par les circonstances. L'idée de commémorer à Bordeaux, sur le piédestal de la statue équestre, la plus brillante victoire du règne, cette bataille de Fontenoy qui assura la conquête des Pays-Bas autrichiens et à laquelle Louis XV avait assisté en personne, était naturelle et heureuse. Cette victoire avait eu, du reste, un grand retentissement à Bordeaux; elle y

1. Marionneau, *Travaux du statuaire Francin à Bordeaux*, p. 17-19.

avait été célébrée, suivant l'usage, par un *Te Deum*[1]; elle y avait aussi inspiré des poètes : coup sur coup on y avait vu paraître une *Requête du curé de Fontenoy au Roy*[2], un *Remerciement du curé de Fontenoy à l'auteur de sa Requête*[3] et une *Requête au Roy pour le curé d'Antouin contre le curé de Fontenoy*[4]. L'idée du bas-relief dut naître à ce moment; on peut supposer qu'elle est de Tourny.

Il fut décidé que Francin serait chargé du travail et exécuterait son bas-relief d'après le tableau de la bataille de Fontenoy peint par Charles Parrocel pour la galerie du château de Choisy. Membre d'une illustre famille d'artistes du XVIIe et du XVIIIe siècle, Charles Parrocel fut surtout un peintre militaire. Comme son père Joseph avait peint les batailles de Louis XIV, il peignit celles de Louis XV. Né à Paris le 6 mai 1688, il avait travaillé avec succès à l'École académique, puis était allé à Rome, où il a pu connaître Francin. Passionné pour les chevaux, il s'engagea, en 1705, dans un régiment de cavalerie et prit part à divers engagements, qui lui permirent d'étudier de près l'action du cheval à la guerre. En 1744 et 1745, il accompagna Louis XV en Flandre et aux Pays-Bas et il assista à la bataille de Fontenoy. Il en a laissé des esquisses qui furent exposées en 1746 au château de Choisy-le-Roi et dont il tira son tableau. Parrocel mourut à Paris le 24 mai 1752[5]. Francin,

1. Arch. mun., BB, Délibérations de la jurade, 1745-1746, fol. 76 r°-78 v°.

2. 1745, avec permission. S. l., in-4°, 8 p. (Bibl. mun., papiers Lamontaigne, XVI, 50).

3. « Permis d'imprimer à Bordeaux, le 6 août 1745. Signé : Ségur, soûmaire. A Bordeaux, chez Jean Chappuis, imp. libraire, ruë Desirade » (*Ibid.*, XVI, 51).

4. « Permis d'imprimer à Bordeaux, le 6 août 1745. Signé : Ségur, soûmaire. A Bordeaux, chez Jean Chappuis » (*Ibid.*, XVI, 52).

5. Cf., sur Charles Parrocel, Étienne Parrocel, *Monographie des Parrocel*. Marseille, 1861, et Pierre Parrocel, *Les Parrocel*,

dans son mémoire, dit qu'il fut aidé par l'artiste lui-même. Le voyage de Francin à Choisy-le-Roi pour s'occuper du piédestal de la statue équestre eut lieu en août 1751[1]. C'est alors que le sculpteur fit la copie du dessin original de Parrocel. Quant à l'exécution, elle fut ajournée par le retard des marbres. Elle n'était pas commencée en 1758.

L'idée de flatter le roi avait été pour une bonne part dans le choix du sujet de la bataille de Fontenoy. Mais à cette idée de flatterie se joignait celle de célébrer une grande victoire française, qui l'atténuait et ennoblissait l'intention des jurats. On n'en peut dire autant du sujet de l'autre bas-relief. Le choix en est certainement postérieur au départ de Tourny et doit être attribué aux seuls jurats. Ils voulurent glorifier le gouverneur de la province, le maréchal-duc de Richelieu, à l'occasion d'une action militaire qui ne mérite à aucun titre d'être mise au même rang que la victoire de Maurice de Saxe à Fontenoy. C'est l'occupation de Port-Mahon, dans l'île de Minorque, une des Baléares que les Anglais détenaient depuis le traité d'Utrecht. Cette occupation fut décidée en mars 1756 par le cabinet de Versailles, à titre de précaution contre l'Angleterre qui, depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, ne cessait de manifester des intentions belliqueuses. L'expédition, confiée au maréchal de Richelieu, fut médiocrement préparée, médiocrement conduite. Le succès fut dû bien plus au hasard et à la bravoure du soldat qu'au génie militaire du chef. L'assaut, donné dans la nuit du 27 au 28 juin, amena la chute des diverses redoutes et la capitulation du fort Saint-Philippe.

Quoi qu'il en soit, la prise de Port-Mahon fut

notes rectificatives ou complémentaires (*Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1894, p. 218-219).

1. Voir la lettre de Tourny à Gabriel, citée plus haut, p. 360, n. 2.

célébrée à l'égal d'une magnifique victoire. Paris la fêta le 15 juillet. La marquise de Pompadour décerna à Richelieu le titre de « Minorquin » et donna une fête où l'on distribua aux dames des bonnets et des rubans, aux cavaliers des nœuds d'épée « à la Mahon ». Le vainqueur, à son retour en France, fut accueilli triomphalement. Dans son gouvernement de Languedoc, à Montpellier, on lui offrit une couronne de lauriers. Il eut l'esprit d'en distribuer les feuilles à ses officiers, ce qui lui valut d'être encore plus acclamé. La Guienne ne pouvait pas faire moins que le Languedoc. Le président Barbot écrivit à Richelieu au nom de l'Académie de Bordeaux : « Toute la France applaudit à vos triomphes; la noblesse de Guienne y doit être encore plus sensible. » Le vieux Lagrange-Chancel composa à sa louange une ode, d'ailleurs médiocre, dont voici la dernière strophe :

Duc, que tant de gloire environne,
Alcibiade de nos jours,
Que Mars, Minerve et les Amours
Ceignent d'une triple couronne,
Dans les combats, parmy les jeux,
Fais voir qu'également heureux,
Tu fus toujours digne de l'être,
Et qu'en t'arrachant au repos,
Le plaisir de servir son maître
Est le vrai plaisir des héros[1].

A Bordeaux, les jurats qui, nous l'avons vu, n'hésitaient jamais quand il s'agissait de gaspiller de l'argent en fêtes, célébrèrent par un somptueux gala la prise de Port-Mahon le mercredi 4 août 1756. *Te Deum*, feu de joie, fontaines de vin, feu d'artifice monté sur une grande machine décorative, haute de

1. Ode sur la prise de Mahon, par Mr Lagrange-Chancel (Bibl. mun., papiers Lamontaigne, XVI, 17, copie manuscrite).

67 pieds, représentant le temple de Mars, ornée de peintures allégoriques et d'inscriptions latines, souper de 300 couverts, bal masqué, rien ne manqua pour glorifier à la fois le vainqueur des Anglais et le vieux roué de la Régence, qui devait être le grand corrupteur de Bordeaux[1]. C'est à la suite de cette fête que les jurats décidèrent de consacrer à l'événement l'autre bas-relief du piédestal. Francin fit un dessin qu'il tint à soumettre à Richelieu avant de faire ses « modèles » en terre. Le maréchal l'approuva lors de sa venue à Bordeaux[2]. Le 24 novembre 1758, les jurats délibérèrent que la somme de 27,000 livres promise à Francin pour les bas-reliefs serait payée sur la caisse des maisons démolies[3]. On peut donc croire que l'artiste se mit au travail à la fin de 1758. Les deux bas-reliefs furent achevés en septembre 1764. Le 31 août, Francin annonçait aux jurats qu'il y mettait la dernière main[4]. Il mit donc *six* années à faire le travail, et non *quatre*, comme l'a dit Marionneau.

Dans le bas-relief consacré à la bataille de Fontenoy, Francin s'est inspiré, comme on l'a vu, d'un tableau de Parrocel destiné à la galerie du château de Choisy. Ce tableau est perdu[5]. Mais le bas-relief

1. Cf. F. Thomas, *La prise de Port-Mahon par le maréchal de Richelieu* (*Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, janvier-février 1915).

2. A l'occasion de l'entrée à Bordeaux de Richelieu (4 juin 1758), un poète composa une *Pastorale sur l'arrivée de Mgr le maréchal de Richelieu à Bordeaux*. A Bordeaux, chez la veuve de P. Calamy, imprimeur-libraire, rue Saint-Jâmes, 1758, avec permission, in-4°, 4 p. non chiffrées, où la prise de Port-Mahon était célébrée en mauvais vers (Bibl. mun., papiers Lamontaigne, XVI, 52).

3. Arch. mun., Inv. de la jurade, v° *Statue équestre.*

4. *Ibid.*

5. Dans son excellent travail sur *Le château de Choisy* (Paris, 1910, in-8°), Mlle Chomchine ne donne pas d'indication sur le sort de la toile de Parrocel. Elle dit seulement (p. 178) que le roi parlait au marquis d'Argenson et que le maréchal de Saxe devait arriver d'un autre côté.

de Bordeaux présente des analogies frappantes avec une toile de Pierre Lenfant, exposée au Salon de 1757, aujourd'hui au Musée historique de Versailles. Lenfant paraît bien s'être servi de Parrocel[1]. Au premier plan, à gauche, le roi assiste à l'action, de l'éminence, située au sud de Fontenoy, où s'élevait une petite chapelle, Notre-Dame-des-Bois, sur la route de Fontenoy à Vezon. Louis XV est à cheval; de la main droite, il montre les escadrons français partant pour la charge. A sa droite est le dauphin, reconnaissable à son cordon bleu. Le cavalier qui tient son chapeau à la main, recevant l'ordre du roi, paraît être le comte d'Argenson, ministre de la Guerre. Celui qui est à droite, au premier plan, portant le cordon bleu, pourrait être le maréchal de Saxe. On sait que, malade — il venait d'être opéré d'une hydropisie — et porté jusque-là dans une légère voiture, il monta à cheval au moment critique où, la colonne anglaise ayant débordé Fontenoy, on parlait de retraite, donna des ordres pour faire avancer les réserves, en prit lui-même le commandement et les conduisit à la charge. Peut-être l'artiste a-t-il voulu fixer la minute où il sauva par son énergie une situation compromise. A gauche du cavalier qui tient son chapeau à la main, on voit un buste d'homme, vêtu d'un habit au col très échancré : M. F. Thomas pense avec vraisemblance que Parrocel a voulu se représenter lui-même dans un coin de son tableau, pour rappeler qu'il assista à la bataille[2]. Le second plan, qui n'offre pas de ressemblances avec la toile de Lenfant, figure l'action : dans le fond, à droite, on aperçoit les maisons et l'église d'Antoing et le cours de l'Escaut, auquel s'adossait l'aile droite française; au

1. Cette analogie m'a été très obligeamment signalée par M. Gaston Brière.

2. F. Thomas, *Le séjour à Bordeaux de Claude Francin* (*Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1915, p. 100).

centre, au milieu des nuages de fumée, c'est le village de Fontenoy; à gauche, la masse du bois de Bary. La colonne anglaise du duc de Cumberland est engagée entre Fontenoy et le bois de Bary. Les escadrons français s'apprêtent à la charger et à la rompre. Si le tableau de Parrocel, suivi par Francin, n'a pas la minutieuse précision de la gouache de van Blarenberghe, s'il ne donne pas l'ensemble de la bataille, il en reproduit, du moins, avec exactitude le principal épisode, la scène décisive.

Le bas-relief du siège de Port-Mahon a été conçu et composé d'après la même méthode : au premier plan, à droite, le maréchal de Richelieu, entouré de son état-major; au fond, l'action. Francin a choisi l'heure décisive, la nuit du 27 au 28 juin 1756 où fut donné l'assaut. Richelieu est debout sur une éminence, montrant ses troupes à un groupe d'officiers à pied qui l'entourent. On a cherché à identifier ces personnages[1]. Comme on ignore de quelle peinture Francin s'est inspiré, mieux vaut avouer qu'on ne sait pas qui ils représentent. Le reste du bas-relief est divisé en plans successifs. A gauche, dans une tranchée taillée en plein roc, munie de fascines, de gabions et de sacs à terre, des gardes-françaises, coiffés du chapeau lampion, la queue sur le dos, vêtus de l'habit bleu à parements rouges et boutons d'argent, les buffleteries chamois croisées sur les épaules, le sabre-baïonnette pris dans le pan de l'habit retroussé, partent à l'assaut, le fusil sur l'épaule ou la grenade en main. A gauche, deux drapeaux déployés, portés sur l'épaule par deux officiers. Un autre officier au milieu regarde ce départ. Plus en avant, des hommes portent des échelles. Plus en avant encore, des cadavres sont étendus dans le fossé. Au fond, deux bastions du fort Saint-Philippe, masqués en partie par la fumée. Sur deux points, les troupes françaises montent à

1. M. F. Thomas, dans l'article cité plus haut, p. 373, n. 1.

l'assaut. Une colonne s'avance à gauche, conduite par un officier qui montre l'objectif de son épée. A droite, les échelles sont déjà appliquées au mur et l'action est engagée. Tout au fond, un paysage de montagnes et, par une échappée entre les rochers, la mer, où se voient quelques vaisseaux de l'escadre de La Galissonnière.

On retrouve dans ces deux bas-reliefs les qualités d'exécution propres à Francin : le souci du mouvement et le don de la vie, l'habileté de la facture, l'ingéniosité dans la disposition. Les uniformes des personnages sont traités avec une exactitude remarquable, les attitudes sont heureusement variées. Les chevaux sont pleins de fougue et de très belle allure; leurs mouvements sont rendus avec un vrai bonheur.

Ces deux bas-reliefs furent les derniers travaux que Francin ait exécutés à Bordeaux. Ils ne l'avaient pas enrichi. On a de lui un mémoire, non daté, où il se plaint à Tourny d'avoir perdu 20,000 livres environ sur l'un des groupes de la porte du Chapeau-Rouge. Il déclare qu'il a gagné environ 10,000 livres sur le piédestal de la statue, mais que l'ouvrage n'est pas fini[1]. Et il ajoute :

M. Verbereck me cédant son adjudication me prévint qu'à la fin des travaux à faire, ainsi qu'il luy a été accordé, étoit attachée une récompense[2].

Les bas-reliefs terminés, il écrivit, le 12 février 1765, à l'intendant Boutin pour obtenir que le contrôleur général lui fît payer par les jurats la somme de 24,000 livres qui lui restait due et les intérêts de

1. D'après une notice sur la Place Royale, conservée aux Arch. mun., DD 23, la sculpture et le revêtement du piédestal coûtèrent 46,000 l., marbre non compris, et les bas-reliefs 37,000 l.

2. Arch. dép., C 1173.

1

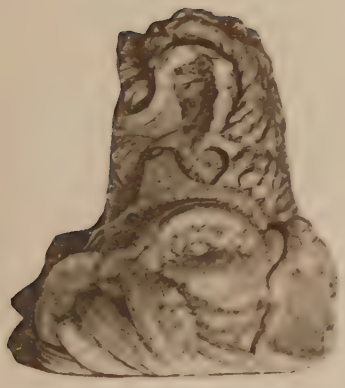

2

3

Décoration du piédestal de la statue équestre de Louis XV par Claude Francin.

1. — Écusson aux armes de la Ville de Bordeaux.
2. — Trophée : l'Asie.
3. — Trophée : l'Afrique.

(Musée lapidaire de Bordeaux.)

ce capital depuis qu'il avait fini les travaux qu'il représentait :

Daignés, Monseigneur, vouloir bien employer votre crédit auprès de ce ministre pour me faire accorder cette justice. Daignés considérer que je reste icy à rien faire et à me consumer en frais, et que ce misérable fruit d'un travail de dix-sept ans est la seulle ressource que j'aye pour aller, à l'âge de soixante ans, recommencer ma carrière aux travaux du Roy ou du public. Je n'attens qu'après mon payement pour retourner à Paris. J'espère, Mgr, que vous voudrés bien entrer dans ma triste position et y joindre la grace de me faire sçavoir quel party je dois prendre[1].

La lettre est émouvante. Francin, après dix-sept ans de séjour à Bordeaux, quittait donc notre ville pauvre. Il n'y avait pas trouvé la fortune dans les commandes des particuliers. La génération bordelaise du temps de Louis XVI se montrera plus généreuse pour les artistes. A l'époque de Tourny et jusque vers 1770, l'art à Bordeaux restait du domaine officiel.

De retour à Paris, Francin entra à l'Académie, le 31 janvier 1767. Son morceau de réception fut un *Christ à la colonne*, marbre en ronde bosse. Ce fut sa dernière œuvre. Il avait soixante-cinq ans. Il vécut encore six ans sans rien produire et mourut à Bourg-la-Reine le 18 mars 1773.

Un arrêté municipal du 25 août 1864, signé de Henry Brochon, a donné le nom de Francin à une rue modeste du quartier de la gare du Midi. L'hommage était mérité. Il a été tardif. Est-il suffisant pour reconnaître les services d'un artiste qui a donné à la ville de Bordeaux presque sa vie entière et tout son talent, qui fut remarquable?

1 Arch. dép., C 1182, orig. — Marionneau, *op. cit.*, p. 10-11.

CHAPITRE XIV.

L'achèvement et la renommée de la statue équestre.

Pavage en marbre et élargissement de la grille (1757). — Ode pour l'inauguration de la statue (1743). — Projet d'inscription de Salomon de l'Isle (1758). — Texte définitif des inscriptions (1766). — Les jurats décident de faire graver la statue (10 février 1756). — Dessin de Cochin. — Nicolas-Gabriel Dupuis et Charles-Nicolas Cochin le fils. — La gravure de la statue équestre (1757). — Les gravures des frontons de la Place Royale, par Étienne Fessard (1757). — L'ouvrage de Patte (1765). — Les petites statues. — Marché avec Lemoyne (2 juin 1766). — Présentation à Louis XV de la première réduction (3 février 1769). — Les trois autres réductions. — Règlement des frais (1779). — Nouvelle frappe de médailles (1769). — Vente du bronze restant de la statue (1774-1776). — Jugement de Falconet sur l'œuvre de Lemoyne. — L'équestre de Bordeaux et les statues de Girardon et de Bouchardon.

La statue équestre, commencée en 1733, était achevée en 1765. Ce long effort de trente-deux ans avait abouti à une très belle œuvre. Le bronze de Lemoyne et le piédestal de Francin pouvaient soutenir la comparaison avec n'importe quel autre des monuments élevés à la gloire de Louis XIV ou de Louis XV en province et même à Paris. Bordeaux en était justement fier, et il ne négligea rien pour le faire savoir. Le chef-d'œuvre de la Place Royale fut glorifié de

plusieurs manières, et l'histoire de cette glorification vaut d'être contée.

Mais il faut auparavant signaler quelques modifications qu'entraîna l'exécution des bas-reliefs du piédestal. Quand elle eut été décidée, il parut qu'il convenait de donner plus d'ampleur et de majesté à la base du monument. Il fut donc arrêté qu'elle serait encadrée d'un pavage en marbre. Le 8 mars 1757, « il a été convenu que le nommé Ledant, appareilleur des marbres du piédestal de la statue équestre, qu'il (*sic*) construiroit et poseroit un pavé en carreaux de marbre au pourtour dud. piédestal, suivant qu'il a été marqué sur le local, pour la somme de quatorze cens livres[1] ». Le 30 mars, les tailleurs de pierre « on (*sic*) commencé à baisser les pierres qui doivent recevoir le pavé de marbre[2] ». L'élargissement de la base du piédestal obligea d'agrandir la grille posée en 1751. Le travail fut confié au même serrurier, Prunier. « Le 1er de mars 1757, le sr Prunier est convenu, en présence de Mgr l'intendant, qu'il repareroit et alongeroit de ce qui seroit necessaire la grille qui doit enfermer le piedestal de la statue equestre du Roy pour la somme de douze cens livres[3]. »

La glorification de l'œuvre de Lemoyne avait commencé dès 1743. Au lendemain de l'inauguration, un poète inconnu la célébra par l'ode que voici :

A Messieurs
Les Maire, Soumaire et Jurats,
Gouverneurs de Bordeaux, Juges criminels et de police.

Ode
sur l'Erection de la Statuë Equestre du Roy à Bordeaux.

Je t'implore, Dieu du Permesse,
Prête-moi ta Lyre et ta voix ;

1. Arch. dep., C 1179.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

Seconde l'ardeur qui me presse :
Je chante le plus grand des Rois.
Supplée à mon insuffisance;
C'est au grand Monarque de France
Que je consacre mes efforts.
C'est peu que tu prêtes ta Lyre,
En sa faveur daigne m'instruire
De tes plus sublimes accords.

Malgré le beau feu qui m'anime,
Redoutons un si grand sujet.
Icare, tu fus la victime
De ton audacieux projet!
Une Ville aujourd'hui s'apprête
A faire à Louis une fête;
Mêlons nos voix à ses concerts :
Bordeaux, ton amour et ton zèle,
Dignes d'une Ville fidèle,
Seront le sujet de mes Vers.

Je te vois, superbe rivale
Des plus opulentes Cités,
D'une pompe que rien n'égale
Etaler toutes les beautes.
L'Etranger, que le désir guide,
Du merveilleux toujours avide,
Te jette des regards surpris;
Et dans cette Fête publique
Reconnoît le Roi magnifique
Qui fait la gloire de nos Lis.

J'aperçois dans un ordre auguste
Marcher nos graves Magistrats,
Marchons avec eux, il est juste :
Voyons où s'adressent leurs pas.
Quel est donc ce grand Edifice,
Dont le superbe frontispice
Tout à coup se montre à mes yeux?
Tel que le Temple de Mémoire,
Il doit du Roi porter la gloire
Jusques à nos derniers neveux.

Mais que vois-je? Quelle est l'Image,
Au milieu de ces bâtimens,
Qui met le comble à l'étalage
De leurs plus pompeux ornemens?
C'est notre glorieux Monarque;
C'est Louis : chaque trait nous marque
Le Portrait d'un auguste Roi.
Bordeaux, tu deviens plus illustre,
Et cette Statuë est un lustre
Digne de ton Prince et de toi.

Quel front, quel port, quelle élégance,
Quelle ardeur brille dans ses yeux!
En lui se trouve l'excellence
Et la gloire de ses ayeux.
Le beau, le brillant, le sublime,
Le généreux, le magnanime,
Tout ce qu'ici-bas nous louons
Des Princes les plus magnifiques,
Sont les qualités héroïques
Du Monarque que nous servons.

De son éclatant Diadème
Je vois les Peuples éblouis,
Venir, pleins d'une joye extrême,
Apprendre à connoître Louis.
De vœux, de chansons, de suffrages,
D'honneurs, de respects et d'hommages
Ils font retentir tous ces lieux;
Et des transports de l'allégresse
Ils passent à la douce yvresse
D'un plaisir tendre et gracieux.

Peuples qui chantez ses louanges,
Unissez vos voix et vos cœurs;
Suppliez le maître des Anges
Qu'il le comble de ses faveurs.
O grand Dieu! de ton trône auguste
Sur un Roi si bon et si juste
Verse tes plus rares bienfaits;

Que ton adorable sagesse
Jusqu'à la plus grande vieillesse
Daigne seconder ses projets.

Un nouveau spectacle m'arrête;
Je vois les Jeux et les Plaisirs,
Qui, pour mieux célébrer la Fête,
Viennent seconder nos désirs.
Sur tous les fronts la joye est peinte;
On entend résonner sans crainte
Tous les Instrumens belliqueux :
Tout rit, tout s'anime, tout chante;
Après cette Fête éclatante,
Peuples, puissiez-vous vivre heureux.

Vous, de la Pompe et de la Fête
Magnifiques ordonnateurs,
Louis vous offre et vous apprête
Le plus haut faîte des grandeurs :
Par lui, magistrats équitables,
Vos faits devenus mémorables
Courront à la postérité;
Et malgré les coups de la Parque,
Vos noms, sous celui du Monarque,
Iront à l'immortalité.

Arrête, tendre et foible Muse,
Ce sont là des sujets trop grands;
N'en crois pas le feu qui t'abuse,
Réprime l'orgueil de tes chants :
Cherche ailleurs quelqu'autre matière;
Une si brillante carrière
Demande plus que de l'ardeur :
La plus harmonieuse Lyre,
Avec peine pourroit suffire
Pour en sortir avec honneur[1].

Cet hommage poétique n'est recommandable que

1. Avec permission. — In-4°, 4 p., s. l. n. d. (Bibl. mun., papiers Lamontaigne, XVI, 47).

par l'intention. Il est parfaitement indigne du monument qui l'inspira. Est-il besoin d'ajouter que ces platitudes n'ont droit à trouver place ici qu'à titre de curiosité?

Au moment où fut décidée l'exécution des bas-reliefs, on s'occupa de l'inscription à graver sur le piédestal. Cette inscription avait été prévue avant même que la statue fût faite. On la voit sur la médaille frappée par Duvivier en 1733. Elle est de six lignes, mais on n'en peut guère déchiffrer que les deux premières[1]. Elle est gravée sur l'un des longs pans du piédestal. Ces longs pans ayant été affectés aux deux bas-reliefs, il fallut mettre l'inscription sur l'un des bouts que décoraient les cartouches aux armes de France et de la Ville. Dès 1758, l'intendant Tourny fils s'en occupa. Un littérateur agenais, Salomon de L'Isle, lui avait envoyé de Clairac un projet d'inscription latine, un seul vers, d'inspiration et de facture assez heureuses :

Urbem dextra tegit dum vultus temperat undas.

Tourny agréa ce texte, puis il n'en fut plus question. L'auteur se rappela au souvenir de l'intendant à deux reprises. Voici sa seconde lettre :

Monsieur, Les bontez dont vous m'avez honoré, l'accueil favorable qu'a reçu de vous mon inscription : *Urbem dextra tegit dum vultus temperat undas*, la promesse flatteuse que vous avez bien voulu me faire qu'elle seroit placée sous la statue équestre de Louis XV à Bordeaux, enfin la permission gracieuse qu'il vous a plu me donner de vous rappeller cette même promesse, tous ces motifs réunis me font espérer que vous ne désaprouverez pas la liberté que je prends de mettre sous vos yeux une autre inscription française pour la même statue équestre. Si ce

1. Cf. *supra*, p. 149.

petit ouvrage ne fait pas l'éloge de mon goût, il fera du moins preuve de mon zèle[1]...

Je n'ai pas retrouvé le projet d'inscription française. Ce qui est certain, c'est qu'il ne fut pas donné suite à l'idée.

Elle fut reprise quand les bas-reliefs furent près d'être achevés, et cette fois par les jurats. Il avait été décidé qu'on mettrait deux inscriptions, une à chaque bout du piédestal. Le 31 août 1764, Francin annonçait aux jurats qu'il finissait les « trophées » (*sic*) de la bataille de Fontenoy et de la prise de Port-Mahon et qu'il convenait de mettre des inscriptions sur les plaques de marbre des deux bouts de la statue. Les jurats, après avoir pris l'avis de Richelieu, décidèrent de remettre à l'artiste, sur le point de partir pour Paris, le texte d'une inscription à soumettre au roi, et que sur l'autre plaque on graverait les noms du maréchal, des maire, sous-maire et jurats en exercice[2]. Boucher et Tourny, les deux grands intendants qui avaient donné à la statue son cadre et en avaient assuré l'exécution, étaient oubliés, de même que les Gabriel, Lemoyne et Francin. La dédicace du monument devait rappeler simplement ceux qui avaient eu la fortune de le voir terminé. Francin, on l'a vu, quitta Bordeaux au début de 1765. Il dut alors emporter à Paris le texte de l'inscription. Le 17 septembre suivant, le député de la Ville Trouvé renvoya aux jurats le modèle adopté avec la lettre suivante :

Messieurs, Le ministre m'ayant fait tenir le modèle de

1. Salomon de L'Isle à Tourny, Clairac en Agenois, 28 décembre 1758. La première lettre est du 16 juillet de la même année (Arch. dép., C 1178. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XLVIII, p. 463-464).

2. Arch. mun., BB, Délibérations de la jurade, 1763-1765, fol. 94 v°.

l'inscription qui doit être mise au pied d'estal de la statuë equestre, j'ay l'honneur de vous l'envoyer. M. Tranchère, qui est parti dimanche pour se rendre à Bordeaux, en a une copie[1].

Voici le texte, dont j'ignore l'auteur :

Ut quem sibi praesentem adesse sentit beneficiis civitas Burdigalensis ejus augusto semper conspectu fruatur, hoc pietatis publicæ monumentum posuerunt

Lud. Godof. marchio d'Estrades, castrorum præfectus, major.

Josephus de Segur, vicecomes de Cabanac, pro-major.

Joseph Despens de Lancre, armiger.

Nobilis Carolus Dumoulin, patronus

Nobilis Johannes Roma, civis

Gabriel Dalesme, armiger

Nobilis Joseph Bacalan, patronus

Nobilis Arnaldus Castaing, civis

jurati

Nobilis Johannes Baptista Maignol, procurator et syndicus

Nobilis Guillelmus Duboscq, scriba.

Anno Domini MDCC. XLIII.

—

Stylobatæ vero anaglypta cæteraque ornamenta absoluta sunt

Ludovico Franc. Armando, duce de Richelieu et de Fronsac, Franciæ pari ac Marescallo, Aquitaniæ gubernatore.

Marchione d'Estrades, castrorum præfecto, majore.

Josepho de Segur, vice-comite de Cabanac, castrorum præfecto, pro-majore.

Leonard. Majance Camiran, armigero

Joanne Bapt. Barreyre, patrono

Nobili Christoph. Caila, cive

Marco Antonio Duperier de Larsan, armigero

Joan. Bapt. Berjon, patrono

Petro Agard, cive *juratis.*

1. Arch. mun., DD 20.

Arnaldus (sic) *Tranchere, procuratore et syndico Francis. Chavaille, scriba.*
Anno M. DCC. LXV[1].

C'est ce texte que les jurats firent graver. La chose était faite le 14 juin 1766. Ils en informèrent Trouvé, mais firent remarquer que les jurats de 1764 et 1765 se plaignaient de ce que leurs noms ne figurassent pas sur l'inscription. Aussi demandaient-ils que le ministre confirmât les ordres qu'il avait donnés à ce sujet[2]. Il ne fut pas donné suite à cette réclamation.

Dix ans avant, les jurats avaient décidé de faire faire la gravure de la statue équestre. Ils estimèrent que Bordeaux devait suivre l'exemple donné par d'autres villes. Leur délibération est du 10 février 1756 :

Sur ce qui a été représenté que l'accueil que le public a fait aux différens monumens de l'amour et du zèle des habitans de Bordeaux pour la personne sacrée de Sa Majesté et de son auguste famille qui ont été gravés depuis peu[3], semblent exiger que la place Royale et la statue équestre de Sa Majesté soient incessament gravées, il a été deliberé que la place Royale et la statue equestre de Sa Majesté seront incessament gravées et que M. de

1. Arch. mun., DD 20. — L'inscription à la gloire de Richelieu et des jurats remplaça une inscription à la gloire du roi, prévue d'abord et que nous a conservée Patte (*op. cit.*, p. 142) :

LVDOVICO XV
SÆPE VICTORI,
SEMPER PACIFICATORI,
SVOS OMNES QVÂ LATE REGNVM PATET,
PATERNO PECTORE GERENTI,
SVORVM IN ANIMIS PENITVS HABITANTI.

2. Les jurats à Trouvé, 14 juin 1766 (Arch. mun., DD 20).

3. Allusion aux monuments encadrant le plan géométral de la ville de Bordeaux de Santin et Mirail, gravé par Lattré en 1755. Sur ce plan, voir P. Courteault, *La présentation à Louis XV du plan de Lattré* (*Rev. hist. de Bordeaux*, 1919, p. 129-135), et M. Lhéritier, *op. cit.*, t. II, p. 231-232.

Tourny, à qui la ville est redevable de sa principale decoration, sera prié de vouloir bien autoriser la présante deliberation et donner les ordres nécessaires pour l'execution de cet ouvrage.

Vu : AUBERT DE TOURNY[1].

C'est l'intendant, on le voit, qui, une fois de plus, avait soufflé l'idée aux jurats. Dès 1755, lors du séjour qu'il fit à Paris à l'occasion de la présentation au roi du plan de Bordeaux gravé par Lattré, il était allé voir Charles-Nicolas Cochin le fils et lui avait demandé de dessiner la statue équestre, en vue de la gravure. Cochin s'était mis à l'œuvre, et, le 4 janvier 1756, Lemoyne, que Tourny avait chargé de suivre l'affaire, lui annonçait qu'il avait fort avancé « le dessein de l'equestre de Bordeaux », ajoutant qu' « il sera très beau[2] ».

Le dessin de Cochin a été conservé. Il est à la mine de plomb et à la sépia avec rehauts de blanc. M. Paul Fourché a signalé que, le 14 mars 1906, à l'hôtel Drouot, lors de la vente de la collection A. Beurdeley, on adjugea au prix de 480 francs ce dessin, ainsi décrit au catalogue :

La statue équestre de Louis XV à Bordeaux.

Le Roi, en costume de César, tient le bâton du commandement, la tête fièrement relevée vers le ciel, le haut du corps drapé d'une écharpe flottant au vent.

Le monument s'élève sur un socle décoré de cartouches et de trophées guerriers.

Des dames en grands atours et des gentilshommes sont arrêtés en admiration. Dans le fond de la place, des mai-

1. Arch. mun., BB, Délibérations de la jurade, 1755-1756, fol. 112 r°-v°. — L'inventaire de la jurade, v° *Statue équestre*, donne pour cette délibération la date inexacte du 12 février.

2. Lemoyne à Tourny, 4 janvier 1756 (Arch. dép., C 1174, orig.).

sons à pilastres et galeries. (Hauteur, $0^{m}740$; largeur, $0^{m}530$.)

On peut regretter avec M. Fourché, qui attribue à tort ce dessin à Lemoyne, « que la Ville de Bordeaux ait laissé passer en d'autres mains une pièce aussi rare et d'un intérêt aussi exceptionnel[1] ». Il est en effet certain que c'est ce dessin de Cochin qui a servi à graver la statue équestre. Il suffit, pour s'en convaincre, d'en rapprocher la description de la gravure de Nicolas Dupuis. Sur le dessin exécuté au début de 1756, n'étaient naturellement pas figurés les bas-reliefs de Francin.

Le 15 mars 1756[2], le député de la Ville Trouvé passa contrat à Paris avec Nicolas Dupuis, graveur du roi, qui s'engagea 1° à graver « la statue équestre du Roy élevée en la ville de Bordeaux pour les prix et somme de sept mille livres, y compris le dessein et les études nécessaires pour parvenir à la gravure de la planche »; 2° à donner ses soins pour l'impression, à raison de 70 livres le cent, savoir 50 livres pour l'imprimeur et 20 livres pour le papier; 3° à entretenir la planche et faire les réparations nécessaires dans le cours de l'impression, pourvu que le tirage ne dépassât pas un mille. Enfin, il promettait de livrer cette planche dans le courant du mois d'août 1758[3].

Le graveur auquel s'étaient adressés les jurats était un artiste de talent. Nicolas-Gabriel Dupuis, né à

1. Paul Fourché, *Les statues à Bordeaux*, 1912, p. 19, n. 1. — Le dessin de Cochin acquis par A. Beurdeley provenait de la collection Destailleur. Il est signalé sous le n° 432 dans le *Catalogue de dessins et tableaux provenant de la collection de feu H. Destailleur. Vente. Paris, 19 mai 1896 et suite*, Paris, D. Morgand, 1896, in-8°. (Communication de M. Gaston Brière.)

2. Et non le *15 mai*, comme l'a imprimé M. Fourché.

3. Arch. mun., DD 20.

Paris en 1696, mort dans la même ville le 26 mars 1771, était le fils d'un fabricant de toiles peintes. Élève de Duchange, il commença par graver des planches d'ornements pour les imprimer sur toile. En 1737, il avait épousé la fille de son maître. Agréé de l'Académie royale le 24 avril 1751, il avait gravé pour sa réception le portrait de Lenormant de Tournehem, directeur des bâtiments du roi. La même année, il avait gravé un tableau de Vien représentant la statue élevée à Louis XV à Rennes par les États de Bretagne et due au ciseau de Lemoyne, l'auteur de la statue de Bordeaux[1]. Il était donc tout naturel qu'on s'adressât à lui. Il se mit à l'œuvre. Le 24 décembre 1757, les jurats informaient Tourny, à Paris, qu'ils avaient adressé une lettre de change de 3,300 livres à Trouvé « pour les graveurs de la statue équestre du Roy et des frontons de la Place Royalle ». Ils se déclaraient, un peu hypocritement, « pénétrés des soins » que Tourny, qui avait quitté définitivement Bordeaux le 18 juillet, se donne encore pour une ville pour laquelle il a déjà tant fait. Ils ajoutaient : « Ayés la bonté de lui remettre les engagements que vous avés faits pour la ville avec les graveurs[2]. »

Le 2 novembre 1756, Lemoyne annonçait que Cochin avait achevé son dessin et accepté de graver la tête du roi, garantissant la parfaite exécution « par l'accord avec lequel elle sera faite[3] ». Tourny accepta, rappelant que la chose avait été convenue quand Lemoyne s'était chargé « d'avoir soin de tout ce qu'il conviendroit faire pour procurer la plus belle execution à l'estample de la plus parfaite statue equestre[4] ».

1. Portalis et Béraldi, *Les graveurs du XVIIIe siècle*, t. II, 1re partie, p. 96-102.
2. Arch. mun., DD 20.
3. Lemoyne à Tourny, 2 novembre 1756 (Arch. dép., C 1174, orig.).
4. Tourny à Lemoyne, 23 novembre 1756 (*Ibid.*, copie). —

Lemoyne demanda dix-huit mois pour la gravure[1]. Il fut convenu que les paiements seraient faits en trois termes, « le premier en commençant la planche, le deuxième l'eau-forte étant faite, le troisième pendant le tems qu'elle se forme au burin, le quatrième après avoir vu l'épreuve », et que, lors du tirage, il reviendrait deux douzaines d'épreuves au graveur et autant au sculpteur[2].

Cochin a gravé plusieurs fois la tête de Louis XV. Portalis et Béraldi ont noté, entre autres, qu'il grava, en 1761, la statue du roi due à Pigalle et élevée à Reims et, en 1765, les figures de la place Louis XV à Reims, gravée par Choffard; mais ils ont oublié de dire qu'il avait auparavant gravé la tête du roi et aussi les figures de la Place Royale de Bordeaux. Ce n'est pas la dernière fois, d'ailleurs, que Cochin s'est intéressé à notre ville : en 1764, il gravera les figures des deux *Vues du Port* de Joseph Vernet.

La gravure de Nicolas Dupuis et Cochin est très belle et constitue un document très précieux, puisque c'est uniquement par elle que nous connaissons la statue de Lemoyne dans son cadre de la Place Royale. Par leur lettre du 24 décembre 1757, les jurats annonçaient qu'ils payeraient en même temps les gravures des frontons de la Place. Il s'agit de cinq gravures qui reproduisent les deux frontons de la Douane sculptés par van der Woort et les quatre de la Bourse dus au ciseau de Francin. Les jurats s'adressèrent pour ce travail à Étienne Fessard, un artiste qui n'a pas une très bonne réputation. Né en 1714, mort en 1777, il produisit beaucoup, mais se remua aussi beaucoup, intriguant auprès des grands, en particu-

Cf. P. Fourché, *op. cit.*, p. 21, n. 1, qui donne cette lettre comme adressée à Dupuis.

1. Lemoyne à Tourny, 29 novembre 1756 (Arch. dép., C 1174, orig.).

2. Tourny à Lemoyne, 8 mars 1757 (*Ibid.*, minute).

lier auprès du marquis de Marigny et de Mme de Pompadour, pour obtenir des commandes et des faveurs royales. Très ambitieux, très prétentieux, il voulut avoir le privilège de graver seul les tableaux du cabinet du roi. Cochin, consulté, ne fut pas d'avis de le lui accorder sans réserves. En 1765, Fessard lança une grande entreprise, une édition des *Fables de La Fontaine*, qu'il acheva en 1774. C'est un graveur d'un talent bien inférieur à Cochin et à Dupuis. Portalis et Béraldi lui reprochent la sécheresse de son burin[1]. Il semble qu'ils soient un peu sévères. Il est vrai qu'ils ignorent les six estampes des frontons de Bordeaux. La facture en est, en effet, un peu dure, mais il y a pourtant des qualités, en particulier de la souplesse dans les figures de femmes. On se demande pourquoi, sur le fronton de la Douane regardant la rivière, Fessard a habillé en matrone romaine le personnage qui représente la ville de Bordeaux.

En 1763, Patte préparait son livre sur les monuments érigés en France à la gloire de Louis XV. Il voulut se documenter sur celui de Bordeaux. Le 11 août, Pajot, intendant de Paris, demanda à son collègue Boutin de lui fournir une notice sur les origines de la Place Royale, la date de sa création, les bâtiments qui l'accompagnent, les sujets des frontons, la date de la dédicace et de la statue, la copie des inscriptions du piédestal, le chiffre de la dépense[2]. Boutin envoya les renseignements demandés et Patte les utilisa dans son ouvrage, publié en 1765, où il donna un plan et une élévation de la Place avec la statue[3].

Nous ne connaitrions la statue équestre que par la gravure de Nicolas Dupuis et Cochin si, en 1766, les jurats n'avaient pas décidé de donner une nouvelle

1. Portalis et Béraldi, *op. cit.*, t. II, 1re partie, p. 129-151.
2. Arch. dép., C 1182, orig.
3. Patte, *op. cit.*, p. 138-142, et pl. XV et XVI.

consécration au chef-d'œuvre de Lemoyne en faisant exécuter une réduction du monument à quatre exemplaires, en bronze. L'idée dut venir de Versailles : il s'agissait d'enrichir la collection que Louis XV avait ordonné de faire « de petites statues à la réduction de celles érigées à sa gloire dans les différentes villes du royaume[1] ». Le ministre Bertin négocia l'affaire avec le sculpteur. Le 14 avril 1766, il écrivait à l'intendant Boutin que « le sr Lemoyne s'engage à fondre en petit la statue du Roi ». Il demandait 6,000 livres, « outre la matière, qui fera 800 livres environ », soit 6,800 livres pour le premier exemplaire et 3,000 pour les trois autres; dix-huit mois pour faire et livrer la première statue; qu'avant de la commencer il lui fût payé 2,000 livres, autres 2,000 livres au moment de la fonte et le solde à la livraison. Il s'engageait à faire l'avance de la somme nécessaire pour l'achat du bronze. En communiquant ces conditions à Boutin, Bertin ne dissimulait pas qu'il les trouvait onéreuses[2]. Le contrôleur général les accepta pourtant. Le 14 mai, Bertin en avisa Boutin en le priant de charger l'avocat de la Ville Trouvé de passer le marché avec Lemoyne[3]. Le 27, Boutin transmit l'ordre à Trouvé en lui envoyant le texte du contrat par lui approuvé[4]. Trouvé et Lemoyne signèrent le contrat le 2 juin. Jean-Baptiste Lemoyne, sculpteur de Sa Majesté, s'obligea « de faire la statue équestre du Roi en petit et en bronze sur le modèle de celle qu'il a fait en grand pour la ville de Bordeaux, à la même réduction de celle que le sr Pigalle a fait sur le modèle de la statue du Roi

1. Délibération des jurats, 31 janvier 1769 (Arch. mun., II, 14).
2. Bertin à Boutin, 14 avril 1766 (Arch. dép., C 1178, orig.).
3. Le même au même, 14 mai 1766 (*Ibid.*).
4. Boutin à Trouvé, 27 mai 1766 (Arch. mun., II, 14. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 563).

érigée devant les Tuileries[1] ». Il s'engageait à livrer dans dix-huit mois le premier exemplaire pour 6,000 livres, échelonnées en trois paiements, et à en livrer trois autres sur le même moule pour 3,000 livres chacun[2]. Les jurats acceptèrent le marché, et, le 17 juillet, Boutin enjoignit, par une ordonnance au sieur Amielh, receveur de la caisse des deux et trois sols pour livre, d'avoir à payer à Trouvé 2,000 livres pour l'achat du bronze[3].

Lemoyne se mit à l'œuvre. A la fin de 1767, c'est-à-dire dans le délai de dix-huit mois qu'il avait fixé pour livrer la première statue « bien perfectionnée », il avait à peu près achevé les modèles des quatre exemplaires. Le 28 décembre 1767 et le 1er janvier 1768, Bertin et Trouvé prièrent l'intendant Boutin de signer les ordonnances de final paiement[4]. Les jurats, qui avaient commencé, dès le 2 juin 1766, à débourser, se firent tirer l'oreille. Le 30 mai, Bertin écrivait au nouvel intendant Fargès que Trouvé n'avait encore rien reçu, que Lemoyne réclamait, et il le priait de donner des ordres[5]. Les jurats firent remarquer justement que l'artiste n'avait pas rempli ses engagements, qu'au bout de dix-huit mois il n'avait pas livré la première statue, que le modèle seul en était prêt pour la fonte. En fait, Lemoyne n'expédia à Bordeaux le premier exemplaire qu'au début de 1769 : il toucha, le 10 février, 861 livres pour

1. Il s'agit de la statue de Louis XV, par Bouchardon, érigée sur la place de la Concorde.

2. Contrat entre Pardon Trouvé, écuyer, et Jean-Baptiste Lemoyne, sculpteur de Sa Majesté, Paris, 2 juin 1766 (Arch. mun., II, 14. — Arch. dép., C 1178. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 564).

3. Arch. dép., C 1178.

4. Bertin à Boutin, 28 décembre 1767. — Trouvé à Boutin, 1er janvier 1768 (Arch. dép., C 1179).

5. Bertin à Fargès, 30 mai 1768 (*Ibid.*).

le piédestal, « sculpture et dorure des ornemens », « pour la menuiserie de la colone en beau bois, canelée et vernie », « pour le pivos qui fait tourner le chapiteau de la colone, poulies de cuivre et ferrure », pour l'emballage et le transport[1]. Les jurats l'acceptèrent. L'offrande au roi fut faite le 3 février 1769 à Versailles, par M. de Ségur, sous-maire, et par Trouvé. Celui-ci rendit compte aux jurats de la cérémonie dans une lettre du 18 : il y raconte que M. de Ségur et lui ont été présentés au roi par le maréchal de Richelieu et par M. Bertin; qu'il est allé à Versailles, « quoiqu'extrêmement oppressé par un rhume de poitrine »; que le roi, Mesdames et toute la cour ont été « enchantés de ce monument » et qu'il est nécessaire de faire registre de ce fait pour que les jurats soient autorisés à faire frapper des médailles[2].

Lemoyne travailla ensuite à la seconde réduction. Il ne la termina qu'en 1773 et ne la livra aux jurats qu'après l'avoir exposée, à l'insu de Trouvé, au salon du Louvre, ce qui fut jugé à Bordeaux « impertinent[3] ». A cette date de 1773, les paiements convenus par le contrat de 1766 avaient été non seulement effectués, mais singulièrement dépassés : la Ville avait versé au sculpteur, pour les quatre réductions, du 2 juin 1766 au 19 juillet 1771, 10,610 livres au lieu de 6,000 livres, à quoi s'ajoutaient 13,688 livres 13 sols pour le bronze, 861 livres pour le socle et le transport du premier exemplaire, 72 livres pour les frais

1. Compte du sculpteur J.-B. Lemoyne pour la statuette de Louis XV, 10 février 1769 (Arch. mun., II, 14. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 565).

2. Trouvé aux jurats, 18 février 1769 (Arch. mun., DD 20, orig.).

3. Les frais de voiture et d'envoi, s'élevant à 114 livres 14 sols, ne furent réglés à MM. Comet et Olivier que le 25 mars 1790 par le jurat Acquart (Arch. mun., pièces comptables en cours de classement).

de la présentation à Versailles. Les jurats trouvèrent que c'était assez, et ils écrivirent à Trouvé de défendre à Lemoyne d'exécuter les deux autres réductions. En dépit de cette défense, le sculpteur fit la troisième, qu'il vendit en 1774, à la mort de Louis XV, et il se hâta d'exécuter la quatrième, qui, en 1777, se trouvait « dans son atelier depuis plus de deux ans[1] ». J.-B. Lemoyne mourut l'année suivante. En janvier 1779, le receveur de la caisse des deux sols pour livre Doazan paya à ses héritiers 2,436 livres « pour solde du prix des différents modèles de la statue équestre de Louis XV[2] ». Un document des Archives municipales dit que la Ville leur réclama, par contre, 1,610 livres. C'était sans doute la réduction opérée par les jurats sur la somme totale de 10,610 livres exigée par l'artiste[3].

A l'occasion de la présentation au roi de la petite statue, les jurats firent remettre des médailles au maréchal de Richelieu et au ministre Bertin. Mais ils estimèrent qu'il convenait aussi d'en faire frapper pour chacun d'eux de nouvelles, afin de conserver le souvenir de ce mémorable événement. Le clerc de ville Chavaille en informa, le 11 février 1769, Trouvé, qui fut du même avis[4]. Le 24, les jurats délibérèrent qu'il

1. Arch. mun., II, 14.

2. Arch. dép., C 2486. — Cf. *Rev. hist. de Bordeaux*, 1914, p. 144.

3. Une des quatre réductions de la statue est conservée au musée de peinture et de sculpture de la Ville de Bordeaux. M. H. de La Ville de Mirmont en a donné une reproduction dans son *Histoire du Musée de Bordeaux*, t. I (seul paru), Bordeaux, 1899, in-8°, p. 54. La réduction diffère de la gravure de Dupuis en deux points : le bras droit du roi, au lieu d'être étendu et de tenir le bâton de commandement, est plié à la hauteur des rênes; la queue du cheval n'est pas nouée d'un ruban. L'ensemble est plus raide et moins gracieux.

4. Chavaille à Trouvé, 11 février 1769. — Trouvé aux jurats, 18 février (Arch. mun., DD 20).

serait frappé vingt-quatre médailles en argent du type de 1733, vingt-deux en argent du type de 1743 (on en frappa vingt-quatre) et soixante en bronze, dont trente du type de 1733 et trente du type de 1743. Les médailles d'argent étaient destinées au ministre Bertin, au maréchal de Richelieu, à M. Labarberie, chef des bureaux du ministre, à Trouvé et aux jurats[1]. Chavaille transmit la délibération à Trouvé en le priant de faire modifier le millésime[2].

On se souvient que, lorsque les jurats, le 14 septembre 1743, réglèrent avec Lemoyne les frais de la statue, il fut décidé que la Ville se réserverait le bronze restant de la fonte et qu'on pensait affecter aux trophées du piédestal et aux statues de la Garonne et de la Dordogne destinées au mur de quai de la Place. Ce bronze était resté sans emploi, car, en 1750, Gabriel avait décidé de substituer le marbre au bronze. La matière disponible demeura dans l'atelier du Roule; d'après un mémoire de Lemoyne, il y en avait un bloc pesant environ quatorze milliers. Les jurats, qui avaient singulièrement pâti, au point de vue financier, dans toute cette affaire, voulurent au moins en retirer ce petit bénéfice. Le 15 juillet 1774, ils décidèrent de faire vendre ce bronze[3]. Le 18 août, Pardon Trouvé, leur député à Paris, signa un contrat avec Joseph-Nicolas Simonnot, maître fondeur à Versailles, « pour faire fondre et vendre un bloc de bronze appartenant à la ville et déposé dans l'atelier de Lemoine, sculpteur, situé au faubourg de Roule ». La vente eut lieu; elle rapporta 1,308 livres 11 sols, suivant la quittance du trésorier de la Ville Touya, en date du 25 mars 1776[4]. Ce fut le seul bénéfice que

1. Arch. mun., DD 20. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 565-566.

2. Chavaille à Trouvé, 25 février 1769 (Arch. mun., DD 20). — Cf. de Fayolle, *op. cit.*, p. 66-70.

3. Arch. mun., BB, Délib. de la jurade, 1773-1775, fol. 95 r°-v°.

4. Arch. mun., II, 14.

rapporta à la Ville de Bordeaux la statue équestre de Louis XV.

Cette œuvre a mérité l'éloge enthousiaste du plus brillant élève de Jean-Baptiste Lemoyne, Étienne-Maurice Falconet, qui fut témoin de son élaboration. Il a disculpé son maître du reproche d'avoir imité la célèbre statue antique de Marc-Aurèle à Rome, cet « équestre du Capitole » dont le président de Brosses disait que « tous les autres chevaux de bronze doivent être les très humbles serviteurs de celui-ci ». « M. Lemoyne, dit Falconet, qui n'a pas plus vu que moi l'Italie, connaissait le cheval du Capitole par des ouï-dire et par des dessins... S'il avait eu un plâtre de l'original, assurément je l'aurais vu chez lui, puisque j'y étais quand il étudiait son modèle qui, en vérité, ne ressemble point au cheval antique... Il serait d'ailleurs assez extraordinaire que M. Lemoyne, qui a toujours mis tant de mouvement dans ses productions, eût eu ce besoin pour lui enseigner ce qu'il voyait et ce que son organisation vive l'a toujours porté à saisir dans le naturel[1] ». Falconet a dit encore : « Concevez le cheval de Lemoyne... à la place de celui du Capitole : ce serait un incomparable chef-d'œuvre, *un cavallo da stupire*. Supposez, au contraire, que le cheval antique soit moderne et dans une de nos petites villes de province, et vous verrez que tout au plus quelques passants français en parleront[2]. » Le dernier biographe de Falconet, M. Louis Réau, notant qu'il passa dix ans dans l'atelier de Lemoyne, de 1734 à 1745 environ, suppose avec vraisemblance que l'élève collabora, dans une

1. *Observations sur la statue de Marc-Aurèle et sur d'autres objets relatifs aux Beaux-Arts*, 1771, note, p. 271. — Cf. L. Réau, *op. cit.*, p. 57-58.

2. *Observations sur la statue de Marc-Aurèle adressées à M. Diderot, suivies du Parallèle des proportions du cheval de Marc-Aurèle et de celles du beau naturel* (*Œuvres*, t. I, p. 157).

mesure impossible à préciser, à l'œuvre de son maître et qu'il en retira un immense profit. Pour sa fameuse statue équestre de Pierre le Grand, Falconet semble bien s'être souvenu du Louis XV de Bordeaux dans la pose du tsar et dans le manteau flottant sur la croupe du cheval.

L'œuvre de Lemoyne supporte victorieusement la comparaison avec les statues équestres de Louis XIV par Girardon, érigée en 1699 sur la place Vendôme, et de Louis XV par Bouchardon, inaugurée le 20 juin 1763 sur la place Louis XV. L'équestre de Bordeaux offre des ressemblances avec la première. Le roi est vêtu à l'antique, la housse est brodée, le cheval est représenté en marche. Mais, chez Lemoyne, le manteau royal, au lieu de retomber lourdement sur la croupe, flotte légèrement. Le Louis XIV de Girardon tourne la tête à gauche; le Louis XV de Lemoyne la relève fièrement. Le geste est différent : chez Girardon, le roi étend le bras à droite, comme pour donner un ordre; chez Lemoyne, il étend en avant le bâton de commandement, ce qui donne au geste plus de grâce, sans lui enlever de la majesté. Le cheval de Girardon a les deux pieds de derrière posés à terre, le pied droit de devant replié en l'air; celui de Lemoyne, plus naturel et plus vivant, pose à terre le pied gauche de devant et le pied droit de derrière, lève légèrement la jambe gauche de derrière et replie plus haut celle de devant. Enfin la tête du cheval de Lemoyne est plus petite et plus fine et la crinière flotte plus légèrement. L'ensemble, chez Girardon, est visiblement plus lourd.

L'équestre de Bordeaux est aussi bien supérieur au Louis XV de Bouchardon, dont Grimm disait que « ce monument est sans contredit le plus beau de ce genre qu'il y ait en France » et Patte que « le cheval est un chef-d'œuvre pour la légèreté, la proportion agréable

et la correction du dessin ». Ni Grimm ni Patte n'avaient vu la statue de la Place Royale. En fait, le cheval de Bouchardon est plus lourd, lui aussi, que celui de Lemoyne. Il ne lève légèrement que le pied gauche, ce qui a fait dire qu'il partait du pied gauche, erreur grave au point de vue de la vérité. C'est un cheval de carrosse très calme et dépourvu d'imagination. Celui de Lemoyne est autrement léger et vivant[1]. Lemoyne, ce bouillant petit homme, avait plus d'inspiration et de génie que le sage et correct Bouchardon. Sans doute, son œuvre n'a pas la fougue romantique du Pierre le Grand de Falconet ; elle reste classique par la mesure et la grâce, et elle s'adapte parfaitement au cadre auquel elle était destinée. Mais dans ce décor, si juste de proportions, de la Place Royale, elle introduisit de la façon la plus heureuse le mouvement et la vie. Par elle il n'est pas exagéré de dire que Bordeaux, — n'en déplaise au baron allemand Grimm, — eut la gloire de posséder le plus beau monument de ce genre qui ait été élevé en France au XVIIIe siècle. Et cette gloire ne nous paraîtrait pas trop coûteuse si l'œuvre de Lemoyne n'avait pas été détruite moins de trente ans après qu'elle fut achevée.

1. Voir la planche XXXIX du beau livre de M. Louis Réau.

CHAPITRE XV.

La Place Royale de 1765 a nos jours.

La Place Royale centre commercial de Bordeaux. — Les foires bordelaises sous Louis XVI. — Le belvédère de la Place Royale. — La Révolution. — Destruction de la statue équestre (22 août 1792). — Transformation du bronze en canons (1793). — Les marbres du piédestal. — La place de la Liberté : fêtes civiques (1795-1799). — État déplorable de la Place en 1798. — Ordonnance du 25 février 1805. — La Place Impériale : fête de nuit du 2 août 1808. — La Restauration : la Place Royale sacrifiée à la place des Quinconces. — Transfert des marbres du piédestal au Musée d'antiques. — Les Bains orientaux. — La fontaine inaugurée par la duchesse de Berry (17 juillet 1828). — Vues de la place par Garneray, Balla, Alban et Philippe. — Transfert de la fontaine place du Palais (1844). — La place de la Bourse (1848). — Le second Empire. — La fontaine des Trois-Grâces de Visconti (1854-1869). — Aménagement de la place en square. — Classement des façades (1916-1917). — Conclusion.

En 1755, les travaux d'aménagement de la Place Royale étaient terminés; dix ans plus tard, la statue équestre était enfin achevée. Du projet primitif de Gabriel, seules les deux fontaines surmontées des figures en bronze de la Garonne et de la Dordogne

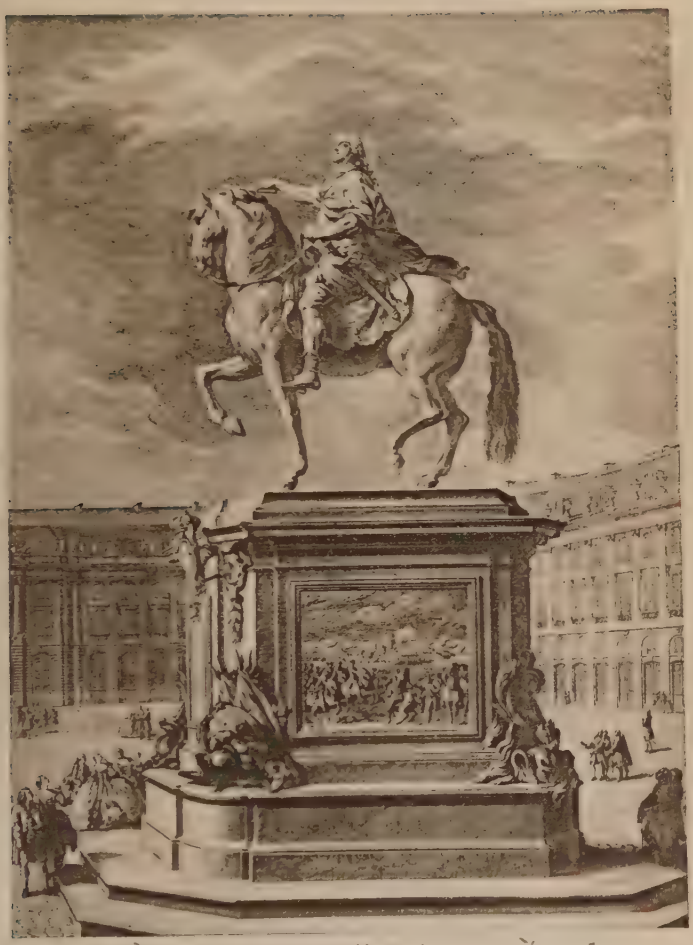

STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS XV
D'APRÈS LA GRAVURE DE NICOLAS DUPUIS
ET DE CH.-NICOLAS COCHIN.

Pl. XV.

La Place Royale de Bordeaux
d'après la gravure de Milcent.
(Collection de M. Meaudre de Lapouyade, à Bordeaux.)

n'avaient pas été exécutées. Mais, à ce détail près, la Place était maintenant parfaite. Ses colonnades et ses frontons, ses mascarons et ses balustres avaient reçu du temps une légère patine qui les consacrait. Le sol était pavé de grès solides et réguliers. Soixante-douze bornes de pierre défendaient les façades des approches fâcheuses des lourdes charrettes circulant sur le port. Soixante-cinq bancs de pierre invitaient à s'asseoir et à jouir du beau cadre qui sertissait ce pur joyau, la statue équestre, et que fermaient les deux grilles élégantes de Fuet. Ainsi aménagée et ainsi close, objet de l'admiration et du respect des Bordelais[1], cette place évoquait l'idée d'un salon Louis XV, dont les boiseries auraient été de pierre. Elle nous paraît aujourd'hui modeste, mesquine même. Elle dut sembler vaste aux Bordelais lors de sa création. Songeons qu'il n'y en avait pas, dans leur ville, une autre qui eût ces proportions. Elle fut la première en date des places ouvertes au XVIIIe siècle. On peut dire qu'elle a engendré les places des Capucins, d'Aquitaine, de Bourgogne, Tourny, du Champ-de-Mars, Dauphine. Mais celles-ci n'étaient, en somme, que des carrefours spacieux, des entrées de ville élégantes et commodes. La Place Royale, elle, fut la « place de la ville », la place centrale qui, jusque-là, avait manqué à Bordeaux.

Elle fut le centre du Bordeaux commercial, grâce à l'hôtel des Fermes et à la Bourse qui l'encadraient. Les intendants étaient des hommes pratiques; ils ne bâtissaient pas pour une vaine gloire; ils faisaient servir l'art aux besoins de leurs administrés. L'hôtel

1. Aucune dégradation ni modification quelconque n'étaient tolérées aux façades ni même à l'intérieur des maisons, s'il faut en croire un contrat d'adjudication du 21 décembre 1763 (Arch. mun., DD 12, cité par M. Lhéritier, *op. cit.*, t. II, p. 233, n. 1).

des Fermes était le rendez-vous général des marchandises, la Bourse le rendez-vous général des négociants. Mais, de plus, cette Bourse, Boucher et Gabriel le père en avaient décidé la construction, Tourny et Gabriel le fils l'avaient réalisée pour y transférer, avec la Chambre de commerce et la Juridiction consulaire, les deux foires de mars et d'octobre. Et le succès de ces foires, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, fut tel que la Bourse fut vite impuissante à les contenir et qu'elles débordèrent sur la Place[1]. Les boutiques destinées aux forains étaient montées dans les galeries de la Bourse, par les soins des consuls. Mais tout les invitait à descendre au grand air de la Place le jour où l'espace serait insuffisant à l'intérieur de l'édifice. Une délibération de la jurade du 14 février 1755 nous apprend, en effet, qu'à peine la Place fut-elle achevée, des boutiques s'y installèrent. Elles étaient adossées aux murs de la Bourse. Tourny en avait autorisé la construction; il les avait concédées à ses domestiques, et ces hauts personnages, ainsi gratifiés par leur maître d'un privilège et de revenus, les louaient, au prix de 60 livres par an, à de petites gens[2].

En 1773, le nombre des forains s'était tellement accru que les boutiques de la Bourse se trouvaient, depuis quelques années déjà, insuffisantes. Beaucoup d'entre les marchands étaient obligés d'étaler sur la Place Royale, à l'abri de baraques légères qu'ils édifiaient chaque matin et démontaient chaque soir, pendant toute la durée de la foire. Il y avait là un grand désagrément, et pour ces marchands, astreints à ce déménagement quotidien, et pour le public, « par

1. Cf. P. Courteault, *La vie des foires bordelaises*, p. 30 et suiv.

2. Jurade du 14 février 1755 (Arch. mun., DD 20, orig.). — P. Courteault, *op. cit.*, p. 33, n. 1.

l'embarras que les boutiques portatives causoient dans la place ». Celle-ci n'en était pas précisément embellie. C'est pourquoi le sieur Philippe Perier, négociant bordelais, eut l'idée « de faire construire dans le pourtour de la place Roïale de Bordeaux un nombre suffisant de boutiques qu'il s'obligeoit d'y établir la veille de chaque foire et d'enlever le lendemain d'icelle[1] ». Un arrêt du Conseil d'État du 12 août 1773 accueillit favorablement le projet et, le 31 (*sic*) septembre suivant, des lettres patentes accordèrent à Perier pour trente ans le privilège de faire construire ces boutiques[2]. Elles formaient un rectangle, encadrant la place et épousant sa forme; deux passages étaient ménagés en avant et en arrière de la statue équestre. Une ligne supplémentaire de boutiques occupait toute la largeur du quai. Ces boutiques étaient précédées d'auvents et bordées de trottoirs pour les promeneurs; aux deux pans coupés du rectangle étaient prévus des cafés[3].

L'établissement des boutiques de Perier consacra la Place Royale comme champ de foire. Ce champ, que Bordeaux n'avait jamais eu jusque-là, il le trouva dans le cadre élégant tracé par Gabriel et Tourny. L'idée formulée par Boucher dès 1729, soufflée par lui aux négociants bordelais, fut réalisée. Cette innovation eut pour effet de rendre encore plus grand le rôle de la Place Royale comme centre de la cité. Deux fois par an, elle fut le théâtre de ces assises du commerce régional et national, qui furent si brillantes sous le règne de Louis XVI. Dans les boutiques de Perier, on vit s'entasser les draps de toute qualité

1. Cette idée avait été suggérée à Perier par le succès qu'avaient obtenu à Paris de semblables boutiques, édifiées pour la foire de Saint-Ovide.

2. Arch. dép., C 3869, fol. 154 r°-155 v°. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. LII, p. 124-127.

3. Arch. dép., Plans, A, 1288. — P. Courteault, *op. cit.*, p. 37.

et de toute provenance, depuis les cordillats grossiers de Valentine et de la Montagne-Noire jusqu'aux draps fins des manufactures royales d'Elbeuf, Sedan, Beauvais, Amiens, Lille et Reims, jusqu'aux étoffes brochées de Lyon et de Paris; les toiles de toute espèce et de toute provenance, depuis les « lucarnans » de Bretagne jusqu'aux toiles peintes d'Alsace; les articles de mercerie et de passementerie, galons d'or et d'argent, rubans de toutes nuances, écharpes de dentelles, boucles de souliers et ganses de chapeaux, gants et colifichets de toute sorte pour l'opulente bourgeoisie bordelaise, pour les belles dames des Chartrons; mouchoirs de Béarn, capulets, mantes et lainages des Pyrénées pour les conditions plus modestes. On y voyait aussi les approvisionnements d'épicerie : huiles et savons de Marseille, raisins de Corinthe, prunes d'Agen, apportés à Bordeaux par le canal de Languedoc; sucre et café, denrées coloniales, chandelles, suifs et graisses; les comptoirs de bijouterie : montres, bagues, boucles d'oreilles, chaînes de Genève et des fabriques suisses; les étalages de quincaillerie : chandeliers et mouchettes, taques et chenets, robinets, fusils, sabres, pistolets, couteaux, armes de tout modèle recherchées par les matelots et aussi par les marchands en vue de pacotilles destinées aux boucaniers des Iles. Et devant ces boutiques, circulant sous les auvents, il faut imaginer le lent défilé des acheteurs, marchands détaillistes de Bordeaux et de la province, à qui la foire tient lieu de nos catalogues et qui viennent faire leur réassortiment pour la saison; gens de la ville et de la campagne, qui ont attendu impatiemment cette échéance pour apprécier les nouveautés, pour constituer un trousseau, pour monter un nouveau ménage; curieux et badauds, soldats du Château-Trompette aux blancs uniformes, marins de toute langue et de toute nationalité, mu-

lâtres en quête de bijoux, négresses aux éclatants madras. Cette foule n'est pas toujours sage. Elle donne parfois de la besogne au guet par les « pelotons » et les « chaînes » qu'elle forme, par les brimades qu'elle inflige aux gens sérieux, par les propos scandaleux qu'elle tient. Les marchands se faisaient, d'ailleurs, les complices de ces abus. Ils organisaient dans leurs « loges » des loteries et des tripots clandestins. On y jouait aux dés, aux cartes, à pair ou impair, à la rafle, à la blanque. Les jeux de hasard faisaient fureur sur la Place Royale en temps de foire. Aux approches de la Révolution, on y voit apparaître les premières baraques d'exhibitions : en 1785, une machine électrique; en 1787, un géant[1]. Les foires commencent alors à prendre le caractère de kermesses populaires. Grâce à elles, c'est sur la Place Royale que le Bordeaux de Louis XVI a laissé déborder le trop-plein de vie joyeuse qui l'animait en ce temps de prospérité économique inoubliable, où l'or ruisselait à flots dans notre ville[2].

En dehors des temps de foire, la Place Royale était plus calme. La partie la plus animée était la plate-forme du quai qui avançait sur la rivière entre les deux cales du Chapeau-Rouge et de la Douane. Gabriel avait, par cette plate-forme, agrandi sa place et créé un belvédère d'où l'œil embrassait tout le panorama de la rade. Elle était devenue un lieu de promenade et de rendez-vous pour la société élégante. Le

1. Dès 1775, on avait autorisé le sieur Jean Picher, horloger, à y établir une baraque joignant le corps de garde, à condition qu'elle fasse corps avec celui-ci, « qu'elle sera de pareille construction, hauteur, couverture en ardoise et peinture » (Arch. mun., DD 31). En revanche, on refusa, en 1786, à Jeanne-Joseph Lami la permission d'établir une « guérite chinoise », posée sur des roulettes, « dans le pan coupé entre la fontaine et le bureau de la lotterie » (*Ibid.*, DD 20).

2. P. Courteault, *op. cit.*, p. 33-38.

négociant y venait le soir, ses affaires terminées, et il y retrouvait les belles dames et les oisifs. Les étrangers de passage ne manquaient pas de s'y rendre. Une Anglaise, Mme Cradock, qui séjourna dans notre ville avec son mari en juillet 1785, a écrit dans son journal que, le soir de son arrivée, elle alla s'asseoir à la Place Royale, « d'où la vue est merveilleuse; il est de mode de venir y assister à la rentrée des bateaux; on paie un sou la chaise[1] ». Un autre Anglais, Henri Swinburne, visitant Bordeaux en 1775, avait noté avec admiration « la place avec la statue de Louis XV » et « l'élégant bâtiment de la Bourse[2] ». L'attention des touristes était, du reste, sollicitée par les auteurs de notices sur Bordeaux, qui ne manquaient pas de signaler la Place Royale comme le monument le plus notable de la Ville[3]. Arthur Young, qui séjourna à Bordeaux du 26 au 28 août 1787, constata que la Place Royale faisait contraste, par son élégance, avec le reste du quai, qui lui parut sale et bourbeux. « La Place Royale, dit-il, avec la statue de Louis XV au milieu, est une belle ouverture, et les bâtiments qui la composent régulièrement élégans[4]. » Le ton de Young peut paraître un peu tiède; mais il faut dire qu'à cette date l'œuvre de Gabriel était éclipsée par les constructions neuves du Grand-Théâtre et de l' « îlot de Louis ».

1. *Journal de Mme Cradock; Voyage en France* (*1783-1786*), trad. par Mme O. Delphin-Balleyguier, Paris, 1896, in-16, p. 202. Ce détail est confirmé par le texte du bail du 28 mars 1774, concédant pour cinq ans au sieur Macquet le droit de placer et de louer des chaises sur la Place Royale, à condition de ne faire payer qu'un sol par personne pour l'après-midi et de faire arroser la place quatre fois par semaine (Arch. mun., BB, Délibérations de la jurade, 1773-1775, fol. 73 r°-v°).

2. *Mémorial bordelais*, 26 février 1844.

3. *Almanach de Guienne*, 1760, p. 95. — *Description historique de Bordeaux*, publiée en 1785 par le libraire Pallandre. Ce livret servait de guide aux étrangers.

4. A. Young, *Voyage en France*, t. I, p. 129.

La Révolution modifia profondément le caractère de la Place Royale. Édifiée à la gloire de l'ancien régime, elle devait naturellement pâtir de l'ordre nouveau. Elle continua d'être le siège des foires. Mais ces foires eurent à souffrir de la crise économique et elles perdirent de leur éclat. Le privilège de Perier fut en butte aux attaques des marchands, qui prétendirent étaler librement sur la Place. Il résista pourtant jusqu'au début de 1793 : un avis du Conseil général de la Commune, du 25 février, reconnut les droits du concessionnaire. Mais survint la Terreur : le « monopole » de Perier disparut dans la tourmente[1].

La Révolution marque la décadence de la Place Royale : elle en fut une victime. En raison de ses origines, elle ne fut pas jugée digne de devenir le *forum* politique, le lieu des grandes manifestations populaires du nouveau régime. Ce rôle fut dévolu au Jardin Royal, transformé en Champ-de-Mars. La Place Royale joua un rôle plus modeste. Elle servit pourtant, elle aussi, de théâtre à des cérémonies officielles. C'est là qu'eut lieu, le 20 mars 1791, l'inauguration du pavillon national, en vertu du décret de l'Assemblée nationale du 22 octobre 1790, qui avait décidé de substituer au pavillon blanc, à bord de la flotte, le nouveau pavillon, blanc aussi, mais portant dans son quartier supérieur trois bandes égales verticales : rouge près de la hampe, blanc au milieu et bleu flottant[2]. C'est là aussi que, le dimanche 15 juillet 1792, on planta un arbre de la Liberté[3]. Cette cérémonie précéda d'un mois la destruction de la

1. P. Courteault, *op. cit.*, p. 39-40.
2. Arch. mun., D 90, fol. 62 r°, 63 v°; 120, fol. 2 r°. — *Journal de Bordeaux*, 1791, p. 375-376. — F. Thomas, *Inauguration à Bordeaux du pavillon national* (*Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest*, tenu à Périgueux, 1913, p. 144-149).
3. Arch. mun., D 96, fol. 176 r°-177 v°.

statue équestre, condamnée, par décret de l'Assemblée nationale, à être convertie en canons, comme les autres monuments en bronze « élevés à l'orgueil, au préjugé et à la tyrannie ».

Sa destruction fut décidée le 15 août. Ce jour-là avait lieu au Champ-de-Mars un banquet civique, organisé en l'honneur du bataillon des volontaires bordelais qui avaient répondu à l'appel de l'Assemblée proclamant la patrie en danger et des deux compagnies de volontaires nantais arrivées le 13 dans la ville. Vers la fin du banquet, le bruit se répandit « qu'on alloit se porter en foule à la place Royale pour renverser et briser la statue équestre de Louis XV ». C'était le fait de têtes échauffées par des libations sans doute excessives. Les autorités s'émurent. Département, District, Conseil général de la commune se réunirent aussitôt « pour aviser aux moyens d'empêcher l'exécution d'un projet qui auroit été un trouble fait à l'ordre public et auroit pu devenir l'occasion ou le prétexte des plus grands désordres ». On arrêta que, « vu ce qui s'étoit passé à Paris relativement aux statues équestres, celle de Bordeaux seroit descendue sans délai, qu'on y travailleroit dès demain et que, pour faire cesser la rumeur qui s'étoit répandue et arrêter les mouvemens qui en auroient été la suite, on publieroit la détermination qui venoit d'être prise par les corps administratifs ». Les autorités rendirent elles-mêmes public cet arrêté improvisé « en parcourant les tables pour l'annoncer ». « Cet expédient a parfaitement réussi; le projet conçu a été abandonné et tout le monde ne s'est plus occupé que de la fête civique pour laquelle on s'étoit rassemblé[1]. »

On le voit, les autorités bordelaises s'efforcèrent

1. Arch. mun., D 99, fol. 28 r° et v°.

de prévenir la destruction « révolutionnaire » de la statue. Elles étaient d'avis de la descendre, mais avec l'intention de la conserver. Le 2 juillet précédent, la municipalité avait bien décidé de vendre quatre médailles d'argent commémoratives trouvées au secrétariat, avec « une boëte d'or et un gobelet de vermeil[1] ». Mais la statue elle-même, on eût hésité à la détruire : n'était-elle pas un monument flatteur pour l'amour-propre local? La municipalité décida donc d'en ordonner simplement la descente. Le soir du 15 août, on donna l'ordre à l'ingénieur de la Ville Bonfin d'étudier l'affaire. Le 16, dès cinq heures du matin, Richard-François Bonfin, le frère cadet de l'entrepreneur de la Place Royale, était sur les lieux. « En attendant qu'on fût fixé sur la manière de faire la descente de la statue équestre », il faisait travailler « à la démolition de la grille qui l'entoure et des bas-reliefs dont le piédestal est revêtu[2] ». Puis le Conseil général de la commune désigna deux officiers municipaux, Detan et Latus, et un notable, Burguet, pour étudier avec Bonfin les moyens de descendre la statue.

Le 17, le maire et les officiers municipaux reçurent la requête suivante :

Il vient de paroître une pétition de quelques citoyens, sous le nom d'Amis de la Constitution de Bordeaux, pour le renversement de la statue équestre de la Place Royale, et déjà on travaille, sans doute d'après ces ordres, à descendre la statue. Messieurs, tous les citoyens approuvent

1. Arch. mun., D 96, fol. 140 r°.

2. *Ibid.*, D 99, fol. 29 r°. — Bernadau écrivait à cette date, dans ses *Tablettes :* « A l'instar de Paris, les Bordelais vont balayer de leur ville toutes les ordures royales. On a commencé ce matin à travailler à abattre le Bien Aimé de bronze qui commandait dans la Place Royale. Il est fâcheux que le génie de Lemoine et de Francen se soit épuisé dans ce travail. Il est précieux, mais on en déteste l'objet. *Tolle.* » (Bibl. mun., ms. 713, 6, p. 674.)

la dessente de la statue; mais ils n'approuvent pas de même sa destruction, et surtout que qui que ce soit dispose d'un objet aussi majeur qui appartient à la cité sans avoir consulté les citoyens. Ce chef-d'œuvre de l'art appartient à la cité et les citoyens verroient avec un très sensible deplaisir que quelques personnes réunies en société quelconque exerçassent sur les corps administratifs et sur les citoyens un despotisme tel que de disposer de leurs propriétés sans leur aveu. On vous a demandé de faire fondre cette statue en canons. Si elle est fondue et réduite en quoi que ce soit, elle sera réduite à une valeur peut-être de 30 à 40 mille livres. Elle a cependant coûté plus de 12 cents mille livres, et il ne seroit pas impossible d'en retirer six ou huit cents mille livres. Il est donc de votre devoir, MM., à toutes sortes d'égards, de faire descendre la statue avec le plus grand soin, de faire assembler les sections sur les moyens d'en tirer le meilleur parti, soit en la faisant vendre en France ou à l'étranger, soit en la conservant à cause de sa beauté, en en changeant les parties qui offusquent la liberté et en y substituant ses attributs. Alors, MM., vous aurez procédé légalement et tous les citoyens seront satisfaits.

Bordeaux, le 17 août 1792[1].

Cette requête était signée *Labgue*. S'il en faut croire Bernadau, elle émanait des membres de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts. Quoi qu'il en soit, elle prouve qu'il y avait à Bordeaux des hommes de goût et des amateurs des belles choses capables de mettre le souci de l'art au-dessus des passions du jour. Cette protestation très sensée et très courageuse contre le despotisme d'un club, cette idée d'un referendum communal n'avaient, du reste, aucune chance d'être entendues. Le Conseil général de la commune capitula devant la sommation des Amis de la Constitution, et le 18 août, con-

1. Arch. mun., M 103. — *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 567-568.

sidérant « les dépenses et les lenteurs qui seroient indispensables pour la conservation de ce monument, attendu qu'il a été fondu d'un seul jet [et] qu'il est très urgent de mettre à exécution la délibération que les Corps administratifs prirent le 15 du courant au Champ-de-Mars, a arrêté... que le monument sera détruit, sans qu'il soit besoin de la concervation de la statue et du cheval, et que les artistes seront consultés sur le meilleur usage qu'on pourra faire du bronze[1] ». Le travail fut fait aussitôt, sous la surveillance des citoyens Latus et Oré, officiers municipaux[2]. Le 31 août, on ordonnança 300 livres « pour diverses fabrications d'outils et pour journées d'ouvriers employés au dépècement de la statue équestre » ; — le 3 octobre, 900 livres au nom du sieur Lasnier, mécanicien, « pour solde des journées des citoyens artistes et manouvriers qui ont travaillé... à descendre et à dépecer la statue équestre » ; — le 14 novembre, 136 livres au nom du citoyen Ampoulange, fondeur, « pour morceler trois pièces du cheval de bronze » ; — le 17 décembre, 379 livres 10 sols pour final paiement des ouvriers employés « au renversement de la statue équestre de Louis quinse et pour fournitures d'outils et charbon de terre aussi employés au dépècement de ladite statue[3] ». On avait sauvé les bas-reliefs du piédestal, les trophées d'angle et l'écusson de la Ville. On ne détruisit que l'écusson royal et les

1. Arch. mun., D 99, fol. 36 v°-37 r°.

2. Bernadau écrit, sous la date du 25 août : « On a jetté aujourdhuy à bas le bronze n° 15 de la Place Royale. Le peuple a suppléé au petit nombre d'ouvriers employés à cet abbatis. Il s'est cassé le cou en tombant » (*op. cit.*, p. 677). Et le 6 septembre : « On a achevé aujourdhuy la dissection de la statue du Bienaimé et de son cheval. Ils serviront à faire des canons, malgré les réclamations de notre Académie des sciences qui demandait la conservation de cet odieux bronze dans une salle comme pièce de cabinet » (*Ibid.*, p. 681).

3. Arch. mun., D 122, fol. 63 v°.

inscriptions. Le 22 août, les maire et officiers municipaux annonçaient au député Crozilhac que la chose était faite :

... La statue de Louis XV fut renversée avant-hier. Le peuble a donné le temps de dégarnir le pied d'estal et de sauver toutes les pièces de marbre dont il étoit revêtu. Les Bordelais ont voulu prouver, comme les Parisiens, qu'ils sçavoient punir l'orgeuil des rois et leur apprendre à respecter celui par lequel ils étoient devenus souverains[1].

Les Amis de la Constitution rappelèrent à la municipalité que, conformément au décret de l'Assemblée nationale, le bronze de la statue devait être converti en canons destinés à la garde nationale. Le 13 septembre, les maire et officiers municipaux écrivaient au District :

D'après des renseignements pris à Rochefort, il paroît qu'il faut 677 livres de matière pour chaque canon, ce qui, multiplié par 54, nous présente un résultat de 36,558 livres. Nous estimons en avoir davantage dans la statue équestre de Louis XV et dans le tombeau du sieur de Candalle, et c'est sur quoi nous ne manquerons pas de vous fixer dès que nous le serons nous-mêmes, et pour y parvenir nous allons faire peser ces matières, qui, successivement, seront expédiées à Rochefort par mer[2].

Le « tombeau du sieur de Candalle » était le mausolée somptueux que Marie de Foix-Candale avait fait ériger à la mémoire de son frère François, évêque d'Aire, dans l'église du couvent de la Merci, par le sculpteur Pierre Biard, vers 1600[3]. La municipalité

1. Arch. mun., D 141, fol. 107 v°-108 r°.
2. *Ibid.*, fol. 141 v°.
3. Cf. Ch. Braquehaye, *Dessins et inscriptions inédits des monuments funèbres de Bordeaux à la fin du XVIe siècle, détruits en 1792* (*Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1902, p. 405-420). — *Bordeaux et la région du Sud-Ouest au temps de Louis XIII*, 1904, p. 22 et pl. XII.

agissait sur l'ordre du Département, qui avait pris l'arrêté suivant :

« Art. III. — Dès la réception du présent arrêté, la municipalité de Bordeaux fera toutes les dispositions convenables pour faire casser, emballer, charger et transporter le plus tôt possible, par mer, à Rochefort, la statue équestre de Louis XV, les figures du tombeau du sieur de Candale et tous autres ornemens de bronze qui sont à sa disposition, désignés dans un arrêté du Conseil du département du 21 août dernier ; dans l'intervalle du chargement et transport ci-dessus prescrits, la municipalité fera les démarches et préparatifs nécessaires pour que le bronze dont s'agit soit promptement converti en canons de quatre par la manufacture de Rochefort[1]...

L'envoi fut fait aux citoyens François Pelletreau et Cie, à Rochefort, qui furent chargés de traiter avec le citoyen Dupont « de leur transmutacion en canons ». « Il est probable que nous en aurons 12 [du] calibre de 4 », écrivait, le 18 décembre, la municipalité de Bordeaux à celle de Rochefort, en lui demandant « d'en permettre et favoriser le chargement[2] ». Les premiers canons terminés furent expédiés à Bordeaux par mer. Par crainte des Anglais, la municipalité bordelaise demanda à celle de Blaye que les suivants fussent acheminés par la Charente jusqu'à Saintes et de là transportés par terre à Blaye, où des bateaux les amèneraient à Lormont[3]. La « transmutation » prit, d'ailleurs, du temps. Le 22 avril 1793[4], la municipalité de Bordeaux écrivait à celle de Rodez :

Nous n'avons pas de fonderies de canons dans nos

1. Arch. dép., L 412. — Cf. Braquehaye, *Les artistes du duc d'Épernon*, 1888, Pièces justificatives, p. 37-38.

2. Arch. mun., D 142, fol. 73; M 103.

3. Les maire et officiers municipaux de Bordeaux aux officiers municipaux de Blaye, 23 février 1793 (*Ibid.*, fol. 138 r°).

4. Et non le 22 août, comme l'a imprimé Gaullieur (*Arch. hist. de la Gironde*, t. XXV, p. 101-102).

environs[1]; nous avons essayé d'en faire fabriquer dans notre ville, mais nous avons eu le désagrément d'en voir manquer deux que nous serons obligés de faire refondre. Nous avions une certaine quantité de matière de bronze provenant de la statue équestre de Louis XV; nous l'envoyâmes à Rochefort, et, quoiqu'elle y soit rendue depuis six mois, nous n'avons pu obtenir encore que la moindre partie des canons qu'elle doit produire; mais ces canons sont parfaitement faits et ont tous le degré de solidité convenable[2].

Que sont devenus les canons de bronze fondus avec le chef-d'œuvre de Lemoyne et destinés à la garde nationale bordelaise? On l'ignore. Quant aux marbres provenant de la démolition du piédestal, ils furent enlevés de la Place Royale : les bas-reliefs de Francin furent transportés à la maison commune, avec les trophées et l'écusson municipal, dont la couronne comtale avait été martelée; les autres marbres non sculptés furent déposés au Champ-de-Mars[3]. Quelques pierres demeurèrent en souffrance sur la Place Royale, quelques autres devant la grille du Chapeau-Rouge : le 18 frimaire an II (8 décembre 1793), le citoyen Godefroy, entrepreneur, offrit de les acheter à la Ville[4]. En 1795, les citoyens Plénaud et Roussi, plâtriers, firent une pétition tendante à la mise en vente

1. La fonderie de canons de Gardorille, à Abzac, ne fut créée qu'à la fin de l'an III (Jacques Woevre [Roger Brouillard], *Les industries de guerre à Bordeaux pendant la Révolution*, dans *Rev. hist. de Bordeaux*, 1916, p. 89-95).

2. Arch. mun., D 143, fol. 66 v°-67 r°.

3. Le 4 mai 1793, on ordonnança 602 livres au nom du citoyen Gassiot, bouvier, pour 247 voyages à divers prix, savoir : 139 voyages à 2 livres et 108 à 3 livres, faits avec ses voitures pour transporter les marbres provenant de la démolition du piédestal de la statue équestre dans la Maison commune et au Champ-de-Mars, où ils ont été déposés (Arch. mun., D 123, fol. 101 v°-102 r°).

4. *Ibid.*, D 126, fol. 49 v°-50 r°.

des marbres de la statue équestre. Le Bureau municipal s'y opposa, le 19 vendémiaire an IV (11 septembre 1795), par un arrêté qui lui fait honneur. Il observa qu'il y avait 190 morceaux de marbre, et dans le nombre « plusieurs portant des ornements de sculpture, comme cartels, consoles et trophées, entre autres deux grands panneaux, marbre statuaire, représentant la bataille de Fontenoy et la prise de Port-Mahon, exécutés par Francin, sculpteur recommandable »; qu'en général ces pièces de marbre sont très précieuses « et qu'il convenait de les réserver pour servir de décoration à un autel de la Patrie permanent, qui serait élevé au Champ-de-Mars, et à la décoration des deux fontaines sur la place du nouveau marché, en face de la maison commune ». Et il fut décidé que ces marbres seraient mis, « dans le plus bref délai, à l'abri des injures du temps et des immondices[1] ». Ceux qui étaient déposés au Champ-de-Mars y restèrent, en fait, plus de dix ans : le 30 septembre 1804, le proviseur Champeaux obtint qu'on les lui cédât, et les marches du soubassement de la statue équestre devinrent les marches de l'autel de l'église des Feuillants, chapelle du nouveau lycée[2].

Un dernier détail : le 22 germinal an II (11 avril 1794), le citoyen Vayssière rapportait qu'il avait découvert dans le grenier de la maison commune, entre autres objets, « la statue de Louis XV en cuivre, sur un cheval, représentant celle qui étoit à la cy-devant place Royale[3] ». C'était le cuivre de la gravure de Nicolas Dupuis. Il ne fut ni vendu ni détruit. Le 5 vendémiaire an VIII (25 septembre 1799), on le retrouva en faisant l'inventaire du mobilier de Charles-

1. Arch. mun., D 133, fol. 40 r° et v°.
2. P. Courteault, *Les Origines du lycée de Bordeaux. Le Lycée de l'an XI.* Bordeaux, 1905, in-8°, p. 43, n. 1.
3. Arch. mun., D 127, fol. 40 v°.

Mathieu Bert, piqueur de la Ville. Il fut remis au citoyen Graves, archiviste du canton, et c'est ainsi qu'il entra aux Archives municipales, où il est aujourd'hui conservé[1].

Les grilles de Fuet disparurent à leur tour. Une délibération du Conseil général de la Commune, en date du 18 octobre 1792, en ordonna la démolition[2], et le 2 pluviôse an II (21 janvier 1794), on ordonnança une somme de 1,021 livres, en faveur du citoyen Gendron, « pour remboursement des avances par lui faites depuis le 26 frimaire jusqu'au 9 nivôse, pour démonter les grilles et portes de fer du Chapeau-Rouge, de la Bourse, de la Douanne nationale et de la ci-devant porte de Tourny et en avoir fait transporter le fer au Château-Trompète et au ci-devant Grand Séminaire[3] ».

La destruction de la statue équestre avait fait disparaître de la Place Royale les vestiges de l'ancien régime. Un seul subsistait : le nom même de la Place. Il fut effacé à son tour et remplacé par le nom de *place de la Liberté*. Le 17 décembre 1792, on ordonnança une somme de 819 livres 19 sols 6 deniers au nom du sieur Quéva, marbrier-sculpteur, « pour vingt inscriptions des mots : *Actes des autorités constituées*, gravés sur tablettes de pierre de Taillebourg[4], et pour l'inscription de nouveaux noms substitués aux anciens à quelques places et rues de la ville », au prix convenu de 6 sols par lettre gravée sur pierre dure et de 3 sols 6 deniers par lettre gravée

1. Arch. mun., doc. non classés. — Cf. G. Ducaunnès-Duval, *Le cuivre de la gravure de Nicolas Dupuis* (*Rev. hist. de Bordeaux*, 1917, p. 55).

2. Arch. mun., D 100, fol. 114 v°.

3. *Ibid.*, D 126, fol. 120 r°.

4. Ces inscriptions désignaient les endroits réservés aux affiches officielles. L'une d'elles est visible sur la maison qui fait l'angle sud de la Place et de la rue de la Bourse.

sur pierre molle, savoir : « du nom *place de la Liberté*, gravé sur pierre dure, aux quatre coins de la Place ci-devant Royale ; du nom *rue de la Liberté* au lieu de celui de *rue Royale*[1]... »

En dépit de ce changement de nom, le souvenir de la Place Royale restait vivant à Bordeaux, et aussi celui de la statue équestre. La persistance de ces souvenirs explique le rôle que la place de la Liberté joua dans les fêtes civiques organisées par la Convention et le Directoire. Elle fut choisie pour servir de théâtre, le 2 pluviôse an III (21 janvier 1795) et les deux années suivantes, à celle de la Justice nationale, destinée à commémorer « la punition du dernier tyran des Français[2] ». Elle servit de station aux cortèges officiels pour d'autres fêtes civiques : par exemple, celle de la Souveraineté du Peuple, célébrée le 30 ventôse an VII (20 mars 1799), et la fête funèbre à la mémoire des trois ambassadeurs de la République assassinés à Rastadt par des hussards hongrois, sur l'ordre de l'Autriche (mai 1799)[3].

La place de la Liberté s'était, du reste, démocratisée à tous égards. Elle était devenue un lieu de marché, se substituant à la place du Marché-Royal ou ne faisant plus qu'un avec elle. Marchands de volaille, de viande « et autres subsistances » y étalaient. Les « cocassiers » de la Saintonge y apportaient leurs œufs et leurs poulets et, la vente finie, laissaient la place en déplorable état, pleine de « débris de paille et autres bourriers qui répandent une mauvaise odeur dont se plaignent les habitants de ladite place ». Le Bureau central décida, le 25 germinal an V (14 avril 1797), de remédier à ce désordre et il enjoignit à ces

1. Arch. mun., D 122, fol. 96 r°.
2. *Ibid.*, D 112, fol. 172 v°-173 v°. — Cf. Dr Barraud, *Vieux papiers bordelais*. Paris, 1910, in-18, p. 116-121.
3. Arch. mun., D 159, fol. 5 v°-9 r°, 89 v°-101 r°.

marchands « de nettoyer la place et d'amonceler les détritus dans un coin pour en faciliter l'enlèvement par les tombereaux du canton[1] ». Cet arrêté fut-il exécuté? En tout cas, d'autres documents prouvent que la place de la Liberté méritait de plus en plus son nom, dans tous les sens du mot. Des marchands ambulants y dressaient des baraques, en dehors du temps des foires, sans aucune autorisation : le Bureau central le leur interdit par un arrêté du 27 pluviôse an VII (15 février 1798)[2]. Les baraques établies à l'occasion des foires l'étaient sans ordre. La place entière était en lamentable état. Le 18 germinal an VI (17 avril 1798), le Bureau central signalait au Département l'urgence de réparations : les bancs qui bordent ladite place, — les bancs de Tourny, — « sont presque tous détruits... Toutes les dégradations proviennent de l'établissement des boutiques pendant les foires et notamment de celui des marchands de mouchoirs et autres qui étalent leurs marchandises tous les jours[3] ».

Quant aux foires, elles avaient continué à se tenir sur la place de la Liberté, dans la mesure où le permirent les événements. C'est ainsi que Bernadau constate qu'en mars 1795 il n'y avait aucune boutique sur la place[4]. Aux foires suivantes, l'anarchie la plus complète régna « relativement au placement des boutiques ». A partir de 1797, on commença à s'en préoccuper. Le Bureau central arrêta, le 14 février, que les marchands ne pourront établir de boutiques qu'au pourtour de la place et en tenant compte des piquètements qui seront faits[5]. Cet effort fait pour

1. Arch. mun., D 155, fol. 151 r°.
2. *Ibid.*, D 157, fol. 42 r°-v°.
3. *Ibid.*, D 168, fol. 105.
4. *Tablettes*, Bibl. mun., ms. 713, 7, p. 83.
5. Arch. mun., D 155, fol. 96 v°.

régulariser l'ordonnance des boutiques suivant le plan de Perier fut confirmé par un arrêté du Département, à la veille de la foire de 1798[1], arrêté motivé sans doute par les doléances du Bureau central au sujet de l'état de dégradation de la place. Les forains persistaient, du reste, à protester contre l'établissement de tout droit de plaçage, qu'ils dénonçaient comme une résurrection du monopole de Perier. La lutte aboutit, en 1799, à un arrêté du Bureau central, déclarant, le 7 février, qu'il lui appartenait de fixer le droit de plaçage sur les places et voies publiques et qu'il serait procédé, à la chaleur des enchères, « à la location de la place de la Liberté pour l'espace d'une année et seulement durant le tems des foires, qui ont lieu du 11 au 22 ventôse et du 25 vendémiaire au 9 brumaire ». L'arrêté précisait que les boutiques devraient être établies conformément au plan dressé par l'ingénieur du bureau des travaux publics[2]. Le 11 mars, on mit en adjudication les emplacements destinés aux boutiques : il y en eut quatorze adossées au mur de la Bourse et au pavillon central, vingt-deux adossées au mur de la Douane[3]. Il y eut encore des résistances de la part des forains[4]. Le nouvel ordre de choses, qui rétablissait, en fait, celui de l'ancien régime, ne fut définitivement consacré que sous le Consulat, par l'ordonnance du 6 ventôse an XIII (25 février 1805), du commissaire général de police Pierre Pierre, « concernant la police des grandes foires sur la place de la Liberté et une partie du port. » Cette ordonnance consacrait le droit de perce-

1. Arch. dép., L 1956.
2. Arch. mun., D 158, fol. 101 r°-v°.
3. *Ibid.*, D 159, fol. 24 r°-v°. — Un bureau de la loterie était, à cette époque, adossé au parapet, en face de la Bourse. Voir un arrêté du Bureau central du 27 germinal an VII (*Ibid.*, fol. 42 v°).
4. Cf. P. Courteault, *La vie des foires bordelaises*, p. 42.

voir une redevance de plaçage au profit d'un fermier, le sieur Trouillot, lequel s'engageait, par bail passé, le 12 fructidor an XII, avec le maire du Centre et approuvé le 18 par le préfet de la Gironde, à monter et à démonter à chaque foire les baraques de la place de la Liberté, à tenir ladite place propre, à assurer la police par une garde de jour et de nuit. Il était interdit aux marchands d'établir aucun étalage mobile « dans l'intérieur de la place et de ses pourtours ». Il était interdit aux habitants de la place de louer le devant de leurs maisons aux marchands revendeurs. Le champ de foire comprenait la Bourse, la place, la terrasse « en face du parapet » et la partie du port « depuis le pavillon des employés, situé vis-à-vis l'hôtel de la Douane, jusqu'à la porte du pont Saint-Jean[1] ». L'ordonnance de Pierre Pierre, qui reproduisait les termes des ordonnances des jurats du XVIIIe siècle et des lettres patentes de Perier, rendait à la Place Royale son ancienne destination. Mais elle ne put rendre la vie aux foires bordelaises : elles continuèrent à végéter sous l'Empire. La crise économique et le Blocus continental en compromettaient le succès[2].

La Place Royale était de plus en plus découronnée de son prestige. En 1808, à l'occasion de la venue de Napoléon Ier, elle eut un regain de vie passager. Elle s'appelait maintenant *Place Impériale*. Le 2 août, lorsque l'Empereur passa pour la seconde fois par Bordeaux, au retour de Bayonne, elle participa à la fête brillante que la Ville et la Chambre de commerce lui offrirent à la Bourse, et à laquelle assistèrent l'impératrice Joséphine, les maréchaux, les chambellans et la cour. Il y avait plus de mille invités. La Place

1. Arch. mun., 1 D 3, fol. 99 v°-101 v°. — Cf. *Arch. hist. de la Gironde*, t. LII, p. 128-132.
2. Cf. P. Courteault, *op. cit.*, p. 43-47.

resplendit des pots à feu qui illuminaient la corniche de la Bourse, dessinant les lignes harmonieuses du palais des Gabriel. Sur la place était installé un orchestre qui donna un concert et, à dix heures du soir, Varinot tira un feu d'artifice sur un ponton placé au milieu de la rivière. Une flottille de canots illuminés parcourait la rade. Des feux de joie étaient allumés sur la rive de la Bastide. Napoléon et Joséphine jouirent de ce spectacle du balcon de la Bourse[1]. C'est tout. Sous l'Empire, la Place Royale n'apparaît qu'une fois, éclairée par les reflets d'une fête de nuit officielle; après quoi elle retombe dans l'ombre. Il semble, en vérité, qu'elle porte la responsabilité de ses origines.

Ce qui est plus étonnant, la Restauration ne devait pas lui être beaucoup plus favorable. Au lendemain du retour des Bourbons, on put croire que l'attention serait ramenée sur elle. On lui rendit son premier nom. On le grava même sur la pierre : une inscription *Place Royale*, datant vraisemblablement de cette époque, est visible encore à l'angle de la Bourse. Mais ce fut à peu près tout. Le 5 juin 1816, un sculpteur, nommé Gois, proposa à la Ville de rétablir la statue équestre. Il comptait évidemment sur l'enthousiasme monarchique de la cité du 12 mars. Sa proposition fut accueillie avec réserve. Le maire Lynch la transmit au ministre de l'Intérieur. Sur le rapport d'Émérigon, le Conseil municipal décida de l'ajourner pour une raison d'ailleurs excellente, la situation financière de la Ville, et il n'en fut plus question[2].

La Place Royale allait être victime de la concurrence redoutable d'une autre place que la Restauration créa à Bordeaux sur les ruines du Château-

1. E. Rousselot, *Napoléon à Bordeaux*. Bordeaux, 1909, in-8°, p. 59-60.
2. Arch. mun., série M (dossier statue de Louis XV).

Trompette, la place des Quinconces. Les agrandissements de la forteresse royale avaient été, sous Louis XIV, la cause première de la construction sur le port d'une façade uniforme et de la place qu'elle devait encadrer. Sa démolition, sous Louis XVIII, consomma la déchéance de cette place. Ainsi les destinées de la Place Royale se trouvèrent liées à celles du Château-Trompette. C'est, en effet, sur l'esplanade des Quinconces que le grand administrateur de la Restauration, le préfet Tournon, concentra toute sa sollicitude : ce fut sa principale affaire, comme la Place Royale l'avait été pour les grands administrateurs du règne de Louis XV, Boucher et Tourny[1]. Cette esplanade, par ses seules dimensions, était destinée à supplanter la Place Royale. On en eut la preuve dès 1820, lorsqu'il fut question d'ériger à Bordeaux, à titre expiatoire, un monument à Louis XVI. C'est sur la place des Quinconces, au centre de l'hémicycle, que l'on décida de le placer, et c'est là que la première pierre en fut posée le 25 août 1826. On sait que le piédestal seul fut dressé. La Ville s'était engagée à fournir pour le revêtement « les marbres blancs provenant du piédestal détruit de la statue de Louis XV[2] ».

Il s'agit très vraisemblablement des deux bas-reliefs de Francin. Depuis 1792, ils avaient dû, ainsi que d'autres objets d'art échappés à la destruction révolutionnaire[3], être mis à l'abri dans quelque local de l'hôtel de ville. Ils avaient été transférés à une date inconnue, probablement sous l'Empire, à l'ancien hôtel de

1. Abbé Jacques Moulard, *Le comte Camille de Tournon, préfet de la Gironde (1815-1822)*, Paris, 1914, in-8°, p. 305-315. — P. Courteault, *L'aménagement de la place des Quinconces; histoire d'une idée (Pour l'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1914, p. 165-166).

2. P. Fourché, *Les statues à Bordeaux*, p. 31.

3. La statue funéraire du maréchal d'Ornano, par exemple.

l'Académie, où avaient été groupés les monuments de l'ancien Musée d'antiques créé par l'intendant Dupré de Saint-Maur. Quant à l'écusson municipal, aux trophées et aux consoles d'angles, ils furent égarés. En 1847, ils gisaient, abandonnés, dans un passage entre le cimetière de la Chartreuse et la pépinière départementale. C'est là que les découvrit l'archéologue Sansas : par lettre du 3 février 1847, il les signala à l'administration municipale[1]. Ils allèrent alors rejoindre au Musée d'antiques de la rue Jean-Jacques-Bel les deux bas-reliefs. Ceux-ci avaient été signalés en 1839 dans l'*Album du voyageur à Bordeaux*, édité par J.-B. Constant, comme des « morceaux importants sous le rapport de l'art ». Sur la foi de cette indication, Gustave Flaubert, âgé de dix-neuf ans, passant par Bordeaux en 1840, chercha à les voir. Mais, dans son impatience de visiter le Musée d'antiques, il oublia d'emporter le guide et il ne sut pas retrouver les sculptures de Francin :

> J'étais curieux de voir le Musée d'antiques pour expliquer à mes compagnons deux bas-reliefs dont j'avais lu la description le matin, mais je ne les ai pas retrouvés et M. Cloquet[2], par intuition, m'en a donné un que je ne reconnais pas[3].

La Place Royale, sacrifiée à la place des Quinconces, fut négligée sous la Restauration. Elle était, à cette époque, enlaidie par une construction bizarre qui occupait l'ancien belvédère : c'étaient les *Bains orientaux*. Ils existaient depuis 1800 ; ils furent démolis en 1826, lorsqu'on construisit les bains des Quin-

1. Arch. mun., 25 R 1.
2. Le Dr Jules Cloquet, ami du père de Flaubert.
3. Gustave Flaubert, *Voyage aux Pyrénées et en Corse*, publié dans la *Revue*, 1910, t. V, p. 3. — Cf. *Rev. hist. de Bordeaux*, 1910, p. 357.

conces. L'Allemand Lorenz Meyer, qui visita Bordeaux en 1801, signale ces bains, « d'où l'on a, dit-il, une belle vue sur la rivière », mais dont le style, « à la fois oriental, romain, chinois et gothique », véritable scandale devant les façades de Gabriel, excitait l'indignation du peintre Lacour. Ces bains sont figurés sur une aquarelle due à J.-B. Pelauque qui est postérieure à 1803 : on y peut voir, en effet, sur la Bourse, du côté de la place du Chapeau-Rouge, la voûte en bois, percée de quatorze lanternes vitrées, dont Bonfin couvrit la cour intérieure du monument à cette date[1].

Les Bains orientaux sont moins nettement indiqués sur une vue de la Place Royale, prise du quai de la Douane, par Garneray. Cette vue est antérieure à 1828, car on n'y voit pas les colonnes rostrales des Quinconces. Autant les bateaux sur la rivière, les groupes de personnages sur le quai sont vivants et animés, autant sont raides la façade de la Douane et le pavillon de la Bourse. On peut penser que Garneray devait médiocrement admirer ces architectures classiques; en tout cas, il paraît avoir été incapable d'en exprimer l'élégante beauté.

La Restauration se devait pourtant à elle-même de faire quelque chose pour la Place Royale. Ce qu'elle fit fut peu : elle la décora d'une fontaine. Cette fontaine, qui avait la prétention d'être monumentale, était, en réalité, un monument fort médiocre dû à l'architecte Durand. Elle était faite d'une vasque entourant un piédestal de pierre, qui supportait une

1. Voir une reproduction de cette aquarelle, conservée dans un album appartenant au petit-fils de Pelauque, M. Daniel Mérillon, avocat général à la Cour de cassation, dans l'intéressante publication de M. Meaudre de Lapouyade, *Voyage d'un Allemand à Bordeaux en 1801* (*Rev. hist. de Bordeaux*, 1912, p. 230).

La Place Royale de Bordeaux vers 1840,
d'après une aquarelle de Bordes.
(Archives municipales de Bordeaux.)

colonne décorée d'un chapiteau corinthien que surmontait une boule ornée d'une pointe. La première pierre fut posée le 17 juillet 1828, lors du passage de la duchesse de Berry, mère du duc de Bordeaux, se rendant aux eaux des Pyrénées. L'adjoint Lucadou ne se trompait pas en qualifiant de « modeste » cette fontaine destinée à remplacer « un précieux monument qu'enleva la tourmente révolutionnaire[1]. »

Trois lithographies nous font connaître la place ornée de cette fontaine. C'est d'abord la vue de Bordeaux, prise du marché au bois, par Balla : au premier plan, la place Richelieu, la Bourse surmontée de la voûte couvrant la cour; au deuxième plan, la place avec la fontaine, le belvédère débarrassé des Bains orientaux, qu'ont, d'ailleurs, remplacés d'autres bains, aussi laids — une vraie forteresse — devant la Douane; au fond, la tour décapitée de Saint-Michel, surmontée du poste de télégraphie optique. C'est aussi un dessin d'Alban, lithographié par Légé, montrant la place vue de la Bourse : la fontaine est au milieu; le quai, séparé de la place par des bornes de pierre, est animé par les diligences de Laffitte et Caillard. C'est, enfin, un autre dessin de Philippe, montrant la place vue de la Douane, avec la fontaine, les bornes, les diligences et, dans le fond, les arbres des Quinconces, la terrasse et les colonnes rostrales. Ces deux derniers dessins reproduisent avec un sentiment véritable les façades de Gabriel; les deux artistes en ont compris l'élégance et la beauté.

La monarchie de Juillet modifia à son tour l'aspect de la Place Royale : elle enleva la fontaine et la transporta place du Palais. La translation fut due à l'ini-

1. *Mémorial bordelais*, 18 juillet 1828. — La Ville de Bordeaux fit frapper, à cette occasion, une médaille de terre cuite (E. de Fayolle, *Inscriptions bordelaises sur terre cuite*, 1901, ms. conservé aux Arch. mun., n° 7, p. 20).

tiative du maire Duffour-Dubergier. Elle fut décidée en juin 1844. On donna comme raison que, depuis longtemps, la fontaine de la place du Palais tombait en ruines, que sa reconstruction était réclamée par les habitants du quartier.

Cette nécessité, reconnue par l'administration municipale, lui a donné l'idée d'y affecter un monument aujourd'hui sans usage et peu approprié par son caractère à l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui. Il s'agit de la colonne de la Place Royale.

Duffour-Dubergier estimait donc que la fontaine-colonne érigée en 1828 n'avait rien ajouté à la beauté de la place : c'était juger en homme de goût. La translation fut faite dans l'hiver de 1844; la dépense fut soldée le 14 mars 1845[1]. Ainsi la colonne-fontaine, devenue simple colonne sans objet, orna la place du Palais, où son inscription peut tromper les gens non avertis. Quant à la Place Royale, dénommée *place de la Bourse* en 1848, elle offrit l'aspect dont donne une idée un dessin de l'album de Philippe, du début du second Empire. Les bornes ont disparu, remplacées par des bancs de pierre. L'éclairage au gaz s'est substitué aux vieux réverbères à huile; les omnibus ont pris la place des diligences.

Le second Empire reprit l'idée de la Restauration. Il voulut, à son tour, mettre quelque chose à la place de la statue équestre, et de nouveau on songea à une fontaine. L'idée revint au jour lorsque, en 1854, les premiers travaux d'adduction des eaux du Taillan permirent d'espérer qu'on pourrait faire servir ces eaux à alimenter des fontaines monumentales sur les principales places de Bordeaux. Ces travaux éveillèrent l'attention de nombreux artistes et industriels,

1. Arch. mun., Conseil municipal, 12 D 24, fol. 218 r°-v°. — Pièces comptables.

qui offrirent à la Ville des projets. Le 15 juin 1854, Léonce Visconti, fils de Louis-Tullius-Joachim Visconti, l'architecte du tombeau de Napoléon aux Invalides, adressa au maire, Antoine Gautier, une lettre par laquelle il faisait hommage à la Ville de Bordeaux des plans et dessins de trois fontaines monumentales que son père, mort en 1853, lui destinait et qui avaient été, disait-il, sa dernière pensée. Visconti était célèbre comme spécialiste en ce genre; il s'était fait connaître à Paris en exécutant, en 1827, la fontaine Gaillon; il était aussi l'auteur des fontaines Molière et Louvois, de celle de la place Saint-Sulpice. Le Conseil municipal accepta avec reconnaissance « ce don précieux ». Mais la question des eaux n'était pas encore réglée et la dépense prévue s'élevait à 186,385 francs. Le projet fut ajourné. On le reprit en 1857. C'est Henry Brochon qui présenta au Conseil municipal un rapport copieux sur la question des fontaines monumentales. Il y disait en un emphatique langage :

La nymphe du Taillan ne se contenterait pas de bornes-fontaines seulement; elle réclame encore pour sa source orgueilleuse des monuments gracieux et des fontaines jaillissantes.

On songeait alors à décorer l'hémicycle des Quinconces d'une fontaine monumentale. Le projet de Visconti parut mesquin pour cet objet. Mais Brochon proposa de faire un sort à l'une de ses trois fontaines, celle des Trois-Grâces, en abandonnant, d'ailleurs, les deux autres offertes par l'artiste parisien :

L'une de ces trois fontaines surtout, celle des *Trois-Grâces*, honore à tous égards le génie de son illustre auteur. C'est un chef-d'œuvre gracieux et charmant, qui a réuni, au sein de votre commission, par une acclamation unanime, les plus sympathiques suffrages... Cette

fontaine, porte le mémoire descriptif, est appelée des Trois-Grâces du nom des statues qui la surmontent... De son bassin construit en pierre de Rauzan s'élève un piédestal en marbre blanc dont la disposition triangulaire est en parfaite harmonie avec celle des trois figures. Un dauphin, surmonté d'un enfant, jetant l'eau de ses narines, orne chacune des trois faces de ce piédestal sur lequel repose la vasque en fonte de fer... Ensemble, détails, tout est harmonieux, riant, délicieux. C'est un monument digne de Visconti, digne de Bordeaux.

Et Brochon proposait de l'ériger sur la place Richelieu. On discuta. Finalement, le Conseil adopta la proposition Brochon et prévit une dépense de 81,953 francs 37, honoraires compris, imputable sur le crédit de 200,000 francs affecté aux fontaines monumentales dans l'emprunt de 4,800,000 francs pour les eaux de la ville[1]. Le projet fut, du reste, encore ajourné par suite de la chute, en 1859, du réservoir de Saint-Martin.

Personne ne songea, en 1857, à la place de la Bourse. Elle était pourtant propre à recevoir un monument. Depuis 1832, les foires l'avaient peu à peu désertée. Successivement, elles avaient abandonné la place et le quai de la Douane, glissant vers la place Richelieu, où elles s'étaient installées en 1835. En 1853, elles avaient pris officiellement possession de l'esplanade des Quinconces[2]. La place de la Bourse était donc, peut-on dire, sans emploi. Mais, en 1857, elle était supplantée par sa voisine, la place Richelieu, que Brochon regardait comme le centre du port. C'est pourtant ce même Brochon qui, devenu maire, découvrit que la place de la Bourse serait le cadre le

1. Arch. mun., 12 D 38, fol. 109 v°-114 v°.

2. Cf. P. Courteault, *Les spectacles forains à Bordeaux de 1831 à 1856* (*Rev. hist. de Bordeaux*, 1916, p. 238-240).

plus convenable pour la fontaine de Visconti[1]. L'affaire fut de nouveau discutée le 23 décembre 1865. Le rapporteur Sicard observa que la place Richelieu serait un peu étroite pour un monument de cette importance et que, d'ailleurs, « la fontaine de Visconti, par son sujet mythologique, ses ornements dans le style Louis XV, semble faite exprès pour compléter l'œuvre de Gabriel et de Francin ». La discussion fut vive. On demanda l'ajournement. Brochon le combattit et le projet fut adopté par vingt et une voix contre cinq. Un second vote décida, par vingt-quatre voix contre quatre, que les Trois-Grâces et leurs accessoires seraient exécutés en bronze[2].

Brochon avait fait établir un devis par un statuaire parisien, grand prix de Rome, Gumery. Ce devis s'élevait à 120,000 francs. La Ville trouva que c'était cher. Sur l'avis de Charles Garnier, l'architecte de l'Opéra, Gumery substitua au marbre blanc le marbre du Jura et la fonte de fer au bronze pour la vasque, ce qui réduisit la dépense à 72,500 francs[3]. La direction de l'entreprise fut confiée à Gumery, mais on lui adjoignit un sculpteur bordelais, Amédée Jouandot, à qui Brochon s'était, du reste, d'abord adressé. Jouandot fut chargé de sculpter en bronze les trois enfants

1. Le 26 juin 1865, il lisait au Conseil municipal un rapport où il proposait la place de la Bourse pour la fontaine de Visconti. Le 2 octobre, dans un second rapport, il proposait un crédit de 117,000 francs pour quatre fontaines : place de la Bourse, projet Visconti (80,000 fr.), place Nansouty (7,000 fr.), place Mériadeck (5,500 fr.), place Fondaudège (24,500 fr.). A ces quatre fontaines, on en ajouta une cinquième : la fontaine de la place du Parlement.

2. Arch. mun., 12 D 51, fol. 169-172.

3. A. Gumery, statuaire, grand prix de Rome, 6, rue du Regard, Paris, au maire, 17 novembre 1865 (*Ibid.*, 12 D 46, pièces annexes).

sur les dauphins et en marbre la bordure du bassin et les moulures du piédestal; Gumery se chargea des trois Grâces, de la colonne, de la vasque et s'engagea à faire faire la fonte[1]. La dépense totale s'éleva à 111,013 francs 49. En 1868, on s'occupa d'aménager la place et de la rendre plus digne du monument : on y établit des gazons entourés de grilles, six bancs à double siège, six torchères à trois branches et deux candélabres de ville. Ces travaux furent terminés et le monument mis en place au début de 1869.

Ainsi fut fixée la physionomie de la place de la Bourse. Elle n'a pas changé depuis cinquante ans. En 1891 seulement on a restauré la vasque de la fontaine. Le second Empire, en créant là un square discret, a pris, en somme, le meilleur parti. Il a consacré le caractère historique de l'ancienne Place Royale. On doit regretter qu'on ait laissé, par négligence, détruire les vases qui couronnaient les balustres; trois ou quatre seulement subsistent aujourd'hui. Du moins, en 1916 et 1917, on a classé comme monuments historiques toutes les façades et les toitures, à l'exception de celles d'un seul immeuble (le n° 11). Cette excellente mesure garantit, il faut l'espérer, l'avenir[2].

Dans sa magistrale *Histoire de Bordeaux*, M. Camille Jullian a écrit que « l'emplacement de la Place Royale fut mal choisi », que « le public eût souhaité de voir aux Salinières la statue du roi et la grande ouverture de Bordeaux », que la Place Royale, à l'extrémité de la rue Saint-Remi, « était trop à l'écart, étouffée de tous côtés », enfin qu' « au lieu d'une colossale antichambre on eut un gracieux

1. La soumission de Gumery est du 22 janvier 1866, celles de Jouandot du 9 avril et du 6 mai (Arch. mun., 12 D 46, pièces comptables).

2. Il reste à faire disparaître les enseignes et les devantures des magasins qui déshonorent les façades.

boudoir ». Et il estime que Tourny répara l'erreur en ouvrant la place de Bourgogne, « véritable entrée de ville pleine de lumière et d'espace[1]. »

Dans un récent article, M. Lhéritier a repris, en l'aggravant, l'idée de M. Jullian :

Les Bordelais, dit-il, peuvent être fiers de cette place, récemment classée parmi les monuments historiques, mais il est évident qu'en ce qui concerne la circulation, elle n'a pas été établie au bon endroit; c'est une autre place de la Concorde, mais sans les Champs-Élysées et sans la rue de Rivoli. Le père de Gabriel a eu beau se documenter, en commençant par lever le plan de Bordeaux[2], il a fait œuvre d'architecte, mais non pas d'architecte urbaniste. Comme Tourny l'a vu, la Place Royale bordelaise aurait dû être ailleurs. Située en bordure de la ville, sans y avoir largement accès, elle ne pouvait prendre que la valeur décorative d'un avant-corps, d'un perron, d'un hors-d'œuvre. Elle était condamnée d'avance par les lois de la circulation, son centre étant presque absolument fermé. De nos jours, elle paraît plus inutile que jamais entre la place de Bourgogne, qui s'ouvre au bout du pont, la place Richelieu, largement percée, et la place des Quinconces, qui est le véritable perron, rendez-vous des promeneurs. Elle semble vieille de plusieurs siecles, comme une relique des temps passés; aucune activité ne peut la rajeunir. Sa construction, qui parut méritoire, a été une erreur. Tourny ne l'aurait pas commise[3].

L'histoire de la Place Royale permet, ce semble, de mettre au point ces opinions. Je ne connais pas de document qui prouve que le public, en 1728 et depuis, ait souhaité de voir la Place Royale aux Salinières.

1. *Histoire de Bordeaux*, p. 553-554.
2. Gabriel ne leva que le plan du port.
3. M. Lhéritier, *L'urbanisme au XVIIIe siècle. Les idées du marquis de Tourny* (*La vie urbaine*, 15 février 1921, p. 51-52). — Cf. aussi *Tourny*, t. II, p. 234-235.

Pour dresser la statue du roi, il fut seulement question, en dehors de l'emplacement choisi par les jurats et par Boucher, du carrefour de la rue Sainte-Catherine et de la rue du Chapeau-Rouge. Les partisans de ce projet, en l'espèce les parlementaires, voulaient mettre la place à l'intérieur de la Ville. Boucher et les jurats liaient sa création à celle d'une façade sur le port. L'idée, à cette date, était plus heureuse; elle répondait au besoin le plus pressant; elle devait avoir pour effet de briser enfin la clôture médiévale de la ville. En créant à cet endroit la Place Royale, Boucher et Gabriel choisirent le point le plus rapproché du sommet du croissant que dessine la rivière. On ne peut leur reprocher sérieusement de n'avoir pas mis leur place exactement au centre : il était occupé par le Château-Trompette, dont il était impossible, en 1728, de prévoir la disparition. Ce qu'ils voulurent, c'est donner à la ville la place qui lui manquait. Ils la mirent sur le port, parce que le port, dans une ville de commerce, est le siège des affaires. Ils ne la conçurent pas seulement comme une place décorative. Ils prétendirent en faire le centre du Bordeaux commercial. C'est pourquoi ils y élevèrent l'hôtel des Fermes; c'est pourquoi ils eurent l'idée, réalisée par Tourny, qui compléta leur œuvre, d'y placer la Bourse et d'en faire le siège des foires; c'est pourquoi ils doublèrent sa communication avec l'intérieur de la Ville par la percée de la rue Royale. Ce rôle pratique, la Place Royale l'a joué jusqu'après 1830. Pendant quatre-vingts ans, elle a été le centre des affaires, le rendez-vous des négociants, le lieu des échanges et aussi, par son belvédère, la promenade préférée des Bordelais. La Révolution, en renversant la statue équestre, a pu diminuer son prestige; elle ne l'a pas condamnée. Elle l'a même adoptée en la faisant servir à ses fêtes civiques. Quant à la place de Bourgogne, on peut

supposer que Tourny, en la créant, prévit le pont; mais ce n'est là qu'une hypothèse, et la place de Bourgogne, comme le dit d'ailleurs fort bien M. Jullian, ne fut jamais qu'une entrée de ville. Pour la place Richelieu, ouverte au début du XIXe siècle, elle n'eut qu'un rôle éphémère : elle fut, de 1835 à 1852, le siège des foires, et rien de plus. La place des Quinconces la supplanta. Mais celle-ci, née d'un compromis entre la place Ludovise tracée par Louis et la conception révolutionnaire d'une esplanade destinée aux fêtes publiques[1], on ne saurait dire qu'elle tient à Bordeaux le rôle de place centrale. C'est un admirable champ de foire, un vaste terrain propre aux expositions et aux parades militaires. Mais son rôle, au point de vue de la circulation urbaine, est des plus médiocres. Ce n'est, en fait, sur le plan qu'un trou immense qui, au lieu d'unir, comme le voulait Louis dans son beau projet, sépare la ville du quartier des Chartrons.

Si la Place Royale est morte, c'est que son rôle économique et social était terminé. Elle a subi la destinée de toutes les places dans nos villes modernes. C'est un fait général que la décadence des places à notre époque. Elles ne sont plus, comme jadis, des lieux où l'on se retrouve pour traiter les affaires publiques et privées, où l'on se réunit pour se divertir et causer. Les places ont été supplantées par les trottoirs des larges voies. A Bordeaux, les trottoirs des allées de Tourny et du cours de l'Intendance jouent aujourd'hui le rôle qu'a tenu la Place Royale sous Louis XV et Louis XVI, sous la Révolution et la Restauration. Quant à celle-ci, sa situation en dehors des courants actuels de circulation urbaine en a fait, comme à Paris la place des Victoires, qui lui servit

1. Cf. P. Courteault, *L'aménagement de la place des Quinconces; histoire d'une idée* (*Pour l'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1914, p. 145-172).

de premier modèle, un simple lieu de passage, un « carrefour stylisé ». Mais sa beauté subsiste. L'abandon relatif où elle est laissée lui donne le charme qui s'attache aux reliques du passé. Et son histoire fait un devoir aux Bordelais de conserver précieusement et de respecter ce pur joyau de leur façade, ce chef-d'œuvre de l'art classique français du XVIIIe siècle.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

A

Académie de Bordeaux, 32, 35, 49, 83, 410.
Adam (Lambert), sculpteur, 198.
Adélaïde (Mme), fille de Louis XV, 183.
Agard (Pierre), jurat de Bordeaux, 385.
Aguesseau (Henri d'), intendant de la généralité de Guienne, 6.
— (Henri-François d'), chancelier, garde des sceaux, 41, 69, 220, 221.
Alary (Jean), entrepreneur, 275.
Alban (Jean-Jacques), dessinateur bordelais, 425.
Albessard (Jean d'), président au Parlement de Bordeaux, 39, 42, 153, 154, 158.
Alesme (Gabriel d'), jurat de Bordeaux, 385.
Alesme de Saint-Clément fils (d'), jurat de Bordeaux, 223.
Amelot (Jean-Jacques), secrétaire d'État aux Affaires étrangères, prévôt maître des cérémonies des ordres du roi, 175, 223, 226, 228, 235, 236, 254, 262.
Amieilh, receveur de la caisse des deux et trois sols pour livre, 393.
Amis de la Constitution (club des), 409, 410, 412.
Ampoulange, fondeur, 411.
Antin (Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin de Montespan, duc d'), directeur général des Bâtiments, 30, 31, 32, 33, 117, 118, 128, 130, 139, 259.
Arche (Pierre-Antoine d'), jurat de Bordeaux, 138.
Argenson (Marc-Pierre, comte d'), ministre de la Guerre, 229, 361, 374.
Arnaud (Gaspard), officier de marine, propriétaire d'une échoppe près la porte des Paus, 110.
Asfeld (marquis d'), directeur des fortifications de la province de Guienne, 53, 79, 196.
Audouin, marchand cirier, 147.
Augeard (Henri d'), président au Parlement de Bordeaux, 73, 74.
Azan, capitaine de navire, 226, 234.

B

Bacalan (Joseph de), jurat de Bordeaux, 223.
— (Joseph), jurat de Bordeaux, 385.
Balla, dessinateur bordelais, 425.
Barbeguière, négociant bordelais, 327.
Barbier, ingénieur en second du Château-Trompette, 48, 56, 68, 242.

Barbot (Jean de), président à la Cour des Aides de Guienne, 372.
Barreyre (Jean-Baptiste), jurat de Bordeaux, 385.
Baudonnat, commerçant bordelais, 327.
Bazin de Bezons (Armand), intendant de la généralité de Guienne, 11, 14, 15.
Beaussan (de), intendant de la généralité de Poitiers, 89.
Beillard (Pierre), forgeron, 332.
Bel (Jean-Jacques), conseiller au Parlement de Bordeaux, 21, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 57, 59, 60, 68, 73, 74, 83, 116, 117, 154, 155, 158, 242.
Belhumeur, tailleur de pierre, 332.
Benillan (Pierre), propriétaire d'échoppe à démolir, 166.
Bentsmann, propriétaire d'échoppe à démolir, 166.
Béraldi (Henri), érudit, 390, 391.
Berjon (Jean-Baptiste), jurat de Bordeaux, 385.
Bernadau (Pierre), littérateur bordelais, 410, 418.
Bernage (de), intendant de la généralité de Toulouse, puis de Paris, 89, 234.
Berry (Marie-Caroline, duchesse de), 425.
Bert (Charles-Mathieu), piqueur de la Ville de Bordeaux, 416.
Bertin (Henri-Léonard-Jean-Baptiste), contrôleur général des finances, 392, 393, 394, 395, 396.
Besnier (Élisabeth), femme de Jacques Gabriel, 259.
Beurdeley (A.), collectionneur, 387.
Biard (Pierre), sculpteur, 412.
Bignon de Blanzy (Armand-Roland), intendant de la généralité de La Rochelle, 89.
Biraud (de), subdélégué de Bergerac, 336.
Bitry (de), ingénieur en chef du Château-Trompette, 23, 42, 46, 48, 56, 68, 196, 242.
Boffrand (Germain), architecte, 208.
Bogaert (Martin van den), *voy.* Desjardins.
Boisson (Jacob), propriétaire d'une échoppe démolie, 110.
Bonfin (François), employé aux travaux du roi, bourgeois de Versailles, 104, 105.
— (François), entrepreneur de la Place Royale, 104, 105, 108, 165, 174, 180, 233, 262, 263, 264, 281, 292, 320, 322, 327.
—(Michel), architecte, 291, 313.
— (Richard-François), ingénieur de la Ville de Bordeaux, 352, 409, 424.
— (veuve), 336.
Bonneau (Isaac Joly de), jurat de Bordeaux, 38.
Bonnet (Jean), bourgeois et marchand de Bordeaux, 109.
— (veuve), propriétaire d'une échoppe près la porte des Paus, 109, 110.
Bouchardon (Edme), sculpteur, 122, 198, 361, 398, 399.
Boucher (Claude), intendant de la généralité de Guienne, 1, 15, 16, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 33, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 63, 67, 69, 72, 73, 74, 75, 78, 79, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 101, 106, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 122, 124, 126, 127, 131, 139, 140, 141,

142, 146, 152, 153, 154, 155, 158, 159, 160, 161, 162, 167, 168, 169, 174, 175, 195, 196, 197, 199, 200, 204, 205, 207, 208, 209, 212, 215, 216, 219, 224, 225, 227, 229, 230, 231, 234, 235, 237, 242, 244, 245, 246, 248, 253, 254, 257, 260, 262, 263, 264, 267, 268, 269, 270, 274, 294, 295, 319, 321, 325, 326, 328, 336, 339, 342, 343, 384, 402, 422, 432.
— (François), peintre, 313.
Bousseau (Jacques), sculpteur, 76, 122.
Boutin (Charles-Robert), intendant de la généralité de Guienne, 376, 391, 392, 393.
Boze (de), médailliste du roi, 235.
Brion (François), fontainier de la Ville de Bordeaux, 105, 147.
Brochon (Guillaume-Henry), maire de Bordeaux, 377, 427, 428, 429.
Brosses (Charles de), premier président au Parlement de Bourgogne, 397.
Bruno (Pierre), jurat de Bordeaux, 38.
Buissière (Étienne), entrepreneur de la Place Royale, 104, 253.
Burguet, notable bordelais, 409.
— (Jean), architecte, 313.

C

Caila (Christophe), jurat de Bordeaux, 385.
Cambon, encanteur juré de la Ville de Bordeaux, 363, 364.
Camiran (Léonard Majance de), jurat de Bordeaux, 385.
Carcy (Gervais), adjudicataire d'emplacement, 169.
Carteron (Pierre), négociant bordelais, 48.
Carteyron (veuve), adjudicataire d'emplacement, 169.
Carton, député au Conseil du commerce, 197.
Castaignet, dit Mingeon, marchand voilier, 327, 329, 331.
Castaing (Arnaud), jurat de Bordeaux, 385.
— (Michel), jurat de Bordeaux, 223.
Caudéran (Bernard), propriétaire d'échoppe à démolir, 166.
Cazau, propriétaire de maison à démolir, 167.
Champaignac, commerçant bordelais, 327.
Charles VIII, roi de France, 3, 7.
Chaumet (Jean), adjudicataire d'emplacement, 169.
Chauvelin (Germain-Louis de), garde des sceaux, 139, 143, 196.
Chavaille (François), secrétaire de la Ville de Bordeaux, 386, 395, 396.
Chevalier (veuve), 147.
Choffard (Pierre-Philippe), graveur, 390.
Cholet, trésorier de la Ville de Bordeaux, 331, 333, 335, 351, 353.
Chouipe, propriétaire d'échoppe à démolir, 166.
Clarmont, négociant bordelais à Florence, 347.
Clautrier, commis du contrôleur général, 75, 77, 80, 81, 160.
Clermont, négociant bordelais, 48.
Clock, négociant bordelais, 48.
Cloistrier, *voy.* Clautrier.
Cloquet (Dr Jules), 423.
Cochin (Charles), graveur, 187.
— (Charles-Nicolas) fils, graveur, 387, 388, 389, 390, 391.
Colbert (Jean-Baptiste), con-

trôleur général des finances, 6, 10, 114.
Collet, menuisier, 332.
Constant (J.-B.), éditeur de l'*Album du voyageur à Bordeaux*, 423.
Corrège (Le), 357.
Cotte (Robert de), premier architecte du roi, 31, 32, 33, 36, 54, 87, 118, 259.
Couder (demoiselles), propriétaires d'appentis à démolir, 328, 329.
Couderc, propriétaire de maison à démolir, 167.
Coustou (Éléonore), mère de Francin, 302.
— (Guillaume Ier), sculpteur, 76, 122, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 140, 150, 214, 217, 300.
— (Nicolas), sculpteur, 76, 122, 300.
Coysevox (Antoine), sculpteur, 11, 129, 214, 221.
Cradock (Mme), auteur d'un *Voyage en France*, 406.
Crozilhac, député de Bordeaux auprès de l'Assemblée nationale, 412.
Cumberland (Guillaume-Auguste, duc de), 375.

D

Daleau (Jacques-François), jurat de Bordeaux, 138.
Dangeau (Philippe de Courcillon, marquis de), 17.
Dardan (Étienne), entrepreneur de la Place Royale, 104, 108, 165, 174, 180, 233, 263, 264, 281, 292, 320, 323, 327, 336.
Dejean (Louis-Guillaume), procureur-syndic de la Ville de Bordeaux, 38.
Deniau, propriétaire d'une échoppe démolie, 110, 167.
Descorps (Pierre), adjudicataire d'emplacement, 269.
Desfontaines (Pierre-François Guyot, abbé), 43.
Deshairs (Léon), 313, 314.
Desjardins (Martin), sculpteur, 10, 129, 221.
— Ouvrier monteur de la statue équestre, 227.
Desmarets (Nicolas), contrôleur général des finances, 17.
Dessudres (Fleury), jurat de Bordeaux, 144, 145.
Detan, officier municipal de Bordeaux, 409.
Diderot (Denis), 228.
Doazan, receveur de la caisse des deux sols pour livre, 395.
Dodun (Charles-Gaspard), contrôleur général des finances, 25.
Douin, commis du contrôle général, 223.
Dubergier, négociant bordelais, 48.
— (Raymond), jurat de Bordeaux, 138.
Duboscq (Guillaume), secrétaire de la Ville de Bordeaux, 11, 38, 138, 144, 385.
Duchange (Gaspard), graveur, 389.
Dudon, député de la Ville de Bordeaux à Paris, 15.
Duffour-Dubergier (Lodi-Martin), maire de Bordeaux, 426.
Dujardin (demoiselle), directrice du spectacle à Bordeaux, 162.
Dulamon, négociant bordelais, 48.
Dumoulin (Charles), jurat de Bordeaux, 385.
Dupérier de Larsan (Marc-Antoine), jurat de Bordeaux, 385.
Dupin (Joseph), jurat de Bordeaux, 144, 145.

Du Plessy (Michel), ingénieur du Château-Trompette, 9, 14, 20, 22, 29, 130.
— (Pierre), conseiller au Parlement, 109.
Dupon (la), cuisinière, 147.
Dupont, fondeur, 413.
Dupré de Saint-Maur (Nicolas), intendant de la généralité de Guienne), 21, 340, 423.
Dupuis (Nicolas), graveur, 356, 364, 365, 388, 389, 390, 391, 415.
Durand (Gabriel-Joseph), architecte bordelais, 424.
— (veuve) et fils, commissionnaires de Toulouse, 351, 352, 353.
Durfort-Boissière (Jean-Sylvestre, marquis de), sénéchal d'Agenais et de Condomois, 12, 14, 15, 16, 18, 20, 22, 24, 29, 47, 114, 152, 153.
Duthil aîné (Pierre), adjudicataire d'emplacement, 169.
Dutour (Louis), propriétaire d'une échoppe près la porte des Paus, 109.
Duval, propriétaire de maison à démolir, 166.
Du Vigier (Jean-Armand-Claude), procureur général au Parlement de Bordeaux, 40.
Duvivier (Jean), graveur de médailles, 140, 141, 147, 149, 150, 238, 383.

E

Émérigon (Marc-Pierre-Marie), conseiller municipal de Bordeaux, 421.
Épinay (André d'), archevêque de Bordeaux, 3.
Esmangart (Charles-François-Hyacinthe), intendant de la généralité de Guienne, 340.
Estrades (Louis-Godefroy, comte d'), maire de Bordeaux, 138, 149, 385.
Eu (Louis-Charles de Bourbon, comte d'), gouverneur de Guienne, 50, 149.

F

Falconet (Étienne-Maurice), sculpteur, 397, 398, 399.
Fargès (François de), intendant de la généralité de Guienne, 393.
Fauché, menuisier, 332.
Faure (Jean), adjudicataire d'emplacement, 169.
Faurie (Gabriel), adjudicataire d'emplacement, 169.
— jeune (Jean), adjudicataire d'emplacement, 169.
Fégère, propriétaire d'une maison entre les portes des Paus et du Chapeau-Rouge, 108, 109, 110, 167.
Fénix (Jean-Baptiste), jurat de Bordeaux, 138.
Fessard (Etienne), graveur, 390, 391.
Flaubert (Gustave), 423.
Fleury (André-Hercule de), cardinal, premier ministre, 41, 125, 130, 139, 142, 143, 196, 197, 206, 219, 220, 221.
Foix-Candale (François de), évêque d'Aire, 412, 413.
— (Marie de), 412.
Fourcade (François), jurat de Bordeaux, 223.
Fourché (Paul), érudit bordelais, 387, 388.
Fragonard (Honoré), peintre, 313.
Francin (Clair-Claude), sculpteur, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 308, 310, 311, 312, 314, 315, 334, 335, 347, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 373,

375, 376, 377, 378, 384, 390, 414, 415, 422, 423, 429.
— (François-Alexis), 302.
Frugoni (Benedetto), patron de barque de Carrare, 351.
Fuet (Jean-Joseph), maître serrurier de Bordeaux, 337, 338, 401, 416.

G

Gabriel (Ange-Jacques), 55, 129, 156, 161, 213, 214, 224, 257, 259, 260, 261, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 275, 276, 277, 278, 279, 281, 283, 284, 286, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 304, 313, 317, 325, 329, 330, 331, 339, 343, 346, 347, 348, 349, 355, 358, 360, 361, 384, 396, 402, 421.
— (Jacques), 5, 15, 18, 30, 36, 45, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 97, 99, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 110, 111, 112, 119, 120, 121, 122, 124, 126, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 146, 147, 149, 150, 151, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 167, 168, 169, 171, 174, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 189, 190, 191, 192, 193, 196, 197, 198, 199, 200, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 212, 215, 216, 219, 220, 223, 227, 233, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 262, 264, 267, 268, 269, 270, 275, 278, 294, 295, 296, 313, 315, 317, 319, 320, 322, 323, 324, 325, 326, 328, 330, 339, 342, 343, 356, 384, 400, 402, 403, 406, 421, 424, 425, 429, 431, 432.
Galatheau (Joseph-François de), jurat de Bordeaux, 138, 144, 364.
Garat, député à Paris des propriétaires des maisons démolies, 9.
Garderat (demoiselle), propriétaire d'échoppe à démolir, 166.
Garneray (Ambroise-Louis), dessinateur bordelais, 424.
Garnier (Charles), architecte, 429.
Garrigues (Jean), patron de barque sur le canal de Languedoc, 352.
Gatte, marchand de métaux, 204.
Gaufreteau (Louis-Joseph), adjudicataire d'emplacement, 169.
Gendron, serrurier bordelais, 416.
Giac, propriétaire d'une des maisons démolies, 9, 20, 22, 29.
Girardon (François), sculpteur, 122, 129, 221, 398.
Giron (Jeanne), propriétaire d'une maison adossée à la Cour des Aides, 109.
Godefroy, entrepreneur bordelais, 414.
Gois, sculpteur bordelais, 421.
Gouffran (Étienne), pilote, 226, 234.
Goullons (Jules de), secrétaire du roi près la Cour des Aides de Paris, 182, 193.
Graves, archiviste du canton de Bordeaux, 416.
Grégoire (Mlle), propriétaire de maison à démolir, 167.
Grimm (Melchior, baron), 398, 399.
Guimon, receveur des trois sols pour livre, 236.

GUITET (Jean), adjudicataire d'emplacement, 169.
GUMERY (A.), sculpteur, 429, 430.
GUYMONT, ministre de France à Gênes, 344, 345.
GUYONNET (Jean-Joseph DE), conseiller au Parlement de Bordeaux, 40.

H

HARDOUIN-MANSART (Jules), architecte, 10, 54, 87.
HENRI IV, roi de France, 2, 241.
HÉRICÉ, architecte, 22, 28, 29, 30, 36, 44, 48, 63, 80, 82, 90, 115, 117, 120, 122, 131.
HOOGSTOEL, négociant bordelais, 48.
HURTIN (Jean), pilote de la maison Saige, 48.
HUSTIN (Jacques), faïencier, 313.

J

JAMES, notaire, 211.
JAUGEON (Géraud), entrepreneur de la Place Royale, 104, 108, 110, 165, 174, 180, 233, 263, 264, 281, 292, 320, 322, 327, 336.
— (Jean), architecte, 109.
JAUGEON-LACROIX (Pierre), architecte, 109.
JOSÉPHINE (l'impératrice), 420, 421.
JOUANDOT (Amédée), sculpteur bordelais, 429.
JULLIAN (Camille), 3, 21, 430, 431, 433.

K

KATER (Pierre DE), jurat de Bordeaux, 144, 145.

L

LABARBERIE, chef des bureaux du contrôleur général, 396.
LA BONTÉ, tailleur de pierre, 332.
LABOTTIÈRE (Ignace), marchand de toile, 327, 329.
LACASSAGNE (Jean), propriétaire d'échoppe à démolir, 166.
LA CAZE (Joseph DE GILLET, marquis DE), premier président au Parlement de Bordeaux, 39, 41, 42, 58, 73, 74, 158, 237, 244.
LACOUR (Pierre), peintre bordelais, 424.
LAFAGE, traiteur, 146.
LAFARGUE (N...), propriétaire d'échoppe à démolir, 166.
— (Pierre), propriétaire d'échoppe à démolir, 166.
LA FEUILLADE (François D'AUBUSSON, vicomte DE), 10, 17.
LAFFITTE et CAILLARD (diligences de), 425.
LAFOURCADE (Raymond), chirurgien bordelais, 327, 329.
LAFRIZE, tailleur de pierre, 332.
LA GALISSONNIÈRE (Roland-Michel BARRIN, marquis DE), chef d'escadre, 376.
LAGRANGE-CHANCEL (Joseph DE), poète, 372.
LALANNE, propriétaire d'échoppe, rue de la Vieille-Corderie, 108.
— (veuve), propriétaire de la même échoppe, 110.
LA MOTTE (Catherine-Angélique DE), femme d'Ange-Jacques Gabriel, 259.
LANCRE (Joseph D'ESPENS DE), jurat de Bordeaux, 385.
LA NEUVILLE (DE), intendant de la généralité de Besançon, 89.
LANGE, propriétaire de maison à démolir, 167.
LA PORTE (DE), fermier général, 159.

Laprade (Jean-Baptiste), adjudicataire du pavillon central de la Place Royale, 333.
La Rive, négociant français à Livourne, 347.
La Salle (Jean de), capitaine de navire, 3.
La Tour (de), intendant de la généralité de Rennes, 89.
Lattré, éditeur du plan de Bordeaux, 387.
Latus, officier municipal de Bordeaux, 409, 411.
Lavaud (veuve), adjudicataire d'emplacement rue Royale, 332.
Leblond de Latour (Marc-Antoine), peintre, 130, 131.
Le Camus (Charles-Étienne-Louis), mathématicien, 217.
Lecszinska (Marie), reine de France, 183.
Ledant, appareilleur, 379.
Ledoulx, trésorier de la Ville de Bordeaux, 174, 175.
Le Dreux, dessinateur, 262.
Légé, lithographe bordelais, 425.
Le Goupil (Mathieu), entrepreneur des Bâtiments du roi, 182, 183.
Le Hongre (Étienne), sculpteur, 10, 129, 221.
Le Lorrain (Robert), sculpteur, 131.
Lemarchand, inspecteur des manufactures, 241, 293, 294.
Lemoyne (Jean-Baptiste Ier), sculpteur, 131.
— (Jean-Baptiste II), sculpteur, 130, 131, 132, 137, 138, 139, 140, 141, 150, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 211, 212, 215, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 227, 228, 230, 232, 233, 234, 239, 266, 356, 357, 358, 378, 379, 384, 387, 388, 389, 390, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 414.
— (Jean-Louis), sculpteur, 130, 132, 137, 138, 140, 141, 195, 198, 199, 200, 201, 202, 204, 205, 206, 207, 211, 212, 215, 216, 217, 219, 232, 234.
Lenfant (Pierre), peintre, 374.
Lenormant de Tournehem (Ch.-Fr.-Paul), directeur général des Bâtiments, 304, 305, 344, 345, 350, 359, 360, 389.
Lepautre (Pierre), sculpteur, 302.
Le Peletier (Claude), contrôleur général des finances, 28, 46, 50, 52, 55, 56, 69, 72, 74, 75, 76, 78, 79, 82, 83, 119, 155, 159.
Lesage (Alain-René), 317.
Lhéritier (Michel), 431.
Lièvre (les héritiers de feu), adjudicataires d'emplacement, 169.
L'Isle (Salomon de), littérateur agenais, 383.
Louis XIII, roi de France, 4.
— XIV, roi de France, 4, 7, 10, 11, 12, 13, 15, 20, 26, 114, 339, 370, 422.
— (projet de statue équestre à Bordeaux de), 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 23, 27, 29.
— (statue équestre à Lyon de), 122, 127, 207, 221.
— (statue à Rennes de), 10, 127, 214, 221.
— (statues équestres à Paris de), 208, 221, 226, 398, 399.
— (statue équestre à Dijon de), 221, 348.
— XV, roi de France, 30, 38, 43, 50, 52, 60, 62, 75, 78, 83, 86, 114, 124, 125, 130, 139, 143, 175, 183, 188, 196, 201, 207, 213, 214, 215, 219, 220, 225, 226, 228, 235, 303, 311, 345, 369, 370, 374, 380, 381,

390, 391, 392, 394, 395, 422, 433.
Louis XV (buste par J.-B. Lemoyne de), 357.
— (gravure de la statue équestre de), 386, 387, 388, 389, 390.
— (médailles commémoratives de la statue équestre de), 140, 141, 142, 143, 144, 145, 148, 149, 235, 236, 237, 238, 395, 396.
— (réductions de la statue équestre de), 392, 393, 394, 395.
— (statue équestre à Bordeaux de), 30, 32, 33, 34, 36, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 69, 72, 75, 76, 80, 84, 93, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 131, 132, 133, 139, 140, 141, 142, 146, 176, 195, 196, 197, 199, 200, 204, 205, 208, 212, 219, 224, 225, 226, 227, 228, 230, 233, 238, 239, 242, 263, 264, 329, 339, 342, 343, 345, 347, 354, 355, 358, 359, 360, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 371, 373, 376, 378, 379, 383, 397, 398, 399, 406, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 422, 423, 430, 432.
— (statue équestre à Paris de), 392.
— (statue à Reims de), 390.
— (statue à Rennes de), 357, 389.
— XVI, roi de France, 377, 403, 405, 422, 433.
— XVIII, roi de France, 422.
— (Victor), architecte, 69, 340, 406, 433.
Lucadou, adjoint au maire de Bordeaux, 425.
Luciani (comte Giuseppe), marchand de marbre de Carrare, 347.
Lynch (Jean-Baptiste, comte), maire de Bordeaux, 421.

M

Magniany, *voy.* Monzoni.
Maignol (Jean-Baptiste), jurat et procureur-syndic de Bordeaux, 38, 40, 138, 144, 145, 225, 236, 237, 385.
Maine (Louis-Auguste de Bourbon, duc du), 50.
— (Anne-Louise de Bourbon, duchesse du), 54.
Marboutin (Jean de), jurat de Bordeaux, 38.
Marc-Aurèle (statue de), 397.
Marguerite de Navarre, reine de France, 2.
Marigny (Abel-François Poisson, marquis de), directeur général des Bâtiments, 391.
Marionneau (Charles), érudit bordelais, 187, 364, 367, 373.
Marivaux (Pierre Carlet de Chamblain de), 317.
Marmontel (François), 228.
Marolles (A.), dessinateur, 174, 175, 176, 177.
Marquet, adjudicataire des fermes de Bordeaux, 137, 140.
Marteau (François), graveur de médailles, 235, 238.
Martin (Jean-Baptiste), peintre, 233.
Martin de Tirac, propriétaire de maison à démolir, 167.
Mathieu, ouvrier monteur de la statue équestre, 227.
Maurepas (Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de), ministre d'État, 225.
Mentet, notaire, 136, 139.
Mesmon (de), écuyer du roi, 125.
Meyer, négociant bordelais, 48.
— (Lorenz), voyageur allemand, 424.
Michel-Ange, 357.
Mignard (Pierre), peintre, 198.
Milcent (Philippe-Nicolas), graveur, xiv, note.

Miramont, jurat de Bordeaux, 223.
Misonet, receveur au contrôle des actes, 139.
Montesquieu (Charles de Secondat de), 41, 225, 317.
Montrevel (Nicolas-Auguste de La Baume, marquis de), commandant de la province de Guienne, 17.
Monzoni (Bernardo), marchand de marbre de Carrare, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353.
Morin, notaire, 182.

N

Nairac, négociant bordelais, 48.
Napoléon Ier, 420, 421.
Noailles (Françoise-Charlotte d'Aubigné, maréchale de), 74.

O

Oré, officier municipal de Bordeaux, 411.
Orléans (Philippe, duc d'), régent de France, 198, 207.
Orry (Philibert), contrôleur général des finances, 83, 85, 103, 139, 159, 160, 175, 196, 199, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 216, 219, 220, 221, 224, 226, 235, 236, 239, 253, 254, 255, 256, 260, 266, 275, 343.
Orsolini, marchand de marbre de Carrare, 349.

P

Pajot, intendant de la généralité de Montauban, puis de Paris, 89, 391.
Pallot (Léonard), architecte, 109.
Parran, notaire, propriétaire d'échoppe à démolir, 166.
Parrocel (Charles), peintre, 368, 370, 371, 373, 374, 375.
— (Joseph), peintre, 370.
Pasquet (Jean), adjudicataire d'emplacement, 169.
Patte (Pierre), architecte et graveur, 391, 398, 399.
Pelauque (Jean-Baptiste), aquarelliste bordelais, 424.
Pelet (Jean), trésorier de France, 327, 329.
Pelletier, receveur des trois sols pour livre, 304.
Pelletreau (François), 413.
Pellot (Claude), intendant de la généralité de Guienne, 5, 6, 7, 9, 10, 14.
Pénicaut (Abraham-Vital), procureur au Parlement, 153, 166.
Perier (Philippe), adjudicataire des baraques de la Place Royale, 49, 403, 407, 419.
Peronet, propriétaire d'échoppe à démolir, 166.
Perrin, avocat de la Ville de Bordeaux à Paris, 204, 206, 211, 217, 219, 221, 223, 225, 233, 234.
Philippe (Jules), dessinateur bordelais, 425, 426.
Pierre (Pierre), commissaire général de police, 419, 420.
Pierre le Grand (statue équestre de), 398, 399.
Pigalle (Jean-Baptiste), sculpteur, 361, 390, 392.
Piron, adjudicataire d'emplacement, 253.
— (Léonard), pâtissier, adjudicataire d'emplacement, 169, 327.
Plénaud, plâtrier bordelais, 414.
Policard (Pierre), trésorier de France, 327, 329.
Pomiès d'Agassac, jurat de Bordeaux, 223.

Pompadour (Antoinette Poisson, marquise de), 184, 344, 372, 391.
Portalis (baron), érudit, 390, 391.
Portier (Nicolas), inspecteur des travaux de la Place Royale, 105, 166, 234, 251, 252, 255, 261, 262, 263, 265, 267, 272, 280, 283, 286, 287, 288, 289, 291, 292, 308, 309, 319, 322, 325, 326, 328, 331, 333, 338, 342, 355, 363.
Pressigny (de), directeur des Fermes à Bordeaux, 170.
Prevost, notaire, 182.
Prian (Augustin), adjudicataire d'emplacement, 169.
Prunier (B.), maître serrurier de Bordeaux, 354, 355, 379.
Pudefer, adjudicataire d'emplacement, 169.
Puget (Pierre), sculpteur, 122.

Q

Quéva, marbrier-sculpteur bordelais, 416.
Queyreau (Jean-Baptiste), jurat de Bordeaux, 364.
Quin (Valentin), négociant bordelais, 327, 329.

R

Ratier, propriétaire d'une échoppe démolie, 110.
Raynal (Pierre-André), jurat de Bordeaux, 352, 364.
Réau (Louis), 397.
Régny, directeur de la poste de France à Gênes, 345.
Renaire, commerçant bordelais, 327, 329.
Rey, avocat de la Ville de Bordeaux à Paris, 142, 148, 197.
Ribail (Jean), jurat de Bordeaux, 26, 44, 47.
Richelieu (Louis-François-Armand Du Plessis, duc de), maréchal de France, gouverneur de Guienne, 340, 369, 371, 372, 373, 375, 384, 385, 394, 395, 396.
Roberdeau (Antoine), orfèvre bordelais, 327.
Roche, négociant bordelais, 327.
Rollin, négociant français à Livourne, 347.
Roma (Jean), jurat de Bordeaux, 385.
Roquette (Pierre), jurat de Bordeaux, 38.
Rossignol, ouvrier monteur de la statue équestre, 227.
Rousseau (Jean-Jacques), 317.
Roussel, fermier général à Bordeaux, 170.
Roussi, plâtrier bordelais, 414.
Rozier, jurat de Bordeaux, 40.
Rozy, ouvrier monteur de la statue équestre, 227.
Rulleau (Jean), jurat de Bordeaux, 364.

S

Saige, armateur bordelais, 48.
Saincric (Pierre-Noël de), jurat de Bordeaux, 144, 145.
Saint-Pierre (de), ingénieur adjoint à Gabriel, 53, 87, 128.
Saint-Simon (Louis de Rouvroy, duc de), 17.
Salette (Pierre), pilote de la maison Saige, 48.
Sallegourde (Antoine de Raymond de), jurat de Bordeaux, 38.
Sansas (Pierre), archéologue bordelais, 423.
Sautray, fondeur, 217.
Saxe (Maurice de), maréchal de France, 369, 371, 374.
Segonnes (Jean de), procureur du sénéchal de Guienne, 165.
Ségur (Joseph de), sous-maire

de Bordeaux, 38, 50, 73, 84, 138, 144, 197, 221, 385, 394.
Séjourné, notaire, 136, 139.
Serizy (de), marchand de fer, 232.
Sève (Guillaume de), intendant de la généralité de Guienne, 6.
Sicard, conseiller municipal de Bordeaux, 429.
Simonnot (Joseph-Nicolas), maître fondeur, 396.
Sourdis (François de), archevêque de Bordeaux, 3.
Swinburne (Henri), voyageur anglais, 406.

T

Tarlé (de), inspecteur des marbres du roi, 348, 349, 350, 351.
Tellier, *voy.* Tessier.
Tessier, notaire, 133, 138, 139, 140, 197.
Thibaut (Jean-François), procureur-syndic de la Ville de Bordeaux, 364.
Thomas (Fernand), érudit bordelais, 374.
Tigné (chevalier de), directeur des fortifications du pays d'Aunis, 53, 55, 56, 59, 60, 61, 77.
Touget, marchand de plomb, 338.
Tourneur, syndic des procureurs du Parlement de Bordeaux, 39.
Tournon (Camille, comte de), préfet de la Gironde, 340, 422.
Tourny (Claude-Louis Aubert, marquis de), intendant de la généralité de Guienne, 383, 389.
— (Louis-Urbain Aubert, marquis de), intendant de la généralité de Guienne, 1, 21, 22, 49, 68, 83, 91, 111, 112, 233, 234, 237, 239, 257, 264, 265, 266, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 281, 283, 284, 286, 287, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 306, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 335, 336, 337, 339, 340, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 364, 366, 367, 370, 371, 376, 377, 384, 387, 389, 402, 403, 418, 422, 431, 432, 433.
Touya (Mathieu), trésorier de la Ville de Bordeaux, 396.
Tranchand-Lafaveur (Pierre), architecte, 109.
Tranchère (Arnaud), procureur-syndic de la Ville de Bordeaux, 385, 386.
Trouillot, fermier du plaçage à Bordeaux, 420.
Trouvé (Pardon), député de la Ville de Bordeaux à Paris, 145, 222, 223, 235, 236, 238, 384, 386, 388, 392, 393, 394, 395, 396.
Trudaine (Daniel-Charles), intendant des finances, 255, 256.

V

Vallès (la veuve de Pierre), adjudicataire d'emplacement, 169.
Vandenbranden, négociant bordelais, 48.
Van der Woort (Michel), sculpteur, 184, 185, 186, 188, 190, 191, 192, 193, 295, 296, 311, 313, 314, 322, 390.
Vandières (Abel-François Poisson, marquis de), 362.
Varin père, fondeur, 207, 212, 214, 215, 217, 218, 219, 221, 227, 234.

Varin fils, fondeur, 227, 234.
Varinot, artificier bordelais, 421.
Vassé (Louis-Claude), sculpteur, 76, 122.
Vayssière, citoyen de Bordeaux, 415.
Veillard, notaire, 138, 139.
Verberckt (Jacques), sculpteur, 181, 182, 183, 184, 187, 188, 189, 193, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 311, 314, 315, 322, 323, 324, 334.
Verdelet (Jean), maître menuisier de Bordeaux, 165, 360.
Vernet (Joseph), peintre, 339, 340, 390.
Vernet (Pierre), sculpteur-ornemaniste, 181, 298, 299, 300, 301, 310, 314.
Vien (Joseph-Marie), peintre, 389.
Visconti (Léonce), 427.
— (Louis-Tullius-Joachim), architecte, 427, 429.
Vitruve, 59.
Vivey (de), trésorier de France, 153.
Voltaire (François-Marie Arouet de), 317.

Y

Yon (Jean), adjudicataire d'emplacement, 169.
Young (Arthur), voyageur anglais, 406.

TABLE DES PLANCHES

Entre les pages

Pl. I. — Projet de place Louis XV, par Héricé (1728) . . . . . 24 et 25

Pl. II. — Projet de Place Royale, par R. de Cotte (1728) . . . . . 32 et 33

Pl. III. — Buste de Jacques Gabriel, par J.-L. Lemoyne. . . . . 64 et 65

Pl. IV. — Plan d'ensemble de la Place Royale (1733) . . . . . 104 et 105

Pl. V. — Élévation des murs de façade (1730). Comble du pavillon de la Douane (1735) . 96 et 97

Pl. VI. — Médailles commémoratives de la Place Royale . . . . . 144 et 145

Pl. VII. — Vue perspective de la Place, par Marolles (1738). . . . . 176 et 177

Pl. VIII. — Élévation de l'aile de la Bourse (1741). Élévation du corps de logis de la Bourse (1746) . . . . . 248 et 249

Pl. IX. — Buste d'Ange-Jacques Gabriel, par J.-B. Lemoyne. . . . . 264 et 265

Pl. X. — Élévation du mur extérieur des galeries de la Bourse (1744). Élévation du degré de la Bourse (1746) . . . . . 280 et 281

Pl. XI. — Frontons de la Douane et de la Bourse (gravures d'Étienne Fessard) . . . 312 et 313

Pl. XII. — Écusson de la ville de Bordeaux et deux trophées du piédestal de la statue équestre, par Francin . . . . . 360 et 361

Entre les pages

Pl. XIII. — Bataille de Fontenoy et Prise de Port-Mahon, par Francin . . . . . 376 et 377

Pl. XIV. — La statue équestre de Louis XV (gravure de Dupuis et Cochin) . . . . . 384 et 385

Pl. XV. — La Place Royale, d'après la gravure de Milcent . . . . . 400 et 401

Pl. XVI. — La Place Royale vers 1840, d'après l'aquarelle de Bordes . . . . . 424 et 425

ERRATUM

Page 40, ligne 26, *lire :* du procureur général du Vigier, *au lieu de :* du conseiller du Vigier.

Page 164, ligne 14, *lire :* le 30 avril, *au lieu de :* le 31 avril.

Page 165, ligne 10, *lire :* Géraud Jaugeon, *au lieu de :* Gérard Jaugeon.

Page 169, ligne 8, *lire :* Piron, *au lieu de :* Pirou.

Page 175, note 1, *lire :* Délibérations, *au lieu de :* Délibération.

Page 197, ligne 12, *lire :* Tessier, *au lieu de :* Tellier.

Pages 301, note 2, 302, notes 1 et 3, *lire :* Marionneau, *au lieu de :* Maisonneau.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE V

CHAPITRE I. — Les origines 1

CHAPITRE II. — Le premier projet de l'intendant Boucher (1726-1729) 19

CHAPITRE III. — Les trois projets de Jacques Gabriel (19 mai 1729-7 février 1730) 52

CHAPITRE IV. — Les premiers travaux de la Place Royale. La construction du quai et des façades (1731-1733) 86

CHAPITRE V. — La statue équestre de Louis XV. Des origines à la pose de la première pierre (1727-8 août 1733) 111

CHAPITRE VI. — La construction de la Douane (1729-1738) 151

CHAPITRE VII. — La décoration de la Douane . . 178

CHAPITRE VIII. — La fonte et l'inauguration de la statue équestre (1733-1743) 194

CHAPITRE IX. — La construction de la Bourse. Les projets de Jacques Gabriel (1736-9 mai 1742). 240

CHAPITRE X. — La construction de la Bourse (*suite*). L'œuvre de Tourny et d'Ange-Jacques Gabriel (1743-1749) 258

CHAPITRE XI. — La décoration de la Bourse . . . 295

Pages

CHAPITRE XII. — L'achèvement de la Place Royale (1736-1755) 318

CHAPITRE XIII. — Le piédestal de la statue équestre. 341

CHAPITRE XIV. — L'achèvement et la renommée de la statue équestre 378

CHAPITRE XV. — La Place Royale de 1765 à nos jours 400

INDEX DES NOMS DE PERSONNES. 435

TABLE DES PLANCHES 448

ERRATUM 449

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR
A NOGENT-LE-ROTROU

ILLUSTRATIONS DE
BARRY FRÈRES, A PARIS